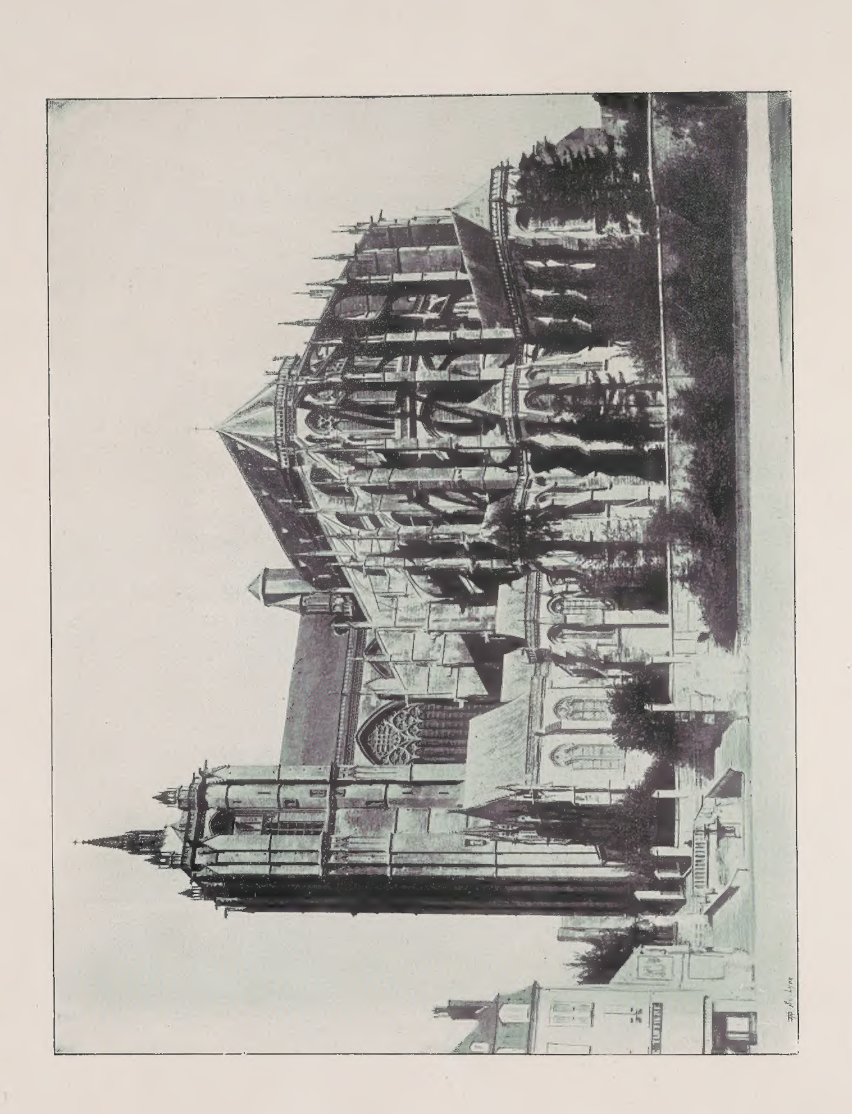
LA CATHÉDRALE
SAINT-JULIEN
DU MANS



LA CATHÉDRALE
SAINT-JULIEN
DU MANS

SES ÉVÊQUES, SON ARCHITECTURE, SON MOBILIER

PAR L'ABBÉ AMBROISE LEDRU
CORRESPONDANT DE LA COMMISSION DES MONUMENTS HISTORIQUES DE FRANCE

AVEC SIX COMPOSITIONS DE LIONEL ROYER ET D'ARSÈNE LE FEUVRE
200 PHOTOGRAVURES OU DESSINS DANS LE TEXTE

PUBLIÉ AVEC LA COLLABORATION DE GABRIEL FLEURY



MAMERS
G. FLEURY ET A. DANGIN, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
28, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE, 28

M DCCCC

A SON ÉMINENCE

LE CARDINAL LABOURÉ, ARCHEVÊQUE DE RENNES

A NOS RR. SEIGNEURS

ABEL GILBERT, ÉVÊQUE D'ARSINOÉ

ET

MARIE-PROSPER DE BONFILS, ÉVÊQUE DU MANS

AU VÉNÉRABLE CHAPITRE

DE L'INSIGNE ÉGLISE SAINT-JULIEN DU MANS

ÉVÊCHÉ
DU
MANS
—

Le Mans, le 19 Mars 1900.

Cher Monsieur Ledru,

Notre belle cathédrale a donc enfin son histoire, et le monument monographique, par l'exactitude des recherches, l'élégante clarté du style, la perfection des gravures et de la typographie, répond vraiment au monument de pierre.

Le vénéré Monseigneur Gilbert, avec la délicatesse ordinaire de son cœur et de sa plume, a salué l'aurore de ce précieux travail. Moi, j'ai la joie d'en saluer le plein jour et de vous remercier, à mon tour, au nom de tous les fils de saint Julien.

Votre beau livre nous vaudra sans doute de nombreux visiteurs. On voudra voir de près ce monument, trop peu connu, qui garde et unit les souvenirs des deux meilleurs âges de notre architecture.

Puisse aussi cette docte étude réveiller parmi nous la foi de nos pères et garder à ce temple son âme toujours vivante : un peuple de vrais chrétiens.

Demandez-le avec moi, Cher Monsieur Ledru, et recevez l'assurance de mon affectueux dévouement en N.-S.

† *MARIE-PROSPER,*
ÉVÊQUE DU MANS.



PRÉFACE

*ORSQUE je publiai, en 1895, sous forme de guide, un petit livre sur l'église de Saint-Julien, Mgr Gilbert, alors évêque du Mans, m'adressa une lettre, certainement trop élogieuse, dans laquelle il manifestait le désir de posséder bientôt une « œuvre définitive » consacrant la réputation de sa merveilleuse cathédrale. C'est cette œuvre — consciencieuse à défaut d'autres qualités et approuvée par Mgr de Bonfils que j'offre aujourd'hui au public. Elle ne saurait être définitive, car le définitif n'est pas de ce monde. Toutefois, malgré des lacunes et des erreurs inévitables, elle constituera, j'ose l'espérer, un véritable progrès sur tous les essais antérieurs relatifs au monument, voire à l'histoire de ses évêques.*

Si, avec l'aide de Dieu, j'ai pu mener mon labeur à bonne fin, j'en suis surtout redevable au précieux concours de M. Gabriel Fleury. Celui-ci n'a pas seulement, comme imprimeur, dirigé l'exécution matérielle du volume, il m'a encore libéralement communiqué ses photographies et ses nombreuses notes, prises au cours de ses excursions archéologiques, sur tous les points de la France, notes qui ont permis d'établir la connexité architecturale de la cathédrale du Mans avec d'autres édifices étrangers au Maine. Il a donc été pour moi, et c'est justice de le reconnaître, un véritable collaborateur.

Certains autres noms se présentent naturellement à cette heure sous ma plume, ceux de MM. le chanoine Albin, doyen du Chapitre, F. Chanson, archiprêtre de la cathédrale, Léon Chanson, chanoine titulaire, Lionel Royer, Pascal Vérité, archi-

tecte diocésain, A. Le Feuvre, le comte Bertrand de Broussillon, F. Hucher, Julien Chappée et P. Giraud, de Parcé. A différents titres, ces Messieurs m'ont facilité l'exécution de ma tâche et je leur en témoigne ici ma gratitude.

Qu'il me soit permis maintenant d'évoquer un souvenir personnel.

Il y a tantôt quarante années, j'étais admis au nombre des élèves de « la Psallette », sous la paternelle direction de M. le chanoine Albin, alors secondé par le regretté maître de chapelle, M. l'abbé Ch. Blin. Baptisé auprès du tombeau de saint Julien, dans l'antique basilique du Pré, le grand sanctuaire de l'apôtre du Maine m'attirait déjà. A cette époque lointaine, j'ai contracté une dette que je suis heureux de payer le mieux possible, en retraçant l'histoire d'un monument que j'ai appris à aimer dès mon plus jeune âge.





LA CATHÉDRALE
SAINT-JULIEN
DU MANS

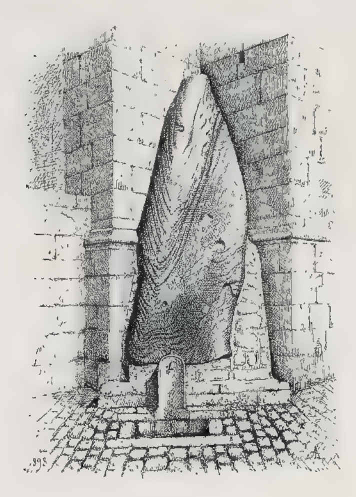
PRÉLIMINAIRES

U temps de César, les *Cénomans* constituaient le peuple le plus puissant de la confédération gauloise des *Aulerces*[1] qui comprenait encore les *Aulerces Eburons* et les *Aulerces-Diablintes*. Le Mans, leur capitale, existait certainement au commencement du IIe siècle après Jésus-Christ, car, à cette date, elle est signalée par le géographe Ptolémée, sous le nom de *Windinum*[2]. Quelques historiens manceaux ont fixé à Allonnes l'emplacement du Mans primitif. Il n'y a pas lieu de s'arrêter à une semblable hypothèse, qui ne s'appuie que sur des rêveries. La situation topographique du Mans actuel suffit pour attester que là se trouvait bien la capitale des Cénomans, qui avait succédé au refuge et à l'oppidum des époques

(1) Pendant le siège d'Alésia les principaux de la Gaule, s'étant reunis, décidèrent, sur la demande de Vercingétorix, que les Aulerces-Cenomans fourniraient un contingent de 5000 hommes. Les Bellocasses, les Lexoviens et les Aulerces-Eburons furent fixés à 3000 hommes seulement. *C. Julii Cæsaris Commentarii de bello gallico*, lib. VII, cap. LXXV.

(2) Αὐλίρκιοι οἱ Κενομανοι ὧν πολις Οὐινδινον, *fortasse* Σουίνδινον *monente Valesio*

préhistoriques, presque toujours situés au confluent de deux cours d'eau. La villa d'Allonnes ne présente aucun caractère distinctif des premiers camps où les hommes cherchaient, pour eux, pour leur famille et pour leurs bestiaux, un abri contre les incursions ennemies. Bâtie sur un côteau, elle n'était protégée que d'un seul côté, par la rivière de Sarthe. Au contraire la cité mancelle, comme les anciens oppidums, se dresse sur un abrupt promontoire, à l'embouchure du ruisseau d'Isaac[1] dans la Sarthe. Les habitants de la région, après avoir habité les grottes creusées dans les flancs du côteau, s'étaient établis sur son sommet, en protégeant le plateau par des palissades formées de pieux et de branches entrelacées. A l'ouest, les eaux de la Sarthe défendaient l'accès de l'oppidum; à l'est, les rives marécageuses du ruisseau d'Isaac formaient une barrière difficilement franchissable. Pour compléter les défenses de leur camp, nos ancêtres avaient creusé au nord un vaste fossé reliant la Sarthe et le ruisseau d'Isaac. Ce refuge se modifia progressivement et donna naissance à la ville dont nous parle Ptolémée, ville qui a laissé quelques débris trouvés, lors du percement du Tunnel[2]. Au cours des travaux, on a découvert sous la muraille gallo-romaine un escalier formé de gros blocs de pierre, descendant sur le flanc ouest du côteau vers la rivière. Cet escalier, auquel il est impossible d'assigner une date, non plus qu'à un peulvan placé au bas de la cathédrale[3], faisait vraisemblablement partie d'une très vieille enceinte construite par les Gaulois, avant l'occupation romaine.



PEULVAN AU BAS DE LA CATHÉDRALE

(1) Le ruisseau d'Isaac, vulgairement appelé le Merdereau, prend sa source au N.-E. du Mans. Avant d'être absorbé pour les besoins de la ville, il coulait par la vallée de Misère, passait aux pieds du Mans et se jetait dans la Sarthe, non loin du pont Perrin. En 1180 ou 1181, il est question de vignes situées « *super rivulum fontis Ysaac* ». *Livre blanc*, p. 81. On trouve en 1256, une vigne du Chapitre du Mans « que vocatur *Riparia de* » *Ysaac*, sitam in feodo domini episcopi Cenomanensis ». *Ibid.*, p. 170. En 1809, l'ingénieur Daudin a constaté l'ancienne embouchure du ruisseau d'Isaac dans la Sarthe. Cf. *Notice historique sur quelques objets d'antiquités trouvés au Mans, etc., en 1809*, dans *Annuaire de la Sarthe* pour 1810.

(2) Le Tunnel a été percé de 1873 à 1876.

(3) Voir plus loin la notice de saint Béraire.

M. le vicomte de Ponton d'Amécourt a expliqué de la manière suivante l'étymologie du nom de notre ville[1]. D'après lui, « Le Mans, *Cenomannis*, capitale » gauloise de la cité des *Aulerci-Cenomanni*, s'appelait primitivement *Suindinum* » (*Windinum*). Comme la plupart des capitales gauloises, elle prit dans la suite » le nom du peuple. La première et la troisième syllabes étant accentuées, les » voyelles de la deuxième et de la quatrième disparurent d'abord et l'on eut la » forme *Cen' man 's*; l'*n* se changea en *l* par un phénomène semblable à celui » qui de *Fanemartis* a fait *Falmartis* » (Fammart). Vers la fin de l'époque méro- » vingienne, la langue vulgaire transporta » l'*l*, ce qui produisit *Cleman's*. Sous les » Carlovingiens, le *C* initial devint une » simple aspiration: *Hlman's*[2]; puis cette » aspiration tomba[3], enfin la première » syllabe de la forme définitive *Leman's* » fut confondue avec l'article *ille*, *le*, et » l'on déclina le nom sur le type de l'ar- » ticle, en ajoutant la forme invariable » *Mans* au cas variable, *ille*, *de illo*, *ad* » *illum* de l'article pronom, ce qui a pro- » duit *Le Mans*, *du Mans*, *au Mans* ».


APPAREIL GALLO-ROMAIN DES MURS DU MANS

Pendant l'occupation romaine, la ville se modifia profondément. A l'abri du danger, ses habitants abandonnèrent l'emplacement restreint de l'oppidum primitif, au sommet de la colline, pour construire, au-delà des deux cours d'eau, de luxueuses habitations et des bains alimentés par des aqueducs. C'est alors qu'un vaste amphithéâtre fut élevé sur la rive gauche du ruisseau d'Isaac, à l'endroit de la moderne rue des Arènes[4]. Il est impossible de connaître la date de construction de cet amphithéâtre dont on a trouvé quelques débris. En cela nous sommes

(1) *Recherche des monnaies mérovingiennes du Cenomannicum*. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 1883, p. 49.

(2) Cf. *Hlotarius* de *Clotarius*, *Hludovicus* de *Clodovechus*.

(3) Cf *Louis* de *Hludovicus*.

(4) L'Amphithéâtre du Mans, reconnu en 1791, était, d'après Maulny, « de forme circulaire et non ovale comme dans la plupart des amphithéâtres ; son diamètre intérieur était de 338 pieds, et celui de l'arène de 272. Quatre estrades circulaires de 17 pieds de largeur chacune coupées par des murs de refend de 16 pieds d'épaisseur soutenaient des galeries voûtées qui régnaient autour du cirque. En calculant l'étendue de l'emplacement, les sièges pouvaient contenir 7000 spectateurs ». Daudin, *Essai sur les poteries romaines et les nombreux objets d'antiquités qui ont été trouvés au Mans en 1809*, pp. 8 et 9. Renouard, *Essais historiques sur la ci-devant province du Maine*, t. I, p. 59.

moins heureux qu'à Angers, où nous voyons un cirque bâti en l'honneur de Minerve par le consul Rufin, en l'an 345 de Jésus-Christ [1].

On ne sait rien ou presque rien des Cénomans depuis la conquête de la Gaule par César jusqu'à l'arrivée des Barbares dans notre contrée vers le IV[e] siècle. Après un soulèvement des Andes et des Turones, en l'an 21 de notre ère, soulèvement auquel peut-être prirent part les Cénomans, s'établit, selon l'expression de M. C. Port, « *la » paix romaine*, dont l'illusion » complète nous est surtout donnée par l'absence de toute histoire pendant trois siècles. Dans » ce silence et dans cette ombre, » restés pour nous encore presque impénétrables, tout se transforme sous la domination irrésistible d'une civilisation supérieure [2] ».

TOUR DE L'ENCEINTE GALLO-ROMAINE DU MANS

Vers la seconde moitié du III[e] siècle, les habitants de notre territoire furent en proie à une terreur profonde, motivée par l'apparition de bandes armées qui pillaient et incendiaient les *villæ* assises à mi-côte des collines de la Sarthe, de l'Huisne et de leurs affluents. Les anciens historiens, Vopiscus, Orose et autres, retracent d'une manière générale ces faits, que de récentes découvertes archéologiques ont mis en lumière dans notre province. Les ruines exhumées à Allonnes, près du Mans, à Jublains, dans la Mayenne, à Roullée, près de Mont-Saint-Jean, et ailleurs, les fouilles des *villæ* de Roches et de la Cour à Sceaux, de Planchette à Saint-Jean-des-Échelles, ont révélé la présence d'importants établissements détruits

(1) C. Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, t. I, p. 35.
(2) C. Port, *Dictionnaire*, t. I, p. III.

par le fer et par le feu au III[e] et au IV[e] siècle. Les découvertes numismatiques des trésors de La Blanchardière à Beaufay et de La Tourelle à Jublains [1], ont confirmé ces mêmes faits en leur donnant une date presque certaine [2].

Cette situation précaire dura près de deux siècles.

Pour se mettre à l'abri de pillages incessants, les villes gallo-romaines, sacrifiant leurs faubourgs et rétrécissant leur périmètre, s'entourèrent d'enceintes fortifiées qui s'étagèrent souvent sur des blocs sculptés pris à des édifices détruits.



CORNICHE GALLO ROMAINE AU MANS

Le Mans, comme les villes de Senlis, de Tours, d'Autun, de Bourges, de Fréjus, etc., s'abrita sous une ceinture de remparts, flanqués de tours semi-circulaires, dont on voit encore de nos jours d'importants restes, surtout du côté occidental, sur la Sarthe. Cette enceinte, qui, comme toujours, laissait de côté l'ancien amphithéâtre [3], situé trop loin pour qu'il fût possible de l'enfermer dans les murs de la place, se développait en parallélogramme, au sommet du côteau, mesurant cinq cents mètres de long environ, sur deux cents de large. Là, vinrent se

(1) Cf. E. Hucher, *Le Trésor de Jublains*, dans *Revue historique et archéologique du Maine*, t. VII, pp 221 et s

(2) Abbé R. Charles, *Le Vieux Mans et ses monuments* Mamers, Fleury et Dangin, 1881, in-fol., p. 2.

(3) Dans son testament de l'an 616, l'évêque saint Bertrand parle des *Arènes* du Mans, situées au milieu des vignes, non loin de la voie pavée se dirigeant vers Pontlieue.

grouper, s'ils n'y existaient déjà, les édifices publics au bord de quelques rues dont l'une porta longtemps le nom de *Vetus Roma* [1].

Il est impossible de remuer le sol du Mans et de sa banlieue sans rencontrer de nombreux objets de l'époque gallo-romaine. Les vases ou les fragments de vases en terre rouge, dite de Samos, surtout, se rencontrent fréquemment. Les



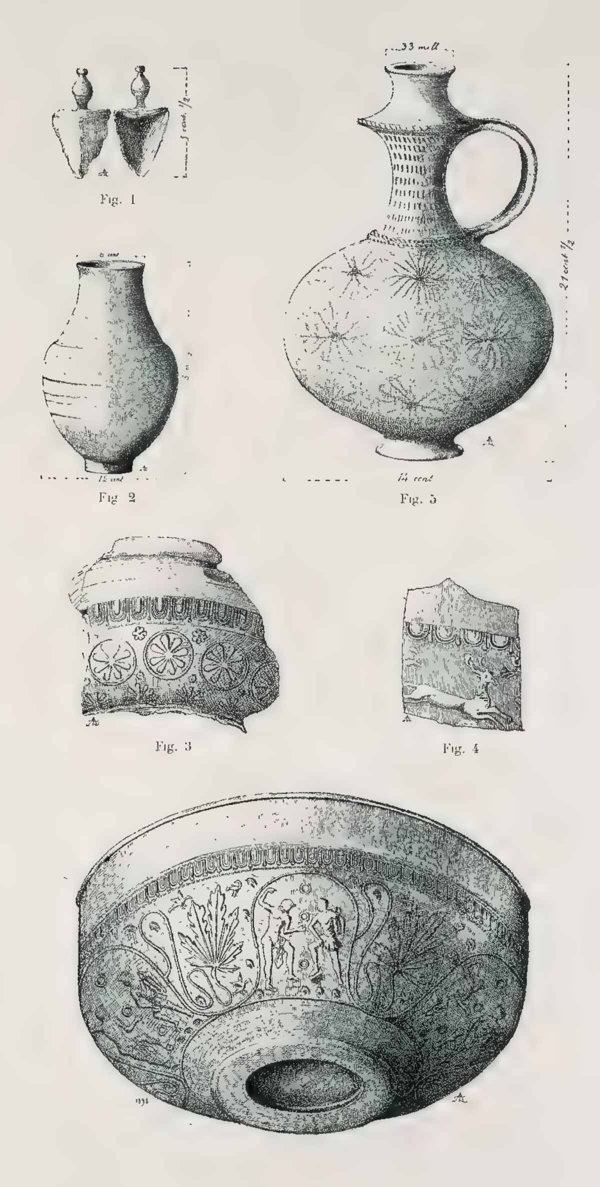
FRAGMENTS DE SCULPTURES GALLO-ROMAINES

uns sont ornés de reliefs représentant des rinceaux, des ornements variés ou des animaux ; d'autres offrent l'effigie de diverses divinités : Pan, Hercule, Diane [2], et quelquefois des scènes érotiques qui nous transportent en plein paganisme.

(1) XIIe siècle. « In vico qui dicitur *Vetus Roma* ». (Actuellement rue des Chanoines.) Bibliothèque du Mans. Ms. nº 241, *Martyrologe*, fol. 46 verso.

(2) *Essais sur les poteries romaines découvertes au Mans, en 1809*, par Daudin. Hucher, *Catalogue du Musée archéologique du Mans*, 1869, pp. 32 et 33.





POTERIES ANCIENNES TROUVÉES AU MANS

Planche II.



CHAPITRE PREMIER

LES PREMIERS ÉVÊQUES DU MANS



ENDANT que la ville du Mans était livrée au culte des faux dieux, saint Julien vint y apporter les lumières de l'Évangile. Malheureusement il n'existe aucun accord entre les auteurs qui ont voulu assigner une date précise à la mission de notre apôtre.

Les *Actus Pontificum* [1] rédigés, croit-on, par le chorévêque David, au IXe siècle, en dehors de toutes les règles de la critique [2], affirment que saint Julien fut envoyé chez les Cénomans par le pape saint Clément, soit entre les années 87 et 97. Dom Piolin [3] suit cette version et Bondonnet [4] accepte précisément l'année 95. Par ailleurs, l'abbé Voisin [5] recule l'antiquité de notre église jusqu'en 70, sous le pape saint Lin, tandis que le *Martyrologe romain* du XVIe siècle raconte que saint Julien fut envoyé chez nos ancêtres par saint Pierre, avant l'an 66. Actuellement la liturgie mancelle tient pour le premier siècle.

On remarque la même discordance parmi les historiens qui placent à une époque tardive l'évangélisation de notre province.

Le moine Léthald, qui vivait au Xe siècle, place notre premier pontife au milieu du IIIe siècle [6], Le Corvaisier [7] sous le pape Fabien (236-250), dom Colomb [8] de

(1) *Actus Pontificum Cenomannis in urbe degentium*. Ms. de la Bibliothèque du Mans no 224 (copie du XIIIe siècle). Mabillon, *Vetera Analecta*, t. III, pp. 50 et suiv.

(2) Voir l'excellente étude de M. J. Havet sur les *Actes des évêques du Mans*. *Œuvres*, t. I, *Questions mérovingiennes*, pp. 318 et suivantes.

(3) *Histoire de l'Église du Mans*, t. I, p. 2.

(4) *Les Vies des évesques du Mans* Paris, 1651, p. 69.

(5) *Les Cénomans anciens et modernes Le Mans à tous ses ages*, p. 9.

(6) Sub Decio Migne, *Pat. lat.*, t. CXXXVIII, col. 783.

(7) *Histoire des évesques du Mans* Paris, 1648, p. 39.

(8) *Histoire des évêques du Mans*, par un ancien bénédictin de Saint-Vincent du Mans, p. 9.

252 à 299, et Cauvin[1] vers 340. Le *Rituel du Mans*[2], imprimé en 1775, « par » l'autorité de monseigneur Louis-André de Grimaldi », opte pour le IVe siècle, en ajoutant que saint Julien fut ordonné par saint Gatien de Tours.

Au milieu de cette irrémédiable confusion, je suis forcé de confesser ma complète ignorance sur la date de l'arrivée de saint Julien au pays des Cénomans.

Le *Martyrologe de l'Église du Mans*, vieux manuscrit de la fin du XIIIe siècle, dont la première rédaction, en ce qui a trait aux premiers évêques du Mans, remonte incontestablement à une époque très reculée, donne l'exemple d'une prudente réserve[3]. Pendant qu'il enregistre des détails plus ou moins légendaires sur certains fondateurs d'églises dans les Gaules, particulièrement sur saint Gatien envoyé, dit-il, par Rome, il mentionne la fête de saint Julien sous cette forme laconique : « VI des calendes de février. Au Mans, mort du bienheureux » Julien, confesseur, qui, entre autres miracles, ressuscita trois morts[4] ». Cette trop brève notice est complétée par le texte suivant tiré du *Martyrologe de l'abbaye de Saint-Vincent*, d'une date également très ancienne[5] : « VI des calendes » de février. Au Mans, mort du bienheureux Julien, confesseur et premier évêque » de cette ville, qui, entre autres miracles, ressuscita trois morts[6] ».

Un semblable mutisme relativement à la mission apostolique de notre premier évêque, laisse entrevoir qu'à l'époque de la rédaction des articles précités (avant le IXe siècle), on n'avait pas adopté au Mans l'opinion de l'auteur des *Actus Pontificum* et que le bienheureux confesseur Julien était pour les Manceaux d'alors purement et simplement leur premier évêque, venu chez eux à une époque indéterminée. La tradition qui leur avait transmis le nom de Julien, avec le souvenir de ses principaux miracles, ne lui donnait pas Thuribe et Pavace pour compagnons[7]. On croyait seulement que saint Romain était son neveu[8].

Le groupement géographique des premiers monuments chrétiens des Gaules fait voir le christianisme apparaissant tout d'abord dans la partie de la Provence qui confine à la Méditerranée. « Comme le Bétis en Espagne, dit M. Edmond Le

(1) *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 128.

(2) Page 31.

(3) Bibliothèque du Mans. Ms. no 244. Ce martyrologe est un martyrologe d'Usuard, augmenté des noms de nos saints du pays. Mais les articles concernant les premiers évêques du Mans, doivent avoir été tirés d'anciens catalogues épiscopaux qui peuvent remonter au VIIe ou au VIIIe siècle.

(4) « VI kalendas februarii. Cenomannis civitate, depositio beatissimi Juliani, confessoris, qui inter alia » virtutum insignia, tres mortuos suscitavit ».

(5) Bibliothèque du Mans. Ms. no 67 ; écriture du XIIe siècle.

(6) « VI kalendas februarii. Cenomannis civitate, depositio beatissimi Juliani, confessoris et ejusdem » civitatis primi episcopi, qui, inter alia virtutum insignia, tres mortuos suscitavit ».

(7) Saint Thuribe et saint Pavace ne sont mentionnés, dans le *Martyrologe du Mans*, que comme évêques et confesseurs, sans indication de relation avec saint Julien.

(8) « VII idus novembris. Ipso die sancti Romani, confessoris, nepotis sancti patris nostri Juliani ». *Martyrologe de l'Église du Mans*. Ms. no 244.

Blant[1], le Rhône devient pour notre pays la voie naturelle qui aide à la propagation de la foi nouvelle. Ainsi que le montre la carte épigraphique, c'est sur les bords de ce dernier fleuve que les marbres des fidèles se trouvent le plus nombreux. Plus l'on s'éloigne de la mer, moins ces monuments sont anciens, et la série des sarcophages chrétiens nous apporte sur ce point des données identiques à celles que fournissent les inscriptions. L'antiquité, comme le nombre, s'abaisse à mesure que l'on monte vers le nord ou que l'on s'écarte vers l'ouest. De cette distribution matérielle de nos plus vieux monuments chrétiens, j'ai dû conclure que les textes historiques, les écrits de Sulpice-Sévère, ceux de Grégoire de Tours, des Actes célèbres de saint Saturnin, disent vrai, alors qu'ils nous montrent, contrairement à ce que quelques-uns vont répétant, la foi se répandant peu à peu et tardivement dans les Gaules ».

S'il est impossible de contredire scientifiquement ces conclusions d'un savant chrétien, il est permis de croire avec l'abbé Gorini[2], que le christianisme, quoique introduit tard et progressivement dans les Gaules, put avoir « de bonne heure » quelque apôtre dont les obscurs travaux préparaient le champ où devait grandir » la moisson » du Christ. Saint Julien fut peut-être du nombre de ces premiers missionnaires, venu dans notre contrée facilement accessible par les voies qui la sillonnaient en tous sens.

SAINT JULIEN

Selon les *Actus Pontificum* et les anciennes vies de saint Julien que je ne veux pas discuter ici, notre premier évêque naquit à Rome où il fut instruit dans les sciences divines et humaines. Il devint l'un des soixante-dix disciples consacrés par saint Clément et le « même sainz Climanz, qui fu apostoilles de Rome, » l'envoia en France por preescher la foi Jhesu-Crist à la paienne gent[3] », avec deux compagnons Thuribe et Pavace.

« Cil Juliens, par la volenté Jhesu-Crist, vint à la cité du Mans et avant que » il entrast en la cité, il s'assist en un leu où il fu moult pensis et tristes, car il » ne savoit que il peust fère, car se il i entroit en tel manière, les gens le » geteroient hors et ne feroit point de son afeire ». Bientôt réconforté par la pensée de sa mission divine, il se leva « et ficha son bordon en terre que sainz » Climanz li avoit donné et lors en oissi eue vive et iot une fontainne ».

(1) *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, pp. XXXIX et suiv. — *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIIIe siècle*, pp. III et IV.
(2) *Défense de l'Église*. Lyon, 1872, t. IV, p. 262.
(3) Bibliothèque Mazarine, à Paris. Ms. no 1716, *Vie de saint Julien*, de la fin du XIIIe siècle, fol. 91.

« Quant li home de cel leu et cil de la terre virent ce que il avoit fait ou nom » Notre-Seigneur Jhesu-Crist et la fontainne qui couroit du leu où il n'avoient » point d'espérance qu'il i eust eue, il se merveillièrent moult et demandèrent à » S. Julien qui il estoit et d'out, et que il leur vouloit[1] ». L'évêque leur répondit avec tant d'éloquence qu'il les convertit aussitôt.

Cette fontaine suscitée par saint Julien prit le nom de *Centonomius.* Elle coule de nos jours, dit-on, sur la place de l'Éperon, auprès de la Poissonnerie, sortant des soubassements d'une maison ornée d'un bas-relief du XVII[e] siècle, où le premier évêque du Mans est représenté faisant jaillir l'eau en faveur d'une jeune fille à genoux, un vase à la main. L'imagerie mancelle a presque toujours traduit ainsi le premier miracle de l'apôtre des Cénomans.



LE MIRACLE DE SAINT JULIEN

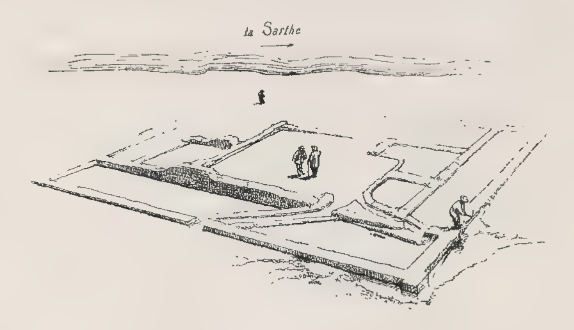
D'après une gravure ancienne

La plupart des Manceaux croient que la fontaine *Centonomius*, vulgairement appelée de *Saint-Julien*, possède sa source à l'endroit précis où elle coule maintenant. C'est une erreur qu'il est bon de rectifier. Elle prend naissance, quelque cent mètres plus haut, au carrefour formé par les rues de la Barillerie et du Porc-Épic[2], et se trouve amenée par un tuyau de plomb à son déversoir actuel. Dans les temps anciens, la place de l'Éperon, très exhaussée depuis par des remblais considérables, devait former une étroite prairie sur la rive gauche du ruisseau d'Isaac, au-dessous de la colline qui porte actuellement la place de la République. Pendant l'époque gallo-romaine, vers le IV[e] siècle, on voyait de là, à une faible distance, la vieille capitale des Cénomans juchée sur son abrupt promontoire, entourée de ses fameuses murailles coupées de rangs de brique, qui lui ont valu d'être comptée, avec Autun, Bourges et Limoges, au nombre des quatre villes rouges[3].

(1) Bibliothèque Mazarine, à Paris, Ms. n° 1716, *Vie de saint Julien*, de la fin du XIII[e] siècle, fol. 91.
(2) Le terrain ayant été considérablement exhaussé, la source se trouve à un niveau très inférieur à la place.
(3) Saint Julien vint dans la ville du Mans « quae est *una ex urbibus rubris*, de quibus vulgariter dicitur : « *Le Mans, Autun, Bourges et Limoges sont les quatre villes rouges* ». Bibliothèque du Mans, ms. n° 97, *Legenda aurea*, du chanoine Moreau, fol. 4 verso. Voir encore André du Chesne, *Les Antiquitez des villes et châteaux de France*. Paris, 1604, p. 541.

Le gouverneur du Mans, nommé Défensor[1], ayant entendu parler du prodige opéré par saint Julien, envoya aussitôt chercher ce dernier, car « la cité du Mans » estoit lors bien gardée pour leur anemis et nus (nul) n'i entroit ne n'issoit » se par le congié non de ceuls qui gardoient les portes ». En arrivant au palais, le saint homme guérit un aveugle. Le Défensor émerveillé se convertit, se fit baptiser avec sa famille et donna au thaumaturge son propre palais pour y fonder une église qui fut dédiée à la sainte Vierge et à saint Pierre, le prince des apôtres.

D'après la commune tradition la cathédrale est construite exactement sur l'emplacement de cette première basilique, dont il ne reste aucune trace.



SUBSTRUCTIONS GALLO-ROMAINES DU PORT-A-L'ABBESSE

La vie de saint Julien ne fut qu'une suite de conversions et de prodiges. Comme saint Martin, il ressuscita trois morts, les fils de Jovinien, d'Anastase et du maître du domaine de Pruillé-l'Éguillé. Nous prendrons plus tard connaissance de ses autres miracles, dans la description des verrières de la cathédrale qui retracent la vie de notre apôtre.

Selon les *Actus Pontificum*, livre auquel il ne faut ajouter qu'une foi très relative, notre premier évêque fonda au Mans, outre l'église cathédrale, une basilique sur la rive droite de la Sarthe. Il la dédia en l'honneur des saints Apôtres et y plaça, avec d'autres ministres, un prêtre du nom de Zacharie pour la gouverner.

La basilique des SS. Apôtres ou des Douze Apôtres ne doit pas être confondue avec celle de Saint-Julien du Pré, dont je parlerai plus loin. Construite en dehors

(1) Ce fut l'empereur Valentinien (367-375) qui créa dans chaque ville de l'empire une fonction nouvelle dont le titulaire, *defensor civitatis* ou *patronus plebis*, eut la charge de protéger les faibles et d'arrêter les abus en les signalant au préfet du prétoire. Cette nouvelle charge était peut être une réminiscence de fonctions plus anciennes.

de la ville, elle devint peu après l'église de Saint-Victeur et ne fut complètement rasée qu'en 1862, quand on établit le quai de la rive droite. MM. les abbés Voisin [1] et Persigan [2] ont décrit les restes de ce monument qu'ils avaient pu visiter alors que la pioche des démolisseurs s'efforçait d'en disperser les derniers vestiges. D'après eux, l'édifice, qui reposait sur le sable de la rivière et qui gardait les traces d'un hypocauste, mesurait 33 mètres de longueur sur 9 mètres de large. Il possédait des substructions probablement gallo-romaines, avec rangs de brique, comme les murs de l'ancienne cité qu'on attribue généralement au IIIe ou au IVe siècle. D'autres ruines de la même époque furent aussi découvertes dans ce même temps, au Port-à-l'Abbesse, non loin de Saint-Victeur et du Pré [3].

Toujours suivant les *Actus Pontificum*, saint Julien gouverna son église pendant quarante-sept ans, trois mois et dix jours, fit vingt-sept ordinations, cent soixante-seize prêtres, vingt-deux diacres et environ autant de sous-diacres [4], cent trente-sept acolytes, exorcistes [5], lecteurs et portiers et consacra quatre-vingt-dix églises [6]. Le moine Léthald nous apprend que sur la fin de sa vie, il se retira dans un lieu nommé plus tard Saint-Marceau où il mourut en paix le 5 ou le 6 des calendes de février [7].

Saint-Marceau ou Saint-Martial est un petit village du canton de Beaumont, situé à cinq lieues du Mans, sur la rive gauche de la Sarthe, laquelle à cet endroit, est franchie par un pont en pierre du XVIe siècle, décoré, en son milieu, d'une niche renfermant une statue de la Vierge du XIVe ou du XVe siècle. S'il faut en croire les *Actus Pontificum*, ce fut saint Thuribe, compagnon et successeur immédiat de saint Julien, qui bâtit la première église de Saint-Marceau, « *in vico Marciano* [8]». Dans la charte de la seconde donation de l'église de Saint-Martial aux moines de Saint-Vincent par Guillaume, fils de Robert de Saint-Martial (1080-1102), on trouve que la sainte Vierge était patronne de l'église et que les religieux de Saint-Vincent avaient agrandi le petit monastère de Saint-Julien qu'ils possé

(1) *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, t. XVI, pp. 911-918.

(2) *Recherches sur la cathédrale du Mans*, p. 17.

(3) *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, t. XIII (1857, 1858), p. 401.

(4) Certains auteurs prétendent que le sous-diaconat fut institué par Jésus-Christ, d'autres l'attribuent aux Apôtres, d'autres enfin en placent l'origine vers la fin du Ier siècle. C'est au milieu du IIIe siècle que les écrivains ecclésiastiques en font mention pour la première fois.

(5) Les exorcistes n'existèrent pas pendant les trois premiers siècles de l'Église.

(6) Il est à présumer que les premiers chrétiens ne célébraient pas le culte divin dans un édifice quelconque, avant de l'avoir purifié et dédié à Dieu par des prières et des rites religieux. Mais, ce n'est qu'après la paix constantinienne que l'histoire commence à enregistrer les consécrations d'églises, qui, grâce à la faveur des premiers princes chrétiens, ne tardèrent pas à se multiplier, tant en Orient qu'en Occident. Abbé Martigny, *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes*, p. 269.

(7) Les *Actus Pontificum* portent le 5 des calendes de février, c'est-à-dire le 28 janvier. Le *Martyrologe* de l'église du Mans, place cette mort au 6 des mêmes calendes, 27 janvier.

(8) Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 397, identifie ces deux noms, ce dont je ne réponds pas.



SUAIRE DE SAINT JULIEN

FRAGMENT D'ÉTOFFE DE SOIE, REPRODUIT DE GRANDEUR NATURELLE

Planche III.

daient là [1]. Ce petit monastère (prieuré), dont la première fondation est inconnue, avait été, raconte-t-on, bâti au lieu même de la mort de saint Julien. Il ne reste plus trace des bâtiments primitifs. Ils ont été remplacés, au XVIe siècle, sous le priorat du moine Alexandre de Langlée, par de nouveaux bâtiments et par une grande chapelle renaissance qui se dresse toujours sur la colline, au-dessus de la fontaine Saint-Julien et de la rivière. A l'intérieur de cette chapelle, de beaux vitraux du XVIe siècle, aux armes des Langlée, seigneurs de la Menarderie, et d'un Bellanger, seigneur de Changé, en Saint-Marceau, retracent les principales scènes de la vie de notre apôtre et rappellent ainsi le souvenir de celui qui nous engendra dans la foi [2].

Le Défensor, qui se trouvait au Mans, fut averti par une vision de la mort de saint Julien. Tout à coup, le gouverneur aperçoit le saint évêque venant à lui avec trois diacres porteurs d'un cierge [3] chacun qu'ils déposèrent sur une table avant de se retirer [4].

« — Voyez-vous le prodige qui frappe mes yeux, dit-il aussitôt à ceux qui » l'entouraient ».

Ceux-ci assurèrent qu'ils ne voyaient rien.

« — Moi, répliqua le Défensor, je vois Julien qui nous a enseigné la vérité et » qui, entre autres prodiges, a ressuscité trois morts. Notre père n'est plus. » Levons-nous et allons ensevelir ses restes vénérables ».

Tous partirent aussitôt, suivis d'une foule considérable accourue de la campagne, des bourgs et des villæ. Arrivé au *vicus* gallo-romain où se trouvait la dépouille mortelle de l'évêque, Défensor fit placer sur un véhicule le corps de son père spirituel. Au retour, il fallait passer la Sarthe à gué. Les chevaux s'engagèrent dans le lit de la rivière grossi par les pluies, mais chose merveilleuse, ceux qui conduisaient le char funèbre marchaient sur l'eau comme sur la terre ferme, tandis que les autres déployaient tous leurs efforts pour nager [5].

Des miracles se produisirent au passage du cortège et ensuite sur le tombeau du saint.

D'après les *Actus Pontificum*, saint Julien fut enterré au-delà de la Sarthe, dans la basilique que ses disciples lui firent édifier et selon une *Vie anonyme*,

(1) « Tunc venerunt monachi et inicrunt monasteriolum Sancti-Juliani crescere, quod parvissimum erat ». *Cartulaire de Saint Vincent* publié par l'abbe R. Ch: rles et le vicomte S. Menjot d'Elbenne, col. 431

(2) Cf. *La Province du Maine*, t. VI (1898), p. 301. Voir plus loin la description des vitraux de Saint-Marceau.

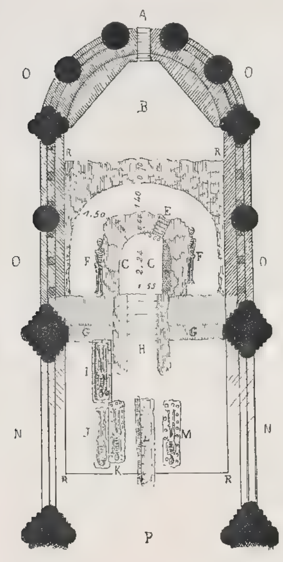
(3) Les anciennes armes de la ville du Mans, postérieures au XVe siècle, se blasonnaient souvent *d'or à la croix de gueules chargée de trois chandeliers de même.* Le Corvaisier (*Histoire des evesques du Mans*, p. 65), pense que les trois chandeliers etaient un souvenir des trois cierges de la vision de Défensor.

(4) Cette scène a été reproduite par Andrieux dans les peintures modernes de l'église du Pré.

(5) Une miniature du XVe siècle, dans le Missel du cardinal de Luxembourg (Bibliothèque du Mans, ms. nº 254, fol. 65 verso), représente ce miracle. Le corps de saint Julien, sur un brancard, porté par deux chevaux montés, traverse la rivière. Cinq personnages regardent la scene

au-delà de la Sarthe, au cimetière des Chrétiens, dans la basilique que lui-même avait commencée et qui fut achevée par ses disciples.

Ces affirmations ne peuvent être contrôlées. Mais, il semble que notre apôtre reçut la sépulture, au milieu des tombeaux païens dans la nécropole gallo-romaine



CRYPTE PRIMITIVE DE L'ÉGLISE DU PRÉ[2]

A. Escalier actuel de la crypte.
B. Crypte s'étendant sous le chœur de l'église jusqu'à *H*.
CC. Petite chapelle primitive dans laquelle se trouvait, croit-on, le tombeau de saint Julien. Il ne reste plus que les fondations au ras du pavage que l'on peut voir dans la crypte *BH*.
D. Mur ajouté après coup à une époque inconnue.
E. Escalier venant du côté des bâtiments de l'ancienne abbaye du Pré.
FF. Squelettes enfouis presque sous les fondations du tombeau de saint Julien.
GG. Mur joignant les soubassements des deux gros piliers de l'entrée du chœur. Ce mur indique l'extrémité de la crypte.
H. Ancien escalier de l'église à la crypte, actuellement condamné.
I. En dehors de la crypte, dans la croisée de l'église, tombeau supposé d'une abbesse du Pré, avec anneau et crosse déposés au Musée du Mans. Le cercueil en pierre blanche se trouvait à 1 mètre 80, au-dessous du pavage.
J. Cercueil en bois, à 1 mètre 20 de profondeur, renfermant le corps d'une femme avec ses cheveux.
K. Cercueil en bois, à 1 mètre 70 de profondeur, touchant le cercueil *I*; le squelette environné de pots en terre remplis de charbon.
L. Canal en larges briques romaines[1] s'en allant du chœur sous la nef, à 1 mètre 96 au-dessous du pavage de la nef.
M. Cercueil en bois à 1 mètre 70 de profondeur : le squelette environné de pots de terre remplis de charbon comme *K*.
NN. Transepts de l'église. — *OOOO*. Déambulatoire autour du chœur.
P. Commencement de la nef.
RRRR. Rectangle indiquant l'emplacement supposé de la primitive chapelle de saint Julien.

du Mans qui se trouvait sur la rive droite de la Sarthe. La chapelle bâtie sur son sépulcre (plus tard Saint-Julien du Pré) ne fut qu'un moyen de sanctifier ce lieu qui allait devenir le champ du repos des fidèles.

(1) N'est-ce pas plutôt, un tombeau gallo-romain à larges briques.
(2) D'après un dessin et des notes de M. l'abbé Livet. Registre manuscrit appartenant à M. l'abbé Ern.-L. Dubois, vicaire général du diocèse.

Il ne faut pas confondre, je le répète, Saint-Julien du Pré avec la basilique des SS. Apôtres ou de Saint-Victeur, située tout auprès. On ne possède aucune donnée rigoureusement historique sur la construction de la première basilique du Pré, sur sa cellule et sur le monastère édifié peut-être au VIe siècle par saint Domnole [1]. Bien qu'abandonné au IXe siècle, à l'époque de saint Aldric, le tombeau de l'apôtre des Cénomans ne fut jamais complètement oublié. Aussi dans le courant du XIe siècle, une généreuse femme, du nom de Lezeline, entreprit-elle la restauration du monastère en faveur des Bénédictines, supprimées à la Révolution.

L'église abbatiale sert actuellement de paroisse sous le vocable de Notre-Dame du Pré avec tendance à redevenir Saint-Julien du Pré. Ce très curieux monument, en forme de croix latine, est une construction, en grande partie des XIe et XIIe siècles, avec voûtes du XVe. Sous le chœur existait une petite crypte qui fut détruite par un intrus, en 1793 [2]. L'abbé Ambroise Guillois [3] fit plus tard de louables efforts pour la restituer et lors de fouilles exécutées à cet effet en 1843, l'abbé Julien Livet, futur curé du Pré [4] qui devait restaurer complètement cette crypte en 1860, put faire un croquis que je donne ici avec légende explicative de M. l'abbé Livet, lui-même.

Jamais, à ma connaissance, des fouilles sérieuses et méthodiques n'ont été opérées dans l'ancienne nécropole gallo-romaine du Mans, autour de l'église du Pré. Ce cimetière devait s'étendre sur une assez vaste étendue de terrain, entre la Sarthe et le ruisseau du Grenouillet [5]. Il y a peu de temps, en creusant la cave d'une maison, à l'angle de la rue de la Douelle et de la rue du Tunnel prolongée, à quelque soixante mètres de l'église, des ouvriers ont découvert, à différentes profondeurs, plusieurs squelettes, des vases, des urnes, des poteries rouges, dites de Samos, des morceaux de verres anciens et un fragment d'objet indéterminé en bronze. Par malheur, ces fouilles n'ont pu être surveillées à temps et il faut se contenter de renseignements assez vagues, fournis par les ouvriers eux-mêmes.

Les squelettes étaient couchés sur le dos, la tête reposant sur une brique carrée mesurant 24 centimètres de côté sur 3 centimètres d'épaisseur. Un vase se trouvait

(1) Et non par saint Innocent comme les auteurs l'ont répété.

(2) André-Pierre Ledru, curé de Notre-Dame du Pré, né à Chantenay, le 22 janvier 1761, professeur de législation à l'École centrale de la Sarthe, en 1798, mort au Mans, le 11 juillet 1825.

(3) Curé de Notre-Dame du Pré en 1833, né à Laval, le 17 août 1796, mort au Mans le 8 décembre 1853, M. l'abbé Amb. Guillois était un des prêtres les plus distingués du diocèse. Son portrait a été lithographié au Mans par J. Granger.

(4) M. l'abbé J. Livet, né à Fresnay-le-Vicomte, le 15 mai 1815, curé du Pré en 1857, mort en 1895. Cf. Ern.-L. Dubois, *M. Julien Livet, chanoine honoraire de la cathédrale du Mans, curé de Notre-Dame du Pré* Le Mans, Leguicheux, 1896, in-8° de 71 pages.

(5) Quelques-uns ont voulu voir dans le ruisseau de Grenouillet, l'ancien lit de la Sarthe. Cette opinion ne s'appuie absolument sur rien. La Sarthe semble avoir toujours coulé au pied de la colline qui porte le vieux Mans. Le Grenouillet n'est autre chose qu'un simple fossé, creusé de main d'homme, destiné à protéger le faubourg du Pré.

de chaque côté de la tête. Les cadavres avaient pu être ensevelis en pleine terre, car on n'a pas remarqué trace de cercueil, ni de clous provenant de cercueils en bois.

Au-dessous des squelettes, à une plus grande profondeur, se trouvaient des urnes présumées cinéraires, brisées, ainsi que d'autres vases, par la pioche des terrassiers.

Voici la description des objets principaux qui ont pu être sauvés [1] :

1° Fragment d'objet en bronze difficile à déterminer (fig. 1).

2° Vase en terre noire présumé cinéraire (fig. 2). Ce vase mesure 18 centimètres 1/2 de hauteur sur 12 centimètres de diamètre et son pied 4 centimètres. Il semble avoir contenu des cendres humaines, qui s'étaient transformées en une bouillie noirâtre. C'est probablement une urne de l'époque de l'incinération, c'est-à-dire de l'époque païenne [2].

3° et 4° Fragments de poteries rouges dites de Samos (fig. 3 et 4), peut-être de la fin du IIIe siècle ou du IVe.

5° Beau vase en terre grise, avec une seule anse, orné sur la panse de marguerites rudimentaires, peintes en blanc sur un fond rougeâtre (fig. 5). Ce joli vase, d'une forme très élégante, se trouvait à la tête de l'un des squelettes. Il paraît être du Ve siècle, de facture mérovingienne, et mesure 21 centimètres 1/2 de hauteur, sur 14 centimètres de diamètre dans sa partie la plus large.

D'après ces quelques données, qui pourront être complétées par des fouilles plus importantes et par de nouvelles découvertes, le cimetière du Pré paraît être un cimetière gallo-romain encore utilisé après la conquête des Francs et en partie durant tout le cours du moyen-âge. Ainsi que je l'ai dit plus haut, saint Julien y fut enseveli parmi les sépultures païennes. Le même fait se produisit à Rouen, où saint Mellon et saint Victrice, les deux premiers évêques de l'antique cité normande, furent inhumés dans la nécropole gallo-romaine du vieux *Rothomagus*. Là fut érigé l'oratoire des SS. Gervais et Protais [3] dans les mêmes conditions que la petite chapelle de saint Julien dans le cimetière gallo-romain du Mans.

Chaque année, avant la Révolution, le Chapitre cathédral déléguait un de ses chanoines pour célébrer la grand'messe dans l'église abbatiale du Pré, le 27 janvier, jour de la fête de saint Julien [4].

(1) Voir planche II.

(2) Ordinairement l'urne qui contenait les os ou la cendre des morts était couverte avec une tuile, une soucoupe, une assiette, ou un trépied en terre noire, quand elle n'était pas renfermée dans un coffre. L'incinération a duré dans les Gaules, jusqu'au IIIe siècle. A partir de cette époque, selon l'infiltration plus ou moins lente du christianisme, on voit apparaître l'inhumation et dans les cimetières gallo-romains les squelettes coudoient les urnes.

(3) Abbé Cochet, *La Normandie souterraine*, p. 45.

(4) Archives du Chapitre, *passim*.

SAINT THURIBE

Saint Thuribe (*Turibius, Turribius, Tyribius, Thuribius, Tyburcius, Torive, Turuble, Tiburce*) est donné dans tous nos anciens catalogues épiscopaux comme le deuxième évêque du Mans. La légende de ce pontife publiée par les Bollandistes, au 16 avril, ne mérite aucune créance et nous sommes forcé de nous contenter du récit non moins suspect des *Actus Pontificum*.

Selon ces mêmes *Actus*, Thuribe, d'origine romaine, fut ordonné par saint Clément et adjoint à saint Julien qui en fit un *cardinal-prêtre*. Après la mort de son maître, il fut élu pour son successeur et consacré dans la cathédrale. Pendant son épiscopat de cinq ans, six mois et seize jours, il fonda quatre monastères, trente-huit paroisses, particulièrement celle de Saint-Marceau, fit dix-sept ordinations, quatre-vingt-huit prêtres, cinquante diacres et quarante sous-diacres. Il termina sa vie par le martyre (ce sont les *Actus* qui le rapportent) le 16 des calendes de mai (16 avril), *post consulatum Viatoris iterum* (ou *bis*) *viri clarissimi*. L'auteur des *Actus* en donnant ce synchronisme, peut-être copié sur un ancien monument, ne se doutait pas qu'il plaçait ainsi la mort de Thuribe en 496 ou 497 et qu'il détruisait cette affirmation émise par lui en tête de la légende : que le premier successeur de saint Julien avait gouverné l'église du Mans du temps de l'empereur Antonin (138-161).

Afin de couper court à une telle difficulté, certains auteurs, dom Piolin en particulier, ont créé de toutes pièces un saint Thuribe II, de 490 à 497, dédoublant un même personnage, sans l'ombre d'un document à l'appui de leur thèse.

« Suivant une tradition locale, dit dom Piolin [1], saint Thuribe, voyant sa mort approcher, se retira à Saint-Marceau, comme son maître et prédécesseur saint Julien. Ce fut là qu'il attendit son heure suprême et qu'il s'endormit dans le Seigneur [2] ». Il existait autrefois une chapelle de saint Thuribe, au château de La Forêt, en Saint-Jean-d'Assé. Ce serait exactement dans cet endroit, en face de Saint-Marceau, que le second évêque du Mans aurait rendu le dernier soupir. A défaut de la chapelle ruinée, on voit encore la fontaine Saint-Thuribe.

Au dire des *Actus*, saint Thuribe fut enseveli au Mans, sur la rive droite de la Sarthe, dans l'église des Douze-Apôtres (plus tard Saint-Victeur) [3]. On conserve à l'évêché une importante relique de notre saint avec cette inscription du XIVe siècle, sur une bande de parchemin : « *Le chief monsieur Turuble* ».

(1) *Histoire de l'Église du Mans*, I, p. 42
(2) Il n'est plus question ici de son martyre.
(3) Cf. *La Province du Maine*, t. IV (1896), pp. 65 et suivantes.

L'église du Mans place au 16 avril la fête de son second pontife [1]. En Espagne, un saint Thuribe qui vivait sous le pape Léon-le-Grand (440-461) est également honoré le 16 avril [2].

Dans notre ancien diocèse, la seule église d'Assé-le-Béranger était dédiée à saint Thuribe. Aussi tous les ans, le jour de sa fête, le Chapitre cathédral déléguait-il un chanoine pour y officier solennellement. A cette occasion, les pèlerins n'oubliaient pas de visiter une fontaine que l'apôtre du Bas-Maine aurait fait couler à la prière des habitants.

J'ai dit l'apôtre du Bas-Maine. En effet les Mayennais revendiquent spécialement saint Thuribe pour leur père dans la foi. A l'époque de la création de l'évêché de Laval (1855), ceux-ci cherchèrent à établir que saint Thuribe avait été le premier évêque de Jublains, l'antique capitale des Diablintes [3], disparue au Ve siècle. Cette prétention peut d'autant mieux s'affirmer que rien ne saurait ni la corroborer ni la détruire.

SAINT PAVACE

Nos anciens catalogues épiscopaux donnent le troisième rang à saint Pavace dans la liste des évêques du Mans. Dom Piolin [4] lui consacre un chapitre composé surtout à l'aide d'une légende insérée aux Bollandistes, à la date du 24 juillet, provenant d'un manuscrit du XIIe siècle de l'abbaye de la Couture [5]. Là, il est question de miracles opérés par le saint, notamment de la destruction d'un monstrueux serpent, terreur de la contrée [6], prodige qui a donné naissance à l'usage de représenter saint Pavace tenant enchaîné un dragon. Il paraît même qu'au moyen âge, l'image du monstre se trouvait peinte dans le palais des évêques du Mans [7].

(1) Dans quelques Martyrologes le nom de saint Thuribe, joint à ceux des saints Pavace et Gundanisole, évêques du Mans, est inscrit soit au 24 juillet, soit au 25 août. Migne, *Pat. lat.*, t. CXXIV, col. 294, 295 et 400.

(2) XVI kal. maii « Palentiae in Hispania, natalis sancti Turibii, episcopi Astoricensis, ad quem scripsit Leo, pontifex, epistolam contra Priscillanistas. Hic innumeris claruit miraculis et Christianorum religionem ac fidem maxime juvit ». Migne, *Pat. lat.* t. CXXIII, col. 942.

(3) On lit dans le Propre du diocèse de Laval, IVe leçon de l'office de saint Thuribe : « Turibius, patria romanus, nobili ortus genere, a sancto Clemente socius datus est beatissimo Juliano, primo Cenomanensium episcopo. Cujus in propaganda fide assiduus minister, *præcipue Diablenticæ regionis vicos* evangelium prædicans et condens ecclesias, perlustravit »

(4) *Histoire de l'Église du Mans*, t. I, pp. 44-51.

(5) Bibliothèque du Mans. Ms., no 227, fol 35 vo.

(6) « Habentur acta ejusdem (Pavatii) valde prolixa in legendario ms. XII sæculi, apud abbatiam Sancti Petri de Cultura ad 24 julii, in quibus nihil relatu dignum, nam de dracone vicinia infestante fides penes sit authorem ». Dom Briant, *Cenomania*, Bibliothèque du Mans. Ms. 226 ter, p. 22.

(7) Bollandistes, 24 juillet. *Vita sancti Pavacii*, nos 6 et 7.

Les *Actus Pontificum* racontent que saint Pavace *(Pavatius)*, d'origine romaine comme les SS. Julien et Thuribe, avait été ordonné diacre par saint Clément (88-97), cardinal-prêtre par saint Julien, et qu'il vivait au temps des empereurs Maximin (235-238) et Aurélien (270-275) — je ne me charge pas d'établir la concordance de ces dates. — Au cours d'un épiscopat de quarante-trois ans, il aurait fait trente-six ordinations, deux cent quatre-vingt-cinq prêtres, cent soixante-treize diacres, cinquante-six sous-diacres et créé onze paroisses. Après sa mort arrivée le 9 des calendes d'août (24 juillet)[1], il reçut la sépulture aux Douze-Apôtres, dans la même église que saint Thuribe.

La seule église du diocèse placée sous le patronage de notre troisième évêque, est celle de Saint-Pavace, bâtie sur la rive gauche de la Sarthe, à cinq kilomètres du Mans. C'est un petit édifice rectangulaire, dont les murs et les ouvertures romanes semblent remonter au XIe siècle. Il en est fait mention dès 1067-1069, dans une charte du *Cartulaire de Saint-Vincent*[2]. Elle remplaçait alors le monastère de Saint-Sauveur édifié au IXe siècle par saint Aldric, dans un lieu mal famé, refuge des chiens, des courtisanes et des voleurs[3].

S'il fallait prendre à la lettre le récit des *Actus Pontificum* les trois saints évêques Julien, Thuribe et Pavace auraient occupé le siège épiscopal du Mans pendant quatre-vingt-quinze ans, neuf mois, vingt-six jours, fait quatre-vingts ordinations, créé cent trente-neuf paroisses, ordonné cinq cent quarante-neuf prêtres, deux cent quarante-cinq diacres, cent dix-huit sous-diacres et de nombreux acolytes, exorcistes, lecteurs ou portiers.

Ces données trop précises sont évidemment le fruit de l'imagination.

SAINT LIBOIRE

Malgré les différentes vies publiées dans les *Actus Pontificum* et par les Bollandistes, nous ne possédons aucune notice rigoureusement historique sur saint Liboire réputé le quatrième évêque du Mans. Les historiens manceaux qui admettent l'apostolicité de notre Église en s'appuyant sur la fragile autorité des *Actus*, placent saint Liboire au IVe siècle, à des dates flottantes[4], et cela sans chercher à classer deux évêques incertains les SS. Gundanisole et Valérin. Mais,

(1) On trouve quelquefois saint Pavace et saint Liboire au 23 juillet; ailleurs, les SS. Pavace, Thuribe et Gundanisole au 24 ou au 25 juillet. Migne, *Pat. lat.*, t. CXXIV, col. 292, 294, 295 et 400.

(2) Guillaume Osoenus, avant de partir pour Jérusalem, donne à Saint-Vincent « unam mansuram terre.... » sitam prope Sancti-Pavatii ecclesiam ». *Cartulaire*, col. 23, no 23.

(3) *Gesta Aldrici*, pp. 57 et 58.

(4) Bondonnet en 337 386, l'*Histoire des évêques du Mans, par un ancien bénédictin de Saint Maur* de 348 à 397, dom Piolin de 348 à 390, etc.

ils se gardent bien de suivre jusqu'au bout leur auteur, qui les embarrasse sérieusement quand il dit que Liboire, successeur immédiat de Pavace, vivait sous Constantin (306-337) et sous Valentinien (364-375).

Je laisse de côté les SS. Gundanisole et Valérin [1] et même saint Rufin [2] qui occupèrent le siége du Mans à des époques indéterminées, si jamais ils l'occupèrent.

Selon les *Actus*, Liboire [3], de nationalité gauloise, élu par le peuple et sacré évêque du Mans aussitôt après la mort de saint Pavace, gouverna notre église sous les empereurs Constantin et Valentinien pendant quarante-neuf ans. Durant cette longue période, il fit quatre-vingt-seize ordinations, deux cent dix-sept prêtres, cent quatre-vingt-six diacres, quatre-vingt-treize sous-diacres et établit dix-sept églises dans son diocèse [4]. Il mourut le 5 des ides de juin (9 juin) et fut enseveli par saint Martin de Tours, dans l'église des Douze-Apôtres, auprès des SS. Thuribe et Pavace. De nombreux malades, aveugles, boîteux, sourds, lépreux, possédés, recouvrèrent la santé sur son tombeau. L'église du Mans célébrait autrefois sa fête le 9 juin, jour de son décès. Depuis 1693, elle l'a placée au 23 juillet. La translation de ses reliques à Paderborn, en Allemagne, sous l'épiscopat de saint Aldric (836), se trouve inscrite dans certains Martyrologes au 28 avril ou au 28 mai [5].

L'ancienne chapelle de l'Hôpital du Mans était dédiée à saint Liboire, probablement parceque celui-ci était invoqué contre la maladie de la pierre. On le représente ordinairement tenant à la main un livre chargé de plusieurs calculs, d'autres fois avec un paon à son côté. Le R. P. Cahier prétend que ce paon doit être transformé en *flabellum* liturgique.

S'il faut en croire l'auteur allemand, Conrad Mertens, le culte de saint Liboire a été constaté dans cent trente-huit églises d'Italie, dans l'île de Malte, à Corfou, dans l'archipel Grec, à Alexandrie, en Espagne, en Portugal et dans les îles Canaries. En Allemagne, il y a peu de saints plus connus et qui reçoivent un culte plus solennel. On trouve un nombre prodigieux de personnes qui portent son nom et d'autels qui lui sont dédiés, sans parler de la cathédrale de Paderborn placée sous son patronage [6].

(1) Proprium sanctorum ecclesiæ regalis Sancti Petri de Curia. Ms. de la fabrique de Saint-Benoît du Mans, p. 180. 9 et 8 des calendes d'août « Cenomanis, depositio sanctorum Pavacii, Turribii et *Gundanisoli* » episcoporum prefatæ urbis et confessorum ». Migne, *Pat. lat.*, t. CXXIV, col. 294, 295 et 400.

(2) Je trouve ce saint Rufin (Rufinus) cité comme évêque du Mans dans un calendrier en tête d'*Heures du Mans* du XV[e] siècle. Bibliothèque de l'Arsenal à Paris, ms. n° 417, fol. 2 verso.

(3) Liborius. Dom Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*, t. I, p. 66, note 2, dit qu'on trouve quelquefois Leporius, Leporinus, Liberius, au lieu de Liborius. L'estimable bénédictin doit s'abuser et confondre avec Leporius, évêque martyr (30 décembre), ou avec un autre Leporius, peut-être Horolius, du 2 mars.

(4) « Hic fecit ecclesias per diversa loca in ipsa parrochia XVII ». *Actus*

(5) Migne, *Pat. lat.* t. CXXIII, col. 983; t. CXXIV, col. 100.

(6) Le livre de Conrad Mertens, chapelain à Kirchbarchen, près de Paderborn, en Westphalie, a été analysé dans la *Semaine du Fidèle du Mans*, t. XI, pp. 566-569

SAINT VICTUR[1]

Tout en rejetant la complète véracité des premiers chapitres des *Actus* sur nos évêques, il faut cependant admettre qu'au fur et à mesure qu'on se rapproche du IXe siècle, date de leur rédaction, certains détails doivent rentrer dans le domaine de la réalité. Par malheur, il est impossible de distinguer l'ivraie du bon grain au milieu de récits qui cadrent mal avec des faits historiques incontestables. La légende de saint Victur et de son fils saint Victeur, tous deux successeurs de saint Liboire, rentre dans cette catégorie de narrations où le chroniqueur s'est librement donné carrière sans tenir compte de la chronologie.

Au dire du chorévêque David, l'auteur présumé des *Actus*, saint Martin, venu au Mans pour assister aux derniers moments de saint Liboire et pour présider à ses funérailles, avait rencontré dans la campagne, auprès de la ville, un sous-diacre marié du nom de Victur qui travaillait dans sa vigne[2] en chantant des hymnes sacrées. Martin eut alors une inspiration ; ce pieux vigneron devait succéder à saint Liboire. L'évêque de Tours descendit aussitôt de son âne et aborda Victur avec ces paroles : « Je vous salue, seigneur évêque ! » A ces mots, le pauvre sous-diacre crut que l'étranger se moquait de lui. Mais le grand serviteur de Dieu le rassura, lui donna sa bénédiction et le conduisit dans la ville où Liboire agonisait. Après la sépulture de l'évêque du Mans aux Douze-Apôtres, Martin présenta Victur au peuple, le sacra[3], fit prendre le voile à sa femme Maura, baptisa leur fils unique Victurius qui était déjà d'un certain âge, et conduisit ce dernier à Tours pour l'instruire et le former aux sciences divines.

Victur, ainsi choisi et sacré, fut le cinquième évêque du Mans, sous les empereurs Théodose (379-395) et Arcadius (395-408), siégea vingt-quatre ans, sept mois et treize jours, fit quarante-deux ordinations, trois cent cinq prêtres, deux cent douze diacres et nombre d'autres ministres, puis fut enterré dans l'église des Douze-Apôtres, comme saint Liboire[4].

Jusqu'ici, on pourrait admettre à la rigueur le récit des *Actus*. Où la difficulté commence c'est quand ces mêmes *Actus* nous racontent qu'après le décès de Victur, saint Martin choisit pour le remplacer son propre fils Victurius qui

(1) *Victurus*. On traduit souvent et irrégulièrement *Victurus* par *Victor*. J'adopte la forme *Victur*

(2) Une tradition locale indique cette vigne à Rouillon non loin du lieu de la Baptisière. Il paraît que, dans cet endroit, on voit un plan de rosiers dont l'origine remonte au temps de saint Victur. Ces rosiers n'ont pu être détruits jusqu'à présent, malgré la charrue, qui, tous les ans, attaque leurs racines.

(3) Au sujet du choix de saint Victur par saint Martin, dom Piolin prétend que primitivement le diocèse (parrochia) du Mans faisait partie de la province ecclésiastique de Rouen. Cette affirmation, comme beaucoup d'autres du R. Père, ne repose sur aucune donnée historique et fait partie d'un système absolument préconçu.

(4) *Actus*.

mourut sous le consulat de Fauste le Jeune et de Longin, c'est-à-dire en l'année 490, ayant gouverné l'Église du Mans (toujours selon les *Actus*) quarante-un ans, six mois et dix jours. Avec ces chiffres, l'élection de Victurius se fixe à l'année 418 ou 449. Or saint Martin était mort vers 397, certainement avant 400, un demi-siècle avant le sacre de Victurius ! Dom Piolin, qui, après d'autres, admet pour les premiers évêques du Mans une chronologie absolument fantaisiste, se tire d'affaire au sujet de saint Victurius en affirmant, sans preuve, qu'il fut évêque du Mans (sacré par Brice, successeur de saint Martin), de 422 à 490, soit pendant soixante-huit ans, après son père Victur qui aurait siégé de 390 à 422. Avec ce système d'évaluation, purement imaginaire, on arrive encore à faire mourir Victurius à l'âge de plus de cent sept ans.

En résumé, l'histoire de saint Martin sacrant Victur et son fils Victurius, soutient mal la critique. Tout ce que l'on peut admettre raisonnablement, c'est l'existence des deux SS. Victur et Victurius dont le *Martyrologe de l'Église du Mans*, reflet de notre primitive tradition locale, fait mention au VIII des calendes de septembre (25 août) [1] et aux calendes de septembre (1er septembre). Il ressort aussi du testament authentique de saint Bertrand, qu'en 616, on connaissait au Mans saint Victur qui y possédait un oratoire, et saint Victurius, Victor ou Victeur auquel une basilique était dédiée [2].

Une constatation s'impose ici, la popularité dont jouissait saint Martin, particulièrement dans nos contrées, où il fut le grand convertisseur des campagnes au IVe siècle. L'auteur des *Actus Pontificum* ne pouvait omettre de mêler son souvenir à la vie de plusieurs de nos évêques. En le faisant, il obéissait au sentiment général qui porta les Manceaux à dédier au grand évêque de Tours un oratoire au Mans, un monastère à Pontlieue au VIe siècle, et plus tard environ cent églises paroissiales, plusieurs prieurés et un grand nombre de chapelles [3].

(1) « VIII kalendas septembris. Cenomannis, depositio sancti Victuri, episcopi et confessoris ». Bibliothèque du Mans, ms. nº 244, fol. 134. — Dom Piolin (*Histoire de l'Église du Mans*, I, p. 81), dit par erreur qu'il mourut le 7 des calendes. — D'autres *Martyrologes* placent sa mort au 10 des calendes de septembre (23 août). *Pat. lat.* t. CXXIV, col. 393-394.

(2) « Tibi vero archidiacono demando atque præcipio, ut per omnes basilicas quæ circa civitatem nostram » noscuntur, hoc est basilicæ *Sancti-Victurii*, peculiaris patroni mei, dabis sol. XX..., ad oratoria domni Martini, » *domni Victorii*, vel sancti Petri, infra muros, dabis in aurum aut in caballos sol. V. » *Actus* dans *Vetera Analecta*, t. III, p. 112.

(3) D'après le *Saint Martin* de Lecoy de La Marche, le diocèse actuel du Mans renferme cinquante-une églises paroissiales sous le vocable de saint Martin de Tours ; celui de Laval, quarante-huit ; Angers, trente-sept ; Séez, cinquante-six ; Chartres, cinquante-deux ; Tours, trente-neuf. Avant la Révolution, ces chiffres étaient plus élevés, plusieurs églises dédiées à saint Martin ayant été détruites, notamment celles de Saint-Martin de Précigné, de Saint-Martin de Parcé, de Saint Martin de Dangeul, etc.





CHAPITRE II

LES ÉVÊQUES MÉROVINGIENS



USQU'ICI, faute de documents authentiques, je n'ai pu indiquer les dates précises de la vie des premiers évêques du Mans, c'est-à-dire des SS. Julien, Thuribe, Pavace, Liboire et Victur, auxquels il faut ajouter les problématiques SS. Gundanisole, Valérin et Rufin.

Avec saint Victeur[1], fils supposé de saint Victur, nous entrons dans le domaine de l'histoire, car, un Victorius ou Victurius du Mans prit certainement part aux conciles d'Angers en 453[2], de Tours en 461[3], et souscrivit à celui de Vannes vers 465.

SAINT VICTEUR

Au rapport de Grégoire de Tours, la sainteté de Victeur (il le nomme Victorius) se manifesta dans maintes circonstances, particulièrement lors d'un événement notable. Un violent incendie dévorait la cité mancelle et d'énormes flammèches, chassées par le vent, faisaient craindre que le feu n'étendît partout ses ravages. L'évêque ne pouvant supporter la vue d'un pareil désastre, s'approcha du brasier, fit le signe de la croix sur les flammes et arrêta aussitôt le fléau. La ville ainsi délivrée rendit mille actions de grâce à son pasteur[4].

(1) J'adopte cette forme *Victeur* pour rendre *Victurius,* le fils supposé de *Victurus* (Victur) du chapitre précédent.

(2) Abbé L. Duchesne, *Catalogues épiscopaux de la province de Tours*, p. 50.

(3) « Victorius *(sic)* episcopus Cenomannicæ civitatis, huic definitioni interfui et subscripsi ». Sirmond, *Concilia antiqua Galliæ*. Paris, 1629, t. I, p. 126.

(4) *De gloria confessorum,* cap. 56. *Pat. lat*, t. LXXI, col. 869. Ce miracle peut s'appliquer à Victeur ou à son père Victur.

S'il faut en croire Le Corvaisier, Bondonnet et dom Piolin [1], on bâtit peu après, dans ce même endroit, une petite chapelle, qui devint dans la suite l'oratoire de l'hôpital des Ardents. Aucun texte n'appuie cette affirmation qui, par là même, devient caduque.

C'est à l'évêque Lidorius qu'est due la construction de la primitive cathédrale de Tours, (337-371). Plus tard, le culte des saints Gervais et Protais ayant pris une grande extension, un autre évêque, Eustochius (447-461), fit bâtir dans la même ville, une église destinée à abriter les reliques des bienheureux martyrs rapportés d'Italie par saint Martin [2]. Saint Victeur imita son contemporain Eustochius en enrichissant sa cathédrale de reliques des saints milanais [3]. De plus, selon le récit des *Actus Pontificum*, il restaura, orna et agrandit cette même cathédrale en ajoutant une aile ou transept au nord de la première église consacrée par saint Julien. Son œuvre resta inachevée, car la mort le saisit au milieu de ses travaux, le 1er septembre [4] 490, après un épiscopat de quarante-un ans, six mois et dix jours. Comme les SS. Thuribe, Pavace, Liboire et Victur, il fut enterré dans l'église des Douze-Apôtres, qui, au VIe siècle, devait prendre son nom. Les églises de Saint-Victeur de Rouillon (Sarthe), de Bazougers [5] et de Levaré (Mayenne) lui sont consacrées.

Saint Victeur est le seul des évêques du Mans qui soit mentionné dans les anciens martyrologes, hiéronymien et d'Usuard ; il y est appelé Victor [6].

De son temps, Le Mans faisait partie de la troisième Lyonnaise qui avait Tours pour métropole. De là, la suprématie religieuse de Tours sur les « civitates » Cenomannorum, Andecavorum, Redonum, Namnetum, Corisopitum, Venetum, » Ossismorum et Diablintum ».

SAINT PRINCIPE

Nous avons vu au paragraphe de saint Thuribe que, d'après les *Actus Pontificum*, ce successeur immédiat de saint Julien qui aurait dû vivre au IIe siècle, était mort sept ans après saint Victeur, en 497. Ne pouvant résoudre cette difficulté qui prend sa source dans l'absence de notions précises sur les premiers

(1) *Histoire de l'Église du Mans*, t. I, p. 98 ; t. III, p. 38.
(2) Gregoire de Tours, *Historia Francorum*, lib. X, cap. XXXI, § 5.
(3) Les *Actus* affirment que saint Victeur avait reçu ces reliques de saint Martin lui-même.
(4) « Kal. sept. Cenomannis, sancti Victurii, episcopi et confessoris ». Bibl. du Mans, ms. 241, fol. 137 v°.
(5) 1096, 1097. Charte passée apud « Basogers ante ecclesiam Sancti-Victuri ». *Cartulaire de Saint Vincent*, col 263, n° 453.
(6) Cf. *Martyrologium Hieronymianum*, édition J.-B. de Rossi et L. Duchesne dans *Bollandistes*, novembre, t. II, 1re partie, p. 114. — Migne, *Pat. lat.*, t. CXXIV, col. 423, 424.

évêques du Mans, Tillemont, dom Colomb, dom Piolin et autres, ont inventé un saint Thuribe II, gouvernant notre église après la mort de saint Victeur, de 490 à 497. Suivant l'expression de dom Briant, ces auteurs — qui prennent leurs désirs pour des réalités — dissertent en vain [1]. L'hypothèse ne peut jamais remplacer le document et, dans le cas présent, rien n'autorise l'adjonction d'un Thuribe II à notre liste épiscopale.

Saint Thuribe II écarté, il nous reste comme successeur de saint Victeur, l'évêque saint Principe (*Principius*), sur lequel dom Piolin nous donne un vrai roman, composé à l'aide des *Actus* modifiés, retouchés et rectifiés [2].

Les *Actus* nous disent que saint Principe [3], successeur immédiat de saint Victeur, naquit au pays des Francs [4], de parents nobles, et qu'il était frère de saint Rémy, évêque de Reims, ce qui constitue une erreur évidente, car saint Principe, frère de saint Rémy, mort en 506, était évêque de Soissons et n'a rien de commun avec notre saint Principe, évêque du Mans, vivant certainement en 511.

Cette date de 511 est d'ailleurs la seule que nous possédions pour fixer historiquement l'époque de l'épiscopat de saint Principe. Elle nous est fournie par le concile d'Orléans, réuni sur l'ordre de Clovis, et auquel assista notre évêque [5] avec Licinius, évêque de la métropole de Tours, et Eustochius, évêque d'Angers.

Au commencement du VIe siècle, la capitale des Cénomans était au pouvoir des Francs établis au nord de la Loire, tandis que les Bourguignons occupaient le sud-est de la Gaule et les Wisigoths le sud-ouest et les bords de la Méditerranée [6].

Sous l'épiscopat de saint Principe, vers 510, Clovis fit tuer au Mans son parent Rignomer, frère de Ragnachaire, roi de Cambrai. On a voulu voir dans Rignomer un roi du Mans, mais rien ne prouve qu'il faille lui attribuer ce titre. Grégoire de Tours, qui nous a transmis le récit du meurtre, affirme simplement que Rignomer, frère de Ragnachaire, fut tué au Mans par l'ordre de Clovis [7].

Certains historiens, au rang desquels il faut placer particulièrement P. Renouard [8] et dom Piolin [9], nous racontent à ce sujet, avec force détails, un siège du Mans par Clovis, la courageuse résistance des habitants, la prise et

(1) « Frustra laborant ». D. Briant, *Cenomania*. Bibliothèque du Mans, ms. 226 ter. p. 20.

(2) *Histoire de l'Église du Mans*, t. I, pp. 135-145.

(3) « Gesta domni Principii, Cenomannicæ urbis episcopi, qui fuit temporibus Zenonis et Anastasii, imperatorum, et Chlodovei, primi Francorum regis christiani ».

(4) « Ex Francia ortus. »

(5) Parmi les trente-deux évêques souscripteurs, on trouve : « Principius, episcopus ecclesiæ Cenomannicæ ». Jacques Sirmond, *Concilia antiqua Galliæ*. Paris, 1629, t. I, p. 183.

(6) Voir la *Carte de la Gaule en 506*, dressée par A. Longnon.

(7) *Historia Francorum*, lib. II, cap. XLII.

(8) *Essais historiques sur la ci-devant province du Maine*, t. I, p. 109.

(9) *Histoire de l'Église du Mans*, t. I, p. 137.

le pillage de la ville et, enfin, l'intervention de saint Principe en faveur de ses ouailles [1]. Ce joli récit relève du roman car il semble dénué de toute base historique. Peut-être doit-on en voir l'embryon dans le passage des *Actus* où il est dit que saint Principe eut à déplorer une sédition et une persécution dans son diocèse [2].

Au dire des *Actus*, saint Principe accomplit de nombreux miracles, fonda des hospices et plus de trente églises (auxquelles il imposa, à l'exemple de ses prédécesseurs, des redevances envers l'église mère) et mourut, après un épiscopat de vingt-neuf ans, un mois, vingt-et-un jours, le 16 des calendes d'octobre (16 septembre [3]), ayant fait trente-deux ordinations et deux cent cinq prêtres. Il reçut la sépulture aux Douze-Apôtres, auprès de ses devanciers, Thuribe, Pavace, Victur et Victeur.

Nos anciens catalogues épiscopaux ne contiennent pas tous le nom de Principe. Quelques-uns le remplacent par celui de *Severius*. Le Corvaisier et Bondonnet font de *Severius* une espèce de chorévêque, et dom Piolin, à la suite d'autres annalistes, un évêque, le bienheureux *Séverien*, qui aurait gouverné le diocèse du Mans, de 530 à 532, après un légendaire *Victorius II* [4], successeur de saint Principe de 511 à 530. L'adjonction de *Victorius II* et de *Severius* à notre liste épiscopale constitue une simple fantaisie qui ne se justifie pas mieux que l'existence d'un chorévêque, nommé Pierre [5], pendant l'épiscopat de saint Principe. Peut-être *Principius* et *Severius* ne sont-ils qu'un seul personnage portant deux noms. Cette hypothèse, émise par le judicieux dom Briant [6], paraît autorisée par les *Actus* qui, au chapitre de saint Innocent [7], transforment le nom de *Principius* en celui de *Severianus*, variante de *Severius*.

En résumé, pour la fin du Ve siècle et le commencement du VIe on constate historiquement l'existence de deux évêques du Mans : *Victurius* (saint Victeur)

(1) Voir aussi l'*Art de vérifier les dates*, 3 vol. in-fol., t. II, p. 828.

(2) « Tamen non tanta fecit quanta voluit bona et facere disposuit, *propter quamdam seditionem et persecu-» tionem* tam suorum famulorum, quam et aliorum sua in parrochia ». *Actus*, p. 71.

(3) « XVI kalendas octobris. Cenomannis, depositio sancti Principii, episcopi et confessoris ». Bibliothèque du Mans, ms. 244, fol. 147 verso.

(4) D'après dom Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*, t. I, 145, 149, « le successeur de saint Principe fut » Victorius II *dont les actions sont peu connues*..... Malgré le silence des historiens sur la plupart des actions de » Victorius II, *tout ce que l'on sait de cet évêque donne une grande idée de ses mérites et de sa vertu* ». Le chapitre entier de dom Piolin sur Victorius II est de cette envergure. Le R. P. ne sait rien sur l'évêque en question, mais cela lui suffit cependant pour lui permettre d'avoir une grande idée de sa vertu. Une brochure intitulée : *Vie de saint Victor, évêque du Mans* (Blois, 1863), et redigée sur deux légendes du XIVe siècle, admet, sans l'ombre d'une preuve, comme successeurs de saint Principe, les évêques *Severianus, Alanus* et *Victor*. Ce dernier serait le patron de la paroisse de la Chaussée-Saint-Victor, près de Blois.

(5) « Beatus Principius episcopus s. an. XXVIIII, m. I, d. XXI. *Petrus corepiscopus* ». Catalogue des *Actus*. Ce Pierre était, d'après les mêmes *Actus*, chorévêque d'Aiglibert aux VIIe et VIIIe siècles.

(6) « Forté binomius erat Principius, more romano ». *Cenomania*.

(7) *Actus* dans *Vetera Analecta*, III, p. 74.

en 453, 461, 465, et *Principius* (saint Principe) en 511. De ces deux pontifes, saint Victeur, seul, aurait travaillé à l'agrandissement et la décoration de la cathédrale.

SAINT INNOCENT

L'existence de l'évêque saint Innocent (*Innocens* ou *Innocentius*) est historiquement attestée par Grégoire de Tours[1] et par sa souscription aux deux conciles d'Orléans de 533 et de 541, sous Childebert[2]. Encore, dans le premier de ces conciles, son nom seul est signalé, sans indication de siège.

Si l'on veut ajouter foi aux *Actus Pontificum*, il faut admettre que saint Innocent, successeur de saint Principe, était d'origine gauloise, qu'il fut présenté au baptême, instruit dans les sciences sacrées et ordonné par saint Victeur. Monté sur le siège épiscopal du Mans, il prit à tâche de compléter l'œuvre de son bienfaiteur en poursuivant les travaux de la cathédrale qu'il dédia aux SS. Gervais et Protais. Non content de ce labeur, il perfectionna la basilique des Douze-Apôtres et y construisit une abside à l'orient où prirent place les corps des SS. Victur et Victeur qui reposaient dans une autre partie de l'église. Des moines étaient déjà installés dans cet endroit, il les multiplia et les chargea de recevoir dans des constructions agrandies, les pauvres, les voyageurs et les pélerins[3]. Son épiscopat, pendant lequel il fit cinquante ordinations et consacra trois cent dix-huit prêtres, dura quarante-cinq ans, dix mois, vingt-six jours. Il mourut en paix le 13 des calendes de juillet (19 juin[4]) et fut enseveli par ses disciples aux Douze-Apôtres, dans un tombeau qu'il s'était lui-même préparé auprès des corps des SS. Victur et Victeur[5]. Dès cette époque, en tout cas, peu après, les Douze-Apôtres prirent le nom de monastère de Saint-Victeur[6].

Les *Actus Pontificum* donnent quelques détails relatifs aux augmentations de la cathédrale par saint Innocent. Ainsi qu'on l'a vu plus haut, à la mort de saint Victeur, l'édifice se composait d'une nef — l'ancienne basilique de saint Julien d'un transept nord et d'une petite abside orientée, avec arc triomphal, à l'entrée de laquelle se trouvait l'autel de la sainte Vierge. Saint Innocent fit agrandir l'abside vers l'enceinte gallo-romaine de la ville, construisit un transept au midi

(1) *Historia Francorum* lib. VI, cap. IX.

(2) « Innocentius in Christi nomine, episcopus civitatis Cenomanicæ ». J. Sirmond, *Concilia antiqua Galliæ*. Paris, 1629, t. I, p. 269.

(3) *Actus*, pp. 75, 76.

(4) « XIII kalendas julii. Cenomannis, sancti Innocentis, episcopi ». Bibliothèque du Mans, ms. 244, fol. 85 v°.

(5) *Actus*, p. 79.

(6) Le monastère de Saint Victeur, qui a donné son nom à la rue actuelle de Saint-Victeur, devint au moyen-âge, un prieuré dépendant de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. M. le comte Bertrand de Broussillon en a publié le *Cartulaire*. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 1895

et exhaussa l'ancienne nef consacrée par saint Julien. L'autel de la sainte Vierge, qui, jusque-là, avait occupé la place d'honneur, fut mis dans le transept nord, l'autel de Saint-Pierre dans le transept sud, et l'autel central de l'abside reçut les reliques des SS. Gervais et Protais[1].

A partir de cette époque, notre cathédrale porta le nom d'église des SS. Gervais et Protais. Ce nouveau patronage, qui, dans l'esprit de saint Innocent, ne devait diminuer en rien la vénération due à la mère de Dieu et au prince des Apôtres, fut imposé par les nombreux miracles accomplis dans la grande basilique mancelle par l'intercession des illustres martyrs milanais[2]. Une cérémonie spéciale, probablement une consécration solennelle, eut lieu à cette occasion, car le *Martyrologe de l'Église du Mans* mentionne au 13 décembre, l'addition du nom des SS. Gervais et Protais à l'ancien titre de l'église mère[3].

« On trouve dans le recueil de Gruter la reproduction très imparfaite d'une pierre malheureusement disparue[4]. C'est un onyx (intaille ou camée), sur lequel est gravée une porte flanquée de tours. De chaque côté, un personnage debout, vêtu du *pallium*, tend le bras vers cette porte. Au-dessus se voit une main sortant d'un groupe de nuages[5]. Des légendes expliquent le sujet. Sous la porte qui, suivant une coutume longtemps conservée, figure une ville, (ou ici une église), se lit le mot latin abrégé CAENOM. (Le Mans). La main qui descend du Ciel est celle de Dieu, représentée de forme colossale, comme dans les sculptures des sarcophages. Au-dessous sont gravées les trois lettres DEX, abréviation du mot *dextera*. Derrière les deux personnages, sont écrits perpendiculairement leurs noms, sans l'addition du mot *sanctus* : GERBA, PROTA. Ce sont les saints patrons de la cathédrale et de la ville, les martyrs Gervais et Protais. La copie grossière que nous possédons de cet onyx ne permet guère d'en estimer l'âge. La disposition des lettres superposées pour former les noms des saints mène toutefois à penser que la pierre est postérieure au VIIIe siècle. Quoi qu'il en soit, de l'époque certainement reculée à laquelle elle a pu être gravée », il faut remarquer qu' « elle met sous nos yeux la représentation, probablement unique aux temps anciens, de saints gardant une cité[6]. »

Ce petit monument est une preuve de la dévotion des Manceaux envers les deux martyrs milanais.

(1) Le Corvaisier, *Histoire des évesques du Mans*, p. 114, s'appuyant sur des *Cartulaires* qui nous sont inconnus, prétend que saint Innocent reçut directement de Milan des reliques des SS. Gervais et Protais.

(2) *Actus*, p. 75.

(3) « Idus decembris. Cenomannis civitate, addicio ad titulum matris ecclesie in commemoratione sanctorum martirum Gervasii et Prothasii ». Bibliothèque du Mans, ms. 244, fol. 200.

(4) M. d'Amécourt dit faussement que cette pierre est conservée au cabinet de France.

(5) Dans la première édition du livre de Gruter, la main est remplacée par des rayons.

(6) Edmond Le Blant, *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule, antérieures au VIIIe siècle*, pp. 21-26. M. Hucher a reproduit cette pierre décrite par E. Le Blant, dans les *Monnaies du Maine*, planche I, p. 691, à la suite de la *Géographie ancienne* de Cauvin.

On a raconté que saint Innocent, frappé de la haute réputation de vertu de saint Benoît et désireux de posséder dans son diocèse quelques disciples de l'homme de Dieu, avait envoyé au Mont-Cassin deux personnages de confiance, l'archidiacre Flodégaire et le vidame Harderade pour lui exposer l'objet de ses désirs. Saint Benoît crut devoir acquiescer à cette demande et, bien qu'averti de sa fin prochaine, sans souci de ce qui pourrait advenir de son œuvre, lui disparu, il intima à celui que tous autour de sa personne désignaient comme son successeur, à Saint-Maur, l'ordre de suivre les envoyés manceaux avec quatre compagnons, Antoine, Constantinien, Simplicien et Faustus (542). Au cours du voyage, les épreuves ne manquèrent pas aux moines italiens. Pour comble de malheur, ils apprirent à Orléans la mort de saint Innocent et les dispositions hostiles de son successeur. Mais, Harderade, qui conduisait la petite troupe, leur offrit une retraite sur le domaine de son cousin Florus, homme puissant à la cour de Théodebert, roi d'Austrasie. Ce dernier céda aux étrangers l'important domaine de Glanfeuil et bientôt, dans l'étroit vallon que forme les déclivités du côteau s'inclinant vers la Loire, s'éleva un monastère connu dans la suite sous le nom de Saint-Maur-sur-Loire [1].

Presque tous les critiques modernes se sont inscrits en faux contre cette histoire [2]. Sans entrer dans le débat, je dois faire remarquer que les détails qui ont trait à saint Innocent peuvent être considérés comme inadmissibles. En effet, celui-ci ne mourut pas en 542 ; il ne disparut que vers 559 et eut pour successeur immédiat, selon son contemporain Grégoire de Tours, le saint évêque Domnole [3].

SAINT DOMNOLE

Plusieurs historiens ont placé après saint Innocent, de 543 à 560, un évêque du nom de Scienfroy (Scienfred), auquel dom Piolin a consacré une notice de sept pages [4]. Or, dans les deux listes épiscopales des *Actus Pontificum* et des *Gesta Aldrici*, Scienfred (*Seutfredus*, *Scienfridus*, *Scienfredus*) est donné comme chorévêque, et chorévêque de saint Innocent disent faussement les *Actus* [5]. Ce prétendu évêque « usurpateur du siége épiscopal, sur lequel la grandeur de sa

(1) C. Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, t. III, p. 428. Dom Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*, t. I, p. 237. Dom Léon Guilloreau, *L'Anjou et ses établissements monastiques* dans *Revue de l'Anjou*, t. XXXVII, p. 181.

(2) Les Bollandistes, la *Revue bénédictine* des moines de Maredsous en Belgique, l'abbé Malnory, docteur ès-lettres, Maurice Prou, *La Gaule mérovingienne*, p. 137.

(3) *Historia Francorum*, lib. VI, cap. IX.

(4) Sans l'ombre d'un document. *Histoire de l'Église du Mans*, t. I, pp. 239-246.

(5) « Beatus Innocens episc. sed. ann. XLV, m. X, d. XXV. *Scienfredus chorepiscopus* ». *Vet. Anal.* t. III, p. 47.

» naissance et le pouvoir de ses parents le soutinrent pendant dix-sept ans[1] », doit être rayé de la liste de nos pontifes et peut-être de la liste des personnages réels[2]. Scienfred retranché, le successeur de saint Innocent se trouve être saint Domnole.

Domnole (*Domnolus, Domnulus, Donnolus, Onnoulé, Annolet, Tannoley*[3]), vivait au temps des fils de Clovis[4] et était abbé du monastère de Saint-Laurent à Paris, ville comprise dans le royaume de Childebert Ier. Il noua des intelligences avec Clotaire Ier, qui régnait à Soissons. Quand celui-ci envoyait des émissaires pour espionner son frère Childebert, Domnole les recevait et leur donnait secrètement asile dans son monastère. Après la mort de Childebert (23 décembre 558), Clotaire, devenu seul roi de France, voulut récompenser ces services politiques ; il offrit à son dévoué serviteur, l'évêché d'Avignon que l'abbé refusa prétextant qu'il ne voulait pas être si éloigné de son prince et qu'il lui répugnait d'habiter un pays de sophistes et de philosophes. Les Manceaux ne lui causaient pas la même répulsion. Après la mort d'Innocent, il accepta l'évêché du Mans (559), où il fit preuve d'une grande sainteté[5].

Saint Domnole assista, en 567, au second concile de Tours, réuni dans la basilique de Saint-Martin[6] et fonda vers 572, sur la colline qui domine au nord la ville du Mans, un monastère dédié aux martyrs saint Vincent et saint Laurent[7]. Les *Actus* lui attribuent encore la fondation ou plutôt l'augmentation du petit monastère de Saint-Julien du Pré, auprès du tombeau de l'apôtre des Cénomans, non loin du monastère des Douze-Apôtres ou de Saint-Victeur ; il y plaça cinquante moines qui devaient exercer l'hospitalité envers les voyageurs et les pélerins[8]. Le monastère de Sainte-Marie de Baugé d'abord dirigé par saint Pavin, prévôt de l'abbaye de Saint-Vincent, lui doit également son existence. Ce fut encore sous son épiscopat, en 576, que Chilpéric fit enfermer son fils Mérovée au monastère d'Anisole[9], d'où ce dernier fut tiré par Gaïlen, un de ses fidèles, pour mourir bientôt au milieu des aventures d'une vie errante[10].

(1) *Histoire des évêques du Mans*, par un ancien bénédictin de Saint-Maur, p. 49.
(2) Cf. J. Havet, *Les Actes des évêques du Mans*, dans *Questions mérovingiennes*, p 313
(3) Giry, *Manuel de Diplomatique*, p. 287.
(4) « Qui fuit tempore ultimo Childeberti et Clotharii, atque primo tempore Chilperici, filii ipsius Clotharii. » *Actus*, p. 96.
(5) Gregoire de Tours, *Historia Francorum*, lib. VI, cap. IX.
(6) « Sub die XV kalendas decembris, anno Christi DLXVII, Johannis III, papæ, anno VIII; Chariberti regis, » VI.... *Domnulus* peccator, episcopus ecclesiæ Cenomannensis ». Sirmond, *Concilia antiqua Galliæ*, 1629, t. I, p. 343. Jean Maan, *Sancta et Metropolitana ecclesia Turonensis*. Tours, 1667, 2e partie, p. 26.
(7) *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vincent*, publié par l'abbé R. Charles et le vte Menjot d'Elbenne, col. 1.
(8) C'est donc saint Domnole et non saint Innocent, comme on l'a toujours répété, qui fut le vrai fondateur de l'abbaye de Saint-Julien du Pré.
(9) Plus tard Saint-Calais.
(10) Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, lib. V, cap. XIV.

D'après les *Actus Pontificum*, saint Domnole gouverna l'église du Mans pendant quarante-six ans, onze mois, vingt-cinq jours, fit soixante-quinze ordinations, trois cent soixante prêtres, deux cent cinquante diacres, mourut le jour des calendes de décembre [1] et fut enterré dans l'église du monastère de Saint-Vincent.

Saint Grégoire de Tours n'est pas d'accord avec les *Actus*. Il attribue à saint Domnole, vingt-deux ans d'épiscopat seulement, ce qui place sa mort en 581. Il nous dit encore que se voyant grièvement atteint du mal royal et de la pierre [2], il désigna pour lui succéder, avec l'assentiment du roi, l'abbé Théodulphe. C'était la violation des règles établies par les conciles et les canons apostoliques. Mais, il ne faut pas oublier que beaucoup de saints évêques agirent de la même manière pour éviter à leurs églises les tribulations qu'entraînaient presque toujours les élections épiscopales, dans lesquelles la royauté entrait alors comme facteur indispensable [3]. Malgré la sage précaution de saint Domnole, rendue inutile par la volonté de l'oublieux Chilpéric, l'église du Mans dut subir le majordome royal, Badégisil [4].

BADÉGISIL

Ce Badégisil, *(Badegisilus, Badechisilus, Baudegisilus)*, 581-586, reçut la tonsure et, quarante jours après, saint Domnole étant mort (581), il lui succéda sur le siège de saint Julien [5], tout en restant dans les liens du mariage. Saint Grégoire de Tours, son contemporain, nous en fait le plus triste portrait et nous apprend que sa méchanceté n'était dépassée que par l'horrible cruauté de sa femme [6]. Il s'appliqua surtout à s'approprier les biens ecclésiastiques, ce qui ne l'empêcha pas d'assister, en 585, au second concile de Macon [7]. Au commencement de la sixième année de son misérable épiscopat, il avait fait préparer un magnifique repas pour se réjouir avec les notables de la ville, mais en se mettant à table, il fut saisi d'une fièvre violente dont il mourut peu de temps après [8], en l'an 586. On raconte que malgré son indignité, lors de la consécration d'une

(1) « Kalendas decembris (1er décembre). Cenomannis civitate, depositio sancti Domnoli episcopi et con- » fessoris ». Bibliothèque du Mans, ms. 244, fol. 194 verso.

(2) « Dum se cerneret morbo regio calculoque gravissime fatigari ».

(3) M. Prou, *La Gaule mérovingienne*, pp. 108-111.

(4) *Historia Francorum*, lib. VI, cap. IX.

(5) « Qui tonsuratus gradus, quos clerici sortiuntur, ascendens, post quadraginta dies, migrante sacerdote » (Domnolo), successit ». Grégoire de Tours, *Hist. Franc.* lib. VI, cap. IX.

(6) « Erat enim ineffabili malitia; nam sæpius viris omnia pudenda cum ipsis ventris pellibus incidit, » feminis secretiora corporis loca laminis candentibus perussit, sed et multa alia inique gessit, quæ tacere » melius putavi ». *Historia Francorum*, lib. VIII, cap. XXXIX.

(7) J. Sirmond, *Concilia antiqua Galliæ*, p. 390.

(8) *Historia Francorum*, lib. VIII, cap. XXXIX.

église de son diocèse, il avait été témoin de la guérison de deux paralytiques et d'un aveugle obtenue par l'intercession de saint Martin [1].

M. J. Havet croit qu'il n'est pas impossible d'identifier cette église consacrée par Badégisil avec l'oratoire de Saint-Martin, situé « infrà murania Cenomannis », dont la fondation par Eoladius et Baudomalla est faussement placée dans les *Actus* sous l'épiscopat de saint Domnole [2].

Le catalogue des *Gesta Aldrici* ne contient pas le nom de Badégisil. En revanche, il se trouve dans celui des *Actus*, lesquels par ailleurs ne consacrent pas de notice à cet indigne successeur de saint Domnole.

SAINT BERTRAND

L'Église du Mans, ruinée par Badégisil, ne devait pas rester sous le coup de son déshonneur. Dieu, pour la consoler, lui réservait un glorieux pontife dans la personne de saint Bertrand (586-623 environ).

Bertrand *(Bertichramnus, Bertchramnus, Bertrannus, Bertringan)*, qu'il ne faut pas confondre avec son contemporain Bertchramnus, évêque de Bordeaux, décrié par ses mœurs corrompues, naquit d'une noble famille, originaire de France et d'Aquitaine [3]. Les *Actus Pontificum* le font vivre sous Chilpéric Ier, fils de Clotaire Ier, et sous Clotaire II, fils du même Chilpéric Ier. Il prit la tonsure à Tours, sur le tombeau de saint Martin, les ordres sacrés de la main de saint Germain, évêque de Paris [4], son éducateur, et devint archidiacre de cette dernière église. Après la mort de Badégisil (586), il fut choisi pour le remplacer [5] et eut aussitôt à lutter contre sa veuve qui poussa l'impudence jusqu'à vouloir jouir des legs pieux faits à l'église du Mans pendant l'épiscopat de son mari [6]. Si d'un côté, les honneurs vinrent trouver Bertrand, comme lorsqu'il fut envoyé en ambassade en Bretagne (vers 588) par le roi Gontran [7], il dut supporter de nombreux revers à cause de sa fidélité envers Clotaire II, son prince légitime. Celui-ci vaincu, en l'an 600, par les troupes de son cousin Théodebert II, roi d'Austrasie, fut contraint

(1) « Invitatus itaque Badegisilus, Cenomanorum episcopus, ad quemdam locum diœcesis suæ venit, ad » basilicam beati viri (Martini) et nomine et reliquiis consecrandam. Celebrata solemnia, invocantes sancti » Martini nomen, duo paralytici gressum, cæcusque unus visum recepit ». Grégoire de Tours, *De miraculis sancti Martini*, lib. III, cap. XXXV.

(2) *Questions mérovingiennes*, pp. 377. — Voir *Actus*, p. 108.

(3) « Nobilis genere, natione partim Aquitanicus et partim Francus ». *Actus*, p. 109.

(4) Mort en 576.

(5) « In cujus locum Bertchramnus, Parisiacus archidiaconus, subrogatus est ». Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, lib. VIII, cap. XXXIX.

(6) *Ibid.*

(7) *Ibid.*, lib. IX, cap. XVIII.



ABSIDE DE L'ÉGLISE DE LA COUTURE

Planche IV.

d'abandonner à son rival tout le territoire qu'il possédait entre la Loire et la Seine, Le Mans en particulier. Saint Bertrand suivit les diverses fortunes du fils de Chilpéric et de Frédegonde [1]; il fut dépouillé de ses biens, mis en prison, exilé et eut la douleur de voir l'intrus Berthégisil, usurper son siège épiscopal [2] tandis que son frère Bertulfus [3] trouvait la mort dans les rangs de l'armée de Clotaire. L'année 613, ayant amené le décès de Théodebert II et de son frère Théodoric, mit fin à ce conflit qui se termina par le supplice de la reine Brunehaut et par la reconnaissance de Clotaire II comme roi de toute la monarchie française. L'évêque du Mans rentra dans la possession de ses biens et fut comblé de grâces par son maître.

Saint Bertrand usa, pour la plus grande gloire de Dieu, d'une immense fortune territoriale qu'il avait acquise lui-même ou qu'il tenait de ses parents et de la générosité du roi Clotaire. Au Mans, il fit construire une maison sur la muraille Est de la ville à l'endroit où se trouvait un oratoire dédié à l'archange saint Michel [4]. Ce fut là qu'il eut une vision au sujet de l'abbaye de Saint-Pierre et de Saint-Paul de la Couture qu'il allait fonder. Non content de l'établissement de ce dernier monastère vers 595, il éleva encore ceux de Saint-Martin de Pontlieue et de Saint-Germain, ainsi que l'hôpital et l'église de Sainte-Croix, auprès du Mans.

Son testament de l'année 616 [5], dont on ne saurait suspecter l'authenticité [6], constitue un des documents les plus curieux de l'époque mérovingienne. L'évêque n'y oublie rien; il y repartit ses nombreuses villæ de l'Albigeois, des pays de Cahors, d'Agen et de Bordeaux, du Berry, de Bourgogne, de Provence, de Poitou, du Limousin, du Gâtinais, des territoires de Paris, de Saintes, d'Étampes, du Vendômois, du Dunois et de la contrée des Cénomans, entre l'Église du Mans (*sacrosancta ecclesia Cenomannica*), le monastère de la Couture, Saint-Martin de Pontlieue, Saint-Germain-lès-Le Mans, la basilique de Saint-Victur dans la ville, l'Église de Paris, l'Église de Metz, le roi Clotaire II, la reine Bertrude, ses neveux ou petits-neveux, Sigechelme, Leutran, Sichran, Thoring, Leutfrède, fils de Sigechelme, Leudochranne, Sigramne, ses parents Sichelecus et Berchelaïcus, fils de Sigelène. Sa générosité s'y étend encore à la basilique de Saint-Victeur, son patron particulier; à celle-ci il lègue vingt sous; aux basiliques

(1) En 605, Le Mans rentra sous l'autorité de Clotaire II, mais pour peu de temps. Dom Briant, *Cenomania*

(2) M. l'abbé Voisin croit que Berthégisil, s'empara de l'évêché de Chartres et non de celui du Mans. *Les Cénomans anciens et modernes*, t. I, p. 213. M. J. Havet, *Questions mérovingiennes*, p. 413, note 3, dit avec raison que Berthégisil usurpa le siège de saint Bertrand.

(3) L'autre frère de saint Bertrand se nommait Ermenulfus.

(4) Cet oratoire existait dans une des tours d'enceinte de la ville, au chevet de la chapelle de la cathédrale qui porte le nom de Saint-Michel. La maison de saint Bertrand fut détruite lors de la construction de l'escalier dit monumental.

(5) Fait au Mans, le 27 mars 616 et écrit par le notaire Ebbon.

(6) J. Havet, *Œuvres*, t. I, *Questions mérovingiennes*, pp. 27 et 272.

de Saint-Vincent, où repose saint Domnole, vingt sous ; de Sainte-Marie et de Sainte-Croix, dix sous ; de Saint-Richomer, dix sous ; de l'évêque Saint-Julien, cinq sous en or ou un cheval ; de Saint-Hilaire, cinq sous ; du martyr saint Etienne, cinq sous en or ou un cheval ; aux oratoires du seigneur Martin, du seigneur Victur et de Saint-Pierre dans les murs, cinq sous en or ou en chevaux. A ses très fidèles Warnehaire, Walcon, fils de Tedemond, il confirme la possession des biens qu'il leur a octroyés [1].

Au sujet de ses serfs et de ses esclaves, il s'exprime ainsi :

« J'ordonne de laisser libre [2] ceux et celles qui suivent : Lebigisèle, avec sa femme et ses fils ; Chinemond ; Chrodosinde, avec sa femme et ses enfants ; Théodogond, son fils Lope et sa fille ; Emmane, avec sa femme et ses fils ; Ebrélène, sa femme et ses fils ; Gaviulphe ; Hiliand ; Picoald, sa femme et ses fils ; le fils et la fille de Maurel. Semblablement, je libère les esclaves [3] de nation romaine ou de nation barbare, qui me servent, savoir : Théodan, Bajon, Baudasind, Maur, Austrehaire, Audisgisile, Vetegisile, Bercehan, Quotan, Alagise, Leodegisèle et les fils de Théodonivie. Ils demeureront entièrement libres, conserveront tout le pécule qu'ils ont déjà et celui qu'à l'avenir ils pourront acquérir, et ils obtiendront de vivre sous la protection de la sainte basilique des saints apôtres Pierre et Paul (de la Couture), dans laquelle je désire laisser, au nom de Dieu, mon chétif corps reposer. Qu'ils aient soin, au jour de ma *déposition*, de se rassembler tous ! Ils offriront seulement les oblats en mon nom devant le saint autel, et rappelleront le ministère qu'ils ont rempli. Au nom de Dieu, que tous observent ceci au jour susdit ; qu'ils donnent consolation à l'abbé de ce lieu ; que le lendemain l'abbé leur serve un repas convenable et qu'ensuite ils retournent chez eux ! Ceci regarde tous ceux dont les noms se trouvent ici, ceux de nation barbare que j'ai acquis plus tard, et ceux que je pourrai acquérir encore. Que les enfants, tant garçons que filles, achetés par moi, et à qui j'ai délivré des lettres [4], restent aussi dans un complet affranchissement ; qu'ils observent la même recommandation faite aux autres, et qu'ils restent sous la garde et la protection de saint Pierre. Ceux d'entre eux qui voudront demeurer avec ledit abbé et servir dans la basilique, afin d'avoir la satisfaction de rendre plus d'honneur à mon pauvre tombeau et de servir dans la sainte basilique,

(1) Le soin des pauvres le préoccupe particulièrement. Il prie l'évêque, son successeur, de rassembler chaque année, comme par le passé, dans la maison de saint Michel, toutes les décimes en blé, vin, fromage et lard, provenant des *villæ*, qu'il avait léguées à l'Église du Mans, pour être distribuées aux pauvres et aux pèlerins.

(2) Les sujets de l'empire franc considérés au point de vue juridique, au regard de leurs droits civils, se répartissaient en trois groupes : les libres, les demi-libres et les esclaves. Cf. M. Prou, *La Gaule mérovingienne*, p. 157.

(3) « Famulos meos. »

(4) « Qui a me empti noscuntur et epistolas eis feci »

pourront s'enrichir des biens de cette même sainte basilique. Ceux qui demeurent ici, sur le territoire Cénoman, savent qu'ils sont sous la protection de la sainte basilique des seigneurs apôtres Pierre et Paul dans le cas où ils en auraient besoin [1] ».

Saint Bertrand, qui avait assisté au concile de Paris, en 614, mourut le 30 juin [2], vers l'an 623. Son corps, suivant son désir, fut ensépulturé par ses disciples dans sa chère basilique de saint Pierre et de saint Paul, auprès de laquelle se trouva longtemps une fontaine qui portait son nom. Dans l'ancienne liturgie mancelle, on célébrait sa fête le 30 juin, et le 6 juin, la translation de ses reliques [3]. Cette fête se trouve fixée actuellement au 3 juillet. L'église paroissiale de Lavardin, du doyenné de Conlie, est placée sous son patronage.

Au nombre des principaux bienfaiteurs de notre église, sous l'épiscopat de saint Bertrand, il importe de signaler la reine Ingoberge, veuve de Caribert Ier, roi de Paris, morte en 589. Peu avant son décès, elle fit appeler saint Grégoire de Tours pour qu'il fût témoin de ses dernières volontés en faveur de la basilique de Saint-Martin et des églises de Tours et du Mans [4].

L'étoffe connue sous le nom de suaire de saint Bertrand, était primitivement d'un seul morceau. Elle a été partagée en deux parties dont l'une resta à la cathédrale du Mans et l'autre fut remise à l'église de la Couture [5] où elle est placée dans une châsse moderne, portant l'inscription : *De Sudario B. Bertranni episcopi.* M. de Caumont a publié le dessin de ce dernier fragment dans la première édition de son *Abécédaire d'Archéologie* et M. E. Hucher lui a consacré un article sous le titre de *Notice sur une ancienne étoffe de soie déposée dans le trésor de la cathédrale du Mans et de l'église de la Couture de la même ville* [6].

Notre tissu, dit M. Hucher, « présente un seul et même sujet, reproduit uniformément, mais en diagonale ou en quinconce, sur toute l'étendue du voile. Deux lions debout, affrontés, s'abreuvent dans une coupe placée entre eux, ou bien respirent, haletants, la flamme d'un pyrée, si le petit monument qui les sépare doit être regardé comme un bûcher où un vase de feu.

(1) Testament de saint Bertrand inséré dans les *Actus Pontificum*, traduction de l'abbé A. Voisin : *Vie de saint Julien et des autres confesseurs pontifes, ses successeurs*. Le Mans, 1844, pp. 322-368. Beaucoup d'auteurs, et en particulier dom Piolin, ont utilisé, mais sans jamais indiquer leur source, les travaux de M. l'abbé Voisin. On feint souvent d'ignorer les œuvres des hommes de valeur dont la science offusque toujours les médiocres.

(2) « II kal. julii. Cenomannis, depositio sancti Bertranni, episcopi et confessoris ». Bibliothèque du Mans, ms. 244, fol. 90.

(3) « VIII idus junii, Cenomannis, translacio sancti Bertranni, episcopi et confessoris ». *Ibid.*, fol. 80.

(4) « Quæ cum me benigne excepisset, notarium vocat, et habito, ut dixi, mecum consilio, quædam eccle-» siæ Turonicæ et basilicæ Sancti-Martini quædam *Cenomannicæ ecclesiæ* delegavit, ac post paucos menses, » subitanea ægritudine fatigata, migravit a sæculo ». Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, lib. IX, cap. XXVI. L'église du Mans eut en particulier l'*ager Cultura. Testament de saint Bertrand.*

(5) Ce fragment, mesure 92 centimètres sur 65 environ.

(6) *Études sur l'histoire et les Monuments du département de la Sarthe*, 1856, pp. 89-98. Voir encore *Bulletin monumental*, année 1848, p. 109.

« Quelques personnes ont cru que la tête des lions était vue de face : cette opinion prenait sa source dans l'ornementation assez singulière de cette tête ; mais, il ne peut y avoir de doute lorsqu'on examine attentivement la direction de la langue, la forme de la mâchoire inférieure et les vestiges de l'œil placé de profil.

« Ce tissu est en soie, le fond en est uniformément rouge pourpre. Les lions sont ouvrés en soie verte et rehaussés de plaques rouges disposées dans le but d'imiter la saillie des muscles et des os. De minces filets jaunes dessinent les formes et séparent les couleurs. Un ornement très caractéristique couvre la cuisse des lions, c'est une étoile à huit pans, de couleur verte, inscrite dans un cercle rouge. Le pyrée qui est placé entre eux a pour ornement longitudinal une arabesque dont plusieurs courbes semblent dénoncer une provenance orientale. Enfin, pour terminer la description matérielle de notre voile, disons que son tissu est très fin, très serré et très régulier et qu'il annonce une fabrication parfaitement maîtresse de ses procédés. »

J'ai emprunté à M. E. Hucher les lignes précédentes pour m'éviter la peine d'examiner minutieusement cette précieuse étoffe qui tomberait en poussière si on lui faisait subir de trop nombreuses manipulations.

M. Charles Lenormant, conservateur du Cabinet des Antiques au Musée du Louvre, s'est occupé du suaire de saint Bertrand. Il croit devoir lui attribuer une origine Sassanide[1]. « Le tissu conservé au Mans, dit-il, n'offre que des emblèmes de la religion de Zoroastre. L'objet placé entre les deux lions est un *pyrée* ou autel de feu. Les deux lions eux-mêmes se distinguent par une particularité qu'on retrouve sur les monuments Sassanides ; je veux parler de ces figures, en forme *d'astre* ou *d'étoile*, qu'on voit imprimées au haut de la cuisse de ces animaux[2] ».

Malgré le nom de *suaire* donné au tissu qui vient d'être décrit, il paraît probable que cette étoffe n'a jamais renfermé que des reliques de saint Bertrand. Mais elle n'en reste pas moins vénérable par l'usage qu'on en a fait autrefois et par sa haute antiquité qui peut remonter au VIe siècle de notre ère.

SAINT HADOIND

Saint Hadoind (*Chadœnus*, *Caduindus*, *Clodœnus*, *Hadwinus*, *Hadoendus*, *Chadoin*, *Hadoind*, *Hardoin*), succéda à saint Bertrand vers 623 ou 624 et gouverna l'Église du Mans sous les rois Clotaire II, Dagobert Ier et Clovis II dit le Fainéant (624-654 environ).

(1) Les Sassanides, dynastie perse qui régna de 226 à 651 de notre ère.
(2) Hucher, *Monuments du département de la Sarthe*, p. 97.



SUAIRE DE SAINT BERTRAND

Les *Actus* le font naître de parents, d'une race illustre, francs et gaulois d'origine. Il marcha sur les traces de son prédécesseur et fonda ou laissa établir différents monastères dans son diocèse, spécialement celui de Saint-Longis auprès de Mamers [1] et celui d'Évron où s'était accompli un notable miracle produit par des reliques de la Vierge apportées en cet endroit par un pèlerin. Pendant son épiscopat qui dura environ trente ans [2], c'est-à-dire jusque vers 653 ou 654, il assista au concile de Reims (625 ou 630 [3]), à celui de Clichy, en 627 et se fit représenter à celui de Châlon (vers 650) par l'abbé Chagnoald [4].

Le 8 des ides de février, l'an V du règne de Clovis II (6 février 643 [5]), saint Hadouin dicta au diacre Cadulphe [6] un testament [7], par lequel il distribue ses villæ avec les serfs qui s'y trouvaient, entre la sainte église du Mans, Saint-Victeur où il demande la sépulture, Saint-Pierre et Saint-Paul de la Couture, Saint-Vincent, Sainte-Marie d'Évron, son fidèle Chaddon et son parent Bodilon. Les souscripteurs de cet acte sont: Rensindus, Berthegiselus, Marsus, Austrebertus, Audobertus, Saighrannus, Defensor et Ursinianus.

Notre évêque mourut le 13 des calendes de septembre (20 août), et, selon son désir, fut enterré dans l'église de Saint-Victeur où reposaient le plus grand nombre de ses prédécesseurs [8], les saints Thuribe, Pavace, Liboire, Victur, Victeur, Principe et Innocent.

L'auteur inconnu d'un récit intitulé : *Translatio beati Juliani episcopi*, récit composé peut-être dans le cours du XIe siècle [9], raconte qu'au IXe siècle, lorsque saint Aldric releva les corps des premiers évêques du Mans, on retrouva celui de saint Hadouin absolument entier avec ses habits pontificaux [10]. Le continuateur des *Gesta Aldrici* affirme, au contraire, qu'on découvrit seulement la plus grande

(1) « Sanctus Lonegisilus cellam seu monasterium in condita Sagonense, prope Mamertum, in loco qui » dicebatur Buxidus seu Busiacus, forte ubi nunc extat prioratus Sancti-Lonegisili, ab abbatia Sancti-Vincentii » pendens, construxerat, concedente Hadoindo, episcopo, et favente Clotario rege, cum oratorio in honorem » sancti Petri ». Dom Briant, *Cenomania*. La charte de fondation de Saint-Longis est réputée fausse. Cf. J. Havet, *Questions mérovingiennes*, pp. 366 et suivantes.

(2) Vingt-neuf ans, onze mois, vingt-trois jours selon les *Actus Pontificum* dans *Vetera Analecta*, III, p. 160 ; quarante-sept ans, onze mois, vingt-quatre jours, d'après le catalogue des mêmes *Actus* ; trente ans, onze mois, vingt-quatre jours suivant le catalogue des *Gesta Aldrici*. Il ne paraît guère possible de reculer la mort de saint Hadouin au-delà des années 653 ou 654, ce qui lui donne un épiscopat d'environ trente ans.

(3) Sirmond, *Concilia antiqua Galliæ*, 1629, p. 480, place ce concile en 630.

(4) Abbé Duchesne, *Les anciens Catalogues épiscopaux de la province de Tours*, p. 51.

(5) Bondonnet (*Vies des évêques du Mans*, p. 325) traduit par le 6 février 650.

(6) On rencontre dans le Nécrologe de l'abbaye Saint-Vincent, un *Cadulphus Heremburgis* mentionné au 6 des calendes de février. Bibliothèque du Mans, ms. nº 41, fol. 3.

(7) « Testamentum sancti Hadoindi vere antiquitatem sapit ». Dom Briant, *Cenomania*. Testamentum Hadoindi, *genuinum*. J. Havet, *Œuvres*, *Questions mérovingiennes*, p. 27 et 272.

(8) *Actus*. « XIII kalendas septembris. Ipso die, sancti Habundi (*sic* pour Haduindi) depositio, Cenomanensium episcopi ». Bibliothèque du Mans, ms. 224, fol. 130.

(9) Voir *La Province du Maine*, t. IV (1896), p. 105.

(10) « Rursus invenit corpus sancti Haduindi, duodecimi ejus civitatis episcopi et confessoris, ut referunt, » *natione Scoti*, quem *integrum*, unà cum sacerdotalibus vestimentis quibus sepultus fuerat, reperit ». *Actus*, p. 61.

partie de son corps[1]. Nos annalistes manceaux, Le Corvaisier, Bondonnet, dom Colomb, dom Piolin et autres, ont commenté ces textes avec leur liberté ordinaire. Le corps de saint Hadouin était entier (*integrum*) ou presqu'entier ; ils en ont fait un cadavre « frais et vermeil ».

SAINT BÉRAIRE

Selon la remarque de dom Briant, l'époque de l'épiscopat des successeurs de saint Hadoind jusqu'à Francon Ier, ne peut être établie d'une manière précise avec les catalogues manceaux ; les chartes elles-mêmes qui sont attribuées à ces évêques portent souvent le caractère de documents suspects et l'autorité des *Actus*, à leur sujet, est presque nulle[2].

Malgré tout, il faut continuer à marcher dans ces ténèbres qui couvrent la fin de l'époque mérovingienne et le commencement de la période carolingienne.

Les *Actus* placent saint Béraire (*Bertecarius, Berarius*), successeur de saint Hadoind sur le siège du Mans, dans les derniers temps de Clovis II, mort en 657 d'après Krusch, et sous ses fils Clotaire III[3] et Thierry III[4]. Il était, disent-ils, par son origine en partie Franc et en partie Aquitain, et ses parents des deux côtés d'illustres familles. S'il fallait en croire le même document, c'est au temps de saint Béraire qu'aurait eu lieu le transport au Mans des reliques de sainte Scolastique[5], la fondation du monastère de Saint-Pierre entre les murailles de la ville et la Sarthe, et celui de Tuffé par une femme nommée Lopa. Ces affirmations ne soutiennent pas toutes la critique non plus que les suivantes : Béraire mourut le XVI des calendes de novembre[6], dans le domaine de Baneth, au territoire de Bordeaux où il était né (dit dom Piolin, sans preuve aucune), après un épiscopat de vingt-six ans, quatre mois, quatorze jours[7], ayant fait soixante-une ordinations, quatre cent cinq prêtres, deux cent vingt-huit diacres, des sous-diacres et d'autres ministres en nombre suffisant ! On assure que ses disciples l'enterrèrent dans la

(1) « Maximam partem corporis sancti Hadoindi ». *Gesta Aldrici*, édition L. Froger, p. 124.

(2) « Octo sequentium episcoporum tempora a medio scilicet sæculo VII, ad annum 793, vix præfigere » licet, cum in calculo annorum qui eis a catalogo tribuuntur superabundant 40 anni ; chartæ in quibus notan- » tur valde suspectæ sint, sæpeque vacilletur *Actorum* fides ». *Cenomania, Catalog. episcoporum.*

(3) Clotaire III, né en 652, roi de France, en 657, mort en 673 (Krusch).

(4) Thierry III, né vers 653, roi de France, en 675, mort en 691 (Krusch).

(5) « V Idus julii (11 juillet). Cenomannis civitate, advectio corporis sancte Scolastice, virginis, sororis » sancti Benedicti, abbatis, cum parte corporis ejusdem ». Bibliothèque du Mans, ms. 244, fol. 100, et 256 fol. 36. (*Martyrologes de l'Église du Mans et de Beaulieu*.)

(6) Le 17 des calendes dit le *Martyrologe de l'Église du Mans*. Bibliothèque du Mans, ms. 244, fol. 168.

(7) La liste des *Actus* dit trente-cinq ans, quatre mois, dix-sept jours, et celle des *Gesta Aldrici*, vingt-cinq ans, quatre mois, dix-huit jours. — Dom Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*, t. I, p. 348, inscrit l'épiscopat de saint Béraire entre les années 654 et 670, (soit seize ans) puis à la fin du même chapitre, p. 360, lui assigne vingt-six ans, quatre mois, quatre jours.

basilique de Saint-Martin de Pontlieue qu'il avait restaurée [1]. Monté sur le siège de saint Julien vers 654, il n'y était certainement plus en 673. Cette dernière date nous est indiquée par M. J. Havet [2] qui ne tient pas compte de la charte de Béraire, donnée au sujet de la villa *Cabariacus,* en Aquitaine, le 2 juillet de la quatrième année du règne de Thierry III, c'est-à-dire en 676 [3].

Le vicomte de Ponton d'Amécourt dans sa *Recherche des monnaies mérovingiennes du Cenomannicum* [4], reproduit un denier d'argent qu'il attribue à saint Béraire, sous cette rubrique : « *Ebricharius,* » probablement évêque et monétaire ». L'un des côtés de la monnaie montre deux personnages accostant un cippe surmonté d'une croix, avec la légende CENOMANNIS ; le revers figure une croix haussée sur un degré, légèrement potencée, cantonnée de quatre globules avec l'exergue : EbRICHARIVS.


DENIER D'ARGENT

D'après MM. de Longpérier et de Ponton d'Amécourt, les deux personnages représentent saint Gervais et saint Protais, patrons de l'église du Mans, et le cippe du milieu, le peulvan ou menhir, autrefois surmonté d'une croix, qui se voit encore de nos jours adossé à la cathédrale, et qui serait, dans le cas présent, le symbole de notre église fondée sur les ruines du paganisme.

L'idée, toute séduisante qu'elle puisse être, ne rallie pas tous les suffrages. M. Maurice Prou, bibliothécaire au Cabinet des Médailles et auteur du *Catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque Nationale,* m'écrit à ce sujet : « Je ne voudrais pas affirmer que les contemporains n'ont pas donné à l'image de notre monnaie cette interprétation, mais ce qui paraît certain c'est qu'elle est une copie modifiée des deux soldats qui, sur des bronzes de Constant Ier, accompagnent une enseigne militaire [5] ». Le peulvan de MM. de Longpérier et d'Amécourt ne serait donc que la dégénérescence du *Vexillum* et les SS. Gervais et Protais, deux soldats romains [6].

La monnaie d'Ebricharius porte au Cabinet des Médailles à la Bibliothèque Nationale, le no 422, et un autre exemplaire varié, mais offrant encore l'espèce de menhir, surmonté d'une croix, le no 423. Ce dernier spécimen a été donné également par M. d'Amécourt.

(1) *Actus,* p. 180.
(2) J. Havet, *Questions mérovingiennes,* p. 397.
(3) *Actus,* p. 187. Dom Briant, *Cenomania,* admettant ce document, recule la fin de Béraire jusqu'en 679.
(4) Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 1883, p. 58.
(5) Lettre de M. Maurice Prou, datée de la Bibliothèque nationale, le 10 novembre 1898.
(6) M. Hucher (*Géographie ancienne du diocèse du Mans. Essai sur les Monnaies du Maine,* p. 696), avait d'abord proposé de voir dans ce *Vexillum,* affectant parfaitement la forme d'un menhir, la porte de la basilique du Mans. Dans la *Revue Numismatique* de 1848, il adopte la version du *Vexillum* et des deux soldats romains.

AIGLIBERT

Les historiens manceaux suivant scrupuleusement et sans autre examen les *Actus Pontificum*, nous affirment qu'Aiglibert (*Aiglibertus*), originaire d'Aquitaine, né de parents distingués par leur noblesse, fut archichapelain de Thierry III, archevêque et prince des évêques du royaume[1]. Ce n'est pas ici le lieu de discuter ces titres pompeux qui prêtent trop le flanc à la critique et qui ont fourni à dom Piolin[2] l'occasion d'écrire un chapitre dont le titre est ainsi libellé : *Saint Bertrand et le vénérable Aiglibert ont porté le Pallium et ont joui de la dignité de vicaires du Siège Apostolique !* Il me suffira de dire qu'Aiglibert, successeur de Béraire en 673 au plus tard, se rencontre encore en 692 et ne dépasse pas les années 698 ou 699 sur le siège de saint Julien[3]. Ces dates absolument certaines ne s'écartent pas trop des vingt-quatre ans, six mois et onze jours des *Actus*[4], pendant lesquels notre évêque aurait fait soixante-quinze ordinations, trois cents prêtres, trois cent dix diacres, quinze sous-diacres et d'autres ministres en nombre suffisant ! On lui attribue la fondation du monastère de Saint-Aubin et de Sainte-Marie, tant en dedans qu'au dehors des murs de la ville, la délivrance de celui de Saint-Georges-du-Bois des mains impies qui le détenaient, et l'augmentation de celui de Tuffé[5].

L'institution orientale des chorévêques resta ignorée en Occident pendant toute la période mérovingienne ; elle ne s'introduisit dans le monde latin que dans la seconde moitié du VIIIe siècle[6]. Malgré cela, l'auteur des *Actus* veut faire croire qu'elle était connue au Mans un siècle plus tôt, et que le vénérable Aiglibert avait un chorévêque nommé Pierre. Ce dernier était, dit-il, enfant du pays, né à Champagné-sur-Huisne, de parents appartenant à la dépendance de l'église cathédrale[7]. Son humble naissance lui aurait valu le mépris des « nobles de la province », qui tâchèrent d'en profiter pour dépouiller l'église dans laquelle il avait une part de gouvernement, mais le secours de Dieu lui permit de repousser leurs attaques[8].

(1) « Archicapellanus et princeps episcoporum regni erat, Cenomannice urbis archiepiscopus ». *Actus*, pp. 193, 201. « *Archicapellanus*, hic tamen titulus in usu non erat ». Dom Briant, *Cenomania*. — Le mot *archiepiscopus* n'entra dans l'usage courant qu'à l'époque carlovingienne. J. Havet, *Questions mérovingiennes*, p 397

(2) *Histoire de l'Église du Mans*, t. I pp. 462-467

(3) J. Havet, *Questions mérovingiennes*, pp 397, 411

(4) Dom Piolin place Aiglibert entre les années 670 et 705, soit environ trente-cinq ans d'épiscopat, suivant en cela le catalogue des *Actus* qui donne trente-quatre ans, six mois, onze jours

(5) Les *Actus* (p. 197) donnent un acte royal de la troisième année de Thierry III, 6 décembre, concernant Tuffé. M J. Havet, *Questions mérovingiennes*, p. 408, croit contre Bréquigny et La Porte du Theil, à l'authenticité de cet acte

(6) J. Havet, *Questions mérovingiennes*, p. 336.

(7) « Prefatus namque Petrus natus ex ipsa parochia (diocèse) fuit, in villa quæ dicitur Campaniacus super » fluvium Idonee et ex familia matris et civitatis ecclesiæ procreatus ». *Actus*, p. 193

(8) J. Havet, *Questions mérovingiennes*, p. 337, d'après *Actus*, p. 193.

L'existence du chorévêque Pierre semble donc controuvée. Il n'en va pas de même pour un concile national qui se tint au Mans, la onzième année du règne de Thierry III, en juin 683. Ce fait important nous est révélé par un acte d'Aiglibert, concernant le monastère de Sainte-Marie, au bas duquel signérent trente-et-un évêques. Parmi ceux-ci on remarquait le métropolitain. *Hildebertus*, ou *Bertus*, qui fut évêque de Tours de 674 à 690 environ, *Landebertus* de Lyon, *Landobertus* de Sens, *Blidramnus* de Vienne, *Gosenus* (*Agolenus* ou *Agosenus*) de Bourges, *Herlingus* de Meaux, *Aiglibertus*, probablement l'évêque d'Angers [1], *Actaldus* (*Agerardus* ou *Aidradus* de Chartres, *Rigobertus* (*Sigobertus*) d'Orléans, *Adalbertus* de Soissons, *Abbo* de Metz ?, *Hermenarius* d'Autun, *Vindicianus* (*Vindilianus*) de Cambrai, *Aquilinus* d'Évreux, *Theodefredus* d'Amiens, *Berulfus* (*Serulfus*) de Laon, et *Clemens* de Beauvais [2]. Un évêque du nom de *Berarius*, confondu à tort par Bréquigny avec l'évêque du Mans, Béraire, signa en même temps que les autres. C'était peut-être un évêque de Rennes dont je parlerai à la fin de ce chapitre.

Le roi, en principe, avait seul le pouvoir d'autoriser l'ouverture d'une officine monétaire. Mais à l'époque mérovingienne, il se dépouilla souvent, en faveur des églises, d'une partie de son droit et un grand nombre de monnaies des VIIe et VIIIe siècles nous sont parvenues qui portent des noms d'évêques ou plus souvent d'églises. On relève sur des tiers de sol ou sur des deniers les noms des églises épiscopales de Chalon, du Mans [3], d'Angers [4], de Noyon, de Senlis, de Clermont-Ferrand, de Limoges, de Bordeaux, de Toulouse, etc. [5] Il n'est donc pas étonnant de trouver dans les *Actus* [6] une concession de battre monnaie à l'effigie de saint Gervais, faite à Aiglibert, par Thierry III, le 6 des calendes d'avril, douzième année de son règne.

Si cet acte est contesté [7], il faut admettre comme authentique une lettre d'Aiglibert, du 9 juillet 692, deuxième année de Clovis III, lettre adressée aux *agentes* ou *missi* préposés à l'exploitation des dix grands domaines ruraux de la

(1) Bréquigny croit qu'il s'agit ici de l'évêque du Mans qui aurait signé d'abord avant tous les évêques et ensuite à ce rang. Cette supposition est absolument dénuée de bon sens. — On n'a pas la date exacte de l'épiscopat d'Aiglibert à Angers, dit M. l'abbé Duchesne, *Les anciens Catalogues*, p. 55, mais il est le troisième d'une série de neuf évêques qui siégèrent de 627 à 756. C. Port, *Dictionnaire*, I, pp. XXVII, 4, le nomme *Agilbert*

(2) Ces identifications sont dues à M. J. Havet, *Questions mérovingiennes*, pp. 397, 398. — Dom Piolin, (*Histoire de l'Église du Mans*, I, 391) a placé ce concile du Mans en 681.

(3) Voir Vte de Ponton d'Amécourt, *Monnaies mérovingiennes du Cenomannicum*, p. 62, *Atelier de la cathédrale du Mans*.

(4) Des monnaies angevines du VIIe siècle portent : *Andecavi ecclesie ; Ecclesie Andeg* C. Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, t. I, p. IX, note 4.

(5) M. Prou, *La Gaule mérovingienne*, p. 74.

(6) Page 200.

(7) Dom Briant, *Cenomania*, s'étonne de ce privilège et du titre d'archevêque dont Aiglibert est qualifié dans cet acte.

cathédrale : La Quinte, Tresson, Launay, *Delas?*, Longuève, Loudon, Gennes ou Gesnes, Trans, Villaines et Thorigné. L'évêque du Mans y notifie qu'il a concédé au monastère de Sainte-Marie, dirigé par l'abbesse Ade, les dîmes de tous les produits agricoles de ces domaines, et qu'à l'avenir, ils aient à livrer régulièrement ces dîmes aux *missi* de l'abbesse [1].

Comme je l'ai dit plus haut, Aiglibert, que notre Église qualifie de vénérable, mourut vers 698 ou 699, laissant à sa cathédrale de nombreux vases d'or et d'argent [2]. On ignore le lieu de sa sépulture [3].

Plusieurs historiens, comme dom Bondonnet et dom Piolin, s'appuyant sur différents textes sans grande valeur et sur une pièce relative au monastère de femmes de Châlons [4], pièce datée de « *Marogilo villa* [5] », le 12 des calendes de novembre, seizième année du règne de Childebert (mardi 21 octobre 710), ont inscrit à la suite d'Aiglibert, un Béraire II qui aurait gouverné l'Église du Mans avant Herlemond. Il faut rayer ce Béraire II de la liste de nos évêques. En réalité, dit M. J. Havet [6], le Béraire, auteur de la charte de Châlons, de 710, ne peut pas avoir été évêque du Mans, par la raison qu'à la date de cette charte l'évêque du Mans s'appelait Herlemond. Après différents raisonnements bien déduits, M. Havet conclut que Béraire, probablement le même qu'un *Beracharius*, signataire d'actes épiscopaux de 683 et de 696 [7], pouvait être un évêque de Rennes, déposédé de son siège par un usurpateur, et possédant dans le Maine des bénéfices temporaires de notre Église.

HERLEMOND Ier

L'évêque Herlemond occupait certainement le siège de saint Julien au commencement de l'année 699. Au rapport des *Actus*, il était franc d'origine et issu de parents nobles. Sainte Bathilde, femme de Clovis II, et le roi Clotaire III avaient, paraît-il, concédé autrefois à saint Béraire qu'aucun duc ou comte du Maine ne pourrait être choisi sans l'assentiment de l'évêque, des abbés, du

(1) J. Havet, *Questions mérovingiennes*, p. 391
(2) *Actus*, p. 194.
(3) L'abbé Voisin (*Notre-Dame du Mans*, p. 56), chez qui l'imagination joue souvent un grand rôle, croit pouvoir identifier Aiglibert, évêque du Mans, avec un Aiglibert, évêque de Dorchester et de Paris, dont le corps fut retrouvé dans l'abbaye de Jouarre, en 1632.
(4) Mayenne.
(5) Mareil-en-Champagne ?
(6) *Questions mérovingiennes*, p. 111.
(7) *Beracharius* ou *Berarius* signe ces actes en même temps qu'Aiglibert, *Aiglibertus*, évêque d'Angers. Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 593, range à tort le *Beracharius* (Bercaire) de la charte d'Agérard, évêque de Chartres, de 696, parmi les évêques du Mans.

clergé et des habitants du pays. Childebert III, à la prière d'Herlemond, s'empressa de confirmer cette disposition de ses prédécesseurs, par un diplôme, daté de Valentiennes, le 3 mars 698/9, quatrième année de son règne [1]. Dom Briant s'étonne d'une telle concession royale [2]. Il n'y a pas lieu d'en être surpris. Sous les Mérovingiens, l'intervention des évêques dans la manifestation de la vie civile était tenue pour très légitime ; ils exerçaient une autorité publique au même titre que les comtes et concurremment avec eux. Non-seulement les rois enjoignaient aux évêques et aux comtes d'agir de concert, mais ils reconnaissaient aux évêques une véritable suprématie sur les comtes. C'était un devoir pour les évêques de les surveiller, de réprimer et de punir de l'excommunication les illégalités et les abus de pouvoir qu'ils commettaient. En un mot, aux yeux des rois et des populations chrétiennes, l'Église étant la seule institution de l'empire romain qui fût restée debout au milieu de la formation des royaumes barbares, les évêques, revêtus d'un caractère sacré, se trouvaient être les représentants et les mandataires de la cité, tandis que les comtes, issus du pouvoir royal, n'étaient que des officiers de police et judiciaires, chargés d'assurer le rendement de l'impôt [3]. Cette situation explique très bien la confiance accordée aux évêques Béraire et Herlemond par sainte Bathilde, Clotaire III et Childebert III, surnommé le Juste, confiance partagée par Dagobert III qui, le 2 mars 713, renouvela en faveur d'Herlemond, les immunités assurées par son père Childebert III aux terres de l'Église du Mans [4].

Herlemond avait fondé à la porte nord de sa ville épiscopale, près du mur d'enceinte, un oratoire dédié à saint Ouen, évêque de Rouen, mort entre 683 et 685. Il donna, vers 712, aux douze moines qui y exerçaient l'hospitalité, quelques domaines dans son diocèse [5].

Si l'on veut ajouter foi aux *Actus*, il faut admettre qu'Herlemond, qui avait choisi comme archidiacre et vicaire l'abbé de Saint-Vincent, *Chirmirus*, mourut le 9 des calendes de novembre (24 octobre), après avoir siégé pendant vingt-six ans, neuf mois, treize jours, et fait trente-huit ordinations, deux cent quatre-vingt-trois prêtres, cent soixante-douze diacres et nombre d'autres ministres. On ne peut guère se fier à l'exactitude de ces chiffres non plus qu'à l'affirmation

(1) J. Havet, *Questions mérovingiennes*, p. 271.
(2) *Cenomania*.
(3) Cf. M. Prou, *La Gaule mérovingienne*, pp. 61, 119.
(4) *Actus*. « 713, mart. 2 f. V. Dagoberti III pro Herlemundo de immunit. eccl. Cenom. *Genuinum* ». J. Havet, *Questions mérovingiennes*, p. 272. Les diplômes *de Arduno* pour Herlemond, semblent également authentiques à M. Havet.
(5) La charte d'Herlemond relative à Saint-Ouen, donnée dans les *Actus*, paraît authentique à M. J. Havet, excepté le début et la date finale. *Questions mérovingiennes*, pp. 414, 415, 443.

de dom Piolin[1] plaçant à Saint-Vincent la sépulture d'Herlemond, tandis que d'après Le Corvaisier[2], les « *Registres du Pontifical* asseurent qu'il fut inhumé » dans l'église cathédrale[3] ».

(1) *Histoire de l'Église du Mans*, I, p. 401.
(2) *Histoire des évesques du Mans*, p. 253.
(3) Les *Actus* disent « in ecclesia honorifice sepultus est ». Le mot *ecclesia* employé seul ici, peut avoir le sens de cathédrale.





CHAPITRE III

LES ÉVÊQUES CAROLINGIENS



ERLEMOND I ne vivait plus en 723, car le 5 mars de cette même année, le roi Thierry IV confirma, en faveur de Charivius, qui gouvernait l'Église du Mans, des actes d'immunités accordées autrefois par Childebert, Dagobert et Chilpéric[1]. Ce Charivius n'était autre qu'un usurpateur du siège épiscopal. Voici en substance ce qu'on lit à son sujet dans les *Actus*[2] :

Le comte Rothgarius, à la faveur des troubles de l'époque et aidé par son fils Charivius (Karivius ou Harivius), envahit l'évêché et se saisit de tous les biens qui en dépendaient ; il empêcha même d'élire un évêque à la place d'Herlemond. Mais ensuite, par crainte du peuple qui commençait à murmurer de se voir sans pontife et qui menaçait de chasser les tyrans du diocèse, il se détermina à placer sur le siège de saint Julien son fils Gauziolen, clerc absolument illettré[3]. Prévoyant que le métropolitain, l'évêque de Tours[4], refuserait de donner les ordres et de sacrer un semblable sujet, il l'envoya à Rouen où l'évêque, moyennant de riches présents, l'ordonna sans le moindre scrupule.

Ce fait ne doit pas surprendre. « Sous les derniers Mérovingiens, l'Église franque était tombée dans le plus triste état de corruption, de désorganisation et d'ignorance. Nulle part il n'y avait un centre religieux, une métropole, dont

(1) *Actus*, p. 227. De cet acte authentique mais interpolé, il faut retrancher le membre de phrase qui mentionne Herlemond. Dom Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*, t. I, p. 401, en parlant de ce diplôme fait preuve de distraction en affirmant qu'il est adressé par Thierry IV à Herlemond et à *Chirmirus*, abbé de Saint-Vincent.

(2) *Vetera Analecta*, t. III, p. 229.

(3) « Quemdam autem clericum inlitteratum et indoctum » *Actus*, p. 229.

(4) Voici la liste des évêques de Tours à l'époque du sacre de Gauziolen : Guntramnus, 722 ; Dido, 723 ; Rigambertus, 731. Cf. Abbé Duchesne, *Les anciens catalogues épiscopaux*, p. 28.

les usages, mieux réglés, mieux conservés, pussent servir de modèle et devenir le point de départ d'une réforme (liturgique ou autre)..... L'épiscopat franc, en tant que le roi ou le pape n'en prenaient pas la direction, était un épiscopat acéphale. D'ailleurs cette situation (dit M. l'abbé Duchesne) n'a jamais varié. Elle existait avant les Mérovingiens; elle s'est maintenue depuis. Tous les efforts que l'on a tentés pour constituer en France un pouvoir ecclésiastique supérieur aux évêques, en dehors du pape ou du gouvernement, ont invariablement échoué. L'autorité métropolitaine elle-même n'a jamais été bien forte. Les archevêques n'étaient et ne sont en fait que des dignitaires [1]. »

GAUZIOLEN OU GOSSELIN ET HERLEMOND II

Gauziolen, ordonné par l'évêque de Rouen [2], revint au Mans, où il se mit en possession de l'évêché et exerça les fonctions de son ministère de la manière qu'on devait attendre d'un homme sans mœurs et sans culture scientifique.

Quand Pépin le Bref, l'ancien maire du palais de Neustrie, fut monté sur le trône de France (752), après le pauvre Childéric III, il comprit qu'il ne pouvait laisser sur le siège épiscopal du Mans un évêque qui y avait été établi contre toutes les règles. Gauziolen fut alors dépossédé et vit installer à sa place un clerc de Cologne recommandable par sa naissance et par ses bonnes mœurs, répondant au nom d'Herlemond. Dom Piolin affirme [3], sans indiquer aucune source et par conséquent sans preuve, que « l'archevêque de Tours, Ostaldus, » consacra le nouveau pontife, probablement dans une assemblée de prélats de » la province, selon l'usage ».

Herlemond II, dont le nom et la vie ne nous sont connus que par les listes épiscopales du Mans et par les *Actus Pontificum*, fut accepté par Rothgarius et Charivius qui n'osaient trop s'opposer à la volonté de Pépin. Il gouverna son église avec sagesse, pendant neuf ans; mais alors, le perfide Gauziolen l'invita à un festin dans sa propre maison. L'évêque trop crédule s'y rendit; pendant le repas, son hôte lui fit crever les yeux. Victime de ce monstrueux attentat, Herlemond quitta son diocèse et alla se réfugier auprès de son frère, l'abbé des Deux-Jumeaux, au diocèse de Bayeux [4].

Le roi Pépin, outré d'un pareil procédé, fit venir Gauziolen à Paris, lui appliqua la peine du talion et le renvoya dans son diocèse. Son ignorance et

(1) *Origines du culte chrétien.* Paris, 1898, p. 97.
(2) « A supradicto Rotomagense episcopo » *Actus*, p. 229.
(3) *Histoire de l'Église du Mans*, t. II, p. 27
(4) Dom Briant, *Cenomania*, traduit par Saint-Évroul, diocèse de Lisieux.

surtout son aveuglement ne lui permettant plus de remplir complètement les fonctions épiscopales, il dut se faire aider par différents chorévêques : Seutfred ou Scienfrid[1], Désiré[2], Berthod, et enfin par Mérole[3], religieux d'Évron, qui plus tard, devait occuper le siège du Mans.

On raconte que sous l'épiscopat de Gauziolen, Pépin ayant subi un échec, fut obligé de se replier vers la ville du Mans, que l'évêque et son frère Charivius lui en interdirent l'entrée. Le prince aurait alors établi son camp sous les murs de la cité dans la vigne de Saint-Pierre où beaucoup de ses soldats auraient été tués. Dans l'impossibilité de châtier cette félonie, il aurait quitté la place et se serait dirigé vers l'abbaye de Saint-Calais pour défendre aux moines d'obéir dorénavant à l'évêque rebelle. La plupart des historiens manceaux, Pesche[4], Le Corvaisier, dom Colomb, dom Piolin et autres, admettent fermement ce récit extrait des *Gesta Aldrici*[5]. Dom Briant le traite de fable[6].

Les *Actus Pontificum* augmentent de six chartes le chapitre consacré à Gauziolen. Au dire de dom Briant[7], la plupart de ces documents sont suspects. M. Havet en admet cependant au moins deux comme authentiques[8], l'un de 743 et l'autre de 749 relatif au vicaire ou vidame Abraham[9], qui a laissé un nom aussi décrié que celui de son maître[10].

Gauziolen assista à l'assemblée d'Attigny, en 765[11], et mourut en 771 après un trop long épiscopat, dans une villa de Sainte Marie et de Saint Gervais[12], « cujus » vocabulum est *Silviacus* », disent les *Actus*. Cauvin[13] et dom Piolin[14] traduisent témérairement *Silviacus* par *Sillé-le-Philippe*[15]. Les *Actus* affirment qu'il rendit son âme en paix (*in pace*). Le Corvaisier et dom Piolin, pour harmoniser sa vie et sa mort, nous le montrent frappé d'apoplexie. Son corps fut ramené au Mans et enseveli dans l'église abbatiale de la Couture.

Le tombeau de Gauziolen, réédifié au XIIIe ou au XIVe siècle, se voyait

(1) C'est ce Seutfred, Scienfrid ou Scienfred, que dom Piolin a placé comme évêque après saint Innocent. Voir plus haut.

(2) Désiré (Desideratus) est donné comme chorévêque de saint Domnole dans le *Catalogue des Actus*

(3) Besthbodus (Berthodus ?) et Merolus sont inscrits comme chorévêques de Badégisil dans le *Catalogue des Actus*

(4) Il place cette tentative sur Le Mans en 735, *Dictionnaire*, t. III, pp. 648 et 655.

(5) Édition R. Charles et L. Froger, p. 131.

(6) « Palam est cur adinventa sit fabula ubique in eo desudat autor ut Anisolense monasterium episcopis » asserat » *Cenomania*

(7) *Cenomania*

(8) *Questions mérovingiennes*, p. 272.

(9) « Magnifico fratri Abraham, misso domno Gauzioleno episcopo ». *Actus*, p. 235

(10) *Actus*, p. 243.

(11) Abbé Duchesne, *Catalogues épiscopaux de la province de Tours*, p. 51. Mansi, t. XIII col. 675.

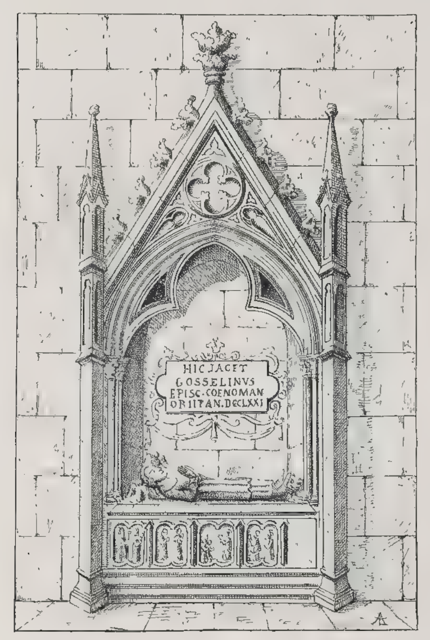
(12) C'est-à-dire dans une villa de la cathédrale.

(13) *Géographie ancienne*

(14) *Histoire de l'Église du Mans*, II, p. 42.

(15) *Silviacus* donne régulièrement *Sougé* et *Siliacus*, *Sillé*.

autrefois dans la nef de l'abbatiale de la Couture, adossé au mur, du côté de l'Évangile. Ce monument, dessiné par Gaignières, a disparu. Il se composait d'un enfeu gothique. Sur le tombeau lui-même, orné d'un bas-relief, reposait un personnage couché sur le dos, les mains jointes, la tête sur un coussin entre deux anges, les pieds appuyés sur un lion. Il était vêtu d'une espèce de soutane, d'un surplis et d'un camail. Au-dessus se lisait l'inscription suivante : HIC JACET GOSSELINUS EPISC. COENOMAN. OBIIT AN. D CCLXXI [1].



TOMBEAU DE GAUZIOLEN

L'aspect de l'édicule (du XIIIe ou du XIVe siècle), tel que je le reproduis d'après Gaignières, laisse de sérieux doutes sur son degré d'authenticité. Peut-être sommes-nous ici en face d'un composé purement factice, d'un monument funéraire quelconque, auquel on aura accolé l'ancienne épitaphe de Gosselin (Gauziolen), sauvée lors de la destruction de la primitive église de la Couture.

Le *Pagus Cenomanicus* [2], en Neustrie, correspondant au diocèse du Mans formé de l'union de la *Civitas Diablintum* à la *Civitas Cenomannorum*, constituait à l'époque de Gauziolen, un des plus vastes territoires du nord-ouest de la France. C'est évidemment à l'importance du comté, dont elle était la capitale, que la ville du Mans doit d'avoir été au VIIIe et au IXe siècle le chef-lieu d'un duché ou commandement militaire destiné à tenir les Bretons

(1) Bibliothèque nationale, fonds latin (collection Gaignières), 17036, fol. 13. Le dessin reproduit dans le *Cartulaire de la Couture*, page 6, planche 6, porte par erreur, la date M CCLXXI.

(2) « Le nom vulgaire *Le Maine* de l'ancien *pagus Cenomanicus* ne dérive pas du vocable latin *Cenomanicum*, mais de la variante *Cenomania*, qui, ainsi qu'en témoigne la forme *Cilmannis* de l'ancien nom du Mans, a dû être originairement *Cilmaine* ou *Celmaine*. Par suite d'une confusion entre la syllabe initiale de *Celmaine*

en respect. En 749, nous voyons Griffon, l'un des frères de Pépin, chargé de ce commandement.

HODING

Après la mort de Gauziolen, Charlemagne choisit pour le remplacer un prêtre de son palais, nommé Hoding (*Hodingus*). Celui-ci arrivé au Mans ne put que constater le misérable état dans lequel l'Église dont il était chargé avait été réduite par son prédécesseur et par son vicaire Abraham. Sans ressources aucunes pour subvenir aux besoins de son diocèse [1], pour former son clergé et pour secourir les pauvres, il resta seulement deux années (771-772) dans sa ville épiscopale [2] et retourna auprès du souverain afin de lui dénoncer la conduite d'Abraham, spoliateur des biens de l'Église du Mans, qui était venu à la cour dans le but de faire approuver ses criminelles rapines. Rien ou presque rien ne subsistait des pieuses fondations de ses prédécesseurs. La plupart des monastères [3] eux-mêmes, vides de religieux, étaient tombés aux mains laïques. Charlemagne, éclairé sur l'indignité d'Abraham, fit de sanglants reproches aux conseillers qui lui avaient recommandé cet homme et le chassa aussitôt de sa présence. Celui-ci, de retour dans le diocèse, alla cacher sa honte dans un des monastères dont il s'était emparé [4]. Là, il fut pris d'une atroce maladie qui le conduisit au tombeau. Son cadavre, d'abord enterré dans le cloître, suscita d'horribles prodiges tout en répandant une odeur insupportable ; on dut le retirer pour le faire disparaître sous les eaux d'un étang éloigné.

Hoding ne revint pas au Mans. Charlemagne le transporta sur le siège de Beauvais où il termina pieusement ses jours. Les catalogues épiscopaux de Beauvais le nomment *Audengus* [5], ce qui a fait dire au P. Le Cointe [6] que Hoding (*Hodingus*), évêque du Mans, n'est pas le même personnage que *Audengus* de Beauvais. Le raisonnement du P. Le Cointe, basé sur une simple variante dans l'orthographe du nom, semble assez futile et ne saurait prévaloir contre l'affirmation de nos *Actus Pontificum* portant expressément : « Domnus igitur Carolus su- » pradicto Hodingo alterum episcopatum, cujus vocabulum est *Belviacus*, tribuit ».

avec le pronom indicatif *cel*, on substitua au prétendu pronom *cel* l'article masculin dans le nom de la province aussi bien que dans celui de la ville épiscopale, Le Mans ». Cf. Jules Quicherat, *De la formation française des anciens noms de lieu*, p. 24, et A. Longnon, *Atlas historique de la France*, texte, p. 102.

(1) Le texte des *Actus* (p. 245), porte « neque inveniens unde ipsam ecclesiam restaurare.... posset ».

(2) Je donne ce chiffre d'après les *Actus*.

(3) Trente-six, affirment les *Actus*.

(4) « Ad monasterium Buxiacum ». *Actus*, p. 246. Cauvin et dom Piolin traduisent sans hésitation par *La Boisselière*. C'est de la témérité.

(5) Dom Briant, *Cenomania*

(6) *Annales ecclesiastici Francorum* ad annum 774, nº 151.

Si l'autorité des *Actus* est précaire pour les origines de notre église, il faut cependant admettre que leur auteur, vivant dans la première moitié du IXe siècle, devait connaître assez exactement un évêque du Mans de la fin du VIIIe siècle.

Au rapport des *Actus*, Hoding[1] avait emporté avec lui, probablement afin de s'en servir auprès de Charlemagne, un grand nombre de chartes intéressant son diocèse. Elles ne revinrent jamais dans le chartrier de l'église du Mans.

MÉROLE

L'ancien chorévêque Mérole avait été, selon les *Actus*, institué au titre d'une paroisse rurale du diocèse du Mans, nommée *Salica*[2], dont l'église était dédiée à saint Pierre. Tous les auteurs manceaux ont traduit *Salica* par *Saulges*[3], où se trouvait anciennement une église sous le vocable de Saint-Pierre, laquelle fut donnée au XIe siècle à l'abbaye de la Couture[4]. M. J. Havet croit voir dans *Salica*, le village de Sceaux-sur-Huisne[5].

Quand Hoding eut quitté le siège de saint Julien pour celui de Beauvais, en 772, le clergé et le peuple du Mans pensèrent aussitôt à Mérole. Pressé d'accepter la succession d'Hoding, le chorévêque se rendit auprès de l'archi-chapelain de Charlemagne, l'évêque *Angilramnus*[6], afin de prendre son avis. Angilramnus s'informa de quelle manière Mérole avait été ordonné. Ayant acquis la certitude qu'il l'avait été par trois évêques, il le jugea propre à remplir les fonctions pontificales. Comme Charlemagne ne rencontrait personne pour se charger de l'évêché du Mans, ruiné par les déprédations de Gauziolen, il entra dans les vues d'Angilramnus et Mérole, nommé évêque, vint prendre possession de son siège. Il s'y montra pasteur fidèle[7].

S'il faut en croire un diplôme du 22 mars 836, rapporté dans les *Gesta Aldrici*[8], Mérole, Gauziolen et leurs prédécesseurs auraient obtenu de Charlemagne, de Pépin et des rois mérovingiens des privilèges monétaires[9].

(1) « Hodingus episcopus, quando de Cenomannica parochia profectus est, multa cartarum strumenta vel « præcepta regalia secum inde deferens, ibi ea dereliquit, et propterea in vestiario et cartulario Sanctæ Mariæ « et Sancti Gervasii hactenus non reperiuntur ». *Actus*, p. 247.

(2) « Gauziolenus..... dedit ei Salicam, vicum publicum et canonicum ». *Actus*, p. 242.

(3) Cauvin, Voisin, Maître, *Dictionnaire de la Mayenne*, et autres. Dom Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*, t. II, p. 34, traduit « *Salicam vicum publicum* », etc., par le *monastère de Saint-Pierre de Saulges*.

(4) *Cartulaire de la Couture*, p. 19.

(5) *Questions mérovingiennes*, t. I, p. 335.

(6) « *Ingelrannus* seu *Engelramnus*, episcopus Metensis, sub Carolo Magno ». Du Cange, *Glossaire*, au mot *Capellani*.

(7) *Actus*, p. 247.

(8) Édition L. Froger, p. 115.

(9) A l'époque de l'impression de son *Essai sur les monnaies frappées dans le Maine* (1845), M. Hucher écrivait : « On ne possède aucune monnaie frappée dans le Maine, sous les règnes de Pépin et de Charlemagne ».

Dès le commencement de l'épiscopat de Mérole, le 19 février 774, Charlemagne confirma un échange de biens fait entre l'évêque du Mans et Rabigaud, abbé de Saint-Calais. Mérole donnait à Rabigaud la villa « quæ vocatur Sabonarias, in » pago Cenomannico, in condita Labrosinensæ [1] », en échange de « Curte Bosane et » Monte Ebretramno, in pago Cenomannico, in condita Siliacense [2] ». Quelques années plus tard, le 1er mai 778, le même Mérole fit un contrat de précaire avec Arvina, abbesse du monastère de Notre-Dame ou Sainte-Marie, relevant de l'église cathédrale, dédiée aux SS. Gervais et Protais. Les souscripteurs de ce contrat passé au Mans, sont : *Balam, Beatus, Samuel, Floduinus, Beatus, Superventus, Ermericus, Vumeradus, Joseph, Ochleardus, Gislearius, Christianus, Gotharius, Raganteus, David, Landradus, Aldricus, presbyteri, Adalguinus, Jacob, Godrebertus, Martinus, Petraldus, Ragenaudus, Hildebrandus, Adalmannus, Adalricus, Romanus, Regendricus, Hilpricus,* diacres, soit dix-sept prêtres et douze diacres, très probablement du clergé de la ville [3].

Pendant cette même année 778, le 15 août, Roland, le fameux préfet de la Marche de Bretagne [4], que certains chroniqueurs qualifient comte ou duc du Maine [5], fut tué à Roncevaux. Les auteurs manceaux, s'appuyant sur les *Actus*, prétendent que, vers ce temps, Charlemagne passa au Mans et qu'il y vint en aide à Mérole, désireux de relever sa cathédrale de ses ruines [6]. Le *Gallia* et dom Piolin placent cet événement mémorable en 776 ou 777. Il est préférable de lui assigner, à l'exemple de dom Briant [7], la fin de l'année 778, époque à laquelle, selon les *Annales* d'Eginhard, Charlemagne visita la Neustrie. Le monarque aurait alors rendu à l'Église du Mans le monastère de Saint-Vincent et ceux moins importants (*cellulas*) de Saint-Aubin et de Sainte-Marie, de Saint-Almire, de Saint-Ulphace, de Saint-Rigomer, de Saint-Ouen, auprès de la ville, en même temps que plusieurs *villæ* [8].

(1) M. Julien Havet (*Questions mérovingiennes*, t. I, p. 170), traduit d'après Cauvin et M. l'abbé Froger (*Cartulaire de Saint-Calais*, p. 16), par Savonnières à Saint Georges-de-Lacoué.

(2) M. J. Havet (*Ibid.*, p. 170), traduit par Courbesin et Couptrain, dans le pays de Sillé-le-Guillaume. Cauvin (*Géographie ancienne*) dit Courcebœufs et le Mont-Trentain, dans le pays de Sillé. Dom Piolin (*Histoire de l'Église du Mans*, II, p. 61), place Courcebœufs et Mont-Trentain dans la région de Sillé-le-Guillaume tandis qu'évidemment ces lieux se trouvent dans la région de Sillé le-Philippe.

(3) *Actus*, pp. 207 et 208 M. J. Havet (*Questions mérovingiennes*, t. I, p. 407) croit qu'il n'y a aucune raison de suspecter l'authenticité de cet acte.

(4) « Heruodlandus, Britannici limitis præfectus ». Eginhard.

(5) « Le duc Rollant, comte du Mans et sire de Blaives, nepveu Charlemaines. Rollant duc du Mans et » conte de Blaives ». *Les grandes chroniques de France*, t. II, pp. 227 et 257. On lit dans les *Auctaria* d'Usuard, au 16 des calendes de juin : « In Galliis, Rolandi comitis Cenomanensis, Oliverii et sociorum, qui juxta Pampe- » lonem sub Pyreneis montibus pro Christo pugnantes, Carolo magno imperante, occubuerunt ». Migne, *Pat lat.*, t. CXXIV, col. 126.

(6) « Sequentibus quoque temporibus prædictus domnus Carolus regnum suum circumiens, usque ad » Cenomannicam urbem pervenit, jam dictam scilicet *ecclesiam Sanctæ Mariæ et Sancti Gervasii ac Protasii » oppido destructam* reperiens,... cœpit cogitare, qualiter hoc citissimi emendatum fieret ». *Actus*, p. 248.

(7) *Cenomania*

(8) « Melduanam, Celsiacum, Colonicam et Aloncion ». *Actus*, p. 248.

Les *Gesta Aldrici* rapportent trois précaires en faveur de notre évêque, datés des années 29e et 32e du règne de Charlemagne [1], c'est-à-dire de 796 et de 799. Dom Briant croit qu'il faut en modifier les dates; le bienheureux Mérole paraissant être mort, non après trente ans d'épiscopat, comme le disent les *Actus*, mais au bout de douze ans, vers 784. Quoi qu'il en soit, il rendit son âme à Dieu après une sainte vie, le 15 des calendes d'avril (18 mars), dans la villa de Sainte-Épine [2]. Le lendemain, son corps fut apporté au Mans, où il reçut la sépulture, dans l'église de Saint-Victeur, *aliàs* des Apôtres. Tandis qu'on transportait sa dépouille mortelle, il tomba une pluie abondante: mais le cercueil du bienheureux et ceux qui le portaient en furent miraculeusement garantis [3].

JOSEPH

On a vu plus haut qu'un prêtre du nom de Joseph avait été témoin au précaire passé en 778 entre Mérole et l'abbesse Arvina. C'est peut-être ce même prêtre, archidiacre de Mérole, qui lui succéda sur le siège du Mans vers 784. Il était manceau, du pays de La Chartre [4], d'une famille assujettie au métropolitain de Tours. La liste des métropolitains de Tours de cette époque n'est pas fixée d'une manière concordante. Le *Gallia* les indique dans l'ordre suivant : *Albertus*, 753-768 ou 754 ; *Eusebius*, 765 ; *Ostaldus*, 765 ou 766, peut-être encore en 777 : *Gavienus*, 769 ; *Erlingus ; Josephus I*, 802 et années suivantes. M. l'abbé Duchesne [5] rectifie ainsi avec dates obituaires : *Aubertus*, 746 ; *Ostaldus*, 758 ; *Eusebius*, 774 ; *Herlingus*, 801 ; *Joseph*, 825.

L'archidiacre Joseph reçut la consécration pontificale, après avoir été soumis à l'élection du peuple et du clergé, ce qui, d'après la remarque de dom Briant, constituait alors une étonnante exception [6]. Dans la suite, un différend s'éleva entre l'évêque et son clergé qui l'accusa devant Charlemagne, sans toutefois apporter des preuves canoniques. Joseph irrité, ordonna de saisir ses dénonciateurs et leur fit subir d'abominables outrages [7]. A cette nouvelle, le glorieux

(1) *Gesta Aldrici* Édition L. Froger, pp. 181-183.

(2) Évron. Cauvin et autres.

(3) *Actus*, p. 249.

(4) Les *Actus*, p. 249, portent « natione *Carantrintensis* vel Cenomannicus, de familia tamen metropolis » Turonicæ civitatis ecclesiæ ortus ». Cauvin et autres ont traduit *Carantrintensis* par La Chartre-sur-Loir ?

(5) *Catalogues épiscopaux de la province de Tours*, p. 28.

(6) « Mirum si verum est quod solus hic episcopus his temporibus per electionem assumptus reperiatur ». *Cenomania*. — Dom Piolin, t. II, p. 68, affirme que dom Briant nie l'élection de Joseph. L'auteur du *Cenomania* ne nie pas, il s'étonne seulement et à bon droit.

(7) « Præcepit ipsos sacerdotes qui eum accusaverunt, flagellare, atque, quod pejus est dicere, quosdam » cæcare et castrare ». *Actus*, p. 249.

monarque[1] ne put contenir son indignation. Il pressa vivement le coupable, lui demanda comment il avait osé commettre de tels excès sous son règne et se permettre de semblables cruautés dans son propre diocèse. L'évêque nia formellement son crime, assurant que jamais il n'aurait voulu se porter à de telles voies de fait. Pendant longtemps la cause fut agitée devant l'assemblée des évêques ; elle resta en suspens à cause des négations de l'intéressé. A la fin, pour mettre un terme aux affronts qu'il subissait en présence de l'armée royale et de l'assemblée synodale, Joseph prit des habits séculiers, une épée au côté, un faucon sur le poing et disparut pendant la nuit. Arrêté dans sa fuite, il fut conduit devant Charlemagne, jugé, dégradé par les évêques et remis aux mains de l'évêque de Tours, dans la sujétion duquel il était né. On lui assigna pour asile un petit monastère de Touraine, nommé Candes[2]. C'est là qu'il mourut et qu'il fut enterré.

Au rapport des *Actus*, l'épiscopat de Joseph — qui dura neuf années, jusque vers 793 — ne fut pas complétement absorbé par de misérables luttes. L'évêque aurait acheté avec les trésors de sa cathédrale, mais pour l'Église du Mans, quelques biens au-delà du Rhin et dans le pays de La Chartre[3].

Le *Gallia*, Cauvin, dom Piolin et autres croient qu'il faut placer sous l'évêque Joseph, le premier doyen connu de l'Église du Mans. Ils le trouvent dans cette phrase des *Actus* : « *Jacob*, *sacerdos*, sive alii ministri et Canonici ejusdem ecclesiæ ». Pour eux *Jacob* n'est autre que le *sacerdos senior*, nommé plus tard *decanus*. Dans les *Actus* les simples prêtres sont presque toujours désignés par *presbyteri*.

En 790, Charles, fils aîné de Charlemagne, se vit confier le commandement dans le duché du Maine[4].

FRANCON Ier DIT LE VIEUX

Après la déposition de Joseph, vers 793, Charlemagne choisit pour lui succéder un clerc de son palais nommé Francon *(Franco)*. Celui-ci était d'une noble famille franque[5], né « *ex pago Asbanio* », disent les *Actus*. Dom Piolin[6].

(1) Les *Actus* disent « gloriosus Carolus rex et *imperator* ». Charlemagne ne devint empereur d'Occident qu'en l'annee 800.

(2) « In quadam cellula, in pago Turonico, nomine *Condeda* ». *Actus*, p. 250. — Grégoire de Tours appelle ce lieu : « cellula *Condatensis* ».

(3) « In pago *Hainau* villulam..... quæ vocatur *Burn*..... et in pago *Wormicinse* alias reiculas emit in villa » cujus vocabulum est *Longasteshaim*. Emit etiam in pago Carintense aliquas reiculas in villa cujus vocabulum » est *Sipidus*, supra fluvium *Lido* ». *Actus*, p. 250. Cauvin et dom Piolin traduisent *Sipidus* par *Les Hayes* ?

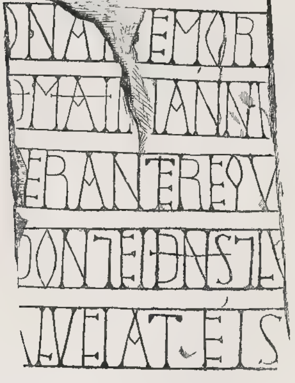
(4) *Annales Mettenses*, anno 790. — A. Longnon, *Atlas historique de la France*. Texte explicatif, pp. 101, 102.

(5) « Natione videlicet *Francus* ». *Actus*, p. 252.

(6) *Histoire de l'Église du Mans*, II, p. 76.

suivi par le *Gallia*, traduit par le « pays d'Hasbain, en Westphalie, dans » l'évêché de Liège » et ajoute en note « Haspen-Gow ». Dom Briant insinue qu'au lieu d'*Asbanius*, il faut peut-être lire : *Albanius*[1]. Je ne résoudrai pas cette question.

Les *Actus*, contiennent au chapitre de Francon Ier, outre l'énumération de documents relatifs à l'abbaye de Saint-Calais, documents qui semblent faux[2], deux diplômes de Charlemagne, de 796 et de 802 sur lesquels je ne puis insister ici[3].



INSCRIPTION DE SOUVIGNÉ-SUR-SARTHE

Selon les mêmes *Actus*, Charlemagne venu une première fois au Mans sous Mérole, à la fin de 778, y aurait fait une nouvelle apparition[4], pendant l'épiscopat de Francon Ier. Si l'on veut admettre ce second voyage du monarque, il faut le placer entre le 19 avril et le 25 décembre 800, au moment de son séjour à Tours, avant son départ pour Rome. L'évêque profita de la circonstance pour exposer au roi le triste état de l'Église du Mans, dévastée par Gauziolen. Il paraît que la bonne volonté manifestée vingt-deux ans auparavant par Charlemagne n'avait pas produit grand effet, car il trouva la cathédrale et les autres églises absolument ruinées, comme à l'époque de Mérole[5]. Devant un tel abandon, l'illustre visiteur ne put dissimuler sa tristesse et s'enquit auprès de l'évêque des moyens à employer pour faire cesser cet état de choses. Francon lui fit entendre qu'il était urgent de restituer Tennie, Juillé, Ballon, Andouillé[6] ou d'autres *villæ* de la mense

(1) « Quod autem Asbanius dicitur, non hinc nobis notior fit ejus patria nisi legatur *Albanius*, forte ex » Alba oppido Galliæ Narbon. in finibus Vivarensium ». *Cenomania*.

(2) « Instrumenta quæ *Analecta*, p. 225, enumerantur nondum fabricata fuisse videntur », de même *Exemplar præcepti domni Caroli*, de 801, p. 267. *Cenomania*.

(3) Les *Gesta Aldrici*, édition L. Froger, p. 179, renferment un précaire de Francon Ier.

(4) Un capitulaire prouve que Charlemagne vint au moins une fois dans notre pays. En voici le début : « Pro nimia reclamatione quæ ad nos venit de hominibus ecclesiasticis seu fiscalinis qui non erant adjurnati » quando *in pago Cænomanico fuimus* ». Migne, *Pat. lat.*, t. XCVII, col. 209.

(5) « Domnus Carolus, regnum suum circumiens, usque ad Cenomannicam urbem pervenit, jam dictam » scilicet *ecclesiam Sanctæ Mariæ et Sancti Gervasii et Protasii oppido destructam reperiens....* ». Episcopat de Mérole. *Actus*, p. 248

« Venit gloriosus rex jam dictus domnus Carolus, dum pro quibusdam utilitatibus circuiret regnum suum, » Cenomannicam civitatem, vidensque ipsius urbis *matrem et seniorem ecclesiam pæne destructam, atque » dissipatam...* ». Episcopat de Francon Ier. *Actus*, p. 252.

(6) « Talidam et Juliacum et Baladon et Andoliacum ». *Actus*, p. 253.

épiscopale restées dans les mains laïques. Ayant pris l'avis de ses conseillers, le roi répondit : « Les guerriers qui jouissent maintenant de ces biens doivent nous accompagner à Rome, comme il leur a été enjoint. Cherchez quelque autre chose que je puisse vous rendre ». L'évêque désigna alors l'abbaye de Saint-Calais et produisit une foule de pièces (probablement fabriquées) afin d'établir ses droits sur le temporel de ce monastère.

Il paraît qu'après le voyage de Charlemagne au Mans, Francon Ier put restaurer sa cathédrale en ruine depuis si longtemps. Les *Actus* nous affirment qu'il la fit couvrir de tuiles et de plomb tout en s'appliquant à l'orner intérieurement et extérieurement [1]. De plus, désireux d'établir une stricte discipline dans son clergé, il régla la vie canoniale, construisit un réfectoire du côté occidental de la cathédrale et donna aux chanoines les trois villæ nommées *Asinaria*, *Speltaria*, et *Mantula* [2]. Dom Briant fait remonter à cette époque l'origine des chanoines [3].

Les *Actus* attribuent à Francon Ier la construction et la consécration de l'église de Saint-Pierre de Ceaulcé. Il y plaça, disent-ils, le corps du bienheureux confesseur Ernée ou Erinée [4] et disposa son tombeau suivant l'usage romain [5].

Francon Ier, après avoir occupé dignement le siège de saint Julien pendant vingt-deux ans, quatre mois et treize jours, mourut, dit-on, à l'âge de cent ans, le 3 des calendes de février (30 janvier) 816, deux ans après Charlemagne, dans la villa de « Baliau [6] ». Son corps fut transporté au Mans et reçut la sépulture dans l'église abbatiale de Saint-Vincent. L'inscription qu'on y plaça était conçue en ces termes :

Hoc busto tegitur tumulatus Franco sacerdos,
Fessus jam senio hac requiescit humo.
Urbem hanc qui rexit felix moderamine justo,
Algida corda fovens dogmate nempe facto.

(1) « Franco episcopus restauravit seniorem ecclesiam infra urbem, et teguminibus ac plumbo a novo « nobiliter cæperunt, et intrinsecus perrexerunt, atque mirifice interius exteriusque ornare studuit ». *Actus*, p. 257. M. l'abbé Persigan, *La cathédrale du Mans*, p. 41, complète ce texte en imprimant : « Les tuiles, » *probablement convexes, offraient à la vue un dessin symétrique qui n'était pas sans agrément* ».

(2) Cauvin traduit *Asnières*, *Les Épiers* à Saint-Brice, et *la Mue*

(3) *Cenomania*

(4) Le *Martyrologe du Mans* inscrit saint Ernée au 9 août. « V idus augusti. In pago Cenomanico, Celsiaco » vico, sancti Ernei confessoris ». Bibliothèque du Mans. Ms. 244, fol. 119 verso.

(5) « Ipse etenim fecit ecclesiam a fundamento in villa sui episcopi, qui vocatur Celsineus, quam in honore » sancti Petri consecravit, et in eam corpus beati Ernei confessoris collocavit, atque ejus sepulturam sapienter » et *more romano* ornavit ». *Actus*, p. 272.

(6) On croit que *Bailau* est le *Baillou* moderne, situé auprès de Saint-Calais, sur les confins du département de Loir-et-Cher.

Decursis annis bis denis atque duobus,
Ad cœlum vehitur regna beata petens.
Dic quicumque legis hæc verba precantia quæso,
Perpetuam requiem donet ei Dominus [1].

L'épitaphe de Francon Ier, qui nous a été conservée par les *Actus*, comme l'œuvre de saint Aldric, est depuis longtemps disparue. On peut cependant s'en faire une idée au moyen de la seule inscription carolingienne connue du diocèse actuel du Mans (IXe ou Xe siècle), que j'ai découverte, vers 1880, dans le pavage d'un perron au presbytère de Souvigné-sur-Sarthe. Ce petit monument, qui n'est qu'un fragment (environ le tiers) de l'inscription primitive, consiste en une plaque d'ardoise de 0 mètre 40 de hauteur sur 0 mètre 27 de largeur [2]. Un texte latin, encadré par deux lignes, y est grossièrement gravé et ne laisse lire certainement que le dernier membre de phrase : REQV[IEM PERPETVAM] DONET EI DOMINVS ET LV[X PERPETVA] LVCIAT EIS.

Cette finale reproduit exactement le dernier vers de l'épitaphe de Francon le Vieux.

Le plus ancien document relatif à la navigation des rivières de notre contrée, date de 815, de l'époque de Francon le Vieux. C'est une exemption d'impôt accordée par Louis-le-Débonnaire, à Dutresindus, abbé de Micy, au diocèse d'Orléans, pour la charge de trois bateaux naviguant sur la Loire, le Cher, la Vienne, *la Sarthe, la Mayenne, le Loir* et autres cours d'eau [3].

FRANCON II DIT LE JEUNE

Francon II, dit le Jeune, neveu du précédent et diacre de la chapelle de Louis-le-Débonnaire, était originaire du même pays que son oncle. A la mort de ce dernier (816), il fut choisi par l'empereur pour occuper le siège du Mans. Consacré dans notre cathédrale, le 3 des calendes de juillet (29 juin) [4], par Lan-

(1) L'évêque Francon est enseveli dans ce tombeau ; accablé de vieillesse, il a trouvé le repos en ce lieu. Il gouverna heureusement cette ville par une conduite équitable, réchauffant les cœurs glacés par de saintes prédications. Après vingt-deux ans de charge pastorale, il a été élevé au ciel pour y jouir de la béatitude. Qui que tu sois, lecteur de ces paroles, dis, je te prie : Que le Seigneur lui donne le repos éternel.

(2) Actuellement la curieuse ardoise de Souvigné-sur-Sarthe est très probablement perdue et il n'en reste plus que mon estampage reproduit à la page 62. Je l'avais déposée en 1883, chez M. l'abbé R. Charles, avec prière de la remettre au Musée archéologique du Mans. Mon regretté confrère a été frappé trop tôt par la mort et l'inscription carolingienne de Souvigné n'a pu être retrouvée.

(3) « Per Ligerim, Carum, Vincenam, Sartam, Meduanam, Taunucum seu Lidum, Hilarium, sive per cœtera » flumina ». Migne, *Pat. lat.*, t. CIV, col. 1014, 1015.

(4) Cinq mois après la mort de Francon Ier.

dramne archevêque de Tours [1], en présence d'autres évêques, il gouverna son église avec une sage piété, assista au concile de Paris en 829, et consacra la nouvelle église de l'abbaye de Saint-Calais qui avait été édifiée par l'abbé Alboin.

Pendant son épiscopat, il se produisit au Mans un événement remarquable. Le 8 février 820, aux premières lueurs de l'aube, la Sarthe, probablement absorbée par une crevasse au-dessus de la ville, se dessécha subitement [2] et suspendit son cours pendant quatre heures environ. Les habitants passèrent à pied sec et un convoi funèbre profita du nouveau chemin pour se rendre sur la rive droite, au cimetière du Pré. Le lendemain, le même phénomène se produisit dans l'Huisne. Ces faits prodigieux frappèrent les Manceaux [3]. L'évêque d'Orléans, Théodulfe, qui avait été exilé dans un monastère du Mans [4], par l'empereur Louis-le-Débonnaire, en 817, trouva le sujet suffisant pour le narrer en un long poème, composé au cours de la quatrième année de son bannissement.

Théodulfe est réputé l'auteur de l'hymne *Gloria laus* [5], que l'on croit avoir été composé pendant son exil. S'il en est ainsi, les Manceaux de l'époque de Francon le Jeune furent les premiers à entendre les accents de ce magnifique répons qui se chante toujours depuis, le dimanche des Rameaux.

L'évêque d'Orléans se vit grâcié en 821 ou en 822. Mais sur le point de rentrer dans sa ville épiscopale il mourut par le poison et, d'après son épitaphe, reçut la sépulture dans la ville qui avait abrité sa disgrâce [6].

S'il faut ajouter foi aux *Actus*, Francon le Jeune fit vingt-huit ordinations, deux cent soixante-cinq prêtres, cent seize lévites, nombre d'autres ministres et consacra trente-deux églises.

Il mourut saintement « in villa quæ Culturas [7] nominatur », le 8 des ides de novembre (6 novembre) 832, après un pontificat de seize années, quatre mois et huit jours [8]. Sa dépouille mortelle ramenée au Mans reçut la sépulture à Saint-Vincent, aux pieds de son oncle et prédécesseur, Saint Aldric, qui lui

(1) D'après le « *Pontificale ad usum ecclesiæ Cenomanensis* », du XIVe siècle (Bibliothèque du Mans. Mss. no 141, fol. 119 verso), le consécrateur demandait au nouvel évêque du Mans : « Vis sancte Turonensi metro- » politane ecclesie dominoque metropolitano et successoribus ejus obediens esse et subditus ? *R.* Volo. Vis » domino metropolitano et ecclesie sue professionem facere sicut tui antecessores fecere ? *R.* Volo ».

(2) Ce phénomène s'était déjà produit deux fois auparavant.

(3) Dom Piolin (*Histoire de l'Église du Mans*, II, p. 115) dit que les Manceaux furent remplis de terreur. Aucun document ne laisse supposer un pareil sentiment chez nos ancêtres.

(4) Cf. C. Port, *Questions angevines*, p. 263, et *La Province du Maine*, t. VII (1899), pp. 81 à 93.

(5) C'est-à-dire des trente-six premiers vers. La fin de l'hymne, ou partie angevine, n'est qu'une adjonction postérieure.

(6) *La Province du Maine*, t. VII (1899) p. 92.

(7) Cauvin et autres traduisent par *Coutures*, dans le Bas-Vendômois.

(8) Les *Actus*, après avoir indiqué les dates extrêmes de l'épiscopat de Francon, se trompent dans le chiffre total qu'ils donnent en disant que Francon le Jeune gouverna son église, seize ans, *cinq mois et cinq jours*.

succéda, fit décorer avec soin son tombeau sur lequel il plaça cette inscription :

Qui fuerat largus, nulli bonitate secundus,
Francia quem genuit, mors inimica tulit.
Et doctor populi, pius, ac miserator egentum,
Franconis que nepos, prœditus eloquio.
Jamque decem et septem ferme volventibus annis,
Abstractus carne, fertur ad astra poli.
Hos quicumque legis versus, dic Lector opime,
Æternam requiem det sibi Celsitonans[1].

Avec Francon le Jeune finit la série des évêques du Mans dont les gestes n'ont pas été narrés par des contemporains, mais par un auteur du IXe siècle assez mal renseigné surtout pour les époques primitives.

D'après les *Actus*, les premiers évêques du Mans jusqu'à Francon le Jeune auraient fondé et consacré dans le diocèse plus de deux cent dix-huit églises paroissiales[2].

SAINT ALDRIC

Quelques jours après la mort de Francon le Jeune, aux environs du 14 novembre 832, Louis-le-Débonnaire se trouvait à Tours[3]. Il était accompagné de son confesseur, Aldric[4], qui dut à cette circonstance d'être nommé évêque du Mans par les suffrages du peuple, du comte du Maine, Rorigon ou Roricon[5], et surtout grâce à l'influence du métropolitain de Tours, l'archevêque Landramne, qui, on n'en saurait douter, voulut ainsi faire plaisir à l'empereur.

Ce choix était excellent car le nouvel élu devait se montrer l'égal de nos plus saints pontifes.

Aldric naquit le 21 juin de l'an 800 du mariage d'un saxon nommé Sion et d'une bavaroise répondant au nom de Gérildis, tous deux nobles et apparentés,

(1) La mort ennemie a ravi (cet évêque) qui, né dans le pays franc, était doué de générosité et d'une bonté qui ne le cédait à nulle autre. Docteur du peuple, pieux, pitoyable pour les malheureux, ce neveu de Francon (le Vieux) était doué d'éloquence. Son âme a été séparée de son corps pour gagner le ciel, après un pontificat de presque dix-sept ans. Qui que tu sois qui lis ces vers, ne cesse de répéter, o lecteur, que le Maître du tonnerre lui donne le repos éternel.

(2) S. Julien, 90 ; S. Thuribe, 38, S. Pavace, 11 ; S. Liboire, 17 ; S. Principe plus de 30 ; Francon le Jeune, 32.

(3) Bohmer, *Regesta imperii*, I. Innsbruck, 1889, p. 326.

(4) Aldricus, Aldericus, Audry. — Il importe de ne pas confondre saint Aldric, évêque du Mans, avec saint Aldric, évêque de Sens, mort en 836.

(5) Marié en premières noces à Rotrude, fille de Charlemagne, et en deuxièmes à Blichilde. De ces deux mariages, il eut Louis, abbé de Saint-Denis, et Gozlin. *Les Annales de Saint-Bertin*, p. 94.

semble-t-il, à la famille impériale. Élevé à la cour depuis l'âge de douze ans, il reçut la tonsure vers 820, des mains de Gondulfe, évêque de Metz, et une prébende dans le chapitre fondé par saint Chrodegand. Après deux années d'épreuve, environ l'an 822, il fut ordonné diacre par le même Gondulfe et prêtre par son successeur Drogon [1].

Selon M. Julien Havet [2], bien qu'Aldric eût été placé quelque temps à Metz, à la tête de l'école épiscopale, sa culture philologique ne devait pas être très développée. Il n'était devenu clerc et ne s'était mis à l'étude de la grammaire, du chant romain et de l'Écriture sainte, qu'à plus de vingt ans. Différents indices témoignent qu'il n'était difficile ni sur la versification, ni sur la latinité. Sa vie fut celle d'un homme d'action et non d'un homme de cabinet, fait pour le gouvernement et non pour l'étude [3].

Malgré sa répugnance à se charger du lourd fardeau de l'épiscopat dans une contrée qui lui était étrangère, le confesseur de Louis-le-Débonnaire dut accepter la succession de Francon le Jeune, le 9 novembre 832 [4]. Deux jours plus tard, le 11 novembre, fête de saint Martin, il entrait au Mans [5], et le 22 décembre de la même année, il recevait l'onction épiscopale [6] de son métropolitain Landramne, assisté de plusieurs évêques. Le 24 décembre, le nouvel évêque eut la joie de recevoir au Mans son impérial pénitent [7] et de l'introduire processionnellement dans son église au milieu des chants et des hymnes sacrés. L'empereur, passa huit jours dans la ville, y célébra la fête de Noël et rendit à Aldric quelques domaines dont le fisc s'était emparé, particulièrement la villa de Neuville-sur-Sarthe.

Dès la première année de son épiscopat [8], le nouvel évêque fit amener dans la ville du Mans de l'eau par un aqueduc. Jusqu'alors, il était difficile de s'en procurer et pour en avoir, on était obligé, en l'absence de puits, d'en faire prendre dans la Sarthe ou à quelque fontaine, moyennant un denier pour un ou deux seaux [9].

L'aqueduc de saint Aldric n'était vraisemblablement qu'un des anciens conduits établis primitivement par les Romains, abandonnés après l'invasion des

(1) Fils naturel de Charlemagne et de Régine.
(2) *Questions mérovingiennes*, p. 289.
(3) Dom Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*, II, p. 379, affirme que *l'ecole du Mans fut célèbre sous l'épiscopat de saint Aldric*. On se demande où le R. P. s'est procuré des documents sur cette école du Mans de 832 à 856.
(4) *Gesta domni Aldrici*. Édition L. Froger, p. 20.
(5) *Ibid*, p. 21.
(6) Dom Briant, Bondonnet, Le Corvaisier, l'abbé Persigan, placent à tort, le sacre d'Aldric à Tours.
(7) « Tandem natale Domini (852) Cinomannis pervenit ». *Les Annales de Saint-Bertin et de Saint Vaast* (Société de l'histoire de France), p. 9. Itinéraire de Louis-le-Débonnaire : 4 octobre 832, *in Franciam*, 14 novembre, *Turonis, in Aquitaniam*; 19 novembre, *Caduppa villa, Restis* (Rest, Maine-et-Loire); 24 décembre 832 au 1er janvier 833, *Cinomannis civitate*. Bohmer, *Regesta imperii*, I, Innsbruck, 1889, pp. 326-328.
(8) Dans cette année 833, Aldric signa avec Aldric, archevêque de Sens, Landramne, archevêque de Tours, et autres, au concile de Worms, sous cette forme : « Aldricus, Cenomanicæ urbis episcopus ».
(9) *Gesta Aldrici*. Édition L. Froger, p. 11.

barbares, vers le IVe ou le Ve siècle, et rétabli par le pieux pontife. Il avait son point de départ à l'est de la ville, à une demi-lieue de la cathédrale, auprès d'un bordage appelé Les Fontaines, dans une petite vallée formée par l'affaissement de la couche de grès vert et de terrain coquillier, qui règne des plateaux de Gazonfier à ceux de Sargé [1]. Là se réunissaient toutes les eaux d'une surface assez considérable de terrain plus élevé que la ville du Mans, qui formaient à l'origine un ruisseau coulant sous le nom de ruisseau d'Isaac ou du Merdereau, à travers la vallée de Misère, pour se jeter dans la Sarthe, après avoir contourné les murailles



ÉDICULE DE SAINT ALDRIC

de la cité mancelle. C'est sur la rive gauche de ce ruisseau qu'on a retrouvé en 1792, les ruines de l'amphithéâtre romain [2].

A la source des Fontaines, *aliàs* du Haut-Isaac, Aldric établit un réservoir voûté qui subsiste encore et tout auprès se voit un édicule de la fin du XVe siècle, dont la petite niche abritait autrefois une statuette du saint évêque [3]. L'aqueduc d'Aldric, après avoir traversé les terrains de l'évêché actuel et de la Psallette, alimentait la fontaine Saint-Julien, sur la place de Saint-Michel, et se rendait à la place Saint-Pierre, au cœur de l'ancienne ville.

Cet important et utile travail n'absorbait pas l'activité de l'évêque. Soucieux

(1) *Notice sur les aqueducs et fontaines de la ville du Mans* Le Mans, 1851, p. 6.

(2) On a reproché à la ville du Mans et à l'ingénieur Bruyère de n'avoir pas respecté les restes de cet amphithéâtre, lors de la création de la promenade des Jacobins. Ce reproche est parfaitement fondé. En détruisant ces précieuses et encore importantes murailles, la ville du Mans s'est privée d'une attraction de premier ordre. Il existe un dessin de ces curieuses ruines à la Bibliothèque du Mans, 1088 a/e, *Vues du Mans* par Moullin.

(3) Saint Aldric avait un frère nommé Isaac, père de Rolgarius (*Gesta Aldrici*, p. 104). Peut-être, y a-t-il un rapprochement à faire entre cet Isaac et le nom d'Isaac donné au ruisseau et à la vallée où saint Aldric établit son aqueduc.

de la régularité des chanoines, qui, jusqu'à lui, avaient vécu un peu comme des prêtres séculiers, habitant çà et là dans la ville, il leur abandonna sa propre maison et finalement leur fit édifier à l'entour de vastes bâtiments. Dans ce cloître [1], racontent les *Gesta*, Aldric « construisit des toits neufs et doubles et y fit divers » logements pour tout ce qui était nécessaire aux chanoines. Et dans ce même » cloître, il bâtit une église qu'il consacra d'une manière solennelle, en l'honneur » de saint Étienne et de tous les Saints, le 5 des ides de novembre ».

Aldric érigea six autels dans la nouvelle église de Saint-Étienne, le premier, au fond de l'abside [2], en l'honneur de sainte Sophie, avec des reliques de l'éponge et des sandales de Notre-Seigneur, dans la confession : le deuxième, également dans la partie supérieure et au côté droit de ladite église, en l'honneur des SS. Sébastien, Vincent, Gervais, Privat [3], Quirinus, Nabor et Nectaire, martyrs du Christ ; le troisième à la partie supérieure de l'église et à gauche, en l'honneur de la Sainte Vierge, de saint Clément, évêque de Rome et martyr, des SS. Aubin, Amant, Arnoul, Martin, Clément, premier évêque de Metz, Ouen, Martial, Benoît, Paterne et Sylvestre, confesseurs de Jésus-Christ.

Les trois derniers autels furent placés dans la partie souterraine de la même église [4], le premier, dans l'abside, était dédié à saint Étienne et à tous les Saints : le deuxième, à droite, aux SS. Paul et Jacques, apôtres, et à saint Mathieu, apôtre et évangéliste; le troisième, à gauche, aux SS. Théodore, Julien et Lambert, martyrs. Chacun de ces autels reçut des reliques.

La consécration du nouveau temple eut lieu le 9 novembre 834, la vingt-deuxième année du règne de l'empereur Louis-le-Débonnaire et la troisième de l'ordination de saint Aldric comme évêque du Mans [5].

Pendant les premières années de son pontificat, saint Aldric entreprit une véritable reconstruction de la cathédrale primitive des SS. Julien, Victeur et Innocent, devenue trop étroite pour contenir la foule des fidèles. Il commença par jeter les fondations d'une nouvelle abside dont le chevet, limité par l'enceinte gallo-romaine de la ville, ne pouvait guère dépasser le milieu du chœur actuel. Ce chevet était entouré d'un déambulatoire.

Les *Gesta Aldrici* parlent longuement de ces constructions et des consécra-

(1) L'abbé Voisin (*Les Cénomans anciens et modernes*, p. 285), place le cloître bâti par saint Aldric, sur l'emplacement de la rue du Doyenné. Il etait certainement, ainsi que la maison de l'évêque, situé de ce côté « in dextera et australi parte... æcclesiæ ». *Gesta Aldrici*, p. 79. Ailleurs dans les *Gesta* (p. 15), les mots *in dextera æcclesiæ* signifient au contraire à l'orient : *Primum enim in dextera et in orientali parte*, etc.

(2) In media absida.

(3) Peut-être faut-il remplacer Privat par Protais. « Sancti que Privati », semble être une faute du copiste des *Gesta Aldrici*

(4) « In subteriori ergo parte et in absida ipsius æcclesiæ ». *Gesta Aldrici*. Dom Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*, II, p. 138, traduit mal, je crois, par : « En avant, du côté de la nef, on avait disposé trois autres autels

(5) La troisième année de l'episcopat d'Aldric ne commençait reellement que le 22 décembre 834.

tions d'autels faites alors par le saint évêque. On en peut résumer ainsi le récit :

Le 11 des calendes de décembre (21 novembre) 834, indiction XIII, vingt-deuxième année du règne de l'empereur Louis-le-Pieux, la troisième année[1] de son ordination épiscopale, Aldric consacra solennellement l'abside de la cathédrale qu'il venait de faire somptueusement construire, avec déambulatoire, et dans laquelle il avait érigé un autel merveilleusement travaillé, surmonté d'un ciborium d'or et d'argent[2]. Cette abside avec son autel principal furent dédiés en l'honneur du saint Sauveur, de la sainte Vierge et des saints martyrs Gervais, Protais et Étienne.

Le même jour, il consacra les dix autels suivants :

Dans les déambulatoires[3], 1° à droite, à l'orient, autel consacré en l'honneur des *SS. Martin, Hilaire, Germain, Vaast, Domnole, Calais, Rigomer*, confesseurs ; 2° à droite, au milieu du déambulatoire, autel des *SS. Pierre, Jean l'Évangéliste, André et de tous les saints Apôtres ;* 3° dans la partie occidentale, dans le *solarium* même, autel de *tous les Saints ;* 4° dans le déambulatoire à gauche, vers la partie orientale, autel des *SS. Denis, Laurent, Rémy, Médard, Boniface, Rustique et Eleuthère*, martyrs et confesseurs ; 5° au milieu du déambulatoire, dans le *solarium* à gauche, autel de la *sainte Vierge, des saintes Anastasie et Cécile* et *de toutes les vierges saintes.*

Dans la partie inférieure[4] : 6° à l'orient, au côté droit, autel des *SS. Ambroise, Benoit, Grégoire, Augustin, Julien, Jérôme, Viger*, confesseurs ; 7° hors du chœur à droite, autel des *SS. Georges, Félix, Symphorien, Sixte, Tiburce, Marcellin et Pierre ;* 8° dans le côté oriental, à gauche, autel des *saintes Scholastique, Agnès, Lucie, Clodesinde, Afre, Geretrude, Aldegonde*, vierges ; 9° hors du chœur, à gauche, autel des *saintes Agathe, Félicité, Sabine, Euphémie, Perpétue, Brigide, Geneviève*, vierges.

Au milieu de cette partie de l'église se trouvait : 10° l'autel érigé en l'honneur de la *Très Sainte Trinité*, avec un *Crucifix d'or et d'argent*, merveilleusement travaillé, qu'Aldric fit ériger au-dessus.

Tous ces autels, qui reçurent des reliques de leurs saints respectifs, se trouvaient dans l'abside de la cathédrale, *sursum et deorsum*[5].

(1) On doit probablement lire deuxième année, car la troisième année d'Aldric ne commençait que le 22 décembre 831.

(2) « Aldricus episcopus fecit tugurium, quod et ciborium nominatur, super altare seniori quod est sacra- » tum, ut præfixum est, in honore domni Salvatoris et sanctæ Dei Genitricis Mariæ atque sanctorum martyrum » Gervasii et Prothasii sive sancti Stephani necnon et simul in veneratione omnium Sanctorum. Ipsum enim » ciborium auro et argento mirifice, sicut hodie apparet, fabricare studuit, in quo et kannas argenteas et » deauratas desuper configere præcepit ». *Gesta Aldrici*, p. 57.

(3) « In prædictis deambulatoribus »

(4) « Deorsum ».

(5) Il est assez difficile de préciser la signification de ces mots. Certains auteurs ont rendu *sursum* par *galerie formant étage* et *deorsum* par *rez de-chaussee* Je crois que *sursum* signifie l'église supérieure et *deorsum* la crypte

Après la partie absidale de l'église mère, située à l'orient, saint Aldric songea à la partie occidentale. Il la reconstruisit, et la consacra en 835, le 11 des calendes de juillet (21 juin), l'an vingt-troisième du règne de Louis-le-Pieux, et la troisième année de son ordination [1]. Il y érigea trois autels [2] : 1o un autel en l'honneur de *saint Jean-Baptiste ;* 2o à droite, un autel en l'honneur des *SS. Christophe, Hyppolite et Saturnin,* martyrs ; 3o à gauche, un autel en l'honneur des *SS. Victur, Victeur, Brice, Ernée, Baumade, Almir, Ulphace, Julien,* premier évêque du Mans, *Thuribe, Pavace, Liboire,* confesseurs. Des reliques de tous ces saints y furent déposées.

Il paraît résulter du récit des *Gesta* que saint Aldric accomplit une consécration générale de toute la cathédrale, en l'honneur du *saint Sauveur, de la sainte Vierge, des SS. martyrs Gervais, Protais et Étienne,* le 11 des calendes de janvier (22 décembre), jour anniversaire de son ordination [3]. La date de la première consécration par saint Julien, le 15 août, fête de l'Assomption, était tombée en oubli [4].

Pour compléter son œuvre, le pieux évêque, garnit les clochers de l'église mère de douze cloches d'excellent métal [5].

On ne saurait se figurer exactement la cathédrale d'Aldric au moyen des données précédentes tirées des *Gesta*. Ce dernier ouvrage, publié plusieurs fois d'après un manuscrit du XIe siècle de la Bibliothèque du Mans [6], et attribué en partie à Aldric lui-même [7], est une œuvre grammaticalement médiocre, où les répétitions gauches, les longues incises, jettent trop souvent sur le texte une grande obscurité. Cependant, il est peut-être possible d'établir approximativement le plan du monument. Je vais en essayer la reconstitution.

A l'orient, dans l'axe de la cathédrale actuelle, se développait sur l'emplacement de l'abside de saint Innocent, la nouvelle abside d'Aldric, entourée d'un déambulatoire ou *solarium* [8]. Au milieu, dans le chœur, s'élevait, sous un cibo-

(1) « Anno D CCC XXXV... undecimo vero kalendarum juliarum die, sollempniter consecravit *occidentalem* » *partem* sæpedictæ matris et Cenomannicæ civitatis senioris æcclesiæ, quam et a novo fundavit et mirabiliter » ornavit, ad effectum quoque usque perduxit ». *Gesta Aldrici.* Saint Aldric ordonna d'entretenir de nombreuses lumières pendant la nuit devant les autels de la cathédrale, particulièrement devant l'autel de la Sainte-Trinité ou du Crucifix.

(2) *Gesta Aldrici*, pp. 16 et 17. A la p. 66 des mêmes *Gesta*, on lit qu'Aldric fonda quatre autels dans la partie occidentale de la cathédrale.

(3) « Adjuravit ut fratres et canonici Cenomannica in urbe degentes haberent plenam refectionem in » XI kalendarum januarii, quando mater et civitatis ecclesia senior Cenomannica in honore sancti Salvatoris » et sancte ejusdem Dei genitricis Mariæ et sancti Gervasii et Prothasii sive sancti Stephani est a jamdicto » Aldrico, episcopo, solempniter dedicata ». *Gesta Aldrici*, p. 18.

(4) *Gesta Aldrici*, p. 18.

(5) *Gesta*, p. 125.

(6) Manuscrit no 99. Cf. Couderc, *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France Départements*, t. XX, pp. 81-83.

(7) J. Havet, *Questions mérovingiennes*, pp. 275 et suivantes.

(8) *Solarium*, en français *solier*, signifie ordinairement grenier, partie haute d'une maison. Dans le cas présent, ce mot semble devoir s'appliquer à la galerie ou déambulatoire de l'église, dont la charpente était visible

rium d'or et d'argent, l'autel principal dédié au saint Sauveur, à la sainte Vierge, aux SS. martyrs Gervais, Protais et Étienne, et enrichi, entre 836 et 840, des reliques de saint Julien, trouvées au Pré. Dans le déambulatoire ou solarium de cette abside, recouvert d'une charpente apparente, on remarquait cinq autels, le premier à droite et à l'orient, du côté de l'Évangile, dédié à saint Martin, le deuxième à saint Pierre, le troisième au chevet, à la sainte Vierge, le quatrième dans le déambulatoire, côté gauche ou de l'Épitre, à saint Denis, et le cinquième du même côté, à Tous les Saints.

Sous cette abside orientale, dont la place est indiquée dans les *Gesta Aldrici* par le mot *sursum*, existait une crypte (*deorsum*) sans déambulatoire, garnie également de cinq autels. Le premier à droite, correspondant à l'autel saint Martin, dédié à saint Ambroise, le deuxième, sous l'autel saint Pierre, dédié à saint Georges, le troisième, sous l'autel saint Denis, dédié à sainte Scholastique, le quatrième, sous l'autel de Tous les Saints, dédié à sainte Agathe. Au milieu de la crypte se dressait l'autel de la sainte Trinité, orné de son Crucifix d'or et d'argent.

En résumé l'abside de la cathédrale d'Aldric présentait, le déambulatoire en plus, la physionomie de l'église de Saint-Étienne du Cloître, dont il a été question plus haut.

Les deux transepts, nord et sud, construits par les SS. Victeur et Innocent [1], restèrent dans leur état primitif, mais la nef de saint Julien, ou partie occidentale, qui avait été exhaussée par saint Innocent, fut rebâtie par Aldric et dotée des trois autels déjà énumérés.

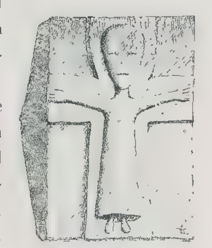
Le culte public du Crucifix qu'Aldric affirma en élevant un crucifix d'or et d'argent au-dessus de l'autel de la Très Sainte Trinité, se développa surtout à partir du VIe siècle. Grégoire de Tours signale plusieurs crucifix qui étaient peints dans des églises, particulièrement celui de Narbonne représenté presque nu. Un prêtre eut au sujet de ce dernier, une terrible vision pendant laquelle il entendit les paroles suivantes : « Vous êtes recouverts de vêtements et vous me regardez » dépouillé des miens. Hâte-toi de me recouvrir d'un voile [2] ». Par décence, les chrétiens d'alors représentaient presque toujours le Christ en croix vêtu d'une

comme dans un grenier. Quelques auteurs ont cru que les autels érigés par saint Aldric dans le *solarium*, se trouvaient dans une galerie supérieure formant *triforium*. Cette disposition semble absolument invraisemblable et eût été particulièrement incommode.

(1) J'ai dit aux pages 28 et 31, que saint Victeur construisit le transept nord de la cathédrale et saint Innocent le transept sud, rendant les mots *sinistra pars* des *Actus*, par côté nord ou côté de l'Évangile, et *dextera pars*, par côté sud ou de l'Epitre. Il m'a semblé qu'on devait traduire de cette manière, attendu que l'autel de la sainte Vierge transporté par saint Innocent *in sinistra parte* avait certainement été placé du côté honorable, du côté de l'Évangile. M. Le Febvre-Pontalis (*Étude historique et archéologique sur la nef de la cathédrale du Mans*, dans la *Revue du Maine*, t. XXV, pp. 27, 28), tout en contestant, à tort selon moi, la construction du transept nord par saint Victeur, adopte le même système. Cependant, il importe de remarquer que, presque toujours, l'auteur des *Gesta Aldrici* procède autrement et régulièrement. Pour lui la droite de l'église est du côté de l'Évangile et la gauche, du côté de l'Épitre.

(2) *De gloria martyrum*, cap. XXIII.

tunique descendant jusque sur les pieds. Sur la fin du VIIIe siècle et surtout dans les siècles suivants, cette pratique commença à se modifier. Le vêtement complet se réduisit à un jupon puis enfin à l'étroite bande d'étoffe que nous voyons maintenant. Les anciens crucifix ne sont pas très communs. Dans notre contrée, je ne connais qu'un seul Christ peut-être antérieur au Xe siècle. Il provient des démolitions de l'église de Coulans [1] et est grossièrement sculpté sur une pierre de quarante centimètres de hauteur sur vingt-cinq centimètres de largeur. Notre-Seigneur, revêtu d'une tunique longue à manches, comme dans les rares représentations antérieures au IXe siècle, y est étendu sur une large croix, dont le bras supérieur prend la forme de la tête ; les pieds sont appuyés sur le suppedaneum légèrement indiqué.



CRUCIFIX DE COULANS

C'est à saint Aldric qu'est dû le développement de la dévotion des Manceaux envers le Crucifix, dévotion qui devait se traduire plus tard par l'érection d'un autel paroissial dans la nef de la cathédrale et par la création de la célèbre procession des Rameaux fondée en l'honneur du Crucifix qu'on y portait en grande pompe.

En l'année 836, saint Aldric promit à Badurad, évêque de Paderborn, des reliques de ses saints prédécesseurs. Celui-ci envoya aussitôt au Mans des députés avec mission de rapporter le précieux trésor. Quand les clercs de Paderborn arrivèrent dans notre ville, l'évêque et le clergé les conduisirent processionnellement dans l'église des Douze-Apôtres (*aliàs* Saint-Victeur), où, hormis saint Julien, reposaient les restes des premiers évêques du Mans, « honorablement disposés dans des sarcophages ». On donna aux clercs saxons la majeure partie des ossements de saint Liboire.

Vers cette époque, entre 836 et 840, le 25 juillet, croit-on [2], Aldric, voulant enrichir sa cathédrale, y transporta les restes de saint Julien, trouvés dans la petite basilique du Pré, ceux des SS. Thuribe et Pavace, le bras droit de saint Liboire, et une partie du corps de saint Hadoind, pris aux Douze-Apôtres. Il y joignit les corps de saint Romain, neveu de saint Julien, de sainte Ténestine et de sainte Ade [3]. Le corps de saint Pavace et le bras droit de saint Liboire, qui n'avait pas été donné à l'église de Paderborn, devaient être bientôt transportés dans le

(1) Sarthe. Ce Christ, qui appartient à M. l'abbé H. Bruneau, vicaire à la cathédrale du Mans, était noyé, avec d'autres sculptures barbares, dans la maçonnerie d'un mur du XVe siècle, au-dessus de la porte romane de l'église.

(2) Dès le XIe siècle, on célébrait au Mans, le VIII des calendes d'août (25 juillet), la fête de la Translation des reliques de saint Julien. Cf. *Livre blanc* (imprimé), n° 185, p. 104.

(3) Cf. *Les premiers évêques du Mans, leur sépulture, la translation de leurs reliques,* dans *La Province du Maine,* t. IV (1896), pp. 64-73, 97-108.

monastère du Saint-Sauveur, fondé par saint Aldric, non loin du Mans, dans un lieu, refuge des chiens, des courtisanes et des voleurs [1].

Saint Aldric, ai-je dit plus haut, était un homme d'action. Pendant les huit premières années de son épiscopat, de 832 à 840, il développa une activité peu commune, presque incroyable. Grâce à la protection de Louis-le-Débonnaire, auquel il avait voué une fidélité inviolable, l'évêque du Mans fit face à tout, mit l'ordre dans son diocèse, reconstitua le temporel de l'évêché, réforma le clergé séculier et régulier, bâtit des églises, fonda sept hôpitaux [2] et des monastères [3], éleva des constructions d'utilité publique et améliora la condition morale et matérielle de ses ouailles.



EGLISE DU PRÉ EN 1880

Parmi tant de travaux exécutés en une si courte période, quelques-uns étaient hâtifs et ne pouvaient guère supporter l'épreuve du temps. Malgré les expressions pompeuses des *Gesta* [4] au sujet des œuvres d'Aldric, il est difficile de croire à la bonne structure de monuments construits, comme la cathédrale, en l'espace de deux ou trois ans. Peut-être aussi ces édifices ne présentaient-ils que des dimensions restreintes. Quoi qu'il en soit, la cathédrale d'Aldric, avec son abside, sa nef, ses portiques et son parvis non achevé en 840 [5], ne présentait pas toutes les garanties de solidité désirables. L'évêque s'en rendait compte et, sur la fin du règne de Louis-le-Débonnaire, il demanda au prince de lui adjoindre un auxiliaire pour l'administration des biens de son église, voulant s'adonner lui-même à différentes œuvres et à la réédification, dans un lieu plus propice et d'une manière plus solide, de sa cathédrale, construite à diverses époques et dont les murs menaçaient ruine [6]. Le prince, qui avait accordé à Aldric, le

(1) Voir p. 23.

(2) En particulier les Ardents auprès de la cathedrale et un hospice sur la Sarthe, à la tête du pont Sainte-Marie. *Gesta*, p. 123.

(3) Notamment Cormes, Téloché, Saint-Sauveur à Saint Pavace et Sainte-Marie à Gourdaine qu'il restaura.

(4) On y lit partout, *mirabiliter*, *nobiliter*, *decenter*, *ornavit*, *fundavit*, *fabricavit*, etc. Les historiens locaux modernes ont encore renchéri sur Aldric et, avec les yeux du plus pur chauvinisme, ont exalté outre mesure des constructions sur lesquelles nous ne possédons que de vagues données.

(5) « Habebat enim cœptum claustrum canonicorum et matrem æcclesiam in media civitate a fundamento « una cum suis porticibus et paradisum inchoatam... ». *Gesta Aldrici*, p. 164.

(6) 840, 15 fevrier. Poitiers. Précepte de Louis-le Débonnaire où on lit : « Innotuit etiam (Aldricus) quod

22 mars 836, le droit de battre monnaie à l'exemple de ses prédécesseurs [1], condescendit aux vœux du pontife. Mais les beaux jours de celui-ci étaient passés; une période malheureuse allait fondre sur le diocèse et faire péricliter les œuvres du grand évêque.

La mort de Louis-le-Débonnaire en donna le signal. L'empereur décéda le 20 juin 840 laissant ses fils Lothaire, Louis-le-Germanique et Charles-le-Chauve, maîtres, le premier, de l'Italie, de la Bourgogne, de l'Austrasie entre la Meuse et le Rhin, et de la Germanie à l'exception de la Bavière; le second, de la Bavière, et le troisième, de la Neustrie jusqu'à la Meuse et de quelques comtés de la Bourgogne et de l'Aquitaine. Toutefois un tiers environ de ce dernier royaume, la contrée montagneuse, obéissait à Pépin II, petit-fils de Louis-le-Débonnaire [2].

S'il faut en croire la continuation des *Gesta Aldrici*, après le trépas de Louis-le-Débonnaire, un puissant parti d'opposition se forma dans le pays manceau [3], contre Charles-le-Chauve, à qui son père, entre autres régions, avait donné la Neustrie. Aldric demeura fidèle au jeune fils de l'empereur, tandis que l'abbé de Saint-Calais, Sigemundus, suivait la fortune de ses ennemis ralliés à Lothaire. L'évêque qui, peu avant, avait réuni un synode au Mans [4], dut chercher un asile en dehors de sa ville épiscopale [5]. Il faut placer ce départ après le 9 juillet 840, jour du transport du bras droit de saint Liboire et du corps de saint Pavace au monastère du Saint-Sauveur [6]. Pendant son absence, ses œuvres, particulièrement les hospices, furent presque complètement anéanties. La victoire de Fontanet, près d'Auxerre, remportée le 25 juin 841, par Charles-le-Chauve sur Lothaire, ramena Aldric au Mans [7]. Le vainqueur y vint lui-même et put constater les ruines accumulées par les troupes de son frère [8].

Beaucoup d'auteurs ont affirmé que Charles-le-Chauve avait assemblé un concile à Coulaines, près du Mans, en 843 [9]. Avec dom Briant [10], il faut remarquer qu'au temps d'Aldric, Coulaines n'était qu'une simple villa et qu'il est absolument invraisemblable d'admettre que de nombreux évêques et les principaux per-

« mater æcclesia infra prædictam civitatem a multis temporibus constructa, propter maceriarum imbecilli- » tatem cotidie ad casum se præparabat, quam ideo a novo fundare et in meliorum et statum locum edificare » se velle dicebat ». *Gesta Aldrici*, pp. 195-196.

(1) *Gesta Aldrici*, p. 115.

(2) Pépin Ier, fils de Louis-le-Débonnaire et roi d'Aquitaine, était mort en 838.

(3) « Surrexit quædam tyrannica potestas in pago Cenomannico... Prescripti ergo tyranni de genere Herivei » et Vuidonis superiorum tyrannorum remanserunt ». *Gesta Aldrici*, pp. 158, 163, 165.

(4) Le 4 des ides de mai (12 mai) 840. *Gesta*, p. 165.

(5) Cette fuite d'Aldric n'a rien à voir avec l'invasion des Normands ainsi que le croit M. Lefebvre-Pontalis, *Revue du Maine*, t. XXV, p. 31.

(6) *Gesta Aldrici*, p. 127.

(7) *Gesta Aldrici*, p. 159.

(8) *Les annales de Saint-Bertin et de Saint Vaast*, p. 48.

(9) « Conventus in villa Colonia. — Colonia... quam villam prope Vindinum, Cenomannorum urbem, » docuimus... ». Note de Jacques Sirmond, apud Labbe, *Concilia*.

(10) *Cenomania*

sonnages du royaume, présidés par le roi lui-même, aient voulu siéger, à la porte du Mans, dans les bâtiments d'une exploitation agricole [1].

De 844 à 850, au temps du comte Guy [2], le Maine fut ravagé à plusieurs reprises par Lambert, comte de Nantes, et par Noménoé, roi de Bretagne. A la fin de l'année 845, Charles-le-Chauve, traversant le Maine, vint offrir la bataille à Noménoé, entre les rivières d'Oust et de Vilaine, près d'un lieu nommé Ballon [3]. Il y fut battu, le 22 novembre, et se retira au Mans pour réparer ses forces [4]. En 850, notre ville tomba aux mains des ennemis de Charles-le-Chauve [5]. Le comte Lambert, surtout, avait à se venger de Gauzbert, comte du Maine, qui avait pris son frère Garnier [6]. L'année 852 vit la mort de ces trois derniers personnages [7].

Durant ces événements douloureux, Aldric s'occupait des affaires de l'Église. En 845, craignant pour l'avenir de son monastère de Saint-Sauveur, il le plaça sous la dépendance de l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés [8]: en 846 et 849, il assista aux conciles de Paris [9]. Il aurait voulu, en 853 [10], se rendre à celui de Soissons, mais la paralysie le contraignit de rester au Mans [11]. Dès lors, l'évêque infirme se vit contraint d'abandonner l'administration de son diocèse à son chorévêque David que l'on trouve souscripteur au testament d'Aldric, le jour de Pâques, 1er avril 837, à côté du doyen Ansteus et des archiprêtres Godenus et Deduunus [12].

M. Julien Havet, dans son remarquable travail sur *les Actes des évêques du Mans* [13], a essayé d'établir qu'il faut attribuer la confection de ces mêmes *Actes*, au moins leur première partie, de saint Julien à saint Aldric, au chorévêque

(1) Au lieu de Coulaines-lès-Le Mans, dom Briant propose Coulaines au-delà du Loir, et dom Piolin (*Histoire de l'Église du Mans*, II, 296), Quelaines.

(2) 835, 21 juin. « Vuido, comes ». *Gesta Aldrici*, p. 187. 844-846, Guido, Cenomanensis comes. *Fragmentum historiæ Britanniæ Armoricæ* et *Ex chronico Namnetensi* dans *Historiens des Gaules*, t. VII, pp. 48, et 219. — *Les Chroniques des églises d'Anjou*, pp. 5, 157, 158, placent par erreur la mort de ce Guy en 835 ou 836.

(3) Des auteurs manceaux ont identifié à tort ce Ballon avec Ballon ou Vallon au Maine.

(4) « Karolus Britanniam Galliæ cum paucis minus caute adgressus, deficientibus suis rebus sinistra » fortuna universis, Cinomannos festinato revertitur, reparatoque exercitu eamdem parat impetere ». *Les annales de Saint-Bertin*, p. 63.

(5) « Seniores vero capti in Britanniam directi sunt, reliquis populis inermibus reversis ». Ce texte cité par M. Triger, *Sainte-Scolastique*, p. 88, ne dit pas, comme on l'a affirmé, que Noménoé fit abattre une partie des murailles du Mans.

(6) *Fragmentum chronici Fontanellensis* dans *Historiens des Gaules*, t. VII, pp. 42 et 43.

(7) *Les annales de Saint Bertin* (édition de la Société de l'Histoire de France), p. 72. *Historiens des Gaules*, t. VII. pp. 222, 223. 852, « Gausbertus, comes Cenomannensis, insidiis Nannetensium circumventus occi- » ditur ». *Ex chronico fratris Richardi* dans *Historiens des Gaules*, VII, p. 258.

(8) Baluze, *Capitularia regum Francorum*. Paris, 1677, t. II, col. 1455.

(9) Labbe, *Concilia*.

(10) En 853, Charles-le-Chauve nomma des commissaires pour inspecter l'administration des provinces. Trois de ces *missi dominici* furent envoyés dans le Maine, l'Anjou, le Perche et le pays de Séez. *Capitul. Caroli Calvi* ad ann. 853. Baluze, II. p. 69.

(11) « Præterea Cenomannicæ urbis Aldricus episcopus, paralysi dissolutus, epistolam direxit, causam suæ » absentiæ insinuans... ». Labbe, *Concilia*

(12) *Gesta Aldrici*, p. 85.

(13) Publié dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* et à part : *Questions mérovingiennes*, pp. 271-445.

David, préoccupé de légitimer l'institution des chorévêques. En même temps, il a défendu notre saint pontife contre l'accusation lancée par MM. Simson[1] et Paul Fournier[2] chargeant sa mémoire de la confection des Fausses Décrétales du pseudo-Isidore. Les arguments fournis par M. Havet semblent absolument probants[3]. Aldric nous reste avec son auréole d'honnêteté, tandis que l'auteur des *Actus* se révèle comme un imposteur et un faussaire[4].

Selon les *Gesta*[5], saint Aldric aurait fait durant son épiscopat de vingt-quatre ans, soixante ordinations, huit cents prêtres, neuf cents diacres, de nombreux sous-diacres avec d'autres clercs et consacré sept évêques. Il mourut en paix en 856, l'année même de la proclamation de Louis-le-Bègue, fils de Charles-le-Chauve, comme duc du Maine[6], au lieu de Robert-le-Fort, et fut enterré dans l'église abbatiale des SS. Vincent et Laurent[7]. Le Martyrologe de l'Église du Mans place sa mort au VII des ides de janvier (7 janvier) et sa translation au XVI des calendes d'août (17 juillet[8]). Aujourd'hui sa fête qui se célèbre depuis le XIe siècle au moins[9], est placée à la date du 11 février[10].

La statue de notre évêque a longtemps surmonté la tour de la cathédrale[11]. Une autre statue, sculptée par Chenillon, du Lude, et placée dans la chapelle Saint-Pierre, le représente, sous les traits de Mgr Bouvier, tenant une église dans sa main gauche.

J'ai raconté comment entre les années 836 et 840, saint Aldric avait recueilli dans sa cathédrale les reliques de saint Julien et de plusieurs autres bienheureux. Une relation, qui semble du XIe siècle, complète ce fait de la manière suivante : « Aldric plaça les reliques de saint Julien sur l'autel situé à droite de celui des SS. martyrs Gervais et Protais. Quant à celles des autres saints, il les mit, au mieux qu'il pût, dans un endroit secret de l'église[12]. Mais les miracles, dus à l'intercession de saint Julien, s'étant multipliés, un évêque, qui vivait longtemps

(1) *Die Entstehung der pseudo-isidorischen Falschungen.*

(2) *La Question des Fausses Décrétales* (1887), p. 20.

(3) *Questions mérovingiennes* pp. 273, 331 et suivantes.

(4) *Questions mérovingiennes*, p. 329 et *passim*. — C'est dans les *Actus* qu'on trouve pour la première fois l'affirmation de l'apostolicite de l'Église du Mans.

(5) *Gesta Aldrici*, p. 126.

(6) 856. « Karolus rex cum Respogio (Hérispoée, successeur de Nomenoé), Britonum paciscens, filiam ejus » filio suo Hludowico despondet, *dato illi ducatu Cenomannico* usque ad viam quæ a Lotitia Parisiorum Turo- » num ducit ». *Les annales de Saint-Berlin*, p. 88.

(7) *Actus Pontificum*, p. 285.

(8) « VII idus januarii. Cenomannis (depositio) sancti Aldrici, episcopi et confessoris. XVI calendas » augusti. Cenomannis, translatio sancti Aldrici, episcopi et confessoris ». Bibliothèque du Mans, Mss. 244, fol. 2 verso et 104.

(9) Charte du Cartulaire de Saint-Vincent (1067-1081), passée « in die ergo festivitatis sancti Aldrici Ceno- » mannensis episcopi ». *Cartulaire*, col. 38.

(10) *Bréviaire*

(11) Elle fut renversée par la foudre en 1822.

(12) Les *Gesta Aldrici*, p. 124, disent que les corps saints furent placés « in confessione senioris ejusdem » æcclesiæ altaris »

après la mort d'Aldric, transporta les restes de l'apôtre des Cénomans dans un nouvel autel, éminent, placé derrière l'autel des SS. Gervais et Protais. Dès lors saint Julien ne fut plus considéré comme un hôte, mais bien comme le patron de la cathédrale[1] ». Il est assez difficile de préciser l'époque à laquelle le premier évêque du Mans devint le principal patron de l'église qu'il avait fondée. On peut croire que ce fut au Xe siècle, sous l'épiscopat de l'évêque Mainard[2]. Au XIe siècle, l'usage était établi de désigner la cathédrale sous le titre d'église de saint Julien; cependant, il arrivait qu'on ajoutait encore quelquefois à ce titre les noms des SS. Gervais et Protais[3].

ROBERT Ier

Après la mort de saint Aldric (*per idem tempus*), Robert, homme pieux et d'une grande prudence, disent les *Actus*[4], fut, d'un consentement unanime, appelé à lui succéder. Dom Briant place le commencement de son épiscopat en 857, Boudonnet, dom Colomb[5], Cauvin, dom Piolin, en 856. Il siégeait certainement comme évêque du Mans au concile de Savonnières, en 859. Sous son pontificat, notre pays devait être cruellement éprouvé par les Normands et par les Bretons[6].

On a voulu, d'après le *Traité de la reversion de saint Martin*, croire à une première occupation du Mans par les pirates du Nord, dès 852 ou 853, à l'époque de saint Aldric. Ce fait, rejeté par dom Briant, semble controuvé[7], et il faut placer au temps de Robert la première incursion des Normands dans le Maine.

Dès 856, Charles-le-Chauve, en vue d'un mariage de son fils avec la fille d'Erispoé, héritière présomptive de la Bretagne, avait donné le duché du Maine à Louis-le-Bègue. Salomon, craignant que la Bretagne lui échappât, tua son cousin Erispoé et s'unit, contre Charles-le-Chauve, avec des révoltés parmi lesquels se distinguait Robert-le-Fort. Salomon, à la tête des conjurés, envahit (858) le

(1) « Post longa translationis tempora visum est ecclesiæ, clero et illius temporis episcopo, ut de loco » in quo primum positus fuerat cum tollerent, atque honorificentius collocarent. In eminentiori vero loco » ecclesiæ, retro altare sanctorum martyrum Protasii et Gervasii in sublime altare ejus fabricaverunt, et eum » non jam *quasi hospitem, sed quasi patronum proprium*, Deo volente, honorificè posuerunt ». *Actus Pontificum*, p. 62, dans *Incipit translatio beati Juliani episcopi*

(2) « Patroni almi corpus beati videlicet Juliani episcopi, ex theca vetustate consumpta (Mainardus) extraxit ». *Actus Pontificum*, p. 296*.

(3) 1096, 25 juillet. « Gaufridus quidem decanus ecclesie predicte sanctorum Gervasii et Prothasii et sancti » Juliani ». *Livre blanc* (imprimé), p. 108, n° 190

(4) La deuxième partie des *Actus Pontificum*, dont un fragment, de 832 à 1064, ne nous a été transmis que par une copie de Du Chesne et par differents auteurs, mérite bien plus créance que la première.

(5) J'attribue à dom Colomb (ce qui d'ailleurs est contestable) l'*Histoire des évêques du Mans* par un ancien bénédictin de Saint-Maur, publiée en 1837

(6) « Qui et ipse non solum a prædictis *paganis*, sed etiam a *Britonibus*..... persecutionem sustinuit ». *Actus*, p. 286*.

(7) Cf. M. G. de Lestang, *Dissertation sur les incursions normandes dans le Maine*, pp. 14-23, 28.

territoire manceau et en chassa Louis [1]. Robert-le-Fort étant rentré dans le devoir, en 861, Charles-le-Chauve le remit à la tête de ses anciens gouvernements, tandis que Louis-le-Bègue se révoltait à son tour. Ce dernier ravagea l'Anjou et les provinces voisines en 862, mais, bientôt battu, il se vit contraint de faire sa soumission. Charles-le-Chauve, voyant ses ennemis affaiblis, crut qu'il était temps d'entrer en campagne pour réduire le reste des conjurés. Il vint au Mans (863) d'où il s'avança jusqu'au monastère d'Entrammes, près de Laval. Le duc de Bretagne, Salomon, ne le laissa pas aller plus loin. Avec ses fidèles Gozfrid, Roric, Hervé et autres, il se rendit à Entrammes même pour prêter serment de fidélité au roi. Après cet accommodement, Charles-le-Chauve rentra au Mans, où il célébra la fête de Pâques [2]. Quelques mois plus tard, le 29 octobre, dans une assemblée tenue à Verberie, le roi déclara faux certains documents sur lesquels, à l'exemple de saint Aldric, l'évêque Robert s'appuyait pour revendiquer la possession de l'abbaye de Saint-Calais [3]. Le pape Nicolas Ier s'était d'abord prononcé en faveur de notre évêque, mais il fut obligé de revenir sur sa décision. L'année suivante (864), Robert, envoyé par Charles-le-Chauve, gagna Rome avec Rothade, évêque de Soissons [4].

Dans le temps que Roricon II, comte du Maine, fut tué en Neustrie par les Normands [5], ceux-ci, unis aux Bretons, surprirent Le Mans pour la première fois en 865 et après le pillage regagnèrent leurs barques [6]. Au nombre de quatre cents, y compris des Bretons, ils recommencèrent leur exploit peu après (866) et saccagèrent de nouveau notre malheureuse cité. Au retour, Robert-le-Fort les surprit à Brissarthe, en Anjou. Ce fut là que le valeureux guerrier trouva la mort [7].

Robert était-il revenu de Rome à l'époque de ces événements ? On peut le croire. Toujours est-il qu'il assistait au concile de Soissons le 18 août 866 [8] et qu'il se trouvait à Tours le 29 septembre de la même année à la consécration d'Electran, nouvellement élu au siége de Rennes [9].

La ville du Mans devait se relever de ses ruines. Dès 869, Charles-le-Chauve ordonnait d'en réparer les fortifications [10]. En 873, le roi vint lui-même dans nos murs

(1) *Les annales de Saint-Bertin*, p. 94.
(2) 11 avril 863. Cf *Les annales de Saint-Bertin*, p. 118,
(3) *Les annales de Saint-Bertin*, pp. 125-126. - Pour plus de détails, voir l'abbé L. Froger, *Cartulaire de Saint-Calais*, pp. XI-XIII.
(4) *Les Annales de Saint Bertin*, p. 135.
(5) *Ibid.*, p. 153.
(6) *Ibid* , pp. 151, 152.
(7) *Ibid.*, p. 159.
(8) 866, XV cal sept. Concile de Soissons. « Rotbertus, Cenomannensis episcopus ». *Fragmentum historiæ Britanniæ armoricæ*, dans *Historiens des Gaules*, VII, p. 51
(9) Dom Briant, *Cenomania*. — Voir sur Electran (Electrannus), abbe Duchesne, *Catalogues épiscopaux de la province de Tours*, p. 86, note 2.
(10) *Annales de Saint-Bertin*, p. 199.

et y donna, le 12 octobre, une charte en faveur de l'abbaye de Saint-Vincent [1]. D'après l'opinion de quelques modernes, les Normands auraient fait une nouvelle excursion dans le Maine en cette même année 873. M. de Lestang, l'auteur d'une excellente dissertation sur les *Incursions normandes dans le Maine*, dissertation qui paraît un guide sûr, n'y croit guère. « Une preuve que la capitale du Maine, » écrit-il, était à ces époques considérée comme un lieu sûr, c'est que l'abbé de » Saint-Laumer de Blois, après avoir abandonné son monastère envahi par » les pirates en 872, choisit notre ville pour s'y réfugier et y resta jusqu'en 874 » avec les reliques de son patron ». Qui plus est, dans une lettre de 873, adressée



ANCIEN PALAIS DES COMTES DU MAINE

par l'évêque du Mans, Robert, alors malade, aux évêques assistant au siége d'Angers avec Charles-le-Chauve [2], il n'est fait nulle mention des prétendus désastres dont les faubourgs de notre cité auraient été le théâtre [3].

Empereur d'Occident, le 25 décembre 875, Charles-le-Chauve mourut le 6 octobre 877, après avoir épousé Hermentrude, fille d'Eudes, comte d'Orléans, et Richilde, fille de Beuves, comte d'Ardenne, qu'il laissait veuve. Gozfrid était alors comte du Maine [4]. Une dernière expédition normande dans notre contrée, sous l'évêque Robert, placée à l'année 879, doit être ramenée à l'une des années 865 ou 866 [5]

En résumé, pendant le pontificat de Robert, les pirates de la Loire saccagèrent

(1) *Cartulaire de Saint-Vincent*, publié par l'abbé R. Charles et S. Menjot d'Elbenne, col. 14-16.

(2) « Epistola Roberti Cenomanensis ad episcopos circa muros Andegavis cum Carolo principe in obsi- » dione Normannorum residentes ». Le Corvaisier, *Histoire des évesques du Mans*, p. 309. Dom Briant, *Cenomania*.

(3) G. de Lestang, *Incursions normandes*, pp. 23, 25, 36.

(4) Cf. *Annales de Saint Bertin*, pp. 153, 264.

(5) G. de Lestang, *Incursions normandes*, pp. 27, 29.

certainement deux fois la vieille capitale des Cénomans, en 865 et 866. Au cours de ces désastreuses incursions, le monastère de Sainte-Scholastique, situé entre les murs de la ville et la Sarthe, fut complètement ravagé et incendié [1]. On dit que les reliques de la sœur de saint Benoît furent mises à l'abri dans la citadelle du Mans, d'où une partie devait peu après, sur la sollicitation de la reine Richilde, aller enrichir le monastère de Juvigny [2].



ANCIEN PALAIS DES COMTES DU MAINE

Ce fut pendant cette période désastreuse que, suivant les hagiographes dont s'est fait le fidèle écho le R. P. dom Piolin [3], eut lieu un chassé-croisé de reliques absolument extraordinaire. D'après eux, les chemins étaient couverts de moines véhiculant de ville en ville, à travers mille dangers, pour les soustraire aux profanations normandes, les corps de leurs saints patrons. Tandis qu'on cachait au Mans les reliques de sainte Scholastique et qu'on y amenait celles de saint

(1) « Hac etiam sæviente procella, urbs Cenomannica devastatur et cœnobium Sanctæ Scholasticæ, extra » murum urbis situm, exustum est ». *Historiens des Gaules*, VIII, p. 200. - Le R. P. dom Heurtebize et M. R. Triger (*Sainte-Scholastique*, 72-81), ont cherché, mais en vain, l'emplacement du monastère de Sainte-Scholastique.

(2) *Sainte-Scholastique* par dom Heurtebize et R. Triger, pp. 93 et suivantes. Voir surtout M. G. de Lestang, *Incursions normandes*, pp. 51, 55.

(3) *Église du Mans*, t. II, pp. 395-402, 422-426.

Laumer de Blois, de saint Constantin de Javron, on conduisait dans la même ville de Blois, les SS. Victur ou Victeur, Principe, Viventien et Calais ; au château de Bourges, saint Julien du Mans ; à Senlis, les SS. Siviard et Fraimbault ; dans le Morvan, saint Léonard ; à Tulle, les SS. Ulphace et Bomer; en Bourgogne, saint Ernée, saint Longis et sainte Onoflette ; à Saint-Benoît-sur-Loire, sainte Ténestine ; saint Pavace jusque dans la Grande-Bretagne ; saint Chrodegang au Mans ; saint Thugal, à Laval ; saint Guingalois, à Château-du-Loir, etc.

Certains auteurs se sont demandé où pouvait bien se trouver la citadelle du Mans au IXe siècle. Dom Piolin[1] — suivi par dom Heurtebize et M. R. Triger en voit l'emplacement probable dans l'espace occupé aujourd'hui par l'Hôtel de Ville, ancien palais des comtes du Maine, sur le flanc oriental de l'enceinte gallo-romaine. Il va sans dire qu'aucun document topographique n'appuie cette hypothèse, non plus d'ailleurs que celle qui lui assigne la place du château, là où, dès le XIe siècle, se trouvait la Grosse-Tour, la Tour Orbrindelle[2].

Le R. P. dom Piolin énumère les monastères et autres lieux détruits par les Normands pendant l'épiscopat de Robert[3]. Malheureusement cette longue liste s'appuie presque uniquement sur des textes vagues dans le genre de celui-ci :

« Après la mort d'Aldric, les payens excitèrent de grands troubles et firent » de violentes irruptions, non-seulement dans notre province, mais aussi dans » toutes les circonvoisines, y mirent tout à feu et à sang, firent un grand carnage » du peuple chrétien, massacrèrent cruellement non-seulement les laïques, mais » aussi les prêtres et les moines, détruisirent toutes les églises de Jésus-Christ, » renversèrent tous les lieux saints avec la plus cruelle inhumanité[4]. »

La cathédrale ne put échapper au sort commun. Elle fut incendiée par les barbares[5]. Mais aussitôt après leur départ, l'évêque Robert la fit restaurer et, sur le conseil du pape Nicolas Ier, qui lui avait donné dans un coffret d'ivoire, des reliques des SS. Gervais, Protais et Ambroise, évêque de Milan, ou sur celui de son successeur, Adrien II[6], il la consacra solennellement[7]. Dom Piolin se croit

(1) *Église du Mans*, t. II, p. 389.

(2) 1078. « Venit Hugo, viator, ante regem Anglie, in camera Hoelli, decani, et ibi... dixit se ea conditione emisse » domos et vineas quas inter Sanctum-Vincentium et *Turrem* habebat ». *Cartulaire de St-Vincent*, col. 68, n° 99.

(3) Saint-Vincent, Saint Pierre de la Couture, Saint Germain, Sainte Marie de Gourdaine, Saint-Pavin, Sainte-Croix, Saint-Aubin, Saint-Julien du Pré, Sainte-Scholastique, Saint-Ouen, Saint Martin, Saint-Michel, au Mans, Saint-Calais, Saint Georges-du-Bois, etc., etc. *Église du Mans*, t. II, pp. 394, 403 et suivantes.

(4) *Actus Pontificum*, p. 286*.

(5) Selon un texte rapporté par M. de Lestang, à une époque indéterminée, durant les incursions normandes, « li trésor de Saint-Julien du Mans, de l'iglise et de la vila, furent sevelis costa l'outel Saint Julian ». *Incursions normandes*, p. 55, d'après un manuscrit en langue romane de la Bibliothèque nationale, n° 10307.

(6) Si le texte des *Actus* indique clairement que les reliques des SS. Gervais, Protais et Ambroise, furent données par Nicolas Ier à Robert, il n'en va pas de même pour l'époque de la consécration de la cathédrale. Nicolas Ier, élu pape en 858, mourut en 867, et, à sa mort, notre église, brûlée par les Normands en 865 ou 866, était à peine relevée de ses ruines.

(7) *Actus Pontificum*, p. 287*.

autorisé à dire dans son *Histoire de l'Église du Mans* [1], que les « travaux de la cathé» drale commencés au plus tôt vers la fin de l'an 866, conduits d'abord avec *timi» dité et hésitation* [2], étaient cependant achevés avant l'an 872 ». Cette affirmation est absolument gratuite et, à ce sujet, on ne peut émettre que de pures suppositions.

Les *Actus* qualifient l'évêque Robert « *vir magnæ religionis et prudentiæ* ». Cependant, s'il faut en croire Le Corvaisier, l'archevêque de Tours, Hérard, avec lequel il eut des démêlés tout comme avec Hincmar, de Reims, lui aurait reproché sa vie frivole et efféminée, répréhensible surtout à une époque calamiteuse. Pour se venger, Robert aurait refusé à son métropolitain l'entrée de sa maison et de sa cathédrale [3].

D'après les anciennes listes épiscopales et les *Actus*, Robert gouverna l'Église du Mans pendant vingt-six ans, c'est-à-dire de 856 à 882 [4]. Il mourut le 7 des calendes de juin (21 mai) [5], et fut enterré dans l'église de l'abbaye de Saint-Vincent [6]. Ces dates ne conviennent pas plus à Le Corvaisier [7], qui fait siéger Robert pendant vingt-neuf ans, qu'à dom Colomb et à dom Piolin qui l'inscrivent entre les années 856 et 885. Par ailleurs, le *Gallia*, s'appuyant sur une lettre à l'évêque de Séez, Hildebrand, croit à la disparition de Robert vers 880 [8].

Le même *Gallia* [9] commet une assez grosse erreur en faisant dire à un ancien document que notre évêque, tombé entre les mains des Normands, mourut en captivité. Le document précité, publié par plusieurs auteurs [10] sous ce titre : « *Narra» tio de monacho Cenomanensi ad canonicam vitam converso* », ne renferme rien de semblable. Il nous apprend que le Robert, prisonnier des barbares, était non l'évêque du Mans, mais le père d'un jeune clerc qui avait quitté l'habit monastique pour prendre le vêtement blanc des chanoines.

LAMBERT

Le successeur de Robert Ier se nommait Lambert. Suivant les *Actus*, les six (ou sept) années [11] de son pontificat furent si malheureuses qu'il ne nous

(1) Tome II, p. 416.
(2) C'est ainsi que dom Piolin rend ce texte des *Actus*, « renovavit matrem ecclesiam *diligenti studio* ».
(3) *Histoire des évesques du Mans*, p. 306. — Hérard mourut en 871.
(4) Dom Briant, *Cenomania*, place le commencement de son épiscopat en 857 et le conduit naturellement jusqu'en 883.
(5) *Martyrologe de l'Église du Mans*. Bibliothèque du Mans. Mss. 244, fol. 68 vo.
(6) « Sepultus est in ecclesia sanctorum martyrum Vincentii et Laurentii ». *Actus*, p. 287*.
(7) *Histoire des évesques du Mans*, p. 310.
(8) « Anno jam 880, Robertus rebus excesserat humanis ». Hauréau, *Gallia Christiana*. *Ecclesia Cenomanensis*.
(9) *Ecclesia Cenomanensis*.
(10) Mansi, *Concilia*, t. XVIII, col. 976-979. Mabillon, *Annales ordinis Sancti Benedicti*, t. III, pp. 102 et 103. Baluze, *Capitularia regum Francorum*, t. II, col. 1476.
(11) Le texte des *Actus*, donné par Mabillon, porte six ans et la liste épiscopale des mêmes *Actus*, sept ans.

est rien resté de lui[1]. Le Corvaisier[2] et Bondonnet supposent que, pendant la dernière et longue maladie de Robert Ier, il était « suffragant » de celui-ci[3].

Baluze a publié en appendice aux livres de Réginon sur la *Discipline ecclésiastique*, une lettre de Lambert, évêque du Mans, à Hildebrand, évêque de Séez. Elle débute ainsi : « *Sacris semper meritis venerando Hildebrando, pontifici magni- » fico, Lambertus, nullis meis meritis episcopus, æternam in Domino felicitatem*[4] ».

Hildebrand n'étant plus évêque de Séez en 880, il en résulte que Lambert était évêque du Mans dès avant cette date, ou, comme l'ont dit Le Corvaisier et Bondonnet, simple coadjuteur de Robert. Si cette dernière conjecture est acceptée, elle met d'accord Baluze avec dom Rivet, qui propose de substituer dans la lettre précédente le nom de Robert Ier à celui de Lambert[5], et permet de placer la mort de Robert Ier, en 882 ou 883, au bout de ses vingt-six années d'épiscopat.

Jusqu'à preuve du contraire, j'inscris l'épiscopat de Lambert entre les années 882 ou 883 et 890[6].

Louis-le-Bègue était mort le 10 avril 879, et son fils aîné, Louis III, roi de Neustrie et d'Austrasie, en août 882. A ceux-ci succéda Carloman qui décéda sans postérité, le 6 décembre 884, laissant en bas âge son frère Charles-le-Simple[7], fils posthume de Louis-le-Bègue. Charles-le-Gros, le dernier survivant des fils de Louis-le-Germanique, déjà empereur, roi d'Italie, de Lorraine et de toute la Germanie, recueillit alors l'héritage presque entier de Charlemagne (885). Il fut déposé en 887 et mourut en 888.

Pendant ce temps, les hommes du Nord ne cessaient leurs déprédations. Plusieurs succès obtenus par eux sur les bords de la Seine, une victoire éclatante sous les murs de Rouen, où le duc du Maine, Ragnold, se fit battre[8], enhardirent leurs bandes nombreuses et les engagèrent à se présenter devant Paris, défendu par l'évêque Gozlin, fils du comte du Maine, Roricon II. « Durant le blocus de cette ville, des corps détachés se répandirent dans le pays chartrain et pénétrèrent jusque sur le territoire manceau (886). Mais là, comme dans les incur-

(1) « Cui successit domnus Lambertus episcopus, et sedit in episcopatu annis VI, qui magnis perturbatio- » nibus oppressus, nullam actuum suorum memoriam posteris dereliquit ». *Actus*, p. 287*.

(2) *Histoire des évesques du Mans*, p. 310.

(3) « Lambert fut *suffragant* de Robert, son prédécesseur, pendant sa maladie qui fut longue, et après sa » mort que le siège épiscopal vaca, il en exerça les fonctions en qualité de suffragant, et depuis comme évesque ». *Les vies des évesques du Mans*, p. 386.

(4) *Epistola Lamberti, episcopi Cenomanensis, ad Hildebrandum, episcopum Sagiensem* (Ex veteri codice, ms. bibliothecæ Colbertinæ) Migne, *Pat. lat.*, t. CXXXII, col. 467, 468.

(5) *Histoire littéraire de France*, t. V, p. 698, note 1.

(6) Dom Briant, *Cenomania*, entre 883 et 890 ; Bondonnet, depuis 885 ; Colomb, Piolin, 885-892.

(7) Charles-le-Simple, né le 17 septembre 879, avait cinq ans.

(8) « Sed ut congredi debuerunt, contigit ruere Ragnoldum, ducem Cenomannicum, cum paucis.... » *Annales de Saint-Bertin*, p. 322. Quelques auteurs ont compris que Ragnold se fit tuer. M. de Lestang, affirme qu'il vivait encore en 898. *Incursions normandes*, p. 30, note 1

sions précédentes, les exploits des pirates se réduisirent à des dilapidations, à des massacres, sans prise de possession du pays. Souvent battus, rarement vainqueurs, écrit le chroniqueur contemporain Abbon, les païens furent enfin contraints d'abandonner ces parages, défendus par d'intrépides guerriers, parmi lesquels on distingue un comte Godfrid. Le moine écrivain, qui prit une part glorieuse à la défaite des barbares, termine sa narration des événements par ces deux vers :

« *Nec satius quicquam sortiti apud hi Cinomannos*
« *Haud equidem reliquæ cesserunt suavius urbes*[1] ».

Un autre historien, le moine Richer, écrivain du X[e] siècle, fait connaître que dans l'espace de cinq années, sur le sol de la Neustrie, le vaillant Eudes, fils de Robert-le-Fort[2], mit neuf fois les bandes scandinaves en fuite, et les battit complétement sept fois. Les succès de ce prince, ajoute notre auteur, furent tels qu'en 889 les païens du Nord avaient évacué le royaume[3].

Le seul document intéressant de l'épiscopat de Lambert qui nous soit parvenu est une lettre du pape Etienne VI[4] écrite à l'évêque du Mans, entre les années 885 et 890. Notre pontife s'était adressé au siège apostolique au sujet d'une femme nommée Hildegarde, qui avait été condamnée à sept ans de pénitence pour avoir tué ses enfants. Le Souverain Pontife, désirant se montrer miséricordieux, répondit à Lambert que cette malheureuse pourrait communier aux fêtes de Noël, de Pâques, de la Pentecôte et des Apôtres, mais qu'elle devrait terminer ses jours dans un cloître[5].

Il ne peut entrer dans mon plan de discuter ici la date de la Réversion des reliques de saint Martin de Tours. Certains auteurs assignent à cet événement l'année 887, d'autres 912 et 914. Dom Piolin accepte la date de 887 et nous dit que le corps de saint Martin « fut reçu à Tours par l'archevêque Adalard, » accompagné de son clergé, de son frère, Aimon[6], évêque d'Orléans, et de ses » suffragants Lambert du Mans et Saint-Loup d'Angers[7] ».

Le R. P. introduit dans son récit le nom de Lambert parceque celui-ci était

(1) Les Normands ne reussirent pas davantage auprès des Cénomans, et les autres villes ne leur cédèrent pas plus volontiers la victoire. *Lutetia a Normannis obsessa*

(2) Eudes, comte de Paris, roi de France en 888.

(3) « Odo rex, pyratas, signis collatis, intra Neustriam septies fudit ac in fugam neuvies compulit.... immo, » a finibus Galliarum penitus eliminavit ». *Richeri historia*, lib. I, anno 889. Cf. M. G. de Lestang, *Incursions normandes dans le Maine*, p. 30.

(4) « Stephanus VI, dictus V », pape de 885 à 891, *Ciaconius*, col. 311.

(5) « Stephanus, Lamberto, episcopo Cenomanensi. — Lecta epistola a sanctitate tua nobis directa, etc. ». Migne, *Pat. lat.*, t. CXXIX, col. 807.

(6) Lire Raimon.

(7) *Église du Mans*, t. II, p. 461.

évêque du Mans en 887 ; mais les textes anciens portent au lieu de Lambert le nom de l'évêque Mainold [1] (probablement Mainard) qui vivait au X[e] siècle. Par ailleurs, l'auteur de l'*Histoire de l'Église du Mans* se méprend en faisant assister saint Loup d'Angers à la réversion des reliques. Saint Loup vivait vers le VII[e] siècle et l'évêque d'Angers de 887, se nommait Rainon [2].

Lambert mourut le 13 décembre [3] : le *Gallia* dit, par erreur, le deux des ides (12 décembre). Le Corvaisier, Bondonnet, dom Colomb, dom Piolin et autres, le 23 décembre, en renvoyant au *Martyrologe* qu'ils ont mal traduit. On ne connaît pas le lieu de sa sépulture. Dom Piolin [4] croit toutefois, mais gratuitement, qu'il fut enterré dans l'abbaye de Saint-Vincent, à côté des deux Francon, de saint Aldric et de Robert I[er].

Un siècle avant Lambert, il s'était produit une intéressante innovation dans l'Église de France. Je veux parler de l'introduction du sacramentaire grégorien. Dans une lettre du pape Hadrien à Charlemagne, écrite entre 784 et 791, il est dit que le roi avait, peu de temps auparavant, demandé qu'on lui envoyât de Rome le sacramentaire arrangé par saint Grégoire et que le pape le lui avait expédié par le moine Jean de Ravenne.

Aussitôt arrivé au-delà des Alpes, le sacramentaire fut copié à un très grand nombre d'exemplaires. Toutes les églises, apparemment, furent obligées de l'adopter pour base de l'ordre liturgique. Bon nombre de copies exécutées sous Charlemagne et ses premiers successeurs se sont conservées jusqu'à nos jours [5].

L'Église du Mans ne fit pas exception à la règle générale et, dès l'origine, elle dut avoir son sacramentaire grégorien dont nous possédons une copie de la seconde moitié du IX[e] siècle [6], du temps d'Aldric, de Robert I[er] ou de Lambert. Ce manuscrit, provenant de la cathédrale [7], est conservé sous le n° 77, parmi les manuscrits de notre bibliothèque municipale. Il se compose de 204 feuillets de

(1) « Domino igitur, ut diximus, Turonensi Martino Turonim suam in millibus suis ingrediente tota civitas « obviam ruit, et ab Adalaudo, archipræsule Turonensi, et fratre ejus Raimone, Aurelianensi, et *Mainoldo* « Cenomannensi et *sancto Lupo* Andegavensi et suffraganeis provinciæ totius episcopis ei congratulanter « occurritur ». *Chroniques d'Anjou : Chronica de Gestis consulum Andegavorum*, t. I, pp. 60-62 Voir encore p. 54.

(2) C. Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, t. I, p. XXVII, note 3 ; t. II, p. 551. *Gallia Christiana. Ecclesia Andegavensis.* – Le R. P. dom Chamard (*Saints personnages de l'Anjou*, t. I, p. 389) fait vivre saint Loup vers l'an 914 et assure qu'il assista à la réversion du corps de saint Martin. L'estimable auteur, qui reconnaît les nombreuses difficultés de cette question, ne cherche pas même à les résoudre. Il se contente de les signaler sans en tenir compte dans son récit.

(3) « Idus decembris. Eodem die obiit Lambertus, episcopus, et Berengerius, comes ». *Martyrologe de l'Église du Mans.* Bibliothèque du Mans. Mss 244

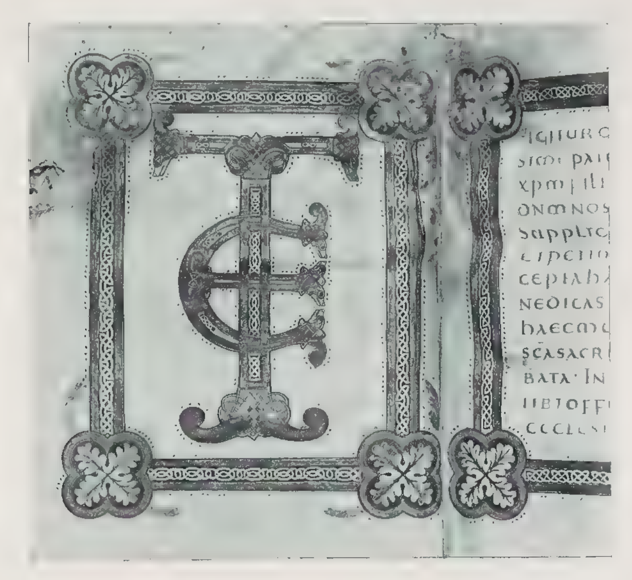
(4) *Église du Mans*, t. II. p. 463.

(5) Abbé Duchesne, *Origines du culte chrétien*, pp. 114, 115

(6) L. Delisle, *Mémoires sur d'anciens sacramentaires*, p. 140

(7) Il fut trouvé, en 1695, dans le trésor de la cathédrale du Mans et donna lieu, en 1696, à une controverse que dom Tassin a résumée, d'après le *Journal des Savants*, dans son *Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*. Bruxelles, 1770, pp. 24-25.

parchemin, hauts de 263 millimètres et larges de 200. Sa décoration est assez simple. Les initiales sont des capitales romaines alternativement rouges et vertes. Les six pages qui répondent aux folios 7 verso à 10 recto, ont un encadrement d'entrelacs, bordé d'un pointillé rouge. Des monogrammes, V D au folio 8, et T E au folio 10, sont tracés et ornés dans le même style que les encadrements des



SACRAMENTAIRE DE L'ÉGLISE DU MANS, FOLIO 10

folios 7 verso à 10 recto [1]. Après le folio 24, on a intercalé une messe en l'honneur de saint Julien, sur un feuillet en parchemin plus petit que les autres. Cette opération qui s'est faite après coup, mais au plus tard dans le courant du Xe siècle, prouve que le livre était alors à l'usage de l'Église du Mans.

(1) L. Delisle, *Mémoires sur d'anciens sacramentaires*, pp. 140-142. Couderc, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, t. XX, p. 68

GONTHIER Ier

Il est impossible de savoir précisément à quelle époque Gonthier (*Gunherius, Gunterus*) succéda à Lambert. Dom Briant indique un peu au hasard l'année 890, dom Piolin et autres, 892. Son épiscopat [1] fut pour le moins aussi malheureux que celui de Lambert.

Le comte du Maine était alors Bérenger, partisan du roi Eudes et ami de son frère, Robert, abbé laïc de Saint-Martin de Tours, comte de Paris et duc de France. Il se trouve mentionné comme tel dans une charte, datée de Tours, 13 juin 892, où il est raconté qu'Ecfredus, prévôt, et Adalmarus, avoué de Saint-Martin, vinrent au Mans, le lundi 24 avril, se plaindre au comte Bérenger, de ce que Patricius, son vassal, détenait injustement des biens de Saint-Martin. Patricius, n'ayant pas voulu obéir aux ordres du comte Bérenger, Ecfredus et Adalmarus se rendirent à Tours, le 13 juin, auprès du comte-abbé Robert, dont Patricius était également vassal, pour lui adresser leur plainte en présence du roi Eudes qui se trouvait aussi à Tours. Robert jugea en leur faveur [2].

Bérenger décéda le même jour que l'évêque Lambert, aux ides de décembre (13 décembre) et son nom fut inscrit dans le *Martyrologe de l'Église du Mans* [3]. Il était probablement mort à l'époque des événements suivants, qui nous ont été transmis par l'évêque Gonthier lui-même, écrasé par d'intolérables tribulations [4].

« Ecoutez, s'écrie le pontife, disciples du Christ, sectateurs de la justice ; écoutez rois et princes de la terre ; apprenez les crimes et les maux inouïs dont moi, Gonthier, indigne évêque du Mans, j'ai souffert ainsi que mon Église, de la part du néfaste Rotgarius (Roger) et des siens, crimes qui, dans ce diocèse, n'ont pas été dépassés par les Normands [5]. Il est impossible de les décrire soit par des paroles, soit par écrit. Ces impies, transgresseurs des commandements de Dieu, se sont fait une loi du vol, de l'adultère, du sacrilège, de l'homicide, de l'ivrognerie et de toutes les débauches. En entrant dans le diocèse, ledit Rotgarius s'est d'abord jeté sur une villa de mon église du nom de Baliau [6], qu'il pilla et dévasta.

(1) « Ce fut au milieu des déchirements des partis, en l'année 892, que Gonthier, fut porté *par la voix du » clergé et du peuple* sur la chaire du Mans ». Dom Piolin, *Église du Mans*, II, 164. L'élection de Gonthier est une simple hypothèse du R. P., car aucun texte ne l'affirme.

(2) Cet acte, en copie dans les armoires de Baluze, a été analysé par Mabille (*Pancarte noire*, p 179, n° 94), et publié par Edouard Favre (*Eudes, comte de Paris et roi de France*, p. 242), et par M. G. de Lestang, *Incursions normandes*, p. 89, avec la date, vers 890.

(3) « Idus decembris. Eodem die, obiit Lambertus, episcopus, et Berengerius, comes ». Bibliothèque du Mans Ms 211

(4) « Qui perversorum hominum et solo nomine Christianorum tribulationibus et angustiis intolerabiliter » opressus, et omni humano auxilio destitutus, in hanc postremo querimoniam et lacrymabilem vociferatio- » nem erumpere compulsus est ». *Actus*, p. 288*.

(5) Qualia a Paganis nec perpessa est parochia ». *Actus*, p 288*

(6) Probablement Baillou, dans le Vendômois

Les énormes forfaits qui y furent commis sont connus de tous. Les femmes, séparées violemment de leurs maris, ont été violées, et les maris livrés aux supplices jusqu'au paiement d'une rançon. Presque tous les hommes, remplis d'effroi, prirent la fuite. Sacrilèges et adultères furent perpétrés en ce lieu.

» Ensuite, quand Rotgarius, par sa ruse et avec la complicité de plusieurs, eût envahi ma ville épiscopale, il y porta le ravage et dévasta les maisons des clercs auprès de la cathédrale. L'arrogance du tyran et des siens devint telle que ni la crainte, ni l'amour de Dieu, ni le respect de qui que ce soit, ne purent les empêcher d'accomplir une mauvaise action.

» Lorsque Rotgarius, après mon départ de la ville pour aller au roi, fut assiégé par Robert et par les fidèles serviteurs du prince, il profita de mon absence pour faire main basse sur tous mes biens, ne respectant pas même les objets mis en dépôt sacré dans la cathédrale ; sans souci de l'honneur dû à Dieu et à ses saints, il enleva les outres de vin et brisa la clôture de l'autel [1], chassant mes gardiens de l'église, y plaçant ses hommes et volant méchamment et sacrilégement *ipsa sacra sanctorum*. Alors toute la ville et ses églises, mises en interdit par les évêques, furent privées de messes solennelles et d'offices divins jusqu'à la fin du scandale. Rigueur inutile, le tyran et les siens n'en tinrent nul compte. Il y parut bien quand ils furent sortis du Mans, car toutes mes provisions de bouche et celles des miens avaient été, au mépris de Dieu, dévorées par les usurpateurs.

» Cependant le comte Robert recouvra la ville qu'il confia à Gauzlinus [2].

» Celui-ci, après l'avoir pacifiée et fait rentrer les dissidents dans le devoir, crut pouvoir s'absenter.

» Aussitôt Radulfus [3] et les autres partisans de Rotgarius s'emparèrent du Mans, en chassèrent les fidèles de Gauzlinus, y établirent brutalement leur domination et s'y comportèrent comme des bêtes fauves. Les habitations de mes clercs et de mes hommes furent de nouveau prises et saccagées et leurs possesseurs jetés dehors.

» Les envahisseurs fermèrent la porte et toutes les issues de la cité, si bien qu'il me devint impossible de faire venir du dehors l'eau et les provisions nécessaires [4]. Ils avaient même une telle aversion pour moi qui, par charité, devais les reprendre de leur erreur, qu'ils ne voulaient pas me parler et qu'ils empêchaient

(1) « Vinum quoque et muratum juxta altare positum. violenter abstulit » Dom Piolin ajoute gratuitement que le chancel de l'autel était d'une matière précieuse. *Église du Mans*, II, 469

(2) L'évêque Gonthier reprit alors possession de son siège.

(3) « Radulfus a quo comites Bellimontis ». Dom Briant, *Cenomania*. Note en marge du Mss. 226 *ter*, de la Bibliothèque du Mans, p. 163. Cette origine des Beaumont n'est rien moins que prouvée.

(4) « Portam quoque et omnes ipsius civitatis aditus ita nobis clauserunt et obstruxerunt, ut nec aqua de » foris, nec cetera necessaria a nostris ullo modo deferri potuissent ». Dom Piolin, *Église du Mans*, II, 471, traduit : « Toute relation avec la ville lui fut interdite (à l'évêque) ; il lui fut même défendu d'en faire venir » l'eau et les autres aliments dont il avait besoin »

les autres de communiquer avec moi. Les prêtres du diocèse ne furent pas mieux traités. Comme au début du carême, ils amenaient les pénitents à l'Église mère, ils leur en refusèrent l'accès et leur firent de cruelles violences [1].

» Rotgarius étant revenu au Mans, ses complices me chassèrent et me lapidèrent au moment où je quittais la porte [2]. Ces bêtes fauves dévorèrent toute ma substance et celle de mes serviteurs. Dans cette extrémité, je consultai l'archevêque et les autres évêques de la province [3].

» Comme j'avais cherché un refuge auprès du roi [4], les misérables se jetèrent sur mes villæ, tourmentant, chassant les habitants, détruisant les maisons, coupant ou arrachant arbres et vignes. Ils humilièrent et vexèrent le peuple de Dieu, tuèrent veuves, orphelins et étrangers. Dans la cité même, leur fureur se tourna contre la demeure des clercs qu'ils transformèrent en ruines.

» Touchés d'un tel spectacle, le roi et les évêques envoyèrent à Rotgarius des députés avec mission de lui demander satisfaction envers Dieu et la malheureuse Église du Mans, s'il ne voulait pas être retranché de la communion chrétienne. Le tyran promit de s'amender, mais, oublieux de ses serments et méprisant mes nombreux appels, il refusa de faire pénitence. Excommunié, selon l'avis du roi et des évêques, il feignit la soumission. Avant de s'être présenté devant moi, il vint, pieds-nus, accompagné, jusqu'à l'Église mère, et là, s'approchant de l'autel, il s'engagea à cesser ses déprédations et à réparer le mal qu'il avait fait.

» Après ces belles promesses, quelques complices de Rotgarius recommencèrent leurs exploits contre une villa de mon église.

» Malgré tout, Rotgarius protestait, par ses ambassadeurs, de sa bonne volonté. Pour tarir les larmes de mon peuple, je me dirigeai vers la ville. Ma confiance fut trompée, car je ne pus obtenir l'accès des murailles, ni une conversation avec le tyran, ni l'expression de son repentir. Il fallut retourner au lieu de mon départ.

» Cependant, l'intérêt et le salut de tous me faisait un devoir de tenter un dernier effort. Je revins et je réintégrai mon église au milieu d'un joyeux concours de clergé et de peuple. Après l'action de grâce et la bénédiction, chacun se retira dans ses foyers.

» Le lendemain, Rotgarius vint dans la cathédrale avec les siens, où, devant

(1) Presbyteros parochiæ nostræ, qui in capite jejunii pœnitentes ad pœnitentiam suscipiendam adduce- » bant, nec portam ingredi sinebant ». etc. *Actus*, p 290'. Cf. Du Cange, *Glossarium ; Pœnitentes*, t. VI, p. 384.

(2) « Et ante portam ipsius civitatis lapides super me projecerunt ». Dom Piolin traduit trop librement : « Ils poursuivirent le prélat sur le chemin de son exil en lui lançant des pierres ». *Église du Mans*, II, 172

(3) Herberne, archevêque de Tours ; Raino, évêque d'Angers ; Landramne ou Foucher, évêque de Nantes ; Bilus, évêque de Vannes, etc.

(4) Dom Piolin, *Église du Mans*, II, 173, dit auprès de Charles-le-Simple. Il n'en sait rien. Le R. P. fait constamment, dans ce récit, intervenir Charles-le-Simple, sans qu'il en soit fait mention une seule fois dans le texte original ; ce texte porte simplement *le roi*, titre appliquable aussi bien à Eudes qu'à Charles-le-Simple, mais probablement à Eudes, car Rotgarius paraît s'être emparé du Mans pour Charles-le-Simple.

moi et tout le clergé, il renouvela ses promesses d'amendement et de réparation. Constatant l'humilité de son maintien qui dissimulait son orgueil intérieur, je levai l'excommunication jusqu'à ce que toute cette affaire fût soumise à un concile [1].

» La paix ainsi ostensiblement scellée, je gagnai la villa de Roche [2], mais Rotgarius, oublieux de ses serments, retourna à son vomissement, ainsi qu'un horrible chien. On vit de nouveau les églises souillées, les prêtres torturés, les hommes mis à mort, les pauvres du Christ réduits à périr de faim.

» Après un certain séjour à Roche, je revins au Mans afin d'exercer mon ministère à l'occasion des solennités pascales. Ceux en qui j'avais mis ma confiance refusèrent de m'admettre, de sorte qu'il me fut impossible de consacrer le chrême dans la cité, selon l'usage ecclésiastique, et de réconcilier les pénitents [3].

» Rotgarius, étant parti du Mans, je suis venu me réfugier sous les murailles de la ville pour la commodité du peuple fidèle et surtout dans la crainte des Normands [4]. Là, j'ai eu à subir des insultes et des violences de la part des partisans de Rotgarius, qui, restés dans la cité, m'accablaient de pierres et d'autres projectiles.

» A la longue, fatigué de si intolérables vexations, j'ai dû abandonner ce refuge, malgré les larmes du clergé et du peuple, navrés de l'absence de leur pasteur. Alors, fuyant cette Babylone pour sauver ma vie, j'ai gagné des lieux plus hospitaliers.

» Raconter toutes les tribulations que j'ai souffertes et que je supporte chaque jour de Rotgarius [5] et des siens ne saurait suffisamment se faire ni par la parole, ni par la plume. »

Cette lugubre plainte — *querimonia et lacrymabilis vociferatio* — de Gonthier que j'ai essayé de condenser tout en lui conservant son allure originale, forme un sombre tableau de l'état de nos églises à ce moment précis où les ancêtres de Hugues Capet, les ducs de France, jetaient les fondements de leur royauté, au milieu des invasions normandes et des dernières convulsions de la race carolingienne.

Il paraît assez difficile d'établir la date et la durée de la tyrannique oppression de Rotgarius au Mans. Dom Briant place l'événement vers l'année 897 [6] et M. G. de

(1) « Usque ad generalem episcoporum audientiam de hujusmodi negotiis consulendam ». *Actus*, p. 292*.

(2) « Rupiacum nostrum pro nostra necessitate pro parte curavimus ». *Actus*, p. 292*. — Les auteurs manceaux ont traduit *Rupiacus*, par *Roche l'Évêque*, sur le Loir, non loin de Montoire.

(3) Voir sur la réconciliation des pénitents, l'abbé Duchesne, *Origines du culte chrétien*, pp. 420-430.

(4) « Maxime propter timorem paganorum et propter populum ejusdem civitatis ad nos confluentem, juxta « murum ipsius urbis manere et habitare inviti et coacti cœpimus ». *Actus*, p. 293*.

(5) Dom Briant, *Cenomania*, émet cette hypothèse, « Rotgarius, tyrannulus, a quo forte Beaumont-le-Roger », actuellement du département de l'Eure.

(6) Dom Piolin, *Église du Mans*, II, p. 469, donne la date approximative de 890, oubliant qu'il fait commencer l'épiscopat de Gonthier en 892 et qu'à la page précédente (468) de son volume, il a écrit 898. M. Lefebvre-Pontalis, *Revue du Maine*, XXV, 31, n'est pas mieux fondé à écrire : « Un an après l'installation de l'évêque » Gontier, en 893, Rotgaire s'empara du Mans ».

Lestang nous dit que « le duc de France, Robert, appelé par les habitants [1], » vint au Mans, vers l'année 895 », pour expulser « le comte Roger » qu'il « remplaça par Gosselin [2] ». Ce dernier auteur prétend encore que dans le récit de Gonthier, il n'est fait nulle mention des Normands [3]. Mais ici l'erreur est manifeste, car l'évêque nous apprend lui-même qu'il était venu se réfugier sous les murailles de la ville, dans la crainte des Normands, *propter timorem paganorum*. Malheureusement, nous ne possédons que des données contradictoires sur les envahissements de notre pays par les pirates du nord à la fin du IXe siècle et au commencement du Xe.

Bondonnet, Colomb, Piolin assignent, sans motif plausible, seize années d'épiscopat à Gonthier et le font mourir en 908. Il est plus logique de suivre, avec dom Briant, nos listes épiscopales des *Actus* et des *Gesta* assurant qu'il gouverna le diocèse pendant vingt-trois ans [4], de 890 à 913.

Dom Piolin « conjecture avec vraisemblance que sa dépouille mortelle fut » déposée dans l'abbaye de Saint-Vincent [5] ». Avec non moins de vraisemblance, il est permis de « conjecturer » qu'elle fut déposée ailleurs.

L'événement majeur de l'épiscopat de Gonthier Ier fut la cession d'une partie de la Neustrie, en 911, à Rollon et à ses compagnons d'armes. Le *pagus Cenomanicus* resta en dehors des pays attribués au fameux chef normand [6].

HUBERT

Hubert (*Hucbertus, Hubertus*), siégea après Gonthier Ier, pendant trente-sept ans, dix mois, onze ou douze jours [7], soit de 913 à 951 [8]. Bondonnet et Colomb ne lui accordent que trente et un ans et six mois. Je me garderai de suivre ces derniers et encore moins dom Piolin, qui admet d'abord que Hubert fut évêque du Mans de 908 à 939 (trente et un ans) et plus loin pendant trente-sept ans, dix mois et douze jours [9].

Son épiscopat ne nous est connu que par un seul acte. Il donna aux chanoines

(1) Les *Actus* n'affirment rien de semblable.

(2) *Invasions normandes*, p. 38.

(3) *Ibid.*, p. 39.

(4) « Domnus Guntherius, episcopus, sed. annis XXIII »

(5) *Église du Mans*, II, 493

(6) Il faut considérer comme erronée cette affirmation de Morand, à propos du traité de Saint-Clair : « Plu» sieurs places de l'Anjou et du Maine, dont les Normands s'étaient emparés, leur furent laissées ». Cf. Pesche, *Dictionnaire*, t. I, p. LXXIII.

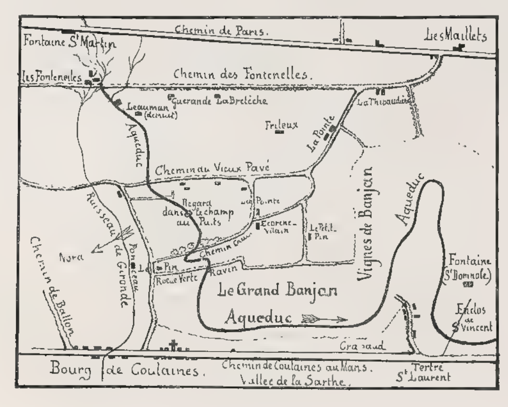
(7) Listes des *Actus* et des *Gesta*.

(8) Dom Briant, *Cenomania*

(9) *Église du Mans*, II, pp. 495 et 512. Le R. P., p. 495, affirme gratuitement que Hubert fut élu évêque par « les suffrages du clergé et du peuple ».

de son église, en l'honneur de Dieu, de la sainte Vierge, des SS. Gervais et Protais et de saint Julien, quatre arpents d'une vigne, qu'il avait plantée auprès de la ville sur le mont dit de saint Jean-Baptiste, bornée par la fontaine saint Domnole, le chemin public et la vallée de la Sarthe [1].

Il est possible de déterminer l'emplacement de cette vigne créée et donnée par Hubert. Le mont Saint Jehan, couvert de vignobles au Xe siècle, n'est probablement autre que le Banjean ou Banjan [2] actuel, colline qui se développe au-dessus de



PLAN DE BANJEAN ET DE L'AQUEDUC DES FONTENELLES

Coulaines et qui, par sa dépression méridionale, fait face, avec un second renflement, au côteau de Saint-Vincent, d'où sort encore une fontaine nommée autrefois de Saint-Domnole [3]. D'un côté, le Banjean était longé par l'ancien chemin du Vieux-Pavé, tandis qu'à l'ouest, il dominait la vallée de la Sarthe. Au XIe siècle, *Garingotus Bottarius* abandonna à l'abbaye de Saint-Vincent deux arpents de vigne à « Bonjen [4] ». En 1181, l'archidiacre Eustache donna à l'Église du Mans huit deniers de cens que *Raginaudus de Asuneriis* lui devait sur une vigne qu'il possédait « ad Bengeg [5] ».

(1) « Dono denique vineam, quam ædificavi prope civitatem, loco nuncupato in monte Sancti Johannis » Baptistæ, alio fronte fontana Sancti Domnoli, tertio fronte via publica, quarto fronte vallis super fluvium » Sartæ ». *Actus*, p. 294*.

(2) *Bannum Joannis*. Cette dénomination rappelle le Ban des vendanges et le Ban-vin, *Bannum Vindemiarum*, *Bannum vini*.

(3) Fondateur de l'abbaye de Saint-Vincent. - La fontaine de Saint Domnole doit être celle qui coule au-dessus de la ferme du Grand-Banjean, dans l'enclos du Séminaire.

(4) Ou Benjen, *Cartulaire de Saint-Vincent*, col. 40.

(5) *Livre blanc*, p. 81.

Parmi les chapellenies de la cathédrale se trouvait celle de Saint-Jacques de Banjean [1]. Elle avait été fondée dès le moyen âge par un chanoine du nom de Jean de La Chapelle, auquel le *Martyrologe de l'Église du Mans* consacre un long article [2].

L'aqueduc romain qui naissait aux Fontenelles, entre Sargé et Le Mans aqueduc [3] qu'on ne doit pas confondre avec celui de saint Aldric — contournait à mi-côte la butte du Banjean, traversait l'enclos de Saint-Vincent, passait sous l'église de Gourdaine, pour alimenter, croit-on, des bains situés vers la muraille ouest de la ville [4].



AQUEDUC ROMAIN DES FONTENELLES

On a dit que le pays manceau avait été cédé à Rollon en 924. Le fait semble difficile à établir, car la même année, Raoul, duc de Bourgogne, qui venait d'être élu roi de France, l'avait donné à son beau-frère, Hugues-le-Grand, fils de Robert-le-Fort [5], et celui-ci paraît l'avoir gardé sans interruption jusqu'en 956, année de sa mort [6]. Si l'on doit ajouter foi à l'histoire d'un moine Absalon, venu au Mans vers cette époque, notre ville était alors exempte de la présence des ennemis pendant que les villes du voisinage subissaient leurs cruautés [7].

Quoi qu'il en soit, à une date ou à une autre, la tyrannie normande se fit

(1) Benjan, *Pouillé* du diocèse.

(2) « VI Idus augusti. Sic obiit Johannes de Capella, sacerdos et canonicus hujus ecclesie, qui servicio sancte » ecclesie a pueritia enutritus quantam devotionem in ea habuit in fine operibus comprobavit. Voluit enim » et precepit in ista ecclesia quandam capellaniam fieri, in qua, pro salute anime sue, capellanus quidam » Domino jugiter deserviat, omnes adquisitiones quas fecerat donans et attribuans capellanie supradicte, » videlicet *vineas de Bono Genio* (sic) et vineas de Passu, cum torcularibus et cupis et aliis ustensilibus et » ornamentis que ibidem dereliquit, et plateam quam habebat in Taneria, et domum quam habebat apud » Gordanam, et plateam quam habebat in vico Sancti-Vincentii », etc. Jean de La Chapelle présente son neveu Guillaume pour premier titulaire de cette chapellenie. Bibliothèque du Mans. Ms. n° 211.

(3) Cet aqueduc portait au XI[e] siècle, dans le Banjean, le nom de Crapaud : « Tota decima que est ab ulmo. » Symeonis usque ad lapidem qui est in via de Coloniis sicut *ductus aque* currit que vulgo *Crapaldum* nominant *Cartulaire de Saint-Vincent*, col. 47. La carte du Maine par Jaillot indique le « ravain de Crapaud » au-dessous de Banjean. Les lieux du Grand et du Petit-Crapaud sont encore indiqués en bordure du chemin du Mans à Coulaines, sur les cartes du commencement du siècle.

(4) Richelet, *Le Mans ancien et moderne*, pp. 30, 31, 36.

(5) « In eodem anno 924, rex Radulphus dedit Hugoni, filio defuncti regis Roberti, Cenomanicam civitatem ». Dom Piolin, qui cite ce texte de la chronique de Flodoard, affirme cependant que ce fut Charles-le Simple qui donna le pays manceau à Hugues-le-Grand.

(6) Dom Briant, *Cenomania* Dom Piolin, *Église du Mans*, II, p. 501, admet que tout le Maine, ayant été concédé aux Normands, Hugues-le-Grand dut le recouvrer vers la moitié du X[e] siècle.

(7) « Cenomanum remansit Absalon cum parentibus, hæc enim civitas ab hostibus mansit intacta, ceteris » circumquaque ruentibus tempestate normannica ». *Chroniques des églises d'Anjou*, publiées par Marchegay et E. Mabille, p. 224.

cruellement sentir chez nos ancêtres qui en furent délivrés un jour d'Ascension. Le *Martyrologe de l'Église du Mans* contient en effet cette notice : « III nonas maii » (5 mai). Eodem die, Ascensio Domini ad celos. Et sic liberata est Cenomannis » a Paganis [1] ».

MAINARD

Après la mort d'Hubert, sa succession fut disputée assez longtemps par différents compétiteurs. Les uns voulaient acheter le siège du Mans à prix d'argent, les autres se réclamaient de leur culture intellectuelle pour l'occuper [2]. Mais Dieu, qui préfère la simplicité à l'orgueilleuse prudence humaine, choisit, par l'accord du clergé, du peuple et du roi, un homme noblement apparenté, il est vrai, puisqu'il était frère d'un vicomte du Mans, mais absolument ignorant et illettré. Il se nommait Mainard et, retenu par des liens séculiers, il avait eu de nombreux enfants, fils et filles.

Nos listes épiscopales des *Actus* et des *Gesta Aldrici* donnent à Mainard vingt ans, cinq mois et six jours d'épiscopat, y compris probablement la longue vacance qui précéda son élection. Je crois qu'il est sage, en suivant de près dom Briant, d'inscrire notre évêque entre les années 951 et 971 [3], et de ne pas s'aventurer à la suite des Bondonnet, Colomb et Piolin qui le placent entre 940 et 960.

Malgré sa complète incapacité scientifique, le successeur d'Hubert ne déshonora pas son église, comme l'avaient fait les Badégisil et les Gauziolen. Au début de son pontificat, vers 954, il souscrivit une charte de l'évêque de Chartres, Ragenfroy [4], au sujet de l'abbaye de Saint-Père en Vallée, en même temps que Joseph, archevêque de Tours, Constant, évêque de Paris, Guichard, évêque d'Évreux, Mabbon, évêque de Saint-Pol-de-Léon et Nodoard, évêque de Rennes. Non

(1) Bibliothèque du Mans. Ms. 214, fol. 62 verso.

(2) « Domnus Mainardus, episcopus, Cenomannica generositate exortus, germanus cujusdam vicecomitis » Cenomannicæ civitatis fuit. Hic primum sæcularibus deditus rebus, filios et filias multas habuit, et tam idiota » ab omnibus æstimabatur, ut non clericus, sed laïcus putaretur. Sed cum diu Cenomannica civitas sine pon- » tifice permansisset, et multi per pecuniam episcopatum habere vellent ; nonnulli vero per litterarum » astuciam dignos episcopatu se esse proferrent ; Dominus qui infirmi mundi elegit ut fortia quæque confun- » deret ; et secundum quod scriptura narrat, quia melior est simplex rusticitas, quam superba prudentia, elegit » virum scienter inscium et sapienter indoctum, domnum videlicet Mainardum, in episcopum, consen- » tiente clero simul et rege illius temporis atque populo, ob humilitatis et innocentiæ magnitudinem, » volente Deo, consecratur episcopus ». *Actus*, pp. 295' et 296'. Mainard est probablement le *Munold* du Traité de la Réversion de saint Martin, placée en l'an 877 dans *Chronica de Gestis consulum Andegavorum*. Voir *Chroniques d'Anjou*, pp. 54, 61. — Le Corvaisier, p. 315, affirme que « l'histoire du Perche et notre Pontifical » l'appellent Mainard de Bourdigné »

(3) Dom Briant, *Cenomania*, indique les dates extrêmes 951-970.

(4) Ragenfroy, de 912 à 955 environ ; Joseph, 945 957 ; Constant, 954 ; Guichard, vers 950-970 ; Mabbon, vers 950 ; Nodoard, 950-956. La date de 954 pour la charte de Ragenfroy est admise par dom Briant (*Cenomania*) et par M. Guerard (*Cartulaire de Saint-Père*, p. 49). — Les éditeurs du *Cartulaire de Notre Dame de Chartres*, MM. de Lépinois et Merlet, la remplacent à tort par, vers 949.

content de donner à son clergé l'exemple de la régularité, il enrichit encore ses chanoines en leur léguant une partie de ses biens patrimoniaux, paroisses, églises, villæ. On peut prendre connaissance de ces dons en parcourant le chapitre qui lui est consacré dans les *Actus* et surtout son Testament rapporté dans les *Instrumenta* de Cauvin et dans le *Livre blanc*.

Mais, son œuvre de prédilection fut sa cathédrale. Ce monument, dès lors dédié à la sainte Vierge, aux SS. martyrs Gervais et Protais et à l'évêque saint Julien [1], avait souffert au milieu des tribulations des époques précédentes. Il le fit restaurer et le consacra le jour de saint Sylvestre, confesseur. Parmi les ornements variés dont il gratifia l'église-mère, on remarquait : Une table en argent, nouvellement fabriquée [2], pour l'autel des SS. Gervais et Protais ; une châsse neuve, d'argent, dans laquelle il fit placer les reliques de saint Julien, patron de l'église [3], reliques extraites d'une autre châsse tombant de vétusté [4] ; des croix, des candélabres, des calices, des encensoirs, des tentures [5] et un grand nombre de vêtements pour les clercs et pour les prêtres.

Par un acte daté du Mans, la quinzième année du roi Lothaire (969) [6], Mainard céda à l'église cathédrale [7] deux moulins qu'il possédait sur la Sarthe.

Il mourut le 8 des ides [8] de juin (6 juin) et fut enterré dans l'église de Saint-Vincent, alors desservie par douze chanoines. Le *Martyrologe de l'Église du Mans* lui consacre une notice en mentionnant qu'il avait donné à ses chanoines la terre de Courgenard avec d'autres paroisses, ainsi que l'église de la Dorée. Son anniversaire se célébrait au mois de mai [9].

(1) « Ego, in Dei nomine, Mainardus, Cenomannorum episcopus, sub *cœnobio Sanctæ-Mariæ et SS. martyrum Gervasii et Protasii et Sancti Juliani, episcopi, degens vitam* ». Testament de Mainard.

(2) « Tabulam namque argenteam.... *ex novo fabricari constituit* ». *Actus*, p. 296*. Malgré ce texte formel, dom Piolin, II, 523, traduit : « Cette table existait déjà et remontait au temps de l'épiscopat de saint Aldric ; » elle fut *refondue et ornée dans le goût du temps !* »

(3) « Patroni almi corpus, beati videlicet Juliani episcopi ». *Actus*, p. 296*.

(4) On a vu plus haut que les reliques de saint Julien, sous l'épiscopat de l'évêque Robert, avaient été transportées à Bourges. Cette translation, plus ou moins authentique, racontée par dom Piolin, embarrasse le R. P. qui s'explique difficilement au sujet des reliques de saint Julien conservées au Mans, dans une châsse vermoulue. Cf. *Église du Mans*, t. II, pp. 402 et 523.

(5) « Pallia parieti pendentia ». *Actus*, p. 296*.

(6) Cet acte ruine la date de 960, donnée par Bondonnet, Colomb et Piolin, comme époque de la mort de Mainard. Voir *Église du Mans*, III, pp. 4 à 6, la note très peu claire de dom Piolin cherchant, mais en vain, à établir la date de 960.

(7) C'est ainsi que je traduis « Firmo *monasterio* Sanctæ-Mariæ et sanctorum martyrum Gervasii et Protha» sii, necnon et precipue confessoris Christi, scilicet Juliani, atque aliis sanctis in hoc loco quiescentibus, ad » opus canonicorum inibi Deo servientium ». — Dans ce texte, le mot *monasterium* signifie *église* ou *collège de chanoines* et non *monastère* On croit que ces deux moulins sont ceux de Saint Gervais, actuellement d'Enfer.

(8) Les *Actus* disent le « VIII junii », oubliant le mot *idus* qu'il faut rétablir.

(9) Années 1336 et suivantes : « Mayus... Anniversarium Medardi *(sic)* episcopi ». Archives du Chapitre du Mans, B 24, fol. 4 verso et *passim*





CHAPITRE IV

LES ÉVÊQUES CAPÉTIENS



LA mort de Mainard, vers 971, le trône était occupé par le roi Lothaire qui eut pour successeur, en 986, son fils Louis V, le Fainéant, disparu, sans postérité, en 987. C'était le dernier carolingien. La couronne échut alors à Hugues Capet, fils de Hugues-le-Grand, auquel le roi Raoul avait donné le Maine en 924. Malgré son décès arrivé quinze années environ avant l'avénement de l'arrière petit-fils de Robert-le-Fort, il faut considérer Mainard comme le dernier de nos évêques de la période carolingienne. Son successeur, Sigefroy, ouvre pour nous l'époque capétienne et féodale. Le *pagus Cenomanicus*, le Maine, possède dès lors des comtes héréditaires, issus du comte David qu'il est permis de placer vers les années 957-970. Auprès de ces comtes sont des vicomtes [1] qui formèrent la tige des premiers seigneurs de Beaumont-le-Vicomte. Hugues Ier, fils de David[2], succéda à son père et tint le comté jusqu'aux environs de l'année 1015. Il fut le contemporain de l'évêque Sigefroy.

SIGEFROY

Sigefroy [3] (971-997), le successeur de Mainard sur le siége de saint Julien,

(1) Le premier de ces vicomtes est *Radulphus*, vers 990 ou 994. *Cartulaire de la Couture*, p. 7. - *Cartulaire de Saint-Victeur*, p. 1.

(2) « Hugo David, comes Cenomanensis » ne doit pas se traduire par Hugues David, comme l'a fait M. l'abbé Voisin, mais par Hugues, fils de David. — « Hugo Ius comes Cenom. 2us filius dicitur Davidis et A., forte « Agnetis, uxoris ejus ». Dom Briant, *Cenomania*. On a voulu, sans grand motif, dédoubler cet Hugues Ier. Cf. dom Piolin (*Église du Mans*, II, 517).

(3) Segenfridus, Sinfridus, Seingefreidus, Siginfredus, Sigenfredus, Sygenfredus, Sigefridus, Sigefredus.

n'avait rien qui le recommandât pour une semblable dignité. Les *Actus* [1] le qualifient de *vir infelicis vitæ et per omnia vituperabilis.*

D'après les textes des cartulaires, Sigefroy avait au moins deux frères, Foulques, mari de Rotaïs, mort avant 997, et Guillaume [2], auxquels il faut peut-être ajouter Yves de Creil, premier seigneur de Bellême en 954, mari de Godehilde [3], qui ne doit pas être confondu, ce me semble, avec un autre Yves, fils de Foulques et de Rotaïs [4]. D'Yves de Creil, seigneur de Bellême, et de Godehilde naquirent *Guillaume Ier*, seigneur de Bellême et d'Alençon, *Avesgaud*, évêque du Mans après son oncle Sigefroy, *Yves* [5], *Hildeburge*, femme d'Haimon de Château-du-Loir, qui devait donner le jour à *Gervais de Château-du-Loir,* évêque du Mans après son oncle Avesgaud, et *Godehilde.*

Le frère du seigneur de Bellême désirait vivement l'évêché du Mans. Pour l'obtenir, il s'assura la protection du comte d'Anjou — que les *Actus* nomment Foulques, mais qu'il faut appeler Geoffroy Ier Grisegonelle [6] — espérant ainsi avoir l'assentiment du roi Lothaire. Il lui céda, contre tout droit, la propriété de Coulaines que les évêques du Mans possédaient depuis longtemps, estimée à plus de mille livres de deniers, et celle du domaine de Dissé au-delà du Loir. L'avènement de Sigefroy doit être placé à l'année 971, dix-septième du règne de Lothaire, au cours de laquelle le nouvel évêque approuva, en février, un acte fait en faveur de Saint-Julien de Tours par Odo, archidiacre de l'église du Mans [7]. Dom Piolin remarque que l'archevêque de Tours, Joseph II, ne semble pas avoir fait entendre la moindre réclamation au sujet de l'élévation irrégulière de Sigefroy [8]. La protestation eût été difficile à Joseph II, car ce pontife était décédé avant 958 et avait eu pour successeur Frotier [9] en 959, puis Hardouin de 959 à 980 [10].

(1) *Vetera Analecta,* III, p. 297*.

(2) Comte Bertrand de Broussillon, *Cartulaire de Saint-Michel de l'Abbayette,* p. 9.

(3) Les auteurs et en particulier le P. Anselme, III, 283, ont affirmé que Sigefroy était le frère d'Yves de Creil, mari de Godehilde, parceque leur fils Avesgaud est dit neveu de Sigefroy. Il pourrait se faire que l'évêque du Mans fût seulement le frère de Godehilde, et, de la même manière, oncle d'Avesgaud.

(4) Dom Briant et *l'Art de vérifier les dates* ont identifié ces deux Yves. M. le vicomte de Romanet n'a cité dans sa *Géographie du Perche* (Tableau de la maison de Bellême, p. 98), qu'un seul frère de Sigefroy, Yves de Creil, seigneur de Bellême, mari de Godehilde.

(5) L'existence d'Yves ou Yvo, qui ne semble pas prouvée à M. de Romanet, est indiquée par ce texte : « Post mortem autem Rotberti, filii Wilelmi (de Guillaume Ier), Ivo, suus avunculus, succedens hereditati, etc. ». *Cartulaire de Marmoutier pour le Perche,* publié par M. l'abbé Barret, p. 4. Une charte de Saint-Vincent nomme Yves comme frère d'Avesgaud. *Cartulaire,* col. 16.

(6) En effet Foulques II le Bon était mort en 958 ou au plus tard en 960. Geoffroy Grisegonelle fut comte d'Anjou de 958 ou 960 à 987, avant son fils Foulques Nerra. Dom Piolin, *Église du Mans,* II, pp. 5, 8, qui place la mort de Foulques le Bon en 958, affirme que celui-ci favorisa l'élévation de Sigefroy en 960.

(7) Dom Briant, *Cenomania ex Annal. Bened Mabillonii* *Recueil de fac-simile à l'usage de l'École des Chartes,* no 270 M. Giry cite plusieurs fois ce document dans son *Manuel de diplomatique* Dom Piolin, *Église du Mans,* III, p. 20, note 3, publie cette pièce in-extenso.

(8) *Église du Mans,* III, p. 7.

(9) *Froterius.* Dom Piolin traduit par *Frotère*

(10) Voir *Gallia Christiana.* Jean Maan, *Église de Tours,* p. 74. Abbé Duchesne, *Catalogues épiscopaux,* p. 31.

A peine l'évêque fût-il installé que la discorde se fit jour entre lui et le comte du Maine, Hugues Ier. Dans sa colère, Sigefroy quitta la ville épiscopale et, méditant vengeance, se rendit auprès de Bouchard, comte de Vendôme, à qui il offrit, en échange de son aide contre Hugues Ier, les relevations de soixante-quatre autels, les synodes et les visites de ces mêmes églises, puis de grands domaines de l'église-mère : « Cledeis et Alneteis, Pontiacum et Artineis, atque » Ruilliacum vicum, et multa alia [1] ».

Bouchard accepta avec joie et entra en campagne. Mais bientôt, Sigefroy, voyant qu'il ne tirerait aucun profit de cette guerre, fit sa paix avec le comte et rentra au Mans [2].

Le comte David passe pour avoir établi le palais des comtes du Maine sur la muraille orientale de la ville [3] et fondé, tout auprès, la collégiale de Saint-Pierre de la Cour [4]. Son fils, Hugues Ier, se garda bien de laisser péricliter l'œuvre paternelle en faveur de laquelle il accorda plusieurs chartes souscrites par l'évêque Sigefroy lui-même et par Isaac et Odo, ses archidiacres [5]. On dit encore [6], mais sans en apporter la preuve, qu'il déposa dans l'église de Saint-Pierre les ossements et les cendres de sainte Scholastique, échappés aux profanations des Normands [7].

Comme beaucoup de prélats de cette lamentable époque, Sigefroy ne possédait de l'évêque que le titre. Cet homme, racontent les *Actus*, qui aurait dû pleurer ses péchés, en arriva à la suprême corruption. Déjà vieux, il prit une femme du nom d'Hildeburge et en eut plusieurs enfants [8]. Un seul survécut, Albéric. Lorsqu'il fut adulte, son père lui composa un apanage avec plusieurs terres enlevées plus ou moins frauduleusement à l'Église. Les villæ de Sarcé et de Coulongé, achetées aux douze chanoines de Saint-Vincent [9] pour le prix dérisoire de dix-huit livres de deniers, et le domaine de la Mue, au-delà de

(1) Cauvin et dom Piolin traduisent par Cellé ?, Lavenay ?, Ponce, Artins et Ruillé sur-Loir.

(2) *Actus*, p. 298*.

(3) A l'endroit de la mairie actuelle.

(4) « Summus honor, etc. Ego Hugo, David filius, Cenom. comes, dono et confirmo cuncta donaria quæ » pater meus David ecclesiæ Beatri Petri de Curia dedit », etc. Dom Briant, *Cenomania* ex *Cart. Sancti Petri* Dom Piolin, *Église du Mans*, III, 13, fait dire à dom Briant *Cenomania)* que « *dès 955* Hugues, comte du Maine, » avait signalé ses sentiments religieux en confirmant l'etablissement du chapitre de Saint-Pierre-la-Cour Dom Briant se garde bien de placer ce fait en 955, car il admet l'avénement du comte Hugues en l'année 970, seulement. Le docte auteur n'est pas de ceux qui se contredisent à quelques pages de distance. Tout son ouvrage, le meilleur sur nos évêques, est marqué au coin de la plus saine critique. Il mérite l'impression.

(5) Cf. *Cartulaire de la Couture*, p. 7, et Archives de la Sarthe, G 479.

(6) Dom Heurtebize et R. Triger, *Sainte Scholastique*, p. 108, d'après Le Corvaisier, p. 327 et Archives de la Sarthe, G 479.

(7) Dom Briant, qui procède toujours avec la plus grande prudence, parle des reliques de sainte Scholastique, dans son chapitre sur David, mais sans rien préciser à leur sujet.

(8) A cette époque les évêques de Vannes, de Quimper, de Rennes et de Nantes se marièrent, ainsi que bon nombre de curés. Les conciles s'élevèrent avec force contre ces abus.

(9) Il ruina ensuite l'abbaye au point qu'il n'y resta qu'un seul prêtre. *Actus*, p. 298*.

la Sarthe, ainsi que l'église de Saint-Aubin, appartenant au chapitre du Mans, devinrent la propriété dudit Albéric.

Cette misérable existence de Sigefroy devait être couronnée par une fin non moins lamentable. Un certain jour que l'évêque se sentait malade, il crut devoir se faire saigner. Mais, poussé par le démon de la concupiscence, « dum esset fleboto- » matus, nocte insecuta dormivit cum Episcopissa, qua de re cœpit vulnus intu- » mescere et dolor usque ad interiora cordis devenire [1] ». Se voyant perdu, l'épouvante du jugement suprême s'empara de l'âme du pécheur. Il sollicita la grâce d'être reçu moine de la Couture [2]. On lui en donna aussitôt l'habit; mais, il mourut au milieu de la cérémonie. Dieu semblait dédaigner les dernières lueurs d'une vie pleine de prévarications [3]. Cet événement, très heureux pour l'Église du Mans, arriva le 14 des calendes de mars, c'est-à-dire le 16 février [4]. Le défunt qui, selon les *Actus* [5], avait gouverné son diocèse pendant trente-trois ans, onze mois, seize jours, reçut la sépulture dans l'église Saint-Pierre de la Couture.

Bondonnet, Colomb, Cauvin et Piolin ont assigné comme dates extrêmes de l'épiscopat de Sigefroy les années 960-995, et dom Briant, 971-994 ou 995. Il est impossible d'accepter les chiffres de Bondonnet et il faut aussi contredire dom Briant quant à l'année finale 994 ou 995, car Sigefroy était encore évêque du Mans le 12 octobre 997. M. Bertrand de Broussillon l'a parfaitement établi dans son *Cartulaire de Saint-Michel de l'Abbayette*, en publiant la charte de Yves, neveu de Sigefroy, datée de Fresnay le 4 des ides d'octobre [6], sous le règne de Robert-le-Pieux, fils de Hugues Capet [7]. Mais 997 n'est peut-être pas encore la date extrême de l'épiscopat de Sigefroy [8] lequel, pour accomplir les trente-trois ans, onze mois, seize jours (trente-quatre ans) des *Actus*, devrait vivre jusqu'aux environs de l'année 1005.

(1) *Actus*, p. 298 *.

(2) Sigefroy avait approuvé plusieurs donations faites à la Couture par le comte Hugues, *Cartulaire de la Couture*, pp. 7, 8.

(3) « Videns vero episcopus se ad occasum jam pertrahi, postulavit ad Sanctum Petrum Culturæ se mona- » chum fieri, *qui dum esset factus monachus, statim mortuus est* ». Voici comment dom Piolin (*Église du Mans*, III, 31), traduit ce texte : « Pour soulager *les remords* de sa conscience, *il vint frapper aux portes de l'abbaye de » Saint Pierre de la Couture*, demandant avec insistance la grâce de passer les dernières heures de sa vie » sous l'habit religieux, on lui accorda cette faveur ; *il put même prononcer des vœux et prendre un engagement » dans la milice monastique* Mais cette profession ne devait pas lui conserver la vie du corps; *il vécut peu de » temps dans son nouvel état* ». — Le Corvaisier se permet une plus grande licence encore en imprimant que Sigefroy s'enferma dans l'abbaye de la Couture où il finit ses jours. Voir aussi P. Anselme, III, 283.

(4) « XIIII kal. marci.. Eodem die obiit Sigenfredus, episcopus ». Bibliothèque du Mans. Ms. 244, fol. 28 v°. « XIIII marcii. Obierunt Sigefridus, episcopus Cenomanensis, Symon, monachus », et autres. *Ibid.*, Ms. 238, *Obituaire de la Couture*, fol. 5, verso.

(5) *Actus*, p. 299 *.

(6) 997, au plus tôt, 12 octobre. Fresnay. Charte de Yves, fils de Foulques et de Rotaïs, et neveu de l'évêque Sigefroy, en faveur du Mont-Saint-Michel, p. 9 dudit Cartulaire.

(7) Le règne de Robert-le-Pieux commença le 24 octobre 996. Un document daté du 12 octobre de son règne ne peut donc être antérieur à 997.

(8) L'abbé Voisin, *Cénomans anciens et modernes*, t. I, p. 365, le fait mourir en 996.

AVESGAUD

Il n'est pas plus facile de circonscrire exactement l'épiscopat d'Avesgaud, qui, d'après les *Actus*, aurait duré quarante-deux ans, que celui de son oncle Sigefroy. Bondonnet lui assigne les années 993-1035 ; dom Colomb et dom Piolin 995-1035 [1] ; dom Briant 994-1036.

Je parlerai plus loin de l'époque de sa mort ; pour l'instant, à défaut d'un document précis, je me contente d'ouvrir son épiscopat vers l'année 997. Mabillon affirme, mais sans en faire la preuve, qu'en l'an 1000, il consacra la nouvelle église abbatiale de Saint-Vincent [2].

Avesgaud (*Avesgaudus, Avegaudus, Avigaudus*), je l'ai déjà dit, était fils d'Yves de Creil, premier seigneur de Bellême [3] et de sa femme Godehilde. « Lorsqu'on eut inhumé son oncle Sigefroy, évêque et moine, il fut aussitôt pourvu de son siège [4]. Ce pontife eut beaucoup à souffrir d'Herbert Ier, comte du Maine [5], à raison du tort qu'il faisait à l'Église du Mans. Il soutint merveilleusement ses droits et, si sa réputation fut attaquée, ce ne fut pas du côté des mœurs [6] ».

Les *Actus* nous racontent sa vie de la manière suivante.

« Après qu'il eut été ordonné évêque, il fut affligé d'une grave infirmité. Un certain jour que, contrairement à la bienséance épiscopale, il se permettait de chasser, ses chiens levèrent un cerf. Avesgaud, poursuivit aussitôt l'animal en sonnant du cor : mais il tomba de son cheval et heurta violemment du nez contre terre. Par une juste punition de Dieu, la plaie qui s'ensuivit ne put jamais guérir ; elle devait rester le témoin ostensible de l'infraction de l'évêque à la loi ecclésiastique.

» Il arriva bientôt que le pontife eut besoin de chercher un refuge pour échapper au comte Herbert. Il se construisit (ou plutôt remit en état) un *castellum* dans un lieu appelé Duneau [7]. Mais, celui que l'histoire a surnommé Éveille-Chien

(1) Dom Piolin donne 995-1035 en tête du chapitre d'Avesgaud et le fait cependant mourir (t. III, p. 118) vers la fin de 1036.

(2) *Annales ordinis Sancti Benedicti*, lib. LI.

(3) Dom Piolin (*Église du Mans*, III, 34) appelle à tort Yves Ier de Bellême, *frère* d'Avesgaud

(4) « Sepulto autem Segenfrido, episcopo et monacho, domnus Avesgaudus, nepos ipsius, sedem episco- » palem suscepit ». *Actus*, p. 299 *.

(5) Herbert Ier Eveille-Chien, troisième comte du Maine, fils et successeur d'Hugues Ier de 1015 environ à 1036. Dom Briant, *Cenomania*. « Cognominari *Evigilans-Canem* pro ingenti probitate promeruit ». Orderic Vital, *Hist. eccl.*, édition Aug. Le Provost, t. II, p. 252.

(6) Dom Piolin (*Église du Mans*, III, 36), affirme *que les mœurs d'Avesgaud furent souvent attaquées par la calomnie*. Les *Actus* s'expriment ainsi : « Quamvis malus a multis diceretur in tempore, *tamen castus habe- » batur in corpore* », p. 299 *.

(7) Sur une colline au-dessus de l'Huisne, canton de Tuffé (Sarthe). — M. G. Fleury, si connu par ses travaux sur les fortifications de la province, a dressé le plan très exact du châtellier de Duneau. — Voir dans la *Province du Maine*, t. IV, 1896, p. 131, *Le refuge d'Avesgaud* par M. le vicomte M. d'Elbenne.

partit un soir à la tête de nombreux cavaliers, enleva la place de vive force et la détruisit avant le lever du jour[1].

» Avesgaud se retira aussitôt chez son frère Guillaume, au château de Bellême, d'où il lança l'excommunication sur le comte Herbert et l'interdit sur tout le diocèse. Et la guerre continuait toujours[2] ».

C'est pendant cette campagne, croit-on (vers 1020), qu'un Giroye, fils d'Arnault le Gros, de Courcerault[3], partisan de Guillaume de Bellême, se distingua dans un combat contre les troupes d'Herbert[4].


HOPITAL DES ARDENTS (ÉTAT ACTUEL)

« Cependant, la lutte tournait au désavantage du seigneur de Bellême et de son frère Avesgaud. Celui-ci fit la paix, leva l'interdit et revint au Mans.

» Durant un long séjour[5], l'évêque entreprit divers travaux. Les maisons épiscopales étaient de bois ; il les fit construire en pierre. L'hôpital des pauvres du Christ subit la même transformation. (Il s'agit ici de l'hôpital des Ardents situé près de l'évêché[6].) La cathédrale fut pourvue de nombreux ornements. Voulant laisser quelque chose à ses chanoines et n'ayant rien dans son domaine qu'il pût céder, il leur donna charitablement la moitié de la vente des prébendes de son église.

(1) « Quo firmato, venit nocte Herbertus, comes, cum multitudine equitum, et cepit illud (castellum) vi, » atque destruxit ante diluculum ». *Actus*, p. 299 *.

(2) *Actus*, p. 299 *.

(3) Geroius Ernaldi Grossi de Corte Sedaldi filius.

(4) Orderic Vital, *Hist. eccl.*, édition Aug. Le Prevost, II, p. 23.

(5) « In qua diu stans ». *Actus*, p. 299 *.

(6) « Ego Avesgaudus, Cenomanensium præsul, licet indignus..... domum quam infra nostram urbem, juxta » mansionem episcopalem, de maceria lignoque composui, pro Dei sanctique Juliani amore, proque etiam » mea, meorumque parentum, Ivonis scilicet atque Godehildis... ». *Livre blanc*, ms. 259 de la Bibliothèque du Mans et imprimé (1869), p. 69. Avesgaud passe pour le fondateur de l'Hôpital des Ardents. Il est ainsi qualifié sur une liste épiscopale du XVIe siècle : « *Avesgaudus, Ardentium fondator* ». (Ms. appartenant à M. Queruau-Lamerie.) Le moine Léthald a consacré aux *Ardents* un chapitre de son *Liber de miraculis S. Maximini*. Il en parle ainsi : « Peccatis populorum ingruentibus et justitiam Dei provocantibus medio fere mense Augusto, » ingens lues populum Aurelianensem devastare cœpit. Divino etenim igne membra ardebant humana, cujus » ardori nulla poterat concurrere ars humana. Omnem igitur sexum, omnemque ætatem, et præcipue infantiles actus vis ista populabatur ». Migne, *Pat. lat.*, t. CXXXVII, col. 820. Voir Du Cange, *Glossarium*, *Ardentes*.

Dans plusieurs paroisses du Maine, notamment à Théligny, saint Julien est invoqué pour les enfants, sous le titre de saint Julien des Ardents.

» Par ailleurs, il agit bien différemment! Ayant acheté de ses chanoines les églises de Parigné et de Loué [1], Avesgaud donna la première à sa sœur aînée Hildeburge [2] et l'autre à sa seconde sœur germaine, Godehilde.

» Comme on devait le prévoir, le comte Herbert s'empara de nouveau des biens ecclésiastiques. L'évêque ne pouvant supporter tant d'outrages, quitta la ville et donna plusieurs biens de son église à Herbran, chevalier plein de ruses : des prestations annuelles, des dîmes de vignes auprès de la cité, et la terre de la Mue, en deçà de l'église de Saint-Pavace [3], sous la condition expresse qu'il se mettrait en guerre avec lui contre Herbert. Herbran promit, ne tint pas sa parole, et, ô douleur, Avesgaud ne put revenir dans son palais !

» Le comte, apprenant la fuite de l'évêque, s'empara de vive force des maisons épiscopales, détruisit les celliers remplis de blé, vida les caves abondamment pourvues et emporta tout ce qu'il y trouva. Cela ne lui suffit pas ; il emprisonna encore les serfs, les cultivateurs et les colliberts [4] d'Avesgaud jusqu'à ce qu'ils eussent livré tout ce qu'ils possédaient. A cette nouvelle, Avesgaud jeta l'interdit sur tout le diocèse et construisit le château de La Ferté-sur-Huisne [5] pour lui servir de refuge. Le comte réunit aussitôt une armée, appela à son secours le valeureux Alain, comte des Bretons, et se rendit devant La Ferté. Les Bretons et les Manceaux s'installèrent dans des retranchements autour de la ville, chacun de son côté. Ils y restèrent jusqu'à ce que l'évêque, pressé par la nécessité, se rendît avec ses troupes [6].

» Avesgaud, comprenant qu'il ne pouvait tenir tête au comte du Maine, alla trouver Fulbert, évêque de Chartres [7], qui brillait alors entre les évêques de France par sa science et sa sainteté, comme l'étoile du matin parmi les autres astres du firmament, pour le prier, de par l'autorité divine, d'excommunier

(1) « Ecclesiam de Prorigniaco et ecclesiam de Loïaco ». Je crois qu'il s'agit ici de Parigné-l'Évêque et de Loué. Dom Piolin traduit par Pruillé-le-Gaudin et Loué.

(2) Mère de Gervais de Château-du Loir.

(3) « Terram cis Sancti Pavacii ecclesiam, nomine Mutam ». *Actus*, p. 300 *.

(4) « Colliberti dicuntur in jure civili qui ab eodem domino seu patrono cujus servi fuerant, libertate do- » nati sunt ». Du Cange

(5) Plus tard La Ferte-Bernard. Dom Piolin (*Église du Mans*, III, 103), traduit mal ce texte des *Actus* » propter quod *constituit* castellum nomine Firmitatem, super fluvium Idoneæ », par « Avesgaud s'enfuit chercher » un asile dans son château de La Ferté-Bernard ». Le château de La Ferté n'existait pas, Avesgaud l'établit probablement durant la captivité d'Herbert à Saintes. Voir sur cette captivité d'Herbert, *Chronique d'Adémar de Chabannes*, publiée par J. Chavanon, 1897, pp. 189 et 206. Vers cette époque la ville du Mans fut brûlée. Abbé Voisin, *Les Cénomans*, t. I, p. 387, d'après Duchesne.

(6) Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 68, place ce siège de La Ferté en l'année 1027, après lequel Alain fut assiéger Le Lude. MM. L. et R. Charles (*Histoire de La Ferté-Bernard*, p. 18) indiquent l'année 1028.

(7) « Videns autem episcopus virtute contra comitem non posse subsistere, *abiit* Carnotum ad Fulbertum » episcopum », *Actus*, p. 301 *. On ne doit pas traduire comme dom Piolin, (*Église du Mans*, III, 105) » Avesgaud trouva moyen de faire *sortir des messagers* qui se rendirent à Chartres ». Le R. P. se conduit presque toujours de cette manière à l'égard des textes. Aussi son *Histoire* n'est-elle qu'un long travestissement de la vérité, avec commentaires à l'avenant. J'insiste sur ce point, afin de mettre en garde nos historiens de la province contre un travail, d'aspect scientifique, qui a jeté le trouble dans nos annales, tout aussi bien que les compilations indigestes des Bondonnet, des Le Corvaisier et de leurs imitateurs.

Herbert, s'il ne voulait revenir à résipiscence. Le saint pontife adressa au comte une lettre pleine de vigueur [1], lui signifiant que, s'il ne mettait des bornes à sa méchanceté, s'il ne rendait justice à Avesgaud, il devait se regarder comme excommunié, comme entièrement condamné par le Seigneur [2].

» Effrayé par cette mesure rigoureuse, Herbert pria Fulbert de venir au Mans avec son protégé, pour ouvrir une enquête avant de prononcer son jugement, ce qui eut lieu effectivement.

» Après avoir rétabli la paix entre l'évêque et le comte, Fulbert reprit le chemin de Chartres [3], tandis qu'Avesgaud restait au Mans, où Herbert recommença ses persécutions, parceque, comme on dit, *deux gros ne peuvent demeurer ensemble dans un sac* [4]. L'évêque ne supporta pas ces nouveaux outrages; il retourna au château de La Ferté que le comte lui avait rendu après le lui avoir pris.

» Il y demeura longtemps, pleurant et se reprochant d'avoir si mal gouverné sa vie. Il résolut alors d'entreprendre le voyage de Jérusalem, afin de prendre le Seigneur à témoin des outrages dont il avait été abreuvé. Avesgaud fit de grands préparatifs, ainsi qu'il convenait à un puissant évêque, et partit pour Jérusalem, la cité royale. Ses prières plaintives terminées et ses aumônes répandues, selon qu'il l'avait projeté, il songea au retour. Pendant son voyage, Dieu permit qu'il mourut à Verdun, ville du royaume de Lorraine. Par les soins de l'évêque Rambert, il fut inhumé dans la cathédrale, à laquelle il fit différents dons [5] ».

Les Martyrologes de Verdun et du Mans et le Testament de Gervais de Château-du-Loir placent son décès au VI des calendes de novembre [6] (27 octobre). On admet généralement que cet événement se produisit en 1034, 1035 ou 1036 [7], certainement avant la mort de l'évêque de Verdun, Rambert, qui trépassa à Belgrade en Hongrie, en 1038 [8]. Ces données admises, il faut regarder comme interpolée une charte en faveur de Saint-Victeur du Mans, datée de la treizième année (1043) du roi de France Henri Ier [9], dans laquelle Avesgaud est dit occupant le siège de saint Julien [10].

(1) « Misit epistolam sale satis conditam ». *Actus*, p. 301 *.

(2) On peut lire dans les Lettres de Fulbert, une épitre dudit Fulbert et d'Avesgaud, sur le même sujet, adressée à l'archevêque de Sens, Lentheric. Migne, *Pal. lat.*, t. CXLI, col. 207.

(3) Il y mourut peu après, le 10 avril 1029. Le *Martyrologe de l'Église du Mans* (ms. 244) inscrit ainsi son décès : « IIII Idus aprilis. Eodem die, obiit lucerna sancte Ecclesie, Fulbertus, Carnotensis episcopus ».

(4) « Iterum atque iterum cœpit comes irritare eum, et quia, sicut aiunt, duo grossi non possunt in uno » sacco conversare.... ».

(5) *Actus*, pp. 229 *-302 *.

(6) « VI kal. nov. Obiit Avesgaudus, Cenomanensium episcopus ». Bibliothèque du Mans. Ms. 244. « Annualis avunculi mei domini Avesgaudi, episcopi, quotannis decenter agatur, qui Jerosolimis rediens, apud » Verdunis, VI kalendas novembris, obiit in pace, ibique sepultus est a sanctissimo Ramberto episcopo, in » basilica sue sedis ». *Livre blanc* (imprimé), p. 97.

(7) Bondonnet, Le Corvaisier, Colomb, Piolin, le *Gallia, Ecclesia Virdunensis*.

(8) *Gallia, Ecclesia Virdunensis*

(9) Henri Ier associé au trône et couronné le 14 mai 1027, commença à régner à la mort de Robert le Pieux, le 20 juillet 1031.

(10) Bertrand de Broussillon, *Cartulaire de Saint-Victeur*, p. 10 et fac-simile nº IV.

Malgré les luttes continuelles entre l'évêque et le comte du Maine, et les menées d'un hérétique, nommé Raginardus[1], Avesgaud prit part à différentes fondations, particulièrement à celles du prieuré de Solesmes, des monastères de Saint-Jean-de-la-Motte et de Lonlay[2] et, vers 1026, à la dédicace de l'église Saint-Léonard de Bellême, bâtie par son frère Guillaume de Bellême[3].

Mais sa préoccupation principale, comme évêque du Mans, fut la recherche des origines de son église et l'organisation du culte de saint Julien. Pour l'exécution de la première partie de ce programme, il eut recours aux lumières d'un moine nommé Léthald.

Léthald, affirment Possevin, Mabillon, Liron et autres, était originaire du Maine. Suivant l'*Histoire littéraire de France*, dans un exemplaire du *Lignum vitæ* d'Arnoul Wion que possédait l'abbaye de la Couture, on lisait, à la fin du premier volume, une note manuscrite supposant quelque lien de parenté entre Léthald et Garin ou Guérin de Tennie. Cette parenté est imaginaire. Le Létard (*Letardus*[1], parent de Guérin de Tennie[4], qui confirma à l'abbaye de la Couture la possession de l'église de Tennie, était un moine de la fin du XI[e] siècle, tandis que Léthald vivait à la fin du X[e] et au commencement du XI[e] siècle.

Dès son enfance, Léthald fut placé dans le monastère de Micy, près d'Orléans, sous la discipline de l'abbé Annon, appelé vers l'année 943, au gouvernement de cette abbaye. Il y a lieu de croire que les études littéraires étaient fort en honneur chez les moines de Micy, car Léthald devint bientôt dans leur compagnie un des écrivains les plus recommandables de son siècle. L'esprit de révolte pénétra à Micy dont les religieux se trouvaient alors sous la discipline de l'abbé Robert. Ce dernier avait gouverné précédemment l'abbaye de Saint-Florent, près de Saumur[5]. Les moines, à l'instigation de Léthald, accusèrent leur abbé de certains crimes, devant l'évêque d'Orléans, et le firent expulser de l'abbaye, en compagnie d'un sien favori. Robert exilé, Léthald s'empara de son siége. Mais bientôt des

(1) Voir une lettre de Fulbert de Chartres, dans Migne, *Pat. lat.*, t. CXLI, col. 211.

(2) *Cartulaire de la Couture*, p. 11, *Actus*, p. 302*, *Gallia*, XIV. *Ecclesia Cenomanensis*, col. 193.

(3) « Adfuit cum his Herbertus, Cenomannensis comes, cognomento vocatus Evigila-Canem, et cum eo » Avisgaudus, ejusdem civitatis episcopus : hi omnes devote et religiose, sicut orthodoxis et catholicis christia- » nis moris est, supradictam ecclesiam dedicaverunt ». *Cartulaire de Marmoutier pour le Perche* publié par M. l'abbé Barret, n° 2, p. 6. Dom Piolin (*Église du Mans*, III, 100) parle de la fondation, en l'année 1002, sous Avesgaud, du prieuré de Notre-Dame des Bois, à La Suze, « dans la forêt de Longaunay, en la partie nommee » bois de *Minclor* ». Il faut lire *Minclou*. D'ailleurs cette fondation de 1002 n'est attestée que par une inscription relativement moderne, découverte en 1833, derrière une statue de la Vierge. Elle était conçue en ces termes : « Cette » figure de la très sainte Vierge s'est trouvée ici dans un chêne, jadis bois de Minclou, où on a édifié une » chapelle en 1002, qui, en 1003, fut un couvent de Bénédictins qui faisaient les fonctions curiales, vu qu'il n'y » avait que la chapelle du château de La Suze.... Cette figure toute piquée de vers, a été plâtrée, dorée et » repeinte par les sieurs Martin Joubert, prêtre, Pierre Joubert, cirier, et François Rullé, garçon, marchand La chapelle de la Mariette existait certainement vers 1050. *Cartulaire de la Couture*, p. 18.

(4) 1085-1096 « Id donum Guarinus, filius Guarini de Tanneia, in presentia Helie, comitis, annuit, et per » *Letardum, monachum, cognatum suum*, super altare Sancti Petri Culture misit ». *Cartulaire de la Couture*, p. 36.

(5) Robert de Blois, abbé de Saint-Florent de Saumur, 986, mourut le 11 avril à Micy, dont il était abbé depuis dix ans. C. Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, t. III, p. 361.

récriminations se firent entendre de part et d'autre. Pris pour arbitres dans la querelle, les moines de Fleury se prononcèrent en faveur de Robert. Léthald vaincu se condamna à son tour à l'exil et se réfugia dans l'abbaye de la Couture au Mans, afin de trouver non loin du tombeau de saint Julien la tranquillité dont son esprit et son corps avaient également besoin [1].

Dom Piolin, qui combat sans succès les idées de Léthald sur les origines de notre Église, fait cependant, et avec raison, le plus grand éloge du moine de Micy. « Il fut reçu au Mans, écrit-il, avec la distinction que son mérite, à tous égards, réclamait. L'évêque Avesgaud voulut mettre ses talents à profit pour son Église. Il l'engagea à retoucher les anciennes légendes de la vie de saint Julien. Léthald entreprit ce travail avec une affection filiale ; il réunit toutes les compositions antérieures et fit l'un des ouvrages les plus parfaits qui aient été publiés au moyen-âge [2]. Il le dédia à Avesgaud par une épitre à laquelle s'est attachée une certaine célébrité [3]. C'est dans cette dédicace que Léthald professe des principes qui lui ont mérité tant d'éloges de la part des critiques modernes. On y trouve en effet de nobles pensées, exprimées avec force et élévation, sur le respect que l'historien doit à la vérité et sur la dignité de sa mission [4]. »

Voici en quels termes s'exprime Léthald :

« On ne saurait rapporter avec trop de respect et de gravité ce qui est destiné à être lu en présence du Dieu de vérité, de peur que le moyen par lequel on se flatte de l'apaiser, n'irrite davantage sa colère. Il est certain qu'il n'y a que ce qui est exactement vrai, qui puisse lui plaire [5]. Cependant, il se rencontre des écrivains qui, sous prétexte de rehausser les actions des saints, comptent pour rien de heurter la vérité, comme si l'on pouvait par le mensonge réussir à relever la gloire de ceux qui ne seraient jamais parvenus à l'état de béatitude, s'ils avaient été partisans du mensonge. Il faut donc rapporter avec une scrupuleuse exactitude ce que la vérité a fait elle-même ; car si quelqu'un des anciens passe pour avoir opéré des miracles, ce n'est point à l'homme mais à la vertu de Dieu qu'on doit les attribuer ; elle seule peut les opérer en qui et par qui il lui plaît [6].

» Quand je raconte les actions extraordinaires de notre excellent père, ni je ne doute de ses mérites, ni je ne manque de confiance dans la puissance du

(1) « Cum desiderio afflatus tam spiritualis quam corporalis remedii, ad memoriam præcellentissimi » præsulis Juliani accessissem ». *Vita Sancti Juliani.. auctore Letaldo... Epistola dedicatoria* Migne, *Pat. lat.*, t. CXXXVII, col. 781.

(2) *Vita Sancti Juliani, Cenomanensis antistitis primi*, auctore Letaldo, Miciacensi monacho. Migne, *Pat. lat.*, t. CXXXVII, col. 781 796.

(3) *Epistola dedicatoria ad Avesgaudum, Cenomanensem episcopum.*

(4) *Histoire de l'Église du Mans*, III, 76.

(5) « Nihil enim ei placet, nisi quod verum est ».

(6) *Epistola dedicatoria.* Migne, *Pat. lat.*, CXXXVII, 782.

Christ ; mais, trouvant les mêmes choses ailleurs, je ne vois pas clairement ce qu'il faut croire, tant que l'autorité de quelque grave et grand docteur ne m'aura pas tiré de mon incertitude et fixé, comme par le poids d'une ancre, mon esprit ballotté. En effet, beaucoup de faits se trouvent dans les actes de saint Julien que l'on rencontre dans ceux des SS. martyrs Clément et Denis et du confesseur Fursy [1], avec le même sens et presque les mêmes paroles. »

Dans son travail préparatoire à la *Vie de saint Julien*, Léthald suivit, autant qu'il put avec les ressources restreintes du XIe siècle, la ligne de conduite qu'il s'était sagement tracée, bien persuadé qu'il n'avait pas à rectifier l'œuvre de la Providence. Il rechercha avec attention les récits anciens et se trouva en face des *Actus Pontificum* [2] et peut-être de certains autres documents aujourd'hui disparus. Impressionné par leur absence de critique, par le fameux texte de Sulpice-Sévère [3] et surtout par l'autorité de Grégoire de Tours [4], il conclut qu'il ne pouvait faire remonter la mission du premier évêque du Mans avant le IIIe siècle, avant l'empereur Dèce (249-251).

« Quant au temps où florit saint Julien, dit Léthald, je l'ai pris pour *conjecture* du livre de Grégoire de Tours [5], lequel dans son *Histoire*, affirme que sous les consuls Decius et Gratus, Xistus, évêque de Rome [6], ordonna et envoya en Gaule, pour y prêcher la parole de Dieu, plusieurs évêques (Pothin [7] à Lyon, Trophime à Arles, Paul à Narbonne, Saturnin à Toulouse, Austremoine chez les Arvernes, Martial à Limoges, Gatien à Tours, Denis à Paris, Julien au Mans). Or, comme saint Grégoire dit que le bienheureux Denis fut de leur nombre, et, que dans les *Gestes* de notre glorieux père Julien, on raconte qu'il vint pour prêcher dans les Gaules avec le même bienheureux Denis [8], je n'estime pas douteux qu'il ait existé sous les consuls Decius, Valerianus et Gratus, au temps de Xistus, évêque de Rome, qui ayant été persécuté par ce même Decius, avec l'archidiacre Laurent et ayant persévéré, comme lui, dans la confession du Christ, partagea avec lui la couronne de la victoire [9]. *Mais, quant à dire que saint Julien reçut sa mission du bienheureux Clément, cela ne concorde ni avec*

(1) Saint Fursy, fondateur de Lagny vers 644. Voir sa vie dans *Bollandistes*, 16 janvier, t. II, pp. 36-41.

(2) « *Incipiunt gesta domni Juliani, primi Cenomanicæ urbis episcopi, qui fuit tempore Decii* (forte *Domitiani*) » *et Nervæ ac Trajani imperatorum, sub quibus et Johannes, apostolus et evangelista, Apocalypsim et Evangelium* » *scripsit*. Primus Cenomannica in urbe episcopus fuit sanctus Julianus », etc.

(3) « Sub Aurelio, Antonini filio, persecutio quinta agitata, ac tunc primum inter Gallias visa martyria, » *serius trans Alpes Dei religione suscepta* ». Sulpice Sévère, né en Aquitaine après 358, mourut vers 410.

(4) Né en 538, mort en 595.

(5) Grégoire de Tours, il faut le dire, établit assez arbitrairement la date de l'arrivée des missionnaires dans les Gaules.

(6) Sixte II, vingt-quatrième pape, mort le 6 août 258. U. Chevalier, *Répertoire des sources historiques du moyen age*, col. 2109.

(7) Saint Pothin, évêque de Lyon, vers 150, avait été martyrisé en 177, avant le pape Sixte.

(8) *Actus Pontificum*, apud Mabillon, *Vetera analecta*, III, 50.

(9) Saint Laurent fut martyrisé à Rome, le 10 août 258

la chronologie ni avec l'autorité des anciens[1], car le bienheureux Clément fut déporté en Chersonèse, sous Trajan, et entre Trajan et Decius, sous lequel nous avons conjecturé que le bienheureux Julien vécut, il y a plusieurs empereurs, comme un lecteur diligent le verra facilement dans la chronique d'Eusèbe de Césarée, que Jérôme a traduite.

» Donc, pour ce que nous avons écrit, nous nous sommes appuyé, autant qu'il nous a été possible, sur l'autorité des anciens pères, racontant simplement des faits qui nous sont venus par une antique tradition et rejetant ceux qui nous ont semblé moins probables. Cependant, nous ne voudrions pas diminuer en quoi que ce soit les mérites d'un si glorieux père, car, avec la permission de Dieu, de tels miracles s'opèrent actuellement sur son tombeau qu'on ne peut douter qu'il en ait accompli de bien plus grands encore durant sa vie mortelle ».

Après avoir promis de raconter plus tard les nombreux prodiges qui s'accomplissaient de son temps au tombeau de saint Julien[2] et parlé de son office qu'il avait retouché à la prière d'Avesgaud, Léthald écrit un Prologue et raconte la vie et les miracles de notre premier évêque[3].

L'office de saint Julien, sorti de la plume de Léthald, n'était qu'une simple retouche, un agencement nouveau et plus élégant des anciens répons et des vieilles antiennes en usage dans l'Église du Mans on ne sait depuis quelle époque. Il nous en avertit lui-même et avoue qu'il réprouve la témérité de certains musiciens qui abandonnent complètement les méthodes d'autrefois. Pour lui, il croit que la perfection réside dans l'adaptation des vieux rythmes aux goûts modernes. De cette manière, on imite les époux qui aiment mieux procréer des enfants semblables à des hommes que des monstres à figure inconnue[4].

A ma connaissance, on ne possède plus que deux anciens manuscrits de l'office de saint Julien antérieurs au XIIe siècle. Le premier, conservé à la bibliothèque municipale du Mans, est une Messe écrite au Xe siècle ou dans les premières années du XIe et intercalée dans un sacramentaire du IXe siècle, aprés le folio 24[1]. En voici le texte que je donne à cause de son antiquité.

(1) « Quod vero si Julianus dicitur a B. Clemente destinatus, neque ratio temporum, neque veterum con- » sensit auctoritas ».

(2) Par malheur Léthald n'a pas tenu cette promesse ou bien son manuscrit s'est egaré.

(3) Quelques auteurs bien intentionnés, M. l'abbé Voisin en particulier (*Polyptiques de l'Église du Mans*, t. I, p. XXVII), nous parlent sérieusement d'une vie de saint Julien écrite par le romain Sergius. Cette affirmation, produite d'abord dans un écrit anonyme postérieur au IXe siècle, rentre dans le domaine de la fable avec les soi-disant traités théologiques composés par saint Julien.

(4) « Sane responsoriorum et antiphonarum, ut petistis, digessimus ordinem; in quibus pro vitando fastidio » de unoquoque modo singula compegimus corpora : neque omnino alienari volumus a similitudine veteris » cantus, ne barbaram aut inexpertam, uti perhibetur, melodiam fingeremus. Non enim mihi placet quorum- » dam musicorum novitas, qui tanta dissimilitudine utuntur, ut veteres sequi omnino dedignentur auctores : » nam hi qui conjugiis vacant, malunt liberos hominibus similes gignere, quam alicujus invisi monstri effigiem » procreare ». *Epistola dedicatoria*. Migne, *Pat. lat.*, t. CXXXVII, col. 784.

[VI] Kl. Februarii, Sancti Juliani.

EUS, qui Ecclesie tue beatum Julianum mirabilem tribuisti doctorem ; concede propicius, ut hunc apud te pium mereamur semper intercessorem. Per Dominum

Super oblata :

Respice, Domine, quesumus super hec que tibi oferimus et beati pontificis Juliani meritis, nos ab omnibus exime peccatis. Per Christum.

Prefatio :

Deterne [2] Deus, qui inter primos sancte tue fidei fundatores, beatum Julianum pontificem, velud sydus lucidum, tu, sol justitie decorasti, sicut enim splendens lucifer venturum solem post anexie noctis nunciat umbram, sic [h]is beatissimus eis qui in tenebris et umbra mortis residebant, post errorum tenebras, veritatis tue nunciavit fulgorem ; ergo largire propicius, ut ejus meritis et viciorum tenebris careamus, et lucis tue claritate perlustrari mereamur. Per Christum.

Ad complendum :

Divinis, Domine, repleti sacramentis suplices deprecamur ut beat[i pon]tificis Juliani meritis, dignos nos facias celestibus institutis. Per Dominum.

Benedicat vos omnipotens Deus, magni presulis Juliani meritis et sacris ejus vos semper informet exemplum. Amen.

Et quem ecclesie doctorem contulit inter [3] pium vobis intercessorem semper largiatur in celis. Amen. Quo et exemplis ejus informati et meritis muniti, ad celestem patriam perveniatis inlesi. Amen.

Quod ipse [4].......

Cette messe est-elle de Léthald ou doit-elle être considérée comme lui étant antérieure. Il est impossible de répondre, car on ne saurait en dater l'écriture à cinquante ou soixante ans près [5].

Quant au fragment d'office suivant copié au XIe siècle au verso du dernier feuillet de l'*Évangéliaire* de l'évêque Gervais de Château-du-Loir [6], il est bien du moine de Micy.

(1) Ms. nº 77. Cette messe de saint Julien se trouve sur un petit feuillet en parchemin de 190 millimetres de haut sur 120 millimètres de large, règlé à la pointe

(2) Pour *Eterne*. Nous avons conservé également l'orthographe de l'original dans les mots *offerimus*, *velut sidus* et *anxie*.

(3) Ce mot *inter* dû à une distraction du copiste doit être retranché du texte.

(4) Inachevé.

(5) M. L. Delisle la croit du Xe siècle. *Mémoires sur d'anciens sacramentaires*, pp. 140-142.

(6) Bibliothèque nationale. Ms. f. lat., 261.

INCIPIUNT RESPONSARIA [1] DE SANCTO JULIANO EPISCOPO.

Urbs provecta Cenomannis Juliani meritis tanti patris nunc preclara suscipe sollempnia, ut quo duce veritatis sumpsisti preconia, ejus ope sempiterna merearis premia. Amen.

Ad invitatorium.

Corde puro regem Xristum adoremus dominum cœli arce qui beatum provexit Julianum.

Ad collocandum in Galliis nove fidei fundamentum, superna pietas magnificos atque industrios destinavit viros. Amen.

Primus igitur, non tantum presul quantum apostolus, urbi Cenomannice a Domino missus est Julianus. Amen.

Signum apostolatus ejus ipsi sunt in Domino, qui predicatione ejus, ab errorum tenebris, ad lumen deifice fidei vocati sunt. Amen.

Sicut cum placidas verni clementia temperat auras redolentes arbusta prorumpunt in flores, sic pace æcclesiæ restituta, sancti per mundum effulsere viri fidei fulgore insignes virtutum [2].

Le texte de l'office de saint Julien étant ainsi fixé, Avesgaud voulut encore donner une plus grande solennité à la fête du premier évêque du Mans et à celles des SS. Gervais et Protais, tous patrons de la cathédrale [3]. Par un acte passé au Mans, le 13 des calendes de juillet, 22e jour de la lune, sous le règne du roi Robert le Pieux (19 juin 1028 [4], il fit un accord avec les moines de la Couture, par lequel, en retour de leur assistance à la fête de saint Julien, le 6 des calendes de février, et à celle des SS. martyrs Gervais et Protais, le 13 des calendes de juillet (19 juin),

(1) Ces répons sont annotés.

(2) Inachevé. — Dans les leçons de l'office de saint Julien, Léthald ne faisait pas remonter la mission de notre apôtre a saint Clément, pas plus qu'il ne le fait d'ailleurs dans sa Vie de saint Julien. Dom Piolin, (*Église du Mans*, III, 78) prétend que *de bonne heure* on modifia à ce sujet le texte du moine de Micy « par une rédac- » tion qui conservait les véritables et anciennes traditions du peuple du Maine ». Je ne sais ce que le R. P. entend *par de bonne heure*. Tout ce qu'il est possible d'affirmer, c'est que, dès le commencement du XVe siècle, les moines de Saint-Vincent avaient inséré dans leur Bréviaire, à l'office de saint Pavace, l'envoi de saint Julien par saint Clément (Bibliothèque du Mans, ms. 138, fol. 218). A cette époque et plus tard, le chapitre de la cathédrale s'en tenait encore à Léthald, témoin le Bréviaire de Pierre Hennier, imprimé à Rouen (fin du XVe siècle). Quant aux religieux de la Couture, ils faisaient simplement remonter à Dieu, la mission de notre premier evêque (Bibliothèque du Mans, ms. 188 (XVe siècle), fol. 280, et ms. 359 (XVIe siècle), fol. 90. « Hanc Lethaldi legendam amplexi sunt canonici Sancti-Petri de Curia et monachi Sancti-Petri de Cultura, ut » patet ex eorum Legendariis. Canonici vero cathedralis ecclesiæ antiquam mordicus tenent ». Dom Briant, *Cenomania*

(3) Le patronage simultané des SS. Gervais, Protais et Julien sur la cathédrale subsista encore longtemps après Avesgaud, jusque sous l'evêque Hoël. On lit en effet dans une charte du 25 juillet 1096 : « Longo tempore » efferbuerat contentio inter clerum sancte matris Cenomanensis ecclesie, *beatorum videlicet Gervasii et Pro- » thasii et sancti Juliani*, et monachos egregii martyris Juliani... in suburbio Turonensi ». *Livre blanc* (imprimé), p. 108, n° 190.

(4) La concurrence du vingt deuxième jour de la lune avec le 19 juin tombait en 1009 et 1028. Les éditeurs du *Cartulaire de la Couture*, p. 9, et le *Livre blanc*, p. 100, adoptent pour ce document l'année 1009. Dom Briant, *Cenomania*, indique au contraire 1028, et semble avoir raison, car le monastère de Solesmes, nommé dans l'accord, ne fut fondé qu'après 1010

il leur concédait, du consentement du Chapitre et des archidiacres Gervais [1], Yves et Guillaume, les droits de relevation d'autel dans les églises de Saint-Pierre de Solesmes [2], Saint-Vincent de Volnay [3], Saint-Denis de Joué [4], Saint-Rigomer du Plain dans le Sonnois [5], Saint-Rigomer-des-Bois [6], Saint-Maurille en Sonnois [7], Saint-Rémy de Villaines [8], Saint-Malo des Mées [9], Saint-Martin de Nuillé [10], Saint-Benoît de Théval [11], « necnon et Sancti Martiris [12] ». Les moines devaient chaque année, le 26 janvier, venir processionnellement à la cathédrale, pour chanter une des vigilles, c'est-à-dire Matines et Laudes (un peu avant minuit) et le matin du 27, une messe solennelle. Le jour de la fête des SS. Gervais et Protais, les principaux religieux seuls étaient tenus d'assister à la Grand'Messe. De plus, à la mort de chaque chanoine de la cathédrale, les dits moines de la Couture s'engageaient à faire des prières et des aumônes absolument comme pour un des leurs.

Afin de lier ses successeurs qui pourraient songer à enfreindre cet accord, sous prétexte que les concessions n'étaient pas en rapport avec le petit service exigé des religieux, Avesgaud stipula que les églises sus-mentionnées paieraient, ainsi que les autres églises du diocèse, les droits de synode, de visite et de violation de cimetières [13].

L'acte fut signé par l'évêque Avesgaud, le doyen Guillaume [14], le trésorier Gervais, l'archidiacre Yves, le chancelier Robert, le chantre Reynault, le chapelain Anségise, le prévôt Hugues, le chanoine Hubert [15], le custode Durand, le porte-bannière Guillaume, le chevalier Hamon, Hugues, fils de Guillaume, Hélinand, Herbran, Hugues « Guillelmide », Landry, Hervé d'Assé, Herbert, Aubry ou Albéric [16].

Je rencontre un autre très curieux accord relatif au même sujet, qui doit être postérieur à l'épiscopat d'Avesgaud. Il renferme ces conditions.

(1) Peut-être l'archidiacre Gervais qui, après avoir fait construire à ses frais la villa de Bourg-l'Évêque, la donna au Chapitre du Mans. *Martyrologe de l'Église du Mans*. Bibliothèque du Mans, ms. 244, fol. 50, au II des nones d'avril. Bourg-l'Évêque devint plus tard Bourg-le-Roi. Voir *Livre blanc* (imprimé), p. 9.

(2) « Sancti Petri videlicet de Solemnis ».

(3) « Sancti Vincentii de Voloniaco ».

(4) « Sancti Dyonisii de Gaudiaco ». Joué-l'Abbé

(5) « Sancti Rigomerii de Plano ». Actuellement Saint Rémy du-Plain.

(6) « Sancti Rigomerii de Silva ».

(7) « Sancti Maurilli de Savonensi ».

(8) « Sancti Remigii de Villena ». Villaines la Carelle.

(9) « Sancti Machuti de Manso ».

(10) « Sancti Martini de Noliaco ». Nuillé-sur-Ouette, Mayenne.

(11) « Sancti Benedicti de Thevallo » Actuellement Saint-Benoît sur-Sarthe. La carte de Jaillot porte Thepale.

(12) On traduit par Saint-Viventien, ou Saint Vincent-des-Prés.

(13) « Synodum atque circuitum, fracturas et cimiterii violationes ».

(14) Le doyen Guillaume apparaît seulement en 1015, après Hugues Ier. *Gallia Christiana, Ecclesia Cenomanensis*, col. 118.

(15) Les éditeurs du *Livre blanc*, p. 101, note 3, ont identifié le chanoine Hubert, avec le trésorier Hubert dont je parlerai plus bas. Ce n'est qu'une simple conjecture.

(16) Bibliothèque du Mans, ms. 244 (*Martyrologe de l'Église du Mans*), fol. 294. *Cartulaire de la Couture*, pp. 9, 10. *Livre blanc* (imprimé), pp. 100, 101.

« L'ÉVÊQUE DU MANS fournira aux moines de la Couture, chaque année, à la saint Julien, les choses qui suivent :

» *Primo*, une bonne chambre, avec privés [1], et deux lits complets avec couvre-chefs et oreillers.

» *Item*, trente grands pains de chapitre ou soixante petits.

» *Item*, une pipe d'excellent vin [2].

» *Item*, des pichets, des tasses et des verres pour boire [3].

» *Item*, une table avec nappe et essuie-mains.

» *Item*, deux formes pour s'asseoir [4].

» *Item*, une charretée de bois.

» *Item*, une charge de charbon.

» *Item*, une charretée de paille.

» *Item*, deux livres de cire en chandelles et en torches.

» *Item*, un coffre de fer.

» *Item*, une longe [5] de porc ou l'équivalent.

» LE MONASTÈRE DE LA COUTURE, chaque année, à la saint Julien d'hiver, devra chanter Matines après celles des chanoines de la cathédrale.

» Le prieur claustral de la Couture, ou celui qui le remplacera, pour faire le service, aura une torche de deux livres de cire, aux frais du chapitre.

» *Item*, le chantre de la Couture, ou celui qui le remplacera pourra prendre pour son usage, les dites Matines terminées, les deux chandelles de cire placées dans les deux chandeliers auprès du lutrin, dans le chœur de la dite cathédrale [6].

» *Item*, lesdits moines de la Couture devront assister en chapes à la grand'messe du jour, dans la dite cathédrale. Trois d'entre eux chanteront le verset : *O rex gloriæ*, le répons : *Domine prævenisti* et le verset : *Apostolorum princeps omnium*. Et après l'élévation du corps du Christ [7], tous sortiront du chœur pour retourner à leur monastère [8].

» Ceux des moines de la Couture qui portent la croix, le livre et le chande-

(1) « De una bona camera cum latrinis ».

(2) « De una somma peroptimi vini ». Voir Du Cange : *Sagma, Salma, Sauma vini* ou *Somma vini*

(3) « Item de picheriis, et ciphis et vitris ad potandum ».

(4) « Item, de duobus formis ad sedendum ». *Forme*, banc garni d'étoffe et rembourré.

(5) *Longe*, dérivé de *Lumbus*, partie d'un animal, depuis le bas des épaules jusqu'à la queue. — D'après le *Compendium historiæ regalis abbatiæ Sancti Petri de Cultura* (Bibliothèque du Mans, ms. 91 *bis*, fol. 12), la longe de porc était remplacée par soixante-quatre harengs les jours maigres.

(6) « Item, cantor de Cultura debet habere, vel ille qui fecit officium cantoris, in dictis matutinis, duos » cereos qui sunt in duobus candelabris sitis juxta lectricum chori dicte ecclesie, et secum deferre et in usus » suos convertere, matutinis expletis ».

(7) « Post levationem corporis Christi ».

(8) L'*Ordinarium novum secundum usum Ecclesie Cenomanensis*, de 1481, du chanoine Pierre Hennier (Bibliothèque du Mans, ms. 165, fol. 43) donne cette variante : « Lecto evangelio, processio de Cultura cum » conventu recedat ad propria, abbate cum XI de prioribus suis remanente usque ad finem misse.... In missa » *Michi autem*.... dicitur *O rex gloriæ* a *quatuor* de monachis de Cultura ».

lier, doivent avoir la moitié des offrandes, tant en chandelles qu'en argent, faites à l'autel de saint Gervais, durant la présence de leurs religieux au chœur [1].

» Le chantre et le sous-chantre de la Couture doivent se tenir au chœur avec les chanoines. Mais l'abbé n'est pas obligé d'assister au service susdit et cela sans s'excuser [2].

» *Item*, à la fête d'été des SS. Gervais et Protais, trois moines de la Couture doivent venir en chape, assister à la grand'messe de la cathédrale Saint-Julien, et chanter le verset : *O Rex gloriæ* et le répons : *Gloriosus Deus*. Après l'élévation du corps du Christ, ils retournent à leur monastère.

» Les moines de la Couture sont tenus d'assister processionnellement aux funérailles des chanoines de l'église du Mans, mais seulement quand ils en sont avisés par le Chapitre ou par un de ses délégués. Ils doivent alors chanter : *Subvenite* avec les oraisons.

» En revanche, les chanoines et les clercs de la cathédrale se rendent aussi, processionnellement, quand ils en sont avertis, aux obsèques [3] des abbés, des prieurs claustraux et des chantres de la Couture [4] ».

On ne saurait guère en douter, les grands avantages accordés aux moines de la Couture pour leur assistance aux offices de la fête de notre apôtre, avantages en dehors de toute proportion avec leurs charges, n'étaient que la manifestation de la reconnaissance d'Avesgaud pour les nombreux travaux de Léthald sur saint Julien.

Les religieux de la Couture ne furent pas les seuls à qui fut imposée l'obligation de l'assistance à la fête du patron du diocèse. Elle incomba aussi, à des dates successives, mais longtemps avant 1245, au Chapitre de Saint-Pierre-de-la-Cour [5] et à tous les abbés (Bénédictins ou Augustins) de la ville et du diocèse du Mans [6].

(1) Dans un acte du 1er février 1459, conservé en copie aux Archives de la Sarthe (G 479, p. 140), on trouve qu'à la Saint-Julien, « de tems immémorial », le chapitre de Saint-Pierre-de-la-Cour et les religieux de la Couture « avoient coutume de mettre leurs croix, livres, chandeliers et ornements sur l'autel de saint Gervais et de » saint Protais », et qu'ils avaient également droit de percevoir les oblations offertes sur ledit autel par les fidèles, durant les matines qu'ils chantaient.

(2) Cette prétention n'est nullement justifiée.

(3) « Nota quod totum collegium hujus ecclesie (Cenomanensis) tenetur processionaliter ire ad exequios » cujuslibet canonici ecclesie Beati Petri de Curia, et abbatum, priorum et cantorum monasteriorum Beati- » Vincentii, *Sancti Petri de Cultura* et Beate-Marie de Bello-loco, et abbatisse, priorisse et sacriste monasterii » de Prato, et quodlibet collegiorum predictorum tenetur venire ad exequios cujuslibet canonici hujus pre- » sentis ecclesie (Signé) Hennier ». *Ordinarium novum*, 1481. Bibliothèque du Mans, ms. 165, fol. 64 verso.

(4) Cet accord, en latin, de l'évêque du Mans avec les moines de la Couture nous a été conservé, en copie du XVIe siècle, dans *Martyrologium et Regula Sancti Benedicti*, ms. provenant de la Couture. Bibliothèque du Mans, no 238, fol. 183.

(5) Au moins depuis Henri II, roi d'Angleterre, 1154-1189. Archives de la Sarthe, G. 479, pp. 92, 144, 145 et *passim*.

(6) « Abbas de Cultura et alii abbates Cenoman. ville et dioc. tenentur venire ex debito ad festum beati » Juliani, et nisi possint, tenentur se excusare in capitulo per litteras, et hoc addito quod conventus de Cultura » tenetur celebrare in eodem festo tercias matutinas in ecclesia Cenomanensi. *Et in hac jure est et fuit ecclesia » Cenomanensis a tanto tempore quod inter viventes non est memoria quando incipit* ». Enquête de 1245, aux Archives de la Sarthe. Fonds municipal, no 843, p. 98.

Ceux-ci — y compris l'abbé de la Couture, malgré sa prétention exprimée plus haut — devaient après l'Offertoire de la Grand'Messe, répondre à l'appel de leur nom fait en cet ordre :

L'abbé de Saint-Calais, B[1] ; l'abbé de Saint-Vincent[2], B ; l'abbé de Saint-Pierre de la Couture, B ; l'abbé de Notre-Dame de Beaulieu, A ; l'abbé de Notre-Dame d'Évron, B ; l'abbé de Lonlay, B; l'abbé du Gué-de-l'Aunay, B; l'abbé de La Pelice, B; l'abbé de Saint-Georges-du-Bois, A ; l'abbé de Vaas, A.

Les absents, non excusés, étaient réputés contumaces[3]. Quant aux abbés Cisterciens de Perseigne, de Tyronneau, de Clermont, de Champagne, de Fontaine-Daniel et de l'Épau, ils ne furent jamais soumis à une semblable sujétion.

Le chanoine Pierre Hennier nous a tracé dans son *Ordinarium novum secundum usum ecclesie Cenomanensis* écrit en 1481[4], l'ordre dans lequel se déroulaient au moyen-âge les cérémonies de la saint Julien.

La veille de la fête, 26 janvier, après Complies, vers la « dixième heure[5] », on sonnait toutes les cloches pour annoncer les Vigiles solennelles.

Pendant ce temps, les chanoines de Saint-Pierre-de-la-Cour venaient en procession à la cathédrale. En entrant dans l'église le grand chantre entonnait un répons de circonstance et récitait une oraison au chœur. On avait allumé les douze cierges autour du Crucifix[6], les deux cierges de l'autel saint Julien[7], qui devaient brûler toute la nuit, et deux autres cierges au milieu du chœur[8]. Les chanoines susdits chantaient alors leurs Matines, après quoi ils se retiraient processionnellement.

Aussitôt, à la lueur de tout le luminaire et au son de toutes les cloches, les chanoines de la cathédrale commençaient le deuxième office par l'Invitatoire : *Corde puro regem Christum adoremus dominum cœli arce qui beatum provexit Julianum.*

Ces secondes vigiles terminées, les moines de Saint-Pierre de la Couture

(1) B signifie abbé bénédictin et A abbé de l'ordre de saint Augustin.

(2) « In hoc festo (sancti Juliani) debent assistere quatuor monachorum Sancti-Vincentii, et omnes abbates » in dioc., nisi habeant excusationem ». Pierre Hennier, *Ordinarium novum*, 1481. Bibliothèque du Mans, ms. 165, fol. 43

(3) Au XVI[e] siècle, l'appel se faisait « ad aquilam », et au XVIII[e] à « la grille de la principale porte du » chœur ».

(4) Bibliothèque du Mans, ms. 165.

(5) « Circa horam decimam ».

(6) Vers 1280, le chanoine Geoffroy d'Aubigné (Gaufridus de Aubigneio) donna vingt livres tournois pour un cierge qui devait brûler tous les jours, depuis l'heure de prime jusqu'à la fin de sexte, « in choro ante » Crucifixum ». *Martyrologe de l'Église du Mans* (Bibliothèque du Mans, ms. 241), au 5 des ides d'août.

(7) On trouve dans le *Martyrologe de l'Église du Mans* (Bibliothèque du Mans, ms. 244), au III des ides de juillet, qu'un chanoine (du XIII[e] siècle), *Lucas de Coleniis*, avait donné à la cathédrale « octo marchas argenti ad » quatuor bacinos argenteos faciendos, ubi ponuntur quatuor cerei qui semper et continuo ardebunt coram » altare beatissimi Juliani ».

(8) « Finito responsorio et oratione in choro et accensis luminaribus XII cereis juxta Crucifixum et duobus » de lectulo beatissimi Juliani, qui tota nocte ardebunt, et duobus in medio choro ». P. Hennier, *Ordinarium novum*, f°. 42 verso.

entraient au chœur où, avec les mêmes solennités, ils chantaient le troisième office [1].

Pendant cette nuit, la police de l'église était faite — au plus tard, à partir des premières années du XVIe siècle [2], — par deux chanoines de la cathédrale, derniers reçus, qui étaient tenus « fournir et conduyre, à leurs despens, gens en armes » qui » devaient « aller à l'entour de la dicte église et autres endroits d'icelle, » pour la garde et conservation des sainctes reliques y estans, et aussi pour » empescher les insolences de voyes de faict, excès, meurtres et autres crimes » qui se y pourroient commectre et perpetrer [3] ». Au XVIIIe siècle, cette fonction était dévolue, toujours aux deux derniers chanoines, ainsi qu'au syndic et aux douze derniers mariés de la paroisse de Saint-Aubin-lès-Le Mans [4]. Il ne faut pas confondre les gardiens de la nuit de la saint Julien avec les quatre sergents ordinaires de l'église.

Le matin du 27 janvier, à la cloche de tierce, les chanoines de Saint-Pierre-de-la-Cour revenaient en procession à la cathédrale, chantaient un répons en entrant dans l'église, récitaient une oraison et, installés à gauche dans le chœur tandis que le chapitre cathédral tenait la droite, commençaient Tierce. Après Tierce, moines et chanoines, vêtus de leurs plus beaux ornements [5], se rendaient en procession dans la nef, le grand chantre entonnant : *O gloriosum prœsulem.* Devant le crucifix, quatre chanoines chantaient un verset, puis à la suite de l'oraison, de la bénédiction épiscopale et du *Benedicamus,* le cortège rentrait au chœur en chantant *Urbs provecta.*

Pendant l'Introït : *Mihi autem,* entonné par le grand chantre, l'évêque, qui s'était rendu au revestiaire, en revenait précédé des chanoines de Saint-Pierre-de-la-Cour en tête, des moines de la Couture et enfin du chapitre de la cathédrale. Les chanoines de la cathédrale, ceux de Saint-Pierre-de-la-Cour et tout le clergé se plaçaient à droite dans le chœur et les moines de la Couture à gauche. En même temps, l'évêque était conduit par deux abbés, dans le chanceau, à l'autel de saint Julien, où la messe devait se célébrer [6]. A la saint Julien de

(1) *Ordinarium novum*

(2) « De tout temps et d'ancienneté », dit-on en 1527.

(3) *La nuit de la saint Julien à la cathédrale du Mans en 1527* d'après Lettres de Rémission du mois de juin 1527 (Archives nationales JJ 240, fol. 299 verso, no 235). Le 26 janvier 1539 (v. s.), le Chapitre défendit aux gardiens de la cathédrale pendant la nuit de la saint Julien de porter « des bâtons invasibles ». Arch. de la Sarthe, G 19, fol. 155 verso.

(4) « Le syndic et les douze derniers mariés de la paroisse de Saint-Aubin-lès-Le Mans sont tenus de venir » faire la garde à l'église pendant la nuit. Ils viennent un peu avant sept heures du soir. Ils prêtent serment » devant M. le bailli du Chapitre, comme ils s'acquitteront fidèlement de la garde de la porte de l'église qui » leur est confiée, qu'ils ne laisseront entrer personne en l'église avec épée, canne ou bâton ; mais que les » épées, cannes ou bâtons seront déposés sur le bureau ou M. le bailli tient séance. Mrs le Bailli, procureur et » greffier, pour cet effet, doivent se trouver avec deux huissiers, tous en robes, et veiller à ce qu'il n'y ait » point de bruit pendant tout le tems de l'office. Le Chapitre commet les deux chanoines derniers reçus, pour » veiller alternativement au bon ordre pendant les offices ». *Cérémonial de l'Église du Mans*, 1789, p. 181.

(5) « Monachis que canonicis sollemnibus vestibus adornatis ». *Ordinarium novum.*

(6) Pierre Hennier, dans son *Ordinarium novum*, distingue le *chanceau (cancellum)* où était l'autel de saint

l'année 1460 (n. s.), Martin Berruyer chanta la grand'messe à l'autel des SS. Gervais et Protais, c'est-à-dire au grand autel, sur lequel les chanoines de Saint-Pierre-de-la-Cour et les religieux de la Couture avaient coutume de déposer « leurs croix, livres, chandeliers et ornemens ». Afin de couper court aux protestations de ces derniers, l'évêque répondit qu'il avait agi de cette sorte « parce » qu'il estoit débile et ne pouvoit monter les degrés de l'autel (S. Julien) avec ses » habits pontificaux et que, s'il estoit tombé en y allant, il auroit fait rire les uns » et scandalizé les autres, et que, d'ailleurs, le peuple regardant cet autel en » face, il ne pouvoit estre recueilli, ny avoir dévotion qu'exigent les saints » mystères [1] ».

Après l'évangile, dit Pierre Hennier, les chanoines de Saint-Pierre-de-la-Cour restaient ainsi que l'abbé de la Couture [2] avec ses onze prieurs, jusqu'à la fin de la messe, après laquelle tous retournaient « ad suas honeste et ordinate ecclesias [3] ».

Environ deux cents ans après Avesgaud (avant la fin du XIIIe siècle), Pierre de Poitiers, chanoine du Mans et chancelier de l'église de Paris, établit dans cette dernière église la fête solennelle de saint Julien [4].

On doit placer au temps d'Avesgaud le trésorier Hubert [5] qui gratifia l'Église du Mans de la terre de Benais [6], de dix arpents de vigne, de fonts baptismaux et de cloches [7].

GERVAIS DE CHATEAU-DU-LOIR

Gervais de Château-du-Loir, fils d'Hamon, Haimon, ou Hamelin de Château-du-Loir et d'Hildeburge, sœur de l'évêque Avesgaud, naquit, raconte-t-on, le 2 février 1007, au château de Coëmon ou Cohémon, dans la paroisse de Vouvray-sur-Loir, non loin de Château-du-Loir. « Sa naissance, dit Le Corvaisier, fut en la » maison de son père, bastie sur un côteau un peu élevé au-dessus du rivage du

Julien, du *chœur* proprement dit, situé en avant, avec son grand autel dédié aux SS. Gervais et Protais. Les stalles (*les formes*) des chanoines se trouvaient en avant du grand autel.

(1) Archives de la Sarthe, G 479, p. 140.

(2) Pendant le *Gloria*, entre le *Tu solus altissimus Jesu-Christe* et le *Cum sancto spiritu*, quatre moines de la Couture chantaient *O rex gloriæ*.

(3) Pierre Hennier, *Ordinarium novum*, pp. 12 v° et 43. — Voir pour la fête de saint Julien au XVIIIe siècle, *Cérémonial de l'Église du Mans*, 1789, pp. 180-193.

(4) « IIII nonas septembris. Sic obiit venerabilis cancellarius Parisiensis ecclesie et noster canonicus, magis- » ter Petrus Pictaviensis ;. .. nempe enim accepti non immemor beneficii festum piissimi patroni nostri beati » Juliani in ecclesia Parisiensi sollempniter et perpetuo instituit celebrari et canonicis et clericis non canonicis, » qui huic sollempnitati interfuerint, redditus competentes assignavit ». *Martyrologe de l'Église du Mans*, ms. 244.

(5) Hubert était trésorier de l'Église du Mans en 1020. Cf. *Livre blanc* (imprimé), p. 101, note 3.

(6) Le Gué-Bernisson, près du Mans, selon Cauvin.

(7) *Martyrologe de l'Église du Mans*, ms. 244, au 2 des ides d'août.

» Loir, que les manuscrits nomment en latin *Curia Hamonis* et que nous tournons » en français la *Cour de Haymon*, et par corruption de langage, *Coüaynon* » (*Coëmon*), qui depuis a esté changé en un prieuré dépendant maintenant de » l'abbaye de Nostre-Dame du Ronceray d'Angers ». Cette petite dissertation, dont la vérité est admise sans conteste par Bondonnet, Colomb, Piolin, le *Gallia* et par tous les auteurs manceaux, sans exception, ne présente aucun intérêt, car elle ne s'appuie sur l'autorité d'aucun document, non plus que la date du 2 février 1007 [1] assignée à la naissance de Gervais. Il faut imiter la prudence de dom Briant qui garde le silence à ce sujet et surtout rester convaincu que *Coëmont* [2] ne saurait venir de *Curia Hamonis* [3]. Peut-être n'est-il pas téméraire de placer le berceau de notre Gervais dans sa maison paternelle de Saint-Sauveur au Mans.

Si le lieu et la date de naissance de Gervais [4] nous sont inconnus, il n'en va pas de même de sa parenté. Le futur évêque du Mans avait au moins trois frères : Bouchard, Robert et Ursion, et deux sœurs : Rotrude et Hildeburge.

Les *Actus* s'expriment ainsi sur le compte de Gervais de Château-du-Loir :

« Ayant appris des pélerins qui accompagnaient Avesgaud, la mort de ce pontife, le seigneur Gervais, qui ne le cédait à personne dans le royaume sous le rapport de la science et de la noblesse, reçut avec allégresse le siège épiscopal laissé vacant par la mort de son oncle. Après son sacre [5], le comte Herbert, surnommé Baccon, oncle d'Herbert Ier, qui vivait sous l'épiscopat d'Avesgaud [6], refusa, pendant deux années, au nouvel évêque l'entrée de la ville, stimulé qu'il était par l'aiguillon de la jalousie, car beaucoup disaient que Gervais était plus riche et plus puissant que lui et qu'il projetait de s'emparer du trésor de saint Julien. Mais au bout de ce temps, Herbert Baccon laissa le pontife prendre possession de son siège. De l'assentiment du roi Henri Ier, Gervais s'empressa

(1) Cette date donnée par dom Piolin (où l'a-t-il découverte ?) se trouve également dans le *Gallia*.

(2) Il existe également un *Coëmont* au Lude, situé sur la rive gauche du Loir, à l'embouchure de l'un des bras du ruisseau le Riz-Oui ou l'Aunay-Lubin.

(3) Coëmont semble indiquer une situation topographique. Les hommes d'autrefois cherchaient souvent l'étymologie des noms en leur attribuant un sens d'après l'analogie de son des syllabes qui les composaient avec des mots de la langue commune ; puis ils traduisaient en conséquence. C'est le procédé du calembour. Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 404.

(4) Du Boulay (*Historia universitatis Parisiensis*, I, 424), nomme notre évêque *Gervasius Barbet Castroledensis*, d'après une Chronique du monastère de Fleury. Claude Bernard (*Gallia*) traduit *Castroledensis* par *La Roche-Guyon*.

(5) « Gervais, dit dom Piolin (*Église du Mans*, III, 139), ayant été *élu par le clergé et par le peuple*..... fut » sacré *à Tours*, par l'archevêque Arnoul, allié à sa famille, le 18 décembre 1035, *quarante-deux jours* seulement » après le trépas de son prédécesseur ». Toutes ces données précises sont le fruit de l'imagination du R. P., car aucun texte ne les appuie. Qui plus est, entre le 27 octobre, jour de la mort d'Avesgaud, et le 18 décembre, il y a cinquante et un jours. Dans la liste des *Actus*, on indique cinquante jours entre la mort d'Avesgaud et le sacre de Gervais qui eut lieu le 14 des calendes de janvier, soit le 19 décembre.

(6) Le comte Herbert Ier, Éveille-Chien, père de Hugues II, mourut en 1036, le 15 des calendes de mars ou d'avril. Dom Briant, *Cenomania*.

alors de faire des dons considérables à ses chanoines et leur concéda particulièrement des revenus qui, jusque-là, avaient été attribués au trésorier de l'église du Mans : la villa de Bénais-sur-Huisne, auprès de la ville; l'église de Parigné au territoire de Loudon que ses parents avaient réédifiée [1] ; les coutumes et redevances auxquelles ils étaient tenus envers son père à cause de certaines terres relevant de Château-du-Loir ; la maison de son père, assise à l'angle oriental de la ville du Mans, avec les terrains en dépendant sis tant en dedans qu'au dehors de la muraille et un bois situé au-delà des murs. Il leur restitua encore des églises et des biens qui leur avaient été enlevés injustement : Saint-Ouen-en-Belin, Saint-Martin-de-Laigné [2], Mulsanne dans la Quinte [3], Saint-Aubin, Assé, Sainte-Jammes-sur-Sarthe, Pruillé et deux moulins sur la Sarthe au-dessous de la ville.

» Gervais gouvernait paisiblement son diocèse lorsque Herbert Baccon se mit à le vexer. Le pontife voyant qu'il ne pourrait se défendre ni par l'autorité du roi, ni par ses propres forces, demanda au roi Henri ce qu'il n'aurait pas dû demander, de concéder les droits de régale sur l'évêché du Mans à Geoffroy-Martel, comte d'Anjou, mais seulement pendant sa vie, afin que celui-ci prît plus volontiers sa défense : après la mort de Geoffroi, l'évêché reviendrait aux mains du roi. Cette démarche eut de funestes suites. Herbert Baccon, ayant appris de quelle manière l'évêque avait agi, porta une accusation contre lui devant le comte Geoffroy, le suppliant vivement, s'il le pouvait, de dépouiller Gervais de son siège et des seigneuries qu'il tenait de son père. De son côté, le pontife forma une ligue avec ses diocésains et les barons du pays [4] pour déshériter Baccon, le chasser de la cité et mettre à sa place Hugues II, fils d'Herbert, adolescent rempli de bonnes qualités.

» Hugues II devint alors comte du Maine et Herbert Baccon prit l'habit monacal. Gervais avait tenu le nouveau comte sur les fonts sacrés et, dans son affection pour lui, il lui fit rechercher en mariage Berthe, très noble femme, veuve d'Alain, comte des Bretons. Cette alliance déplut à Geoffroy Martel. Hugues était loin du Mans avec ses guerriers et célébrait ses noces, quand Geoffroy alla incendier Château-du-Loir, ce qui mit le comble à l'hostilité entre le comte d'Anjou et l'évêque du Mans. Voyant donc que Hugues, pour sa ruine et pour sa perte, venait de prendre une femme des plus puissantes d'après les conseils de Gervais, Geoffroy, plein de l'esprit du traître Judas, se fit livrer par trahison l'évêque, le mit en prison et le retint sept années dans les fers [5], espérant par là pouvoir

(1) On a vu plus haut que l'évêque Avesgaud avait acheté des chanoines l'église de Parigné qu'il avait donnée à sa sœur Hildeburge, mère de Gervais.

(2) « De Latiniaco ».

(3) « Ecclesiam de Murcena infra quintam Cenomannicam ». *Actus*, p. 305 *

(4) « Iniit concilium cum parochianis et heroïbus terræ ». *Actus*, p. 306 *.

(5) « Eodem anno (1050), Leo papa excommunicavit Gaufridum Martellum, propter Gervasium, episcopum, » quem tenebat captum ». *Chroniques des églises d'Anjou*, p. 398.

s'emparer de Château-du-Loir, ce qui d'ailleurs ne lui servit de rien parceque les guerriers, préposés à la défense de la forteresse, y firent bonne garde.

» Sur ces entrefaites, mourut le comte du Maine, Hugues II [1], tandis que Gervais était encore en prison. L'évêque en ressentit une vive peine tandis qu'au contraire le comte angevin s'en réjouit. Hugues reçut les honneurs de la sépulture chrétienne et Geoffroy s'empara pour dix années de la souveraineté du Maine [2]. Les citoyens du Mans chassèrent par l'une des portes l'épouse éplorée de Hugues avec ses enfants et introduisirent dans leurs murs Geoffroy, tout joyeux. Gervais apprit au fond de sa prison ce qui venait de se passer; craignant pour ses jours, il rendit Château-du-Loir. Geoffroy lui permit alors de reprendre sa liberté, mais sous le serment que tant que lui, comte d'Anjou, vivrait, il ne rentrerait pas dans la ville du Mans. L'évêque voyant qu'il ne pouvait retourner ni à son palais, ni à son château, se retira auprès de Guillaume, duc de Normandie. Plein de tristesse, il lui raconta tous les mauvais traitements qui lui avaient été infligés par Geoffroy-Martel et comment celui-ci l'avait trahi. Guillaume, touché de compassion, lui donna de l'or, de l'argent, des châteaux et de riches présents. Durant le séjour de Gervais auprès du duc, l'archevêque de Reims, Guy (de Châtillon), vint à mourir. Le roi Henri nomma l'évêque du Mans pour occuper ce siège. Celui-ci accepta, non sans regret, et s'installa à Reims (15 octobre 1055) après avoir gouverné notre église pendant vingt ans [3] ». Il y mourut en 1067, le 4 des nones de juillet (4 juillet) d'après le *Martyrologe de l'Église du Mans* qui lui consacre un long article énumérant ses bienfaits.

J'ai dit plus haut que Gervais de Château-du-Loir s'était distingué par sa générosité envers ses chanoines. Un document, rapporté dans les *Actus* et dans le *Martyrologe de l'Église du Mans*, nous apprend qu'il réédifia les cloîtres canoniaux ainsi que l'antique église du Saint-Sauveur qui se trouvait, non au milieu desdits cloîtres ainsi qu'il a souvent été répété [4], mais dans l'enceinte de sa maison paternelle située à l'angle oriental de la ville. M. Lefebvre-Pontalis [5] croit voir dans les vieux murs romans qui forment le pignon de la maison de la Psallette de la cathé-

(1) Vers 1051. « VII kalend. aprilis (26 mars). Sic obiit Hugo, comes, Herberti filius, qui duarum villarum » consuetudines de Mantula videlicet et de Banait, beati Juliani ecclesie condonavit ». *Martyrologe de l'Église du Mans*, Bibliothèque du Mans, ms. 244. Dom Piolin (III, 213), transforme le 7 des calendes d'avril en 7 avril.

(2) Du vivant de Hugues, Geoffroy-Martel avait mis plusieurs fois le feu à la ville du Mans Cf. *Gesta Guillelmi, ducis Normaniæ*, apud dom Bouquet, t. XI, pp. 88 et 633.

(3) *Actus*, pp. 304 * - 307 *.

(4) Le Corvaisier, p. 350. Cauvin, *Géographie ancienne*, p. 493. Dom Piolin, *Église du Mans*, III, 196. Lefebvre Pontalis dans la *Revue du Maine*, XXV, 44. — De tout temps, les cloîtres furent situés à l'occident de la cathédrale, avec, à l'origine, une église dédiée à saint Étienne. Vers l'époque de Gervais de Château-du-Loir, un certain Adam de Château-du-Loir, probablement neveu de l'évêque, donna aux chanoines un terrain qu'il possédait « prope claustrum Beati Juliani in vico qui dicitur Vetus Roma » (actuellement rue des Chanoines). Bibliothèque du Mans, ms. 244, *Martyrologe*, fol. 41 v°.

(5) *Revue du Maine*, XXV, 44, d'après l'abbé Persigan, p. 68.

drale, des restes de la chapelle du Saint-Sauveur[1] rebâtie par Gervais de Château-du-Loir. L'éminent auteur attribue à ces ruines une trop haute antiquité. A mon avis, les caractères architectoniques de cette construction, débris d'une ancienne



L'ÉVANGÉLISTE SAINT MARC

D'après l'Évangéliaire de Gervais de Château-du-Loir.

tour, ne permettent guère de lui assigner une date antérieure à l'extrême fin du XIe siècle.

La Bibliothèque Nationale, à Paris, possède un magnifique évangéliaire enlu-

(1) Il existait dès le XIe siècle, à Château-du-Loir, un bourg et une église de Saint-Sauveur, tout près du ruisseau d'Ire, au nord de la ville. A première lecture, les *Actus* paraissent désigner ce Saint-Sauveur de Château-du-Loir. Mais un texte de la vie d'Hildebert, également des *Actus*, précise ainsi sa situation au Mans : « in orientali civitatis angulo (p. 309 *), in loco ubi aula domni Gervasii præsulis antiquitus fuerat (p. 310) ».

miné, du XIe siècle, sur vélin[1]. Outre les ornements de chaque feuille on y remarque les quatre évangélistes, S. Mathieu, S. Marc, S. Luc, S. Jean, dessinés en pleine page, et aux folios 19 et 53, d'une écriture en onciale de l'époque, la note suivante : « Hunc codicem ornavit Gervasius, auro, gemmis et emblematis, » tunc Cinomannensis postea Remensis episcopus[2] ».

Au nombre des chanoines et des prêtres de l'Église du Mans qui vivaient du temps de Gervais de Château-du-Loir, on peut citer Girard, doyen ; Ebrard, chantre ; Arnault, grammairien ; Gradulfe, chanoine ; Dreux, chapelain ; Durand, trésorier ; Girois de Lucé, Guiterne, Gandelbert, Thelcelin, Ingelbert, Froger de Saint-Calais, Sabin[3].

Un Sabin, prêtre, probablement le même que celui de la liste précédente, donna, en mourant, un psautier à ses frères les chanoines[4].

Froger de Saint-Calais, dont il vient d'être question, avait peut-être été marié, car le *Martyrologe de l'Église du Mans* enregistre, aux nones de mars, le trépas d'Hildéarde, fille de Froger de Saint-Calais, laquelle avait légué à Saint-Julien un demi-arpent de vigne et une tapisserie[5]. Un Froger, chanoine, mourut le 5 des calendes de février[6] et un autre le jour des ides de janvier. Ce dernier, que dom Piolin[7] place, au hasard, au XIIIe siècle, sous l'épiscopat de Maurice, fit exécuter une des grandes vitres de l'église cathédrale et transmit sa maison à ses confrères[8]. On rencontre encore un Froger, chanoine, sous l'évêque Arnaud[9], et un curé d'Ancinnes du même nom au XIIe siècle[10].

(1) Fonds latin, nº 261.

(2) C'est peut-être cet Évangéliaire qui est ainsi décrit dans un Inventaire de la sacristie de la cathédrale du Mans, du XIVe siècle : « Ung livre des évangilles qui sert à tous les jours au diacre, qui est couvert d'argent » veré à l'entour, à l'ymaige de Notre Dame d'un cousté, deux angelz au-dessus, et de l'autre cousté une » paterne aux quatre évangélistes, le tout d'argent doré ». Cf. *La Province du Maine*, t. I (1893), p. 187, nº 247.
Après le pillage des Huguenots (1562), l'évangéliaire de Gervais se trouva entre les mains de Nicolas Le Febvre qui l'avait « achepté en la ville du Mans, 43 sous tournois, le vendredi 1er juing 1582 ». J. A. de Thou et Colbert le possedèrent ensuite.

(3) *Livre blanc* (imprimé), p. 99.

(4) Bibliothèque du Mans, ms. 244, *Martyrologe*, au 5 des nones de mai.

(5) « Dimidium arpennum vinee dedit et cortinam ». Dom Piolin, *Église du Mans*, IV, 143, place Hildearde au XIIe siècle, sous Guillaume de Passavant. Pourquoi ?

(6) *Martyrologe de l'Église du Mans*.

(7) *Église du Mans*, IV, 290.

(8) « Idus januarii. Sic obiit Frotgerius, hujus ecclesie canonicus, qui confratribus suis domum suam » moriens dereliquit et *unam de majoribus vitreis* de suo proprio fieri fecit ». *Martyrologe de l'Église du Mans*.

(9) *Livre blanc* (imprimé), p. 63.

(10) *Livre blanc* (imprimé), p. 75.





CHAPITRE V

LES ÉVÊQUES DU XIe ET DU XIIe SIÈCLE



PRÈS le départ de Gervais de Château-du-Loir pour Reims (1055), la cathédrale, bâtie par saint Aldric, dans d'assez mauvaises conditions [1], ravagée par les Normands et restaurée tant bien que mal par les évêques Robert et Mainard, offrait l'aspect d'un édifice en ruines. Les successeurs de Gervais sur le siège épiscopal du Mans s'employèrent activement pour faire cesser cet état de chose. Leurs efforts, pendant plus de quatre cents ans, ont produit l'admirable monument qui fait la gloire de la cité mancelle.

Mais avant d'entreprendre la description archéologique des parties romanes de la cathédrale construites à la fin du XIe et au XIIe siècle, par les pontifes de ces époques, il importe de donner quelques détails biographiques sur ceux-ci. Le présent chapitre sera donc consacré aux évêques Vulgrin, Arnaud, Hoël, Hildebert, Guy d'Étampes, Hugues de Saint-Calais, Guillaume de Passavant et Renault.

VULGRIN

Lorsque Gervais de Château-du-Loir eut gagné Reims en 1055, Geoffroy Martel, comte d'Anjou, qui gouvernait le Maine au nom du jeune comte Herbert [2], fils de Hugues et de Berthe, fit élire, pour le remplacer sur le siège de saint Julien, un abbé de Saint-Serge d'Angers, nommé Vulgrin (*Vulgrinus*, *Wulgrinus*,

(1) Voir page 74.

(2) On lit dans une charte du *Cartulaire de Saint Vincent* (vers 1058) : « Actum Cenomannis, curie publice, » Gaufrido, comite, presidente, Herberto puero (ailleurs *puerulo*) comite, vivente, Henrico, rege, regnante ». *Cartulaire*, col. 115.

Olgrinus), originaire de Vendôme [1], qui avait d'abord porté les armes. Dom Piolin, s'appuyant sur dom Martène, en fait un noble personnage, parent d'Hubert, vicomte de Vendôme [2]. Les *Actus*, au contraire, affirment qu'il était pauvre et d'une condition bien inférieure à celle de ses puissants prédécesseurs [3]. Quoi qu'il en soit, il passait pour habile architecte [4], ayant reconstruit l'abbaye de Saint-Serge. Au bout de cinq ans de pontificat, par conséquent en 1060, l'évêque jeta les fondements d'une cathédrale plus vaste que les précédentes. Par malheur, le temps lui manqua pour terminer son œuvre, car il mourut après un épiscopat d'environ neuf ou dix années [5], laissant une certaine somme pour l'achèvement de l'édifice. Il fut inhumé dans le Chapitre de l'abbaye de Saint-Vincent, le 10 mai 1065 [6] selon le *Nécrologe* de l'abbaye de Saint-Serge [7]. Le *Martyrologe de l'Église du Mans* place son trépas [8] au 5 des ides de mai (11 mai). Un *Nécrologe* de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans du XIIe siècle donne cette même date du 5 des ides [9], tandis qu'un *Martyrologe* de la Couture du XVIe siècle, inscrit le 6 des ides [10].

Certains auteurs, en particulier dom Piolin [11] et M. Lefebvre-Pontalis [12], ont voulu préciser l'œuvre de Vulgrin. Ils ont prétendu que celui-ci avait simplement jeté les fondements du chœur et du transept de la cathédrale. Le texte des *Actus* [13] ne permet pas cette localisation. La phrase : « Quinto namque ordinationis » suæ anno fundamenta matris ecclesiæ ampliora quam fuerant inchoavit », semble indiquer que Vulgrin entreprit la reconstruction totale de son église sur un plan plus vaste que l'ancien [14].

De plus, en rapprochant ce texte d'un autre texte du chapitre d'Arnaud, dont je parlerai plus loin, on arrive à constater que Vulgrin avait complètement édifié le chœur, la croisée de l'église au-dessus du tombeau de saint Julien, probablement les deux transepts, et peut-être deux tours aux extrémités. S'il ne nous reste plus rien de la construction de celui qui passait pour un habile archi-

(1) « Vulgrinus ex Vindocinensi castello ortus, miles quidem primum, deinde monachus .... ». *Actus*, p. 311*.
(2) *Église du Mans*, III, 233.
(3) « Pauperior et humilior antecessoribus episcopis ». *Actus*, p. 312*.
(4) « Bonus ædificator. Ædificator nimis ». *Actus*.
(5) « Sedit ann. VIII, m. IX, d. XI ». Liste des *Actus*. « Vixit annos VIIII, menses VIII, dies XI ». *Actus*, p. 312*.
(6) Dom Piolin, *Église du Mans*, III, 267, note 3, imprime, 10 mai 1065 (n. s.). Que vient faire cette mention, n. s., au mois de mai ? — Non seulement les évêques mais ceux de leur maison avaient le droit d'être enterrés dans l'église de Saint-Vincent. *Cartulaire de Saint-Vincent*, no 251.
(7) C. Port, *Dict.* III, 751.
(8) « V. Idus Maii. Sic Cenomannis Vulgrinus præsul obiit, cujus in Uranicâ letetur spiritus aulâ ». *Martyrologe*, no 244.
(9) Bibl. du Mans. Ms. 67, fol. 13.
(10) Ibid. no 238, fol. 14.
(11) *Église du Mans*, III, 258.
(12) *Revue du Maine*, t. XXV, p. 32.
(13) Page 312*.
(14) Il est permis de penser que l'agrandissement de la cathédrale put se faire facilement par Vulgrin, grâce à la donation des terrains à l'angle oriental de la ville, par Gervais de Château-du-Loir.

tecte, et cela à cause des fondations défectueuses des murs et de la mauvaise qualité des pierres employées[1], du moins le plan qu'il avait adopté paraît-il avoir été conservé par ses successeurs.

ARNAUD

S'il fallait en croire dom Anselme Le Michel, auteur d'une *Notice* latine sur le prieuré de Vivoin, Vulgrin aurait eu pour successeur à Saint-Serge et sur le siége épiscopal du Mans un moine nommé Oderic[2]. Personne ne connaît cet Oderic et il paraît incontestable que le successeur de Vulgrin à Saint-Serge fut l'abbé Detbertus ou Dabertus de 1055 à 1082[3], tandis qu'au Mans ce fut Arnaud (1065 ou 1067-1081).

Le seigneur Arnaud (*Arnaldus, Arraldus, Ernaldus, Ernaudus, Helnaudus, Helinandus*[4]), né dans le pays d'Avranches, était neveu de Robert le Grammairien auquel il succéda à la tête des écoles du Mans, sous les évêques Gervais et Vulgrin. Très petit de taille, il rachetait ce défaut par ses brillantes qualités. Après la mort de Vulgrin, le peuple et le clergé du Mans le choisirent pour évêque. Cependant quelques-uns s'opposèrent à son élection, sous prétexte qu'il était fils d'un prêtre. Les Cénomans envoyèrent des députés au pape Alexandre II, afin de lui notifier l'élection et pour lui demander son avis sur l'opposition de ses adversaires. Le Souverain Pontife, en vertu de son autorité apostolique, déclara que, par la régénération spirituelle en Jésus-Christ, ce vice de naissance disparaissait assez pour élever Arnaud au suprême sacerdoce, si on ne trouvait pas dans le diocèse quelqu'un qui pût mieux convenir. Forts de cette autorité, les Cénomans firent consacrer Arnaud.

En prenant à la lettre le renseignement fourni par la liste épiscopale des *Actus* qui indique une vacance de deux ans et quatre mois entre Vulgrin et Arnaud, on doit faire commencer l'épiscopat de celui-ci le 10 septembre 1067, jour probable de son sacre. Mais il importe de ne pas oublier qu'il avait été élu aussitôt après la mort de Vulgrin[5] et qu'ainsi, il est permis de dater son avénement de l'année 1065.

(1) « Fabrica novæ ecclesiæ quam præsul Vulgrinus inchoaverat, fundamentorum mobilitate atque lapidum » debilitate corrupta ». *Actus*, p. 313*.

(2) Arnaud ne fut pas le successeur immédiat de Vulgrin « cum ex actis cœnobii Sancti-Sergii discamus » *Odericum* Wulgrini successorem in abbatia successisse pariter in episcopatu ». Abbé Denis, *Cartulaire de Vivoin*, p. 253.

(3) C. Port, *Dict.*, I, 67. Arch. de Maine-et-Loire, H. 973, nº 1.

(4) On trouve ces différentes formes dans les *Actus*, les Nécrologes de Saint Vincent, le Cartulaire de Marmoutier pour le Perche, les Chroniques des églises d'Anjou.

(5) « Cum itaque præfatus Vulgrinus ab hac luce migrasset, clerus et populus Cenomannensis ipsum » (Arnaldum) in episcopum elegerunt ». *Actus*, p. 313*.

Il nous faut jeter maintenant un rapide coup d'œil sur les graves événements dont le Maine était le théâtre.

A sa mort (1062) le jeune comte Herbert avait légué ses droits sur le comté à Guillaume-le-Conquérant et lui avait confié sa jeune sœur fiancée à Robert, fils aîné du duc. Gauthier de Meulan, fils du comte de Dreux et mari de Biote, fille du comte Hugues du Mans et par conséquent tante d'Herbert, fit valoir ses titres de possession contre le Conquérant. La ville du Mans était défendue par Geoffroy de Mayenne, Hubert de Sainte-Suzanne et les principaux Cénomans, qui avaient embrassé le parti de Gauthier. Ce dernier et sa femme Biote moururent bientôt empoisonnés. Guillaume entra alors dans la ville. Orderic Vital [1], auquel j'emprunte ces détails, nous dit que l'évêque Arnaud vint au-devant de lui avec son clergé. A cette époque (1063), Arnaud n'était pas encore évêque et il ne put se présenter au duc qu'avec son titre de maître des écoles. Geoffroy de Mayenne ne voulut pas laisser Guillaume jouir tranquillement de sa conquête, mais il s'attira une rude répression.

Délivré de ses compétiteurs dans le Maine, le duc de Normandie ne songea plus qu'à sa conquête d'Angleterre (1066) où il entraîna de nombreux Manceaux. Pendant ce temps, les principaux de la province et le peuple se révoltèrent; ils envoyèrent en Italie des députés qui ramenèrent le marquis Azzo ou Atho, accompagné de sa femme, fille d'Herbert Éveille-Chien, et de son fils Hugues, et lui offrirent leur comté. Tous les Normands qui se trouvaient dans la ville furent expulsés et un majordome du roi d'Angleterre, nommé Onfroy, périt sur les remparts. L'évêque Arnaud s'enfuit en Angleterre auprès du Conquérant, laissant ses biens entre les mains des rebelles. A son retour au Mans, ses ouailles refusèrent de le recevoir et il dut se réfugier avec les siens dans le monastère de Saint-Vincent. Peu après, il reprit possession de son siége.

Le marquis Azzo, édifié sur le caractère des Manceaux, regagna l'Italie; il laissait sa femme Gersende ou Hersende au Mans. Celle-ci se donna à Geoffroy de Mayenne [2] et tous deux s'unirent pour tyranniser les citoyens. Les Manceaux formèrent un complot afin d'arrêter ces entreprises. D'après les *Actus*, « ils orga-» nisèrent (vers 1070) une conjuration que l'on nommait *commune* [3], se liguèrent » tous ensemble par des serments, et contraignirent, non seulement Geoffroy de » Mayenne, lui-même, mais les autres barons du Maine, à s'engager dans cette » conspiration, en prêtant de semblables serments [4]. Les conjurés commirent

(1) *Historia ecclesiastica*, édition Aug. Leprevost, t. II, pp. 101 et suiv.

(2) « Hujus igitur Gaufridus de Meduana tutor et quasi maritus ». *Actus*, p. 315*.

(3) « Quam communionem vocabant ». *Actus*, p. 315*.

(4) « C'est à la fin du XIe siècle et au commencement du XIIe qu'a éclaté dans plusieurs villes du nord de la France un mouvement remarquable de liberté qui aboutit à l'établissement des chartes des communes. La plus ancienne de ces chartes appartient à l'an 1070. Les bourgeois du Mans étaient alors en guerre avec Guillaume-le-Conquérant. Se trouvant mal défendus par la chevalerie du pays, ils firent entre eux une asso-

» d'innombrables forfaits, condamnèrent plusieurs personnes sans aucune forme » de jugement, crevèrent les yeux de quelques-uns pour de légères fautes, et, » sans raison, incendièrent des châteaux du voisinage pendant les jours de la » Sainte Quarantaine. Qui plus est, dans le temps de la Passion du Sauveur, l'un » des premiers barons de la province, Hugues de Sillé s'étant attiré la haine des » conjurés par quelques insultes, des émissaires sont envoyés dans la contrée; » ils rassemblent une multitude tumultueuse, prête à marcher contre le baron » qui résistait aux injonctions sacrées. Une armée se forme; l'évêque et les curés » de chaque paroisse sont à la tête avec croix et bannières levées; la ligue » furieuse s'achemine ainsi vers le château de Sillé ». Geoffroy de Mayenne, qui s'était mêlé frauduleusement à l'armée des Manceaux, provoque une panique par sa ruse. Le bruit court que la ville du Mans est tombée aux mains des ennemis. Aussitôt, les assiégeants jettent leurs armes et prennent la fuite. Beaucoup sont tués, blessés ou pris, et l'évêque lui-même tombe aux mains de Hugues de Sillé qui, d'ailleurs, le relâche bientôt.

Geoffroy de Mayenne, craignant la vengeance des Manceaux se retira au château de La Chartre et renvoya le jeune Hugues auprès de son père en Italie. Gersende était restée au Mans. Elle y ourdit un complot pour faire rentrer Geoffroy de Mayenne dans la cité. Celui-ci parvint à s'introduire, avec quatre-vingts chevaliers, dans le donjon auprès de la cathédrale[1]. Les citoyens convoquèrent aussitôt tous les barons et spécialement le comte d'Anjou, Foulques-le-Réchin. On commença un siége et Geoffroy de Mayenne fut contraint de déguerpir du donjon et de deux tours voisines, au milieu d'incendies qui dévorèrent les maisons auprès de la cathédrale et dans les quartiers de Saint-Vincent et de Saint-Ouen. Les Manceaux démantelèrent alors la forteresse jusqu'à la hauteur des murs d'enceinte.

Au cours de ces événements, l'évêque Arnauld s'était rendu à Rome[2]. Mais à son retour, en traversant les états soumis au marquis Azzo, il fut retenu prisonnier avec toute sa suite. Il ne recouvra sa liberté qu'au bout de sept mois[3].

La défaite de Geoffroy de Mayenne ne rendait pas la liberté aux Manceaux. Ils tombaient sous le joug angevin. Mais Guillaume-le-Conquérant n'était pas homme à quitter facilement la partie. En 1073, il envahit le Maine, suivi d'une

ciation militaire dont le comte Geoffroy de Mayenne reconnut et garantit les statuts ». L'exemple du Mans fut suivi, en 1076, par Cambrai, ensuite par Beauvais, Noyon, Laon, Saint-Quentin et Soissons. Dareste, *Hist. de France*, t. II, p. 29.

(1) « In quamdam arcem civitatis, quæ juxta matrem ecclesiam sita erat ». *Actus*, p. 285. - Le donjon du Mans, ou Tour royale, ou Tour Orbrindelle, avait été construit, ainsi que les deux mottes du Mont-Barbet, par Guillaume-le-Conquérant. Orderic Vital, *Hist. eccl.* IV, 50. G. Fleury, *La tour Orbrindelle*, p. 23.

(2) Le 6 mars 1071, en partant pour Rome « causa orationis », l'évêque Arnaud passa un acte en faveur de l'abbaye de Saint-Vincent, « trans Pontem Leuge (Pontlieue) in via que ducit ad Sanctum Karilepphum ». *Cart de Saint-Vincent*, col. 28.

(3) *Actus*, pp. 315*, 286.

nombreuse armée, prit Fresnay [1] et vint placer son camp sur la terre de la Mue, non loin du Mans [2]. Les principaux de la cité accoururent vers le roi d'Angleterre et lui promirent de se soumettre s'il voulait leur jurer d'oublier le passé et de conserver les anciennes coutumes de la ville. Guillaume accepta les conditions des Manceaux qui reconnurent alors son fils Robert pour leur seigneur [3].

A cette époque l'évêque résidait paisiblement dans sa ville épiscopale et s'occupait diligemment de l'administration de son église à laquelle il donna un reliquaire d'argent avec couvercle [4] pour placer la tête du martyr saint Vincent, des chandeliers d'argent [5] pour remplacer d'autres chandeliers d'étain et de bronze, sa chasuble épiscopale enrichie d'orfrois [6] qui servit longtemps après sa mort aux jours de fête [7], et sa part des revenus du baptistère (on baptisait alors par immersion), des cloches et des offrandes [8].

On a vu plus haut que l'évêque Vulgrin avait entrepris la reconstruction totale de la cathédrale et que la mort lui avait empêché d'exécuter complètement son projet. Quelques parties de l'édifice se trouvaient cependant terminées en 1065. Par malheur, les matériaux employés se trouvant défectueux et les fondations insuffisantes, d'innombrables crevasses apparurent le long des murs dès le commencement de l'épiscopat d'Arnaud (1065 ou 1067). Celui-ci fit aussitôt étayer le monument. Ce fut en vain. Pendant une nuit, les murailles s'écroulèrent avec un bruit terrible. Seuls, restèrent debout le grand arc ou arc triomphal, et vraisemblablement la croisée de l'église y attenant, au-dessus de la confession où reposait le corps de saint Julien. Cette partie du monument était accompagnée (peut-être à l'extrémité des transepts) de deux clochers avec flèches, très élevés, qui s'écroulèrent aussi. Les fidèles attribuèrent à la protection du saint la conservation de la croisée [9]. Je n'hésite pas à croire qu'elle fut simplement préservée de la ruine par la solidité de ses grosses piles.

(1) « Fredernaicum castrum ». Orderic Vital, *Hist. eccl.*, t. II, p. 254. « Castrum Ferniacum ». *Actus*, p. 286.

(2) « Circa fluvium Sartæ, in loco qui Mantula dicitur ». *Actus*, p. 286. La Mue, entre Coulaines et Saint-Pavace.

(3) Des chartes de Tuffé contiennent ces phrases : « Acta autem fuit hec auctorizatio in urbe Cenomannica, in capitulo beati Juliani, IIIo kalendas aprilis, tempore Philippi, Francorum regis, eo videlicet anno quo Robertus, Willelmi regis Anglorum filius, comitatum Cenomannensem recuperavit. — Firmavit hoc preceptum Robertus, comes, filius videlicet Willelmi Anglorum regis, in capella Sancti Michaelis, quæ juncta est ecclesie beatissimi Juliani ». *Cartulaire de Saint-Vincent*, col. 107 et 108.

(4) « Scyphum argenteum cum operculo ». Dom Piolin (*Église du Mans*, III, 290) traduit par « un reliquaire de *vermeil* ».

(5) « Candelabra argentea, quæ ibi catenus non nisi stagnea, seu ænea habebantur ». Dom Piolin (*ibid.*, 291), traduit par « des chandeliers de *cristal ciselé* ». Le même auteur ajoute encore d'autres objets qui ne sont indiqués que dans Le Corvaisier (p. 367).

(6) « Episcopalem casulam optimo aurifrisio decoratam ».

(7) *Actus*, p. 287.

(8) Bibl. du Mans. Ms. 244. *Martyrologe* au 3 des calendes de décembre.

(9) M. Lefebvre-Pontalis (*Revue du Maine*, t. XXV, p. 32) écrit : « *Un grand arc* placé au-dessus de la confession ... seul resta debout avec *un fragment de toiture* ». Il ressort du texte des *Actus* que ce ne fut pas *un arc* et un *fragment de toiture* qui restèrent intacts, mais le grand arc, ou pour mieux dire, toute la partie de l'édifice au-dessus de la confession. « Erat autem ipsius fabricæ *arcus maximus* super loculum in quo

L'évêque Arnaud voulut aussitôt réparer ce désastre. Il commença par déblayer complètement les fondations [1] et en fit de nouvelles avec des pierres de meilleure qualité. Il acheva entièrement le chœur qu'il put couvrir. Mais les divers événements qui agitèrent le pays lui empêchèrent de terminer les transepts et leurs deux tours [2]. Trois ans avant de mourir, il fut terrassé par une maladie qui le conduisit au tombeau, vers l'âge de 70 ans, le 3 des calendes de décembre (29 novembre) [3], de l'année 1081, après environ quinze années d'épiscopat. Son corps, transporté dans l'église abbatiale de Saint-Vincent, fut enterré devant les degrés de l'autel. Il y resta jusqu'au temps d'Hugues de Saint-Calais, sous l'épiscopat duquel il fut transporté dans le chapitre de l'abbaye à gauche d'Hoël [4].

Parmi les chanoines du temps d'Arnaud, on peut citer : Algot (*Algotus* ou *Algodus*). Le prêtre et chanoine Algot offrit à la cathédrale une grosse cloche, sa maison, un arpent de vigne et soixante sous manceaux [5]. Peut-être cet Algot est-il le même personnage que le chanoine Hilgot ou Helgot dont il va être parlé au paragraphe suivant.

HOEL

Dès que le roi Guillaume eut appris la mort d'Arnaud, il fit venir son chapelain Samson de Bayeux et lui dit : « L'évêché du Mans est vacant ; avec la grâce de Dieu, je veux t'y placer. La ville du Mans, *a canina rabie dicta*, est très ancienne et son peuple, toujours prêt à la révolte contre ses maîtres, est insolent et san-

» beatissimi Juliani corpus quiescebat, exstructus, hinc atque inde pyramidibus ingenti altitudine collocatis. » Ibi itaque sanctissimi confessoris virtus indubitanter enituit, dum tantæ molis machina subito corruente, ita » basilicæ ipsius *tectum*, quo sancti membra tegebantur, *integrum* atque incolume permaneret, ut ne minimum » quidem ipsius tecti scindula ruinæ tam terribilis ictibus læderetur ». *Actus*, pp. 313*, 314*.

(1) Je crois cependant qu'il put garder quelques fragments de murs ainsi que je le dirai dans la suite

(2) M. Lefebvre-Pontalis (*Revue du Maine*, XXV, 33), écrit qu'Arnaud rebâtit « le chœur, le transept et les » deux clochers latéraux ». Le texte des *Actus* (p. 314*) « membrorum quoque, quæ cruces vocantur, atque » *turrium solidissima fundamenta* antequam moreretur instituens » ne permet pas de croire à l'achèvement des transepts et des tours.

(3) *Actus*, p. 287. *Martyrologe de l'Église du Mans.*

(4) Ce dernier détail (*Actus*, p. 287) prouve que l'auteur de la vie d'Arnaud écrivait au plus tôt sous l'épiscopat de Hugues de Saint-Calais, après 1136, et qu'il a dû rédiger les vies d'Hoël, d'Hildebert et de Guy d'Étampes, desquels il était contemporain.

(5) « II kal. junii. Sic obiit Algodus reverendus sacerdos et canonicus qui vivens beato Juliano de suo » *cimbalum magnum* composuit ... ». *Martyrologe de l'Église du Mans*, ms. 244. — Dom Piolin (*Église du Mans*, IV, 289) place le chanoine Algodus, au XIIIe siècle, sous l'épiscopat de Maurice. Par ailleurs (III, 292) il fait vivre sous Arnaud, le chanoine Girard, lequel, dit-il, « appartenait probablement à la famille de Bellême, et » qui fonda un anniversaire pour Yves, évêque de Séez et pour lui-même ». Le texte du *Martyrologe*, 244, sur lequel le R. P. s'appuie, ne renferme rien de semblable. Il est ainsi libellé : « Id. aprilis. Eodem die, obiit Yvo, » Sagiensis episcopi, et Girardus, sacerdos, qui suis fratribus canonicis Beati Juliani unam domum dono » reliquit, et Urricus, archipresbiter, qui ecclesie beati Juliani VI uncias auri et VII marcas argenti, et canonicis » XL solidos, et domum petrinam cum anteriore domo lignea reliquit ». On cherche en vain dans ce texte l'affirmation d'une affinité quelconque entre Yves, évêque de Séez, et le chanoine Girard.

guinaire[1]. J'ai cependant l'intention de te mettre entre les mains les rênes pontificales parce que je désire te placer au nombre des grands de mon royaume, toi qui m'es attaché dès l'enfance et que j'aime sincèrement ».

Samson se défendit d'accepter cet honneur et fit entendre au Conquérant que le plus digne de tous n'était autre qu'un pauvre et noble clerc de sa chapelle, d'une conduite irréprochable, breton d'origine, nommé Hoël (*Hoëllus*, *Oellus*. *Ouveldus, Ivellus*). Le roi d'Angleterre se rendit aux raisons de son chapelain et fit accepter Hoël comme successeur d'Arnaud[2].

Les *Actus* narrent autrement qu'Orderic Vital l'élection d'Hoël. Ils affirment que celui-ci fut élevé par l'évêque Arnaud, qu'il devint doyen du Chapitre[3] et qu'après la mort de son bienfaiteur, il y eut unanimité au Mans pour son élection à l'épiscopat[4]. Mais, continuent les mêmes *Actus*, « Guillaume, roi d'Angleterre et » Foulques, comte d'Anjou, se disputant l'évêché, Raoul, archevêque de Tours, » ne put ordonner Hoël. Cependant, avec son consentement et d'après l'avis des » suffragants, le sacre eut lieu à Rouen, par l'archevêque Guillaume, le onze des » calendes de mai (21 avril) 1085[5] ».

Selon les *Actus*, Hoël était doué de qualités qui portèrent sa réputation bien au-dessus de celle de ses prédécesseurs. L'archevêque de Tours, dont il était le premier suffragant[6], l'avait en la plus singulière estime à ce point qu'abreuvé de chagrins par l'insubordination des évêques de la province, il lui écrivait avant de mourir : « Que l'Eglise de Tours serait heureuse si elle avait seulement deux ou » trois fils semblables à vous ! »

Une grande partie de l'épiscopat d'Hoël fut cependant remplie par de dures épreuves. Dès la première année de son ordination[7], la terre resta si stérile que le boisseau de blé se vendait jusqu'à sept écus. L'évêque, du consentement du clergé et du peuple, fit enlever l'or et l'argent qui recouvraient l'autel des SS. Gervais et Protais à la cathédrale, pour en partager le prix aux pauvres. Peu après,

(1) « Cenomannis, a canina rabie dicta, urbs est antiqua, et plebs ejus finitimis est *procax* et *sanguinolenta*, » dominis que suis semper *contumax et rebellionis avida* ». Cet énergique portrait des Manceaux est ainsi défiguré par dom Piolin (*Église du Mans*, III, 334), probablement désireux d'atténuer la vigueur du tableau : « Vous connaissez le caractère des Manceaux ; vous savez qu'ils sont naturellement *volages, curieux de nou-* » *veautés* et *portés à la révolte ;* vous n'ignorez pas *combien ils m'ont donné de peine* ».

(2) Orderic Vital, *Historia ecclesiastica*, t. II, pp. 249, 250.

(3) 1078 « Eo tempore quo Willelmus, rex Anglorum, cum Fulcone, Andegavensi comite, juxtà castellum » Vallium treviam accepit, venit Hugo viator ante regem Anglie, *in camera Hoelli, decani*, et ibi, ex precepto » regis, dixit se ea conditione emisse domos et vineas quas inter Sanctum-Vincentium et *Turrem* habebat ». *Cartulaire de Saint Vincent*, col. 68.

(4) Cette élection dut avoir lieu un an, quatre mois, 23 jours après la mort d'Arnauld, (Cf. *Actus*, p. 48), c'est-à dire le 21 avril 1083.

(5) *Actus*, p. 288.

(6) Voir *Actus*, p. 290.

(7) La première année d'ordination épiscopale d'Hoël correspondait avec la 27e année du règne du roi de France, Philippe Ier, époque à laquelle la paix fut faite entre le roi d'Angleterre et Hubert, vicomte de Sainte-Suzanne. *Cartulaire de Saint Vincent*, col. 286.

pendant la nuit, la ville du Mans tout entière devint la proie des flammes. C'était au temps de la mort de Guillaume, roi d'Angleterre qui trépassa en 1087, le 6 des ides de septembre (8 septembre), au dire du *Martyrologe de l'Église du Mans*. Entre autres dons, le prince avait laissé cent livres de monnaie anglaise pour la restauration de notre cathédrale[1]. Cette mort rouvrit dans notre pays l'ère des calamités.

Malgré les revendications de Robert Courte-Heuse, fils de Guillaume-le-Conquérant, Hélie de La Flèche, fils de Jean, de la famille des anciens comtes du Maine, après avoir soutenu Robert, change de tactique et s'empare de Ballon (1089). Hoël, tout dévoué aux ducs de Normandie, tombe entre ses mains et est renfermé à La Flèche. L'évêque, remis en liberté, trouve Hugues, fils du marquis Azzo, que Geoffroy de Mayenne avait rappelé d'Italie. Il se rend aussitôt en Normandie auprès de Robert. Hugues entre alors au Mans au milieu des acclamations du peuple, heureux de secouer le joug des Normands, et s'installe dans la demeure épiscopale. A son retour de Normandie, Hoël n'osant revenir dans la ville s'installe dans l'abbaye de Saint-Vincent d'où il négocie avec Hugues. Les pourparlers ne peuvent aboutir; le nouveau comte soutenu par une notable fraction du clergé révolté, à la tête duquel se trouve le prêtre Hilgot, met au pillage les biens de l'église et de l'évêque. On nomme alors à la place du doyen Guicherius, un tout jeune homme, Gervais, neveu de l'évêque Gervais de Château-du-Loir.

Hoël s'était rendu au château de Sablé, chez Robert le Bourguignon. Quelques chanoines, révoltés des excès commis au Mans, y rejoignirent leur évêque avec une partie des richesses de la cathédrale. De Sablé, le pontife passa en Angleterre pour inviter Guillaume-le-Roux à conquérir le Maine. A cette nouvelle, Hilgot entra en fureur et se porta aux plus violents excès contre les serviteurs et les partisans d'Hoël. Après quatre mois de séjour outre Manche, l'évêque repassa la mer et députa vers le comte Hugues les deux diacres Otton, fils de Ravinsinde, et Raoul de la Barre[2]. Hilgot, exécré du peuple, fut obligé de s'enfuir[3], mais Hugues refusa d'écouter les messagers.

Hoël, voyant qu'il ne pouvait rien obtenir, se retira au prieuré de Solesmes pour attendre des jours meilleurs. Au Mans, le peuple s'échauffait et Hugues, dans la crainte d'une sédition, dut enfin faire sa paix avec l'évêque. Celui-ci rentra

(1) « VI Id. sept. Obiit Guillelmus, rex Anglorum, princeps Normannorum et comes Cenomanensium, qui » ad restaurationem hujus ecclesiæ dedit centum lib. angliæ monetæ et canonicis triginta. Cujus anima in » pace requiescat ». *Martyrologe de l'Église du Mans*. Ms. 244.

(2) Le décès de Raoul de la Barre est ainsi indiqué dans le *Martyrologe*, 244, au 13 des calendes de février : « Sic obiit Radulfus de Barra, canonicus et custos Beati Juliani, qui matri sue ecclesie dalmaticam de pallio et » cumfratribus suis canonicis X quadratas vini donavit. Cujus anima letetur in celis ».

(3) Un Helgot, chanoine, signe une charte, en 1096, en même temps que l'évêque Hoël. *Livre blanc*. (Imprimé), p. 109.



CATHÉDRALE DU MANS

BAS-COTÉ SEPTENTRIONAL DE LA NEF (XIe SIÈCLE)

D'APRÈS UNE AQUARELLE D'ARSÈNE LE FEUVRE. — COLLECTION DE M. SINGHER

au Mans, le 28 juin (1090), vigille de la fête des SS. apôtres Pierre et Paul, au milieu d'une population délirante. Le doyen Gervais fut exclu du clergé de la cathédrale et, peu après, Hugues vendit le comté du Maine à son parent Hélie de La Flèche [1].

Durant son épiscopat, Hoël poursuivit activement les travaux de sa cathédrale commencés depuis longtemps par ses prédécesseurs [2]. Les transepts et les tours, dont les fondements avaient été jetés par Arnaud, furent terminés en peu de temps, avec leurs toits, ainsi que les murs des bas-côtés et du déambulatoire [3]. Quant au chœur construit par ce dernier, il le fit paver et décorer d'un ciel [4], c'est-à-dire d'une voûte [5], et il l'enrichit de magnifiques vitraux [6]. Ces constructions déjà commencées avant la mort de Guillaume-le-Conquérant (1087), qui avait légué cent livres pour l'achèvement de la cathédrale, furent reprises au retour de l'exil d'Hoël. On plaça dans le chœur un siège épiscopal, les autels furent renouvelés et le dallage complètement terminé. Les colonnes et les plafonds lambrissés reçurent des peintures agréablement variées et les murs des pourtours furent blanchis [7].

Dès que le nouveau sanctuaire eût revêtu toute l'ornementation dont il était susceptible, Hoël convoqua au Mans pour la consécration de l'église, l'archevêque de Tours et les curés *(personas)* les plus marquants des villes voisines. La cérémonie de la dédicace et de la translation des reliques de saint Julien [8] et d'autres saints eut lieu le 16 des calendes de novembre (17 octobre) 1093, la huitième année de l'ordination d'Hoël, en présence d'une foule innombrable, accourue de la province et des régions voisines. De mémoire d'homme, jamais Le Mans n'avait vu une pareille multitude [9].

(1) On trouve l'exil d'Hoël et la vente du Maine par le comte Hugues, mentionnés dans une charte de Saint-Vincent. « ... Eo anno quo Longobardus (le Lombard ou Hugues) Cenomannicum comitatum Helie » comiti vendidit et recessit ... Actum in capitulo Sancti-Vincentii, postquam Hoellus, episcopus, et predictus » abbas (Sancti-Vincentii), de exilio ubi Longobardus eos exulaverat ». *Cart. de Saint-Vincent*, col. 79.

(2) « Continuo namque fabricam novæ ecclesiæ, in qua antecessores ejus multo tempore laboraverunt, » tanto studio aggressus est consummare ». *Actus*, p. 289.

(3) « Cruces atque turres, quarum antecessor ipsius jecerat fundamenta, brevi tempore ad effectum » perduxit, eisque celeriter culmen imponens, exteriores etiam parietes, quos alas vocant, per circuitum » consummavit ». *Actus*, p. 289.

(4) « Sed et cancellum, quod ejus antecessor construxerat, pavimento decoravit et *cœlo* ». *Actus*, p. 289.

(5) Cf. du Cange, au mot *Cœlum*.

(6) « Vitreas quoque per ipsum cancellum, per quem cruces circumquaque laudabili, sed sumtuosa nimium » artis varietate, disponens ». *Actus*, p. 289.

(7) « Spiritus autem tranquillitate recepta, in constructione novæ ecclesiæ, quæ propter ejus desolationem » penitus intermissa fuerat, summo cœpit studio laborare, et ad transferendas sanctorum reliquias, superiores » partes ejusdem basilicæ diligenti sollicitudine laborare, oratorium scilicet quod chorum vocitant, sedemque » pontificalem, altaria congrua dimensione disponere, pavimenta substernere, columnas ac laquearia gratissima varietate depingere, parietes per circuitum dealbare... ». *Actus*, p. 299.

(8) Au dire de Jehan Hiret, *Antiquités d'Anjou*, p. 231, lors d'un siège de Château-du-Loir, dont la date n'est pas fixée, Foulques-le-Réchin, comte d'Anjou, né en 1043, « print le dit Chasteau-du-Loir, dedans lequel » il trouva les thrésors de l'église du Mans. Il print la *machouere du corps de saint Julien*, et des os du corps » de saint Guingalois, et il les mist en sa chapelle du chasteau d'Angers ».

(9) *Actus*, pp. 299, 300.

Le souvenir de cette translation s'est conservé dans deux chartes du *Cartulaire de Saint-Vincent* [1] et une autre charte, du même recueil, nous montre l'évêque Hoël, entouré du doyen Geoffroy, du chanoine Urricus, du monnayeur Froger, du prêtre Radfredus, et de plusieurs autres, présidant un accord dans le nouveau chœur de Saint-Julien [2].

L'an 1095, Hoël partit pour Rome; il accompagna le Souverain Pontife à Plaisance, puis au concile de Clermont. Urbain II se rendit ensuite à Angers, à Sablé et au Mans, prêchant la Croisade. Dans notre ville, où il séjourna trois jours, à partir du 16 février 1096, l'évêque Hoël reçut le pape dans son évêché. Là, rien ne manqua à l'illustre visiteur et aux gens de sa suite, malgré les rigueurs d'une année de disette [3].

L'auteur contemporain de la vie d'Hoël se laisse aller au lyrisme pour chanter la gloire de l'évêque qui, le premier, au Mans, avait eu le bonheur de recevoir un Souverain Pontife, le pape universel, le prince de tous les prêtres. Mais sa joie tourne bientôt en tristesse, car cet évêque qu'il voyait estimé entre tous, d'une figure agréable, rehaussée par l'éclat de la santé, remarquable par son intelligence, sobre, sain de tous ses membres, promettant de longues années d'existence, est pris de fièvres soudaines [4] (juillet 1096).

Désespéré par les médecins, Hoël fit aussitôt venir les chanoines et quelques-uns de ses familiers pour leur faire connaître ses dernières volontés. Il laissait vingt marcs d'argent afin de rétablir la table de l'autel des SS. Gervais et Protais, dont le prix avait été distribué aux pauvres lors de la famine de 1085. Tous ses biens, jusqu'à sa chemise, ses souliers et la serviette avec laquelle il se lavait les mains, devaient être distribués aux églises voisines et aux pauvres [5]. Au peuple qui s'était rassemblé autour de lui, il adressa de pieuses exhortations. Reconforté par la confession de la foi catholique et le souvenir des mystères de la passion du Sauveur, il donna le baiser de paix à tous ses frères en Jésus-Christ [6].

Le 25 juillet, après avoir reçu l'Extrême-Onction, Hoël eut encore le courage

(1) Col. 348 et 361.

(2) « Isti et omnes suscripti viderunt hoc, et audierunt, et annuerunt ante episcopum Hoellum, *in novo* » *choro Sancti Juliani* ». *Cart. de Saint Vincent*. Ed. R. Charles et M. d'Elbenne, col. 25. — Le Corvaisier (*Hist. des évesques du Mans*, p. 372) croyait voir l'œuvre d'Hoël dans le chœur actuel de la cathédrale.

(3) Nec multo post memoratum papam cum incredibili honorificentia in domo sua Cenomannis excepit; « eique cum omni comitatu suo per triduum cuncta necessaria hilariter et abundantissime ministravit, quam- » vis eodem anno non solum annonæ, sed et omnium quæ ad cibum pertinent, maximum extitisse defectum ». *Actus*, p. 301. Dom Piolin (*Église du Mans*, III, 421) fait par erreur résider Urbain II au Mans les 16, 17 et 18 mars. Voir *La Province du Maine*, t. IV (1896), pp. 50-54.

(4) « Etenim cum inter coepiscopos probitatis laudibus emineret, facie hilaris, colore vividus, ingenio » perspicax, cibo et potu sobrius, membrisque omnibus incolumis haberetur, et omnia corporeæ salutis » indicia vitam longiorem promitterent, ut nihil minus eo tempore quàm carnis formidaret interitum; prô » dolor! inopinatis cœpit febribus æstuare ». *Actus*, p. 301.

(5) « Cetera omnia usque ad interulam et calceos vicinis ecclesiis atque pauperibus erogavit; adeo ut nec » mantile quidem quo manus tergeret, retineret ». *Actus*, p. 302.

(6) *Actus*, p. 302.

de s'occuper des intérêts temporels des moines de Saint-Julien de Tours, au sujet de la propriété de la terre de Vaubouan, sur la rive droite de la Domée, qui leur était contestée par le clergé de l'Église du Mans [1]. L'acte passé, en cette circonstance, signé par Hélie, comte du Maine, le doyen Geoffroy, le chantre Fulcredus, les archidiacres Hildebert et Geoffroy, et plusieurs autres personnages tant ecclésiastiques que laïques, porte l'intéressante mention suivante : « Data VIII kal. augusti, » per manum Hoelli, episcopi, decubantis in egretudine, post Unctionem, et » poscentis incaustum ad crucem, per manum Gaufridi, canonici [2] ».

Quelques jours plus tard, le 29 juillet 1096 [3], le vertueux pontife rendait son âme à Dieu. Il avait environ cinquante ans et, ayant été consacré le 21 avril 1085, se trouvait dans la douzième année de son ordination [4]. Son corps fut enseveli sous un modeste tombeau, dans le chapitre des moines de Saint-Vincent, à la gauche de Vulgrin.

Le *Martyrologe de l'Église du Mans*, en rapportant son décès au 4 des calendes d'août, dit qu'il avait donné à la cathédrale, des livres, un reliquaire d'argent, plusieurs chandeliers et divers ornements.

D'après certains auteurs du XVIIe et du XVIIIe siècle, on a voulu raconter que la Procession des Rameaux, qui se faisait au Mans durant le Moyen âge et jusqu'à la Révolution avec son curieux cortège de Francs-Bouchers, tirait peut-être son origine d'un fait d'armes accompli par les bouchers manceaux vers la fin de l'épiscopat d'Hoël ou au commencement de celui d'Hildebert, pendant la domination d'Hélie de La Flèche [5]. Cette prétendue tradition s'est produite beaucoup trop tard pour qu'il soit de bonne critique historique d'y ajouter la moindre créance. Non-seulement les *Actus* ne contiennent pas trace d'un semblable exploit [6], mais aucun document n'y fait allusion. C'est à la fin du XIVe siècle seulement que les Francs-Bouchers du Mans apparaissent dans des actes authentiques. On peut croire que leurs franchises leur avaient été octroyées à beaux deniers comptants par un comte du Maine obéré et forcé par de dures nécessités d'aliéner une partie de ses droits [7]. Des franchises héréditaires et transmissibles par contrat de vente ne se comprennent guère autrement. Les

(1) « Inter clerum sancte matris Cenomanensis ecclesie, beatorum videlicet Gervasii et Prothasii, et sancti » Juliani ». *Livre blanc*. (Imp.), p. 108.

(2) « Demandant l'encre pour tracer une croix avec l'aide du chanoine Geoffroy ». *Livre blanc*, p. 110.

(3) Les *Actus*, p. 302, donnent à tort 1097

(4) La liste épiscopale des *Actus*, p. 48, est assez exacte en disant : « Domnus Hoellus, episcopus, sed. ann. XII, mens. III, dies VII (lire VIII) ».

(5) R. Triger, *La procession des Rameaux au Mans*, pp. 14 et suiv.

(6) Les *Actus* ne renferment pas tous les faits relatifs à l'histoire de l'Église du Mans, il est vrai ; mais ils racontent des épisodes d'une bien plus minime importance que celle de la reprise d'une croix vénérée sur les Normands par des bouchers manceaux. Si un tel événement est omis dans le *recueil officiel* de notre église, c'est que, très probablement, il ne s'est jamais produit.

(7) Voir dans la *Province du Maine*, t. VII (1899) pp. 113 et suivantes, *Les francs bouchers du Mans au XVe siècle*, par le vicomte S. Menjot d'Elbenne.

seigneurs du Moyen âge, et en particulier Hélie de La Flèche, étaient certainement remplis d'une foi ardente, mais leur zèle ne les portait pas toujours à se dépouiller gratuitement, eux et tous leurs successeurs à venir, de droits utiles.

HILDEBERT

A la mort d'Hoël (29 juillet 1096), deux candidats se trouvaient en présence pour le remplacer, le doyen Geoffroy et l'archidiacre Hildebert [1], qui avait d'abord été maître des écoles du Mans. Celui-ci, originaire du château de Lavardin, fils d'un homme de confiance du seigneur Salomon, avait environ quarante ans. Réputé, à cause de sa science et de son amour de la poésie, il fut élu évêque du Mans par une grande partie du clergé et du peuple, et consacré dans l'abbaye de Saint-Vincent, par l'archevêque de Tours, le jour de Noël 1096 [2]. Guillaume-le-Roux, roi d'Angleterre, et le comte Hélie de La Flèche étaient opposés à l'élévation de l'archidiacre du Mans. Par ailleurs, les partisans du doyen Geoffroy, homme de mérite qui devait parvenir à l'archevêché de Rouen en 1111, formulèrent contre Hildebert de graves accusations, et s'adressèrent au bienheureux Yves, évêque de Chartres, pour qu'il s'opposât à l'intronisation du nouveau pontife. Malgré les dissertations des Bondonnet et des Piolin, il n'en reste pas moins très probable que la conduite d'Hildebert n'avait pas toujours été correcte et qu'il avait eu un fils naturel ainsi désigné dans le *Nécrologe* de Saint-Pierre-de-la-Cour du Mans: « Le » troisième des ides d'août (11 août) mourut Gervais, fils de l'évêque Hildebert, » chanoine de l'église mère, qui, de son vivant, a fait présent d'une bible pour » le service de cette église [3] ».

Quoi qu'il en soit, Hildebert resta évêque du Mans et répara par l'austérité de ses mœurs, ses jeûnes, ses mortifications corporelles, ses veilles et ses prières, les fautes de sa jeunesse [4], si bien que les populations lui ont justement décerné le titre de vénérable.

Hélie de La Flèche se réconcilia bientôt avec Hildebert. Mais de sérieux dangers le menaçaient du côté du roi d'Angleterre, Guillaume-le-Roux. Vers la fin d'avril 1098, Hélie fut pris dans une embûche aux environs de Dangeul par Robert de Bellesme et livré à son ennemi. A cette nouvelle, Foulques-

(1) *Hildebertus, Ildebertus, Aldebertus*, n'est autre que le vocable mérovingien *Childebertus, Childebert.*

(2) Ces dates ont été établies dans le travail sur Hildebert de Lavardin, publié par M. A. Dieudonné, archiviste-paléographe.

(3) Voir ce texte en latin, dans Bondonnet, *Vies des évêques du Mans*, p. 472. Le Nécrologe de Saint-Pierre-de-la-Cour est perdu.

(4) « Ad honorem episcopatus electus est. Unde metuens ne caro, more suo, semper adversus spiritum » concupiscens, vigorem spiritus sui blanditiis emolliret, cœpit corpus suum cibi et potus parcimonia, stratus » duritia ac cilicii asperitate domare ... *et si quæ fuerant juventutis delicta*, eleemosynarum largitione redi- » mere ... ». *Actus*, p. 304.

le-Réchin, comte d'Anjou, dont le fils était fiancé à Héremburge, fille d'Hélie, occupa la ville du Mans[1]. Peu après, Foulques lui-même dut céder la place à Guillaume, qui venait de relâcher Hélie. Celui-ci n'avait pas renoncé à soutenir ses droits. Il présenta la bataille aux Normands, les mit en déroute à Pontlieue et entra dans la ville à leur suite. La citadelle et les fortifications adjacentes, où



LA CATHÉDRALE ET L'ANCIEN CHATEAU DU MANS

s'étaient réunis les fuyards, furent assiégés par les soldats d'Hélie qui utilisèrent les tours de la cathédrale, surtout la tour du nord, pour lancer des projectiles sur les Normands. Ces derniers ripostèrent en jetant, le soir, du haut des murailles, des brandons sur les maisons les plus prochaines. Le vent aidant, les flammes consumèrent toute la cité et une partie des faubourgs[2]. La confusion se mit

(1) Les *Actus*, p. 305, placent à cette époque l'incendie du bourg épiscopal de Coulaines par Guillaume-le-Roux.
(2) « At illi qui erant in arce, facto vespere, ignem maximum incendentes, in subjectas domos ardentes

partout et Hélie, sachant que Guillaume-le-Roux arrivait, dut se retirer.

Le roi installé au Mans (1099), se vit entouré par certains clercs, ennemis de l'évêque depuis son élection, qui l'accusèrent d'avoir encouragé la tentative d'Hélie. Guillaume accueillit ces démonstrations et, regardant les tours de la cathédrale, d'où l'on avait tiré sur ses soldats, il ordonna au pontife de les démolir. Hildebert ne pouvant s'y résoudre fut emmené en Angleterre. Là, Guillaume-le-Roux insista auprès de lui pour obtenir la destruction des tours, et alla jusqu'à promettre, s'il obtenait cette grâce, de l'or et de l'argent pour enrichir le tombeau de saint Julien. Hildebert répondit : « Vous avez une » idée digne d'un prince dans l'empire duquel abondent les artistes ; mais nous » n'avons pas dans nos contrées d'ouvriers assez habiles pour accomplir une » œuvre d'art aussi délicate ». Cependant, l'évêque comprenait qu'il importait surtout de gagner du temps. Il obtint du roi de venir au Mans prendre conseil. Il rentra donc dans sa ville épiscopale avec des présents pour son église : deux cloches précieuses, une magnifique chape et deux bassins d'argent, sans compter d'autres ornements. Naturellement Hildebert traîna les négociations en longueur et les tours [1] de la cathédrale étaient encore debout quand le terrible Guillaume-le-Roux [2] fut tué à la chasse [3] le 2 août 1100.

Quelques auteurs, le chanoine Persigan [4] et M. Lefebvre-Pontalis, en particulier, ont affirmé qu'Hildebert avait été obligé de raser les tours de la cathédrale pour obéir aux ordres de Guillaume-le-Roux [5]. C'est une interprétation absolument fantaisiste du texte des *Actus* qui ne renferme rien de semblable.

Henri Ier, successeur et frère de Guillaume-le-Roux, ne songea pas à revendiquer le Maine ; Hélie de La Flèche en resta le maître incontesté.

A cette époque, la renommée, répandue fort loin, de son savoir et de son mérite, avait fait d'Hildebert un personnage si considérable qu'il m'est impossible de le suivre dans les nombreuses affaires qui sollicitèrent son zèle pour le bien de l'Église. Je me contenterai de signaler son voyage à Rome, auprès du pape Pascal II, vers 1101, et, après la mort du comte Hélie [6], arrivée en 1110, sa

» faculas summa instantia jactare cœperunt Ignis vero, flante Euro, convalescens, totam civitatem cum magna » parte suburbiorum consumpsit ». *Actus*, p. 307. — Il ne faut pas perdre de vue qu'à cette époque, les environs du donjon devaient être encombrés de maisons en bois reliées à la cité par d'autres logis situés devant la porte de la cathédrale, comme la maison « Grentonis, sita ante portam Sancti-Juliani ». *Cart. de Saint-Vincent*, col. 52. Quelques-unes de ces maisons, celle de l'archidiacre Foucher, en particulier, se trouvaient près de la porte de la Tour. *Martyrologe* au 7 des calendes de juillet.

(1) M. A. Dieudonné, dans son travail sur *Hildebert de Lavardin*, *Revue du Maine*, XLI, 73-75, en racontant cet épisode, ne parle que de la tour nord de la cathédrale. Les *Actus* indiquent positivement « *turres ecclesiæ* ».

(2) « Rex ille . tanquam leo ferocissimus, terribilis habebatur ». *Actus*, p. 309.

(3) *Actus*, pp. 308, 309.

(4) *Recherches sur la cathédrale du Mans*, p. 67.

(5) Pour obéir aux ordres de Henri Ier, dit M. Lefebvre-Pontalis *Revue du Maine*, XXV, 34

(6) Le *Martyrologe de l'Église du Mans*, au 5 des ides de juillet, contient un long article relatif au comte Hélie. On y lit en particulier : « In reedificatione autem hujus ecclesiæ, præter alia quedam ecclesiastica bene- » ficia, CXLVII aureos dedit ; ad suggestionem quoque Ildeberti, episcopi, beati Juliani lectum in quo nunc sanc-

captivité au château de Nogent-le-Rotrou où il fut retenu traîtreusement en y venant de la part du comte du Perche, prisonnier dans la grosse tour du Mans, du gendre d'Hélie, Foulques-le-Jeune, comte du Maine.

Malgré le trouble apporté dans le diocèse par la présence de l'hérésiarque Henri, Hildebert travaillait à l'œuvre de sa cathédrale pour l'achèvement de laquelle il avait récolté d'importantes sommes jusqu'en Italie [1].

Tout d'abord, il avait construit la maison capitulaire qu'il avait enrichie de vitraux [2]. Cette maison capitulaire, ou salle du chapitre, qu'il faut distinguer des cloîtres des chanoines bâtis vers la partie méridionale de l'église, se trouvait du côté nord, sur le terrain concédé autrefois par Gervais de Château-du-Loir, Abandonnée vers le XIIIe ou le XIVe siècle pour une nouvelle salle construite au midi, elle était connue au XVe siècle sous le nom de *Vieux Chapitre* [3].

Il est permis de supposer, mais sans qu'il soit possible d'en faire la moindre preuve, que les vitraux de la salle capitulaire furent exécutés par un chanoine nommé Guillaume, qualifié de *vitrarius* dans plusieurs actes et qui vivait du temps d'Hildebert. Ce Guillaume, verrier, donna au Chapitre vingt sous pour faire un *Passional* [4] et la maison qu'il avait édifiée au moyen du travail de ses mains [5], pour être vendue au profit des églises et des pauvres [6]

Jusqu'à Hildebert, les maisons épiscopales se trouvaient au midi, dans le cloître des chanoines. L'évêque les fit reconstruire à l'orient de la cathédrale auprès de la chapelle du Saint-Sauveur, dans le domaine donné jadis par Gervais de Château-du-Loir [7], et non loin de la salle capitulaire. Mais, ces œuvres et les travaux qu'il entreprit à Yvré, ne pouvaient absorber son activité qui se déploya complètement dans l'achèvement de l'église.

L'édifice construit par Arnaud et Hoël comprenait un chœur, les transepts, deux tours et des bas-côtés. La nef centrale n'existait pas, ou plutôt ne présentait qu'un abri provisoire, depuis les premiers travaux de Vulgrin. Hildebert termina

» tissima ejus membra requiescunt, ex argento fecit et auro. Idem preterea viam universe carnis ingrediens ad » faciendam unam crucem, ciphum, XL et VIII unciarum puri auri, et ad componendum turibulum cotidianum » II marcas argenti, et canonicis V marcas donavit ». Voir *Actus*, p. 311.

(1) « X kal. julii. Sic obiit Rogerius, comes Sicilie, *qui ad faciendum opus ecclesie beati Juliani*, centum » uncias auri et canonicis decem libras Cenoman. monete, per manus Ildeberti, venerandi pontificis, de » Sicilia transmisit ». « XVI kal aug. Sic obiit Robertus Guiscardus, dux Apulie, pro cujus anime remedio, » filius ejus Rogerius, scilicet ejusdem Apulie dux, per venerabilem virum scilicet Hildebertum, Cenomannen » sem episcopum, IIIIor pallia et urceum argenteum optimum ad vinum, et episcopalem aureum anulum et » centum libras thuris, cum una argentea acerra rotunda, et capsam eburneam et flabellum, de Apuleia nostre » transmisit ecclesie ». *Martyrologe*. Voir aussi les *Actus* (avec variantes), p. 310.

(2) « Continuo namque domum capituli, quæ ibi ex multo tempore nulla penitus habebatur, laudabili opere » cœpit a fundamentis construere, eamque decenter et undique vitreis illustravit ». *Actus*, p. 305

(3) Dans un procès en 1422, entre Adam Chastelain et ses chanoines, il est question du *Vieux Chapitre* qui avait été cédé à l'évêque. Cf. *La Province du Maine*, t. II (1894), p. 86.

(4) *Martyrologe* no 214, au 15 des calendes de mai.

(5) « Domum propriam quam labore manuum suarum edificaverat ».

(6) *Livre blanc*. (Imp.), p. 105.

(7) *Actus*, p. 310.

cette partie du monument[1]. Son architecte fut un moine de la Trinité de Vendôme, nommé Jean[2], qui lui fut prêté par l'abbé Geoffroy et qu'il garda longtemps sans tenir compte des réclamations et des excommunications lancées contre lui.

La cathédrale, commencée en 1060, sur les plans de Vulgrin, était enfin achevée au bout de soixante ans[3], et la Dédicace s'en fit avec pompe, à l'octave de Pâques, jour des Grandes litanies (25 avril) 1120, en l'honneur de la sainte Vierge, des SS. martyrs Gervais et Protais et du très pieux confesseur Julien.

A cette dédicace assistèrent des archevêques, des évêques, des abbés et de nombreux curés des églises voisines[4]. Guillebert ou Gilbert[5], archevêque de Tours, consacra le grand autel en l'honneur du Sauveur, de la sainte Vierge et des SS. martyrs Gervais et Protais. Geoffroy[6], archevêque de Rouen, ancien doyen du Mans et compétiteur d'Hildebert, consacra l'autel du tombeau de saint Julien, en l'honneur du même confesseur, et Hildebert l'autel placé dans la partie la plus honorable de la crypte[7], sous le chœur, en l'honneur de la sainte Vierge et de tous les Saints. Marbode, évêque de Rennes, vénérable vieillard, privé de la vue, mais d'une sagesse et d'une vertu admirables, consacra l'autel placé dans le transept de droite[8], en l'honneur des SS. apôtres Pierre et Paul et de tous les apôtres. Renaud, évêque d'Angers, homme d'un esprit délié[9], qui, par la faveur du roi de France, Louis VI, devait occuper le siège de Reims, consacra l'autel du Crucifix en l'honneur du Sauveur et en mémoire de la sainte Croix[10].

Foulques, comte d'Anjou et du Maine, et Héremburge, sa femme, fille du comte Hélie, assistèrent à cette imposante cérémonie. Quelques jours plus tard, étant entrés dans la cathédrale, accompagnés de nombreux barons, et se plaçant devant l'autel de Saint-Julien, en présence d'Hildebert et des chanoines, ils accordèrent à la ville du Mans, à l'occasion de l'anniversaire de la dédicace de

(1) « Hildebertus autem opus ecclesiæ, quod per longa tempora protractum fuerat, suo tempore insistens » consummare, dedicationem ultra quam res exposcebat accelerans, multa inibi necessaria inexpleta præ- » teriit ». *Actus*, p. 320.

(2) « Joannes cœmentarium esse monachum, etc. ». Voir à ce sujet les lettres de Geoffroy, abbé de la Trinité de Vendôme. Migne, *Pat. lat.*, CLVII, lib. III, ep. 16, 24, 25, 29, 30.

(3) « ... Quæ videlicet tantos sumtus tantumque studium exposcebat, ut sexaginta annorum spatio nequa- » quam consummari potuerit ». *Actus*, p. 287, au chapitre d'Arnaud.

(4) « Archiepiscopi vero, episcopi plures cum abbatibus et multis vicinarum ecclesiarum personis venera- » bilibus in hac consecratione affuerunt ». *Actus*, p. 320.

(5) « Vir genere generosus, ... ætate juvenis ». *Actus*, p. 320.

(6) « In quo litterarum scientia, morum maturitas, discreta justicia, ordinata fulgebat liberalitas ». *Actus*, p. 320.

(7) « In superiori et digniori crypta ». *Actus*, p. 320. Dom Piolin, III, 565, traduit par *Notre Dame-du-Chevet* !

(8) Probablement du côté de l'évangile, c'est-à-dire le transept nord.

(9) « Homo versutus ». *Actus*, p. 321. *Versutus* peut encore signifier fourbe, astucieux, hypocrite.

(10) Quelques années auparavant, Adam, originaire du Maine et chanoine du Saint-Sépulcre, avait envoyé à Hildebert, par le vicomte R. et G. de Braitel, une croix dans laquelle se trouvaient deux croix formées avec du bois de la Vraie Croix, et différentes autres reliques de Terre Sainte. Le tout avait été transporté solennellement dans la cathédrale « in canticis et organis » le mardi de Pâques 1116. *Actus*, p. 312.

l'église-mère[1], une foire qui devait durer trois jours, c'est-à-dire le samedi, le dimanche et le lundi. Quand ce don eut été accepté par tous, le comte, qui avait l'intention de se rendre à Jérusalem, prit dans ses bras son fils Geoffroy (Plantagenet) et le plaça sur l'autel de Saint-Julien en disant à haute voix : « A » toi saint Julien, je recommande mon fils et ma terre. Sois-en le défenseur et le » protecteur ! » Il dit, laissa l'enfant sur l'autel et s'éloigna en versant d'abondantes larmes[2].

Dans l'impossibilité où je suis d'énumérer tous les dons d'objets précieux faits à la cathédrale, par des seigneurs, des chanoines ou d'autres personnes sous l'épiscopat d'Hildebert, je me contenterai de rappeler que de son temps, pendant les cérémonies du culte, dix-huit cierges brûlaient au-dessus de la porte du chœur[3], et que l'évêque fit faire une grande croix, couverte de pierreries et d'ornements, des châsses revêtues de lames d'or et d'argent pour renfermer les reliques des SS. Thuribe, Victeur, Innocent et de nos autres saints évêques, de sainte Ténestine, de sainte Ade et du prêtre saint Hilaire. D'autres reliques trouvées dans de vieilles châsses furent mises dans un sarcophage en pierre derrière l'autel de la sainte Vierge « in superiori sede cryptæ[4] ». Le chantre Fulcaudus ou Fulcredus offrit trois anneaux d'or pour la confection de la nouvelle croix[5].



SCEAU D'HILDEBERT

Hildebert ne devait pas terminer sa carrière au Mans. En 1125, après la mort de Gilbert, il fut transféré à l'archevêché de Tours, par la volonté du pape Honorius et du roi de France Louis VI. Les auteurs ne sont pas d'accord sur l'époque de sa mort, qu'ils placent quelques-uns après février 1133[6], entre le 5 février 1133 et avril de la même année[7], ou le 18 décembre 1134[8]. Il est certain qu'Hildebert vivait encore en février 1133[9]. Si l'on tenait compte du vieux style et si l'on acceptait la date des calendes de janvier donnée par les *Actus* et le *Martyrologe de l'Église du Mans*[10], on devrait placer le décès de l'archevêque de Tours au 18 décembre 1134, et non au 18 décembre 1132,

(1) Cette dédicace devait se célébrer chaque année le dimanche de l'octave de Pâques. *Actus*, p. 320.
(2) *Actus*, pp. 311, 322.
(3) « Præterea dedit (Hildebertus) cereum quem episcopus habet pro censu de Castro-Lit, ad XVIII cereos » faciendos, qui sunt super januam chori ». *Actus*, p. 325.
(4) *Actus*, p. 324. On releva aussi à Saint-Vincent le corps de saint Domnole, en présence d'Hildebert et du comte Foulques-le-Jeune. *Cart. de Saint-Vincent*, col. 332.
(5) *Martyrologe*, 244, au 7 des ides d'avril.
(6) Dieudonné, *Revue du Maine*, XLI, 220.
(7) Abbé Vacandard, *Saint-Bernard*, I, 343.
(8) Dom Piolin, *Église du Mans*, III, 608.
(9) Dieudonné, *Revue du Maine*, XL, 238.
(10) Le *Martyrologe de Saint-Martin-de-Tours* indique les ides de juin. *Gallia*, XIV, col. 81.

comme l'affirme Maan [1]. Mais, il est plus sage de retenir le millésime 1133.

On trouve le dessin d'un sceau d'Hildebert de l'an 1120, à la Bibliothèque Nationale [2]. M. Hucher l'a ainsi décrit : « Hildebert est représenté assis, bénissant de la main droite, et tenant un livre de la gauche. Une crosse (la volute en dedans) est appuyée sur ce bras. Il est couvert d'une chasuble décorée du pairle qu'il ne faut pas confondre avec le pallium. La tête est nue et porte la grande tonsure cléricale [3]. Autour de ce sceau ovoïde se lit la légende : † HILDEBERTVS EPS. CENOMANNENSIS. »

GUY LE BRETON ou D'ÉTAMPES

Selon la liste épiscopale des *Actus*, le siège du Mans resta vacant pendant treize mois après le départ d'Hildebert, ce qui place l'avénement de son successeur à l'année 1126. Ce successeur fut un noble breton, originaire du village du bienheureux Armel [4] ou Ermel (Ploërmel), qui répondait au nom de Guiumar, forme bretonne du nom de Guy [5]. Guy le Breton est connu dans l'histoire mancelle, on ne sait pourquoi, sous le nom de Guy d'Étampes [6].

Par amour de l'étude, il avait quitté ses parents, sa patrie, et avait passé un certain temps dans l'école ecclésiastique du Mans. Plus tard, il s'était rangé parmi les disciples du célèbre Anselme, archevêque de Cantorbéry, et était devenu maître de l'école ecclésiastique et chanoine de Salisbury, chanoine de Lincoln, chanoine et archidiacre de Rouen, chanoine du Mans, archiprêtre, maître de l'école et *præcentor* de la cathédrale [7]. Dans une lettre élogieuse adressée à Roger évêque de Salisbury, Hildebert appelle Guy, son frère et son fils.

Pendant la vacance du siège, le comte Foulques d'Anjou mit sous séquestre tous les biens et les possessions de l'évêché, distribua ses officiers de divers côtés pour recueillir les fruits de la mense épiscopale et conserver les cens avec les autres revenus. Repris plusieurs fois par l'archevêque Hildebert, le comte fit d'abord la sourde oreille, mais, sa femme Eremburge étant tombée gravement malade [8], il reconnut et répara ses torts.

(1) *Ecclesia Turonensis*, p. 111.

(2) Fonds latin (coll. Gaig.) 17036, fol. 63

(3) *Revue historique et archéologique du Maine*, XI, 346.

(4) « In Britanniis quidem ex villa beati Armagili nobili exortus prosapia ». *Actus*, p. 328.

(5) Orderic Vital. Édition Le Prevost, IV, 43.

(6) Au bas d'un accord entre les chanoines de Saint-Julien et les moines de la Couture, sous Hildebert, on trouve « signum Guidonis de Stampis ». *Cartulaire de Saint-Vincent*, charte 32.

(7) « Præcentores cum magistris scholarum ad hoc in ecclesia constituuntur, quo eorum dispositione » canonicum ibidem competenter celebretur officium ; pueros quoque et adolescentes firma coërceant disci- » plina, ne illorum incuria vel procacitate contemptus ibi possit pullulare aut scandalum ». *Actus*, p. 331.

(8) Eremburge décéda en 1126, et Foulques, devenu roi de Jérusalem, mourut dans une chasse dans la plaine de Ptolémaïs, le 13 novembre 1142.



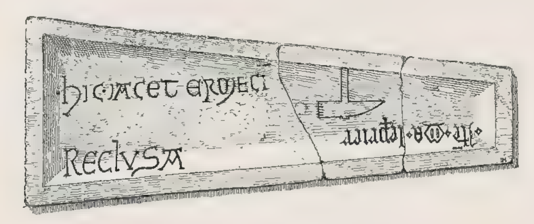
CATHÉDRALE DU MANS

BAS-COTÉ MÉRIDIONAL DE LA NEF (XI[e] SIÈCLE)

D'APRÈS UNE AQUARELLE D'ARSÈNE LE FEUVRE. COLLECTION DE M. SINGHER.

Guy, élu canoniquement avant le 10 août 1126 [1], reçut l'onction pontificale à Tours des mains d'Hildebert. Alors, nous racontent les *Actus* [2], il mit sa maison sur un très grand pied tout en ayant soin de recevoir les pauvres à sa table. Il faisait distribuer régulièrement des vivres et des vêtements aux recluses qui habitaient dans les faubourgs de la ville [3], et n'oubliait pas les lépreux. La nuit, il se levait pour se rendre dans la chapelle du Saint Sauveur [4] où il se flagellait afin d'expier ses manquements quotidiens.

Bientôt, il tira de la châsse due à l'évêque Arnaud le chef de saint Vincent pour le placer dans un autre reliquaire d'argent. Ulger, évêque d'Angers, assistait à la cérémonie. Les deux pontifes déposèrent alors les reliques de plusieurs saints au-



COUVERCLE DU TOMBEAU DE LA RECLUSE ERMECIN

dessous du Grand Crucifix et consacrèrent l'autel de Saint-Jean-Baptiste [5]. Vers le même temps, Guy confirma les prescriptions d'Hildebert qui avait défendu de vendre les objets précieux du trésor de la cathédrale, excepté en cas d'urgente nécessité, comme la construction de l'église et l'assistance des pauvres en temps de famine [6].

Un événement, qui fait époque dans l'histoire d'une province, devait bientôt

(1) « Notum sit..... quod Guarinus de Sancto-Floscello dedit monachis Sancti-Vincentii terram de prato » Gellardi, in die festivitatis sancti Laurentii (10 août), per manum *Guidonis, electi episcopi,* qui tunc erat in » capitulo monachorum ». *Cartulaire de Saint Vincent* (imprimé), col. 64.

(2) *Actus,* p. 334.

(3) « Reclusas quæ manent in suburbio civitatis victu sustinuit et vestitu ». *Actus,* p. 334. Ce texte est éclairé par une découverte faite en 1878, dans le sol de l'ancienne église de Gourdaine « in suburbio civitatis ». En y pratiquant des fouilles, des ouvriers mirent au jour un cercueil en pierre, et sur la face intérieure du couvercle, on put lire l'inscription suivante, en caractères du XIIe siècle : « HIC JACET ERMECĪ (Ermecin) RECLUSA ». *Revue historique et archéologique du Maine,* t. V, p. 150, et surtout *Revue des sociétés savantes,* t. LXIV, pp. 251-256. *Ermecin,* forme vulgaire d'*Ermesendis,* l'une des recluses dont parle l'auteur contemporain de la vie de Guy, semble devoir être identifiée avec *Hermenim,* recluse à Saint-Vincent. Cf. *La Province du Maine,* t. VII (1899), p. 337. Le tombeau d'Ermecin est conservé au Musée archéologique du Mans. Nous en donnons une reproduction d'après un dessin de M. F. Hucher.

(4) Chapelle de l'évêché rebâtie par Gervais de Château-du-Loir, dans son domaine paternel, à l'angle oriental de la cité. (Voir plus haut.)

(5) *Actus,* p. 335.

(6) *Livre blanc* (imprimé), pp. 130, 131.

se produire. Dès l'âge de quinze ans, Geoffroy-le-Bel, dit Plantagenet, fils de Foulques le jeune et d'Eremburge, avait épousé au Mans, en 1129, Mathilde, du double plus âgée que lui, fille d'Henri Ier d'Angleterre, veuve de l'empereur d'Allemagne Henri V[1]. Mathilde était au Mans quand elle mit au monde, le dimanche 5 mars 1133[2], le futur roi d'Angleterre, Henri II, le meurtrier de saint Thomas de Cantorbéry. L'enfant fut baptisé dans la cathédrale par l'évêque Guy, le 25 mars 1133 (v. s.), le samedi, veille de Pâques. Henri Ier tint son petit-fils sur les fonts sacrés en présence d'une foule innombrable et le dédia à saint Julien sur son autel. Mathilde offrit à l'église un *pallium* et le roi Henri concéda à l'évêque un domaine en Angleterre, de quinze marcs d'argent de revenu annuel. Guy en cédait chaque année sept marcs à ses chanoines, en retenait sept pour sa propre mense et abandonnait le quinzième marc au porteur de la somme[3]. Quelque temps après, Mathilde, gravement malade, envoyait à la cathédrale deux précieuses tentures *(dorsalia)* et un tapis[4].

Guy venait à peine de sacrer au Mans l'archevêque Hugues, successeur d'Hildebert à Tours, qu'un violent incendie dévorait la capitale du Maine tout entière. Pour employer le langage des *Actus*, ce terrible événement eut lieu en l'an du Seigneur 1134, lune quatorzième, le 3 des nones de septembre (3 septembre), la huitième année de l'ordination de Guy, Geoffroy (Plantagenet) étant comte du Maine, Foulques (le Jeune), roi de Jérusalem, Louis (VI dit le Gros) roi de France, et Henri, roi d'Angleterre. La cité et les églises renfermées dans ses murs furent réduites en cendres. Le feu s'étendit aux faubourgs, gagnant du Vivier[5] au Pont de pierre[6] et de là à la chapelle de la Couture[7] et à Maupertuis[8]. La cathédrale, qui l'emportait sur toutes les autres églises de ce temps par sa beauté et la clarté de ses nefs[9], ne fut pas épargnée. Dans la crainte de la voir entièrement dévorée par les flammes, on transporta le corps de saint Julien dans l'abbaye de Saint-Vincent où il resta jusqu'à la fête des SS. apôtres Simon et Jude (28 octobre)[10]. Ce fut pour la maison une source de désordres. Pendant que les

(1) *Chroniques d'Anjou*, pp. 236, 237. *Chronique* de Guillaume de Nangis, I, p. 20.

(2) « Præfati Henrici nativitas IIIº nonas martii exstitit, dominica die, in medio quadragesimæ, in Cenomannica civitate, ubi et baptizatus est ». *Chroniques des églises d'Anjou*, p. 145.

(3) Dom Piolin (*Église du Mans*, IV, 31), affirme que Geoffroy Plantagenet céda, à cette occasion à la cathédrale, la propriété de certains fossés s'étendant du Mont-Barbet à l'église Saint-Ouen. Cette concession n'eut lieu que le 15 août 1140, et encore après controverse. *Livre blanc* (imprimé), p. 67.

(4) *Actus*, p. 337.

(5) Cauvin, *Géographie*, traduit *Vivier* par le *Grenouillet*

(6) Probablement le Pont-Perrin.

(7) Actuellement église paroissiale de Saint-Benoit.

(8) Dans le même temps, Chartres, Alençon, Nogent-le-Rotrou, Verneuil et d'autres villes éprouvèrent le même sort. Orderic Vital, V, p. 41.

(9) « Ipsa enim tam venustate sui, quam claritate, tunc temporis vicinis et remotis excellebat ecclesiis ». *Actus*, p. 340. — « Tunc Cenomannis episcopalis basilica, quæ pulcherrima erat, concremata est ». Orderic Vital, V, 41.

(10) Les ossements de sainte Scholastique et d'autres saints furent réduits en cendres. Orderic Vital, V, 41.

pèlerins sérieux se retiraient aussitôt après avoir prié auprès des reliques du saint confesseur, les jeunes gens pénétraient dans le monastère et s'installaient dans le cimetière où ils passaient leur temps à jouer [1]. Des jeunes filles, même, cherchèrent à s'introduire dans le cloître [2]. La paix ne fut rendue aux moines que lorsque le corps saint eut été reporté à l'église mère au milieu d'un concours de peuple accouru de fort loin.

L'évêque, touché de tant de maux, s'employa à restaurer sa cathédrale, pour laquelle il donna deux cents livres mancelles. Dom Piolin [3] affirme, d'après Orderic Vital [4], qu'Hildebert vint en faire une nouvelle consécration. Il y a ici confusion certaine si l'on adopte l'année 1133 pour la mort d'Hildebert et le sacre de l'archevêque Hugues, par notre Guy, avant l'incendie du Mans. Dom Briant [5] se demande quelle pouvait bien être cette nouvelle dédicace qu'il rapporte à l'année 1126.

Guy le Breton ou d'Étampes, nous dit la liste épiscopale des *Actus* [6], gouverna son diocèse pendant neuf ans et cinq mois, et les *Actus* eux-mêmes [7] affirment qu'il trépassa deux cent vingt-sept lustres moins trois mois et quinze jours après l'Incarnation du Seigneur, le 7 des ides de février [8]. Ces données ne concordent pas. Selon Orderic Vital [9], il mourut en 1136, le 7 des ides de février (7 février) ajoutent les *Nécrologes* de Saint-Vincent [10], de la Couture [11] et le *Martyrologe de l'Église du Mans* [12]. On peut tenir pour certain qu'il décéda après Henri Ier, roi d'Angleterre [13], mort en décembre 1135.

Le jour même de sa mort, assis sur son siège pontifical, le pontife distribua aux pauvres du Christ, son vin, son blé et tout ce qu'il possédait, afin qu'étant entré nu dans ce monde, il en sortît nu. Il dit ensuite à ceux qui l'entouraient : « C'est » aujourd'hui mon dernier jour et je vais bientôt contempler mon maître et » mon Dieu ». Après avoir absous les fidèles qui lui avaient été confiés, il s'en-

(1) « Ad cacos et aleam ludendo ». *Actus*, p. 341.

(2) « Præterea monasterium illud caterva juvencularum constipatur ». *Actus*, p. 341.

(3) *Église du Mans*, IV, 53.

(4) Hildebertus « ecclesiam Sancti-Gervasii, ubi corpus eximii confessoris Christi Juliani requiescit, multis » modis mirabiliter decoravit, quam postmodum, tempore Guiumari Britonis, successoris sui, qui alio nomine » Guido de Stampis appellatur, dedicavit ». *Histoire ecclésiastique*, t. IV, p. 43.

(5) *Cenomania*.

(6) Pages 48 et 346.

(7) Page 328.

(8) Deux cent vingt-sept lustres moins trois mois, quinze jours après l'Incarnation, nous placent au 4 des ides de décembre 1134. — Cette manière de compter semble indiquer qu'au temps de l'évêque Guy, on se servait dans le Maine, comme en Angleterre, du style de l'Annonciation, c'est-à dire qu'on faisait commencer l'année au 25 mars. Ce fait ne peut surprendre, étant données les relations des Manceaux avec les rois d'Angleterre.

(9) Tome V, p. 78

(10) Bibliothèque du Mans, ms. 67, fol. 6 verso.

(11) *Id.*, ms. 238, fol. 1 verso,

(12) *Ibid.*, ms., 244, fol. 25.

(13) « Eodem tempore, ter tribus annis transactis ab ordinatione Guidonis, Henricus, rex Anglorum..... » more mortalium in cinerem resolvitur ». *Actus*, pp. 344, 345.

dormit dans le Seigneur[1]. Sa dépouille mortelle fut ensevelie dans le chapitre de l'abbaye de Saint-Vincent, à la droite du tombeau de Vulgrin.

Guy le Breton ou d'Étampes laissa à son église : Un Pastoral de saint Grégoire, deux cloches anglaises[2], un tapis et une tapisserie, un Psautier avec gloses et titres, les Épitres de saint Paul avec gloses, les Épitres canoniques, les quatre Évangélistes avec gloses, Job, Boëce avec gloses, le livre des Sacrements, la collection des canons ou Décrets d'Yves de Chartres, deux chapes de soie, une chasuble, une dalmatique, une aube parée, avec étole et manipule, plusieurs autres chapes ornées d'orfrois, des bassins d'argent et des chandeliers de vermeil[3].

Au nombre des bienfaiteurs de la cathédrale qui vécurent sous son pontificat, on peut citer le sénéchal Robert, fils de Renaud, qui offrit à l'église deux chevaliers d'argent, à cheval, portant au bout de leur lance un flambeau devant brûler nuit et jour en face de l'autel de saint Julien[4].

HUGUES ou PAYEN DE SAINT-CALAIS

Après une vacance de sept mois[5], le siège épiscopal du Mans fut occupé, sur le choix du clergé et du peuple[6], par Hugues ou Payen de Saint-Calais. Si l'on place la mort de Guy au 7 février 1136 (n. s.), date qui semble être la bonne, il faut assigner au début de l'épiscopat de Hugues le commencement de septembre 1136[7].

D'une très noble famille, Hugues naquit au château de Saint-Calais[8]. Tout jeune encore, il fut nommé archidiacre par le vénérable Hildebert et désigné comme doyen du chapitre en 1111, après la nomination du doyen Geoffroy à l'archevêché de Rouen. Orderic Vital[9] le nomme : « Paganus, archidiaconus » de Sancto-Karilepho ». Dans les cartulaires il est désigné tantôt sous le nom de *Hugo*, tantôt sous celui de *Paganus*[10].

(1) *Actus*, pp. 328 et 346.

(2) « Librum Pastoralem cum cymbalis (seu signis) Anglicis ». *Actus*, p. 345. On trouve la mention en 1481, dans l'*Ordinarium novum* de Pierre Hennier, de « due campane Anglice ».

(3) *Actus*, p. 345. *Martyrologe de l'Église du Mans*, à la Bibliothèque de la ville, ms. 244, fol, 25.

(4) « Id. augusti. Eodem die, obiit Robertus Raginaudi, qui huic ecclesie duos milites argenteos cum equis » etc. *Martyrologe*, 241. Dom Piolin (IV, 111) traduit « *Robertus Raginaudi* » par *Robert de Raynauld* et le place sous l'épiscopat de Guillaume de Passavant Or, il vivait certainement en 1133, époque où il apparait comme témoin sous cette dénomination : « Robertus, dapifer, filius Raginaldi ». *Livre blanc* (imprimé), p. 3, nº 3.

(5) *Actus*, p. 48.

(6) « Clero et populo unanimiter assentiente ». *Actus*, p. 347.

(7) « Circa initium septembris anni 1136, electus est episcopus ». Dom Briant, *Cenomania* Dom Piolin et le *Gallia* affirment que la consécration de Hugues est du 20 septembre 1135. Dom Piolin est d'autant plus incompréhensible en assignant la date du 7 février 1135 pour la mort de Guy, et celle du 20 septembre 1135 pour la consécration de son successeur (*Église du Mans*, IV, 40), qu'à la page précédente il fait vivre Guy « sur la fin » de l'année 1135 »

(8) « Fuit itaque ex castro Sancti-Karileffi summatibus et magnificis exortus parentibus ». *Actus*, p. 346.

(9) *Histoire ecclésiastique*. Édition Le Prevost, V, 78

(10) Voir *Livre blanc*, *Cartulaires de Saint Vincent* et *de la Couture*, passim.

Les *Actus* font le plus grand éloge de cet évêque. C'était, disent-ils, un homme calme, pacifique, judicieux, instruit, ennemi des controverses inutiles, s'appliquant à éviter les querelles.

Nous possédons l'image de Hugues de Saint-Calais. Ce dessin, que dom Piolin appelle un portrait[1], est une esquisse au trait[2], du milieu du XIIe siècle, largement exécutée en trois couleurs, noir, vert et bleu, et insérée au 113e folio du manuscrit des *Actus*. Le pontife est représenté debout et de face, tenant sa crosse de la main droite, la volute tournée en dedans, et de la gauche un livre fermé sur lequel on lit en lettres rouges : UGO EPISCOPUS. Il porte toute sa barbe. La tête est coiffée d'une mitre basse qui ressemble aux anciens bonnets d'évêque et dont les cornes sont placées dans le sens du visage. Les fanons, qui pendent derrière après avoir divisé la mitre en deux, se composent de deux bandes étroites rappelant les cordons qui servaient à tenir autour de la tête la coiffure dans son état primitif. Hugues est revêtu de l'aube, de la tunique et de la chasuble ou *planète*. Les plis de ce vêtement dessinent une volute à l'endroit de la ceinture. Selon les *Actus*, Hugues, si recommandable par ses qualités morales, était encore un des plus beaux hommes de son temps.



HUGUES DE SAINT-CALAIS

D'apres les *Actus*. (Bibliothèque du Mans, n.s. 224, f° 113.)

(1) *Église du Mans*, IV, 43. A la page 38, le R. P. voit dans ce dessin « les traits » de Guy d'Étampes.
(2) De 265 millimètres de hauteur sur 135 millimètres de largeur.

Environ un an après la mort du roi d'Angleterre, Henri Ier, arrivée en décembre 1135, un différend, au sujet du serment de fidélité, s'éleva entre Hugues de Saint-Calais et le comte du Maine, Geoffroy-le-Bel, ou Plantagenet[1]. Geoffroy, se heurtant au refus de l'évêque[2], bannit ce dernier et saisit le temporel de l'évêché et du Chapitre. Une nombreuse population, qui vivait des aumônes du clergé, se trouva dès lors réduite à la misère. Mais Dieu se laissa bientôt toucher par les prières des fidèles. Un jour que les officiers du comte se disposaient à vendre publiquement certains biens de l'église sous une tente devant la maison d'Hamelin d'Asnières[3], le principal exécuteur des volontés de Geoffroy ressentit une violente émotion à un spectacle inattendu. La croix que le peuple avait coutume de vénérer le dimanche des Rameaux se dressait devant lui[4] et les cloches sonnant à toute volée appelaient la foule. Sans chercher à dissimuler son trouble, l'officier du comte versa un torrent de larmes et, pour éviter l'excommunication, s'opposa aux enchères. Geoffroy Plantagenet, averti de l'événement et alarmé par les murmures du peuple, permit à l'évêque de revenir dans sa maison après une absence d'environ neuf mois. Ce fut une grande joie pour tous. Hugues de Saint-Calais rentra au Mans au milieu de l'allégresse générale. Avec sa barbe qui s'étalait sur sa poitrine et son visage pâli par l'exil, il ressemblait plutôt à un ange qu'à un homme[5].

L'évêque s'était retiré au petit monastère de Saint-Victeur pour se faire soigner et prendre du repos lorsqu'un jour de l'année 1137, vers midi, le feu se déclara dans le faubourg de Saint-Vincent. Les flammes se propagèrent avec une effroyable rapidité, atteignirent les remparts de la ville, le palais épiscopal, dévorèrent le toit de chaume qui couvrait la cathédrale depuis l'incendie de 1134, et attaquèrent les murailles, les vitraux et les statues de pierre de l'édifice[6]. Le peuple terrifié se précipita dans l'église, enfonça à coups de hache

(1) « Comes... petiit Pontificem, ut cum eo testamentum fidelitatis jurejurando firmaret et federe ». *Actus*, p. 348.

(2) « Quod videns esse servus Dei tam ad suum dedecus, quam ad opprobrium ecclesiæ.... audacter resis- » tens denegavit ». *Actus*, p. 348. En résumé, Hugues de Saint-Calais refusait de reconnaître l'autorité de Geoffroy-le-Bel et de Mathilde, qui voulaient recueillir la succession de Henri Ier. On ne voit pas en quoi le serment demandé à Hugues pouvait léser les intérêts de son église

(3) Un chanoine du Mans, du nom d'Hamelin d'Asnières, que dom Piolin (*Église du Mans*, IV, 289), place sans aucun motif, sous l'évêque Maurice, au XIIIe siècle, possède une longue notice dans le *Martyrologe de l'Église du Mans*, au 5 des calendes de mai. Il y est dit qu'il donna a la cathédrale : une table de vermeil pour l'autel de Saint-Julien ; un frontal d'argent pour placer « ante caupsam Beate Marie » ; un pupitre ; deux maisons en pierre et une en bois ; des vignes, des sommes d'argent ; quatre-vingt quatre marcs d'argent pour élever un ciborium (tabernaculum) sur le tombeau de saint Julien, quatre vingts livres mancelles pour un luminaire devant l'image de la sainte Vierge, une maison (stallum) dans le cloître et un pré à Saint-Pavace.

(4) « Cruce, quam in Ramis Palmarum populus consuevit adorare, posita ». *Actus*, p. 348. C'est la première fois qu'on voit apparaître dans les documents la Croix du Dimanche des Rameaux que dom Piolin appelle « *le fameux Crucifix de bois de palmier !* » *Église du Mans*, IV, 45. Tous, nous ignorons de quelle matière était composé, au XIIe siècle, le Crucifix du Dimanche des Rameaux.

(5) « Cujus facies tanquam facies angelica videbatur ». *Actus*, p. 349.

(6) « Ignis circa meridiem a vico Sancti-Vincentii prosiliens, sibi opposita usque ad muros civitatis et



CATHÉDRALE DU MANS

GRANDE NEF (XIIe SIÈCLE)

D'APRÈS UNE AQUARELLE D'ARSÈNE LE FEUVRE. - COLLECTION DE M. SINGHER

la porte de l'édicule en bois, placé dans le transept méridional depuis l'incendie de 1134, et en retira le corps de saint Julien qui fut transporté dans le monastère où se trouvait l'évêque, c'est-à-dire à Saint-Victeur.

Hugues ne se laissa pas décourager. Il remit en meilleur état qu'auparavant l'édifice endommagé et fit reconstruire en pierre, du côté de Saint-Ouen, l'évêché, qui dut s'étendre alors au-delà du mur d'enceinte. Très certainement avant l'achèvement de ces constructions, dès le 17 octobre 1137, croit-on, il invita Hugues, archevêque de Tours, Ulger, évêque d'Angers, Hamelin, évêque de Rennes, Donoaudus, évêque d'Alet [1], et beaucoup d'autres personnages à se réunir à lui pour la translation des reliques de saint Julien, qu'on apporta du transept méridional où elles avaient été replacées après l'incendie, dans un endroit plus honorable de l'église. En outre, il institua l'anniversaire de cette translation.

Plus tard, un nouveau fléau vint encore apporter l'effroi dans la ville. Au milieu de la nuit, le feu dévora la demeure de l'archidiacre Hugues, dans la rue Héraud [2], et consuma en peu de temps toutes les maisons jusqu'aux remparts de la cité [3]. Malgré la proximité du sinistre, derrière la cathédrale, il ne semble pas que le monument ait eu trop à souffrir en cette circonstance.

A ces calamités s'en ajouta bientôt une nouvelle, la famine [4], pendant laquelle on vit des misérables logés dans des abris faits avec les matériaux épargnés par le feu, exposés aux rigueurs de l'hiver, exploités par les usuriers [5], manquant absolument de tout. L'évêque s'employa de son mieux au soulagement des affamés, réduits à manger des racines, de l'herbe et des orties ; il fit vendre les trésors des églises du Mans et des faubourgs pour en distribuer le prix aux pauvres. Pendant deux années, il parvint ainsi à nourrir deux mille personnes par jour. Les gens valides avaient un quarteron de pain [6] ; aux enfants en bas âge, aux mères qui allaitaient, aux vieillards, privés de leurs dents [7], on octroyait du lait, de la bouillie et des légumes préparés avec de la graisse. Pour éviter l'encombrement, la distribution se faisait à domicile, après que la grosse cloche de la cathédrale en avait donné le signal [8].

» domos episcopales, tegmenque sacelli beati Juliani adhuc stramineum, cum fenestris vitreis concremavit et » macerias, et in summis imagines sculptas lapidibus deturpavit ». *Actus*, p 349.

(1) Le siège épiscopal d'Alet fut transporté à Saint-Malo, vers 1150.

(2) La rue Heraud (via seu vicus Heraudi) contournait les murs de la cité, sous la cathédrale, depuis Saint-Ouen jusqu'à Saint-Pierre-de-la-Cour.

(3) *Actus*, p. 350.

(4) En 1137 « siccitas inaudita fuit a martio usque ad septembrem, ita quod fontes, putei et etiam multi » fluvii siccarentur ». *Chronique* de Guillaume de Nangis, I, 21.

(5) « Alii quorum census usura verax avidum que in tempore fenus consumpserat ». *Actus*, p. 351. Le nom d'Usurier restait quelquefois aux enfants de celui qui exerçait ce commerce peu honorable. C'est ainsi qu'on trouve au moyen-âge un chanoine répondant au nom de R. L'Usurier (*Rag. Usurarii, presbiter, canonicus*). *Martyrologe*, 244, au XIII des calendes de mai.

(6) « Panis quadrantem faciebat impertiri ». *Actus*, p. 352.

(7) « Quibus longa ætas dentes et vigorem rapuerat ». *Actus*, p. 352.

(8) *Actus*, p. 352.

Dom Piolin rapporte à cette époque les premières violences exercées dans nos régions contre les Juifs. « Ce fut sans doute par suite des fléaux qui affli-» geaient la population du Maine (dit-il), qu'on la vit en 1138, se ruer sur les Juifs » qui habitaient notre pays, et les massacrer partout où ils se rencontraient [1] ».

Le Révérend Père est, je crois, le seul à parler d'un massacre des Juifs par les Manceaux en 1138, car les sources auxquelles il renvoie dans les *Historiens des Gaules et de la France* [2] ne renferment pas trace d'un semblable événement, et, de mon côté, je n'ai rencontré nulle mention de ce fait.

Si les *Actus* ne contiennent rien sur le prétendu massacre des Juifs en 1138, en revanche ils s'étendent longuement sur un fantôme qui apparaissait dans la maison du prévôt Nicolas [3]. Des auteurs comme Jean Moreau [4], Le Corvaisier, Bondonnet, Le Paige, Piolin, placent encore à cette époque la fameuse légende de Damas, seigneur d'Asnières, et de sa nièce Damgerose, fille de Gaudin, seigneur de Chemiré-le-Gaudin, l'hôtesse du château de Belle-Fille.

En 1140, le jour de la Translation de l'évêque saint Bertrand, c'est-à-dire le 6 juin [5], Hugues de Saint-Calais fit relever le corps de son prédécesseur Arnaud, de l'église des moines de Saint-Vincent, pour le faire placer dans le chapitre de l'abbaye, à la gauche d'Hoël [6]. Afin d'honorer la sépulture des pontifes qui reposaient dans cet endroit, il donna aux religieux la part qu'il possédait dans l'église de Connerré, à la condition d'entretenir la nuit une lampe allumée auprès de leurs tombeaux [7].

Voulant remplacer les objets précieux de son église qui avaient été vendus à l'époque de la famine, l'évêque offrit à la cathédrale de magnifiques étoffes de soie ornées de dessins et de fleurs d'une richesse incomparable, une courtine, des tapis, des chapes, des dalmatiques et une chasuble, des étoles, des aubes, un calice d'or enrichi de pierreries, un calice de vermeil, des bassins d'argent, un encensoir, des burettes avec leur plateau, des vases d'argent admirablement ciselés, une croix d'ivoire avec deux reliquaires contenant des reliques de saint Julien et des SS. Innocents, une petite croix d'or contenant un morceau de la Vraie Croix et du sépulcre de Notre-Seigneur. Il prescrivit en outre que

(1) *Église du Mans*, IV, 50.

(2) D. Bouquet, XII, pp. 218, 222, 438 ; XIII, pp. 315, 520, 623.

(3) *Actus*, p. 352.

(4) *Legenda aurea*

(5) « VIII id. junii. Cenomannis, translacio sancti Bertranni, episcopi et confessoris ». Bibliothèque du Mans, ms. 67, fol. 60.

(6) Les *Actus*, publiés par Mabillon (*Vetera analecta*, III, 287), indiquent cette cérémonie en l'année 1111, sous l'évêque Hugues de Saint-Calais, et dom Piolin (*Église du Mans*, III, 333), accepte cette date de 1111, sans remarquer qu'alors l'évêque du Mans était Hildebert. La date 1111 est une mauvaise lecture ; le manuscrit des *Actus* (Bibliothèque du Mans, ms. 224, fol. 93), donne : « Anno Domini millesimo centesimo XL, die Transla-» tionis sancti Bertranni episcopi ».

(7) *Actus*, p. 356. *Livre blanc* (imprimé), p. 86.

les enfants qui servaient à l'autel fussent revêtus de tuniques aux jours de fêtes [1].

Au milieu de ses travaux continuels pour maintenir la paix et pour extirper les abus, Hugues de Saint-Calais fut atteint de la fièvre-quarte. Malgré ses souffrances, il ne discontinua pas de réciter ou de faire chanter en sa présence, et aux heures prescrites, tant de jour que de nuit, toutes les parties de l'office divin. Sentant sa fin approcher, il fonda son anniversaire et donna aux clercs qui y assisteraient sa maison du cloître qu'il avait achetée de Payen le Bœuf [2]. Ayant tout distribué aux pauvres, les yeux fixés sur la croix, le saint pontife bénit et absout ceux qui l'entouraient, puis avant de rendre l'âme, prononça ces paroles : « Seigneur saint, Père tout puissant, Dieu éternel, qui m'as confié ce troupeau, à moi le plus humble de tes serviteurs, indigne du sacerdoce et de l'épiscopat, je te le remets, Seigneur, entre les mains. Sois pour lui une tour inexpugnable en face de l'ennemi, un gardien assidu et un constant protecteur ».

Hugues de Saint-Calais qui avait gouverné l'Église du Mans durant sept ans, quatre mois et dix-sept jours, mourut le jour des nones de février (5 février) 1143 (v. s.), et fut enterré en grande pompe dans le chapitre de Saint-Vincent [3]. Après sa mort, le siège du Mans resta vacant pendant onze mois [4], c'est-à-dire jusqu'en janvier 1144 (v. s.).

GUILLAUME DE PASSAVANT

Dom Piolin [5] et dom Chamard [6] affirment que les chanoines du Mans élurent le comte Thibault pour succéder à Hugues de Saint-Calais, mais que celui-ci s'étant enfui dans l'abbaye d'Ourschamp, où il finit ses jours sous l'habit monastique, on se décida, en janvier 1144 (v. s.), à choisir Guillaume de Passavant, archidiacre de Reims.

Les mêmes auteurs, nous racontent ensuite, d'après Le Corvaisier et Bondonnet, que le nouvel élu, issu, du côté paternel, d'une très puissante famille de Saintonge et d'Anjou, tirait son nom de la petite ville de Passavant, bâtie au Xe siècle, par Foulques-Nerra [7], et qu'il était fils de Guillaume de Passavant et de

(1) « Pueros autem altaris subministrantes officio, in festis diebus, tunicis indui disposuit ». *Actus*, p. 355. Sur tous ces dons, voir aussi le *Martyrologe de l'Église du Mans*. Bibliothèque du Mans, ms. 211, fol. 24 v° et 25.

(2) « Clericis stallum in claustro, quod a Pagano Bove emerat ». D. Piolin (IV, 64) traduit *stallum* par *stalle*. Il s'agit bien ici d'une habitation dans le cloître.

(3) *Actus*, p. 356. — « Nonas febr. — Hugo, Cenomanensis episcopus ». Bibliothèque du Mans, ms. 67. *Nécrologe de Saint-Vincent*, fol. 6 v°).

(4) *Actus*, p. 48. Pendant neuf mois, dit dom Piolin (IV, 68).

(5) *Église du Mans*, IV, 68.

(6) *Les saints personnages de l'Anjou*, II, 252.

(7) Dom Piolin (IV, 68) trouve tous ces renseignements dans ce passage des *Actus* (p. 357), « Xantonensi « pago oriundus exstitit, nobilibus patre et matre nobilitatis ducens originem ».

Lucie des Prez ou de Martigné, fille de Briant, seigneur de Martigné-Briant, en Anjou, et sœur de Renaud de Martigné, qui occupa successivement les sièges d'Angers et de Reims.

Une partie de cette généalogie me semble pécher par la base, car elle ne peut s'autoriser de documents authentiques. Le Corvaisier et Bondonnet avaient dit avec raison que Renaud de Martigné et l'évêque Guillaume de Passavant étaient cousins germains[1]. Dom Piolin et dom Chamard découvrent que Renaud de Martigné était le frère de Lucie de Martigné, par conséquent l'oncle de l'évêque du Mans.

Il ressort exactement des documents connus que l'évêque Guillaume, né en Saintonge, de parents nobles, tant du côté paternel que maternel, était fils de Guillaume Passavant ou de Passavant[2] et de Lucie[3]. Il était peut-être de la même famille que Guillaume de Passavant, chanoine et maître des écoles du Mans, dont le décès est indiqué au 16 des calendes de mars dans le *Martyrologe de l'Église du Mans*, et qui donna cent sous manceaux pour la fabrique de l'église[4].

D'autres Passavant se rencontrent dans le Maine dès la fin du XIe siècle, ce sont : Gervais, fils de Guillaume Passavant[5]. Hamelin Passavant[6], puis au XIIe, Geoffroy Passavant et sa femme Hodealde[7].

Deux documents, qui ne sauraient avoir la valeur d'originaux, transforment le nom de notre évêque en celui de Guillaume Barraud[8], Barraut ou Berrault[9]. Probablement que cette forme vient de la mauvaise lecture du mot Passavant écrit en abrégé dans les pièces anciennes.

Saint Bernard connut et aima Guillaume de Passavant, alors que celui-ci faisait ses débuts dans la vie. L'illustre abbé de Clairvaux l'atteste lui-même dans une lettre adressée vers les années 1151 ou 1152, au pape Eugène III[10].

(1) « Ego Guillelmus, Dei gracia Cenomanensis episcopus, ... celebrabunt anniversarium patris nostri » Guillelmi ... ; anniversarium *consobrini nostri*, pie recordationis, *archiepiscopi Remensis, Raginaudi*, et matris » nostre Lucie ... ». *Livre blanc* (imprimé) n° CXXIII.

(2) Les *Actus* (p. 372) et le *Martyrologe de l'Église du Mans* (VII kal. feb.) portent *Guillaume Passavant*. Le même *Martyrologe*, au 4 des ides de novembre, inscrit : « Sic obiit Willelmus de Passavent, pater bone memo- » rie Willelmi, Cenomanensis episcopi... ».

(3) « XIX kalend. februarii. Eodem die obiit bone memorie Raginaldus, Remensis archiepiscopus, et *Lucia* » que fuit mater pie recordationis Willelmi, Cenomanensis episcopi, quorum anniversarium eadem die celebra- » bitur ... ». *Martyrologe de l'Église du Mans*. On trouve, au 7 des calendes de février : « Eodem die obiit » Willelmus bone memorie hujus ecclesie episcopus .... Anniversario autem bone memorie *Raginaldi, Remen-* » *sis episcopi, et matris supradicti Willelmi*, quod pro utroque eadem die celebrabitur XXX solidos cenoma- » nenses ... ». Au lieu de « *et matris supradicti Willelmi* », dom Piolin (IV, 538) a lu « *et matris fratris Willelmi* ». C'est probablement ce passage qui a révélé à dom Piolin la consanguinité de Renaud, de Reims, et de Lucie, mère de Guillaume.

(4) Ce Guillaume de Passavant vivait en 1192 et en 1213.

(5) *Cartulaire de Saint-Vincent*, n°s 17, 817, *Cartulaire de la Couture*, p. 39.

(6) *Cartulaire de Saint-Vincent*, n° 615.

(7) *Livre blanc* (imprimé) n°s XLV, XLVI, CCCCXVIII.

(8) Guillelmus Barraudus, dans la copie Duchesne de *Chronicon Sancti-Sergii Andegavensis*,

(9) *Cartulaire de Vivoin*, publié par l'abbé L. Denis, pp. 8, 170, 259.

(10) « Adest episcopus Cenomanensis. Ipse est, si nescitis, de cujus veritate et honestate nullus dubitat, nisi » qui bene non novit hominem. Mihi quidem *ab ineunte juventute sua notus et dilectus est*, tam pro memoratis » virtutibus, quam pro aliis moribus suis ». *Epistolæ sancti Bernardi* dans *Historiens des Gaules*, XV, 619.

L'archidiacre de l'église de Reims, devenu évêque, en janvier 1144 (v. s.), se garda bien d'oublier les Cisterciens. Comme ceux-ci ne possédaient pas de maison au Mans, il fit construire, à l'usage de tous les moines, mais tout spécialement pour eux, une chapelle et un logis en pierre au rez-de chaussée de son évêché, afin qu'ils pussent y recevoir, en tout temps, la plus large hospitalité [1]. Un de ses premiers actes en dehors de sa ville épiscopale, fut la consécration en 1145 de l'église de l'abbaye cistercienne de Perseigne, dédiée à la sainte Vierge [2].

Les religieux de Marmoutier, qui, eux aussi, ne possédaient pas de gîte au Mans, furent également l'objet de sa sollicitude. Il leur fit aménager un logement dans le faubourg Bretonnière avec une chapelle dédiée à Saint-Martin [3].

L'auteur contemporain de la vie de Guillaume, publiée dans les *Actus* sous le titre de *Gesta domni Guillelmi episcopi*, nous le dépeint comme possédant toutes les vertus ; il nous le montre assidu à la récitation de l'office, tant de jour que de nuit, à la célébration de la messe, à la lecture de la sainte Écriture, au soulagement des pauvres, dont treize étaient reçus chaque jour à sa table, à la sustentation des lépreux qui se réunissaient à sa porte [4], en un mot appliqué à toutes les bonnes œuvres. Un prêtre, chanoine du Mans, Guillaume Esgaret, dont il avait fait son chapelain, le secondait de tout son pouvoir. Non content d'avoir revêtu d'or et d'argent les statues de la sainte Vierge et de saint Jean, placées de chaque côté du Crucifix [5], celui-ci fonda encore un hôpital pour abriter les lépreux [6].

Ce fut surtout pendant deux famines [7] que l'évêque multiplia les manifestations de son immense charité. Les trésors de l'église (retables des autels de saint Julien et des SS. Gervais et Protais, calices, chandeliers d'argent, ornements) furent alors vendus au profit des pauvres [8].

Geoffroy Plantagenet, qui avait eu au Mans une fille naturelle nommée Emma [9], s'étant baigné sans précaution dans le Loir, au retour d'une expédition en Anjou, tomba malade à Château-du-Loir et y mourut le 7 septembre 1151. Son

(1) *Actus*, p. 361.

(2) Dom Piolin, (IV, 69), ajoute : *et aux SS. martyrs Denis, Rustique et Eleuthère*, d'après le ms. lat., 5474, de la Bibliothèque nationale. — M. G. Fleury (*Cart. de N.-D. de Perseigne*, p. XVI, note 3) ayant contrôlé ce renvoi, n'a rien trouvé de semblable dans le manuscrit 5474.

(3) *Actus*, p. 370. La chapelle Saint-Martin, dans la ruelle de ce nom, auprès de la fonderie de Saint-Pavin, existait encore au XVIIIe siècle. Cf. *La Province du Maine*, t. VI (1898), p. 279, note 2.

(4) « Extra domum vero omnibus leprosis qui illuc convenerant, cibaria ferebantur ». *Actus*, p. 361

(5) « Virgo Maria Dei genitrix et beatus Johannes evangelista ... quorum ymagines, in reverencia eorum, » juxta crucem Domini, unam a dextris, alteram a sinistris, sine cultu, sine ornatu positas, ipse G. Esgaret » auro vestivit et argento et opere decoravit ». *Martyrologe*, 214, fol. 22.

(6) « II kal. feb. Sic obiit Willelmus Esgaret, sacerdos et canonicus ecclesie beati Juliani et capellanus » domni Willelmi, episcopi, qui cum multis beneficiis pauperes Christi visitasset, maxime vero leprosos, qui- » bus salva ejus incolumitate, locum hospitalitatis in perpetuum acquisivit et edificavit ». *Martyrologe*, fol. 22.

(7) En particulier pendant celles de 1146 et de 1161.

(8) *Actus*, pp. 364 et 371

(9) Mariée à David, comte de Norfolk. *Chroniques d'Anjou*, I, 340.

corps fut apporté au Mans et inhumé par l'évêque, dans la cathédrale [1], devant le Crucifix [2], c'est-à-dire au milieu de la nef. C'était non-seulement le premier comte, mais le premier personnage qui recevait la sépulture dans l'enceinte de la ville. Hélie de La Flèche avait été enterré dans l'église abbatiale de la Couture, en dehors des murs.

Guillaume de Passavant garda le souvenir de Geoffroy. Six mois plus tard, il rappelait encore sa mort au bas d'une charte relative à la chapelle du château de Brûlon [3]. Mais il voulut faire passer à la postérité d'une manière plus sûre, le nom de celui que le *Martyrologe de l'Église du Mans* qualifie « totius probitatis » lampas et gloria », par l'érection d'un tombeau digne du premier Plantagenet. Le monument élevé à la mémoire de Geoffroy est détruit depuis longtemps, mais il en est fait mention en ces termes dans un document de 1562 : « Entre les deulx » autelz (de Notre--Dame et de sainct Jehan l'Evangéliste, vers l'autel du Crucifix), » contre un pillier, vers la nef, y avoit un monument et sépulture de pierre de » taille d'un *seigneur Angloys*, fort anticque et magnificque, amorti en franc » d'espic, sur lequel y avoit troys testes fort anticques, dont l'un estoit de » marbre [4] ».

Le tombeau de Geoffroy Plantagenet, détérioré par les Huguenots en 1562, ne disparut complètement que sous l'épiscopat de Mgr de Grimaldi ; on y trouva alors quelques ossements [5]. Par bonheur, le merveilleux émail champlevé qui en faisait partie et qui resta à la cathédrale jusqu'à la Révolution, attaché à l'avant dernier pilier de la nef, du côté de l'épître [6], nous est parvenu dans toute son intégrité. Aujourd'hui, il est la propriété du Musée de la ville du Mans, où il est conservé avec le plus grand soin.

Ses dimensions qui ont été rarement atteintes (soixante-trois centimètres de hauteur, sur trente-trois de largeur) en font un objet extraordinaire et vraiment merveilleux. Le vaillant comte d'Anjou et du Maine porte, sous son manteau doublé de vair, une robe longue et un bliaut. Des chaussures légères enserrent ses pieds et sa tête est coiffée d'un bonnet. Bas en arrière, ce bonnet va toujours en se relevant jusqu'au-dessus du front où domine une pointe légèrement recourbée. Le prince tient dans sa main droite l'épée haute, et suspendu à son bras gauche un

(1) *Chroniques des églises d'Anjou*, p. 147.

(2) « Comes Goffridus, cujus corpus requiescit in ecclesia beatissimi Juliani, *ante Crucem* ». Archives de la Sarthe, G 479.

(3) « Factum est autem hoc Cenomanni, in curia mea, feria VI post sacros Cineres, *eodem anno* quo Gau- » fridus, bone memorie comes Andegavis, ex hac vita decessit, anno ab Incarnatione Domini M° C° L° I° ». *Cartulaire de la Couture* (imprimé), p. 65.

(4) Archives du chapitre du Mans. *Plaintes et doléances* après le pillage des Huguenots en 1562.

(5) A côté de l'autel du Crucifix, « au premier pilier, étoit l'autel de S. Jean l'Evangéliste, avec deux titres de » chapelles. Vis-à-vis était le tombeau du comte Geoffroy, qui fut ouvert en 1769 : on y trouva encore quelques » ossements. On y voyoit aussi sa figure dans un placard de cuivre émaillé, attaché au second pilier ». *Almanach du Maine*, 1773, p. 139.

(6) Sa place est marquée par une entaille dans le pilier.



GEOFFROY PLANTAGENET

ÉMAIL DU XII[e] SIÈCLE, CONSERVÉ AU MUSÉE DE LA VILLE DU MANS

grand écu *d'azur à quatre léopards lionnés ou rampants d'or*. En tête de la plaque se trouve une inscription ainsi conçue :

ENSE TVO PRINCEPS PREDONVM TVRBA FVGATVR
ECCLESIISQVE QVIES PACE VIGENTE DATVR[1].

On a beaucoup disserté[2] sur la facture de cet émail qu'on a attribué aux ateliers de Limoges et à ceux des bords du Rhin, sur la date de sa confection et sur la signification de son distique latin qui serait une allusion à une défense faite par Geoffroy à certains habitants du Mans de ne plus piller l'évêché à la mort de chaque évêque. Je crois que les difficultés sur la facture et sur la date sont insolubles. Quant à l'inscription, elle ne peut faire allusion au fait très commun du pillage d'un évêché. Le Plantagenet avait bien défendu à ses serviteurs d'enlever, selon la coutume, les meubles de l'évêché, après la mort des évêques[3], mais le valeureux comte possédait d'autres victoires à son actif et sa terrible épée n'avait pas besoin d'apparaître dans un règlement de police, applicable aux gens de son palais, règlement qui aurait rendu la paix aux églises ! Qui donc au XIIe siècle eût songé à lui faire une auréole d'un exploit si minime ? Si l'on veut une explication, il faut en chercher une moins enfantine et plus plausible.

Le fils aîné de Geoffroy Plantagenet, Henri, comte du Maine et futur roi d'Angleterre, voyant que le corps de son père reposait dans la cathédrale du Mans, donna aux chanoines cent sous qui lui étaient dus chaque année par les pelletiers, mais à la condition qu'ils ne percevraient aucun droit sur lesdits pelletiers pendant les trois jours de foire de la fête de la dédicace[4]. Quelques années plus tard (vers 1161), le même roi Henri II, se trouvant à Wédon, au comté de Northumberland, assigna à notre église une rente perpétuelle de quarante livres angevines pour l'établissement de deux prêtres chapelains, chargée de certains offices quotidiens à l'autel du Crucifix, près du tombeau de Geoffroy[5]. Il ratifia

(1) Grâce à ton épée, ô prince, la troupe des pillards est mise en fuite et, la paix régnant, le calme est donné aux Églises.

(2) Cf. L. Palustre, *Monuments d'art de la ville du Mans*. Sceaux, 1886, pp. 1 à 4. E. Hucher, dans *Congrès archéologiques de France*. Séances tenues au Mans et à Laval en 1878, pp. 46-56. Labarte, *Histoire des arts industriels au moyen âge*.

(3) « Omnem vero pontificalium domorum supellectilem quam, defuncto pontifice, famuli comitum impe- » tuosè rapere consueverant, salvam esse et integram et sub ecclesiæ custodibus fideliter custodiendam, prout » pater (*Henrici II*, id est *Gaufridus*) concesserat, diligenter concessit ». *Martyrologe*, ms. 244, au 6 des ides de septembre.

(4) « Nobilissimus dux Normannorum, Henricus, filius ejus, in præsenti honorificè sepultum videns in » ecclesia, C solidos qui ex pellipariorum consuetudinibus sibi quotannis reddebantur, beatissimi Juliani » canonicis in perpetuum dedit obtinendos. Et notandum est quod prædicti pellipari liberi sunt et immunes » ab omni consuetudine quam ecclesia ista per tres dies undinarum circa dedicationem percipere consuevit *Martyrologe*.

(5) « Ut servant cotidie ad altare illud quod est ante sepulchrum patris mei ». — « Ad serviendum in per-

plus tard cette fondation, au Mans, en présence de Guillaume de Passavant, des deux chapelains royaux (du Crucifix) Nicolas et Roger, de maître Gauthier de l'Isle, de Durand, son échanson [1], et de plusieurs autres [2].

La légende des Croisés de Mayenne, en 1158, a été détruite par M. l'abbé Angot, je n'y reviendrai pas. Mais, il me faut signaler l'assemblée convoquée au Mans, par Henri II d'Angleterre, le 8 mai 1166, dans le but d'y régler une levée de deniers, destinée à secourir les Chrétiens d'Orient. On y vit les archevêques de Rouen, de Tours, de Bordeaux, les évêques du Mans, de Bayeux, de Lisieux, de Séez, d'Angers, de Vannes, de Poitiers, d'Angoulême, de Périgueux et d'Agen [3]. Henri II luttait alors contre saint Thomas de Cantorbéry [4], qui devait bientôt (1168, 1169) se rendre à La Ferté-Bernard et à Montmirail pour tenter une paix illusoire avec le Plantagenet.



HOPITAL DE COEFFORT

Dans ce même temps, en février 1168, le phénomène qui s'était produit au Mans, en février 820, sous l'épiscopat de Francon le Jeune [5], se renouvela encore. La Sarthe se dessécha complètement. Cette fois, le prodige eut lieu à Fresnay-le-Vicomte. Il dura environ une heure et demie et le bruit s'en répandit au loin, si bien que l'abbé du Mont-Saint-Michel, Robert de Torigni, s'en fit l'écho dans sa *Chronique* [6]. L'abbé chroniqueur en avait peut-être été informé, ainsi que de l'incendie de notre ville et du monastère de Saint-Victeur, en 1170, par les moines de Saint-Victeur eux-mêmes, membres de la célèbre abbaye normande [7].

Henri II se trouvait au Mans en 1180 et en 1183 [8]. C'est vraisemblablement à

» petuum pro anima predicti comitis domini et patris mei ad altare Crucifixi, in ecclesia Beati Juliani Cenomanensis ». *Livre blanc* (imprimé), nos VII et VIII.

(1) Durand Burel, échanson du roi Henri II, mari d'Etiennette, fut également bienfaiteur de la cathédrale, à laquelle il donna deux vases, « duas justas, unam deauratam et alteram argenteam, unam ad portandum » crisma, alteram ad portandum oleum, in Cena Domini », et 20 livres mancelles pour faire une chape. *Martyrologe*, 244, au 3 des nones d'octobre.

(2) *Livre blanc* (imprimé), no VIII.

(3) Dom Bouquet, *Historiens des Gaules*, XVI, 640.

(4) Saint Thomas de Cantorbéry, alors qu'il n'était encore que chancelier, vint à La Flèche (apud Fissam) avec le roi Henri II d'Angleterre, entre 1155 et 1160. *Livre blanc* (imprimé), p. 4, no III.

(5) Voir page 65.

(6) *Chronique de Robert de Torigni*, publiée par L. Delisle, 1882, t. II, p. 3. – R. Triger, *Les dessèchements subits de la Sarthe*, 1884, p. 5.

(7) *Chronique de Robert de Torigni*, II, 23. — Comte B. de Broussillon, *Cart. de St-Victeur*, p. 25, no XXIII

(8) Dom Bouquet, *Historiens des Gaules*, XVII, 617, 451.

la première de ces dates qu'il fonda l'hôpital de Coëffort, dont il nous reste une magnifique salle du XIIe siècle, malheureusement affectée aux usages d'une caserne d'artillerie.

On apporta dans notre ville en 1183, les restes mortels du jeune Henri au Court Mantel, fils de Henri II, qui venait de mourir à Limoges. Avant d'expirer, le prince avait manifesté le désir d'être enterré à Rouen, mais l'évêque du Mans et les chanoines arrêtèrent son corps au passage et l'ensevelirent avec pompe dans la cathédrale [1]. Il ne fallut rien moins qu'une intervention énergique des Rouennais pour reconquérir le cadavre royal. L'*Histoire de Guillaume Le Maréchal* rapporte l'anecdote en ces termes :

Si com vers Roëm s'en alèrent
Cil qui le giemble rei portèrent,
Al Mans vindrent ; si l'or tolirent
Li chaloingnie e grand feste en firent,
En lor eglise l'enterrèrent,
Mais que par plait le recouvrèrent
Cil de Roëm e le conquistrent ;
Grant peine e grant travail i mistrent [2].

Les bonnes relations que Guillaume de Passavant entretenait avec les Plantagenet lui permirent de mener à bonne fin de nombreuses constructions.

Il renouvela complètement son évêché [3] en faisant bâtir du côté de Saint-Ouen une vaste grange couverte en pierres [4]. A côté, se trouvait une chambre haute qu'il habitait, éclairée sur chaque face de fenêtres lumineuses, et une chapelle, chef d'œuvre de l'art, décorée de peintures aussi belles qu'instructives [5]. Auprés de cette chapelle, il éleva une maison avec des fenêtres d'une confection admirable [6]. Pour compléter l'agrément du séjour et offrir à ses

(1) « Corpus regis, quas habuit in sua consecratione lineis vestibus, chrismate delibutis, diligentius involutum, in libitina reponitur, et impositum humeris commilitonum suorum, per vicos, per castella, per » civitates, corruentibus undique populis, deportatur, *quousque Cenomannis intrarent et in choro Beati Juliani » deponeretur*. Majores itaque civitatis illius, cum acclamatione multitudinis subito proruentes, corpus regis, » quoniam avus suus paternus eodem loco quiescit, ipsum inibi terra cum festinatione defossa sepelierunt ; » sed, etc. ». *Historia comitum Andegavensium*, dans *Chroniques d'Anjou*, p. 346.

(2) *Histoire de Guillaume le Maréchal, comte de Striguil et de Pembroke*. Poëme français publié par Paul Meyer, t. I, p. 258.

(3) Déjà rebâti par Hugues de Saint-Calais.

(4) « A parte ecclesiæ sancti Audoëni fecit grangiam lapideam, *lapidibus* tectam et spatiosam ». *Actus*, p. 367. Dom Piolin, (IV, 120), dit que cette grange était couverte en ardoises.

(5) « Imagines tamen ibi pictæ ingenio admirabili viventium speciebus expressis conformatæ, intuentium » non solum oculos, sed etiam intellectum deprædantes ». *Actus*, p. 367.

(6) « Aula, cujus compositio tota et maximè *fenestrarum opus*, tantum pulcritudinis habebat, ut ipsa vel » doctiore manu artificis, quam supradicta duo videretur composita, vel artifex in opere isto se ipsum vicisse » crederetur ». *Actus*, p. 368. L'insistance avec laquelle l'auteur de la vie de Guillaume de Passavant nous parle de la magnificence des fenêtres des maisons épiscopales nous donne la certitude que par *opus fenestrarum*, il veut désigner des vitraux peints.

habitants une riante perspective, l'évêque acquit quelques maisons voisines et transforma leur emplacement en verger planté de différentes espèces d'arbres fruitiers et d'agrément. Un aqueduc amenait l'eau dans la maison, permettant aux visiteurs de se laver les mains [1]. Ceux-ci étaient invités à de pieuses pensées par cette inscription latine placée au-dessus de la porte, sous un agneau sculpté portant la croix :

Sub cruce qui transis, devota mente retracta,
Quod si vita datur, Christi cruce morte subacta.

En résumé, du temps de Guillaume de Passavant, l'évêché possédait trois chapelles : la première, ou chapelle inférieure, portait le nom de chapelle des moines ; la seconde, située « inter cameram et aulam », se nommait la chapelle peinte, et la troisième se trouvait à l'étage supérieur de la tour de la cathédrale, voisine de l'évêché [2].

Comme l'incendie avait dévoré le bourg d'Yvré et une grande partie de son château, Guillaume de Passavant remit le domaine épiscopal en un état supérieur à l'ancien. A Touvoie, il érigea une chapelle en pierre, une maison en bois, ronde à l'extérieur et carrée à l'intérieur, une grange en pierre et une écurie pour les chevaux, le tout entouré de murs et de fossés remplis d'eau vive [3]. Un portail en pierre, fortifié, défendait l'entrée de l'enceinte et mettait le château à l'abri d'un coup de main [4]. Deux vergers et trois arpents de vignes se déployaient autour de la forteresse.

La possession des bois et des hommes de Touvoie n'alla pas sans encombre pour l'évêque, car, afin d'asseoir fermement ses droits féodaux, il dut lutter, même à main armée, contre plusieurs possesseurs de fiefs, particulièrement contre deux indigènes nommés Hagan et Guérin des Forges [5].

Il est impossible d'assigner une date précise à tous ces travaux de Guillaume de Passavant. Quant à l'œuvre de la cathédrale, on peut croire qu'il l'entreprit ou, plutôt, qu'il continua les travaux de Hugues de Saint-Calais, dès 1145, première année de son épiscopat. En tout cas l'édifice (nef et transepts) était achevé en

(1) « Ante introitum aulæ fecit ductum aquæ subterraneum ad locum lapideum ascendentis, ubi manus » venientium lavabantur ». *Actus*, p. 368.

(2) *Actus*, p. 373. Ce passage prouve que la tour de l'église, près de l'évêché, n'avait pas été détruite du temps d'Hildebert.

(3) Les fossés de Touvoie, en Saint-Corneille, sont alimentés par les eaux de la Parence.

(4) « Apud Tollevium fecit capellam lapideam et domum ligneam, rotundam exterius et interius quadra- » tam, et grangiam lapideam et stabula equorum ; et hæc omnia circumdedit muro et fossis, ubi aqua semper » inveniebatur. Fecit inibi portale lapideum bene munitum, per quod hostes de facili introitum habere non » possent ». *Actus*, p. 369.

(5) De la paroisse de Lavardin, ajoute, sans preuve, dom Piolin (*Église du Mans*, IV, 121). Il semble bien plus naturel de penser que Guérin des Forges tirait son nom du lieu des Forges en Savigné-l'Évêque et non des Forges en Lavardin.

1158, car la dédicace en eut lieu, cette même année[1], le lundi après *Quasimodo*, 28 avril, en présence de Samson, archevêque de Reims; Robert, évêque de Chartres; Philippe, de Bayeux; Rotrou, d'Évreux; Arnoul, de Lisieux; Bernard, de Nantes; Jean, d'Alet; Rotaud, de Vannes; Guillaume, de Tréguier; Richard, de Coutances, Herbert, d'Avranches, lesquels devaient se rendre à Rome; de Joscius, archevêque de Tours; Mathieu, évêque d'Angers, et Étienne, de Rennes. Le trésor de Saint-Julien fut exposé à la vénération publique et ensuite porté en procession. Il fut arrêté que tous les ans on célébrerait l'anniversaire de cette dédicace[2].

Guillaume de Passavant était plus qu'octogénaire[3] quand il sentit les atteintes de sa dernière maladie au château d'Yvré-l'Évêque[4]. La veille de la fête de saint Julien (26 janvier) 1186 (v. s.), quittant son lit de douleur, il descendit à la chapelle pour entendre la messe. Il se tint debout à l'Évangile, communia et ne regagna sa chambre que lorsque le prêtre eut terminé le Saint Sacrifice[5].

Le lendemain, fête de notre apôtre, il se fit déposer à terre sur un lit de cendres et rendit le dernier soupir, à l'heure de tierce, pendant que Pierre, abbé de Beaulieu[6], qui récitait les prières pour la recommandation de l'âme, prononçait ces paroles : « *Euge serve bone et fidelis, intra in gaudium Domini tui* ». Ceux qui étaient présents admirèrent la parfaite sérénité de la figure du pontife après sa mort[7]. La nuit suivante, son corps fut porté à la cathédrale, où, revêtu d'ornements pontificaux et entouré de nombreux cierges[8], il resta dans le chœur, trois jours et trois nuits, exposé à la vénération publique. Les chanoines et les autres clercs ne cessèrent de chanter les vigiles des morts, de réciter des psaumes, des oraisons et autres suffrages.

Pendant sa dernière maladie, Guillaume de Passavant, craignant un conflit entre les chanoines de la cathédrale et les moines de Saint-Vincent au sujet de la possession de sa dépouille mortelle, avait choisi sa sépulture auprès de celle de ses prédécesseurs. Sa volonté fut exécutée. On l'ensevelit en grande pompe dans

(1) « Actum est hoc autem ab incarnatione Domini M C LVIII, in castro Lavallensi, ... regnante nobilissimo » rege Henrico, eodem scilicet anno *quo dedicata est beati Juliani Cenomanensis episcopi ecclesia* ». *Cart. de la Couture*, (imprimé), p. 69, n° LXXIII.

(2) *Actus*, p. 370.

(3) *Actus*, p. 364.

(4) Une charte de Guillaume de Passavant, au sujet de la Chapelle-Gastineau, fut passée après 1180, à Yvré-l'Évêque, en présence du doyen Philippe, de Maurice, archidiacre, de « Renulfus, decanus de Malo-Stabulo », de Guillaume Esgaret, chapelain de l'évêque et archiprêtre d'Yvré « archipresbiter illius terre ». Arch. nat. S. 2238, n° 29. Orig. parch. avec fragment de sceau de l'évêque.

(5) « Stans debita veneratione audivit Evangelium, ibique exspectavit dominicam, quæ in fine Missæ per » sacerdotem mittitur, salutationem ». *Actus*, p. 365.

(6) Pierre II Morel. *Gallia*, XIV, 513.

(7) « In eo autem nos, *qui præsentes eramus*, multæ recepimus admirationis materiam, quod intra vivum et » mortuum, nulla nec in colore, neque in minus ordinata membrorum positione vix notari poterat diversitas : » sed *quasi dormiens et in tranquilla pace*, ac bonæ carnis, non vera tamen glorificatione apparens, melioris » vitæ statum repræsentabat ». *Actus*, p. 366.

(8) « Erectis circa ipsum candelabris et altis trabibus ad cereos sustinendos ». *Actus*, p. 366.

l'église abbatiale de Saint-Vincent, devant l'autel des SS. martyrs Vincent et Laurent, proche du chœur des moines [1].

Une charte du vicomte de Châteaudun, passée à Mondoubleau, fait mention de la sépulture de Guillaume de Passavant, au 28 février 1186 (v. s.) [2].

Les *Actus* [3] et le *Martyrologe de l'Église du Mans*, au 7 des calendes de février, énumèrent les dons faits à la cathédrale par l'évêque défunt : Un livre des évangiles couvert d'or et de pierres précieuses [4] ; quatre anneaux pontificaux, d'or, enrichis le premier d'une émeraude, le deuxième d'une topaze, le troisième d'une pierre d'hyacinthe, le quatrième d'un saphir connu sous le nom de *Gaiferius* [5] ; deux châsses d'argent qui se trouvaient sur l'autel des SS. Gervais et Protais ; deux grands bassins de vermeil et deux plus petits d'argent ; deux candélabres de vermeil et deux autres candélabres, en partie d'argent et en partie de vermeil ; un calice de vermeil ; cinq chasubles de soie [6], l'une « de purpura nigra [7] » brodée d'or avec des figures d'animaux, une autre de samit [8] rouge, et la cinquième d'une étoffe ornée d'étoiles et de violettes [9] ; onze aubes, dont quatre pour les grandes fêtes, brodées d'or, deux autres également parées, moins belles, et cinq non parées ; onze manipules ; quatre étoles, deux pour les grandes fêtes, noires et brodées d'or, avec des manipules semblables, la troisième rouge et l'autre blanche ; trois dalmatiques blanches ; quatre tuniques ; trois paires de sandales « cum caligis [10] » ; six chapes de soie, l'une de pourpre, quatre de samit, la sixième d'étoffe de couleur variée ; onze voiles ; deux encensoirs, l'un de vermeil, l'autre d'argent doré par endroits ; deux mitres, deux crosses dont l'une

(1) *Actus*, p. 367. — « Il fut inhumé devant l'autel des SS. martyrs Vincent et Laurent, qui est le plus » proche du chœur. Cet autel est aujourd'hui dans le tour des chapelles ». Dom Colomb, *Abbaye de Saint-Vincent*, p. 146. — Dom Piolin, tout en ayant ces sources sous les yeux, place le tombeau de Guillaume, devant le maître autel. (*Église du Mans*, IV, 185).

(2) « Factum est autem apud Montem Dupplellum, in crastino sancti Juliani, die exequiarum Willelmi, » Cenomanensis episcopi, Henrico, rege Anglorum regnante, V kalendas februarii (28 janvier), anno ab incar- » natione Domini M° C° LXXXVI ». C. Port, *Arch. de l'Hôtel Dieu d'Angers*, p. 107, n° 8.

(3) Page 373.

(4) « Textum aureum, cui inserti lapides pretiosi tantum pulcritudinis et pretii conferebant, etc. ». *Actus*, p. 373. — Il s'agit probablement ici du livre dont il est encore parlé à la page 364 : « Textum ex auro et lapi- » dibus preciosis de suis anulis valde preciosum fecit fabricari, et ipsum, ea conditione quam versibus, quos » composuit, et in superficie textus fecit annotari, intelligere poteritis, ecclesie beati Juliani assignavit, qua- » tenus in tempore famis pauperibus distribueretur : in quibus preciosa materia preciosius quam in textu » resplenderet. Sunt autem versus hujusmodi :

Gemma nitens, aurum rutilans, junguntur, ut ex his
Arte simul vinctis nobile surgat opus.
Nobilius quæcumque tamen disjuncta futura,
Vendita cum fuerint, pauperibus data »

(5) Les *Actus*, p. 369, nous racontent que cette pierre tirait son nom d'un certain roi Gaiferius et qu'elle possédait des vertus curatives entre les mains de Guillaume de Passavant. — Voir Du Cange au mot *Gaiferius*.

(6) « Infulas sericas quinque ». *Actus*, p. 374. Dom Piolin (IV, 110) traduit par mitres.

(7) Il y avait *purpura alba, purpura rubea, purpura rufa*, etc.

(8) *Samit*, velours, étoffe de soie.

(9) « Quintam de multeia stellatam cum floribus violarum ». *Actus*, p. 374.

(10) « Caliga propria est episcoporum ; nam priusquam *sandalia* induant, *caligis* ad genua usque protensis » crura revinciunt ». Du Cange.

d'argent ; six corbeilles ; sept tapis, dont deux pour placer devant l'autel, trois sur les bancs, et deux « in cathedris » ; deux amphores d'argent ; une bible en deux volumes ; les décrets de Gratien dans un grand volume et différents autres livres ; enfin deux images des SS. Pierre et Paul [1].

Ce serait un intéressant travail de rechercher les noms des bienfaiteurs de la cathédrale et d'établir l'état des richesses de l'église-mère à l'époque de Guillaume de Passavant. Mais l'espace m'étant limité, je me contenterai de donner quelques renseignements à ce sujet.

Simon de Loches, chanoine et archiprêtre, neveu du chanoine Geoffroy de Loches, légua à sa mort cent sous tournois pour la réédification de la table de l'autel des SS. Gervais et Protais, vendue en temps de famine [2]. Le sacriste et chanoine Pierre concourut à la même œuvre, en donnant soixante livres mancelles, deux marcs d'or, et en payant de ses propres deniers le travail des orfèvres [3]. Payen de Challes, prêtre et chanoine, offrit un livre (textum) recouvert d'or, d'argent et de pierres précieuses et cent sous pour la grosse cloche [4]. André de Reims, que j'identifie avec le chanoine André qu'on trouve plusieurs fois dans les chartes, sous Guillaume de Passavant [5], donna pour une chapellenie qu'il avait fondée à Saint-Julien, une croix de vermeil, un calice de vermeil, deux burettes d'argent, deux chandeliers de cuivre, un missel, un bréviaire, un psautier, des vêtements sacerdotaux et d'autres ornements [6]. Herbert de Pirmil, chanoine, vivant en 1150 et 1166, mort avant 1190 [7], se montra d'une générosité remarquable en donnant un pupitre sculpté et doré pour placer les livres liturgiques au milieu du chœur, cent sous pour la construction de l'église, un vase d'argent pour la réédification de la table de l'autel des SS. Gervais et Protais, des vignes à Banjean, des revenus sur certaines maisons de la Grande-Rue, ses maisons qu'il avait reconstruites en pierre aux environs de la Tour Royale, voisines de la petite tour [8] de la cathédrale [9]. Le chanoine Étienne, neveu de Yves, chapelain d'Hildebert (et

(1) « Imagines duas Petri et Pauli ». Dom Piolin (IV, 111) traduit : « deux statues ou tableaux *de » grande proportion*, représentant les apôtres saint Pierre et saint Paul ». C'est ce qu'on peut appeler de l'amplification.

(2) *Martyrologe*, 244, au 10 des calendes de septembre.

(3) *Id.* aux ides de novembre.

(4) *Ibid.* au 6 des ides de mars. *Paganus de Challia* est vraisemblablement le même personnage que *Paganus de Chala*, archiprêtre, vivant vers 1150. Cf. *Livre blanc* (imprimé), pp. 73, 288. Dom Piolin (IV, 288), l'appelle, on ne sait pourquoi, Payen de Châlé, en Saint-Quentin de Varenne, et le fait vivre au XIIIe siècle, sous l'évêque Maurice. — Je trouve un « Paganus, presbiter de Chala », témoin dans une charte du commencement du XIIe siècle. *Cart. de Saint-Vincent* (imprimé), charte 132.

(5) Dom Piolin (IV, 290), place André de Reims au XIIIe siècle, sous l'évêque Maurice.

(6) *Martyrologe*, 244, au 16 des calendes de février.

(7) *Livre blanc* (imprimé), pp. 37, 288, 333. — Dom Piolin (IV, 102, 290), fait vivre Herbert de Pirmil sous Guillaume de Passavant et sous l'évêque Maurice, au XIIIe siècle.

(8) C'est la petite tour qui se voit encore au bas de la nef.

(9) « Domos suas ... quas fecerat lapideas, sitas e regione *Turris Regie*, in dextra parte ecclesie, juxta » *turrim minimam*, eidem ecclesie viciniores, quas ædificaverat in platea cujus majorem partem emerat ». *Martyrologe*, 244, au 15 des calendes de février

non de l'écolâtre Yves [1], du temps de Guillaume de Passavant, ainsi que l'a dit par erreur dom Piolin [2]), légua par testament deux vases d'argent et trois autres vases pour faire un *flabellum*. Il suivait en cela l'exemple de son oncle, qui, entre autres dons, avait laissé autrefois à la cathédrale un *flabellum* d'or et d'argent orné de pierreries, dix marcs d'argent pour la réfection du grand Crucifix, onze livres pour une cloche, une dalmatique et une aube « pallio » decoratam [3] ». On peut ajouter à cette liste de bienfaiteurs, déjà trop longue, Clémence, femme de Juhel de Mayenne, donatrice d'une chape, d'une dalmatique, d'une tunique et d'une navette [4] d'argent de cinq marcs, dorée à sa partie supérieure [5], enfin l'archidiacre Hugues de Lavardin [6] qui augmenta le trésor de l'église de plusieurs objets précieux, en particulier d'une table d'argent, dorée par endroits, pour mettre devant l'autel de la sainte Vierge [7].



SCEAU DE GUILLAUME DE PASSAVANT

La collection Gaignières, à la Bibliothèque Nationale, renferme plusieurs dessins de sceaux de Guillaume de Passavant [8]. Celui qui est reproduit ici, d'après un cliché de M. Hucher, est conservé en original, au bas d'une charte des Archives Nationales, relative à la restitution faite à l'abbaye de Saint-Denis, près de Paris, de dîmes au territoire de Sargé-sur-Braye [9]. L'évêque y est représenté debout, coiffé d'une mitre, les deux cornes dans le sens du visage. Il bénit de la main droite, et, de la main gauche, tient sa crosse, la volute tournée en dedans. La

(1) Yves, chapelain d'Hildebert. *Cartulaire de Saint Vincent* (imprimé), n° 218, p. 150. — Yves « magister scolarum », de 1141 environ à 1175 environ. *Cart. de La Couture* (imprimé), pp. 60 à 103. *Livre blanc* (imprimé), pp. 288, 306, 333.

2. *Église du Mans*, IV, 111, 112.

(3) « Non. feb. Ipso die obiit Yvo, capellanus, qui huic sancte ecclesie XIII denarios census dedit et domos » suas post obitum Stephani, nepotis sui, cum vinea de Ulmo Symeonis, et marcam auri, flabellumque aureum » et argenteum gemmis ornatum, et ad *majoris reedificationem Crucifixi* X marcas argenti, et ad cymbalum » faciendum XI libras, et dalmaticam et albam pallio decoratam ... ». *Martyrologe*, 244, aux nones de février. Étienne vivait peut-être surtout du temps de Guy d'Étampes et de Hugues de Saint-Calais. On le trouve au *Martyrologe*, au 4 des nones de janvier.

(4) « Navem argenteam quinque marcharum et in superiori parte deauratam ». Dans ce texte, le mot *Navis* est probablement pris dans le sens de « *Navicula*, in qua thus asservatur ». Du Cange.

(5) *Martyrologe*, 244, au 2 des calendes d'octobre.

(6) On rencontre « Hugo de Lavardino », sans qualificatif, en 1129, sous l'épiscopat de Guy d'Etampes, *Cart. de Saint-Vincent*, n° 592, col. 339. — Il est question d'un archidiacre Hugues, dans des chartes de l'époque de Guillaume de Passavant, ainsi que de l'archidiacre Albericus, également bienfaiteur de la cathédrale. *Cart. de La Couture*, passim.

(7) *Martyrologe*, 244, au 3 des ides d'août.

(8) Fonds latin 17036, fol. 103, 105, 111.

(9) « Ego Willelmus,..... Cenomanensis episcopus.... » Témoins. « Radulfus de Fontenelliis et Robertus » filius ejus, Engelbaudus de Sancto-Carileffo et Hamiotus de Carcere, decanus... ». Arch. nat. S 2209, n° 28.

légende porte : S(IGILLUM) GVILLELMI CENOMANNENSIS EPISCOPI. Ce sceau a été décrit dans le *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*[1], par MM. A. Bellée et E. Hucher.

RENAULT

Guillaume de Passavant mort au bout de quarante-deux ans de pontificat[2], le 27 janvier 1186 (v. s.), le siége resta vacant pendant six mois s'il faut ajouter foi à l'indication des *Actus*[3], c'est-à-dire jusqu'au 27 juillet 1187. Le successeur du vieil évêque fut un chanoine de la cathédrale répondant au nom de Renault (*Reginaldus, Raginaldus, Raginaudus*). Élevé dès sa plus tendre enfance au sein de notre église, qu'il édifia toujours par ses vertus, il en devint chantre et archiprêtre[4]. Son élection semble n'avoir soulevé aucune contradiction. En revanche, son sacre coûta gros prix[5]. On trouve le nom de Renault inscrit dans plusieurs chartes de 1187 et de 1188[6] et il assista, en 1188, avec plusieurs évêques et archevêques, de puissants barons et Richard, comte de Poitiers, à l'assemblée convoquée au Mans par Henri II d'Angleterre, pour délibérer sur les moyens de pourvoir aux frais de la guerre sainte[7]. A Paris, le roi Philippe-Auguste tenait une réunion semblable à celle du Mans. Mais les deux rois, au lieu de se rendre en Palestine, allaient guerroyer sur le territoire de notre province.

A la fin de mai 1189, Henri II d'Angleterre, Philippe-Auguste et son allié Richard, comte de Poitiers, fils de Henri II, avaient eu, entre Nogent et La Ferté-Bernard, une entrevue qui était demeurée sans résultat. Le Plantagenet quitta La Ferté tandis que le roi de France s'emparait de Ballon, de Montfort-le-Rotrou et

(1) Tome XXI (1871-1872). *Sigillographie du Maine. Evêques du Mans.*

(2) La liste épiscopale des *Actus* (p. 48) imprime : « Domnus Willelmus sedit ann. XLIII, menses IV, dies » XXV ».

(3) Page 48.

(4) « In cujus (ecclesiæ) sinu nutritus a puero, bone indolis puerum et adolescentem egit. In cantoris » dignitate et archipresbiteratus officio diù laudabiliter ministravit. Tandem electus in episcopum ... ». *Martyrologe*, 244, au 4 des nones d'août.

(5) C'est vraisemblablement au sacre de Renault que fait allusion un chroniqueur anglais quand il raconte qu'en 1190, après le 24 août, Richard Cœur-de-Lion, se rendant à Jérusalem, entra avec son vaisseau dans le Tibre. « Intravit Tiberim, ad cujus introïtum est turris pulcherrima sed solitaria ... Illuc venit ad regem » Octavianus, Hostiensis episcopus, cui rex turpia multa objecit, improperando Romanis Simoniam quod » septingentas marcas debuerant habere pro consecratione episcopi Cenomanensis ». *Historiens des Gaules*, XVII, 501. Dom Piolin, IV, 210, croit qu'il s'agit ici du sacre de l'évêque Hamelin.

(6) *Livre blanc*, no 188, p. 107. Arch. de la Sarthe, H 91. *Cartulaire de Fontaine-Daniel*, publié par Grosse-Duperon, p. 4. Dom Piolin (IV, 187, note 1) prétend, après certains auteurs comme l'abbé Voisin (*Les Cénomans anciens et modernes*, I, 483), que Renault souscrivit à l'acte de fondation du Perray-Neuf, en 1189. Son nom est complètement absent de cette pièce, dont l'original existe aux Archives de la Sarthe, H 1001.

(7) « Conventus Cenomanensis, episcoporum ac procerum Anglicanæ ditionis, de subsidio Terræ Sanctæ » præbendo, Clemente III, papa. Henricus igitur rex Angliæ, post Crucis receptionem, venit Cenomanum, » ubi consilio suorum ordinavit ... ». Guillaume Bessin, *Concilia Rotomagensis provinciæ*. Rouen, 1717, in-fol. pp. 93 et 94.

venait camper devant Le Mans, du côté de Pontlieue. Henri II, épuisé par la maladie et par les chagrins domestiques, ne fit pas longue résistance. Laissant la ville en proie à un terrible incendie, qui brûla plusieurs maisons du Chapitre [1], il déguerpit au plus vite, avec sept cents chevaliers, par la porte du nord, dans la direction de Fresnay. Philippe-Auguste et Richard étaient maîtres de la place, excepté de la grosse tour (tour Orbrindelle), défendue par Guillaume de Sillé. A l'aide de mineurs et de machines de guerre, les vainqueurs en firent le siège et obligèrent sa garnison, composée de trente chevaliers et de quarante sergents, à se rendre au bout de trois jours, le 15 juin 1189.

De Fresnay, Henri II se rendit à Sainte-Suzanne, puis à Chinon, où, ayant appris la reddition de Tours à Philippe-Auguste et la trahison de son jeune fils Jean, le meurtrier de saint Thomas de Cantorbéry mourut le 6 juillet 1189 [2], en prononçant, dit-on, ces paroles : « Honte à un roi vaincu ! Maudit soit le jour où » je suis né et maudits soient de Dieu les fils que j'ai engendrés [3] ». Né au Mans le 5 mars 1133, il n'était âgé que de cinquante-six ans.

La mort de Henri II est inscrite au *Martyrologe de l'Église du Mans*, au 2 des nones de juillet (6 juillet). Cet article nécrologique énumère les nombreux dons suivants faits à l'église cathédrale par le puissant monarque en souvenir de son baptême [4] : un « frontale [5] aureum » pour la châsse de saint Julien, orné de pierreries ; une table de vermeil couverte de pierres précieuses à mettre devant l'autel de saint Julien ; une coupe d'or à anse avec pierres précieuses [6] ; une épée dont le fourreau était d'argent couvert de pierreries et la poignée d'or ornée de pierres précieuses ; onze « pallia [7] » ; une tenture de soie brodée de figures en or, qu'on appelait tenture royale et qui servait les jours de grandes fêtes à l'autel de Saint-Julien ; un magnifique vêtement servant au sous-diacre aux grandes fêtes et qu'on désignait sous le nom de « vestis regia » ; une chape pour l'évêque aux fêtes solennelles ; une dalmatique et une tunique « quas *baldequinos* [8] vocamus » ; une chasuble blanche ornée de figures d'or ; quatre chapes de « displois »

(1) *Livre blanc*, (imprimé), n° LXX.

(2) 1189. « Obiit Henricus rex senior, II° nonas julii, rex famosus et potentissimus a mari usque ad mare.... » in octava apostolorum ». *Chronicæ Sancti-Albini Andegavensis*, dans *Chroniques des églises d'Anjou*, p. 46. Dom Piolin (*Église du Mans*, IV, 193), fait mourir Henri II le *jeudi* 4 juillet 1189. En 1189, le 4 juillet tombait le mardi.

(3) Voir pour plus de détails dans *La Province du Maine*, t. IV (1896), *Prise du Mans par Philippe-Auguste, le 12 juin 1189*, d'après l'*Histoire de Guillaume le Maréchal*, I, 301-321.

(4) « II Non. julii. Eodem die, obiit illustrissimus rex Anglorum Henricus, qui ecclesiam Beati Juliani, » *eo quod in ea baptismum regenerationis accepit*, majori *devocione* quam *alias coluit et ornavit* ».

(5) Dom Piolin (IV, 113) traduit par une châsse d'or pour le chef de saint Julien. Il est probable que le mot *frontale* s'applique à une partie supérieure de la châsse qu'on peut appeler *frontal*.

(6) « Cupam auream, gemmatam, cum suspensorio ». Dom Piolin (IV, 113), traduit ainsi : « une coupe d'or, » ornée de pierreries *avec le suspensoir pour conserver la sainte Eucharistie* ». Je crois qu'ici le mot *suspensorium* n'indique pas un objet étranger à la coupe.

(7) Le mot *pallium* possède plusieurs significations. Voir Du Cange.

(8) « Baldekinus, pannus, quem Baldakinum vocabant ». Du Cange. — En italien *Baldacchino* signifie étoffe très riche, de Baldaco, nom altéré de Bagdad, ville où se fabriquait ce genre d'étoffe. Littré.

blanches[1] et deux de « displois » rouges ; deux tissus de soie ; du plomb pour couvrir la cathédrale ; un bonnet décoré d'or et de pierreries[2] ; cinq pierres précieuses appelées Balais ; une statue de la sainte Vierge qui fut recouverte de lames d'argent. Dom Piolin[3] affirme que le Chapitre, voulant perpétuer le souvenir des libéralités de Henri II, fit « placer dans la nef de la cathédrale, au-dessus du » bénitier de la porte latérale, une inscription honorifique, dont on aperçoit encore » les traces ». L'inscription à laquelle le Révérend Père fait allusion et « dont on » aperçoit encore les traces » était celle, non de Henri II, mais de Guillaume Pouriau, bourgeois du Mans, et de sa femme Guillemine la Belle, qui vivaient en 1350[4]. Au XIVe siècle, l'anniversaire du roi d'Angleterre se célébrait à la cathédrale pendant le mois de juin[5].

L'évêque Renault survécut très peu de temps à Henri II. Il mourut, selon dom Briant et le *Gallia*, en 1190, le 4 des nones d'août (2 août) d'après le *Martyrologe de l'Église du Mans*. Cette date du 2 août 1190, laquelle toutefois ne peut s'accorder avec l'indication de la liste des *Actus*[6], semble cependant préférable à celle du 2 août 1189, donnée par Bondonnet, dom Piolin et autres. On ne connaît pas le lieu de sa sépulture, mais il est probable qu'il fut enterré à Saint-Vincent ainsi que ses prédécesseurs[7]. Notre *Martyrologe* dit que Renault projetait plus qu'il ne fit[8] à cause de son trop court épiscopat. Néanmoins, il enrichit le trésor de son église de deux chasubles, « unam ex anultam rubeam et alteram de pallio sparsi velleris », d'une dalmatique et d'une tunique, et enfin d'un coffret ou châsse d'ivoire pour renfermer les reliques de saint Germain[9]. Le Chapitre devait distribuer trente sous manceaux aux chanoines, qui, chaque année, assisteraient à son anniversaire[10].

(1) « De displode alba ». *Displois* seu *Diplois*, læna duplicata. Du Cange.

(2) « Pileum mira arte compositum, multo auro et gemmis preciosum ...

(3) *Église du Mans*, IV, 194.

(4) Guillaume Pouriau et Guillemine la Belle furent « enterrés en l'église de Sainct-Jullian, près le pilier » auquel est attaché le benoistier, proche la porte qui regarde la Pierre au laict, et auquel pillier » était « leur » épitaphe ». Cabinet de M. Louis Brière, *Généalogie des Langlée*. Cf. *Province du Maine*, t. VI (1898), p. 205, note 1. L'entaille superficielle du pilier est de 0,53 sur 0,29.

(5) 1336 et années suivantes. « Junius ... Anniversarium Henrici, regis Anglie, cuilibet canonico XII d., val. » XXVIII s. ». Arch. du chapitre, B 24, fol. 4, v° et passim.

(6) Cette liste (p. 48) dit que Renault gouverna l'église du Mans deux ans et huit jours, c'est-à-dire jusqu'au commencement d'août 1189, et le *Martyrologe* 244, qu'il fut évêque moins de trois ans.

(7) Le *Nécrologe* de l'abbaye de Saint-Vincent, du XIIe siècle (Bibliothèque du Mans, ms. 67, fol. 19), renferme cette notice : « nonas Augusti. Raginaldus, Cenomanensis episcopus »

(8) « Ecclesie nostre plus contulit mente quam manu »

(9) « Pixidem eburneam sacras reliquias beati Germani continentem ». Dom Piolin (IV, 208) traduit ainsi : « Il donna à l'église cathédrale une châsse d'ivoire *d'un travail remarquable*, pour renfermer les reliques des » *saints Gervais et Protais* ».

(10) *Martyrologe* 214, au 4 des nones d'août. Arch. du Chapitre, B 21, fol. 2 et passim.





CHAPITRE VI

LA CATHÉDRALE ROMANE



E toutes les constructions élevées successivement par les évêques Vulgrin, Arnaud, Hoël, Hildebert et Guillaume de Passavant, constructions qui ont constitué l'ensemble de la cathédrale du Mans à l'époque romane, il ne reste plus, de nos jours, que la nef avec ses collatéraux, ainsi que les bases des transepts des tours qui les terminaient. Aussi est-il difficile d'en dresser le plan. Viollet-le-Duc, dans son *Dictionnaire d'architecture*, en a proposé une restitution complète, tout en prévenant le lecteur qu'il a établi l'abside principale d'après des données fort vagues, et qu'il présente son tracé plutôt comme un type, que comme un édifice particulier, se basant sur les dispositions identiques de la cathédrale de Pétersborough, en Angleterre. D'après ce plan[1], la cathédrale du Mans se serait composée au XIe siècle, d'une nef avec deux collatéraux, de deux transepts avec chacun une absidiole latérale, et d'un chœur avec déambulatoire simple, correspondant au collatéral de la nef. Une seule chapelle absidale aurait été construite derrière le chœur. Il supprime dans cette étude toutes les constructions romanes du XIIe siècle, le portail latéral et les deux tours des transepts. Je ne saurais donc adopter ce plan parcequ'il ne concorde ni avec les textes, que j'ai publiés dans les chapitres précédents, ni avec les substructions existant encore de nos jours, et en outre parceque plusieurs des preuves qu'il donne à l'appui de sa théorie sont inexactes. Ainsi dans les transepts il croit avoir relevé certaines traces d'amorces des absidioles alors qu'il n'en existe aucune; il donne comme pignon du transept nord, la façade intérieure de la tour de la psallette, ce qui accuse pour le transept une longueur beaucoup plus grande que celle qu'il lui assigne.

(1) Viollet-le-Duc. *Dictionnaire d'architecture*, t. II, pp. 354, 355.

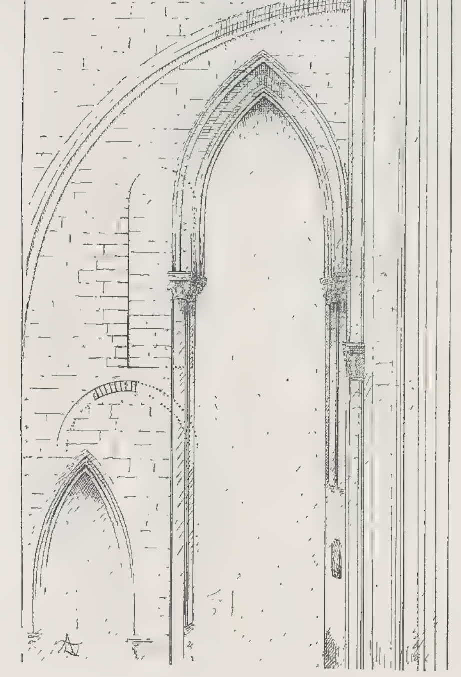
Il ne reste d'autre trace du chœur roman que les colonnes avec leurs bases et une partie de leurs fûts qui font encore l'entrée du chœur actuel, et donnent par conséquent sa largeur. Quant à sa longueur, l'on sait seulement qu'elle ne dépassait pas à l'extérieur le mur de l'enceinte gallo-romaine. A l'intérieur,



VUE GÉNÉRALE DE LA NEF

le chœur s'étendait jusqu'à l'entrée de la nef et comprenait l'intertransept; la preuve en est fournie par la base des piles qui n'a pas été travaillée à la partie intérieure, cachée qu'elle était par le sol du chœur, dont le niveau était plus élevé que ceux de la nef et des transepts; une semblable disposition est encore conservée dans la cathédrale de Coutances, monument qui offre de nom-

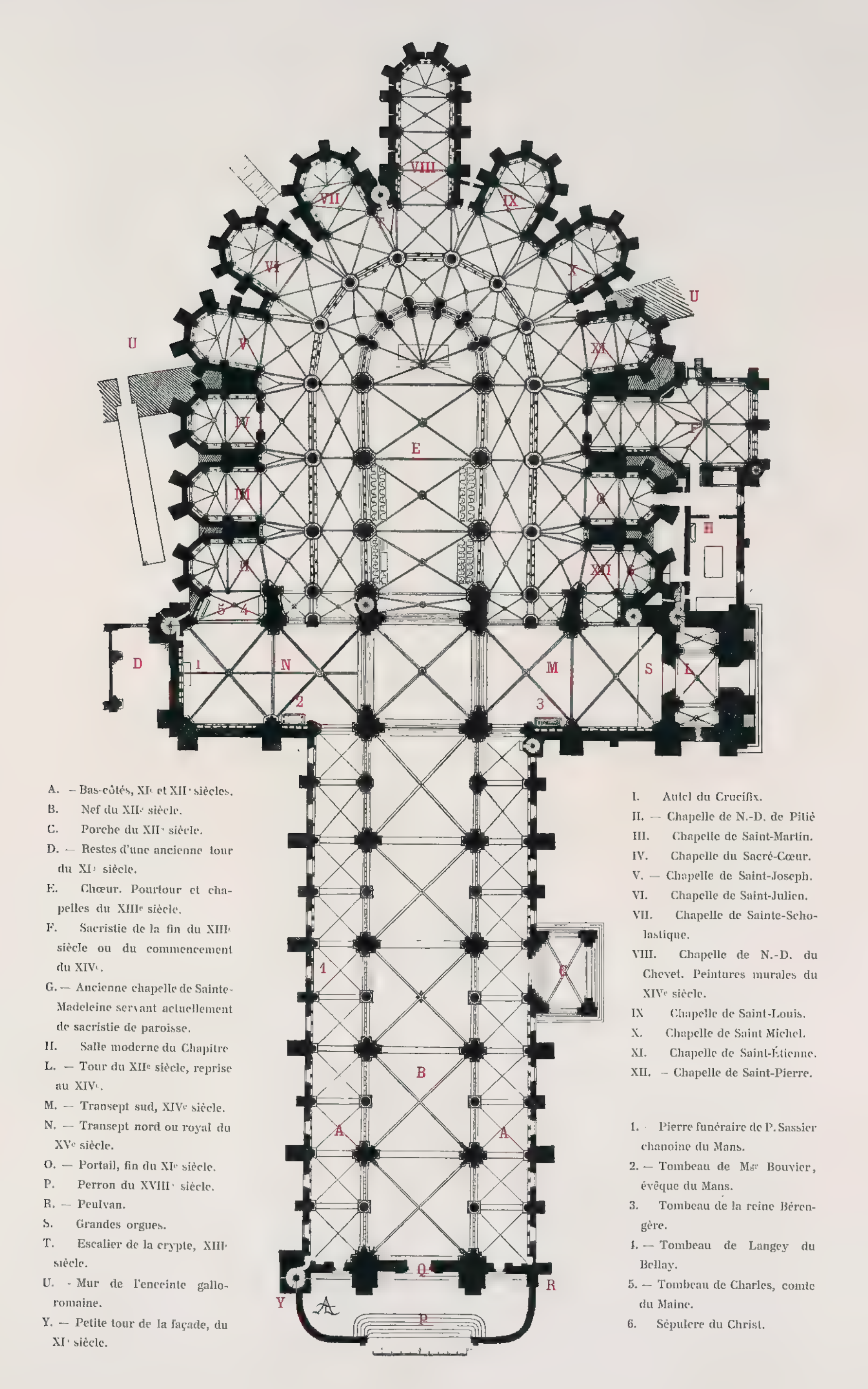
breuses analogies avec la cathédrale du Mans, ainsi que je le dirai plus loin. D'autre part, l'arc-doubleau qui sépare la nef de l'intertransept est beaucoup plus élevé que les autres qui divisent les différentes travées de la nef, et semble indiquer ainsi, ou l'entrée du chœur, ou l'existence d'une lanterne centrale, construction si fréquente dans l'architecture normande[1].



ARCATURES ROMANES DU TRANSEPT NORD

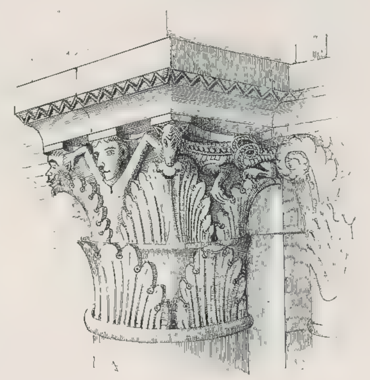
Les deux transepts se composaient chacun de deux travées et étaient terminés à leur extrémité par une tour carrée. Nous en trouvons la preuve dans le transept méridional dont la base du mur est encore recouverte du petit appareil cubique du XIe siècle, et dans la tour actuelle dont la partie inférieure a conservé une porte et une fenêtre romanes, ainsi qu'un escalier plus tard repris et continué mais avec changement d'axe. Pour le transept nord, il reste des colonnes avec bases et le pignon de la psallette dont le caractère architectonique ne saurait être mis en doute ; son isolement actuel de la cathédrale ne peut être objecté, car si on reporte sur ce transept nord, les mesures correspondantes en longueur et en largeur, relevées sur le transept méridional, on trouve une concordance absolue dans les plans des deux transepts. L'étude des substructions de cette tour a confirmé l'existence des trois travées, indiquées sur quelques points à l'extérieur par les colonnes et les amorces des voûtes.

(1) Cette disposition se remarque particulièrement dans la cathédrale de Coutances.



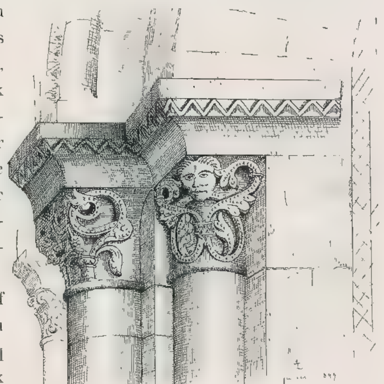
PLAN DE LA CATHÉDRALE DU MANS

Ces transepts étaient éclairés autrefois par de larges fenêtres ouvertes dans les parois latérales, ainsi qu'on le peut constater par les arcatures, aveuglées aujourd'hui, qui existent encore dans le transept nord au-dessus des entrées du déambulatoire. Ces arcatures sont les restes de deux ouvertures superposées à des époques successives. La première, qui est la plus basse et la plus large, se rapproche beaucoup par ses proportions et sa hauteur, de celle qui était ouverte dans la tour de la psallette.



CHAPITEAU D'UN DOUBLEAU DE LA NEF

A l'extérieur, la nef de la cathédrale du Mans, malgré des arcs-boutants et une frise ajoutés au XVe siècle, semble pauvre et nue à côté des transepts et du chœur élancé entouré de ses nombreuses chapelles. Mais, à l'intérieur, l'effet est saisissant. Le vaisseau, partagé en trois nefs, a cinquante-cinq mètres de longueur sur vingt-trois de largeur. La hauteur de la nef centrale sous voûte est de vingt-quatre mètres, celle des bas-côtés d'environ dix mètres. La nef centrale est séparée de chacun des bas-côtés par cinq grosses piles composées de colonnes engagées alternant avec quatre colonnes monocylindriques et un pilier de forme différente, à la première travée.



CHAPITEAU DU CLÉRESTORY

La partie centrale, ou nef proprement dite, du milieu du XIIe siècle, est divisée en cinq grandes travées carrées de dix mètres de côté en moyenne, couvertes de voûtes domicales, à croisées d'ogive garnies de trois tores accouplés. La clef de ces voûtes domine d'environ trois mètres la pointe des formerets et des arcs doubleaux sans mou-

tures. Les arcades du rez-de-chaussée, qui séparent le vaisseau central des bas-côtés, sont en tiers-point comme les doubleaux et les formerets ; d'un côté elles s'appuient sur une colonne isolée, d'environ un mètre de diamètre, et de l'autre sur une pile très épaisse, flanquée de huit colonnes qui soutiennent les retombées des voûtes de la grande nef et des collatéraux. Les piles limitent les travées comme les colonnes monocylindriques, qui ne portent que les arcatures, indiquent les demi-travées. Ces dernières arcatures en tiers-point sont encadrées par des arcs en plein-cintre, de couleur rougeâtre [1], noyés dans la maçonnerie, restes visibles d'une construction antérieure, reprise plus tard en sous-œuvre, construction qui s'appuyait sur une suite de colonnes monocylindriques, enclavées actuellement dans la masse des piles dont elles forment le noyau. Les deux travées voisines des transepts, de la fin du XI[e] siècle, diffèrent notablement des autres. Leur pilier central se compose d'un massif carré, flanqué d'un pilastre et de trois colonnes engagées, à bases rudimen-

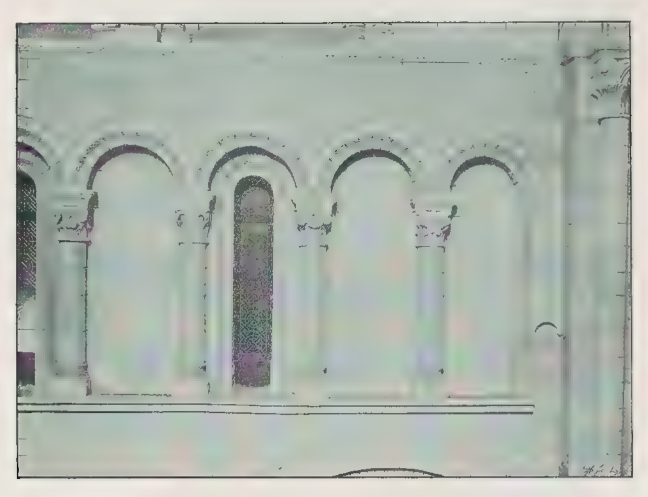


PREMIÈRE TRAVÉE DE LA NEF

(1) Cette couleur de la pierre doit résulter d'une décoration picturale et non d'un incendie.

taires, supportant de doubles arcs plein-cintre, formés d'un remplissage non appareillé et de claveaux assez minces, réunis par des joints épais.

Au-dessus de l'arcature, se déploie un élégant triforium formé, dans chaque travée, de sept arcades en plein-cintre, soutenues par des colonnettes engagées garnies de très-beaux chapiteaux d'une grande richesse d'ornementation. Ces arcades sont alternativement aveugles ou percées d'une ouverture qui communique avec les combles des bas-côtés. A l'extrémité de ces combles, sous la charpente, et correspondant aux travées de la fin du XIe siècle, dont il vient d'être question,



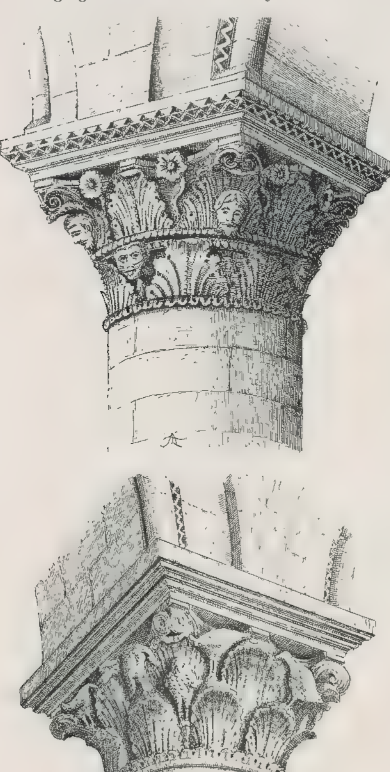
TRIFORIUM DE LA NEF, XIIe SIÈCLE

se voient encore des arcatures très-légèrement ogivales, formées de claveaux étroits, qui devaient faire partie d'un ancien triforium. A côté de ces arcatures, se trouve un contrefort plat, reste d'une vieille construction.

Le triforium est surmonté, dans l'axe des croisées d'ogive, de deux grandes fenêtres accolées, avec double archivolte, qui s'appuie sur cinq colonnettes, placées trois au milieu et deux de chaque côté des fenêtres. Ces deux baies sont encadrées par les arcs formerets des grandes voûtes domicales. En dehors, elles sont entourées d'un cordon mouluré, chargé de fines sculptures, qui règne ensuite le long des murs à la hauteur du point de départ des archivoltes.

Les arcs en tiers-point du rez-de-chaussée, les archivoltes en plein-cintre du

triforium et du clerestory, les formerets en tiers-point sont agrémentés de tores et de zigzags ou chevrons brisés. Quant aux tailloirs de la plupart des chapiteaux, ils offrent des zigzags, des dents de scie et des imbrications.



CHAPITEAUX DE LA NEF

Il n'est pas inutile de s'arrêter un instant devant les remarquables chapiteaux de la grande nef qui contrastent avec ceux des bas-côtés, par leurs harmonieuses proportions, la beauté de leur feuillage et de leurs ornements, la puissance de leur relief. C'est là qu'on peut constater, par comparaison, l'immense progrès accompli entre la fin du XI[e] siècle et la seconde moitié du XII[e]. D'un côté, la barbarie du roman primitif, de l'autre un art véritable.

Les gros chapiteaux du côté gauche de la nef (en regardant le chœur) ne sont pour la plupart qu'épannelés. Ceux d'en face, au contraire, se présentent avec toutes les séductions de leurs profondes ciselures, de leurs gracieuses volutes et de leurs grands feuillages plissés et perlés, rappelant de très-près les classiques chapiteaux corinthiens. Ils ont reçu autrefois, on ne sait à quelle époque, une décoration polychrome dont les traces sont encore très-visibles, et où dominent les tons roses et jaunes.

Parmi les types les plus curieux de cette riche collection, il faut signaler les deux chapiteaux voisins du grand portail du bas de la nef. A celui de droite (côté de l'épître), de jolies têtes émergent du feuillage. Celui d'en face nous introduit

dans la fameuse question antisémitique, qui, de nos jours, est presque arrivée au degré d'acuité qu'elle possédait au moyen-âge[1], particulièrement sous le règne de Louis-le-Jeune (1137-1180). Sous une feuille angulaire du chapiteau se voit un hibou, figure du Juif[2]. Tout autour, également dans le feuillage, se trouvent des Chrétiens, sous la forme de colombes, se dirigeant vers lui. Cette scène est exprimée plus énergiquement encore sur un chapiteau, également du XIIe siècle, de l'église de la Couture. Là, de nombreux oiseaux (toujours des Chrétiens) se précipitent sur un hibou, le poursuivent et le becquettent à l'envie[3]. Malgré



AMORTISSEMENTS DE VOUTES

l'absence de documents positifs, il est supposable qu'au Mans, comme ailleurs, les Juifs furent l'objet de rancunes populaires, et que le comte Geoffroy Plantagenet confisqua plusieurs de leurs biens, comme la maison de Vaslin, le juif, qui fut vendue le 28 octobre 1150, à Eustache, clerc de l'évêque Guillaume de Passavant[4].

(1) A cette époque les Juifs prêtaient aux Chrétiens au taux plus qu'usuraire de 65 fr. 62 pour cent par an. Abbé Vacandard, *Vie de saint Bernard*, II, 286

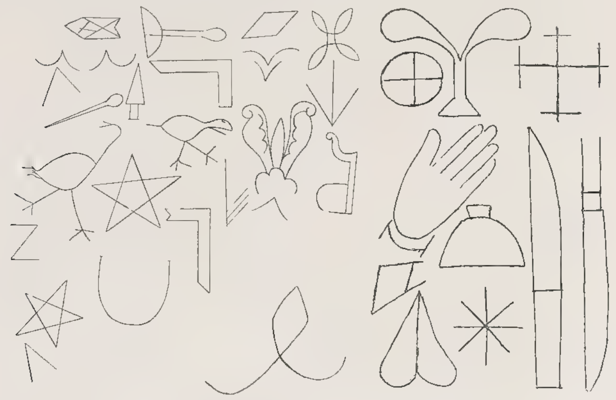
(2) « De Noctua. *Hec avis figuram gerit Judæorum*, qui, veniente Domino Salvatore ad salvandos eos, repu- » lerunt eum, dicentes : Non habemus regem nisi Cesarem, et plus dilexerunt tenebras quam lucem ». Bibl. du Mans. Ms. nº 84 (Bestiaire du XIIIe siècle) fol. 42.

(3) Abbé Ern.-L. Dubois, *L'église de N.-D. de la Couture au Mans*, pp. 15, 16.

(4) *Livre blanc* (imprimé), p. 4, nº 6. Ce Vaslin, le juif, vivait au commencement du XIIe siècle et était drapier. On trouve encore « domos Vaslini » en 1180, et « vinea Vaslini, judæi », au XIIIe siècle. Cf. *Cartulaire de Saint-Vincent* (imprimé), nº 248, p. 151. *Livre blanc*, pp. 81, 106, et *Cartulaire de Saint Victeur* (imprimé), p. 157.

Je dois encore signaler un autre chapiteau symbolique déjà publié dans l'*Abécédaire*[1] de M. de Caumont : deux oiseaux à queue de serpent buvant dans un calice[2].

La première travée de la nef, près du portail, où se rencontre le chapiteau du Juif, se distingue des autres par quatre motifs sculptés au-dessus du tailloir des chapiteaux supérieurs et servant d'amortissement aux arcs ogives de la voûte. Quelques-uns ont voulu y voir des personnages de l'Ancien-Testament, comme Moïse et David, et un groupe figurant le sacrifice d'Abraham. Malheureusement,



MARQUES DE TACHERONS

cette dernière interprétation est contrariée par l'ange qui se présente sous la forme d'un horrible démon tentateur. Un cinquième personnage se rencontre à la même place, dans la travée suivante[3].

On peut nommer *Galilée*, cette travée de la nef. Autrefois elle possédait un pavage en contre-bas du reste du dallage de la cathédrale, car les bases de ses colonnes sont à un niveau au-dessous des autres bases. C'était vraisemblablement là, *in galilea ecclesiæ*, que se tenaient les pénitents et ceux qui, tout en assistant à certaines cérémonies, ne devaient pas être mêlés aux fidèles[4]. Je crois, sans toutefois pouvoir en faire la preuve, que cette partie de l'église remplaçait l'ancien

(1) *Architecture religieuse*, 269.

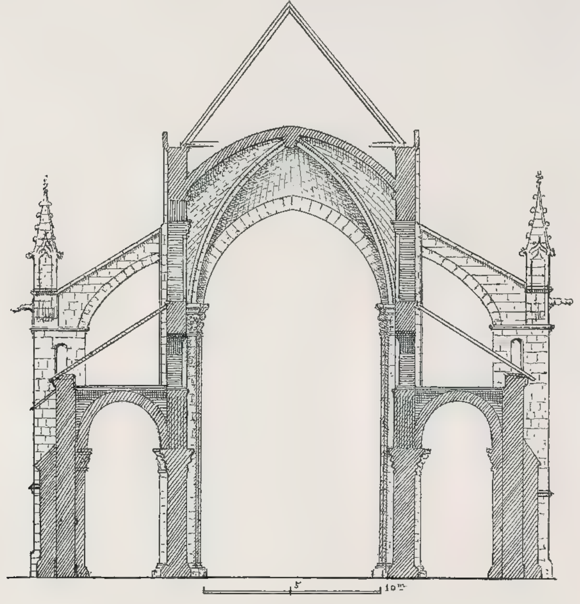
(2) Un chapiteau du même genre existe à la Couture. Abbé Dubois, *Op. cit.* pp. 13, 14

(3) On peut voir dans le chœur de l'église de la Couture au Mans, des amortissements de voûtes, qui offrent plusieurs points de rapprochement avec ceux de cette travée de la cathédrale.

(4) Cependant, le mot *Galilea*, *Galilée*, signifiait souvent *porche d'église* ou *galerie*. On trouve dans les chartes du XIe siècle, les *galilées* de Saint-Facile de Lucé, de Saint-Martin de Sarcé, de Saint Malo de Sablé, de Saint-Pierre de Melleray auprès de Montmirail. *Cart. de Saint-Vincent*, col. 167, 191, 218, 440.

narthex où les païens, les Juifs, les hérétiques et les schismatiques devaient se tenir quand ils entendaient la prédication de la parole évangélique.

Sur le tympan intérieur du grand portail et autour de son archivolte se voient des restes de peintures murales récemment découvertes sous le badigeon. Appliquées sur un parement du XII[e] siècle, aux environs du XV[e], elles représentent le



COUPE DE LA NEF

Jugement dernier et montrent quelques têtes d'anges d'assez bonne facture [1].

Au cours des travaux exécutés dans l'intérieur de la nef en 1897, M. Corbin, contre-maître de la maison Gaullier, a constaté sur beaucoup de pierres du vaisseau central, de nombreuses marques de tâcherons [2], affectant les formes les plus variées, des lettres (A, I, O, R, S, T, U), une main, un nom de baptême

(1) Ces peintures furent mutilées à coups d'arquebuse par les Huguenots, en 1562. Le relevé qu'en a fait M. Renouard, peintre-décorateur, a été déposé aux Archives de la Sarthe.

(2) M. Pascal Vérité, architecte diocésain, a publié ces marques de tâcherons dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XLII, pp. 95-100.

(Jehan), des croissants adossés, des objets usuels (couteaux, fers de lances, gourdes), des croix et différentes figures géométriques. Ces marques se rencontrent également sur les parties basses des grosses piles de la croisée, du



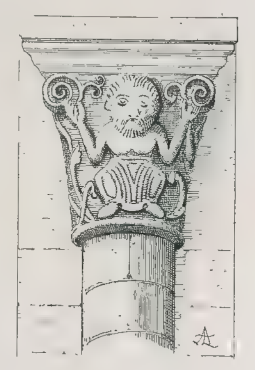
BAS COTÉ MÉRIDIONAL.

XIIe siècle, et dans certaines parties de la même époque des murs des transepts.

Des mascarons, semblables à ceux qui existent encore à la corniche des bas-côtés, ornaient au XIIe siècle la corniche extérieure de la grande nef. Ils ont été remplacés au XVe, pendant qu'on élevait les arcs-boutants, par une double

rangée de sculptures dans le goût de l'époque. Plusieurs de ces mascarons se trouvent noyés dans des remplissages faits sur les grandes voûtes, où je les ai découverts en juillet 1899.

« On est frappé de la beauté de conception de la nef de la cathédrale, dit justement un auteur manceau [1] ; on s'arrête à contempler chaque travée avec ses trois étages, ses deux arcades, base solide et majestueuse, son triforium aux lignes si pures, ses fenêtres géminées, si gracieusement encadrées par les formerets de la voûte ». Personne ne contredira ces paroles et chacun devra avouer, avec M. L. Gonse, que cette construction est « un chef-d'œuvre de l'art roman [2] ».



CHAPITEAU DU BAS-COTÉ MÉRIDIONAL

Les deux bas-côtés de la nef, de l'extrême fin du XIe siècle, sont divisés en dix travées (deux pour chaque travée du vaisseau principal) occupant chacune une surface d'environ vingt mètres carrés. Elles sont couvertes à la hauteur de dix mètres, de voûtes d'arête en blocage, séparées entre elles par des arcs-doubleaux à section carrée, comme ceux du grand vaisseau. Quand on construisit la nef principale, les arcs-doubleaux des bas-côtés furent modifiés de deux en deux pour s'agencer avec la partie centrale. Ces doubleaux, d'une courbure parfois gauche, s'appuient du côté de la grande nef sur de beaux chapiteaux du XIIe siècle, et, du côté opposé, sur des chapiteaux du XIe à tailloirs saillants, en roussard, garnis d'animaux chimériques, d'entrelacs, de personnages grossièrement traités et d'ornements à faible relief. L'un d'eux, dans le bas-côté sud, auprès du portail latéral, représente le baptême de Notre-Seigneur. Le Christ, nu, une colombe au-dessus de la tête, est plongé dans le Jourdain, tandis que saint Jean-Baptiste, monté sur un triangle représentant le rivage, verse l'eau sur la tête du Sauveur. Un personnage tient le vêtement du baptisé. Une seconde scène se voit sur l'autre face. Tous les chapiteaux du XIe siècle couronnent des colonnes engagées, en pierres blanches de Soulitré, mêlées de morceaux de roussard. Quelques-uns peuvent provenir d'un monument antérieur.

Chaque travée s'éclaire par une grande fenêtre en plein-cintre, évasée à l'intérieur, reposant le tore de son archivolte sur deux colonnettes, ordinairement en roussard. Le rez-de-chaussée, séparé des fenêtres par un cordon de pierre

(1) L'abbé Launay, dans *Le Maine et l'Anjou* du baron de Wismes.
(2) *L'art gothique*, p. 224.

interrompu par les colonnes engagées, est orné d'une arcature à quatre compartiments et à trois compartiments seulement dans les trois dernières travées vers les transepts.

Les murs des basses-nefs sont composés de blocages de roussard parementés en petites pierres cubiques comme certaines constructions gallo-romaines, mais sans rangs de brique. L'arcature, par son appareil plus grand, la fermeté de ses pieds-droits monolithes chanfreinés, surmontés de simples tailloirs avec moulures, donne de la solidité à ce soubassement tout en le décorant ; elle accompagne et couronne une banquette de pierre qui règne tout le long de la construction [1]. Par malheur, cette banquette, les bases des colonnes engagées, beaucoup de bases et de tailloirs de l'arcature ont été renouvelés au commencement de notre siècle et n'offrent plus aucun intérêt.



BAPTÊME DE NOTRE-SEIGNEUR

L'arcature que je viens de décrire et qui présente une disposition un peu différente dans les deux travées du bas de l'église, n'est qu'un placage sans profonde liaison avec le mur plus ancien. Ce mur conserve intérieurement et extérieurement, au midi, c'est-à-dire vers la place Saint-Michel, des traces de portes condamnées lors de l'établissement de la dite arcature.

A l'extérieur, les bas-côtés sont divisés par une série de contreforts en grès et en roussard, remaniés [2], d'épaisseur inégale de deux en deux, les plus gros supportant les arcs-boutants du XV[e] siècle. Le dernier contrefort, à l'orient, se distingue des autres en ce qu'il conserve, à sa partie supérieure, la base de deux colonnettes accouplées, dont les fûts et les chapiteaux ont disparu. Ce système de

(1) Viollet-le-Duc, *Dict. de l'architecture*, I, 130, assigne à tort le X[e] siècle comme date de construction de cette partie de la cathédrale.

(2) A l'angle du glacis de l'un d'eux, auprès du porche méridional, sont sculptées les armes du Chapitre : *trois clefs sur un semis de fleurs de lys*. Cette sculpture est une œuvre du XV[e] siècle, comme d'autres motifs voisins dont il est inutile de parler.

contreforts, avec glacis d'où émergent des colonnettes engagées, se remarque encore à la nef de la Couture, sur le côté septentrional, et à l'abside romane de



VUE EXTÉRIEURE DE LA NEF (NORD)

l'église de Tennie [1]. Mais à cette dernière, chaque contrefort ne donne naissance qu'à une seule colonnette. Les dix-neuf fenêtres, qui s'ouvrent entre les contreforts, ne possèdent plus les tores et les colonnettes de l'intérieur. Elles reposent

(1) Canton de Conlie, Sarthe.

leur double archivolte, surmontée d'une moulure, sur de simples pieds-droits[1].

La façade de la nef de la cathédrale se compose de cinq parties distinctes : La façade du vaisseau central ; deux gros contreforts ajoutés au XIIe siècle, coupant les lignes de l'architecture romane : la façade des bas-côtés ; une tour carrée à l'angle nord ; un perron construit au XVIIIe siècle, par Mgr de Froullay.

La façade du vaisseau central, en partie en grand appareil, est occupée au centre par un large portail cintré qui se dresse sur des pieds-droits avec archivolte qui se compose de trois rangs de claveaux dont les angles sont abattus à leur extrémité. Dans le rang du milieu se voit une série de petits losanges en creux. Le tympan, appuyé sur un linteau de plusieurs claveaux, est rempli de pierres cubiques disposées en échiquier. Il conserve les traces d'une litre royale du XIVe ou du XVe siècle[2], peinte en rouge et en noir (encadrement noir, couronne et fleurs de lis rouges). De chaque côté du portail, une arcature ornée de bâtons rompus, est engagée derrière les épais contreforts, bâtis à la fin du XIIe siècle, pour contrebuter les voûtes de la grande nef. On remarque au-dessus de l'archivolte, un étrange assemblage de grands losanges munis de billettes et de pointes de diamant. Au centre de cet encadrement, trois bas-reliefs représentent, le premier, à la place d'honneur et dans un médaillon, un personnage couronné, dominé par une colombe mutilée, tenant un sceptre de la main gauche et bénissant de la droite[3], le second, à gauche, un sagittaire, et le troisième, à droite, un griffon ailé.



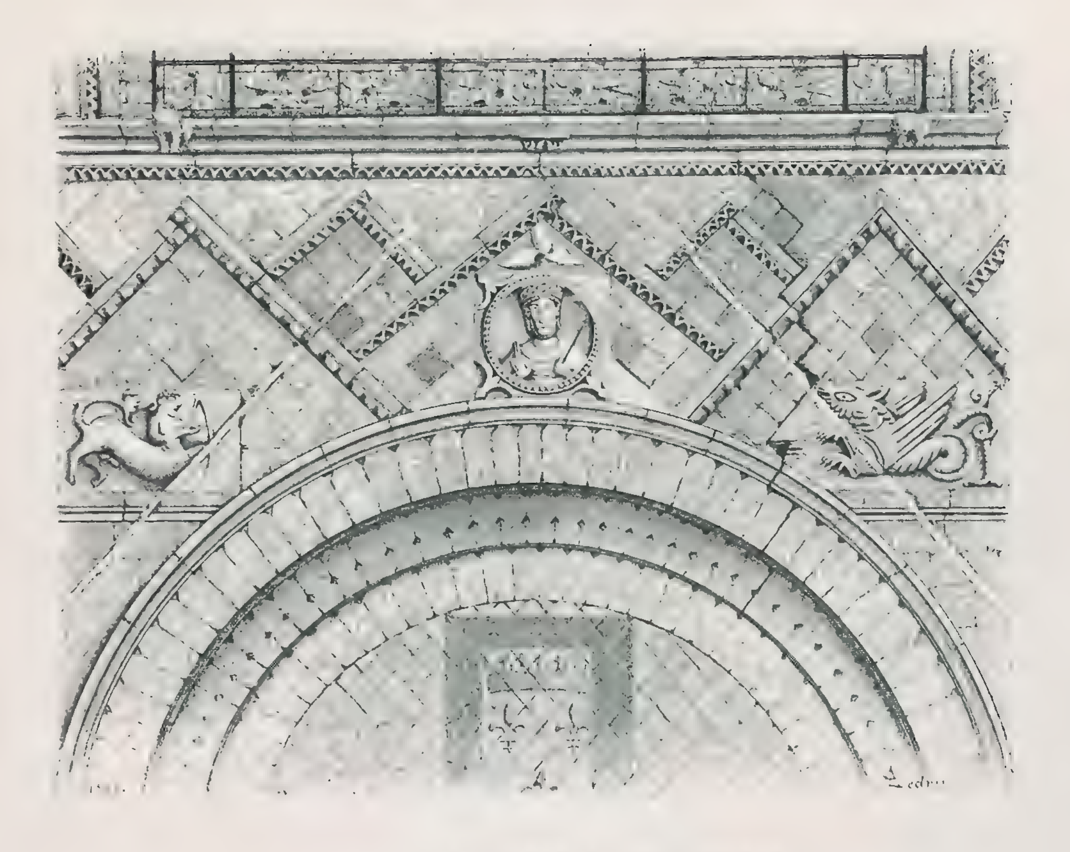
FAÇADE DE LA NEF

Plus haut, au-dessus d'une galerie du XVe siècle, dont la rampe a été détruite par les Huguenots en 1562, s'ouvre une immense fenêtre cintrée. Son archivolte, décorée de billettes et de dents de scie, d'étoiles, de têtes de clous, de roses non épanouies et de tores, est soutenue par six minces colonnettes avec chapiteaux. A l'intérieur, cette même grande fenêtre n'est ornée que de deux longues colonnettes

(1) La dernière fenêtre du bas-côté nord a été complètement rétablie. Tout à côté, on a découvert un conduit de cheminée, parfaitement enduit à l'intérieur, qui débouche au-dessus de la voûte. Les traces non équivoques d'une autre cheminée ont été constatées dans le même bas-côté à l'endroit où se trouve la pierre funéraire du chanoine Pierre Sassier.

(2) Des traces d'une litre, qui peut remonter aux rois Charles VI ou Charles VII, bienfaiteurs de la cathédrale, se voient encore sur les piliers de la nef.

(3) Certains auteurs l'ont identifié avec le Christ roi.



TYMPAN DU PORTAIL DE LA FAÇADE DE LA NEF (XIe SIÈCLE)

lui servant de pieds-droits, qui sont coupées au-dessus de leurs bases, par un cordon ajouté après coup au XIIe siècle. A l'extérieur, elle est flanquée de deux arcatures romanes, en partie dissimulées derrière les gros contreforts. Au-dessus, des cordons entrecroisés, garnis de pointes de diamant, de torsades et de têtes de clous, garnissent le mur sous une élégante corniche composée de petites arcatures à consoles. Le pignon, en retrait de l'aplomb du mur inférieur, offre un appareil de petites pierres de deux couleurs, carrées, posées sur l'angle, excepté dans la partie supérieure construite au XIIe siècle, en même temps que les gros contreforts. Primitivement, une croix devait se dresser à la pointe du pignon.



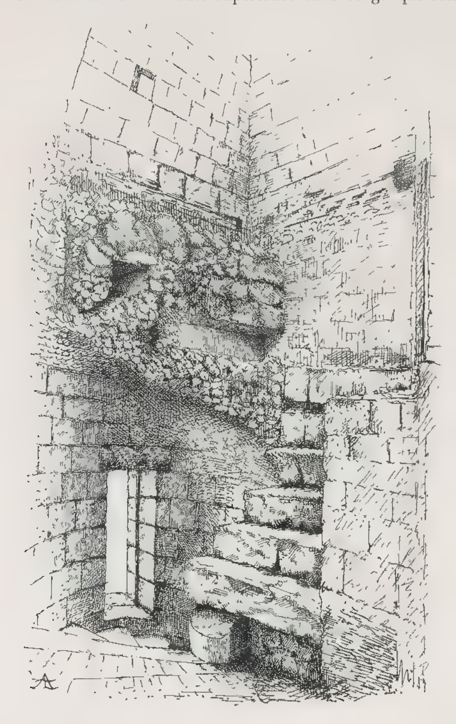
PORTE LATÉRALE DE LA FAÇADE DE LA NEF

Sur les deux gros contreforts du XIIe siècle, sont incrustés deux lions informes, qui, comme le personnage couronné, le sagittaire et le griffon, paraissent provenir d'un édifice plus ancien. Il semble possible de rattacher à cet édifice détruit le cavalier placé au-dessus de la porte de la grosse tour et un lion encastré sur une des piles du porche méridional.

Construites dans un mur en petit appareil et séparées du portail principal par les gros contreforts, les petites portes ont leurs archivoltes garnies de billettes, de chevrons brisés et d'un double rang de besans unis par un filet. Elles donnent accès dans les collatéraux et sont surmontées de fenêtres qui, comme les autres fenêtres des bas-côtés, n'ont pour ornement qu'un cordon mouluré encadrant l'archivolte. Intérieurement, le cintre de ces portes, nouvellement restauré, s'engage dans l'ébrasement des fenêtres. A la petite porte occidentale, les deux chapiteaux offrent l'image de deux monstres à tête commune et d'un corps-à-corps de chevaliers dont les targes sont suspendues auprès d'eux.

A l'angle du collatéral nord s'élève une tour carrée, bâtie en petites pierres

cubiques. Elle est couronnée d'une pyramide du XV[e] siècle, veuve de ses sculptures, et renferme un escalier en spirale desservant les combles de la nef. Quand on établit la pyramide du XV[e] siècle, au lieu de l'ancienne flèche romane[1], il fallut défoncer la voûte supérieure en blocage qui renfermait des longrines de bois en guise de chaînage. Naturellement les pièces de bois ont disparu, mais une partie de leur moule existe encore dans la maçonnerie en arrachement. Une porte, pratiquée sur le pallier supérieur de cet escalier, permet l'accès d'un étroit passage d'environ cinquante centimètres de largeur, ouvert dès l'origine dans l'épaisseur des murs de la façade de la nef, par lequel on arrive aux grandes voûtes et qui dessert encore les combles du bas côté méridional.



INTÉRIEUR DE LA VIEILLE TOUR

Avant le XVI[e] siècle, une seconde tour semblable ornait l'angle occidental de la nef, à l'endroit où se trouve le peulvan. Il est encore possible d'en apercevoir la porte aveuglée à l'intérieur du bas côté. Lors de sa démolition, probablement à la fin du XV[e] siècle, on dut élever à l'extrémité intérieure du même collatéral, auprès du transept, une autre tourelle à pans[2], pour faciliter l'accès des combles.

(1) Il existe encore dans la Sarthe, une flèche romane qui donne l'idée de ce qu'était l'ancienne flèche de la petite tour de la cathédrale ; c'est celle de l'église des Loges, commune de Coudrecieux.

(2) Elle est ornée des anciennes armes frustes de la ville du Mans (une croix et trois chandeliers).

Le porche qui se trouve au flanc sud de la nef, en face de la Grand'Rue, principale artère de l'ancienne cité, est connu sous les noms de porche de la *Pierre au Lait* ou du *Cavalier*[1]. Il est formé par une voûte carrée à nervures croisées ornées de petits quatrefeuilles, et avance en saillie prononcée en dehors



PORTAIL MÉRIDIONAL DE LA CATHÉDRALE DE BOURGES

du mur du collatéral. Ses trois arcades en tiers-point s'appuient sur des pieds-droits. Au fond, s'ouvre un magnifique portail dont les quatre voussures, en cintre légèrement brisé, sont soutenues par des colonnes couronnées de chapiteaux à feuilles d'acanthe. Huit statues, portant tous les caractères de la deuxième moitié du XIIe siècle et traitées de la même manière que celles des portails de Saint-Loup de Naud[2] (Seine-et-Marne), de Notre-Dame de Chartres, de Saint-

(1) Viollet-le-Duc (*Dict. de l'architecture*, t. VII, p. 295) assigne, par distraction sans doute, à ce porche la date de 1215

(2) L. Gonse, *L'art gothique*, p. 84.

Ayoul de Provins et de Saint-Étienne de Bourges, sont adossées à ces colonnes ; elles représentent les ancêtres de Jésus-Christ et personnifient l'Ancien-



STATUES DU PORTAIL MÉRIDIONAL, COTÉ GAUCHE

Testament. L'une d'elles, à droite, tient un philactère qui laisse deviner le nom de Salomon ; les autres représentent David, deux femmes et quatre personnages difficiles à identifier. Saint Pierre et saint Paul les accompagnent, sculptés en demi-relief sur les pieds-droits du portail. L'ornementation des colonnes, de leurs

bases, des chapiteaux, des pieds-droits, offre les dessins les plus variés et est rendue avec une grande délicatesse. Les enroulements mêlés d'oiseaux de l'un



STATUES DU PORTAIL MÉRIDIONAL, COTÉ DROIT

des pieds-droits, forment surtout un morceau de sculpture absolument exquis.

A la place d'honneur, au centre du tympan, le Christ assis, ceint du nimbe crucifère, entouré de l'auréole, les pieds posés sur le *scamnum*, bénit de la main droite. Il est escorté des symboles des quatre évangélistes, l'*Ange* de saint

Mathieu, l'*Aigle* de saint Jean, le *Lion* de saint Marc et le *Bœuf* de saint Luc. Douze personnages sont sculptés sur le linteau, chacun sous une arcature. Dans la première voussure, on distingue des anges thuriféraires. La seconde est occupée par des statuettes qui représentent, en commençant à droite : l'*Annonciation*, la *Fuite en Egypte*, la *Présentation de Jésus au temple*, le *Songe de saint Joseph*, les *Noces de Cana*, le *Baptême du Christ*, l'*Agneau pascal*, deux scènes assez frustes, les *Bergers avertis par les Anges*, l'*Enfant Jésus dans son berceau*, la *Nativité*. Dans la troisième et la quatrième voussure on remarque en particulier, la *Visitation*, les *Tentations de Jésus au désert*, les *Mages avertis par l'Ange*, le *Massacre des Innocents*, des artisans travaillant à divers métiers et des groupes mutilés.



PORTAIL MÉRIDIONAL, PIED-DROIT

En 1809 ou 1810, des galeries et des clochetons (élevés probablement au XV[e] siècle) qui ornaient la partie supérieure du porche, menaçaient ruine. L'architecte de l'époque ne trouva rien de mieux que de les faire raser complètement et de remplacer la toiture par une terrasse couverte de bitume. Une autre toiture et



TYMPAN DU PORTAIL MÉRIDIONAL (XIIe SIÈCLE)

une lourde galerie crénelée ont succédé à cette terrasse [1]. Plaise à Dieu, qu'un jour, ce couronnement bâtard, fasse place à une œuvre d'une conception plus ingénieuse.

A gauche du porche, on voit dans le mur extérieur du bas côté, au-dessous de deux corbeaux, une arcature surbaissée qui n'est pas antérieure au XVIe siècle. A cette époque, on avait construit en cet endroit une chambre, pour le gardien des reliques [2], chambre qui avait son entrée dans l'église sous cette arcade et pour la construction de laquelle on dut sacrifier l'arcature romane intérieure.



PORTE ROMANE DE LA TOUR

La base de la grosse tour méridionale est en partie contemporaine de la grande nef. On y remarque, entre les quatre contreforts de la façade, une belle porte en plein-cintre dont les archivoltes présentent des ornements du XIIe siècle avancé. Ses quatre colonnettes s'appuient sur des lions mutilés. Au-dessus de la porte, un bas-relief représente un cavalier sur un lion : plus haut une grande fenêtre en plein-cintre, encadrée par des colonnettes, des étoiles, des zigzags, est percée dans la muraille qui, à sa base, a plus de trois mètres d'épaisseur.

On n'en saurait douter, la cathédrale du Mans des XIe et XIIe siècles était munie de deux longs transepts à l'extrémité desquels s'élevaient deux tours. La preuve s'en trouve dans l'existence d'un mur de soubassement du transept sud,

(1) Abbé Pichon. *Essai sur les travaux faits à la cathédrale du Mans*, pp. 12 et 21.
(2) Il est question de la chambre du gardien des reliques (camera custodis reliquiarum juxta portam

entièrement construit en petits cubes de roussard, appuyé d'un contrefort de l'époque, et dans la conservation de la partie basse de l'escalier de la grosse tour en pierres de roussard avec voûtes en spirale sur couchis. Le transept nord ne

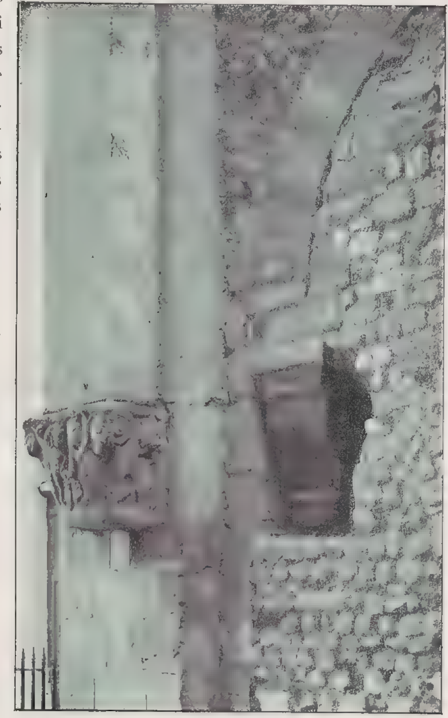


BASE ROMANE DE LA TOUR

conserve de cette ancienne construction qu'un fragment de plein-cintre visible à l'intérieur, composé de huit claveaux en roussard, d'environ trente-quatre centimètres de hauteur sur douze centimètres de largeur, composant le sommet d'une

porticus existens) dans un document du 19 août 1633. Il y avait encore, vers cette époque, une autre chambre pour les sergents de la cathédrale « in inferiori parte navis ecclesiæ ». Arch. de la Sarthe, G 21.

archivolte de plus de trois mètres de diamètre. Vraisemblablement, il y avait là une grande baie romane, au-dessus de laquelle s'élève encore un jambage d'une fenêtre du XIIe siècle, contemporaine des ouvertures géminées de la grande nef. Ces restes sont sous l'arc de décharge qui allège le mur au-dessus de l'entrée du double déambulatoire du chœur. Dans les transepts on remarque encore deux piles du XIIe siècle, utilisées lors des constructions des XIVe et XVe siècles.



TOUR DU NORD, DÉTAIL DES RUINES

Mais la partie romane vraiment intéressante du transept nord se trouve à l'extérieur de l'édifice, au pignon de la maison de la Psallette. Les archéologues peuvent voir en cet endroit, sur plus de seize mètres de hauteur, le mur d'une tour de l'extrême fin du XIe siècle. Primitivement, cette tour qui se composait de trois travées (une grande travée centrale et deux petites, absolument comme la grosse tour du sud remaniée au XIVe siècle) était accolée au transept nord, dont elle avait alors l'exacte largeur. Actuellement, on n'y constate plus que deux travées et un fragment de mur en retour, au-dessus du portail de la Psallette.

Voici la description de cette curieuse ruine. La grande travée, autrefois centrale, se compose de trois parties, un rez-de-chaussée, un triforium et une grande fenêtre en plein-cintre. La petite travée possède les mêmes divisions, un rez-de-

chaussée, un triforium et un oculus. Le rez-de-chaussée, primitivement voûté, ainsi qu'on peut le constater, pouvait servir de passage de l'ancien évêché à la cathédrale par l'extrémité du transept. Il se distingue par deux courtes colonnes engagées, avec chapiteaux et bases, soutenant deux massifs carrés primitivement noyés dans le blocage de la voûte. Entre ces deux courtes colonnes se développe, dans l'épaisseur du mur, une arcature sur colonnes engagées, munies de chapiteaux ; elle mesure environ trois mètres de hauteur sur autant de largeur. La petite travée offre la même disposition avec cette différence que son arcature, d'un mètre soixante-dix centimètres d'ouverture, repose sur des pieds-droits garnis de tailloirs moulurés. Le triforium, qui autrefois servait de rez-de-chaussée sur la voûte et formait chapelle, est accompagné de deux colonnes engagées, garnies de chapiteaux à large tailloir et faisant la suite des deux massifs carrés dont je viens de parler. Ce triforium, dans la grande travée, possède quatre arcatures plein-cintre, à petits claveaux, reposant sur des pieds-droits munis de tailloirs moulurés, en guise de chapiteaux. La première arcature jouait le rôle de porte de communication avec l'étage supérieur de l'évêché.

Le triforium, dont il est question ici, paraît de la même époque que l'arcature intérieure des basses-nefs de la cathédrale ainsi que la grande fenêtre qui le surmonte. Celle-ci, comme les fenêtres des bas-côtés, est encadrée par un tore portant sur deux colonnettes avec chapiteaux. La suite du triforium dans la petite travée est garnie, au-dessous d'un oculus, de deux arcatures sans tailloirs. Les trois arcatures du mur en retour, surmontant le portail de la Psallette, présentent le même aspect que les arcatures de la grande travée.

Il est utile de faire ici une dernière réflexion. Le roussard et la pierre de Soulitré jouent un grand rôle dans les constructions de la cathédrale de la fin du XIe siècle et du commencement du XIIe. A partir de la seconde moitié du XIIe siècle c'est la pierre de Bernay qui est employée.

Avant de rechercher la part que prit, à l'œuvre commune, chaque évêque depuis Vulgrin jusqu'à Renault, il est bon d'examiner la valeur d'affirmations qui se sont produites au sujet de la petite tour du bas de la nef et des ruines du portail de la Psallette.

Selon M. le chanoine Persigan, auteur d'un livre assez médiocre sur la cathédrale [1], la petite tour du bas de la nef dut être un des clochers de l'église de saint Aldric, élevée au IXe siècle. « Son appareil (dit le même auteur), les » briques qu'on y trouve, les couches de mortier ressemblent assez à ce que l'on » voit dans les vieux murs de l'église de Saint-Pavace, bâtie par saint Aldric ».

(1) *Recherches sur la cathédrale du Mans*, p. 179. Le livre de M. Persigan a été ainsi apprécié avec indulgence par M. Lefebvre-Pontalis, dans la *Revue historique du Maine*, XXV, 43 : « L'ouvrage aurait offert plus d'intérêt si l'absence de méthode et de critique ne s'y faisait trop souvent sentir ».



CATHÉDRALE DU MANS

RUINES DE LA TOUR SEPTENTRIONALE (XI[e] SIÈCLE)

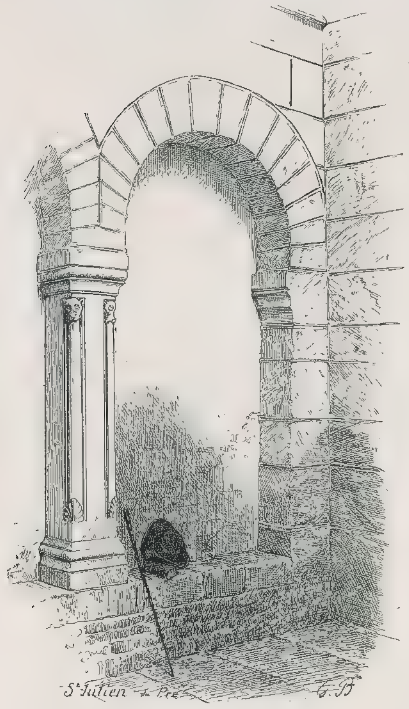
Tout d'abord, on peut remarquer que M. l'abbé Persigan s'abuse complètement au sujet de Saint-Pavace-lès-Le Mans. De ce que saint Aldric y fonda un monastère au IXe siècle, il ne s'ensuit pas rigoureusement que l'église actuelle soit le bâtiment primitif. D'ailleurs, ce modeste édifice offre dans ses murs et dans ses ouvertures romanes, les caractères de toutes les constructions des XIe et XIIe siécles, comme la petite tour de la cathédrale qui n'a jamais servi de clocher. Pour bien se convaincre de cette dernière vérité, il suffit de faire observer avec M. Lefebvre-Pontalis, que la soi-disant tour de saint Aldric, contenant une cage intérieure très-étroite complètement remplie par un escalier, possède une destination bien évidente, celle de donner accès aux voûtes [1]. Jamais il n'a été possible de loger la moindre cloche entre ses murs, non plus que dans sa courte flèche romane, primitivement séparée de l'escalier par une épaisse voûte en blocage qu'il fallut défoncer au XVe siècle, ainsi qu'il a été rapporté plus haut. Quant à son petit appareil, il n'offre pas un caractére assez tranché pour qu'on puisse l'attribuer à une date aussi reculée que le IXe siècle. Ses assises de grès sont noyées dans le mortier sans aucun ordre ; elles ne sont pas disposées en arête de poisson et ne renferment aucun cordon de briques régulier, comme la plupart des constructions carolingiennes [2]. Sur l'une des façades de cette tour, au-dessus du balustre du perron, on aperçoit une porte murée qui ne correspond d'aucune façon avec les marches intérieures. M. le chanoine Persigan, croit que c'est l'entrée primitive de l'escalier. L'aspect de son appareil fait plutôt penser au XVIe siécle qu'au IXe.

Après avoir contredit M. l'abbé Persigan, avec l'aide de M. Lefebvre-Pontalis, il me faut combattre l'opinion, à mon avis erronée, que celui-ci a émise au sujet des ruines romanes de la porte de la Psallette. Selon l'érudit auteur, qui d'ailleurs en cela a suivi M. Persigan, ces ruines constituent les derniers débris de la chapelle du Saint-Sauveur rebâtie avant 1055, par l'évêque Gervais de Château-du-Loir [3]. Il me paraît hors de conteste que les ruines de la porte de la Psallette sont postérieures à l'année 1055 et qu'elles ne représentent pas les restes de la chapelle du Saint-Sauveur, mais bien ceux de l'une des tours de la cathédrale commencées par Arnaud de 1067 à 1081, et terminées par Hoël entre 1085 et 1096. Les caractères architectoniques des chapiteaux, des bases, des colonnes, des arcatures, de la grande fenêtre, de l'appareil des murs qu'on y rencontre, ne diffèrent pas du caractère des parties similaires qui se trouvent dans les basses-nefs de l'église [4], que j'attribue également aux mêmes évêques. Mais est-on réellement ici en face des ruines d'une tour de l'église et non en présence des restes d'une chapelle épiscopale

(1) *Revue historique et archéologique du Maine*, XXV, p. 43.
(2) *Id* , p. 43.
(3) *Revue historique et archéologique du Maine*, XXV, 41.
(4) Il ne faut pas oublier que je ne parle pas des parties refaites dans ce siècle, comme les bases des colonnes du côté des murs extérieurs.

isolée du reste de la cathédrale, par exemple de la chapelle du Saint-Sauveur?

A cela la réponse est facile. La chapelle du Saint-Sauveur reconstruite par Gervais de Château-du-Loir, à l'angle oriental de la ville du Mans, occupait un point qu'on ne peut déterminer. La place des ruines au contraire correspond exactement à l'emplacement de la tour liée au transept nord, faisant le parfait pendant de la tour située à l'extrémité du transept sud. Or, ces deux tours, incontestablement unies aux anciens transepts, comme il est facile de s'en rendre compte, et situées à vingt-cinq ou vingt-six mètres du centre de la croisée de l'église, sont les deux tours fondées par Arnaud et Hoël [1]. Les ruines de la porte de la Psallette constituent donc les derniers vestiges de la tour nord de la cathédrale du XIe siècle. On a souvent répété [2] que les deux grosses tours de Saint-Julien avaient dû être rasées vers 1099, par ordre de Guillaume-le-Roux. Le texte des *Actus* relatif à ce fait ne permet pas une telle interprétation [3]. Bien plus, certains documents attestent l'existence de la tour du nord au XIIe siècle et pendant les siècles suivants. La vie de Guillaume de Passavant, à la fin du XIIe siècle, parle de la chapelle placée à l'étage supérieur, dans la tour auprès de la cathédrale, du côté de l'évêché [4]. Il résulte



DÉTAILS D'UNE ARCATURE DE L'ÉGLISE DU PRÉ

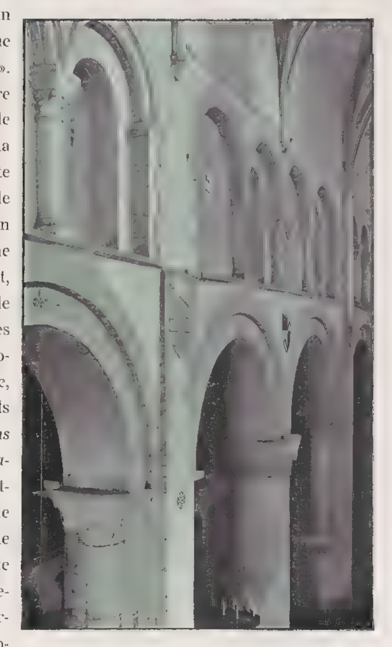
(1) La tour du sud a été remaniée au XIIe et au XIVe siècle. Cependant on n'a pas changé la disposition intérieure de son rez-de-chaussée : trois travées, une grande et deux petites, comme à la tour du nord.

(2) M. l'abbé Persigan, *Recherches*, p. 67, et M. Lefebvre-Pontalis, *Revue du Maine*, XXV, 34.

(3) Voir p. 138.

(4) « Capella tertia altior, quæ in *turri sita* ecclesiam cathedralem vicinius speculabatur ». *Actus*, p. 373. Voir p. 164.

d'un procès de 1422, entre l'évêque Adam Chastelain et son Chapitre, qui reconstruisait le transept nord, que les chanoines faisaient alors abattre à l'extrémité de ce même transept « de vieulx murs où il avoit une chappelle de la » Magdelaine par en hault qui avoit sa veue sur l'ostel épiscopal, et de l'autre part » estoit la chapelle Saint-Jehan » qui pareillement avoit sa veue » sur le dit hostel épiscopal ». L'évêque, en se défendant, décore ces « vieulx murs » du nom de « tour » de l'église [1]. Malgré la démolition de la partie de cette tour qui gênait l'établissement de la grande rose du transept, il en restait assez pour abriter une chapelle, car Pierre Hennier dit, dans son *Ordinarium novum*, de 1481, que le Jeudi-Saint, les chanoines devaient aller en procession à la chapelle épiscopale, pour laver l'autel; de là, ils revenaient *« à l'autel qui est dans la Tour, devant le Vieux Chapitre »*, puis à l'autel de Saint-Jean-Baptiste [2]. Il est probable que la chapelle de la tour et une grande partie des murs de cette construction disparurent seulement en 1723, lors de la transformation de l'évêché, sous l'épiscopat de Charles-Louis de Froullay.



TRAVÉE DE LA NEF DE L'ÉGLISE DU PRÉ

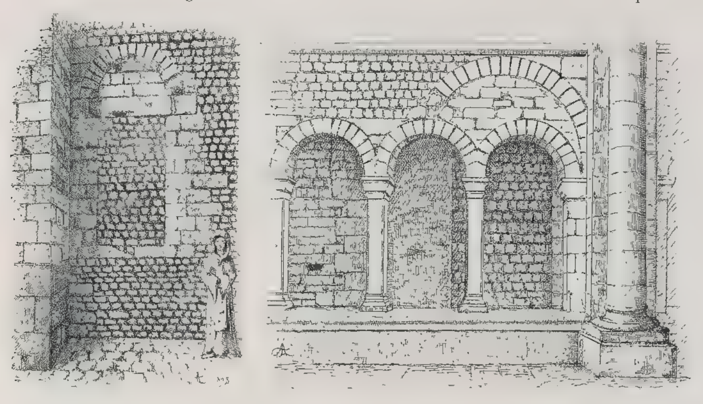
Mais, ce qui en reste, présente un grand intérêt pour l'histoire de la cathédrale, et, à ce titre, le portail de la Psallette mériterait d'être mis en valeur par une restauration intelligente, permettant d'étudier facilement un édifice qui se classe entre les années 1067 et 1096.

Vulgrin, qui put asseoir les fondations de la cathédrale, de 1055 à 1065, en

(1) Arch. nat. X 1a 9197, fol. 155 à 159

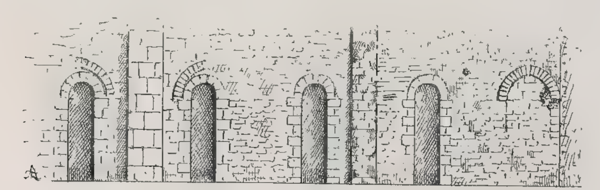
(2) « Deinde processione ordinata proceditur ad capellam episcopi et abluitur altare, de hinc *ad altare quod » est in turri ante vetus Capitulum*, deinde ad altare sancti Johannis, et sic ad omnia altaria continue et ordinate » usque dum omnia altaria ecclesiæ abluta fuerint »

avait terminé quelques parties, notamment le chœur et la croisée, avant sa mort[1]. Il est permis de croire que les substructions des basses-nefs sont des restes de l'œuvre de Vulgrin. Ces substructions conservent au milieu de leur petit



PETITE PORTE ARCATURE INTÉRIEURE

appareil, du côté de la place Saint-Michel, d'anciennes ouvertures qui furent aveuglées lors de l'établissement des arcatures intérieures[2]. L'une d'elles, une porte, se trouve non loin du porche du Cavalier, ayant son seuil à plus



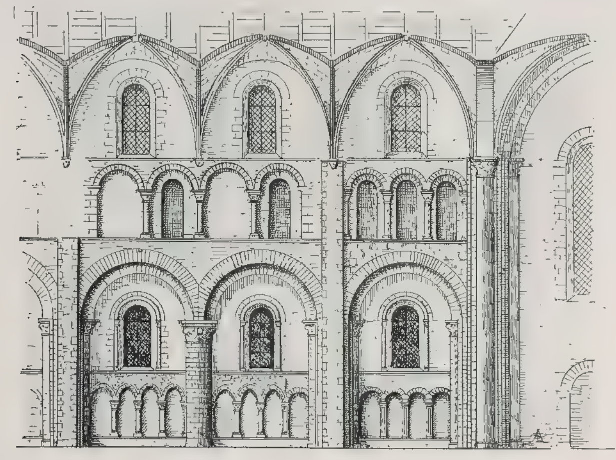
TRIFORIUM PRIMITIF (XIe SIÈCLE)

d'un mètre au-dessus du sol actuel. Elle est formée de deux pieds-droits supportant un linteau sur lequel s'appuie une archivolte formée de quinze claveaux. Tout à côté, à droite, se voient les vestiges d'un ancien contrefort arasé au niveau du mur. A l'intérieur du bas-côté, une archivolte en plein-cintre, mais

(1) Voir p. 123.
(2) M. Lefebvre Pontalis n'a pu tenir compte de ces vestiges qui étaient cachés sous un malencontreux enduit au moment de la publication de son remarquable travail sur la nef de la cathédrale du Mans

d'un plus grand diamètre, coupée par les arcades du rez-de-chaussée, correspond exactement à la porte extérieure [1]. Les dessins, reproduits ici, et exécutés avant la réfection moderne de cette partie de la cathédrale, en donneront une idée plus précise que la meilleure description.

Les basses-nefs, en dehors des fragments de murs de Vulgrin, furent édifiées à deux reprises, par Arnaud et par Hoël. Selon toute probabilité, le mur extérieur



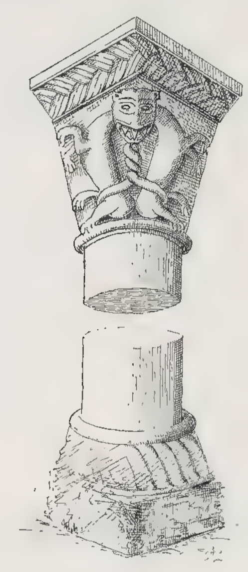
NEF DE L'ÉGLISE DU PRÉ, COUPE LONGITUDINALE

des trois premières travées vers les transepts, avec leurs arcatures tripartites, sont d'Arnaud. D'ailleurs, la première travée tout entière des deux bas-côtés, est du même évêque, excepté la grosse pile de la croisée. Les traces de l'œuvre d'Arnaud sont encore très distinctes au-dessus de cette première travée et même de la seconde, sous les combles, où le mur conserve, derrière le triforium actuel, des arcatures et des contreforts du XIe siècle [2]. Si l'évêque Arnaud avait pu mener à bonne fin la construction de toute la nef de l'église, son agencement eût présenté l'aspect général de la nef du Pré ici reproduite, c'est-à-dire de grosses piles alternant avec des colonnes monocylindriques ; au-dessus, un triforium et

(1) L'etablissement du porche du Cavalier, au XIIe siècle, a dû faire disparaître une autre porte plus ancienne, car on a trouvé dernièrement, dans le mur du bas côté, une coulisse en pierres plates dans laquelle on pouvait glisser une barre de bois pour fermer une porte. Les dernières restaurations ont fait disparaître cette coulisse.

(2) Dans les *Actus*, il est vrai, on ne dit pas qu'Arnaud commença la nef, cette omission s'explique quand on songe qu'il n'en éleva qu'une partie très minime, qu'une simple amorce.

des fenêtres formant clerestory, le tout recouvert d'une charpente apparente, avec entraits reliant les piles entre elles ; puis, dans les bas-côtés, des arcatures au rez-de-chaussée, surmontées de fenêtres à plein-cintre. Pour ne pas s'égarer dans la comparaison, il importe de remarquer que la nef du Pré, de l'époque d'Arnaud, a subi quelques modifications, au XIIe siècle, dans les arcatures basses et dans le triforium, et au XVe siècle, par l'établissement de voûtes sous la charpente.



CHAPITEAU AVEC SA BASE

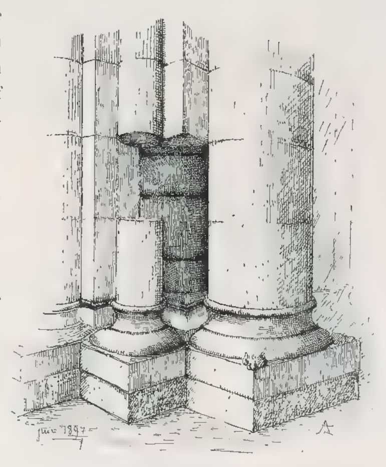
Ce que je viens d'attribuer à l'évêque Arnaud, M. Lefebvre-Pontalis le met sur le compte d'Hoël, et, de plus, il donne le dessin d'une nef qui aurait dû se composer de piles successives [1]. A mon avis, cette nef, composée de piles successives, ne peut s'établir par aucun document, et il me semble préférable de chercher une comparaison dans un monument du voisinage, comme celui du Pré.

Arnaud, mort en 1081, avait rebâti le chœur de sa cathédrale après l'écroulement de celui de Vulgrin, commencé les transepts ainsi que les tours, et assis l'amorce des nefs. Hoël, son successeur, de 1085 à 1096, paracheva les tours, celle du nord en particulier, dont j'ai décrit les vestiges, les transepts, les bas-côtés, avec arcatures à quatre compartiments [2], et éleva très-probablement la façade de la nef et sa petite tour angulaire. Certains détails de cette grande façade, bases de colonnes, chapiteaux, tailloirs, présentent les mêmes caractères architectoniques que les parties similaires de la tour du nord et de la partie supérieure des bas-côtés. Dans quel état se trouvait alors le vaisseau principal ? S'il est impossible de s'en rendre compte exactement, on peut supposer qu'il était resté à l'état d'abri provisoire, comme je l'ai dit à l'article d'Hildebert, ou même qu'il avait été presque entièrement terminé par Hoël, puisque ce dernier put faire une dédicace de son église le 17 octobre 1093.

Si l'on admet l'achèvement de la grande nef par Hoël, il faut cependant avouer que la construction ne sembla pas suffisante à Hildebert, car celui-ci, ayant appelé le moine Jean, de Vendôme, architecte réputé, en édifia une nouvelle

(1) *Revue du Maine*, t. XXV, p. 48, et planche II.
(2) *Actus*, p. 289.

dont il reste, dans quatre travées et demie, les arcatures en plein-cintre, au-dessus des arcatures en tiers-point. La nef d'Hildebert présentait une grande régularité. Chaque archivolte du rez-de-chaussée, composée d'un double rang de claveaux, reposait sur une colonne monocylindrique. Les colonnes monocylindriques d'Hildebert ont disparu, à l'exception de celles qui sont noyées dans les grosses piles de la nef actuelle. Au cours des derniers travaux, on a retrouvé une de ces colonnes au centre de la pile qui est auprès du portail du Cavalier. M. Lefebvre-Pontalis a restitué une partie de la nef d'Hildebert dans la *Revue historique et archéologique du Maine*[1]. L'éminent auteur, qui combat justement les idées de M. le chanoine Persigan[2] et de M. de Dion[3], ne paraît pas s'être trop égaré dans ses hypothèses. Il est plus que probable que la nef d'Hildebert, consacrée en 1120, se composait d'arcatures appuyées sur une suite de colonnes monocylindriques, au-dessus, d'un triforium continu, et, sous une charpente visible, d'une rangée de fenêtres dans l'axe central des arcatures du rez-de-chaussée. La même disposition des fenêtres du clerestory existe encore au Pré.

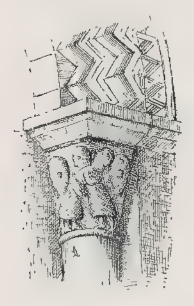


COLONNE MONOCYLINDRIQUE, NOYÉE DANS UNE PILE

Il est un point assez important sur lequel je ne saurais être d'accord avec M. Lefebvre-Pontalis. J'ai attribué à l'évêque Hoël (1085-1096), la grande façade de la nef. M. Lefebvre-Pontalis y voit au contraire l'œuvre de son successeur Hildebert, et en donne les raisons suivantes : « Si la nef de la cathédrale ne » conserve que quelques fragments de l'œuvre d'Hildebert, il n'en est pas de » même de la façade dont la plus grande partie doit lui être attribuée. Les portails » latéraux sont conçus dans le style en usage au début du XIIe siècle, et leur » archivolte, garnie de bâtons brisés, repose sur des chapiteaux ornés de *feuilles* » *d'acanthe*. On pourrait être tenté de faire remonter le portail central, dépourvu

(1) Tome XXV, p. 48, planche III.
(2) *Recherches*, p. 89.
(3) *Bulletin monumental*, XXXIX, année 1873, p. 489.

» de colonnettes et de moulures, à une époque plus ancienne, mais les deux » arcatures dont il est flanqué, offrent une décoration semblable à celle des portes » latérales, sa construction doit être contemporaine de la partie inférieure de la » façade, où l'on ne remarque aucune trace de raccords, sauf dans le voisinage » des deux contreforts ajoutés au XIIIe (lire XIIe) siècle. Du reste, *les figures qui » surmontent l'archivolte du portail principal peuvent servir à en déterminer la » date*.... Les cordons de billettes qui accompagnent les trois portes ne peuvent » fournir une preuve suffisante pour les dater du XIe siècle, car ce genre d'orne- » ments fut employé au XIIe dans tout l'ouest de la France. *La grande fenêtre de » la façade porte l'empreinte d'un art beaucoup plus avancé.* Les moulures de son » archivolte et les chapiteaux de ses colonnettes offrent » tous les caractères de l'ornementation de la seconde » moitié du XIIe siècle. *Il est probable que la baie primi- » tive percée dans l'axe de la façade était beaucoup plus » étroite, puisqu'elle fut remplacée par la fenêtre actuelle » à l'époque où Guillaume de Passavant entreprit de » voûter la nef.* Le pignon fut évidemment construit en » même temps que le grand portail, car son appareil est » formé d'assises taillées en lozange qui forment une » décoration analogue à celle du tympan. Pour restituer » la façade dans son état primitif, il suffirait de suppri- » mer les deux épais contreforts dont elle est flanquée et » de *réduire les dimensions de la fenêtre centrale, en sim- » plifiant son ornementation.* La hauteur du pignon » surélevé au XVe (lire XIIe) siècle, devrait également être diminuée. En attri- » buant à Hildebert la construction de la façade actuelle de la cathédrale ...... nous » nous trouvons en désaccord avec M. l'abbé Persigan [1] et M. de Dion [2] qui » font remonter au XIe siècle le portail central et le pignon...... Pour justifier cette » opinion, il faudrait prouver que les évêques Vulgrin et Arnaud, ou leur » successeur Hoël, entreprirent la reconstruction de la nef et de la façade au » XIe siècle. Nous avons dit que *les chroniques n'en faisaient aucune mention* ».



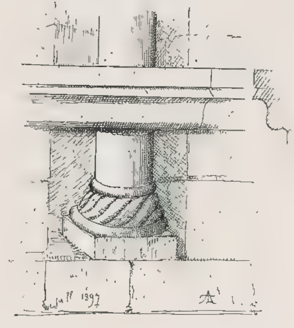
CHAPITEAU D'UNE DES PETITES PORTES DE LA FAÇADE

Après l'exposé de ces raisons d'un maître en archéologie, il importe d'examiner quelle créance on peut leur accorder.

Tout d'abord, le silence des chroniques (des *Actus*) ne saurait contredire l'opinion de ceux qui voient dans la façade de la cathédrale une construction antérieure à Hildebert, car ces mêmes *Actus* ne précisent pas les parties dues à cet évêque. D'après eux, celui-ci acheva l'œuvre de ses prédécesseurs et en fit la

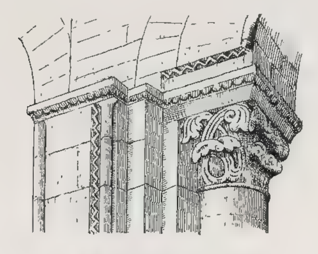
(1) *Recherches*, pp. 184 et 275
(2) *Bulletin monumental*, XXXIX, p. 486.

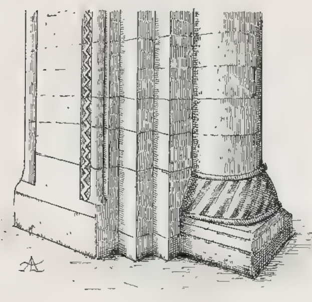
consécration en 1120. Cette désignation est trop vague pour qu'on puisse en tirer un argument en faveur de l'opinion de M. Lefebvre-Pontalis. Par ailleurs, les *Actus* affirment expressément que l'évêque Hoël termina les transepts, les tours et les murs des bas-côtés, c'est-à-dire les bas-côtés eux-mêmes. Si ces bas-côtés furent terminés, ils le furent avec leur façade et très-probablement vers le même temps que la façade du grand vaisseau, qui dut clore la nef qu'Hoël consacra en 1093. Quant à l'argument tiré des ornements qui conviennent au commencement du XIIe siècle, on ne saurait s'y arrêter, car, entre l'extrême fin du XIe siècle et le début du XIIe, il ne peut exister de différence appréciable. Qui plus est, M. Lefebvre-Pontalis a vu des feuilles d'acanthe (ornement usité au XIIe siècle) aux chapiteaux des petites portes de la façade. Ces feuilles d'acanthe ne sont à la porte de gauche que de rudimentaires feuillages sans nom, et, à droite, des monstres et un corps-à-corps de chevaliers, le tout paraissant bien plus du XIe siècle que du XIIe. En prenant un détail comme point de comparaison, la base d'une des petites portes de la façade (à droite), la base des colonnettes de la grande fenêtre, à l'intérieur, et la base d'une colonne engagée de la première travée de la nef, à côté du transept sud, travée que j'ai attribuée à Arnaud, on y découvre le même motif de décoration, une espèce de torsade, qui indique une communauté d'époque, à quelques années près.


BASE DE LA GRANDE FENÊTRE

Mais, où M. Lefebvre-Pontalis tombe dans l'arbitraire, c'est quand il admet que la grande fenêtre de la façade devait être primitivement plus petite et qu'elle fut remplacée par la fenêtre actuelle à l'époque de Guillaume de Passavant. Rien n'autorise une semblable affirmation, car la grande fenêtre, dans son état actuel, cadre parfaitement avec tout ce qui l'entoure, sans trace de reprise. Bien plus, loin d'avoir été agrandie par Guillaume de Passavant, elle fut au contraire diminuée par ce dernier évêque qui raccourcit de deux assises la base de ses colonnettes, par un cordon de pierre, correspondant avec le cordon régnant sous le triforium de la nef. Il faut dire que ce détail a nécessairement échappé à M. Lefebvre-Pontalis parceque, lors de sa visite à la cathédrale, la partie basse des colonnettes de la grande fenêtre était dissimulée sous une épaisse couche de mortier. Ce sont les derniers travaux exécutés dans la nef qui permettent de voir que, si on prolonge une ligne de la partie basse de la grande fenêtre

le long des murs de la nef, cette ligne coupe le cintre des arcatures d'Hildebert et passe au-dessus du sommet de l'arcature de la première travée. Ces constatations me portent à croire que la grande façade, sauf peut-être quelques détails sans importance, est de l'époque d'Hoël et non de celle d'Hildebert.





CHAPITEAU ET BASE D'ARCATURE

M. Lefebvre-Pontalis est dans le vrai en mettant au compte de Guillaume de Passavant la grande nef de la cathédrale telle que nous la voyons actuellement [1], mais, à mon sens, il faut en placer les débuts sous le pontifical de Hugues de Saint-Calais. En voici le motif. Après les incendies de 1134 et de 1137, qui semblent avoir fortement endommagé l'église d'Hildebert, Hugues de Saint-Calais, évêque de 1136 à 1144, dut nécessairement songer à la remettre en état. Cette supposition devient presque une certitude quand on remarque que dès la première année de Guillaume de Passavant, les travaux étaient assez avancés, comme le prouve la date 1145, gravée sur une des grosses piles de la croisée, contemporaine des piles de la nef proprement dite. Or, si en 1145, au commencement de l'épiscopat de Guillaume de Passavant, les travaux se trouvaient en pleine activité, il faut admettre qu'ils avaient été mis en train par Hugues de Saint-Calais et que son successeur n'eut qu'à les continuer jusqu'à leur complet achèvement en 1158, date de la dernière consécration de la nef [2]. On doit encore à Guillaume de Passavant, les grosses piles de la croisée, jusqu'à la hauteur des voûtes de la nef.

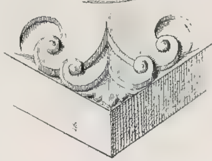


DATE GRAVÉE SUR UNE DES PILES DE LA CROISÉE

(1) M. le chanoine Persigan l'attribue à Hildebert

(2) Il n'y a pas lieu de s'arrêter à l'opinion de M. Parker (*Bulletin monumental*, 1863, p. 867, et 1864, p. 185), qui enseigne que la nef qu'on attribue à Guillaume de Passavant appartient aux dernières années du XIIe siècle, par conséquent aux évêques Renault et Hamelin. Cf. *Revue du Maine*, t. XXV, pp. 57, 60.

plusieurs piles des transepts qui ne sont que des restes des transepts complets réédifiés aux XIVe et XVe siècles, la partie inférieure de la grosse tour et le magnifique porche méridional que M. le chanoine Persigan met, mal à propos, au compte d'Hildebert[1]. Ce porche ne peut être d'Hildebert; « ce qui le prouve, » remarque M. Lefebvre-Pontalis, c'est que ses » sculptures offrent une analogie frappante avec » celles des trois portails de la cathédrale de Chartres » terminés vers le milieu du XIIe siècle[2]. Du reste, » si elle était antérieure à la dédicace de 1120, son » archivolte ne décrirait pas une courbe en tiers- » point, l'architecte d'Hildebert ayant fait cons- » tamment usage de l'arc en plein-cintre dans ses » constructions. Les bases des colonnes et les feuillages des chapiteaux peuvent » également fournir des arguments en faveur de la date que nous proposons, car » tous ces détails d'ornementation sont semblables à ceux des piliers de la nef. » Enfin le costume des soldats qui figurent dans les scènes du massacre des » Innocents, sculptées dans les voussures, » permet d'attribuer fort exactement le portail » méridional à une époque voisine de la dédi- » cace de 1158. Ces guerriers sont revêtus » d'une longue cotte de mailles et leur figure » est encadrée par un capuchon qui fait » corps avec le haubert : leur main soutient » un écu très-allongé[3]. Le costume militaire » que nous venons de décrire n'ayant été » adopté qu'après la seconde croisade, vers » 1150, les sculptures de l'archivolte ne » peuvent remonter à la première moitié du » XIIe siècle. Quant au porche qui le précède, » il fut sans doute élevé par les mêmes ou- » vriers[4]. Ses trois arcades en tiers-point et sa » voûte sur croisée d'ogive...... nous donnent » une véritable certitude à cet égard. M. de Dion lui assigne une date plus » ancienne[5], mais son opinion est contredite par les caractères architectoniques » de cette légère construction ».


GRIFFE D'UNE DES GROSSES PILES


CHAPITEAU ROMAN DU TRANSEPT SUD

(1) *Recherches*, pp. 89, 191, 275.
(2) Entre 1134 et 1150, dit M. l'abbé A. Clerval, *Chartres, sa cathédrale, ses monuments*, p. 28.
(3) Comme celui de l'émail de Geoffroy Plantagenet.
(4) Il ne faut pas tenir compte des modifications modernes.
(5) *Bulletin monumental*, XXXIX. Plan à la page 186.

Il s'agit maintenant de résumer cette longue dissertation. Suivant M. Lefebvre-Pontalis, on peut répartir ces constructions ainsi qu'il suit : Gervais de Château-du-Loir bâtit avant 1055, la chapelle du Saint-Sauveur dont les ruines se voient au portail de la Psallette (ancien évêché) ;

Hoël (1085-1097), les arcades des deux premières travées de la nef auprès des transepts et les deux collatéraux ;

Hildebert (1097-1125), les arcs en plein-cintre engagés dans les travées de la nef et la façade à l'exception de la fenêtre centrale ;

Guillaume de Passavant (1142-1186), les arcades en tiers-point, les colonnes, le triforium, les fenêtres du clerestory, les voûtes de la nef, les piles de la croisée, le soubassement de la tour et le grand portail méridional [1].

Je me permets une classification un peu différente de celle de M. Lefebvre-Pontalis. Après l'avoir établie précédemment, je la résume ici en quelques lignes :

Vulgrin (1056-1065) ne laissa rien de la cathédrale d'Aldric. Il jeta les fondements d'un nouvel édifice plus vaste que l'ancien. De son œuvre, il nous reste le plan roman et peut-être quelques fragments de murailles des basses-nefs, particulièrement du côté méridional.

Arnaud (1065 ou 1067-1081) commença les bas-côtés dont il fit complètement la première travée avec les arcades à plein-cintre du côté du grand vaisseau, et le mur des travées où se voient les arcatures à trois compartiments. On lui doit encore la partie basse des ruines de la porte de la Psallette (ancienne tour du nord), le bas de l'escalier de la tour actuelle, construit en roussard, et probablement le mur roman du transept sud, du côté de la place Saint-Michel.

Hoël (1085-1096) fit le reste des bas-côtés, la façade de la place du château (hormis les deux gros contreforts et le haut du pignon), la petite tour d'angle. De ses deux tours, qu'il acheva complètement, nous n'avons plus que la partie supérieure des ruines de la Psallette. Il avait construit également les transepts, mais le seul vestige qui nous en reste consiste en quelques claveaux de roussard, dans le transept nord, au-dessus de l'entrée du pourtour du chœur.

Hildebert (1096-1125) peut revendiquer les seuls arcs en plein-cintre de la nef, au-dessus des arcs en tiers-point du rez-de-chaussée.

Hugues de Saint-Calais (1136-1144), qui succéda à Hildebert après Guy d'Étampes, jeta les bases de la grande nef actuelle, des piles de la croisée et des piles romanes des transepts.

Guillaume de Passavant (1145-1187) termina l'œuvre de Hugues de Saint-Calais et doit être considéré comme le constructeur de cette partie de l'église. Quant à la fenêtre centrale de la façade, non seulement il ne l'agrandit pas, mais,

(1) *Revue du Maine*, t. XXV, p. 60.

au contraire, il la diminua de hauteur en la coupant, à sa partie inférieure, par un cordon au niveau des autres cordons de l'édifice. Au-dessous de ce cordon, il fit plaquer un revêtement en pierres de taille.

Sous le comble du bas-côté nord, on voit que le mur de la grande nef a été effrité, dans toute sa longueur, par la violence des flammes. Puisque cette muraille est due à Guillaume de Passavant, on ne peut y voir les traces des incendies de 1134 et de 1137, mais probablement de celui de 1189, qui réduisit en cendres une grande partie de la ville et qui fut peut-être causé à la cathédrale par les assiégés de la tour Orbrindelle, se défendant contre les hommes d'armes de Philippe-Auguste.





CHAPITRE VII

LES ÉVÊQUES DU XIII[e] SIÈCLE



'ABONDANCE des matières et le long chemin qui reste encore à parcourir, me forcent à ne donner que de brèves notices épiscopales. Le présent chapitre ne contiendra donc que les lignes essentielles de la vie des onze évêques qui ont gouverné l'Église du Mans pendant le XIII[e] siècle, époque à laquelle fut construit l'admirable chœur de notre cathédrale.

HAMELIN

Quatre mois après la mort de Renault[1], le lendemain de la fête de l'apôtre saint André (1[er] décembre 1190), les chanoines élurent pour le remplacer, un personnage du nom d'Hamelin. Celui-ci fut sacré à Rome par le pape Célestin III[2], qui, lui-même, avait été consacré le 14 avril (jour de Pâques) 1191. Si nous ignorons le lieu précis d'origine du nouvel évêque du Mans, nous savons au moins que, neveu d'Odon, doyen du chapitre de Saint-Martin de Tours, et frère de Philippe, qui succéda à leur oncle, il remplissait, en 1186, les fonctions de maître des écoles de Saint-Martin de Tours[3].

Le Corvaisier[4] affirme avoir vu dans « un ancien cartulaire une figure de cet » évesque assez mal désignée à la plume et aussi grossièrement enluminée » et « à costé de la teste un *écu d'argent chargé d'un lyon rampant coupé de pourpre*

(1) Dom Piolin (*Église du Mans*, IV, pp. 208, 209) qui fait mourir Renault le 2 août 1189 et qui place son successeur au 1[er] décembre 1190, ne trouve cependant que quatre mois entre ces deux dates.
(2) *Actus*, p. 48.
(3) *Gallia Christiana*, XIV, col. 389.
(4) *Histoire des évesques du Mans*, p. 469.

» *et d'orengé* ». Ceux qui croient pouvoir s'en rapporter à l'autorité de Le Corvaisier attribuent ces armes à notre Hamelin [1].

Avant de prendre possession de son siège, Hamelin dut, comme ses prédécesseurs, prêter serment de fidélité à son église. Il le fit devant le chapitre assemblé et devant les abbés de Perseigne et de Clermont [2].

Je ne sais à quelle époque remonte la coutume consistant dans le droit qu'avaient nos évêques de se faire porter sur les épaules de plusieurs seigneurs le jour de leur intronisation. Cet usage, qu'on rencontre dans différentes églises, particulièrement dans celle d'Angers, existait probablement déjà au Mans, à la fin du XIIe siècle, certainement pendant le XIIIe [3]. La veille de la cérémonie, à l'arrivée du pontife à la porte de l'église abbatiale de Saint-Vincent, le seigneur du Breil, tête nue, venait tenir l'étrier dextre de l'évêque pour lui aider à quitter sa monture. Cet office rempli, il restait propriétaire de la dite monture et de ses harnais. Le jour même de l'intronisation, l'évêque, vêtu d'ornements pontificaux, mître en tête et souvent pieds nus, se rendait processionnellement au prieuré de Saint-Ouen. Après certaines cérémonies dans l'église, il se plaçait sur la chaire épiscopale, en chape et en mître, sa crosse devant lui et tenant sur ses genoux le livre des Évangiles. Huit barons (les seigneurs de Pirmil, de Belin, de Vaux à Yvré-l'Évêque, de Sillé-le-Guillaume, de Montdoubleau, de Neuville-sur-Sarthe, de Montfort et du Breil en Parigné-l'Évêque) mettaient le brancard sur leurs épaules, puis le cortège franchissait le rempart de la ville par la porte du nord ou du château et s'arrêtait devant le portail de la cathédrale, derrière lequel se tenait l'archidiacre du Mans. Un dialogue s'engageait alors entre celui-ci et le pontife.

L'évêque : *Attollite portas principes vestras et elevamini portæ æternales et introibit rex gloriæ.*

L'archidiacre : *Est-ne ingressus tuus pacificus ?*

L'évêque : *Pacificus.*

L'archidiacre : *Vis tu servare jura et consuetudines Cenomanensis ecclesiæ scriptas et non scriptas approbatas ?*

L'évêque : *Volo.*

L'archidiacre : *Jura.*

L'évêque : *Si Deus me adjuvet et hæc sacra verba, statuta vera approbabo et observabo et pro viribus augebo* [4].

(1) Cauvin, *Armoiries des évêques du Mans.* Cet auteur donne des armes, plus ou moins authentiques, aux évêques Sigefroy, Avesgaud (*échiqueté d'or et d'azur au franc quartier d'hermine*), Gervais de Château-du-Loir (*de gueules écartelé d'argent, à la croix ancrée d'argent et de gueules de l'un dans l'autre*), Guillaume de Passavant (*de gueules écartelé d'argent à la fasce d'azur,* ou *de gueules écartelé de fasce enté d'argent et d'azur de six pièces*).

(2) *Livre blanc* (imprimé), nos XXXIX et XL.

(3) Un arrêt du Parlement du 28 mars 1318 (v. s.) parlant de cet usage dit qu'il existait « a tempore a quo » non est memoria ». Archives nationales, X 1 4, fol. 393.

(4) Bibliothèque du Mans. ms. 244, fol. 295 verso et 296. *Juramentum episcopi quod facit ante fores ecclesiæ.*

On ouvrait les portes du temple ; l'évêque était conduit dans le chœur, à l'autel des SS. Gervais et Protais et ensuite à son siège épiscopal. Le sire de Belin prenait le parement de la chaire qui avait servi au transport du pontife.

Le *Te Deum* chanté et la messe dite devant une foule d'abbés, de seigneurs et de peuple, l'intronisé se rendait à son palais pour un grand dîner où se trouvaient clergé et noblesse. Le sire de Montfort lui lavait les mains dans un bassin qu'il gardait : le sire de Pirmil présentait la serviette pour les essuyer et remplissait l'office de pannetier, ce qui lui donnait le droit de s'emparer de tout le linge de table après le repas. Le sire de Vaux faisait l'office d'écuyer tranchant et devenait possesseur de la gaîne et du couteau dont il s'était servi. Le sire de Sillé, échanson, réclamait la coupe de l'évêque, et le sire de Neuville, les ustensiles de cuisine [1].

Il arrivait quelquefois que les barons abandonnaient généreusement ces dépouilles, mais, en tout cas, ils maintenaient toujours rigoureusement leurs droits.

Dès la seconde année de son épiscopat, le lendemain de Pâques (6 avril) 1192, Hamelin réunit ses chanoines dans sa chapelle épiscopale pour confirmer quelques points de leurs statuts. A cette assemblée assistaient ; le préchantre [2], Guillaume Baritaut [3], Benoît [4], Payen, archidiacres, Foulques, maître des écoles [5], Geoffroy de Claers [6], Radulphus, Rogisius, Philippe d'Yvré [7], Guillaume Burgault, Guy, Patrice, Guillaume de Sablé, Hemery Clarel [8], Guillaume de Marcé [9], procureur du doyen (Nicolas) absent, Pierre du Plessis, Abraham [10], Hugues de Saint-Célerin, Jean de Roorte, Roger de Barnazai. Plusieurs autres chanoines, alors absents, approuvèrent plus tard la délibération. C'étaient : Loonus, chevecier de Poitiers, Pierre de Maldestor, Guérin, trésorier de l'église d'Angers, l'archidiacre de la même église, Hemery de Parthenay [11], Sébastien, Guillaume de Passa-

(1) Cf. *La Province du Maine*, t. VI (1898), pp. 201-210.

(2) Probablement Pierre.

(3) Guillaume Baritaut, fils de Pierre Berlai et de Pétronille des Roches-Baritaut, était vraisemblablement venu dans le Maine avec l'evêque Guillaume de Passavant. Le décès de Pierre Berlai est inscrit dans le *Martyrologe*, 244, au 2 des calendes de décembre, et celui de Pétronille des Roches-Baritaut, au 9 des calendes d'octobre

(4) On trouve encore l'archidiacre Benoît le 16 novembre 1220 (*Livre blanc*). « Benedictus ... archidiaconus, » vir magno nobilitatis et humilitatis », fit élever à grands frais des maisons « juxta ecclesiam Sancti Michae- » lis ». *Martyrologe*, 244, aux calendes de novembre

(5) En juillet 1213 le maître des écoles était Joscelin. *Livre blanc* (imprimé), p. 263.

(6) Geoffroy de Claers ou de Cleers était prêtre. *Martyrologe*, 244, 7 des ides d'août.

(7) Chanoine en 1213, Philippe d'Yvré devint évêque de Béryte. Voir *Martyrologe*, 15 des calendes de février.

(8) Il y eut à cette époque et plus tard, plusieurs chanoines du Mans du nom de Clarel. *Martyrologe*, passim.

(9) Guillaume de Marcé qu'on trouve à la fin du XII[e] siècle et au commencement du XIII[e], fit de nombreux dons à l'église cathédrale. Il donna au Chapitre une maison en pierre « ultra Pontem Ysuardi ». *Martyrologe*, 244, au 8 des calendes d'août.

(10) Abraham fit bâtir des maisons en pierre « in Veteri Roma ». *Martyrologe*, 16 des calendes de mars.

(11) Hemery de Parthenay donna en mourant cent sous manceaux à la fabrique de la cathédrale. *Martyrologe*, 2 des ides d'avril.

vant [1], Pierre, chancelier de l'église de Paris [2], Michel de Sablé [3], Mathieu, Philippe de Ballon, Hervé des Roches, Robert Jourdain, Guérin d'Usages [4], Jean, archidiacre de Tours [5].

Le chapitre de Saint-Julien se composait alors de trente-six chanoines au moins. Comme parmi eux, beaucoup n'étaient pas prêtres, le diacre Jean de La Chapelle fonda en 1208, une prébende pour un chanoine prêtre chargé de suppléer ses confrères, notamment pour la messe des morts qui devait se dire tous les jours après l'office de prime [6].

Henri II mort, Philippe-Auguste avait rendu à Richard Cœur-de-Lion le comté du Maine [7] et les deux monarques étaient partis pour la croisade en 1191. Richard, d'abord fiancé à la sœur du roi de France, épousa à Limeçon, en Chypre, le dimanche 12 mai 1191, Bérengère, fille de Sanche IV, roi de Navarre [8]. Retenu prisonnier par le duc d'Autriche, il trouva à son retour, en 1194, que les Manceaux s'étaient déclarés pour son frère Jean-sans-Terre. Après la mort du terrible monarque, le 6 avril 1199, Jean-sans-Terre s'empara du trône d'Angleterre, au préjudice de son neveu Arthur, duc de Bretagne, fils de Geoffroy et de Constance. Pendant que Philippe-Auguste ravageait notre pays, le jeune Arthur put s'emparer du Mans, où il vint avec sa mère rendre foi et hommage au roi de France [9]. Afin de se concilier le clergé, il fonda à la cathédrale l'anniversaire de son père Geoffroy et la cérémonie s'accomplit solennellement sur l'autel de Saint-Julien [10]. C'est peut-être à cette année 1199, ou au plus tard entre 1202 et 1203, qu'il faut rapporter l'incendie de la ville du Mans dont il est fait mention en ces termes,

(1) Parent de l'évêque de ce nom, il vivait encore en 1213 et devint « magister scolarum ». *Martyrologe*, 16 des calendes de mars.

(2) Vraisemblablement Pierre de Poitiers. Voir p. 116.

(3) Chanoine sous-diacre. *Martyrologe*, 3 des ides de juillet.

(4) Guérin d'Usages était en 1200, official de l'évêque Hamelin. B. de Broussillon, *Cartulaire de Saint-Victeur*, p. 31.

(5) *Martyrologe*, 244, fol. 285. *Livre blanc*, nº CCVII.

(6) *Martyrologe*, 7 des calendes de février. *Livre blanc*, nº CLI. On appela ce chanoine le chanoine serve.

(7) *Œuvres de Rigord et de Guillaume Le Breton* (Société de l'Histoire de France), I, 97.

(8) Dans *L'estoire de la guerre sainte*, Ambroise raconte ainsi ce mariage :

Ça estoit une sage pucele
E gentilz femme e preuz e bele,
Non pas fause ne losengere ;
Si aveit a non Berengiere,
Le rei de Navare ot a pere,
Qui l'avoit baillée a la mere
Le rei Richard, qui s'en pena
Tant que jusque la li mena. »

L'estoire de la guerre sainte. Histoire en vers de la troisième croisade (1190-1192), par Ambroise, publiée et traduite d'après le manuscrit unique du Vatican par Gaston Paris Paris, 1897, col. 31.

(9) *Œuvres de Rigord et de Guillaume Le Breton* (Société de l'Histoire de France), t. I, p. 145, nº 127 ; p. 205, nº 101. *Les Grandes Chroniques de France* publiées par Paulin Paris, t. IV, p. 115.

(10) *Livre blanc* (imprimé), nº IX. En juin 1199, Arthur fit un don à l'abbaye de Perseigne. G. Fleury, *Cartulaire de Perseigne*, p. 44.

dans une charte de l'abbaye de Beaulieu : « *Tempore incendii hujus civitatis, tem- » pore videlicet regis Johannis* [1] ».

Les premières années du XIIIe siècle, qui virent l'interdit jeté sur le diocèse par l'évêque Hamelin [2], la captivité et l'assassinat d'Arthur (1202, 1203), la présence de Jean-sans-Terre au Mans [3] avec sa femme Isabelle d'Angoulême (1202), celle de Philippe-Auguste (1203) [4], n'apportèrent que ruines et misères dans notre province [5]. Avant 1201, dans la crainte que les reliques de saint Julien ne fussent profanées par les gens de guerre, l'évêque et les chanoines enlevèrent secrètement le précieux dépôt et le firent transporter à Châteaudun où il resta environ deux ans. Sa réintégration eut lieu le 13 des calendes de juillet (19 juin) [6].

Éléonore de Guyenne étant morte à l'abbaye de Fontevrault le 31 mars 1204, son décès ouvrait les droits qu'avait au douaire des reines la veuve de Richard Cœur-de-Lion. Bérengère quitta alors la cour de sa sœur, la comtesse de Champagne, et se rendit auprès de Philippe-Auguste qui, au mois de mai 1204, s'emparait, en Normandie, de Falaise, Domfront, Bonneville-sur-Touque, lieux compris dans ce douaire. Elle lui en demanda la délivrance. Le roi de France, désireux de garder sa conquête, lui accorda en place la ville du Mans [7], et Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou, en échange des titres qu'elle pouvait posséder sur Château-du-Loir, lui promit de ne pas exercer, sa vie durant, son droit de sénéchal dans la cité mancelle [8].

Bérengère s'installa au Mans, dans le palais des comtes du Maine, où elle passait un acte, vers 1217, « *in camera regine versus vicum Heraudi* [9] », c'est-à-dire dans sa chambre, sur la rue Héraud, qui longeait alors la cité jusqu'à Saint-Pierre-de-la-Cour. Malgré une soi-disant tradition, expression d'une erreur émise dans le premier quart de ce siècle, il ne faut attacher aucune importance à l'avis de ceux qui veulent voir, dans une curieuse maison du XVe siècle de la Grande-Rue, le

(1) Archives de la Sarthe. H 384. *Inventaire sommaire*, t. III, p. 172.

(2) *Livre blanc* (imprimé), n° CIII et suivants.

(3) *L'histoire de Guillaume Le Maréchal*, t. II, pp. 90, 91.

(4) L. Delisle, *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 754. Dom Piolin (*Église du Mans*, IV, 256), écrit : « En 1203, Philippe-Auguste voulut exiger le serment de l'évêque Hamelin ; *mais le courageux vieillard » refusa de se soumettre à cette prétention, avec une constance que ne découragèrent ni les mauvais traitements, » ni la saisie de son temporel* ». A l'appui de ces graves accusations contre le roi de France le Révérend Père cite la charte XIV du *Livre blanc*, où il n'existe pas trace d'une semblable persécution

(5) 1203. « De die in diem multiplicata est miseria in regionibus Cenomanniæ, Pictaviæ et Andegaviæ et » Britanniæ ». *Chroniques des églises d'Anjou*, p. 52.

(6) Bibliothèque du Mans, ms. 224, fol. 1 à 4. On trouve aux folios 11 v° à 13, le récit des nombreux miracles qui s'accomplirent sur le parcours des reliques dans le pays chartrain

(7) L. Delisle, *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 805. Bérengère était dame du Mans et non comtesse du Maine. Jean, cinquième fils de Louis VIII et de Blanche de Castille, né au mois de septembre 1219 et accordé en mariage à Yolande de Bretagne, par traité passé à Vendôme en 1227, était comte du Maine et d'Anjou. P. Anselme, I, 82.

(8) L. Delisle, *Catalogue des Actes de Philippe-Auguste*, n° 857.

(9) H. Chardon, *Histoire de la reine Bérengère*, pp. 65 et 80.

logis ou l'emplacement du logis de la veuve du roi Richard [1]. Ce logis, qui a remplacé l'hôtel d'un bourgeois du Mans, Jehan Bellenger ou Berrenger [2], devrait s'appeler la maison Véron, ou plus justement, la maison Singher, du nom de son restaurateur actuel.

La confraternité des Églises du Mans et de Paderborn fut renouvelée en 1205 [3] et l'année suivante l'évêque Hamelin se rendit à l'abbaye de Saint-Denis en France où, par un acte daté du mois d'août, il reconnut qu'il n'avait pas le droit de procuration dans le prieuré de Sainte-Gauburge [4]. Sur la fin de son épiscopat, il put obtenir de l'église de Milan, quelques reliques des SS. martyrs Gervais et Protais [5].

Chargé d'années, Hamelin se démit de ses fonctions épiscopales après le 28 décembre 1213, époque du passage au Mans du cardinal Robert de Curçon [6], et avant le mois de juin 1214 [7], exactement dans le premier tiers du mois de mars 1213 (v. s.). Il mourut presque centenaire, la veille de la Toussaint 1218 [8]. Son corps fut, dit-on, enterré dans le chœur de l'église du prieuré de Grandmont ou de Bersay, dans la paroisse de Saint-Mars-d'Outillé [9]. Son obit est inscrit au 4 des calendes de novembre (29 octobre) dans les Nécrologes de Beaulieu et de Saint-Vincent et au 2 des mêmes calendes (31 octobre) dans le *Martyrologe de l'Église du Mans*. On lit dans ce dernier document : « Aujourd'hui, mourut Hamelin, de » pieuse mémoire, évêque du Mans, qui, ayant travaillé longtemps pour la » liberté de notre église, nous a accordé le droit de justice sur nos malfaiteurs



SCEAU ET CONTRE-SCEAU D'HAMELIN

(1) Voir *La Maison dite de la reine Bérengère*, par R. Triger, pp. 16 et suivantes.

(2) *La Maison Bérengère au Mans*, par l'abbé L. Denis, dans *La Province du Maine*, t. V (1897), pp. 229 et suivantes.

(3) *Livre blanc* (imprimé) n° CXCVIII.

(4) « Actum apud Beatum Dyonisium, anno Domini, M° CC° sexto, mense augusto ». Archives nationales, S 2238, n° 36. Sceau perdu.

(5) *Livre blanc* (imprimé), n° CXCVII.

(6) *Livre blanc* (imprimé) n° CXCII.

(7) *Livre blanc* (imprimé), n° XIV.

(8) Hamelinus « cessit antequam decederet annis quatuor, et cessavit episcopatus a media quadragesima » usque ad diem martis post octabas Pentecostes. Obiit fere centenarius anno Domini M CC XVIII, vigilia » Omnium Sanctorum ». *Actus*, p. 48.

(9) « Hamelinus jacere *dicitur* in choro ecclesiæ Grandimontensis prioratus ». Dom Briant, *Cenomania*. Le Corvaisier, Bondonnet et le *Gallia* affirment ce fait positivement, mais sans preuves. Quant à dom Piolin (IV, p. 259) il imprime sans hésiter qu'Hamelin vécut les quatre dernières années de sa vie au prieuré de Grandmont et qu'il y fut enterré. — En 1220, C..., archidiacre du Mans, donna une vigne aux frères de l'ordre de Grandmont; pour reconnaitre ce bienfait lesdits religieux s'engagèrent à célébrer à perpétuité dans leur Maison-Dieu du Gué-Brunet (à Parigné-l'Évêque) l'anniversaire d'Hamelin, jadis évêque du Mans. Archives de la Sarthe, H 1110

» et nous a concédé les fruits des prébendes des chanoines non résidants. Il a » également donné un reliquaire de vermeil dans lequel se trouve la tête de saint » Vincent, un anneau pontifical, une chasuble verte, une dalmatique et une » tunique avec son *pallium* », de plus, différents revenus au jour de son anniversaire et pour le service de l'autel de Saint-Martin [1].

M. Douet d'Arcq [2] décrit ainsi un sceau et un contre-sceau d'Hamelin, de 1203, provenant des Archives de Tours : Évêque debout, vu de face, mitré, crossé, et bénissant. Légende : † HAMELINUS DEI G[RATIA] CENOMANENSIS EPISCOPUS. Contre-sceau : Personnage en costume ecclésiastique, debout, de face et bénissant des deux mains. Légende : † SCS JVLIANVS CENOMANNEN.

Hamelin avait un neveu nommé Odon ou Eudes, chanoine de Saint-Julien et doyen de Saint-Pierre-de-la-Cour, qui, le 5 novembre 1204, fit un accord avec le chapitre cathédral représenté par le chanoine Mathieu des Prés [3].

NICOLAS

Nicolas, doyen de l'église du Mans depuis de longues années, fut élu évêque à la place d'Hamelin, le mardi après l'octave de la Pentecôte (27 mai) 1214 [4]. Certains auteurs, comme Le Corvaisier et Bondonnet, identifient notre Nicolas avec le chapelain qui bénit, dans l'île de Chypre, l'union de Richard Cœur-de-Lion avec Bérengère de Navarre en 1191. Dom Briant [5] et dom Piolin n'acceptent pas cette opinion en faisant remarquer que Nicolas paraît être resté continuellement au Mans de 1186 à 1214, ce qui constitue une erreur, car il en fut éloigné pendant plusieurs années [6], notamment en 1192, ainsi qu'on l'a vu plus haut.

Dès qu'il eut appris l'élection, Philippe-Auguste, qui se trouvait à Péronne (juin 1214), chargea Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou, et Guy d'Athies [7], de recevoir le serment de fidélité du nouveau pontife, dans le cas où Hamelin l'aurait prêté aux rois d'Angleterre, et de lui délivrer la régale du Mans, à compter du jour où l'élection lui avait été notifiée [8].

(1) « Ad serviendum altari Beati Martini in oleo et cereis ».

(2) *Inventaire des sceaux*, n° 6685. Voir aussi Bibliothèque nationale, fonds latin (Gaignières) 17036, fol. 124. Hucher, *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, t. XXXI.

(3) *Livre blanc* (imprimé), n° C. – Le chanoine Mathieu des Prés, était oncle d'un Robert des Prés, chevalier. Il avait été à Jérusalem et donna à la cathédrale une croix d'or avec du bois de la Vraie Croix. *Martyrologe*, au 15 des calendes de mars.

(4) *Actus*, p. 48.

(5) Dom Briant, *Cenomania*. Dom Piolin, *Église du Mans*, IV, 260.

(6) *Gallia*, XIV, col. 424.

(7) Peut-être Guy d'Athies, vice-chancelier de France en 1201. P. Anselme, VI, 270. Dom Piolin (IV, 261), l'appelle Guy d'Athée.

(8) *Livre blanc* (imprimé) n° XIV. L. Delisle, *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1500. — Dom Piolin (IV, 260), étaye tout un roman sur cet acte : opposition de Philippe-Auguste à l'élection de Nicolas ; refus par

Le nouvel évêque n'avait pas encore reçu l'onction pontificale, lorsque le chapitre élut le chanoine Hugues de La Ferté à la dignité de doyen. Celui-ci fit hommage à Nicolas qui l'investit de tous les droits adhérents à sa fonction [1].

Au mois d'août 1215, Nicolas confirma à ses chanoines la possession de leurs dîmes de Cormes [2], et le 27 janvier 1215 (v. s.), Guillaume Burel, ou d'Outillé, ancien chanoine du Mans et évêque d'Avranches [3], octroya à l'église du Mans quelques vignes et un pressoir qu'il possédait « apud Salnerias [4] ». Le même évêque, en revenant de Jérusalem [5], se souvint de saint Julien, en l'honneur duquel il établit la fête, le 27 janvier, dans son église cathédrale [6].

Il ne faut pas confondre, comme l'a fait dom Piolin [7], Guillaume Burel, ou d'Outillé, qui fut évêque d'Avranches de 1210 à 1236 [8], avec son parent Guillaume Burel, doyen de Saint-Pierre-de-la-Cour, également évêque d'Avranches de 1182 à 1194 environ [9]. Les deux Burel, évêques d'Avranches, étaient certainement parents de Durand Burel, ou d'Outillé [10], mari d'Étiennette, échanson d'Henri II d'Angleterre, et bienfaiteur de la cathédrale. Tous ces Burel [11] semblent originaires d'Outillé, en Saint-Mars, dont le seigneur, au commencement du XIIIe siècle, se nommait Guillaume de la Jaille [12].

L'épiscopat de Nicolas prit fin le 26 février 1215 (v. s.). Cet évêque avait fondé, ainsi que le chanoine Guillaume de Marcé, son anniversaire à l'abbaye de Saint-Vincent [13]. Il n'oublia pas non plus sa cathédrale à laquelle il fit plusieurs dons, particulièrement deux marcs d'or pour faire un calice d'or, une chasuble de samit rouge, une dalmatique, une tunique, deux aubes parées, une mître et des sandales avec des chaussures brodées d'or [14].

Nicolas de prêter serment au roi : saisie du temporel de l'évêché ; prestation d'un serment mitigé ; enfin restitution des revenus de l'évêché en juillet 1214. Tous ces faits purement imaginatifs sont énoncés pour justifier cette phrase : « L'esprit des légistes commençait à dominer dans le conseil ».

(1) *Livre blanc* (imprimé), nos XLI et XLII.

(2) *Ibid.*, no XXX.

(3) Dom Piolin, *Gallia* (édition Palme), *Ecclesia Abrincensis*, croit devoir corriger Guillelmus *Burellus* par Guillelmus d'Ostilly. Guillaume portait les deux noms.

(4) *Livre blanc* (imprimé), no CLXVIII. Le no CLXIX renferme cette variante : « Apud Sablogerinas, in » feodo abbatie Beate-Marie Belli-Loci Cenomannensis ».

(5) « Dum rediret de partibus transmarinis ».

(6) *Martyrologe*, 244, au 5 des calendes de novembre.

(7) *Église du Mans*, IV, 103, 262.

(8) *Chroniques de Robert de Torigni.* Édition L. Delisle, t. II, pp. 229, 230.

(9) *Ibid.* t. II, p. 125.

(10) On rencontre dans une charte de Henri II, passée au Mans, les témoins : Guillaume, évêque d'Avranches, Guillaume d'Outillé et Durand d'Outillé, camérier du roi. *Livre blanc* (imprimé), no CCCCXCV.

(11) Novella, qu'on trouve dans le *Martyrologe*, 244, au 16 des calendes de février, était vraisemblablement mère de Guillaume Burel, évêque d'Avranches de 1210 à 1236. En juin 1228, un Guillaume d'Outillé (de Houstilleio), fils de Durand d'Outillé, donna, par devant l'official du Mans, aux religieux de Grandmont du Gué-Brunet, une rente d'un septier de seigle à prendre sur la métairie « *de Salleu*, sita in parrochia de » Houstilleio ». Archives de la Sarthe. H 1110 ». *Inventaire sommaire*, IV, 29.

(12) *Livre blanc* (imprimé), nos DCLIV et suivants.

(13) *Livre blanc* (imprimé), no LXIII.

(14) *Martyrologe*, 244, au 4 des calendes de mars.

MAURICE

Le siège épiscopal ne resta qu'un mois vacant après la mort de Nicolas. Il fut occupé par Maurice, archidiacre de l'église de Troyes, lequel, né de parents pauvres, avait été charitablement élevé par des religieuses [1]. Son élection se place au jeudi 24 mars (vigile de l'Annonciation) 1216, et son sacre à Tours, par l'archevêque Jean de Faye, le dimanche dans l'octave de l'Ascension, 22 mai, de la même année [2].

Suivant un récit du dominicain Thomas de Cantimpré [3], reproduit par dom Piolin [4], l'élection de Maurice, qui mit d'accord deux compétiteurs à la succession de Nicolas, le doyen Hugues de La Ferté et le prévôt du Chapitre, avait été annoncée par une recluse à un chanoine, très-zélé pour le bien du diocèse.

A la magnifique floraison architecturale du XIIe siècle qui avait donné la nef de la cathédrale du Mans, devait succéder une grande poussée de sève qui produisit son admirable chœur. « Il semble qu'à la fin du XIIe siècle, dit M. Gonse [5], » l'érection d'une cathédrale fût devenue un besoin, comme la réalisation d'un » sentiment instinctif qui entraînait les populations urbaines vers l'affirmation » ostensible de leur avénement à la vie sociale, de leur constitution civile. Aussi, » lorsque l'épiscopat conçut le dessein d'élever de grands édifices où les masses » populaires pussent trouver place, il rencontra chez celles-ci un concours telle- » ment énergique, qu'il n'hésita plus à se lancer dans les entreprises les plus » hardies ».

Ce qui se passa à Chartres nous donne une idée de ce qui se pratiquait ailleurs. Partout, ce fut un élan généreux qui se communiqua à toutes les classes de la société. Évêques, chanoines, moines, clercs, riches et pauvres, versaient des trésors ou de simples oboles pour l'œuvre commune. Hommes et femmes s'attelaient aux chars sur lesquels on portait la chaux, la pierre, le bois, les vivres destinés aux ouvriers. Les populations accouraient de toutes parts ; chaque paroisse se mettait en route avec ses vieillards et ses enfants ; on emmenait même les malades, dans l'espoir de leur faire miraculeusement recouvrer la santé. Les bannières ouvraient la marche ; des trompettes donnaient le signal des manœuvres. Les fardeaux étaient énormes ; parfois il fallait les efforts d'un millier de pèlerins pour imprimer le mouvement à un seul char. Le convoi s'avançait au milieu d'un

(1) *Gallia*, XIV, col. 394.
(2) *Actus*, p. 49. Les *Vetera analecta*, III, p. 541, indiquent par erreur l'année 1219 pour l'election de Maurice.
(3) Né à Lew-Saint Pierre (Brabant) en 1201, chanoine régulier augustin à Cantimpré, en 1217, puis dominicain, à Louvain, en 1232.
(4) *Église du Mans*, IV, pp. 265 et suivantes.
(5) *L'Art gothique*, pp. 139 et suivantes.

silence religieux. Dans les haltes, on n'entendait que les confessions, les prières et les chants des pénitents. A la voix des prêtres, les haines s'apaisaient et la bonne harmonie renaissait dans les cœurs. Si un pécheur obstiné se refusait de pardonner à ses ennemis, on le chassait ignominieusement après avoir rejeté l'offrande qu'il avait mise sur le char. Arrivés au terme du voyage, les pèlerins rangeaient les voitures autour de l'église et formaient une sorte de camp dans lequel ils passaient la nuit en prières. Ils illuminaient leurs chars et faisaient retentir au loin le chant des psaumes et des cantiques [1].

Un demi-siècle environ après l'achèvement de sa cathédrale romane par Guillaume de Passavant, le clergé manceau rêva d'élever un chœur grandiose, capable de soutenir la comparaison avec les plus beaux monuments qui sortaient du sol de la France chrétienne, et l'évêque Maurice fit aussitôt venir d'habiles constructeurs [2].

Un obstacle cependant s'opposait à la réalisation du projet, la proximité de l'enceinte de ville située à quelques mètres seulement de l'abside de l'église. On s'adressa alors à Philippe-Auguste qui, avec l'agrément de la reine Bérengère, douairière du Mans, permit aux chanoines, par lettres datées de Melun, en novembre 1217, de bâtir le chœur de la cathédrale jusqu'au-delà des murailles gallo-romaines de la cité [3], du côté de la demeure épiscopale. Le Chapitre pouvait, afin d'écarter les immondices, clore d'une palissade non « défensable [4] », les fossés appartenant à l'église le long du cloître canonial et posséder, comme par le passé, des jardins derrière cette clôture [5]. L'achat fait par le chantre et le chapitre, à Robert de Sablé, en 1220, d'un terrain rendu inutile par les fossés royaux et situé au chevet de l'édifice [6], avait probablement pour but d'agrandir l'espace nécessaire pour les constructions.

Les chanoines se montrèrent très-reconnaissants de la grâce que leur avait accordée Philippe-Auguste. Chaque année, après sa mort survenue en 1223, ils célébrèrent le 2 des ides de juillet (14 juillet) un anniversaire pour le repos de son âme et leur nécrologe contient un pompeux éloge où il est dit que les méchants appelaient le roi de France le *roi des prêtres*, à cause de son zèle pour l'Église [7].

S'il faut en croire dom Piolin, la reine Bérengère « contribua puissamment

(1) Abbé Bulteau, *Histoire de la cathedrale de Chartres*. Lassus, *Monographie de la cathédrale de Chartres*.

(2) « Mauricius qui ad ecclesiam Cenomannensem vocare consueverat viros theologos et famosos, aliosque » viros peritos, providos et discretos, qui ligna Libani leviga ta et omnino parata ad ponendum in ædificio Salo- » monis, noverat eligenda ». *Actus*, p. 376.

(3) A Bourges, le constructeur de la cathedrale dut également établir son chœur à cheval sur la muraille gallo-romaine de la ville.

(4) « Non defensabilis ».

(5) *Livre blanc* (imprimé), no X. « De ampliatione ecclesie et de clausura fossatorum ». — L. Delisle, *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, no 1777.

(6) *Livre blanc* (imprime), n CLXXI.

(7) « Ecclesiam vero et ministros ejus adeo dilexit et fovit (Philippus) quod ecclesia malignantium ipsum » regem sacerdotum vocitabat ». *Martyrologe*, 214

» à la construction de l'église cathédrale[1] », et Simon de Montfort, chef de la croisade contre les Albigeois, mort le 25 juin 1218, « poussé par une piété » profonde envers le saint apôtre des Manceaux, offrit des dons considérables à » son église[2] ».

Malgré tout le désir qu'on peut ressentir de rencontrer de nombreux bienfaiteurs de l'église-mère, il est urgent de ne pas accorder droit de cité à ces dernières affirmations du Révérend Père. Aucun texte n'affirme la générosité de la veuve de Richard-Cœur-de-Lion, envers la cathédrale à laquelle elle laissa simplement trente livres mancelles destinées à la fondation de son anniversaire[3]. Quant à donner un rang quelconque à Simon de Montfort parmi ces mêmes bienfaiteurs, on ne saurait y songer un seul instant. Le Martyrologe de notre église inscrit bien la mort du fameux chef de la Croisade au 7 des calendes de juillet (25 juin), mais c'est simplement à titre d'événement remarquable intéressant toute la chrétienté[4].

Avec les chanoines Guillaume de Passavant[5], Simon de Mincy[6] et Jean de Roorte, nous rentrons dans la catégorie des bienfaiteurs authentiques. Le premier, qui mourut écolâtre après l'année 1213, laissa une somme de cent sous manceaux pour la fabrique de l'église en plus des vingt livres de son anniversaire[7], le second octroya au chapitre, outre ses maisons de la rue Héraud[8], onze livres tournois, également pour la fabrique de l'église[9]. Jean de Roorte, diacre, possesseur de maisons en pierre dans la rue de la Vieille-Rome, et qui vivait encore en 1226, imita la générosité de ses confrères[10].

On a dit plus haut l'enthousiasme des populations pour la construction de leurs cathédrales. Le fait d'aller chercher au loin les pierres nécessaires à l'édifice, prouve l'opiniâtreté des constructeurs qui ne reculaient pas devant le difficile transport de leurs innombrables blocs, sur de lourds chariots, par les chemins,

(1) *Église du Mans*, IV, 297.

(2) Dom Piolin, *Histoire populaire de Saint-Julien*. p. 131.

(3) « X kal. januarii. Eodem die obiit Berengaria, regina, quondam uxor Richardi, illustrissimi regis Anglo- » rum, de cujus bonis habuimus triginta libras cenomanensium, quas concessimus servicio ecclesie nostre, et » dictum servitium tenetur annuatim reddere triginta solidos cenomanenses distribuendos illis tantummodo » canonicis qui ejusdem regine anniversarium celebrabunt ». *Martyrologe*, 244. — Rien dans ces lignes, citées par dom Piolin à l'appui de sa thèse, n'autorise à dire que la reine Bérengère a contribué (de ses deniers) « à » la construction du magnifique chœur de la cathédrale ». R. Triger, *La maison dite de la reine Bérengère*, p. 20.

(4) « VII kal. julii. Eodem die, requievit a laboribus presentis miserie, Simon, inclitus Montis fortis, qui, » pro defensione nominis Christi, in terra Albigensi certavit usque ad mortem ». *Martyrologe*, 244.

(5) Parent de l'évêque du même nom.

(6) « De Minciaco. »

(7) *Martyrologe*, 244, au 16 des calendes de mars.

(8) « Symon de Minciaco, presbyter et concanonicus noster qui domos suas sitas in vico Araudi, quas » magnis sumptibus adquisivit, servicio ecclesie delegavit ». Dom Piolin (IV, 289), traduit « in vico Araudi » par la *rue Arnoul*. On trouve Simon de Mincy, prêtre et chanoine, cité dans une charte du 15 juin 1210. *Livre blanc* (imprimé), n° LXIV.

(9) *Martyrologe*, 244, au 11 des calendes de mars.

(10) *Martyrologe*, 14 des calendes de décembre.

souvent mauvais, du moyen âge. Les Manceaux avaient employé le roussard, qu'on trouve aux environs de la ville, la pierre de Soulitré [1] et celle de Bernay pour l'édification de la nef de Saint-Julien. Ils employèrent le grès dans les substructions du chœur jusqu'à la hauteur des fenêtres des chapelles, et demandèrent aux carrières de Bernay, situées à vingt-trois kilomètres du Mans, son calcaire jurassique, d'un grain fin et serré [2], pour tout le reste de l'édifice. Une charte de l'évêque Geoffroy de Loudun, du 16 août 1252, nous apprend que le Chapitre possédait une carrière à Bernay [3]. La plupart des autres perrières de la région appartenaient au seigneur de Sourches.

Maurice, qui avait été suspendu de ses fonctions par l'archevêque de Tours, Jean de Faye, et réhabilité par le pape Honorius III, vit disparaître en 1222, le sénéchal Guillaume des Roches, fondateur de l'abbaye de Bonlieu, et, le 14 juillet 1223, le roi de France Philippe-Auguste. Il prêta serment de fidélité, ainsi que les autres évêques du royaume, à son successeur Louis VIII, en novembre 1223. Le monarque reconnut que le pontife n'était pas tenu de marcher en personne à l'ost, ni d'y envoyer personne à ses frais [4]. Maurice, lui-même, dans le temps de la mort de Louis VIII (novembre 1226), reçut l'hommage, *per osculum pacis*, de Foulques l'Enfant, chevalier, pour son hébergement de Varennes et pour la terre où était situé le bourg d'Épineu [5]. Le 3 octobre 1230, avec le consentement du doyen [6] et du chapitre de son église, il modifia la division du diocèse en éteignant les archiprêtrés et en les remplaçant par sept archidiaconés, y compris celui du Mans annexé au décanat du chapitre [7].

Ce fut sous l'épiscopat de Maurice, à une date difficile à établir précisément, que les Frères mineurs et les Dominicains s'établirent au Mans, ces derniers, dans certaines maisons de la rue Héraud, provenant de la succession du chanoine Bernard de Miniac [8]. Il faut probablement compter au nombre des premiers enfants de saint Dominique dans notre ville, frére Henri Brisoul, que l'évêque du Mans choisit pour procureur, le 2 juillet 1231 [9]. Quelques membres du clergé manceau endossèrent peu après l'habit des frères prêcheurs. On peut signaler en

(1) Soulitré, localité à vingt-deux kilomètres du Mans, canton de Montfort.

(2) « La qualité et la beauté des pierres de Bernay sont telles que le géologiste Desmarest vint en visiter les carrières et leur a consacré un article dans son *Dictionnaire de Géographie physique* ». Pesche, *Dictionnaire*, t. I, p. 157.

(3) « Universis,... Gaufridus.... Cenomannensis episcopus. Noverit.... quod decanus et capitulum Cenoma- » nense concesserunt abbati et conventui Pietatis-Dei, de assensu et licentia nostra, quod ipsi possint capere et » levare lapides de petraria nostra de Berneio. ». Archives de la Sarthe. Fonds municipal. Original parchemin.

(4) *Livre blanc* (imprimé), p. 7, nº XIII. Archives nationales, JJ 26, fol. 140 ; J 346, nº 4.

(5) « Pro habergamento de Varennis et masura in qua situm est burgum de Espinou ». *Livre rouge*, fol. 272. L'ancienne châtellenie de Varennes-l'Enfant se trouve en Épineu-le-Séguin (Mayenne).

(6) Geoffroy de Laval, successeur de Juhel de Mathefelon, qui avait été nommé archevêque de Tours en 1228.

(7) *Livre blanc* (imprimé), nº CCXXXII, p. 137. Bibliothèque du Mans, ms. 247, *Livre rouge*, fol. 42 verso.

(8) *Martyrologe*, 244, 9 des calendes de janvier.

(9) *Livre blanc* (imprimé), nº XCVIII.

particulier le chanoine Guillaume de Rennes, maître des écoles, archidiacre de Sablé [1], et un autre Guillaume, également chanoine et archidiacre de Caux, au diocèse de Rouen [2].

Malgré ses démêlés avec l'évêque Maurice, le chapitre du Mans, les officiers du roi de France et plusieurs grands seigneurs, la reine Bérengère n'en songeait pas moins à l'accomplissement d'œuvres de charité. En 1229-1230, elle fonda, sur les bords de l'Huisne, non loin du Mans, l'abbaye cistercienne de l'Épau. Par une charte de mai 1230, saint Louis confirma aux religieux du nouveau monastère la possession de leurs biens. Dom Piolin [3] affirme que ce document est daté du Mans, et, comme preuve, renvoie à une copie de Gaignières [4] qui ne renferme pas, malheureusement, le nom de notre ville [5]. Le Révérend Père s'est donc encore une fois abusé. Toutefois, il est bon de faire remarquer que, s'il est impossible de constater la venue de Louis IX dans la capitale mancelle, à une date de mai 1230, on signale sa présence à La Flèche, le 15 du même mois [6].



ÉGLISE ABBATIALE DE L'ÉPAU

Bérengère mourut en 1230, le 10 des calendes de janvier (23 décembre) d'après le *Martyrologe* de l'église du Mans et le *Nécrologe* de l'abbaye du Pré [7]. Son corps fut enterré dans son abbaye de l'Épau, où les moines lui élevèrent un monument qui se trouve, depuis 1821, à la cathédrale [8].

(1) « Kal. decemb... Eodem die obiit W. Redonensis, de ordine predicatorum, vir magne fame et magni » consilii, qui ante fuerat hujus ecclesie (Cenom.) canonicus et magister scolarum et postea archidiaconus de » Sabolio ». *Martyrologe*, 244. Le *Livre blanc*, pp. 104 et 147, cite « Guillelmus, magister scolarum », en 1229 et en 1230. — Voir sur le dominicain Guillaume de Rennes, *Histoire litteraire de France*, XVIII, 403 106.

(2) « Id. oct. — Eodem die obiit frater Willelmus de Gunscio ? sacerdos de ordine predicatorum, qui fuerat » hujus ecclesie (Cenom.) canonicus et postea archidiaconus Caleti, Rothomagensis diocesis... ». *Martyrologe*, 244.

(3) *Église du Mans*, IV, 322.

(4) *Église du Mans*, IV, 585, 586. — Cet acte, dont l'original est perdu, était scellé en cire verte avec des lacs de soie rouges, jaunes et verts. Le roi y était representé assis sur un siège pliant

(5) « Actum anno Domini M CC XXX, mense maio ». *Cartulaire de l'Épau* (copie Gaignières), aux Archives de la Sarthe. Fonds municipal, nº 941, pp. 26 et suivantes. — M. H. Chardon, *Histoire de la reine Bérengère*, p. 89, note 2, dit que quelques copies de cette charte sont datées du Mans. Où sont ces copies ?

(6) Saint Louis, à La Flèche, le 15 mai, à Angers, le 16 mai, à Clisson, le 30 mai 1230. Le Nain de Tillemont (Édition de la Société de l'Histoire de France), II, 52.

(7) *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, t. XVI, p. 476.

(8) La description de ce tombeau sera donnée ultérieurement.

Maurice, dont les hautes vertus ont été célébrées par Thomas de Cantimpré, fut appelé en 1231, sur le siège archiépiscopal de Rouen. Son installation y eut lieu le 20 juillet, le dimanche avant la fête de sainte Marie-Madeleine [1].

Il mourut peu d'années après, le 10 janvier 1234 (v. s.). Son corps fut enseveli dans la cathédrale de Rouen [2] et son éloge inscrit au *Martyrologe* de l'église du Mans, au 3 des ides de janvier [3]. Les chanoines de notre église qui assistaient à son anniversaire, percevaient quinze sous sur vingt que le curé de Lavenay devait au chapitre, à cause d'une certaine dîme achetée autrefois par Robert *de Avallia* [4], avec l'assentiment de l'évêque.

Un sceau ovoïde de Maurice, de 1223, conservé en original aux Archives nationales [5], ne s'écarte pas beaucoup du type de celui d'Hamelin. L'évêque y est représenté debout, mitré, bénissant de la main droite, tenant de la gauche une crosse, la volute tournée en dedans, et vêtu d'une chasuble. Légende: SIGILLVM MAVRICII CENOMANNENSIS EPISCOPI. Contre-sceau rond présentant une main bénissante. Légende : SECRETVM MEVM.



SCEAU DE MAURICE

M. Bertrand de Broussillon a publié un fragment de sceau de 1222, du même évêque, dans son *Cartulaire de Saint-Victeur* [6]. Maurice y est figuré bénissant, assis sur une chaire non visible; sa chasuble, dont les plis sont très-marqués, semble porter un galon au milieu ; le manipule est très-accentué et l'aube ornée d'un double rang de pois. Il ne reste plus de ce sceau que le fragment de légende ... EPI [7].

(1) *Gallia*. Les *Actus*, p. 49, disent « circa festum Magdalenes ».

(2) Le tombeau de l'archevêque Maurice, dit M. Deville (*Tombeaux de la cathédrale de Rouen*), se trouve encore derrière le chœur, à gauche, avant d'entrer dans la chapelle de la Vierge. Le dessin de ce tombeau, donné par le même auteur, me laisse très perplexe. L'évêque, qui est représenté couché, peut à la rigueur figurer la statue de Maurice, mais l'enfeu lui-même porte les caractères évidents du XIIe siècle. Le doute à cet égard, ne semble guère possible, malgré les raisons données par M. Deville.

(3) Le manuscrit des *Actus*, fol. 14 verso, dit que Maurice construisit beaucoup d'églises (Ipse multas edificavit ecclesias).

(4) Probablement le même que Robert de *Avaleria* ou *de Avalleria*, chanoine du Mans, en 1226, 1228 et vers 1234 (*Livre blanc*). Dom Piolin, (*Église du Mans*, IV, 337), écrit que ce Robert d'Evaillé « l'un des « chanoines du Mans les plus recommandables de ce temps là, établit l'anniversaire de Maurice dans l'église « cathédrale ». Le Révérend Père, ici, comme trop souvent, se laisse entraîner par son imagination.

(5) Douet d'Arcq, *Inventaire des Sceaux*, no 6686. Appendu au serment de fidélité de l'évêque au roi. Novembre 1223. Archives nationales. J 346, no 4. Voir encore Bibliothèque nationale, fonds latin (Gaignières). 17036, fol. 139. Autre sceau de Maurice, Douet d'Arcq, no 6687.

(6) Planche VII, no 5 et page 81, note 1.

(7) Gaignières (Copie aux Archives de la Sarthe. Fonds municipal, no 895) nous a conservé la description d'un sceau de Maurice et d'un sceau du Chapitre du Mans, accompagnant une charte de mai 1223. Le sceau de Maurice présente un évêque, revêtu de ses ornements pontificaux. Celui du Chapitre se distingue par un saint Julien portant son église.

GEOFFROY DE LAVAL

Geoffroy de Laval[1] avait succédé, comme doyen du Chapitre, à Juhel de Mathefelon nommé archevêque de Tours, en 1228. Il fut choisi pour remplacer Maurice sur le siège de saint Julien, la veille de la fête de saint Hippolyte, 12 août 1231[2]. Presque tous les auteurs manceaux, en particulier dom Piolin, ont vu dans Geoffroy, un fils de Guy V de Laval et d'Emma, réputée sans motif fille de Geoffroy Plantagenet[3]. Cette filiation du nouvel évêque du Mans n'est établie par aucun document et ne repose sur aucune preuve. Au moyen-âge, remarque justement M. Bertrand de Broussillon[4], « le plus souvent les enfants entrés dans » les ordres et les filles ayant pris le voile ne laissaient aucune trace dans les » archives de leurs familles ; mais, à l'époque où vivait Geoffroy de Laval, » la maison de Laval voyait mourir le dernier de ses enfants mâles et ses fiefs » tomber en quenouille[5], si bien qu'un fils de Guy V, s'il en avait existé un, se » serait trouvé héritier présomptif du fief et, en cette qualité, eût été, à maintes » reprises, appelé à intervenir dans les actes de sa maison. Nous ne le rencontrons » dans aucun ; on doit donc le rejeter de la famille de Laval, sauf peut-être à le » rattacher à l'une des branches cadettes ».

A cet argument négatif donné par M. Bertrand de Broussillon, j'en ajouterai un autre. Si Geoffroy avait appartenu à la riche et puissante maison de Laval, il en serait question dans le *Martyrologe* de l'église du Mans, au sujet de la fondation d'un anniversaire quelconque, ainsi qu'il est arrivé pour les familles de Guillaume de Passavant et de Geoffroy de Loudun. Or, comme il n'en est rien, on peut tout au plus supposer que le successeur de Maurice était originaire de la ville de Laval ou d'une autre petite terre du pays, portant le même nom[6].

« On ne saurait, disent les *Actus*, raconter dignement à quel point s'éleva la fidélité, la bonté, la prudence et la piété de Geoffroy. Zélateur de la justice et ami de la paix, il faisait tous ses efforts pour terminer les différends par voie de conciliation[7] ; il prêchait continuellement et faisait l'aumône avec tant de générosité, qu'il ne refusa jamais ceux qui imploraient sa pitié. Devenu pauvre lui-même, par amour du Christ, il n'eut rien à léguer et mourut sans pouvoir faire de testa-

(1) Gaufridus de Lavalle. *Actus*, p. 49.
(2) *Actus*, p. 49.
(3) Dom Piolin, *Église du Mans*, IV, 338.
(4) *La Maison de Laval*, t. I, p. 95.
(5) Avec Emma, sœur de Guyonnet.
(6) Il existait dans la paroisse de Ruillé-en-Champagne, un fief de *Laval*, connu à partir du XVe siècle sous le nom de *Laval Payen* ou *Laval Péan*.
(7) En 1233, Geoffroy s'entremit entre le Chapitre et Lisiard de Poillé, pour éviter un duel judiciaire, au sujet du fief d'Asnières. *Livre blanc* (imprimé), no CXCV.

ment. Ayant suivi l'exemple de saint Laurent, il rendit son âme à Dieu dans la nuit même de la fête de ce bienheureux (9-10 août) 1234, au bout de trois ans d'épiscopat. Sa sépulture eut lieu le 11 août, dans l'église des Frères-Mineurs du Mans, église dont il avait fait la dédicace [1] ». Son tombeau y fut détruit par les Huguenots en 1562.

Malgré son extrême pauvreté, Geoffroy de Laval avait pu léguer à la fabrique de son église une somme pour la fondation de son anniversaire. Au moment de sa mort, *in extremis*, il lui laissa une mitre, des sandales, sa crosse, une étole et un vêtement « de samito deaurato » ainsi que certains autres ornements [2].

Gaignières [3] nous a conservé le dessin d'un sceau de Geoffroy de Laval qui a été exactement reproduit dans la *Sigillographie des seigneurs de Laval* [4] et dans la *Maison de Laval* [5], de M. Bertrand de Broussillon. Ce sceau ovoïde représente un évêque debout, mitré, revêtu de ses ornements pontificaux, bénissant de la main droite et tenant de la gauche sa crosse, la volute tournée en dehors. Légende: ✝ GAUFRIDUS : DEI : GRA : CENOMANENSIS : EPUS. Contre-sceau : Une main tenant une croix haut-placée au bout d'un bâton, avec la légende : GRA : DEI SU[M ID] QUOD : SUM [6].

Les travaux du chœur de la cathédrale étaient en pleine activité sous l'épiscopat de Geoffroy de Laval. Saint Louis, pour en faciliter l'achèvement confirma, par lettres datées de Paris, en juillet 1232 [7], la concession faite au Chapitre par son grand-père Philippe-Auguste, en novembre 1217.

GEOFFROY DE LOUDUN

Geoffroy de Loudun (*de Loduno, de Louduno, de Lousduno* [1], qui avait été pourvu de la dignité de chantre dans l'église du Mans par l'évêque Maurice [8], fut appelé à la succession de Geoffroy de Laval, sur le siège de saint Julien, le 16 des calendes d'octobre (16 septembre) 1234. Le 22 novembre de cette même année, il donna sa prébende à Gautier, archidiacre de Lisieux [9].

(1) *Actus*, p. 49. Geoffroy de Laval consacra encore l'église abbatiale de l'Épau. Vers cette même époque (mai ou juin 1234) saint Louis, en épousant la reine Marguerite, lui constitua en douaire la cité du Mans avec ses dépendances, ainsi que la tenait la reine Bérengère.

(2) *Martyrologe*, 244, au 4 des ides d'août.

(3) Bibliothèque nationale, fonds latin, 17036, fol. 150.

(4) Page 14.

(5) Page 96.

(6) Cauvin croyant l'évêque Geoffroy de la famille de Laval, lui donne naturellement les armes de cette maison.

(7) *Livre blanc* (imprimé), p. 7, nº XI.

(8) Un Geoffroy de Loudun avait été fait chanoine d'Angers, à l'octave de Pâques 1209. Bibliothèque d'Amiens. Fonds L'Escalopier, nº 2, fol. XIV.

(9) *Livre blanc* (imprimé), nº CC. *Martyrologe*, 244, fol. 226. Dom Piolin (*Église du Mans*, IV, 349), par

« La famille de ce prélat, dit dom Piolin[1], était originaire du Maine et tenait » son nom d'une terre seigneuriale de la paroisse de Parigné-l'Évêque (nommée » Loudon). Puissante dans le Maine dès l'an 1180, une branche de cette famille » établit son séjour à Trèves, petite ville d'Anjou, assise sur la Loire ».

Le Révérend Père hasarde ici une affirmation dénuée de tout fondement historique.

Ce qu'il y a de certain, c'est que notre pontife était fils de Geoffroy de Loudun, seigneur de Trèves en Anjou[2], et de Béatrix[3]. Il eut deux frères, Foulques[4] et Hémery[5] qui, étant morts sans enfants, lui laissèrent la succession de leur père. Sa sœur, Marguerite, épousa le seigneur de Montsoreau[6]. Un Eudes de Loudun, prêtre et chanoine du Mans, fonda son anniversaire à la cathédrale et ordonna qu'en ce jour, les pauvres infirmes, qui se tenaient dans l'église, devaient recevoir une écuelle pleine de viande de poulet ou de chapon[7]. Vers le milieu du XIIIe siècle, Richard de Loudun, chevalier[8], possédait, dans la rue de Saint-Vincent, des maisons sur lesquelles le chanoine et official, Geoffroy de Saint-Calais, assigna vingt sous manceaux pour ses confrères assidus à son anniversaire[9]. Plus tard, on voit apparaître le chevalier « Richart de Leudon », auquel, en 1295, Béatrix, comtesse de Dreux, accorda « à lui et à ses hoirs nez et procréez de lui, » toute la justice et seigneurie haulte et basse » qu'elle possédait « ou fié, lequel » fié l'en appelle le fié de La Feigne, séant en la parroisse de Parrigny[10] ».

Dès le début de son épiscopat, Geoffroy de Loudun prêta serment de fidélité à saint Louis qui en témoigna par des lettres datées de Fontainebleau, en novembre 1234[11]. Peu après, il se vit suspendu des fonctions de son ministère par l'archevêque de Tours, Juhel de Mathefélon, pour un litige de juridiction. A l'exemple de Maurice, qui avait été frappé de la même peine pour le même motif,

une singulière distraction, reproche à l'évêque Geoffroy de Laval d'avoir donné cette prébende à Gautier, archidiacre de Lisieux. Geoffroy de Laval étant mort en août 1231, il lui eût été difficile de faire un semblable don le jour de la fête de sainte Cécile (22 novembre) 1234. Gautier de Lisieux, pourvu de la dignité de chantre, en 1234, à la place de Geoffroy de Loudun, remplissait encore ses fonctions en 1244 (*Cartulaire de Saint-Victeur*, p. 117, note 1), ce qui n'empêche pas dom Piolin d'affirmer (IV, 354), que dès 1234, Geoffroy de Loudun investit de cette charge Pierre, fils du comte de Vendôme. Pierre de Vendôme ne devint chantre qu'après Gautier et avant 1271. — Voir *Martyrologe*, 244, au 11 des calendes de juillet et au 3 des ides de septembre.

(1) *Église du Mans*, IV, p. 350.

(2) *Martyrologe*, 244, 6 des calendes de juillet

(3) *Martyrologe*, au 9 des calendes d'octobre.

(4) *Martyrologe*, au 9 des calendes de novembre.

(5) *Martyrologe*, au 6 des calendes d'avril.

(6) *Martyrologe*, au 7 des ides d'octobre

(7) *Martyrologe*, au 5 des nones de mars. — Dom Piolin place cet Eudes de Loudun sous Maurice, 1216-1231 (t. IV, p. 287), et sous Jean de Chanlay, 1277-1298 (t. IV, pp. 352, 440).

(8) Voir sur une famille de Loudon, à Parigné-l'Évêque, *Revue du Maine*, VIII, 62.

(9) *Martyrologe*, au 6 des ides de septembre.

(10) Parigné-l'Évêque. Archives nationales. P 344 1, cote 1103 1.

(11) *Livre blanc* (imprimé), p. 20, n° XXXVIII. Dom Piolin (IV, 354), prétend que l'évêque du Mans se rendit à Fontainebleau pour prêter son serment au roi.

il se rendit auprès du souverain Pontife. Grégoire IX accueillit l'évêque du Mans avec bonté et le renvoya non-seulement absous, mais honoré du titre de Légat du Saint-Siège dans toute la France [1].

Au commencement des démêlés de Geoffroy avec l'ancien doyen du Mans devenu archevêque de Tours, c'est-à-dire en 1235, une terrible famine vint désoler le diocèse. Il s'éleva alors une contestation au sein du Chapitre pour savoir si l'on devait vendre l'or et l'argent du frontal et de la châsse de saint Julien, afin de nourrir les pauvres, ainsi qu'il avait été stipulé par l'archidiacre Payen [2]. Comme on voulait conserver ces œuvres d'art, il fut convenu qu'elles seraient rachetées. L'évêque donna 150 livres tournois de son patrimoine et les chanoines 60 livres tournois sur la fabrique de l'église, en spécifiant toutefois qu'à l'avenir le tombeau de saint Julien ne pourrait plus être dépouillé de ses ornements [3]. On se montra moins avare de reliques. En 1243, l'évêque, pour resserrer des liens de confraternité, envoya à Paderborn une partie de l'humérus de saint Julien, en demandant aux chanoines de cette église qu'ils consentissent à célébrer, le 27 janvier, la fête de l'apôtre des Manceaux dont il leur adressait l'office [4].

Parmi les événements les plus remarquables de cette période, il faut signaler la dédicace, en 1244, de l'église de la Chartreuse du Parc [5], par Geoffroy de Loudun, la venue de saint Louis à l'abbaye de Perseigne, en mai 1248 [6], et la transaction que fit l'évêque, en 1250, avec Hervé de Sourches au sujet des pierres à extraire des carrières de Bernay pour l'achèvement du chœur de la cathédrale [7].

La construction du chœur de Saint-Julien [8] touchait en effet à sa fin et l'évêque Geoffroy de Loudun, seigneur de Trèves, put fixer, le lundi après *Quasimodo* (20 avril) de l'année 1254, pour la consécration du nouveau sanctuaire, commencé par Maurice, en 1217.

« Dès le lendemain de Pâques, une foule nombreuse, venue de tous les points de la ville, se présenta pour enlever les matériaux qui encombraient l'église. De nobles matrones se mêlèrent aux femmes du peuple. Elles transportaient le sable hors de l'édifice, sans se soucier, contrairement à leur habitude, de leurs beaux atours rehaussés de vair et d'autres couleurs [9]. Beaucoup se mon-

(1) Les lettres du pape, conférant le pouvoir de légat à Geoffroy, sont du 25 mai 1237.

(2) *Martyrologe*, 214, aux nones de novembre. — Il s'agit ici de l'archidiacre Payen qui vivait sous l'épiscopat de l'évêque Hamelin. Voir plus haut et *Livre blanc* (imprimé), p. 80.

(3) *Martyrologe*, 244, fol. 282 et 293 verso.

(4) Bollandistes, 27 janvier, p. 772. Dom Briant, *Cenomania*. Bibliothèque du Mans, ms. 226 ter, p. 19.

(5) Fondée en 1235 par Marguerite de Fif, nièce de Raoul, vicomte de Beaumont.

(6) G. Fleury, *Cartulaire de Perseigne*, pp. 59-61. — Le Nain de Tillemont, *Vie de saint Louis*, III, 171.

(7) *Gallia*, XIV, col. 399.

(8) On trouve en juin 1239, les chanoines Marchus et Étienne des Arênes, qualifiés « rectores fabrice ecclesie ». *Livre blanc* (imprimé), n° CCCCXXVII. — Étienne des Arênes vivait encore en 1244 et après. Voir son sceau dans le *Cartulaire de Saint-Victeur* publié par M. Bertrand de Broussillon, planche VII, n° 13. Le chanoine Marchus est inscrit dans le *Martyrologe*, 244, au 6 des nones de mai.

(9) « Adsunt matronæ cum reliquis mulieribus, quæ contra mulierum morem accuratis vestibus non

traient fières des souillures que leurs vêtements avaient contractées au cours de ce travail. Certaines femmes remplissaient de sable les langes de leurs nourrissons, encore à la mamelle [1], afin de les faire concourir à une œuvre aussi sainte. Des enfants de trois ans, donnant des signes d'une foi précoce, emportaient des matériaux dans leurs petites robes. Quant aux hommes robustes, c'était plaisir de les voir soulever avec une aisance incroyable de grandes poutres et de lourdes pierres. Les moins forts besognaient selon leur pouvoir. Chacun s'employa si bien, qu'on fit très-vite ce que de nombreux mercenaires n'auraient pu accomplir en un long temps. Le travail dura toute la semaine, sans l'aide d'un conducteur, et avec une telle ferveur, que les témoins ne pouvaient retenir des larmes de joie.

» Les citoyens du Mans voulurent faire briller au dehors le feu de la charité qui les animait à l'intérieur. En conséquence, ils statuèrent que des cierges, donnés par eux, brûleraient pendant tous les offices, et que chacun les fournirait d'un poids proportionné à ses ressources. Quelques-uns des premiers de la ville donnèrent un cierge de deux cents livres et d'autres offrirent des cierges selon leurs moyens. Celui qui était pauvre mettait son argent avec celui d'un individu plus riche. Il ne faut pas oublier que plusieurs corps de métiers, pleins d'allégresse et aux sons des instruments, apportèrent leurs cierges en chantant. En outre, des cierges furent placés en cercle autour du sanctuaire et dans le chœur, aux frais de l'église, puis une multitude de couronnes lumineuses le long de la nef.

» Tel était le désir de tous d'assister à la dédicace du temple et à la translation des reliques de saint Julien, que beaucoup de Manceaux, appelés à l'ost par leur comte [2], refusèrent de partir malgré les châtiments dont ils étaient menacés.

» Ajoutons ici que les vignerons et les fermiers des clos de vignes qui n'avaient pas offert de cierges comme les précédents, se dirent entre eux : Les autres ont offert des lumières fugitives, faisons mieux et payons des verrières qui illuminent l'église à l'avenir. Ils en garnirent alors une fenêtre entière, composée de cinq lancettes, dans lesquelles ils étaient représentés vaquant aux travaux de leur métier [3]. Il importe de dire, à la louange des autres habitants, qu'outre de somptueux luminaires, ils donnèrent encore des vitraux, où ils paraissaient avec les marques de leurs professions.

» Enfin arriva le jour si désiré, dans lequel on devait transporter les

» parentes, in pannis variis, in indumentis scallaticiis viridibus, seu alio colore fulgentibus, extra ecclesiam » sabulum portabant. Multæ scobem ecclesiæ multiciis deportantes, ipsa multicia squalore pulveris squalere » gaudebant ». *Actus*, p. 377.

(1) Aliæ sabulo ecclesiæ lactentium parvulorum gyrumnulos implentes, sic eos extra ecclesiam deferebant ». *Actus*, p. 377.

(2) Charles de France, roi de Naples, de Sicile et de Jérusalem, frère de saint Louis, qui, en 1246, avait reçu l'Anjou et le Maine en apanage.

(3) « Fecerunt autem formam integram quinque vitreas continentem, in quibus ipsi per officia depinguntur ». *Actus*, p. 379.



CATHÉDRALE DU MANS

PANNEAUX DU VITRAIL DES VIGNERONS (XIIIe SIÈCLE)

reliques saintes de l'ancien temple dans le nouvel édifice[1]. Les nobles et les évêques voisins avaient été conviés à la cérémonie. Comme dans la parabole de l'évangile, quelques-uns s'excusèrent, d'autres répondirent à l'invitation. Parmi les présents on remarquait l'archevêque de Tours (Pierre de Lamballe), les évêques d'Avranches (Richard Lainé), d'Angers (Michel de Villoiseau), de Rennes (Jean Gicquel) et de Dol (Étienne)[2].

» La très grande multitude accourue, non-seulement du diocèse, mais aussi des pays étrangers, engagea le clergé à faire la cérémonie de la translation durant la nuit pour éviter le tumulte ». Tous les évêques étaient présents, mais Geoffroy de Loudun, que les *Actus* comparent à Siméon, à Saül et à Issachar, se réserva de porter lui-même les ossements de saint Julien, du lieu où ils se trouvaient, jusque sur l'autel où ils devaient rester exposés à la vénération des fidèles. Quand on enleva le voile de soie qui recouvrait la précieuse châsse, un parfum d'une suavité incomparable remplit l'édifice.

« Les reliques furent exposées durant quinze jours et la piété des chanoines qui les gardaient, deux par deux, nuit et jour, ne se fatigua pas un seul instant.

» Un grand nombre de nobles du Maine, spécialement le vicomte de Beaumont[3] et le seigneur de Montfort[4], se joignirent à eux. Mais les simples citoyens voulurent aussi partager cet honneur; avec l'autorisation du clergé, ils vinrent dans le chœur, munis de leurs armures, pour la garde nocturne du corps saint[5]. Il fut aussi convenu que pendant toute la quinzaine, les religieux, tant de la ville que des faubourgs, chanteraient les vigiles au commencement de la nuit, après les Matines du Chapitre. L'évêque se montra l'un des plus assidus; il n'oublia pas un seul jour de se rendre à l'église pour y prier et pour y répandre des larmes de joie à la vue de la ferveur populaire.

» La veille et le jour de la Dédicace, Geoffroy de Loudun donna un grand repas aux nobles, aux barons et à tous venants sans exception. Les salles de son palais et même les cuisines regorgèrent d'invités à ce point qu'il fallut établir des tentes dans le verger épiscopal.

» La renommée d'une semblable fête s'étendit au loin et on vit accourir au Mans des pélerins de presque tous les coins de la France[6]. »

(1) « De squalore et angustia veteris operis ad pulchritudinem et latitudinem structuræ majoris ». *Actus*, p. 379

(2) Dom Piolin (IV, 386), ajoute, je ne sais d'après quelle source, Guillaume de Sainte-Mère-Église, évêque de Bayeux, qui, soit dit en passant, ne fut jamais évêque de Bayeux, mais bien d'Avranches, avant Richard Lainé. En 1254, l'évêque de Bayeux se nommait Guy.

(3) Louis de Brienne, vicomte de Beaumont par son mariage, avant février 1253, avec Agnès de Beaumont, sœur et héritière de Richard II, vicomte de Beaumont. Louis était le troisième fils de Jean de Brienne, roi de Jérusalem, empereur de Constantinople, et de Bérengère de Castille. P. Anselme.

(4) Rotrou, seigneur de Montfort.

(5) « Venerunt loricati cives in chorum, tota nocte vigilantes et custodientes, cum omni diligentia, corpus » sanctum ». *Actus*, p. 380.

(6) « Interea populi fama excitati ex omni fere Francia ad sanctas reliquias venerandas..... advenere ». *Actus*, p. 381.

De nombreux malades furent guéris pendant ces jours de bénédiction, s'il faut en croire le récit des *Actus*. Ils étaient venus des villes ou villages suivants : Lavenay, Belin, Amné, Laval, Montmirail, Le Lude, La Quinte, La Perrière (diocèse de Séez), La Roche-Mabile, et autres. « Parmi les nombreux fiévreux qui recouvrèrent la santé, on cite un jeune clerc de la cathédrale, Michel de Gorran, fils du prévôt de Bourg-le-Roi. Vers le même temps, des chevaliers se réunirent pour un tournoi auprès d'Évron. Pendant l'une des nombreuses courses, un seigneur[1] tomba sous son cheval, en danger d'être écrasé par la troupe des combattants. Il se souvint de saint Julien et se recommanda à lui. Soudain, il se releva ainsi que son coursier. Accompagné de sa femme et des siens, tous munis d'un cierge, ce chevalier vint rendre grâce à son bienfaiteur et offrit une figure de chevalier en cire qui resta longtemps suspendue à la châsse du bienheureux[2] ».



TOMBE DE GEOFFROY DE LOUDUN

A partir de cette époque, l'église du Mans célébra tous les ans l'anniversaire de la Dédicace le lundi après *Quasimodo* et, le jour suivant, la fête de la Nouvelle Translation des reliques de saint Julien[3]. Les trois leçons de l'office de cette dernière fête étaient tirées du récit des *Actus*[4].

La construction du chœur de la cathédrale n'absorba pas complètement l'activité de Geoffroy de Loudun. L'évêque s'employa encore à la restauration ou à l'agrandissement des résidences de Touvoie, d'Yvré-l'Évêque et de Ceaulcé. Il acheta à Paris, de ses propres deniers, pour lui et pour ses successeurs, sur la montagne de Sainte-Geneviève, un vaste hôtel entièrement entouré de murailles[5].

(1) « Dominus Tilleti ». *Actus*, p. 382.

(2) *Actus*, pp. 377 381

(3) « Die sequenti (dedicationis) celebratur ejus (Sancti Juliani) nova translatio, licet fuerit facta die » hodierna ». P. Hennier, *Ordinarium novum*.

(4) « In translatione beati Juliani.... *Lectio I :* Temporibus venerabilis patris Gaufridi de Louduno Trevia- » rum, tunc Cenomanensis episcopi, ordinaverunt tam ipse quam Capitulum ut corpus beati Juliani in novo » opere transferretur, quod factum est die lune octava post Pascha, anno Domini millesimo CC° L° IIII° ». *Liber breviarii factus secundum usum ecclesie Cenomanensis* (Ms. du XVe siècle sur vélin, appartenant à Mgr de Bonfils, évêque du Mans), p. 203

(5) *Actus*, p. 391. 1238, juillet, Paris. Maître Geoffroy de Blazon et Geoffroy de Saint-Calais, clercs,

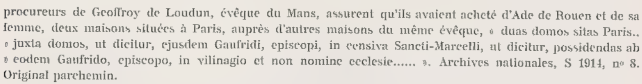
Geoffroy de Loudun ne devait pas jouir longtemps du magnifique sanctuaire qu'il avait consacré. Ayant eu quelques difficultés avec le comte Charles, il dut se rendre à Anagni auprès du Souverain Pontife[1]. Alexandre IV et les cardinaux accueillirent favorablement l'évêque. Mais, il ne put faire trancher son différend, car il décéda sept jours après son arrivée, dans la fête de l'Invention de saint Étienne, premier martyr, le 3 août 1255. Son corps fut d'abord enterré chez les frères mineurs d'Anagni[2], ensuite rapporté en France et enseveli à Saint-Denis-d'Orques, dans l'église de la Chartreuse du Parc, où son tombeau devint glorieux et le but d'un pélerinage. Louis II de Beaumont, tué à la bataille de Cocherel, en 1364, avait sollicité la faveur d'être ensépulturé « en » l'église Saint-Geofroy de Chartrouse, au Maine, devant » le grand autel[3] ».

La tombe peinte du bienheureux Geoffroy se trouvait dans le chœur de l'église de la Chartreuse, à gauche du grand autel. Actuellement, elle s'abrite dans l'église paroissiale de Saint-Denis-d'Orques. C'est une œuvre de la fin du XVe siècle ou du commencement du XVIe. Au dire de M. Hucher, l'effigie du saint évêque, aujourd'hui très-effacée, paraît peinte à l'œuf[4].

SCEAU DE GEOFFROY DE LOUDUN

Dans le vitrail absidal du chœur de la cathédrale, la représentation de Geoffroy de Loudun, reproduite deux fois, est entourée de huit blasons à ses armes : *de gueules à la bande d'or*. On voit encore ces armes sur un contre-sceau d'un Geoffroy, seigneur de Loudun (1239). Le sceau porte une fleur de lys accostée de deux oiseaux : Légende : † S' GAUFRIDI : DE : LODVNO[5]. Douet d'Arcq décrit un autre sceau de 1234, qui peut être de notre pontife : Évêque debout, vu de face, crossé et bénissant : Légende : S' GAVFRIDI : CEN|NOMA|NNEN : EPISCOPI. Contre-sceau : Un Agnus Dei. Légende : † SIGNVM DEI VIVI [6].

Durant tout son pontificat, Geoffroy de Loudun se montra d'une générosité princière à l'égard de sa cathédrale. On trouve la longue énumération de ses dons



procureurs de Geoffroy de Loudun, évêque du Mans, assurent qu'ils avaient acheté d'Ade de Rouen et de sa femme, deux maisons situées à Paris, auprès d'autres maisons du même évêque, « duas domos sitas Paris., » juxta domos, ut dicitur, ejusdem Gaufridi, episcopi, in censiva Sancti-Marcelli, ut dicitur, possidendas ab » eodem Gaufrido, episcopo, in vilinagio et non nomine ecclesie...... ». Archives nationales, S 1914, nº 8. Original parchemin.

(1) Geoffroy de Loudun accomplit plusieurs fois le voyage de Rome.

(2) *Actus*, p. 389.

(3) Bibliothèque nationale, ms. *Pièces originales*, t. 247. Beaumont 5431. *Ex Chronicon priorum domus Parci*

(4) *Monuments du département de la Sarthe*, pp. 188-192. Voir dans la collection Gaignières à la Bibliothèque nationale, fonds latin, 17036, fol. 163.

(5) Bibliothèque nationale, fonds latin, 17126 169. Communication de M. le comte Bertrand de Broussillon.

(6) *Collection de sceaux*, nº 6688, provenant des Archives de Tours. — Voir encore Bibliothèque nationale, fonds latin (collection Gaignières), 17036, fol. 151.

dans les *Actus*[1] et dans le *Martyrologe*[2]. Parmi les objets précieux — dont quelques-uns étaient ornés de pierreries — offerts par l'évêque, il faut signaler deux tentures de soie aux armes royales[3], deux chaires épiscopales, et, entre autres livres, un missel, trois Graduels et un très-bel antiphonaire.

Au nombre des quarante-quatre chanoines[4] qui dans ce temps constituaient le Chapitre se remarquait Guillaume Morin, fils du chevalier Guillaume Morin et d'Hersende que les Inscriptions du Tronchet appellent tante paternelle de l'évêque Geoffroy. Il donna aux clercs, qui assisteraient à l'anniversaire de ce dernier évêque, la somme de dix sous et à la fabrique, cinq sous pour le luminaire[5]. Il serait facile de dresser une longue liste de ses confrères ; mais je n'en citerai que les principaux :

Renault Clarel, né vers 1190, chanoine en 1245[6] ;

Lucas *de Coleniis*, homme doux et généreux, vivant probablement vers 1250, qui se distingua par ses nombreuses et riches offrandes. Il prit soin de rétablir une statuette d'un évangéliste, dérobée à la châsse de saint Julien, et voulut que ses deux neveux, Geoffroy et Michel, entretinssent une lampe ardente pour les infirmes, devant le vitrail de la Sainte Vierge, à l'entrée de la cathédrale[7].

Robert de Domfront, né vers 1185, écolâtre de l'église de Paris, chanoine du Mans vers 1221, devint doyen du Chapitre en 1233[8], après Geoffroy de Laval. Ce dignitaire, que le *Martyrologe* qualifie de « vir sane profundi pectoris et sciencie » eminentis », fonda l'anniversaire de l'ancien doyen Juhel de Mathefélon, archevêque de Tours, mort archevêque de Reims, en 1250, et donna, pour conserver l'Eucharistie, un ciboire d'argent de quatre marcs, doré intérieurement et extérieurement par endroits[9]. Il vivait encore en 1259.

Nicolas de Flae[10] qu'on trouve chanoine du Mans, en 1240, devint évêque de Saint-Malo où il siégeait en 1259 et en 1262. Il fonda son anniversaire au Mans[11].

Hémery Guerri ou Guerrif, fils d'Hémery Guerri et de Jeanne, d'abord

(1) Pages 389-391

(2) Au 3 des nones d'août.

(3) « Dedit (Gaufridus) duos pannos sericos de armis regis Franciæ ». *Actus*, p. 390. Dom Piolin (IV, 389) s'est autorisé de ce passage pour écrire : « Saint Louis donna (à la cathédrale) deux tentures en tapisserie » ornées de l'écusson royal ».

(4) Ce nombre est donné par l'enquête de 1245. Archives de la Sarthe, fonds municipal, n° 843, fol. 43.

(5) *Martyrologe*, 244, au 5 des ides de mai.

(6) Archives de la Sarthe. Fonds municipal, n° 843, p. 36. On trouve un Renault Clarel au 5 des nones de mars. *Martyrologe*, 244.

(7) « Teneant lampadem ardentem ad opus infirmorum in hac ecclesia, ante vitream Beate Virginis, in » introitu ecclesie ». *Martyrologe*, 244, au 3 des ides de juillet.

(8) Archives de la Sarthe. Fonds municipal, n° 834, fol. 1 et 5

(9) « Dedit etiam dictus decanus dicte ecclesie unam cupam argenteam deauratam intus et extra per loca, » quatuor marcharum, ad corpus dominicum reponendum ». *Martyrologe*, 244, au 11 des calendes de mars. Dom Piolin (IV, 390) traduit : « Il laissa une coupe d'argent doré, du poids de quatre marcs, *pour faire un pavillon » au-dessus du Saint Sacrement* ».

(10) Le *Gallia*, XIV, col. 1005 et Dom Piolin (IV, 391) le nomment Nicolas de Flac.

(11) *Martyrologe*, 244, au 5 des ides d'août.



CATHÉDRALE DU MANS

CHŒUR (XIIIe SIÈCLE)

D'APRÈS LE TABLEAU DE LIONEL ROYER, AU MUSÉE DU MANS

chanoine et official du Mans, puis archevêque de Lyon en 1236[1]. Il fonda son anniversaire et donna à la cathédrale un reliquaire de cristal, orné de statuettes d'or et d'argent, dans lequel se trouvaient des reliques des apôtres Simon et Jude et de saint Denis, reliquaire qu'il avait toujours devant les yeux en célébrant la messe[2]. Son frère Jean Guerri, aussi chanoine du Mans, vers 1250, possédait la réputation d'homme savant (profundi pectoris et sciencie eminentis) et enseigna pendant de longues années l'Écriture Sainte à Paris[3].

Foulques Marguerite, chanoine prêtre, vivant en 1254 et mort avant 1256, donna cent sous manceaux de rente à la fabrique de l'église pour l'entretien de six lampes devant le Grand Crucifix et de six autres dans la nef, qui devaient brûler nuit et jour, et pour six grands cierges à mettre aux portes du chœur, les jours de grande fête[4].

Guillaume du Temple, archidiacre de Sablé, sur le nom duquel je veux clore cette énumération de chanoines, vivait vers 1239-1240. Après avoir prêché la Croisade, il partit lui-même pour la Palestine, suivi d'une multitude de pélerins et mourut au cours du voyage[5].

Ainsi que dans beaucoup d'autres églises, sous Geoffroy de Loudun, les enfants de chœur de la cathédrale célébraient la fête des Innocents, mais, en 1245, ils furent privés du breuvage qu'on leur accordait en cette circonstance[6].

GUILLAUME ROLAND

Le *Gallia*[7] et dom Piolin[8] affirment qu'aussitôt la nouvelle de la mort de Geoffroy de Loudun arrivée au Mans, le doyen Robert de Domfront et le Chapitre écrivirent à saint Louis, le 8 septembre 1255, pour lui demander l'autorisation de procéder à l'élection d'un évêque. Le monarque ayant consenti, ils choisirent un de leurs collègues nommé Guillaume Roland (*Guillelmus Rolandi, Rollandi* ou *Roullandi*). Suivant Le Corvaisier et Bondonnet, le nouveau pontife qui avait été chanoine, puis chantre, était fils d'Hector Roland, avocat fiscal de Charles, comte

(1) Voir dans le *Gallia*, t. I, col. 141, 143, les hypothèses qu'on a émises au sujet de cet archevêque de Lyon, appelé improprement « Aymericus de Ripis ».

(2) *Martyrologe*, 244, aux nones d'octobre.

(3) *Martyrologe*, 244, au 4 des nones de décembre. — Sur les parents d'Hémery et de Jean Guerri, voir *Martyrologe*, 244, au 5 des ides de mars.

(4) « Super januas chori ». *Martyrologe*, 244, au 3 des ides de février.

(5) *Martyrologe*, 244, au 3 des calendes de septembre.

(6) 1245. « Minores clerici Cenomanensis ecclesie, in festo sanctorum Innocentium ad bibendum non » fuerunt admissi . . ». Archives de la Sarthe. Fonds municipal, nº 834, p. 27. — Voir sur la fête des Innocents, Du Cange, *Glossaire*, au mot *kalendæ seu festum kalendarum.*

(7) Tome XIV, col. 400 et 427.

(8) D'après Baluze, *Miscellanea*, in-fol. III, 101.

du Maine, et auparavant enquêteur en cour d'église[1]. Les Additions aux *Actus*[2] ajoutent au nom de l'évêque « patria Cenomannensis, antea Cantor ».

Consacré avant le mois de mars 1256[3], Guillaume prêta serment de fidélité au roi de France en juillet de la même année[4]. A peine installé sur le siège de saint Julien, il confirma aux Filles-Dieu du Mans le don que leur avait fait saint Louis[5], par lettres datées de Domfront, en 1256, de la dîme de Saint-Denis de Villenette[6], et dut entrer en lutte avec le comte Charles, pour la défense des droits de son église[7]. Afin d'obtenir gain de cause, il se rendit à Rome auprès du Souverain Pontife. En revenant, il mourut à Gênes, en Italie, le 2 des nones d'août (4 août) 1258[8]. L'obituaire de la Chartreuse du Parc inscrit sa mort aux nones du même mois.



TOMBE DE GUILLAUME ROLAND

On a placé le décès de Guillaume Roland dans les années 1258, 1260 ou 1261. La bonne date est incontestablement août 1258, ainsi qu'il est facile de s'en rendre compte par l'indication d'une charte datée du mardi après l'Assomption de la Sainte Vierge (20 août) 1258, le siège épiscopal étant vacant[9].

De Gênes, le corps de l'évêque fut rapporté au Maine et enterré au milieu du sanctuaire de l'église abbatiale de Notre-Dame de Champagne[10], où son tombeau

(1) On ne sait à quelles sources Le Corvaisier et Bondonnet ont puisé ces renseignements.

(2) Mabillon, *Vetera analecta*, t. III, p. 541.

(3) *Livre blanc* (imprimé), n° CCI.

(4) Dom Briant, *Cenomania*, d'après *Livre Rouge*, fol. 21.

(5) « Pro remedio anime nostre et animarum (parentum nostrorum, Ludovici regis, genitoris nostri, et » genitricis nostre Blanche, regine ».

(6) Vidimus de 1256. Parchemin incomplet conservé à l'évêché du Mans.

(7) Dom Piolin (IV, 411), s'appuyant sur le *Martyrologe*, 244, dit que Guillaume Roland fut chassé de son diocèse par les officiers du comte. Le *Martyrologe* ne donne pas ce détail précis.

(8) « M CC LVIII. Guillermus de Bussiis Aurelianensis et Guillelmus Rollandi Cenomanensis episcopi » obierunt ». *Chronique de Guillaume de Nangis*, t. I, p. 219.

(9) Dom Briant, *Cenomania*

(10) Paroisse de Rouez-en-Champagne, près de Sillé-le-Guillaume.

en cuivre émaillé fut dessiné par Gaignières [1]. Cette tombe, maintenant disparue [2], a été reproduite par E. Hucher dans ses *Monuments du département de la Sarthe* [3].

L'article nécrologique de Guillaume Roland [4] apprend qu'outre son anniversaire, il fonda ceux de son père, de sa mère et de son frère Jean. Au milieu des objets précieux dont il gratifia la cathédrale, il faut signaler trente-six anneaux d'or, garnis de pierres précieuses, pour la châsse de saint Julien, et une croix d'argent doré, avec image du Christ, contenant du bois de la vraie Croix [5]. Guillaume Roland est représenté en costume de chanoine dans les vitraux de la cathédrale avec cette inscription : *Guillelmus Rolandi.*

Le *Livre blanc* [6] cite, à l'année 1256, un Guy, chanoine, curé de l'église « de » Fontibus ». C'est vraisemblablement ce même individu qu'on retrouve au *Martyrologe*, sous le nom de Guy le Breton (Brito), prêtre, chanoine et archidiacre de Quimper, fondateur de la fête de saint Julien à Quimper, qui donna une certaine somme sur les dîmes de l'église « de Fontibus » pour l'institution à la cathédrale du Mans de l'office de saint Corentin [7]. Vers le même temps, 1257, Vincent de Pirmil monta sur le siège archiépiscopal de Tours. Ce pontife est considéré par les historiens manceaux comme chanoine de saint Julien et appartenant à une noble famille de la province. Sans en posséder la preuve directe, je le crois originaire du pays nantais, compatriote du chanoine du Mans, Geoffroy de Nantes [8], qui, après 1270, fonda à la cathédrale l'anniversaire du même Vincent de Pirmil [9].

Isabelle de Mayenne que j'identifie, non avec Isabelle de Mayenne, morte le 10 mai 1220 [10], mais avec Isabelle, fille de Juhel de Mayenne, qui convola avec Louis de Sancerre après la mort de son premier mari, Dreux de Mello, prouva sa dévotion envers saint Julien en fondant son anniversaire [11], après 1257. Elle fut imitée par Jeanne (*aliàs* Gervaise) de Mayenne, femme de Pierre [12], comte de

(1) Bibliothèque nationale, fonds latin, 17036, fol. 173. Bibliothèque du Mans, ms. nº 471, XIV.

(2) Des fouilles entreprises en 1895-96, par M. J. Chappée, à l'abbaye de Champagne, ont amené la découverte de la sépulture probable de Guillaume Roland. Les ossements présumés de cet évêque ont été déposés dans l'église de Saint-Corneille de Tennie. Cf. *La Province du Maine*, t. V (1897), pp. 187-192.

(3) Page 206 *bis*.

(4) « II non. aug. — Sic obiit felicis recordationis Guillelmus dictus Rollandi, venerabilis episcopus » Cenomanensis, qui quasi flos egrediens, velud umbra fugiens pertransivit », etc.

(5) *Martyrologe*, 244, au 2 des nones d'août. Il n'existe aucun motif pour donner à Guillaume Roland les armes suivantes qui lui sont attribuées par Cauvin : *d'azur au huchet d'argent virolé de sable et lié de gueules*

(6) Imprimé, nº CCXCIII.

(7) *Martyrologe*, 244, au 2 des nones de septembre.

(8) « Gaufridus Nannetensis, hujus ecclesie (Cenomanensis) canonicus et subdiaconus. »

(9) « Anniversarium bone memorie defuncti Vincencii, quondam archiepiscopi Turonensis. » *Martyrologe*, au 11 des calendes d'octobre. Le même *Martyrologe* inscrit, au 5 des ides de mai, la mort de Vincent en ces termes : « Obiit Vincentius, archiepiscopus Turonensis, ejus anniversarium, XXX s. ». Vincent fut-il même chanoine du Mans ? Devant le laconisme du *Martyrologe*, il est permis d'en douter.

(10) Bertrand de Broussillon, *La Maison de Craon*. I, 85.

(11) *Martyrologe*, 244, au 5 des ides d'avril.

(12) Pierre, comte de Vendôme, mari de Gervaise, dite Jeanne de Mayenne, dame de La Chartre-sur-Loir, mourut en Palestine, le 29 mars 1249. P. Anselme, VIII, 725.

Vendôme[1], dont le fils, Pierre de Vendôme, chanoine de Chartres et de Tours, chantre de l'église du Mans, mourut étudiant à Bologne[2], avant 1274[3].

GEOFFROY FRESLON

Le siège épiscopal ne resta pas longtemps vacant après la mort de Guillaume Roland. On y rencontre Geoffroy Freslon, ancien chanoine du Mans et archidiacre d'outre Loire en l'église de Tours[4], à la fin de l'année 1258, après le 10 septembre[5]. Il est présumable que le nouvel évêque tirait son origine d'un village situé entre Montoire et les Roches-l'Évêque, dans le Bas-Vendômois, et qu'il était de la famille d'un certain Guillaume Freslon, chevalier, qui en 1280, accorda quelques rentes à l'abbaye de la Virginité. Ce chevalier, dit dom Briant, avait un sceau chargé de *trois fleurs de lis avec lambel à trois pendants*, tandis qu'on attribue à Geoffroy Freslon : *d'argent au chevron d'azur accompagné de trois freslons de sable*. Ces dernières armes se trouvaient autrefois, paraît-il, dans les vitraux de la cathédrale, où Le Corvaisier a pu les voir, mais sans « discerner au vray si » c'estoient des freslons ou quelques autres figures qui accompagnaient le chevron[6] ». Maulny a également vu le soi-disant blason de Geoffroy Freslon, dans la première grande fenêtre du transept, à droite de la rose[7], c'est-à-dire dans une fenêtre du XVe siècle[8]. Il résulte de tout ceci qu'on ne connaît pas sûrement les armes de Geoffroy Freslon. Si le sceau du chevalier Guillaume portait bien trois fleurs de lis (et non pas trois frelons), peut-être le blason de la cathédrale était-il chargé lui-même de trois fleurs de lis, d'un dessin plus ou moins parfait, donnant, à distance, l'illusion de bestioles ressemblant à des frelons.

Dès le 26 août 1259, Geoffroy, « Cenomanensis ecclesie minister humilis », écrivit à saint Louis l'autorisant, autant qu'il le pouvait, à employer en œuvres pies, les sommes qu'il devait et dont les créanciers ne lui étaient pas

(1) « *Martyrologe*, 244, au 3 des ides d'avril. — Dom Piolin (V, 47), fait vivre cette Isabelle, à la fin du XIVe siècle.

(2) « XI kal. julii. Sic obiit Petrus de Vindocino, filius nobilis viri Petri, comitis Vindocinensis, cantor » hujus ecclesie Cenomanensis, qui dum esset canonicus Carnotensis et utriusque ecclesie Turonensis, cupiens » amore scientie exsulare studiorum Bononiam profectus est. Ibidem, in flore juventutis diem clausit extre- » mum..... ». *Martyrologe*, 244.

(3) *Livre blanc* (imprimé), p. 431.

(4) *Gallia* (XIV, 401), d'après Guillaume de Nangis, Maan et Gaignières.

(5) « Datum anno Domini 1258, mense septembris, die martis post Nativitatem beate Marie, sede vacante ». L. Denis, *Cartulaire de Vivoin*, p. 72.

(6) *Histoire des Évesques du Mans*, p. 526. — Cauvin (*Armorial des évêques du Mans*) s'appuie sur Le Corvaisier pour affirmer que Geoffroy Freslon portait un chevron et trois frelons. Or, Le Corvaisier n'émet qu'une supposition.

(7) *Annuaire de la Sarthe*, pour 1840, p. 248.

(8) Ce fragment de vitrail provenait probablement d'une fenêtre plus ancienne

connus[1]. En 1260, il consacra l'église abbatiale de N.-D. de Champagne, et, à une date inconnue, fit d'importants travaux au château de Touvoie. Il y creusa l'étang de Perrière, bâtit un portail, une grange, la chambre épiscopale, arracha un bois d'aune qu'il transforma en prairies et fit renouveler, autour du manoir, les vieux fossés envahis par la vase.

Le *Martyrologe* parle de l'évêque Geoffroy Freslon en termes très élogieux, faisant ressortir ses vertus et les combats qu'il dut livrer pour la défense des libertés de son église. Malgré les tribulations dont il était abreuvé, il refusa, en 1266, le siège de Tyr que le pape Clément IV, sur le conseil des cardinaux, lui offrait avec instance[2]. Il mourut trois années plus tard, le 14 novembre 1269, après un épiscopat d'environ onze années, et laissa, entre autres dons, à la cathédrale, trois anneaux d'or (deux ornés d'un saphir, le troisième d'une améthyste) pour le frontal de la châsse de saint Julien, et cent livres tournois pour son anniversaire[3].

Douet d'Arcq[4] donne comme appartenant à Geoffroy de Loudun, un fragment de sceau de Geoffroy Freslon, conservé aux archives nationales[5] au bas de la lettre à saint Louis citée plus haut. On y remarque un évêque debout, vu de face. Fragment de légende : ...GA .....PI. Contre-sceau : Tête mitrée, de profil à gauche. Légende : † SA[NCTVS] JV[LIA]NVS.

Ce fut vraisemblablement au cours des épiscopats de Geoffroy de Loudun, de Guillaume Roland ou de Geoffroy Freslon que Jean Byeron, prêtre, chanoine du Mans, longtemps chargé de la fabrique de la cathédrale, se rendit à la cour romaine dans le but de défendre les libertés de son église. En mourant, il lui légua des biens dans la ville de Vendôme, des livres et des rentes pour son anniversaire. Il n'oublia pas non plus la confrérie des clercs[6].

GEOFFROY D'ASSÉ

Dès le commencement de l'année 1270, Geoffroy Freslon avait un successeur. C'était Geoffroy d'Assé, de l'illustre famille des Riboul, seigneurs d'Assé, lesquels

(1) Archives nationales, J 367, no 36. Original scellé du sceau de Geoffroy. Tout ce carton J 367 est rempli de lettres d'évêques sur le même sujet

(2) « Rexit autem hanc sanctam ecclesiam undecim annis atque in pontificali officio a Deo laudabiliter » se habuit, quod sui regiminis anno octavo a summo Pontifice Clemente IIIIe, de consilio fratrum, ad regimen » Tyrensis ecclesie.... est vocatus Sed ipse.... excusavit ».

(3) *Martyrologe*, 244, au 18 des calendes de décembre. 1273 « vendredi après an neuf..... Feu Jouffray » Freslon, jadis évêque du Mans ». Bibliothèque du Mans, ms. 247, fol. 53.

(4) *Collection de sceaux*, no 6689.

(5) Voir aussi à la Bibliothèque nationale, fonds latin (collection Gaignières), 17036, fol. 181, un dessin de sceau de Geoffroy Freslon.

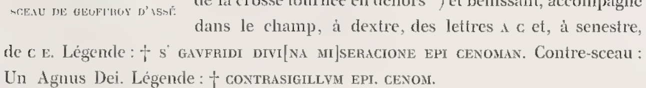
(6) *Martyrologe*, 244, au 11 des calendes de septembre.

portaient pour armes : *emmanché d'argent et de sable de quatre pièces.* Il naquit au village de Saint-Martial (actuellement Saint-Marceau), comme le témoigne l'article nécrologique du chanoine Jean de *Cergeio*[1], fondateur à la cathédrale de la fête de saint Martial[2], où se rencontrent ces mots : « Venerabilis in Christo pater, » Gaufridus de Aceyo, episcopus Cenomanensis, oriundus de parochia Sancti- » Martialis[3] ». Son père, mort en 1233 et enterré dans le Chapitre de l'abbaye de Champagne[4], s'appelait le chevalier Hugues d'Assé ; sa mère répondait au nom d'Ægidia[5] (Ægidia de Ségrie dit le *Gallia*). Il avait un neveu Geoffroy de Ségrie[6]. D'abord scolastique, grand archidiacre, puis chantre, Geoffroy habitait au Mans une maison sise entre les Ardents et la maison du Chapitre[7].



SCEAU DE GEOFFROY D'ASSÉ

Sa consécration eut lieu aux environs du mercredi, 29 janvier 1270 (n. s.), date à laquelle, étant à Tours, il donna procuration à deux chanoines pour demander à saint Louis la levée de la régale[8]. Cette pièce est munie d'un fragment de son sceau, faussement attribué par Douet d'Arcq à Geoffroy Freslon[9]. Un second sceau du même évêque, de 1271, encore attribué par erreur à Geoffroy Freslon, par Douet d'Arcq[10] et par Gaignières[11], le représente debout, vu de face, mitré, crossé (la volute de la crosse tournée en dehors[12]) et bénissant, accompagné dans le champ, à dextre, des lettres A C et, à senestre,



de C E. Légende : † S' GAVFRIDI DIVI[NA MI]SERACIONE EPI CENOMAN. Contre-sceau : Un Agnus Dei. Légende : † CONTRASIGILLVM EPI. CENOM.

Le saint roi Louis IX mourut le 25 août 1270, pendant la première année de l'épiscopat de Geoffroy d'Assé, et son frère, Alphonse de Poitiers, décéda le 21 août 1271. L'église du Mans célébrait l'anniversaire de ces deux princes[13], ainsi que ceux de la reine Blanche[14] et du fils de saint Louis, Pierre, comte

(1) Fils de Pierre et de Radegonde.
(2) « Qui fuit socius beatissimi Juliani ».
(3) *Martyrologe*, 244, au 5 des ides de juillet.
(4) Dom Briant, *Cenomania*.
(5) *Martyrologe*, 244, au 6 des calendes de novembre.
(6) *Martyrologe*, 244, au 4 des ides de juillet.
(7) *Martyrologe*, 244, au 6 des calendes de novembre.
(8) « Excellentissimo domino Ludovico, Dei gracia, regi Francorum illustrissimo, Gaufridus, eadem per- » missione Cenoman. electus et confirmatus..... Datum Turon die mercurii post festum beatissimi Juliani, » anno Domini M CCo LXmo nono ». Archives nationales, J 346, no 49. Original scellé.
(9) *Collection de sceaux*, n 6690.
(10) *Ibid.*, n 6691.
(11) Bibliothèque nationale, fonds lat. 17036, fol. 183.
(12) C'est la première fois qu'on trouve cette direction à la volute.
(13) *Martyrologe*, 244, au 9 des calendes de septembre.
(14) Probablement la mère de saint Louis, morte le 1er décembre 1252 Pains du Chapitre « pour le mois de » febvrier 1609.... et pour l'anniversoire de la roine Blanche.... ». Archives de la Sarthe. G 20, fol 106.

d'Alençon [1], mort le 6 avril 1284. D'autres anniversaires furent fondés par l'évêque lui-même ; ceux de son père, de sa mère, pour lesquels il légua vingt sous de rente sur une maison occupée par le chanoine Guillaume Riboul [2] ; ceux du chanoine Lambert de Beaumont et d'Habert des Broces, prêtre, curé de Notre-Dame-des-Champs [3]. Il augmenta celui de Geoffroy de Loudun en rendant au Chapitre la moitié de la dîme de saint Viventien [4].

Le *Martyrologe* fait l'éloge de ses vertus, sans entrer dans le détail de ses actions. Humble, affable, grave, modeste, prudent et circonspect, il s'appliqua à mériter le titre de Fils de Dieu [5], éleva au rang des fêtes doubles la translation de saint Julien qui se célèbre le 25 juillet, agrandit le domaine de Touvoie et fit des constructions à Yvré.

Geoffroy d'Assé mourut le jour des nones de juillet (7 juillet) 1277 [6] et reçut la sépulture dans l'église abbatiale du Pré, devant le tombeau de saint Julien [7]. Il laissait à la cathédrale plusieurs ornements de grand prix et en particulier huit tentures aux armes d'Assé qu'on avait coutume de placer dans le chœur de l'église aux jours de grandes fêtes [8].

Négrier de la Crochardière écrit qu'en 1274, Geoffroy « donna de l'argent » pour voûter une des croisées de la cathédrale [9] », et dom Piolin assure qu'il « laissa un legs pour élever la voûte du milieu et celle du croisillon méridional [10] ». Cette affirmation, qui semble avoir été émise la première fois par Le Corvaisier [11], ne s'autorise d'aucun document [12].

A l'époque de la dédicace du chœur de la cathédrale par Geoffroy de Loudun, en 1254, les gros travaux de l'œuvre étaient certainement terminés, mais il n'en restait pas moins des parties secondaires, soit intérieures, soit extérieures, qui attendaient leur perfection. Aussi l'église entretenait-elle un maître de l'œuvre, un maître maçon, en permanence. Si, par malheur, le nom de ce personnage reste ignoré, une charte du *Livre Blanc*, du 23 mai 1271, apprend qu'à cette

(1) *Martyrologe*, 244, au 9 des calendes de septembre.

(2) On trouve en 1281, « Guillelmus et Gervasius, dicti Ribole, fratres, canonici Cenomanenses ». *Livre blanc* (imprimé), p. 235, n° CCCLXXVII

(3) *Martyrologe*, 244, au 9 des calendes de mai.

(4) *Martyrologe*, 244, aux nones de juillet.

(5) « Quantum potuit pacificus, volens Dei filius appellari ».

(6) *Martyrologe*, 244, aux nones de juillet. – Dom Piolin (IV, 435) dit qu'il mourut le *3 juin 1277, au château de l'Épinay, en la paroisse de Saint-Marceau, au même lieu où il était né*. Le Révérend Père oublie d'indiquer la source de ce renseignement.

(7) *Nécrologe de l'abbaye du Pré* dans *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, t. XVI, p. 470.

(8) *Martyrologe*, 244, aux nones de juillet.

(9) Bibliothèque du Mans. Ms. 21/A, t. I, fol. 500.

(10) *Église du Mans*, t. IV, p. 430.

(11) *Histoire des Évesques du Mans*, p. 530.

(12) L'abbé Voisin (*Les Cénomans anciens et modernes*, I, p. 506), va jusqu'à écrire que Geoffroy d'Assé « fit élever une croisée » de la cathédrale, ce qui ne soutient pas la discussion.

dernière date, il habitait une maison de la rue Saint-Vincent[1]. Des bienfaiteurs comme le doyen Azo, mort vers 1272, qui donna dix livres tournois à la fabrique[2], lui permettaient de poursuivre l'achèvement de la cathédrale.

JEAN DE CHANLAY

A la mort de Geoffroy d'Assé, la discorde s'établit en maîtresse au sein du Chapitre et même parmi les fidèles. Plusieurs chanoines choisirent pour évêque Guillaume Roil, doyen de l'église du Mans, les autres élurent Geoffroy de Saint-Brice[3], doyen de Bourges, que j'identifie avec Geoffroy de Saint-Brice, archidiacre de Sablé, qu'on trouve évêque de Saintes en 1281[4]. Guillaume Roil, homme d'une grande éloquence et d'une science profonde, se rendit à Rome, auprès du pape Nicolas III, entre les mains duquel il céda le droit qui lui avait été conféré par l'élection[5]. Geoffroy de Saint-Brice renonça également au siège du Mans. Mais, ces démêlés avaient duré plus de deux ans.



SCEAU DE JEAN DE CHANLAY

Le Souverain Pontife choisit alors pour remplacer les compétiteurs, Jean de Chanlay[6], archidiacre de Sologne en l'église de Chartres, élu évêque d'Auxerre et dont l'élection était contestée[7]. La lettre du pape au roi de France, Philippe-le-Hardi, lui notifiant ce choix, est datée de Viterbe, le 5 des nones d'octobre, deuxième année du pontificat[8], c'est-à-dire du 3 octobre 1279, jour de la nomination[9]. Dès le 7 octobre, samedi avant la fête de saint Denis, le nouvel évêque désigna comme ses procureurs pour obtenir du roi la levée de la régale, Gervais de Clinchamp, grand archidiacre du Mans, futur cardinal[10], Guillaume de Poillé, archidiacre de Sablé, et deux autres ecclésiastiques étrangers au Maine[11]. Cette

(1) Cession par le Chapitre à André de Vèges, clerc, et à Odeline, sa femme, d'un hébergement qui avait appartenu à feu Pierre, sacriste et chanoine « quod herbergamentum situm est in vico Sancti Vincentii Ceno» manensis, in feodo Cenomanensis ecclesiæ, inter herbergamentum defuncti Martini Pelliparii et herberga» mentum in quo solet manere *magister lathomus fabrice ecclesie Cenomanensis* ». *Livre blanc* (imprimé), p. 231.

(2) *Martyrologe*, 244, au 4 des calendes de décembre.

(3) Gaufridus de Sancto Bricio. Dom Piolin (IV, 438), le nomme Geoffroy de Saint-Brisson.

(4) Le *Gallia*, t. II, col. 1075, ne sait rien sur cet évêque qu'il appelle de Saint-Briant et de Saint-Briçon. — Voir *Martyrologe*, 244, au 7 des calendes d'août.

(5) *Martyrologe*, 244, au 3 des calendes de juillet

(6) *Johannes de Chanlayo*. Quelques auteurs l'ont nommé Jean de *Tanlay*.

(7) « Ad regimen ecclesie Autissiodorensis tunc pastore vacantis, discorditer fuisset electus ».

(8) Archives nationales. J 346, nº 79.

(9) Archives nationales. J 699, nº 74.

(10) Voir *Martyrologe*, 244, au 17 des calendes d'octobre

(11) Archives nationales, J 346, nº 71.

procuration de Jean de Chanlay est munie de son sceau : Évêque debout, vu de face, mitré, crossé et bénissant, accosté de chaque côté d'une fleur de lis entre deux croix, le tout dans la position du pal. Légende : ...EI : GRA..... ENOMANEN. Contre-sceau : Évêque, vu de face, à mi-corps. Légende : † SCS JV....S CENOMANEN.

Absolument étranger au pays, Jean de Chanlay émit la prétention de ne pas tenir compte des statuts de sa nouvelle église et, dans ce but, écrivit des lettres au Souverain Pontife, le 10 novembre 1279 [1]. Il n'en fallait pas davantage pour troubler profondément le Chapitre et même le diocèse. Guillaume de Poillé et quelques-uns de ses confrères se mirent à la tête de l'opposition.

L'archidiacre de Sablé, issu d'une très-noble famille, instruit, jouissant d'une grande renommée à Rome, familier et conseiller des rois de France et de Sicile, mena une ardente lutte en faveur du corps dont il faisait partie. Et sa voix était d'autant plus écoutée qu'il se montrait généreux envers la cathédrale [2], à laquelle il devait donner par testament vingt livres mancelles « ad opus fabrice », des revenus, des ornements sacrés et deux magnifiques tapisseries de laine [3].

Pierre d'Ardenay, archidiacre de Montfort [4], éminent dans la science du droit, professait les mêmes principes et fit, pour les soutenir, des voyages à la cour romaine et ailleurs. Son influence au Chapitre était justifiée par ses nombreuses largesses, énumérées tout au long dans le *Martyrologe* de l'église du Mans [5].

Hubert Riboul, archidiacre de Laval, homme d'une grande naissance, prit la cause des siens les armes à la main. Au dire du *Martyrologe*, il combattit lui-même à la tête de ses amis « certains hommes, ennemis mortels du chapitre, » perturbateurs du diocèse » et réussit à les chasser du pays. Vraisemblablement, il faut entendre ici par ennemis du Chapitre, les partisans de l'évêque. Hubert Riboul eut tout le temps de guerroyer, car il ne mourut que le 3 septembre 1313, au début de l'épiscopat de Pierre Gougeul [6].

Un des résultats de cette guerre intestine, à laquelle prirent naturellement part de nombreux seigneurs [7], fut l'incendie du château de Touvoie, qui dut être reconstruit par Robert de Clinchamp [8].

(1) *Gallia*, XIV, col. 404

(2) Il donna de son vivant cinquante livres mancelles, pour augmenter la fondation des messes qui se disaient le samedi et le jeudi en l'honneur de la sainte Vierge et de saint Julien.

(3) *Martyrologe*, 244, au 16 des calendes de janvier.

(4) Fils de Jean d'Ardenay, peut-être le même que Jean d'Ardenay, écuyer, de la paroisse de Saint-Hilaire d'Ardenay. *Martyrologe*, au 7 des calendes de juin.

(5) Voir plus bas à l'article Robert de Clinchamp. Dom Piolin (IV, 412) affirme que Pierre d'Ardenay était plus jeune que Guillaume de Poillé, dont il était le parent ou l'ami intime ?

(6) *Martyrologe*, 244, au 3 des nones de septembre.

(7) Voir Le Corvaisier, *Histoire des Évesques du Mans*, pp. 535-537.

(8) « In temporalibus rexit ita quod manerium de Touveya quod combustum fuerat et consumptum, » exceptis parietibus, temporibus dissensionis quondam habite inter Johannem de Chanleyo, quondam episco- » pum Cenomanensem, et quosdam ejus adversarios, de novo reedificavit ». *Martyrologe*, 244, au 4 des calendes d'octobre.

La scission entre Jean de Chanlay et un grand nombre de chanoines est un fait notoire. Mais, il faut se garder de dire, avec dom Piolin, que ces mêmes chanoines « vivaient ouvertement dans le schisme » en déclarant dans un grand nombre de chartes des années 1278 à 1291, le siège épiscopal vacant [1].

Les choses en vinrent à ce point que l'évêque, s'éloignant de son diocèse, se retira dans l'abbaye cistercienne de Preuilly, au diocèse de Sens. Afin d'expliquer leur conduite, les chanoines envoyèrent à Rome l'archidiacre Guillaume de Poillé. Une bulle de Nicolas IV, en date du 23 mars 1291, nous renseigne sur l'accueil que la cour pontificale fit à ce délégué. On y voit que, déjà, les évêques d'Angers, de Coutances et de Séez s'étaient vainement entremis entre Jean de Chanlay et ses adversaires. Le pape mandait au pontife de se rendre à Rome, sous peine de déposition. Jean de Chanlay n'eut pas le temps de répondre à cette citation ; il décéda à Preuilly [2], où il fut enterré le 4 des calendes de septembre (29 août) 1291. Le *Martyrologe* de l'église du Mans est muet sur cet évêque dont les douze années de pontificat ne rappelaient que de pénibles souvenirs.

On couvrit son tombeau d'une plaque de cuivre représentant un évêque bénissant, avec mitre, crosse et chasuble. Cette figure était accompagnée d'une inscription élogieuse.

Gaignières nous a conservé le dessin de la tombe de Jean de Chanlay [3], qui a été reproduite plusieurs fois, notamment par M. J. Chappée [4]. En 1856, on découvrit dans la sépulture de l'évêque une crosse émaillée et deux émaux cloisonnés d'or.

Cauvin, d'après Le Corvaisier [5], attribue à Jean de Chanlay, les armes suivantes : *d'argent au lion de gueules*. On peut admettre qu'il portait : *d'argent chargé d'une croix d'azur* [6].

Il faut placer sous l'épiscopat de Jean de Chanlay, Jean Béraud, prêtre, chanoine du Mans [7], frère de Nicolas Béraud, chanoine de Limoges. Dans son long article nécrologique, on remarque : Le legs à la fabrique de Saint-Julien, de la somme de cent sous tournois, une fondation pour la messe de saint Martial et le

(1) Aucune des chartes passées pendant l'épiscopat de Jean de Chanlay (fin de 1279 à 1291) ne porte cette mention *sede vacante*. La monstruosité du cas aurait dû ouvrir les yeux à dom Piolin. Comment peut-on se représenter des chanoines, déclarant le siège épiscopal vacant pendant la vie d'un évêque nommé par le pape, accepté par le roi, intronisé, et vivant dans sa ville épiscopale. Le Révérend Père a été trompé par une charte du *Livre blanc* (n° DCCXII), portant certainement par erreur la date du 12 août 1288, au lieu de 1278 et dans laquelle le siège du Mans est dit vacant.

(2) Hauréau dans le *Journal des Savants*, n° s d'avril 1891 et de janvier 1892. L. Froger dans *La Province du Maine*, t. III (1895), pp. 335, 336.

(3) « Tombe de cuivre jaune, du costé de l'Évangile, dans le sanctuaire de l'église abbatiale de Preully en » Brie ». Bibliothèque nationale, fonds latin, 17036, fol. 197.

(4) *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XL, p. 54

(5) Le Corvaisier, *Histoire des Évesques du Mans*, p. 534, n'émet qu'une hypothèse que Cauvin transforme en certitude.

(6) *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XL, p. 51.

(7) Jean Beraud, en 1281 ou 1282. *Livre blanc*, p. 152.

don d'un missel noté, maintenu par une chaîne de fer dans le revestiaire, à l'usage des chanoines [1]. Quant au chanoine Julien *de Corulo*, natif de la paroisse de N.-D. de la Couture, au Mans, il multiplia ses bienfaits en laissant différentes sommes à la fabrique, pour l'entretien de lampes dans la nef de l'église « ante infirmos » et dans la chapelle de la Sainte Vierge [2]. Il décéda le 29 novembre 1283, plus d'un an après Guillaume *de Braio*, cardinal prêtre du titre de Saint-Marc (mort le 29 avril 1282), dont l'anniversaire fut fondé à la cathédrale par Ancherus Pantaleo [3], cardinal prêtre du titre de Sainte-Praxède, qui donna conjointement avec les autres exécuteurs testamentaires, la somme de deux cent cinquante livres tournois [4].

PIERRE ROYER ou LE ROYER

Le mardi 4 septembre 1291, les chanoines du Mans déléguèrent leurs confrères le chantre Renault (de Mello) et Jourdain Le Maréchal, pour aller annoncer au roi Philippe-le-Bel le trépas de feu de bonne mémoire, Jean, jadis évêque du Mans [5], et pour solliciter l'autorisation de procéder à l'élection de son successeur [6]. Ayant obtenu ce qu'ils demandaient, ils choisirent un des leurs, Pierre Royer ou Le Royer [7], archidiacre de Château-du-Loir. Cette élection eut lieu avant le dimanche 27 janvier 1292 (n. s.), date d'un concile tenu à Angers [8] où se trouvait le nouvel évêque du Mans, confirmé par son métropolitain, mais qui n'était pas encore consacré [9]. Sa bulle de nomination, datée d'Aquila, se fit attendre jusqu'aux ides de septembre, première année du pontificat du pape Clément V, 13 septembre 1294 [10]. Quelques jours plus tard, le 25 du même mois, Pierre Le Royer [11] donna des lettres de procuration, également datées d'Aquila, par lesquelles il chargea les chanoines du Mans, Jean « de Bellopratello », Guillaume Mérienne, Thomas

(1) *Martyrologe*, 244, au 7 des calendes de juin.

(2) *Martyrologe*, 244, au 5 des calendes de décembre.

(3) Mort en 1286.

(4) Au dire de Ciaconius (col. 720 A), Guillaume de Braio, était archidiacre de Reims et originaire du diocèse de Sens (*Senonensis*). Il faut probablement rectifier par *Cenomanensis*. L'abbé U. Chevalier, *Répertoire*, l'appelle Guillaume de Bray, doyen de Laon.

(5) « Mortem bone memorie Johannis, quondam episcopi Cenomanensis » Ce passage prouve contre dom Piolin que le Chapitre ne refusait pas le titre d'évêque à Jean de Chanlay.

(6) Archives nationales, J 345, no 93. Original parchemin avec fragment de sceau rond décrit par Douet d'Arcq, II, no 7211.

(7) Petrus Rotarius ou Rotarii. — Rotarius, rotarum artifex, *gallice* Charron *alias* Royer.

(8) Dom Piolin (IV, p. 455) place par erreur ce concile au 26 janvier 1295 et le *Gallia*, XIV, col. 404, au 26 janvier 1293

(9) « Anno (1291 v. s.) convocatum fuit concilium provinciale a venerabilibus viris decano et capitulo » Turonensibus ... .. die dominica ante Purificationem beate Marie Virginis, in festo videlicet beati Juliani; » in quo concilio octo episcopi convenerunt, videlicet.... et Petrus dictus Le Roier, electus Cenomanensis et » auctoritate metropolitana confirmatus ». C. Port, *Liber Guillelmi Majoris*, p. 90.

(10) Archives nationales, J 700, no 93. Original parchemin. Bibliothèque nationale, fonds français, 20177.

(11) « Cenomanensis ecclesie minister humilis ».

« de Vario » et Geoffroy Pallier, de se rendre auprès du roi pour la levée de sa régale [1].

S'il faut en croire Le Corvaisier [2], dont l'autorité est toujours suspecte, Pierre Le Royer, natif du village de Trôo, était fils de Jean Le Royer, officier du comte de Vendôme, garde des sceaux pour les contrats passés dans les châtellenies de Trôo, Montoire, Lavardin et les Roches-l'Évêque. Il aurait eu un neveu ou petit-neveu, Jean Le Royer, qui devint plus tard évêque de Meaux.

L'anniversaire de l'évêque du Mans, pour lequel ce dernier donna vingt sous manceaux, est inscrit dans le *Martyrologe*, au 9 des calendes de janvier (24 décembre), et celui de Jean Le Royer, évêque de Meaux (doté de dix livres), au 17 des calendes d'août (16 juillet).

On ignore l'époque précise de la mort de Pierre Le Royer que le *Gallia* place à l'année 1295. Le Corvaisier et ceux qui l'ont suivi assurent qu'il décéda au cours d'une visite pastorale dans la paroisse de Sainte-Cécile-sur-Loir et que son corps, apporté au Mans, reçut la sépulture à Saint-Julien.

Un chanoine du nom de Jean « Viviani », qui mourut vers la même époque, fut, dit le *Martyrologe*, le premier chanoine enterré à la cathédrale [3].

DENIS BENOIT ou BENAISTON, dit DE FALAISE

Le successeur de Pierre Le Royer, Denis Benoît, de Falaise [4], vulgairement appelé Benaiston, fut nommé évêque du Mans, dans une réunion du conseil du roi Philippe IV, au Louvre [5], dit le Nécrologe de l'église de Paris.

Dans la bulle, datée du 4 février 1296 (n. s.), par laquelle Boniface VIII pourvoit à la vacance du siège épiscopal du Mans, le souverain Pontife déclare que les chanoines avaient élu pour évêque un de leurs confrères, Guillaume Mérienne [6], mais que ce dernier, voyant son élection contestée, y avait de lui-même renoncé. Le pape ajoute que, de sa propre autorité, il nomme Denis Benoît, qui était alors chanoine et chantre de l'église de Notre-Dame de Paris. M. Hauréau conjecture qu'il avait été condisciple du pape. Ce dernier lui donna plusieurs témoignages de confiance, en l'autorisant d'abord, par une bulle du 4 septembre 1296, à contracter un emprunt de trois mille cinq cents livres tournois, rembour-

(1) Archives nationales, J 347, nº 105. Original parchemin, sceau perdu.

(2) *Histoire des Évesques du Mans*, p. 542.

(3) « IIII non. julii. Obiit magister Johannes Viviani, canonicus Cenomanensis..... Fuit primus sepultus » in ecclesia ».

(4) « Dyonisius Benedicti, de Falaysia ». Archives du Chapitre du Mans, B/24, fol. 4.

(5) Bibliothèque nationale, fonds latin, 15439, fol. 71.

(6) G. Mérienne, chanoine du Mans, en 1277. *Martyrologe*, 244, fol. 293 vº. – Le même appelé Guillaume Mariane, en 1282. *Livre blanc*, p. 152.

sables sur le trésor de l'église du Mans, puis, par une autre bulle du 14 octobre de la même année, à faire visiter par autrui les églises de son diocèse, tout en percevant lui-même, en monnaie courante, l'équivalent de ce que les curés étaient tenus de dépenser pour l'héberger avec sa suite [1].

Le *Martyrologe* célèbre en termes pompeux les belles qualités de Denis Benoît. Il fut, dit-il, d'abord chanoine, ensuite archidiacre, puis chantre de l'église de Paris. Sa renommée s'étant répandue au loin, le souverain Pontife, Benoît VIII, sur le conseil des cardinaux, le proposa au gouvernement de la malheureuse église du Mans, alors désolée, aussi bien au temporel qu'au spirituel. Il s'appliqua avec douceur, à éteindre les discordes qui régnaient, surtout entre les ecclésiastiques [2], dans la ville et dans tout le diocèse. Grâce à sa sagesse, à sa bonté, à son désintéressement, il parvint à rétablir la paix qu'on ne connaissait plus depuis longtemps dans le pays manceau.

Parmi les travaux qu'il entreprit, il faut signaler la construction de somptueux édifices au château d'Yvré-l'Évêque et le rétablissement de moulins qui avaient été ruinés au cours des luttes précédentes. Avant sa mort, il donna plusieurs riches ornements à la cathédrale, quarante livres tournois pour l'œuvre de la fabrique et différentes sommes pour la fondation de son anniversaire.

Denis Benoît, après un trop court épiscopat de deux ans et dix mois [3], décéda le dimanche 29 mars 1299 (n. s.) [4], et non le 3 mars, ainsi que l'ont répété tous les auteurs [5].

Un chanoine du nom de « Galcherus Beloti » est cité comme défunt dans l'article nécrologique de Denis Benoît. Il semble qu'on doit identifier cet individu avec maître « Galcherus Beloti », de Montrichart en Touraine, chanoine et sous-chantre de l'église du Mans, qui se distingua par ses largesses envers la cathédrale, notamment en laissant dix livres tournois à la fabrique [6].

(1) Cf. L. Froger, *Notes sur deux évêques du Mans* dans *La Province du Maine*, t. III (1895), p. 336.

(2) « Præsertim inter personas ecclesiasticas »

(3) « Annis duobus, mensibus decem ». Dom Piolin qui donne ce texte (IV, 601), traduit (p. 462), par deux ans, un mois et treize jours.

(4) « Feliciter migravit ad Christum, tercia die mensis marcii *finientis*, qui dominica fuit, anno Domini » M° CC° nonagesimo octavo ». *Martyrologe*, au 5 des nones de mars. En 1299, le dimanche 29 mars était le quatrième dimanche de carême

(5) Le 3 mars 1299 tombait un mardi

(6) *Martyrologe*, 244, au 4 des calendes de mars. — Dom Piolin (*Église du Mans*, V, 4), place Gautier Belot de Montrichart sous Geoffroy de La Chapelle, au XIVe siècle.





CHAPITRE VIII

LE CHŒUR DE LA CATHÉDRALE



E chœur de la cathédrale commencé vers 1217, sous l'épiscopat de l'évêque Maurice, et consacré en 1254, par Geoffroy de Loudun, est une des créations les plus grandioses et les plus parfaites de l'art gothique. Malheureusement, on ignore le nom de l'artiste, du maître de l'œuvre, qui a présidé à son harmonieux agencement. Les personnages figurés dans un vitrail du clerestory [1] et qui passent, à tort ou à raison, pour les architectes du monument, ne peuvent suppléer au manque de renseignements écrits.

D'après l'opinion de plusieurs, la construction du chœur du Mans aurait été dirigée par deux architectes [2], appartenant à des écoles différentes. Ainsi les chapelles absidales, à cause des profils de leurs arcs ogives, de leurs arcs doubleaux accompagnés de deux tores et de quelques autres caractères distinctifs, porteraient les traces non équivoques du gothique de l'Ile de France. Les collatéraux, avec leurs colonnes monocylindriques, leurs chapiteaux à tailloirs ronds, et le chœur proprement dit, seraient au contraire un produit de l'école normande.

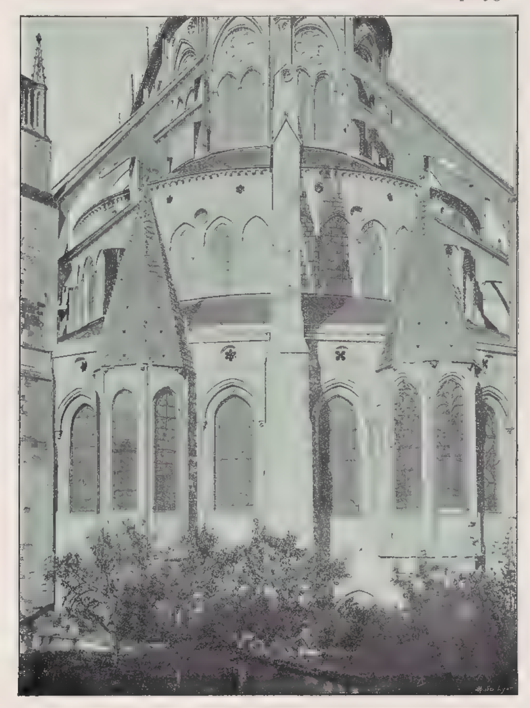
L'existence de ces caractères n'est pas une preuve irrécusable de l'influence de l'Ile-de-France sur la cathédrale du Mans, pas plus que les quelques abaques circulaires de Notre-Dame de Paris ne prouvent dans cette dernière une influence normande. L'abside de Saint-Julien doit être l'œuvre d'un seul architecte, tant sont frappantes pour l'œil le moins exercé, l'harmonie de tous ses membres [3], la netteté et la savante unité de son plan. Certes ce chœur n'a pas été construit sans

(1) Huitième fenêtre, en commençant à compter du côté de l'Évangile

(2) L. Gonse, *L'art gothique*, p. 222.

(3) Cependant, il importe de signaler ici une petite différence de niveau entre les chapiteaux des chapelles la chapelle du Chevet exceptée et ceux du pourtour du chœur. Ces derniers sont placés un peu plus bas que ceux des chapelles.

interruption, mais les grandes lignes sont dues à une inspiration unique, seuls les détails d'ornementation ont été modifiés pendant la durée des travaux ; on suit particulièrement cette transformation dans les tailloirs des chapiteaux, qui diminuent progressivement et abandonnent la forme circulaire ou polygonale pour



ABSIDE DE LA CATHÉDRALE SAINT-ÉTIENNE DE BOURGES

devenir nettement triangulaires dans les parties hautes du chœur, où ils reçoivent des nervures à filet saillant.

Certains auteurs, Viollet-le-Duc lui-même, répètent à l'envi que le chœur de la cathédrale du Mans est inspiré de celui de la cathédrale de Bourges, sans en donner toutefois d'autres raisons que la similitude de plan dans l'établissement du double déambulatoire. Cette même disposition se retrouve aussi

aux églises de Paris, de Chartres, de Coutances et autres, mais avec des variantes sensibles qu'il est utile de préciser avant d'établir une filiation. On s'est toujours plu à signaler les analogies existant entre ces cathédrales, sans



DÉAMBULATOIRE DE LA CATHÉDRALE DE BOURGES

tenir compte des divergences, cependant assez nombreuses et assez importantes pour être mentionnées, et qui peuvent servir autant que les similitudes à limiter un type.

Le trait d'union entre ces cathédrales repose surtout, ainsi qu'il a déjà été dit, dans la construction d'un double collatéral autour du chœur; or à Paris et à Chartres ce déambulatoire se compose de deux galeries voûtées au même niveau, tandis qu'à Bourges, à Coutances et au Mans, le premier collatéral est

beaucoup plus élevé que le second. La création de ce double déambulatoire avec voûtes de différentes hauteurs paraît dériver de la suppression des galeries du premier étage élevées précédemment au-dessus des collatéraux comme à

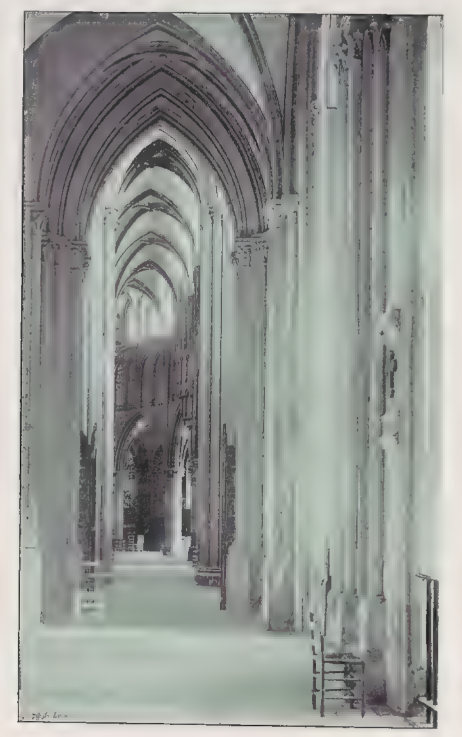


DÉAMBULATOIRE DE LA CATHÉDRALE DE COUTANCES

Paris, à Laon, etc. A Chartres la galerie supérieure est supprimée, mais le premier déambulatoire n'est pas plus élevé que le second ; de plus, dans l'abside, le second collatéral semble plutôt appartenir aux chapelles qu'au déambulatoire, car son sol est plus élevé de deux marches, et cette galerie est rétrécie à partir de la première chapelle absidale. Il y a donc divergence absolue avec Le Mans.

A Bourges, il est vrai, le déambulatoire est double et d'inégale hauteur, mais son plan n'est pas le même qu'au Mans, par suite de la disposition des

colonnes du rond-point, qui, à Bourges comme à Chartres, ont été maintenues à un intervalle presque égal à celui des autres travées du chœur, sans être doublées. Cette disposition a créé dans le pourtour une configuration défectueuse, par



DÉAMBULATOIRE DE LA CATHÉDRALE DE COUTANCES

suite de l'élargissement angulaire, et les colonnes de l'abside sont beaucoup plus espacées que celles de la partie rectiligne du déambulatoire ; dans la seconde galerie cet élargissement s'accentue encore davantage et détermine des travées hors de proportion avec celles qui leur sont parallèles dans le chœur ; enfin comme dernière conséquence, les contre-forts placés entre les chapelles sont très peu nombreux à l'extérieur de l'abside. Il est superflu de parler ici des chapelles

absidales, elles y sont pour ainsi dire à l'état embryonnaire, plus qu'à Chartres, et ne peuvent être rapprochées de celles du Mans qui ont un très grand développement.

Si la cathédrale de Bourges ne paraît pas être le prototype du chœur du

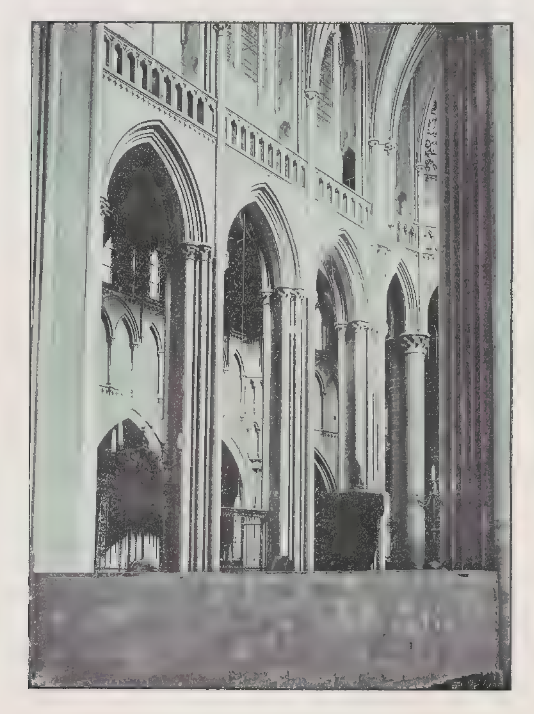


DÉAMBULATOIRE DE LA CATHÉDRALE DU MANS

Mans, où faut-il chercher le point initial de sa conception? car il faut en trouver un, ce chœur étant trop parfait, trop étudié dans ses détails pour ne pas être le résultat d'une science acquise par la comparaison de monuments antérieurs. Son habile constructeur a su y réunir toutes les élégances et les perfections de ses modèles, élaguer toutes les causes d'erreurs et de mécomptes, pour former l'ensemble irréprochable qui compose le chœur du Mans.

Quand on étudie les détails de l'ornementation architecturale du chœur de

notre cathédrale, il est facile de remarquer qu'ils ont subi une influence normande, ainsi que le constatent, entre autres preuves, les colonnes monocylindriques à l'abaque circulaire, et les rosaces si richement décorées du triforium. C'est donc en Normandie qu'il faut chercher le monument offrant le plus de



CHŒUR DE LA CATHÉDRALE DE COUTANCES

points semblables et possédant, comme au Mans, un double déambulatoire avec voûtes de deux hauteurs. La cathédrale de Coutances présente, parmi celles que j'ai pu étudier, les plus nombreux indices de parenté. A Coutances comme au Mans, le plan primitif de l'édifice est roman, et l'architecte y a rencontré les mêmes difficultés pour raccorder, avec une nef romane, un chœur gothique à double déambulatoire, c'est-à-dire, même étroitesse dans l'ouverture du chœur

et dans le collatéral simple de la nef, même différence de niveau pour les hauteurs de voûtes. Il est juste de constater toutefois que ces difficultés identiques de



CHŒUR DE LA CATHÉDRALE DU MANS

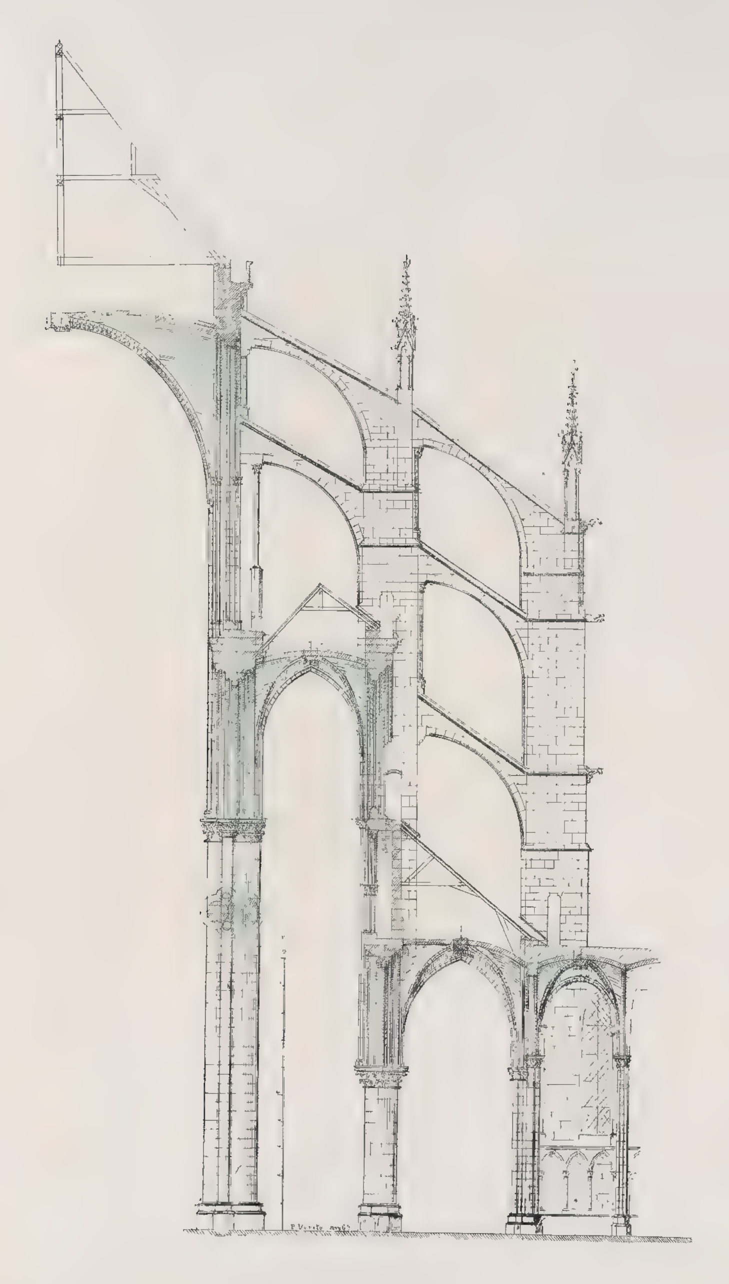
part et d'autre ont été résolues de deux manières différentes. Le chœur gothique avec son double déambulatoire exige pour la voûte une élévation et, par suite, une largeur beaucoup plus grandes que celles de la nef romane, puisqu'il se compose de trois parties voûtées à des niveaux différents avec trois ordres de fenêtres superposées. Cet obstacle ne s'est pas produit à Bourges où la cathédrale,

tout entière de la même époque, a été construite d'un seul jet, avec doubles collatéraux règnant aussi bien dans la nef qu'autour du chœur. Les habiles constructeurs des cathédrales de Coutances et du Mans résolurent le problème par des voies diverses. A Coutances, l'architecte conserva le même niveau pour les clefs de



CHŒUR DU MANS AVEC PERSPECTIVE DU DÉAMBULATOIRE

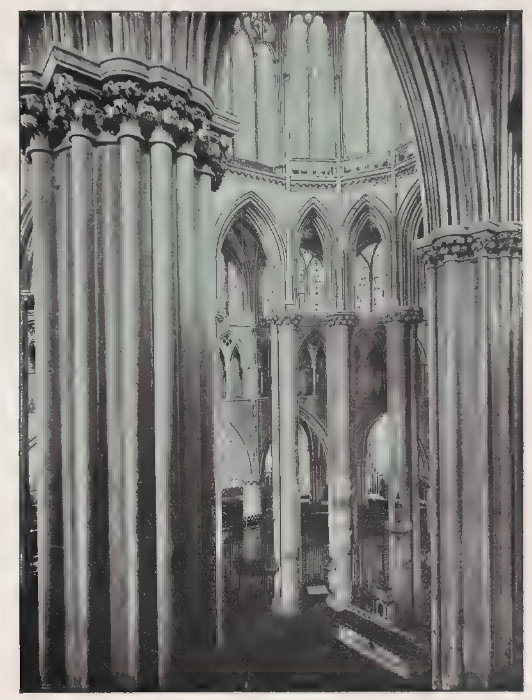
voûtes dans la nef et dans le chœur, baissa le sol de l'ancienne nef romane et établit le déambulatoire en contre-bas du chœur, tandis qu'au Mans il construisit le chœur en entier sur le même plan et n'hésita pas à élever ses voûtes au-dessus de celles de la nef et de ses bas-côtés. Après avoir mentionné cette divergence dans le mode de construction, on ne peut plus constater que des similitudes entre les parties correspondantes dans les cathédrales de Coutances et



CATHÉDRALE DU MANS

ÉLÉVATION DU CHŒUR, DU DÉAMBULATOIRE ET DES CHAPELLES

du Mans : Colonnes monocylindriques avec abaque circulaire, doublement des colonnes dans le rond-point, élargissement du chœur dissimulé par les piles de l'entrée, galerie entre les archivoltes et les fenêtres, un seul triforium entre les deux collatéraux, égale symétrie et même disposition dans le tracé des voûtes,



CHŒUR DU MANS, COLONNES DE L'ABSIDE

empatement prononcé des contre-forts avec leurs larmiers, etc. Il est donc permis de proposer Coutances comme prototype du chœur de la cathédrale du Mans, en tenant compte des proportions beaucoup plus grandes de ce dernier, qui, de ce côté, se rapproche de Bourges. Du reste, le chœur de notre cathédrale n'est pas une copie servile, c'est l'adaptation heureuse de détails savamment choisis et associés, qui en font un ensemble digne de tous éloges.

L'influence des monuments Normands jusque dans la capitale du Maine au XIIIe siècle n'a rien d'ailleurs qui doive nous étonner quand on considère que notre contrée venait à peine de passer des mains des rois d'Angleterre, ducs de



CLÉRESTORY DU CHŒUR DU MANS

Normandie, entre celles de Philippe-Auguste, et que Guillaume Burel, dit d'Outillé, évêque d'Avranches, de 1210 à 1236[1], était un ancien chanoine du Mans, ayant gardé des relations très suivies avec sa province natale.

A lui seul le chœur du Mans, avec ses treize chapelles rayonnantes[2] et son

(1) Guillaume Burel put suivre de près les constructions du Mont, aux affaires duquel il chercha toujours à s'immiscer, surtout à l'époque de l'abbé Raoul de Villedieu, mort en 1236

(2) Y compris la sacristie qui occupe la place d'une chapelle.

double collatéral, occupe plus de la moitié de la superficie totale de la cathédrale qui couvre environ cinq mille mètres carrés. Il se compose du chœur proprement dit, mesurant trente-quatre mètres de longueur sur dix mètres de largeur à l'entrée [1] et onze mètres également de largeur à la naissance du



ESCALIER DANS LE PILIER DU COLLATÉRAL

rond-point, entre les colonnes. Ses clefs de voûtes s'élèvent, sans tenir compte de l'emmarchement, à environ trente-trois ou trente-quatre mètres au-dessus du sol. Ses deux collatéraux, d'inégale hauteur, s'abaissant par tiers depuis les voûtes du chœur, possèdent chacun une largeur moyenne de cinq mètres et sont séparés par des colonnes monocylindriques dont la base a un mètre soixante de diamètre. La base octogone des grosses piles du chœur pré-

(1) Il ne faut pas chercher dans toutes ces mesures une exactitude rigoureuse, car elles varient de quelques centimètres selon qu'on les prend dans un endroit ou dans un autre

sente un diamètre de deux mètres trente. Toutes les chapelles sensiblement de la hauteur du second collatéral[1] et profondes de plus de sept mètres, s'ouvrent sur celui-ci par une arcature large de quatre mètres quatre-vingts ou cinq mètres en moyenne. La chapelle de la Vierge ou du Chevet n'a pas moins de seize mètres de profondeur. La sacristie ou revestiaire, de dix-huit mètres de long, s'élargissant à sa partie extrême, possède un chevet carré.

TOURELLE EXTÉRIEURE D'ESCALIER

Le Chapitre et l'évêque en reconstruisant le chœur de leur cathédrale n'avaient pas l'intention de rebâtir dans le même style le reste du monument. Aussi durent-ils greffer leur nouvel édifice sur l'ancien transept et utiliser ses grosses piles du XII[e] siècle. C'est ce qui explique l'étroitesse relative de l'entrée du chœur et de ses bas-côtés, étroitesse qui disparaît dans le second collatéral par un élargissement progressif de la première travée jusqu'à la seconde chapelle. Le chœur lui-même s'évase, d'une manière insensible à l'œil, puisque, ainsi qu'on a pu le remarquer déjà, il mesure un mètre de moins de largeur à son entrée qu'au début de son rond-point. L'architecte s'est donc très habilement tiré d'une difficulté qui semblait devoir lui interdire l'élévation du monument avec deux collatéraux dans de bonnes proportions. On a aussi voulu voir dans l'évasement du chœur un effet de perspective cherché par l'architecte, effet qui serait complété par le rehaussement graduel des clefs de voûte à partir de la première travée jusqu'au rond-point. Cette théorie n'est guère admissible, car elle est opposée aux règles les plus élémentaires de la perspective. Et malgré tout, le premier bas-

(1) Elles ont réellement dix mètres, soit un mètre de moins que le bas-côté dont la voûte s'abaisse graduellement.

côté, à cause de la hauteur de ses voûtes (vingt-deux mètres sur cinq environ de large) construit en dehors des proportions normales, paraît un peu étroit, pas assez cependant pour gâter les harmonieuses proportions d'ensemble du splendide édifice.

Le chœur de la cathédrale, à pans coupés et comptant treize arcades, est porté à l'intérieur par quatorze points d'appui. A son entrée, le premier pilier de chaque



CHAPITEAU DU DÉAMBULATOIRE

côté est engagé dans un massif de maçonnerie qui le réunit au pilier de la croisée, du XII[e] siècle, exhaussé au XIV[e]. Dans ce massif, on construisit des escaliers à hélice, dont l'un, du côté de l'Évangile, couronné à l'extérieur par une tourelle inachevée du XV[e] siècle, conduit du rez-de-chaussée aux grands combles : le départ de l'autre est indiqué du côté de l'Épitre par un encorbellement sculpté, au niveau du cordon sur lequel s'appuient les grandes fenêtres du clerestory. Ce dernier escalier a sa terminaison extérieure dans une tourelle à pans, du XIV[e] siècle [1].

(1) Il est possible d'attribuer cette tourelle, et peut-être les parties hautes du chœur, à l'architecte Mathieu Julien, dont il sera question à l'article Robert de Clinchamp.

A la suite des deux premiers piliers engagés, s'alignent douze colonnes isolées, dont les six plus grosses, sont entourées par douze colonnettes, groupées par trois ; sur les chapiteaux de neuf de ces colonnettes s'appuient les multiples moulures des arcades du chœur, les arcs doubleaux et les nervures des voûtes du premier déambulatoire. Quant aux trois autres colonnettes accolées qui sont sur la



CHAPITEAU DU DÉAMBULATOIRE

face intérieure, elles s'élancent depuis le sol jusqu'à la retombée de la grande voûte, à vingt-sept mètres, en coupant le cordon du clerestory. Les six colonnes plus petites de l'abside sont plantées à une faible distance les unes des autres. Pour donner à ces colonnes rapprochées et amoindries de la solidité et du corps, l'architecte les a doublées d'une seconde colonne un peu plus grosse [1] et a couvert le raccord des deux fûts ainsi accolés, par deux petites colonnettes dégagées qui donnent de l'ampleur au faisceau. La même disposition existe à Coutances, avec cette différence cependant que les deux petites colonnettes n'existent pas et que

(1) La coupe horizontale de ces deux colonnes, donne la forme d'un violon d'une longueur de deux mètres.



CATHÉDRALE DU MANS

DÉAMBULATOIRE (XIIIe SIÈCLE)

D'APRÈS UNE AQUARELLE D'ARSÈNE LE FEUVRE. — COLLECTION DE M. SINGHER

les fûts des deux grosses colonnes cylindriques sont complètement dégagés tout en ne supportant qu'une archivolte unique; les abaques seuls de leurs chapiteaux sont en pénétration. De quelque côté qu'on les regarde, les colonnes absidales du chœur du Mans sont légères, sans maigreur et sans disproportion avec les grosses piles du chœur. En somme elles réunissent à la fois les trois qualités nécessaires : légèreté, solidité et harmonie.

Qu'on se figure ces élégants piliers surmontés de chapiteaux aux crossettes végétales largement épanouies et aux abaques circulaires profondément fouillés; qu'on se représente au-dessus de ces chapiteaux admirablement sculptés, des ogives élancées avec nombreuses moulures ; qu'on veuille considérer immédiatement au-dessus — sans autre séparation qu'une corniche à crosses végétales et une légère galerie[1] — de longues fenêtres, à deux, trois, quatre et six lancettes, qui ont conservé leurs vitraux; qu'on s'imagine enfin la voûte absidale, pavillon à sept pans, abritant ce sanctuaire si richement fermé, on aura alors une idée de la plus magnifique abside que le XIIIe siècle nous ait léguée.



BASE D'UNE GROSSE COLONNE DU CHŒUR

Le clerestory du chœur du Mans est formé par d'immenses baies, garnies de leurs vitraux anciens, remplissant l'espace compris entre les voûtes, les colonnettes qui reçoivent leurs nervures et le cordon qui se développe au-dessus de la pointe des archivoltes. Les plus grandes, d'environ cinquante-cinq mètres de superficie, sont divisées en six compartiments. Toutes ont des tympans ornés de tréfles et de quatrefeuilles. Cette partie, qui ne possède pas de triforium, parcequ'à l'extérieur on a établi sur le premier déambulatoire un toit à double égout[2], a probablement été achevée après la consécration faite en 1254, par l'évêque Geoffroy de

(1) Cette galerie qui devait régner tout autour du chœur, au bas des grandes fenêtres, n'existe que dans six travées de la partie absidale.

(2) Cette disposition n'existant pas à la cathédrale de Bourges, l'architecte a dû construire un triforium, sous les fenêtres, dans le chœur et dans la nef.

Loudun. En effet, l'intérieur des grandes fenêtres, avec meneaux surmontés de trèfles et de quatrefeuilles, semble être de l'extrême fin du XIIIe siècle.

Ainsi que je l'ai déjà dit, les deux collatéraux, qui tournent complètement autour du chœur, sont divisés entre eux par des colonnes monocylindriques, rappelant, par leurs proportions, celles de la cathédrale de Coutances et par leur décoration celles du réfectoire et de la salle des Chevaliers au Mont-Saint-Michel.



BASE DE COLONNE DU DÉAMBULATOIRE

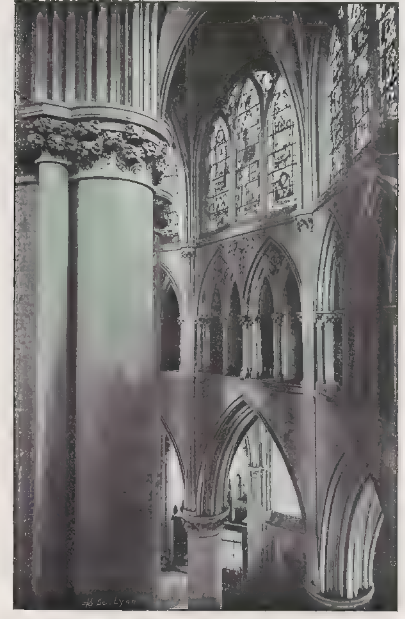
Ces colonnes, établies dans de bonnes proportions, mais assez massives[1] pour soutenir l'énorme poids d'une partie des arcs boutants extérieurs, possèdent des bases octogones évidées par d'élégantes petites arcatures ogivales. Leurs chapiteaux à tailloirs ronds avec moulures composées comme celles des chapiteaux du chœur, sont ornés de crosses végétales et de feuillages. L'un d'eux, le premier, auprès du transept nord, se distingue des autres par des animaux fantastiques, dont quelques-uns à tête humaine, sont gracieusement entrelacés et circulent au milieu des feuillages.

Des colonnettes groupées trois par trois prennent naissance sur le tailloir des chapiteaux du pourtour. Elles encadrent l'arcature ogivale des travées avec ses nombreuses moulures, le triforium lui-même, et reçoivent sur leurs chapiteaux, à la naissance des fenêtres du second clerestory, les arcs doubleaux, ogives et formerets du premier déambulatoire. Ce même système de colonnettes existe également à la partie absidale du chœur, avec cette différence, qu'à cet endroit, la colonnette est unique n'ayant à soutenir qu'une seule nervure de la voûte.

Le triforium qui s'élève au-dessus des arcatures du déambulatoire, doit être considéré comme un chef d'œuvre d'élégance. Chacune de ses travées est divisée

(1) On a quelquefois taxé de *lourdeur* ces fûts cylindriques, en leur préférant les fûts entourés de colonnettes, d'autres monuments. J'avoue que ce reproche me semble absolument déraisonnable, car les colonnes du pourtour du chœur du Mans sont en parfaite harmonie avec le reste de l'édifice et surtout en rapport avec l'énorme charge qu'elles ont à porter. L'architecte devait éviter une trop grande maigreur pour ne pas compromettre la stabilité du monument. Les piles des déambulatoires de Bourges et de Chartres ainsi que les colonnes monocylindriques de Notre-Dame de Paris, où elles sont plus nombreuses que celles entourées de colonnettes, offrent un démenti à cette attaque erronée.

en deux arcatures ogivales principales s'appuyant sur des groupes de légères colonnettes aux chapiteaux délicats couronnés de tailloirs octogones et carrés. Mais, comme l'ouverture de ces arcatures eût été trop grande et qu'elle eût laissé trop voir le nu du mur de fond, l'architecte les a subdivisées en deux ou trois compartiments dont les archivoltes, formées d'ogives aiguës, sont supportées par des colonnettes uniques semblables à celles des groupes.



TRIFORIUM ET COLONNES DE L'ABSIDE

Les tympans de ces ogives sont ornés de sculptures délicieusement fouillées qui rappellent dans leur ensemble, les écoinçons du cloître du Mont Saint-Michel et les roses du triforium de la nef de Coutances, où les pampres, les feuilles et les fleurs affectent les formes et les contours les plus variés. Derrière ce triforium s'ouvre une galerie qui permet une libre circulation.

Au-dessus du triforium s'ouvrent de larges fenêtres, complètement encadrées par les voûtes, divisées en trois et cinq lancettes, formées par des meneaux sans moulures et garnies de vitraux anciens. Ces grandes baies sont légèrement ogivales, quelques-unes en plein cintre à cause du peu de hauteur de l'ouverture par rapport à la largeur, ce qui n'a pas permis d'adopter l'arc brisé.

Le deuxième collatéral donnant accès aux chapelles se distingue par des voûtes alternativement quadrangulaires et triangulaires à trois nervures. Cette disposition heureuse, que l'on retrouve à Coutances, produit une répartition des voûtes offrant la plus grande régularité et un rayonnement parfait avec le centre de l'hémicycle. Il est vrai que l'entrecolonnement du rond-point du sanctuaire est moindre que celui des piles parallèles, mais là se trouve le secret d'une difficulté

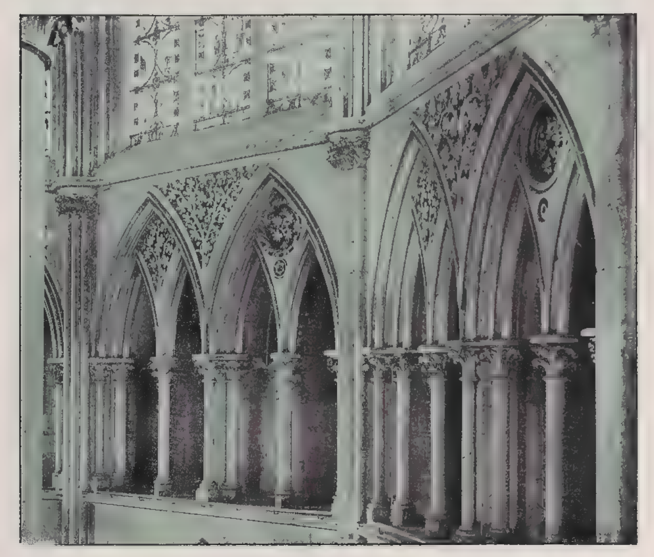
vaincue. Si l'architecte avait eu recours à de simples colonnes isolées comme on l'a fait à Paris, à Chartres, à Bourges et dans d'autres basiliques, il eût obtenu des écartements trop grands et des voûtes disgracieuses dans les collatéraux ;



TRIFORIUM ET CLERESTORY DU DÉAMBULATOIRE

tandis que l'augmentation du nombre des colonnes du rond-point a permis d'établir dans le premier déambulatoire entre les colonnes monocylindriques, des voûtes qui sont presque des parallélogrammes. Dans le second collatéral, le rayonnement produisant une surface plus grande à couvrir, la difficulté a été vaincue en régularisant les parallélogrammes et en créant des triangles intermédiaires de remplissage, correspondant les premiers aux chapelles, et les seconds aux fenêtres ménagées entre les contre-forts. Sous ces petites voûtes triangulaires, entre chacune des

chapelles, existent au rez-de-chaussée des arcatures ogivales géminées, surmontées, dans les trois premières travées, de fenêtres aveuglées par les contre-forts extérieurs, et de fenêtres garnies de vitraux modernes dans la partie circulaire du rond-point. Ces six dernières fenêtres qu'on a pu ouvrir, grâce à la bifurcation des contre-forts extérieurs, ont été divisées au XVe siècle en plusieurs compartiments. Les arcatures géminées qui ornent le mur entre les chapelles ont



ROSACES DU TRIFORIUM

été quelquefois sacrifiées ou modifiées. A côté de la sacristie, la colonnette du milieu de l'arcature n'existe pas et le chapiteau central, reposant sur un modillon à tête humaine, forme cul-de-lampe. De chaque côté sont sculptés deux anges thuriféraires. L'inspection de l'appareil sous ce chapiteau laisse deviner un ancien enfeu. Entre les chapelles de Saint-Étienne et de Saint-Michel, l'arcature est remplacée par une double porte du XIVe siècle, conservant des traces de peintures et donnant autrefois accès à l'ancienne salle capitulaire [1], à la librairie, située au-dessus et à la Chambre des Comptes ou du Trésor placée à l'étage supérieur de la

(1) Cette salle avait succédé au vieux Chapitre des XIe et XIIe siècles, bâti du côté de l'évêché.

chapelle de Saint-Michel-du-Cloître. La plus grande de ces portes se distingue par un tympan mutilé représentant saint Julien, seul, faisant jaillir la fontaine *Centonomius.*

L'ancienne salle du Chapitre, malencontreusement détruite entre 1808 et 1810, dans laquelle on descendait par un escalier de vingt-cinq marches, formait un carré parfait de neuf mètres dans œuvre. Une grande fenêtre, presqu'entièrement garnie de vitraux peints au moment de la Révolution, éclairait cette salle, dont les voûtes reposaient sur un pilier central, comme dans la sacristie actuelle. A l'entrée se trouvait une chaire avec abat-voix soutenu par quatre piliers. Les trois autres côtés étaient garnis de bancs de pierre, revêtus de bois, sur lesquels prenaient place les chanoines, suivant leur rang d'installation, à droite et à gauche du doyen qui avait son siège au milieu et au-dessous de la fenêtre. Devant lui, à un bureau placé près de la colonne, se tenait le secrétaire du Chapitre. Deux portes ouvraient l'une sur une petite cour, l'autre dans le jardin du Chapitre [1].



PORTES DE L'ANCIENNE SALLE DU CHAPITRE

Auprès de la chapelle du Chevet, côté de l'Évangile, se trouve la porte de l'escalier de la crypte.

Il faut signaler entre la chapelle du Sacré-Cœur et celle de Saint-Joseph, des traces de peintures murales, derniers restes de l'ancien autel de l'Annonciation ou de Bonne-Nouvelle.

Chacune des chapelles du pourtour du chœur de la cathédrale se compose d'une abside à pans coupés et d'une travée s'ouvrant sur le second déambulatoire. Celle de la Sainte-Vierge ou du Chevet, ornée de belles peintures murales du XIVe siècle, possède trois travées en plus de son abside. Toutes les chapelles sont éclairées par de longues fenêtres quelquefois divisées en deux lancettes, et sont

(1) Chanoine Pichon, *Essai sur les travaux faits à la cathédrale du Mans, pendant le XIXe siècle*, p. 5, note 1.

décorées à leur partie inférieure d'élégantes arcatures ogivales, posées sur un banc de pierre et appliquées sur le mur entre les colonnettes qui reçoivent les nervures des voûtes.

Voici en commençant auprès du transept nord, la nomenclature des patrons, modernes et anciens, de ces belles chapelles du plus pur XIIIe siècle :

Notre-Dame-de-Pitié, au XVIe siècle Saint-Jean-Baptiste[1]. Cette chapelle qui se





ARCATURES DU DÉAMBULATOIRE, ENTRE LES CHAPELLES

distingue des autres par une ouverture latérale sur le transept nord, conserve au-dessus du chapiteau d'un pilier octogone, une niche qui a renfermé une statue rappelant le baptême de Notre-Seigneur par saint Jean ; Saint-Martin ; Sacré-Cœur, *olim* Saint-Christophe ; Saint-Joseph, *olim* Saint-Gatien ; Saint-Julien, *olim* Saint-Georges[2] ; Sainte-Scholastique, *olim* Saint-Jacques[3] ; Notre-Dame du Chevet ;

(1) On lit dans une charte de 1234. « Officialis recessit et ivit in ecclesia beati Juliani et sedit coram altare » *beati Johannis prope fontes* ». *Cartulaire de la Couture* (imprimé), p. 257.

(2) Le 14 janvier 1650. Proposition au Chapitre de faire placer à cet autel, des images de saint Liboire, de la Passion de N.-S., et de saint Maurice. Arch. du Chapitre, B.10, p. 481.

(3) Au XIIIe siècle, Robert Le Pelé, prêtre, chanoine et archidiacre de l'église du Mans, fonda une messe quotidienne pour lui et pour ses parents défunts « ad altare beati Jacobi ». *Martyrologe*, 244, au 4 des calendes de mai.

Saint-Louis[1], *olim* SS. Éloi, Antoine et Mathurin[2]; Saint-Michel, *olim* Saint-Nicolas; Saint-Étienne, *olim* Saint-Laurent; Sainte-Marie-Madeleine, aujourd'hui sacristie de paroisse; Saint-Pierre. Cette dernière chapelle avec retable et sépulture du Christ, du XVII[e] siècle, s'ouvre, par deux de ses faces, sur le pourtour



FENÊTRE ENTRE LES CONTRE FORTS DES CHAPELLES

et sur le transept sud, comme celle de Notre-Dame-de-Pitié, située de l'autre côté du chœur.

Une crypte, éclairée par d'étroites meurtrières rectangulaires et servant de lieu de sépulture aux évêques du Mans, depuis la Révolution[3], s'étend sous la chapelle de Notre-Dame du Chevet et au-delà sous les déambulatoires. Ses voûtes

(1) L'autel Saint-Louis était placé autrefois entre les chapelles du Chevet et de Saint-Éloi.

(2) Avant 1270, Gervais de Beton était chapelain « ad altare sancti Eligii ». *Martyrologe*, 244, au 6 des calendes de mars.

(3) On y voit les dalles funéraires de NN. SS. de Pidoll, de La Myre-Mory, Carron, Bouvier, Nanquette, Fillion et Chaulet d'Outremont.



CATHÉDRALE DU MANS

ENTRÉES DU DOUBLE DÉAMBULATOIRE (XIII[e] SIÈCLE)

sont soutenues par de grosses nervures sans moulures qui prennent naissance sur des culs de lampe. Elle est dédiée à Notre-Dame-de-sous-Terre et a reçu, il y a quelques années, une décoration polychrome qui n'a pas eu l'approbation de tous. On y remarque deux peintures anciennes, un Crucifiement sous la voûte

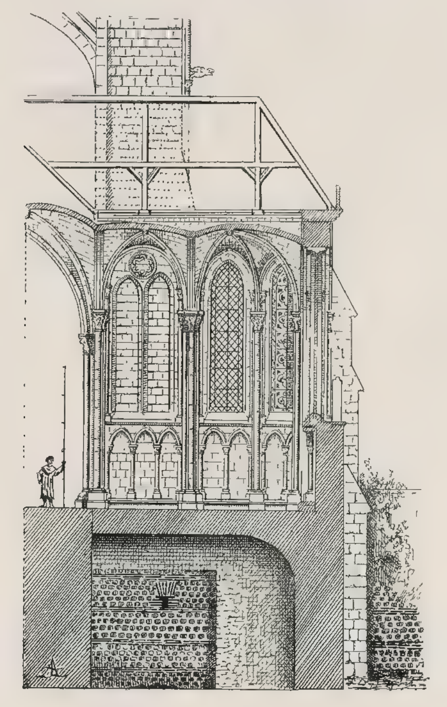


INTÉRIEUR DE LA CHAPELLE SAINT-MARTIN

absidale et à l'entrée, au-dessus d'une porte, un grand saint Christophe. Il existe une seconde crypte, difficilement accessible et seulement par l'extérieur, sous la chapelle de Saint-Joseph, l'ancienne chapelle Saint-Gatien. Elle n'offre pas d'autre intérêt pour le visiteur que l'existence d'un fragment de la muraille gallo-romaine qui pénètre, à cet endroit, dans les substructions du chœur de la cathédrale pour passer sous le grand autel et ressortir

ensuite de l'autre côté entre les chapelles de Saint-Étienne et de Saint-Michel.

La sacristie tient la place d'une chapelle, mais, mesurant dix-huit mètres de longueur sur neuf mètres environ de largeur à son extrémité, elle occupe une bien plus grande surface de terrain. Fermée par un fragment de Jubé du



ÉLÉVATION DE LA CHAPELLE SAINT-JOSEPH

XVIIe siècle, elle se divise en deux parties distinctes, un vestibule et la sacristie proprement dite plus large que celui-ci. Ce vestibule se compose de deux travées dont les quatre fenêtres à meneaux sont aveuglées. La première travée, avec ses chapiteaux à tailloirs saillants et carrés, est du premier quart du XIIIe siècle ainsi que toutes les chapelles. La seconde travée et la sacristie elle-même, dont les chapiteaux disparaissent sous le feuillage des corbeilles, sont de

l'extrême fin du XIII[e] siècle ou même du commencement du XIV[e] [1]. Les nervures des voûtes confirment cette opinion. La partie absidale du revestiaire, qu'éclairent de grandes baies divisées par plusieurs meneaux, surmontées de trèfles et de quatre-feuilles, forme un hexagone irrégulier dont les nervures des voûtes s'appuient au



ARCATURES A L'INTÉRIEUR D'UNE CHAPELLE

centre sur une légère colonne formée de huit colonnettes, quatre rondes et quatre à filets saillants. Deux pans coupés avec fenêtres aveugles, relient ce revestiaire au vestibule. Sur l'un de ceux-ci, on a plaqué, au XVII[e] siècle, une fontaine avec bas-relief, représentant saint Julien, le fondateur de l'Église du Mans, qui fait jaillir l'eau de la fontaine *Centonomius*. A l'extérieur, la sacristie est flanquée, à l'un de ses angles, d'une belle cage d'escalier à pans, terminée par une pyramide en pierre.

(1) Ces parties de la sacristie ont probablement été construites par l'architecte Mathieu Julien.

Si l'aspect intérieur du chœur de la cathédrale du Mans est saisissant avec sa triple ceinture de fenêtres remplies de vitraux, sa silhouette extérieure n'est pas moins admirable. Ses chapelles profondément découpées, enfonçant leurs assises à plus de douze mètres dans le sol, s'appuient sur une base de grosses



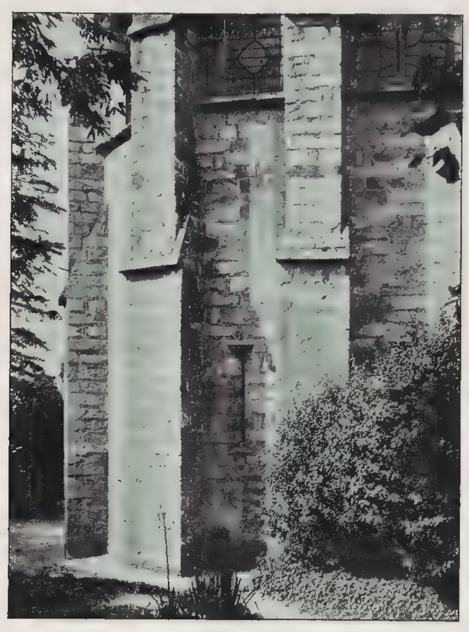
INTÉRIEUR DE LA CRYPTE

pierres de grès. Elles sont butées par des contre-forts qui se retraitent au-dessus de chaque glacis et qui sont couronnés par des galeries et par des gargouilles jetant les eaux du comble loin des retraites supérieures. Il faut dire que six de ces chapelles, étant bâties dans les anciens fossés d'enceinte, il a fallu donner aux contre-forts un empatement assez considérable pour maintenir une construction, dont le sol intérieur est élevé de cinq ou six mètres au-dessus du sol extérieur[1]. Un chemin de ronde, établi au-dessous des fenêtres

(1) Voir Viollet-le-Duc, *Dictionnaire de l'architecture*, t. IV, p. 298

et à travers les contre-forts, permet la circulation autour du monument.

Suivant les goûts de chaque école, dit Viollet-le-Duc[1], on a beaucoup blâmé ou beaucoup loué le système des arcs-boutants. Il n'y a qu'une chose à dire sur ce système de construction, c'est qu'il est l'expression la plus franche et la plus



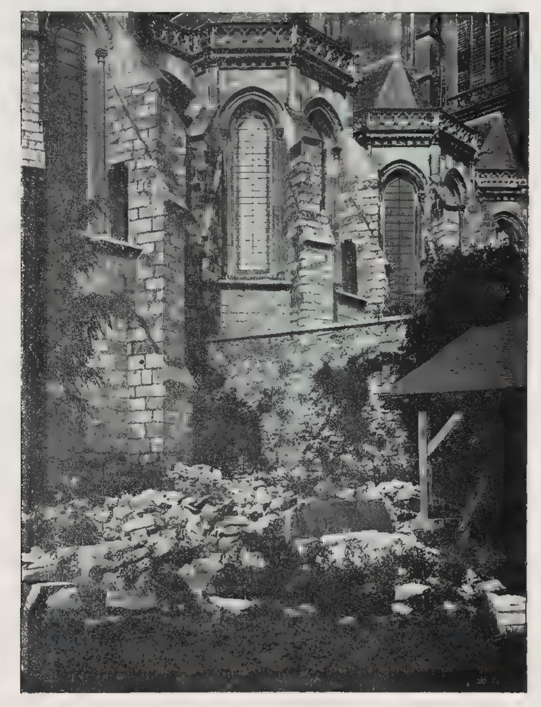
EXTÉRIEUR DE LA CRYPTE

énergique du mode adopté par les constructeurs du moyen âge. Jusqu'à leur application dans les églises gothiques, tout est tâtonnement ; du moment que les arcs-boutants sont nettement accusés dans les constructions, la structure des églises se développe dans son véritable sens, elle suit hardiment la voie nouvelle. Demander une église gothique sans arcs-boutants, c'est demander un navire sans quille, c'est pour l'église comme pour le navire une question d'être ou de ne pas être. En effet, des voûtes sur croisées d'ogives, montées à trente, quarante

(1) *Dictionnaire de l'architecture*, I, 60.

mètres, et même plus, de hauteur, s'appuyant sur des murs ajourés, s'écrouleraient lamentablement si elles n'étaient contre-butées au point de leurs poussées par des arcs qui deviennent alors les étais suprêmes des voûtes intérieures.

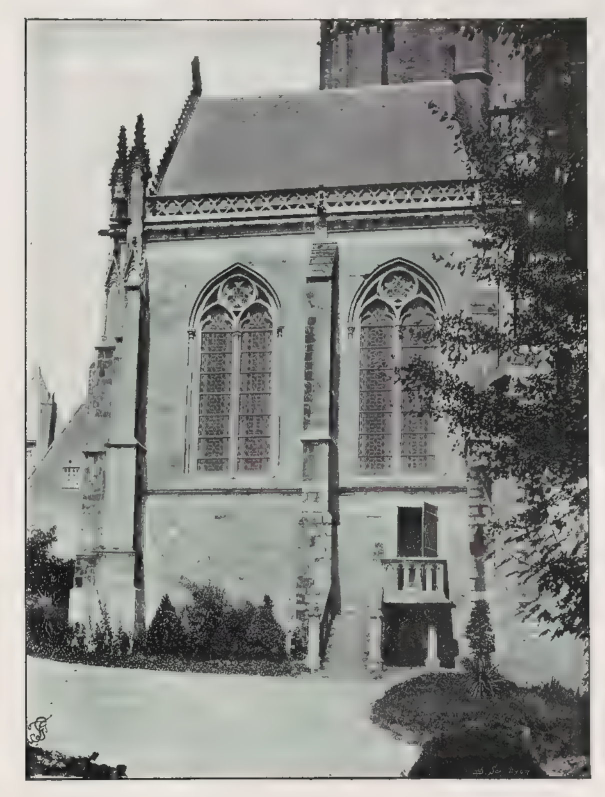
Une fois le principe de la construction des églises gothiques admis, on en



MUR ROMAIN ENTRE LES CHAPELLES

vient bientôt à l'appliquer avec habileté et hardiesse dans ses conséquences les plus rigoureuses. Observant qu'une voûte bien contre-butée n'a besoin pour soutenir sa naissance que d'un point d'appui vertical très faible comparativement à son poids, les constructeurs amincirent peu à peu les piles intérieures et reportèrent toute la force de résistance au dehors, sur les contre-forts. Ils évidèrent complètement les intervalles entre les piles, sous les formerets, par de grandes

fenêtres à meneaux. Ils mirent à jour les galeries au-dessous de ces fenêtres et tout le système de la construction se réduisit à des piles minces, rendues rigides



EXTÉRIEUR DE LA SACRISTIE

par la charge, et maintenues dans un plan vertical par suite de l'équilibre établi entre la poussée des voûtes et la butée des arcs-boutants[1].

Au Mans, cette tendance des architectes trouve sa démonstration la plus

(1) Viollet-le-Duc, *Dictionnaire de l'architecture*, I, 66.

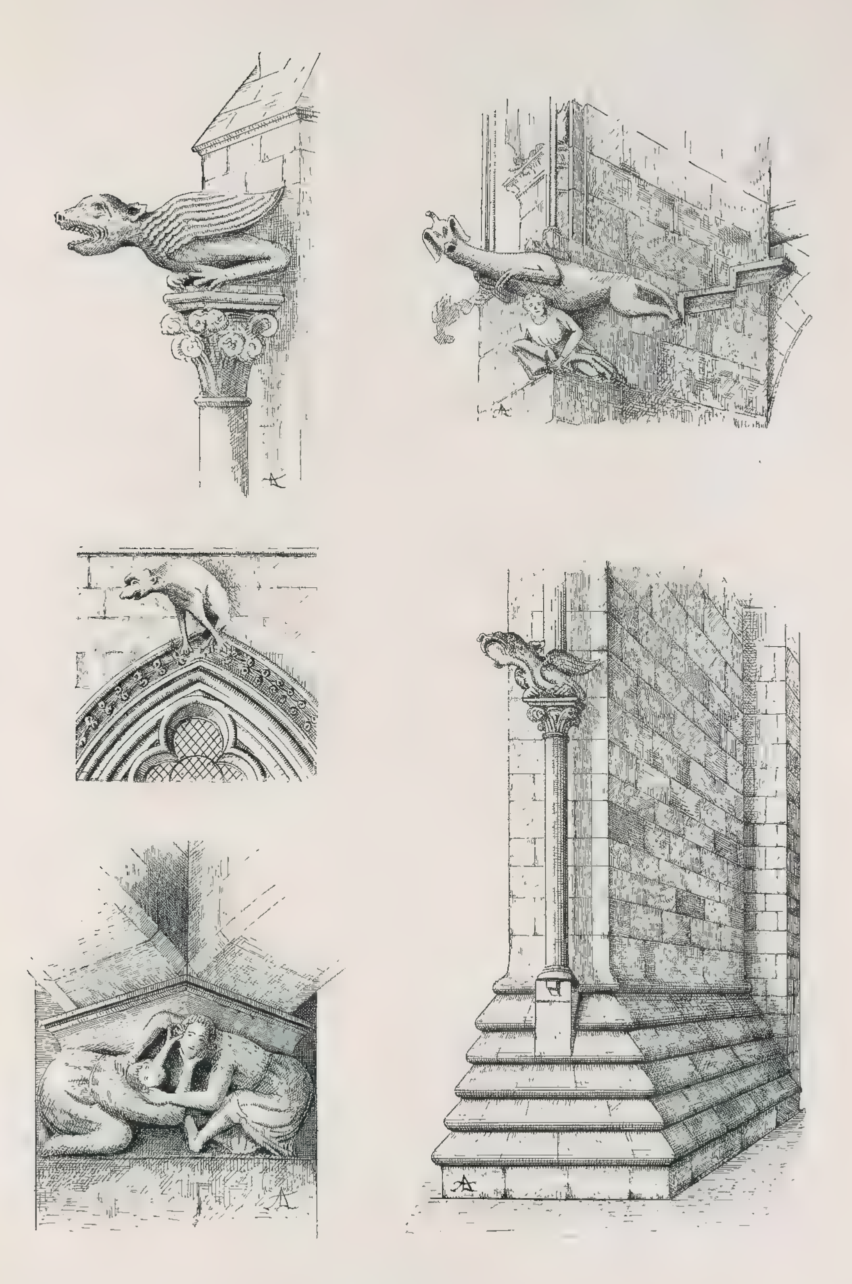
complète. Le chœur tout entier ne repose que sur des piles et les murs ont été remplacés partout, sous les formerets, par d'immenses baies lumineuses qui transforment la construction en une véritable lanterne. A l'extérieur, cette construction est maintenue par douze grands arcs-boutants [1] à double volée, dont les arcs (doubles au-dessus du premier déambulatoire et triples au-dessus du second) sont séparés par un point d'appui intermédiaire ou repos, qui, en divisant la poussée, détruit une partie de son effet et a permis ainsi de réduire



ABSIDES DES CHAPELLES

l'épaisseur des contre-forts extérieurs. A leur naissance entre les fenêtres du chœur, ces arcs-boutants appuient leur tête, les supérieurs sur des colonnettes à cinq pans engagées dans le mur, les inférieurs sur d'autres colonnettes dégagées, dont le fût est rond sous les chapiteaux et octogone à la base. Du chemin de ronde, établi entre les baies du chœur et le toit à double égout du premier déambulatoire, on peut facilement admirer les proportions de cette colonnade rivalisant en élégance avec les belles moulures et les riches archivoltes des grandes fenêtres ornées de fines sculptures, et au sommet de leurs ogives, de différents types de personnages ou d'animaux.

(1) Deux petits arcs-boutants à l'entrée du chœur ne jouent qu'un rôle secondaire à cause de leur proximité des transepts.



CATHÉDRALE DU MANS

DÉTAILS DES CONTRE-FORTS ET D'UNE FENÊTRE (XIIIe SIÈCLE)

Les piles centrales des arcs-boutants, ajourées afin de permettre la circulation sur les chéneaux extérieurs du premier déambulatoire, s'élèvent en porte à faux au-dessus des colonnes monocylindriques du pourtour intérieur de l'église, dont elles sont en réalité le prolongement. Ce porte à faux ne présente aucun danger malgré la poussée des deux arcs supérieurs qui jette la charge des piles sur leur parement extérieur, car ces piles intermédiaires sont butées à leur tour par



VUE GÉNÉRALE DU CHŒUR

d'autres arcs-boutants trouvant leur point d'appui sur les gros contre-forts extérieurs munis d'un vigoureux empatement entre les chapelles rayonnantes.

L'empatement des six contre-forts du côté des transepts doit être signalé. Il se compose de glacis (deux mètres trente sur quatre mètres vingt-deux), avec larmiers, se retraitant progressivement jusqu'à l'épaisseur de la quille formée d'une tranche assez mince mais profonde (quatre-vingt-quinze centimètres sur trois mètres quarante-deux), renforcée par deux éperons latéraux destinés à prévenir tout déversement [1]. Les glacis donnent naissance à des colonnettes surmontées de monstrueux griffons qui contrastent avec les élégantes gargouilles établies

(1) De semblables éperons existent à N.-D. de Paris et à l'église de Saint Denis.

partout ailleurs pour rejeter l'eau pluviale amenée des toits par les conduits établis sur les arcs.



ARCS-BOUTANTS AU-DESSUS DU SECOND DÉAMBULATOIRE

Au rond-point du chœur, les six arcs-boutants présentent une disposition d'autant plus remarquable qu'elle est plus rare, peut-être unique en son genre. Ils affectent en plan la forme d'un Y dont les deux branches sont tournées vers le périmètre; ils ont été ainsi divisés, afin de ménager dans l'enceinte extérieure entre les chapelles, six fenêtres éclairant le second pourtour et pour donner plus

de stabilité aux longs arcs-boutants. Ces contre-forts ont cependant provoqué la critique de M. Ed. Corroyer, qui écrit dans son *Architecture gothique* :

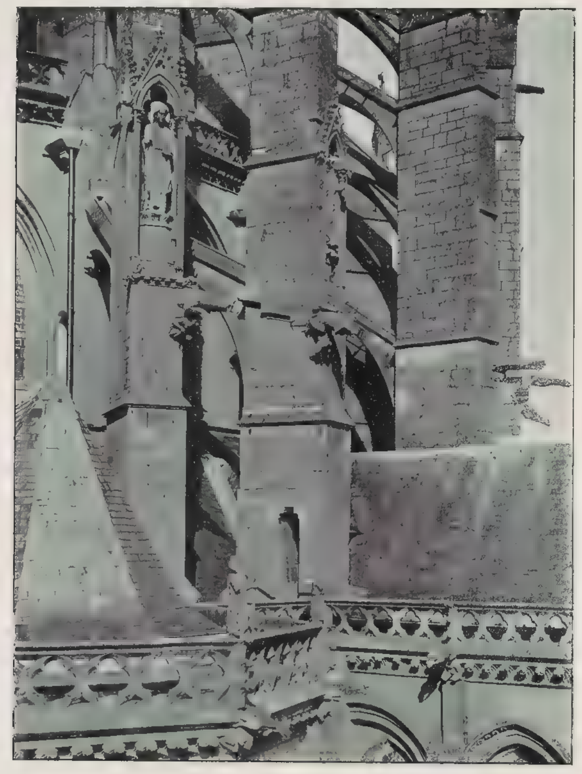


ARCS-BOUTANTS AU-DESSUS DU PREMIER DÉAMBULATOIRE

« Ces arcs-boutants sont d'une section trop réduite ; très élevés, trop faibles » et menaçant de se *voiler*, il a fallu les relier par des tirants et des chaînages en » fer. Ces expédients semblent être la critique permanente du système ingénieux, » mais trop fragile, adopté par les architectes du chœur de la cathédrale du Mans ».

Voilà donc une sentence rigoureuse portée contre une partie de la cathédrale,

considérée, jusqu'à M. Corroyer, comme un chef-d'œuvre de construction, de légèreté et de stabilité [1]. Par bonheur pour la réputation de l'architecte manceau,



CONTRE-FORTS AU-DESSUS DES CHAPELLES

la déconvenue de l'auteur est évidente. M. Corroyer ne semble pas avoir remarqué dans la bifurcation des contre-forts, le système ingénieux qui remplace avec élégance les éperons latéraux et les arcs bandés d'un contre-fort à l'autre

(1) « Les constructeurs habiles (dit Viollet-le-Duc), résolurent promptement le problème des arcs-boutants, » par des voies diverses, comme à Saint-Denis, comme à Beauvais, comme à Saint-Pierre de Chartres, comme » à la cathédrale du Mans.... ». *Dictionnaire de l'architecture*, I, 74.

rendant solidaires les arcs-boutants, comme au Mont-Saint-Michel. Quand on veut apprécier l'économie d'un monument tel que Saint-Julien, une courte



CONTRE-FORTS AU-DESSUS DU DÉAMBULATOIRE

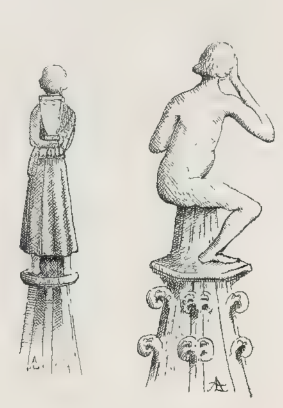
inspection, au cours d'un rapide voyage, ne saurait suffire. Les arcs-boutants, sont si bien établis, si stables, avec leur section d'environ un mètre, à leur partie basse, qu'ils n'ont jamais menacé de se voiler et qu'ils n'ont pas plus varié que les voûtes qu'ils étayent. Les malheureuses barres de fer dont ils sont déshonorés, n'ont été établies ni au XIIIe, ni au XIVe siècle, mais dans le premier quart du

XIXe, à un moment où les lois de l'équilibre des monuments gothiques étaient absolument inconnues et où l'on restaurait des pinacles en les couronnant d'un vulgaire chinois ou d'un garde national coiffé du bonnet de police. Loin de consolider la construction, le chaînage en fer n'y apporte que trouble en faisant éclater la pierre à l'endroit des scellements. On pourrait le supprimer impunément.

Au-dessus des arcs-boutants, les contre-forts sont rendus plus stables par trente-deux pinacles de plus de trois mètres de hauteur en moyenne (fin du XIIIe siècle).



STATUE DE LA GALERIE SUPÉRIEURE



STATUETTES DES PINACLES

Ils se composent d'une base carrée, ornée de colonnettes aux angles, qui supporte, entre quatre petits clochetons et autant de petits frontispices, une légère pyramide ordinairement terminée par de petits personnages. Ils constituent avec de nombreuses gargouilles, avec les statues dans leurs niches placées sur la tranche de deux contreforts [1] et avec d'autres motifs dissimulés çà et là, une décoration dont il est facile d'apprécier la beauté et la parfaite exécution en parcourant les cinq chemins de ronde qui se développent aux différents étages de la cathédrale.

La corniche supérieure de l'édifice a été refaite aux XIVe et XVe siècles. A cette dernière époque, on a placé sur la balustrade bordant les chêneaux, au-dessus de la naissance des arcs-boutants, douze grandes statues en pierre, pour la plupart décapitées par les Huguenots en 1562. Celles du milieu représentent la sainte Vierge et deux anges thuriféraires ; les autres ont été arbitrairement

(1) Viollet-le-Duc a reproduit une de ces statues dans son *Dictionnaire*, t. VI, p. 417.

nommées[1] : Saint Julien, saint Thuribe, saint Pavace, l'empereur Constantin, saint Liboire ; puis de l'autre côté, à la suite de la sainte Vierge et des Anges :



GALERIE SUPÉRIEURE AVEC STATUES

Saint Principe, le roi Clovis, saint Innocent et le diacre martyr saint Gervais[2].

Au dire de Viollet-le-Duc, « le chœur de la cathédrale du Mans, avec

(1) Par l'abbé Launay, *La cathédrale du Mans*, dans *Le Maine et l'Anjou*, du baron de Wismes.

(2) Il s'agirait ici du diacre manceau, saint Gervais, qui aurait été mis à mort au VIe siècle, près de Châlons-sur-Saône.

son double pourtour, présente la même coupe que celui de Bourges, mais beaucoup mieux étudiée ; les rapports de proportion entre les deux bas-côtés sont meilleurs, les fenêtres supérieures moins courtes, les chapelles rayonnantes prennent un plus grand développement, tout le système de construction est plus savant »[1]. Et ailleurs[2] : « Le chœur de la cathédrale du Mans, contemporain de celui de Chartres, présente une bien plus belle disposition ; les voûtes du double collatéral rappellent la construction de celles de Bourges, mais plus adroitement combinées ; ici les chapelles sont grandes, profondes, et laissent encore entre elles des espaces libres pour ouvrir des fenêtres destinées à éclairer le double bas-côté. Comme à Bourges, ces deux collatéraux sont inégaux en hauteur, et le second, plus bas, est surmonté d'un triforium et de fenêtres éclairant le premier bas-côté[3] ».

M. L. Gonse est encore plus élogieux. « Le sanctuaire du Mans — écrit-il dans son *Art gothique*[4] — a un double bas-côté tournant, comme toutes les grandes cathédrales du domaine royal, et treize chapelles rayonnantes comme à Saint-Quiriace, avec une chapelle absidale extrêmement profonde ; tout le poids de l'édifice est porté sur un double rang de hautes et fortes colonnes cylindriques, très relevées sur leurs bases. Les deux bas-côtés sont inégaux : le premier s'élance à une hauteur énorme et il est éclairé par le triforium du second, qui est beaucoup plus bas. Le dispositif général est très caractéristique ; il rappelle de près celui de Bourges. J'avais même pensé un moment que le même architecte, après avoir commencé Bourges, avait entrepris la construction du Mans : mais un examen plus attentif de l'abside du Mans m'a montré toute la distance qui sépare les deux monuments au point de vue de l'exécution. Il n'est guère admissible qu'un homme, si souple d'esprit qu'on le suppose, ait pu en si peu d'années transformer à ce point ses méthodes. Toutes les hésitations, toutes les pauvretés même qu'on remarque dans les parties hautes de Bourges ont ici disparu. L'architecte du Mans procède avec une sûreté rigoureuse ; c'est un éclectique qui raisonne avec une froide maturité, et, à la façon d'Ésope, prend son bien où il le trouve..... »

« Les mots seraient impuissants à dépeindre la majesté de ce sanctuaire. Il faut l'avoir vu, sous un certain angle, surtout à la tombée du soir, lorsque les ombres montantes grandissent ses lignes et que ses splendides verrières l'illuminent de leurs derniers feux. Je ne connais pas d'œuvre architecturale où l'on

(1) *Dictionnaire de l'architecture*, t. I, p. 200.

(2) *Ibidem*, t. I, p. 236.

(3) La comparaison entre Bourges et Le Mans ne doit pas être poussée trop loin ; elle ne peut être faite qu'au point de vue de la coupe générale. Comme il a été dit plus haut, le chœur du Mans est un édifice normand, dérivé en partie de Coutances.

(4) Page 222

sente mieux cette qualité maîtresse du constructeur, dont le rôle rappelle un peu celui du chef d'armée : la décision. Pas un détail de structure qui motive une critique, pas une forme qui trahisse un embarras, un scrupule, ou qui dénote la collaboration du hasard. La construction est conduite d'un bout à l'autre avec la même assurance, la même virtuosité : à l'intérieur, comme à l'extérieur, tout se fond dans une vigoureuse unité, dans une brillante harmonie. Aussi, pas une pierre n'a bronché dans ce gigantesque ensemble ; pas un mouvement, pas une lézarde ne se sont produits. Il n'y a pas d'édifice gothique où l'étude des poussées ait été menée plus loin ; les moins experts seront frappés par la hardiesse *rassurante* des contreforts à triple volée et par le large embasement de la couronne absidale, dont les chapelles servent pour ainsi dire de piédestal à la montée du haut chœur. Au point de vue statique, l'abside du Mans est, avec celle de Cologne, qu'elle précède d'un demi-siècle, la plus savamment conçue des absides gothiques. J'en recommande l'examen à tous ceux de nos jeunes architectes qui tournent leurs regards vers le moyen âge ; ils y trouveront un champ inépuisable d'observations, un répertoire de saines pratiques, et toutes les beautés d'ordre purement décoratif, qui font à la fois de ce monument un chef-d'œuvre de l'art roman et un chef-d'œuvre de l'art gothique ».

Cet éloge, fait par un auteur qu'il est difficile d'accuser de chauvinisme, ne peut sembler excessif. Le chœur de la cathédrale du Mans, qu'on le considère, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, laisse le visiteur sous l'impression d'une œuvre absolument parfaite et peut-être sans rivale.





CHAPITRE IX

LES ÉVÊQUES DU XIVe SIÈCLE



PENDANT le XIVe siècle, sous les règnes des rois Philippe le Bel, Louis X le Hutin, Jean Ier, Philippe le Long, Charles IV le Bel, Philippe VI de Valois, Jean II le Bon, Charles V et Charles VI, huit évêques occupèrent le siège de saint Julien. Ils furent témoins de l'érection du transept sud de la cathédrale, de l'intertransept et de la grosse tour qui s'élève à l'extrémité du croisillon méridional.

ROBERT DE CLINCHAMP

Le premier d'entre eux, Robert de Clinchamp (*de Clino-Campo*), que certains auteurs croient neveu du cardinal Gervais de Clinchamp[1], fut d'abord chanoine du Mans, puis chantre et enfin doyen du Chapitre. A la mort de Denis Benoît, il fut élu successeur de ce pontife, et, tel était son crédit dans le diocèse, telle était sa bonne renommée, qu'il obtint l'unanimité des suffrages de ses confrères. Dom Piolin place par erreur cette élection au 26 avril 1298[2]. La mort de l'évêque Denis n'étant arrivée que le 29 mars 1299 (n. s.), on ne put procéder au choix de son successeur avant avril 1299[3]. Quoi qu'il en soit, comme son décès se produisit le 29 septembre 1309, après un épiscopat de neuf ans, cinq mois et trois jours[4], il ne commença à gouverner effectivement le diocèse que le 26 avril 1300.

(1) Dom Piolin, *Église du Mans*, IV, 464. J. Noulens, *Maison de Clinchamp*, p. 134. - Sur les ornements laissés à la cathédrale par le cardinal de Clinchamp, voir *L'Union historique du Maine*, t. I (1893), p. 20.
(2) *Église du Mans*, IV, 464.
(3) Une charte du samedi avant les Rameaux (11 avril) 1299 (n. s.), porte *sede vacante*. Archives de la Sarthe, H 1456. *Inventaire sommaire*, t. IV, p. 135.
(4) *Martyrologe*, 214, au 4 (régulièrement au 3) des calendes d'octobre.

Au cours de son décanat, une famine ayant désolé le pays durant trois années consécutives, Robert avait distribué ses blés aux pauvres : ses greniers épuisés, il avait vendu ses vases d'argent et tout ce qu'il possédait, même ses chevaux de prix [1], pour acheter du grain et pour subvenir aux besoins de la population nécessiteuse.

Voici dans quels termes l'auteur de la notice nécrologique, insérée dans le *Martyrologe*, s'exprime sur les actes de Robert de Clinchamp :

« Orné de la mitre pontificale, il gouverna pacifiquement le diocèse. La plupart des abbayes de l'un et de l'autre sexe s'étant trouvées vacantes, l'élection des supérieurs de ces communautés se fit sans troubles ; par son intervention il réussit à écarter toute cause de débats. Juge toujours équitable entre ses sujets clercs et laïques, il déclarait sans subterfuges quel était le droit de chacun, et, lorsqu'il était obligé de sévir, il tempérait la rigueur de la justice avec l'huile de la miséricorde. Inaccessible aux séductions du mensonge et de la flatterie, il n'avait rien plus en horreur que d'entendre des orgueilleux, des fourbes, des menteurs et des médisants ; aimant et se plaisant à élever les simples et les humbles, il avait voué une haine profonde à ces agitateurs, qui, en outrageant une famille, les armait toutes les unes contre les autres [2]. Au regard de ses devoirs spirituels, il les remplissait suivant ses forces, nuit et jour, envers Dieu et tous les saints, célébrant avec pompe, quand il le pouvait, l'office divin aux fêtes solennelles et aux moindres fêtes. Quant à son administration temporelle, il fit relever le manoir de Touvoie, dont il ne restait plus que les murs, car il avait été brûlé et dévasté durant les dissensions autrefois survenues entre l'évêque Jean de Chanlay et ses ennemis. A l'ancien édifice qu'il rétablit, Robert fit ajouter une salle haute et commode, près de la chambre épiscopale. Dans les autres manoirs, à Yvré, à Céaulcé, il releva des ruines et changea la disposition des bâtiments. Il fit construire à Céaulcé le portail qui était détruit, ainsi que la métairie, et creuser un étang [3] à Parigné-l'Évêque [4] ».

Parmi les legs de cet évêque, il faut signaler : dix livres tournois aux chanoines qui assisteraient à son anniversaire, vingt sous de rente pour la fabrique de l'église, quarante sous manceaux de rente annuelle, achetée de Huguet de Sablé, sur le lieu du Gué-de-Maulny, pour différents services dans ladite église, notamment pour les chanoines, les chapelains et les clercs qui prenaient part aux processions des féries de Pâques, dans lesquelles on portait

(1) « Equos quos habebat pulcherrimos ».

(2) « Odio habebat eos qui inter nationes divisionem jaciebant nationi alicui detrahendo ».

(3) Il avait fait également un moulin sur « la rivière du Narreis en sa terre de Parrigné ». *Livre Rouge* (247), fol. 25 v° et 206

(4) Hauréau, *Histoire littéraire du Maine* (d'après le *Martyrologe*), nouvelle édition, t. III, p. 57.

solennellement le saint Chrême[1], et enfin un très beau vase d'or rempli de reliques de différents saints.

Ainsi qu'il a été dit, Robert de Clinchamp mourut, le 29 septembre 1309, en la fête de saint Michel au Mont-Gargan[2], au moment du fameux procès des Templiers. Cette date, donnée par des contemporains, doit être acceptée malgré certaines chartes de 1310 du *Livre vert* de l'évêché, dans lesquelles Robert est supposé vivant[3]. Ses sceau et contre-sceau ont été publiés par M. Bertrand de Broussillon dans le *Cartulaire de Saint-Victeur*[4]. On y voit un évêque debout, mitré, bénissant de la main droite et tenant sa crosse de la gauche. Légende : ✝ S' ROBERTI : DEI : GRA : CENOMANEN : EPI. Contre-sceau : Buste d'évêque accompagné de deux fleurs de lis. Légende : COTRAS. EPI. CENOMANEN.



SCEAU DE ROBERT DE CLINCHAMP

Les armes attribuées à ce pontife portent : *d'argent à la bande vivrée de gueules accompagnée de six merlettes de même, trois en chef et trois en pointe*[5].

Robert de Clinchamp fut enterré dans le chœur de la cathédrale « où l'on dressa » à sa mémoire un magnifique tombeau de » cuivre et de bronze doré et azuré, qui » estoit entaillé dans la muraille, à main droite, en montant au grand autel[6], » et qui a duré usques aux troubles qui s'élevèrent du temps de Charles IX » (1562), que les religionnaires brisèrent et emportèrent le métail dont il estoit » estoffé[7] ».

Suivant Le Corvaisier et Bondonnet, on doit placer sous l'épiscopat de Robert de Clinchamp, l'incendie de l'église et du bourg de Coulaines (19 juillet 1300), la transformation en abbaye du prieuré de Notre-Dame de La Perrigne à Saint-

(1) « Decem solidos cenomanenses canonicis et totidem capellanis et clericis assistentibus in celebrando » processionibus in feriis post Pascha, dum defertur sollempniter Sanctum Crisma ». — Cette très ancienne coutume consistant à porter le Saint Chrême aux processions des féries de Pâques, n'a disparu que dans notre siècle, sous l'épiscopat de Mgr Labouré.

(2) *Martyrologe*, 244, au 4 des calendes d'octobre.

(3) « Sed monstro simile est quod plures chartæ super controversiis inter Robertum, Cen. episcopum, et » abbates de Tironio et Pellicia ibidem (in *Cart. virid.*) reperiuntur, in quibus ipse Robertus, datæ toto anno » 1310, cum tamen obierit 29 septembris an. 1309, ut testatur *Martyrologium Cen.* ». Dom Briant, *Cenomania*. Dom Piolin n'éprouve pas l'embarras de dom Briant. Il fait agir Robert de Clinchamp en 1310 (IV, 468) et place cependant sa mort au 29 septembre 1309 (IV, 463 et 478).

(4) Planche VII, nos 9-10.

(5) Le Corvaisier, Cauvin, etc.

(6) « A costé gauche du grant autel en la closture du chœur : Cy dessous estoit inhumé le corps de R. P. en » Dieu Robert de Clinchamp, évesque du Mans, soubz tombeau de cuivre et azuré ». Bibliothèque nationale, Duchesne, 37, fol. 163. — Robert de Clinchamp fut le premier évêque enterré certainement à la cathédrale.

(7) Le Corvaisier, p. 553.

Corneille, par le chevalier Guillaume d'Usages, sous le titre de Saint-Louis d'Usages (1303)[1], et la fondation en 1304, par Jean Chastelain, de la chapelle de Sainte-Catherine du Grand-Cimetière, à Sainte-Croix[2].

Le chœur de la cathédrale du Mans était à peine terminé qu'on songeait déjà à faire disparaître les transepts du XIIe siècle, pour harmoniser ces parties, désormais trop basses, avec le nouveau sanctuaire. Dans ce but, le Chapitre réunissait d'importantes sommes puisées à toutes les bourses. Les chanoines n'avaient garde d'oublier l'œuvre de la fabrique. On peut citer entre les plus généreux Marsilius de Flae, prêtre, archidiacre de Passais, mort en 1303[3], probablement parent de l'ancien chanoine du Mans, Nicolas de Flae[4], évêque de Saint-Malo, en 1259, et surtout Pierre d'Ardenay, archidiacre de Montfort, mort en 1303, le 8 des calendes de mars (22 février), dans la fête de la Chaire de Saint-Pierre[5]. Ce dernier, entre autres offrandes, donna au Chapitre cinquante livres mancelles pour l'œuvre du transept sud, du côté de la tour[6].

L'architecte qui commença ce transept sud et qui construisit peut-être, à la fin du XIIIe siècle, la plus grande partie du revestiaire en dehors de la première travée, était, tout porte à le croire, maître Mathieu Julien, qu'on trouve nommé dans l'article nécrologique de Renaud de Mello, chantre de la cathédrale, comme ayant pris à bail héréditaire une maison du Chapitre dans la rue Saint-Vincent[7]. M. H. Chardon lui a consacré plusieurs pages dans son étude sur *Les Artistes du Mans et spécialement ceux de la cathédrale jusqu'à la Renaissance*[8].

Dom Piolin compte au nombre des bienfaiteurs de la cathédrale, Raoul de Clermont, seigneur de Nesle[9], connétable de France, dès 1287, mort à la journée de Courtray, le 11 juillet 1302, après avoir épousé en premières noces Alix de

(1) En 1304, l'abbesse et le couvent de La Perrigne échangèrent avec les frères prêcheurs du Mans « une » meson assise en la Fresnerie ». Archives nationales, JJ 268, fol. 17 v°.

(2) Voir aux Archives de l'Hôpital du Mans, les pièces concernant cette chapelle depuis 1304, et dans le *Livre rouge* (ms. 217), fol. 133, une charte de Robert de Clinchamp, donnée le 19 avril 1304 « apud Noennum ».

(3) *Martyrologe*, 244, au 13 des calendes de mars. Un « Marcilius de Fleyo, Cenomanensis », très probablement parent de notre chanoine du même nom, se trouvait en 1310, au nombre des Templiers poursuivis. Michelet, *Procès des Templiers*, t. I, pp. 64, 108.

(4) « V id. octob. Sic obiit magister Nicholaus de Flae, episcopus Sancti-Maclovii de Insula, qui primo » hujus ecclesie (Cenomanensis) canonicus..... *Martyrologe*, 244

(5) « Domini M° CCC° tercio, octavo kalendas marcii, in festo cathedre Sancti Petri, obiit bone memorie » magister Petrus de Ardenayo..... ». Avant 1558, la fête de la Chaire de saint Pierre se célébrait le 8 des calendes de mars.

(6) « Item, dedit nobis in vita sua quinquaginta libras Cenomanen. ad incipiendum opus in cruce ecclesie, » versus campanile, ad opus fabrice ecclesie nostre ». *Martyrologe*, 244, fol. 77.

(7) « Quinto idus januarii, obiit vir venerabilis, viteque laudabilis, magister Raginaldus de Melloto, » quondam cantor ecclesie Cenomanensis,..... qui.... legavit viginti libras turonen. ad emendum redditum » officio matutinarum Beate Marie, pro quibus denariis et pro sexaginta libris turonen. predictis, nos habui» mus quamdam domum sitam in vico Sancti Vincentii, in feodo nostro, que fuit quondam Benedicti, quondam » sacriste hujus ecclesie, quam nos tradidimus hereditarie *magistro Matheo Juliani, magistro operis*, pro octo » libris turonen. annui et perpetui redditus. ... »

(8) *Congrès archéologiques de France*, XLVe session. *Séances générales tenues au Mans et à Laval en 1878*, pp. 329-333

(9) « Dominus de Nigella ». Dom Piolin (t. IV, p. 477), traduit par seigneur de *Nigelle*.

Dreux, vicomtesse de Châteaudun, dame de Mondoubleau [1], et en secondes Isabelle de Haynaut. La lecture du *Martyrologe* fait douter de l'affirmation du Révérend Pére, car loin de mentionner le moindre don à l'église du Mans par le seigneur de Nesle, le manuscrit précité raconte simplement que l'anniversaire de ce grand personnage fut fondé à Saint-Julien par le chanoine Jean de Longpré [2], lequel, à cet effet, donna dix sous manceaux sur la maison qu'il habitait dans la rue de la Vieille-Rome [3].

A cette époque, le Chapitre du Mans, qui avait déjà donné deux évêques à Avranches, en fournissait deux autres au siège de Bayeux : Pierre, appelé de Benais par le *Gallia*, conseiller de Charles, roi de Sicile, chanoine originaire du Mans [4], évêque de Bayeux de 1276 à 1306, et Guillaume Bonnet ou Bouvet, né dans le Passais, successeur de Pierre, de 1306 à 1312. G. Bouvet fonda son anniversaire au Mans [5].

PIERRE GOUGEUL

Pierre Gougeul, grâce aux fantaisistes raisonnements de Le Corvaisier et de Bondonnet, a souvent été nommé, mais très improprement, Pierre de Longueil. Le *Gallia* [6], aux évêques du Puy, le dit, d'après Baluze, originaire de Paris. Selon le P. Anselme, il était de la famille des Gougeul, seigneurs de Rouville, en Normandie [7].

Cette question d'origine mise de côté, on constate que Pierre Gougeul était chanoine de l'Église du Mans en 1298 [8], puis doyen de cette même église de 1300 à 1310 [9], ou à 1312 suivant le *Gallia* [10]. La date exacte de son élection est inconnue, mais doit être proche de celle de son intronisation qui eut lieu vers le 16 octobre, lundi avant la saint Luc, 1312. En ce jour, par une lettre datée de Compiégne [11], Jehan de Chalon, sire d'Arlay, fit savoir à Pierre Gougeul qu'il envoyait son

(1) Comme seigneur de Mondoubleau, Raoul de Clermont était un des huit barons manceaux chargés de porter l'évêque du Mans, lors de son intronisation.

(2) Le chanoine Jean de Longpré, qui mourut le 3 des nones de juin 1316 (dom Piolin, IV, 288, le fait vivre cent ans avant) et qui fut enterré dans la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine, se distingua par sa munificence envers la cathédrale. Cf. *Martyrologe*, 244, au 3 des nones de juin, fol. 74.

(3) *Martyrologe*, 244, au 5 des ides de juillet.

(4) « XV kal. sept. Eodem die obiit magister Petrus, Baiocensis, hujus ecclesie (Cenom.) canonicus, domini « Karoli, regis Sicilie consiliarius, de civitate Cenomanensi oriundus..... » *Martyrologe*, 244.

(5) *Martyrologe*, 244, au 2 des ides d'avril. Voir dom Piolin, IV, 416.

(6) Tome II, col. 723.

(7) Tome VIII, pp. 708 et suivantes.

(8) « Une lettre de XXX lib. de rente que Robert Charreau de la Plesse, séneschal de La Ferté-Bernard, » vendi à mestre P. Gougeul, lors chanoine du Mans, pour le prix de II^{c} lib., qui fu donnée l'an » mil CC IIII ^{xx} XVIII, samedi après la saint Nicolas d'iver ». Archives nationales, JJ 268, fol. 41 verso.

(9) *Ibid.*, fol. 42.

(10) XIV, col. 428. Le Corvaisier et Bondonnet ont fait de Pierre Gougeul un doyen de Rouen.

(11) Bibliothèque du Mans. *Livre rouge*, ms. 247, fol. 275 verso. — Dom Piolin (IV, 481), place faussement cette lettre au 13 décembre.

« chier amy Jehan L'Arcevesque », pour faire en son lieu et place le service qu'il lui devait [1] le jour de sa première entrée au Mans. Dès le 29 du même mois, le dimanche lendemain de la fête des SS. Simon et Jude, le nouvel évêque se rendit à Tours afin de prêter le serment alors exigé de tous les suffragants. Mais, comme l'archevêque Renault de Montbazon, mort le 23 août précédent, n'était pas encore remplacé, il ne put utiliser son voyage ainsi qu'il l'avait projeté [2].

En 1315, il fut convoqué au concile provincial de Tours [3] et le mardi, 26 avril 1317, il s'excusa auprès du roi Philippe le Long de ne pouvoir, à cause de l'état de sa santé, assister aux États convoqués à Paris pour le dimanche *Cantate* (1er mai), en le priant d'agréer pour son procureur le chanoine du Mans, Guillaume de Mello [4]. Au bas de cette dernière pièce, est apposé le sceau de Pierre Gougeul. Dans une niche supérieure, évêque debout, vu de face, mitré, crossé et bénissant. Dans une niche inférieure, un priant. Légende : S' PETR... Contre-sceau : Deux saints debout ; les bords du champ festonnés. Légende : † CONTRAS..... CENOMANEN [5].

Un événement assez important pour la province se produisit au commencement de 1319. Le jeudi 26 avril de cette année, Jeanne de Bourgogne, femme du comte du Maine, Philippe de Valois, qui devait occuper le trône de France en 1328, mit au monde, au château du Gué-de-Maulny, son premier né, le futur roi Jean le Bon [6]. Trois jours plus tard, le dimanche 29, l'enfant était porté à la cathédrale du Mans où il reçut le sacrement de baptême des mains de l'évêque d'Angers, Hugues Oudard, et le prénom de Jean, en l'honneur de saint Jean-Baptiste [7]. L'acte qui donne cet intéressant renseignement, après avoir signalé comme ayant assisté à la cérémonie : le seigneur de Craon, le seigneur de Beaumont, Foulques de Mathefélon, Geoffroy de Vendôme, seigneur de La Chartre, G., chantre de Saint-Julien, et une multitude de nobles et de gens du peuple, se termine ainsi : Alors, l'Église du Mans était gouvernée par P. Gougeul [8].

(1) Comme mari d'Alix de Clermont, dite de Nesle, fille aînée du connétable Raoul de Clermont et d'Alix de Dreux, dame de Mondoubleau. Jean de Chalon avait alors pour beau frère, Hugues L'Archevêque, seigneur de Montfort, mari d'Isabeau de Clermont, fille du connétable Raoul de Clermont et d'Alix de Dreux.

(2) *Livre rouge*, fol. 49. Dom Briant, *Cenomania*.

(3) *Livre rouge*, fol. 50.

(4) Il importe de ne pas confondre comme le fait dom Piolin (IV, 102, 148) ce Guillaume de Mello, avec le chantre Renault de Mello, qui ne vivait plus en 1309, époque à laquelle le chantre du Chapitre se nommait *Guarinus de Joeyo*.

(5) Archives nationales, J 443, nº 4/12. Original parchemin. Ce sceau est attribué par Douet d'Arcq (6693) à Pierre de Longueil.

(6) On rencontre dans le Registre B/24, fol. 24, des Archives du Chapitre du Mans, la mention en 1337 1338, d'Isabelle, nourrice « domini Johannis Francie »

(7) Le Corvaisier (p. 562) et dom Piolin (IV, 491), affirment que Jean le Bon eut pour parrain son aïeul Charles de Valois

(8) « Tunc regente ecclesiam Cenomanensem P. Gougelli ». Bibliothèque du Mans, ms. 244 (*Martyrologe*). fol. 4, verso.

Cette mention laisse supposer que l'évêque, pour un motif inconnu, n'assistait pas au baptême.

S'il faut en croire Suarès, à la date du baptême de Jean le Bon, Pierre Gougeul, simple administrateur du diocèse, qui n'était pas encore sacré, n'aurait reçu l'onction épiscopale qu'en vertu des lettres du pape Jean XXII, datées du 16 des calendes d'avril, troisième année de son pontificat[1], 17 mars 1319 (v. s.). Une semblable situation ne paraît guère admissible quand on considère que Pierre Gougeul fut intronisé en 1312 et que dans tous les actes de 1312 à 1319, il est qualifié *évêque* sans restriction aucune[2].

Il eût été difficile au pontife d'éviter toute difficulté avec l'élément civil du diocèse. En 1322[3], Pierre Gougeul se rendit à Tours pour assister à la translation des reliques du saint martyr Gaudens. La cérémonie s'accomplit le dimanche après la fête de saint Denis, c'est-à-dire le 10 du mois d'octobre. Au retour, il fut sur le point de tomber dans une embuscade que lui avait préparée le chevalier Trouillard d'Usages, de la famille des vidames du Mans[4].

D'après les bulles du pape Jean XXII, mentionnées par Suarès, Pierre Gougeul fut transféré, en mars 1326 (n. s.), sur le siège épiscopal du Puy, dont il prit possession, par procureur, le 6 juin de la même année[5]. Il mourut en 1327, le 2 des nones de février (4 février) suivant le *Martyrologe de l'Église du Mans*[6]. On ne saurait facilement admettre la véracité des Le Corvaisier et des Bondonnet nous le montrant enterré « au chœur de l'église des Cordeliers du Mans, du côté » de l'Évangile », où de leur temps « il ne restait aucun vestige de sa sépulture ».

Cauvin, à la suite de Le Corvaisier, donne pour armes à Pierre Gougeul : *d'azur à trois roses d'argent, posées 2 et 1, au chef d'or, chargé de trois roses de gueules.* Il est préférable de lui attribuer le blason des Gougeul, seigneurs de Rouville, en Normandie : *d'azur semé de billettes d'or, à deux goujons adossés de même*[7].

Dans l'année de l'intronisation de Pierre Gougeul au Mans (1312), Jean du Bois, natif du Maine, docteur « utriusque juris », chanoine d'Angers[8] et archidiacre de Passais[9], était lui-même élu évêque de Dol. Il mourut en 1324, ayant

(1) *Gallia*, XIV, col. 406. Dom Piolin, IV, 482.

(2) Cf. Dom Briant, *Cenomania*. Bibliothèque du Mans, ms. 226 ter, pp. 385 à 388.

(3) Dom Piolin (IV, 492), place à cette date de 1322, un conflit qui s'éleva avec le sous-bailli Girard Le Guespier, au sujet du clerc Maffart, qui avait été pendu après avoir été tiré des prisons de l'officialité de l'évêché. Le *Livre rouge* (ms. 247), aux folios 2 et 3, donne la date 1302 au lieu de 1322

(4) Archives nationales, X/2a 2, fol. 173 et 174. Voir *Anecdotes mancelles*. pp. 13-18

(5) Cf. *Gallia*, XIV, col. 406 et tome II, col. 723, 724

(6) « II non. feb. Obiit bone memorie P. Gougeul, condam Cenom. et post modum Aniciensis episcopus, » qui legavit huic ecclesie sex lib. redditus quem emit a Johanne Valleti super domo sua tunc, nunc vero » nostra, in nostro feodo in vico Sancti Vincentii situata ». *Martyrologe*, 244.

(7) P. Anselme, p. 708.

(8) 1315, « samedi après la saincte Scolace. — Une lettre de Monsr J. dou Bois, évesque de Dol, pour reson » de la Maison Dieu d'Angiers, a laquelle il lessa tout plain de choses qu'il avoit acquises en la ville d'Angiers... » Archives nationales, JJ 268, fol. 60 verso.

(9) 1309 et août 1312. « Johannes de Bosco, archidiaconus de Passeyo ». *Martyrologe*, 244, fol. 305 vo et 285 vo

fondé son anniversaire à Saint-Julien[1]. Parmi les chanoines du Mans qui décédèrent dans ce temps après avoir légué différentes sommes « ad opus fabrice », on peut citer Simon Suard, mort le 23 mai 1311, Fortin « de Joiaco », mort le 22 octobre 1313, et Jean de Tocco, archidiacre du Mans, familier et médecin du roi de Sicile, mort le 22 septembre 1315, ayant doté et fondé une chapellenie en l'honneur de saint Michel et de tous les Anges, à gauche de l'entrée du chœur de la cathédrale[2]. Charles de Valois, fils de Philippe le Hardi et père du roi Philippe VI de Valois, décédé le 16 décembre 1325, octroya par disposition testamentaire, au Chapitre de Saint-Julien, la somme de deux cents livres pour son anniversaire[3].

GUY DE LAVAL

Guy de Laval, évêque de Quimper, depuis 1324, succéda à Pierre Gougeul dès 1326. Au rapport de Suarès, la bulle du pape Jean XXII, le nommant au siège de saint Julien, est datée du 3 des ides de mars (13 mars) 1326[4]. D'après dom Briant[5], elle serait du 4 avril de la même année. Le *Gallia*[6] affirme qu'avant son élection au siège de Quimper, il était chanoine de Paris. On le rencontre certainement au nombre des chanoines du Mans en 1309[7]. Peut-être même fut-il doyen du Chapitre entre Jean de La Chambre et Jean de Viane[8].

Quoi qu'il en soit, Guy, issu de la puissante maison de Laval, devait le jour, non à Guy VII de Laval et à Thomasse de Mathefélon (de Pouancé), ainsi qu'il a été écrit par Duchesne[9], mais bien à Guy VIII et à sa seconde femme, Jeanne de Beaumont-Brienne[10]. Au nombre des événements ecclésiastiques de son épiscopat, on peut signaler la fondation de la chapelle royale du Gué-de-Maulny, sur le bord de l'Huisne, par Philippe de Valois et par la reine Jeanne de Bourgogne, le 7 septembre 1329[11], en souvenir de la « joyeuse nativité » de Jean le Bon ;

(1) *Martyrologe*, 244, au 6 des ides de janvier.

(2) *Martyrologe*, 244

(3) 1335, novembre. Abbaye du Loroux en Anjou. Philippe, roi de France, accorde à ses « amés chapellains, » le doyen et le Chapitre de l'eglise du Mans », l'autorisation d'acquérir vingt livres de rente « en la comté du » Maine. . . sans fié, justice et forteresse » avec les deux cents livres que leur avait laissées son père « en sa » derrenière volenté...., pour faire et célébrer chascun an, l'anniversaire » de celui-ci. Archives nationales, JJ 69, n 284, fol. 120. — 1335, 25 novembre. Abbaye de Marmoutier. Confirmation de l'acte susdit par le comte du Maine. *Ibid.* no 287. Voir encore sur le même sujet, un acte de Philippe de Valois, donné au Mans, août 1329. Archives nationales, JJ 66, fol. 69, no 189.

(4) *Gallia*, XIV, 406.

(5) *Cenomania*

(6) Tome XIV, *Ecclesia Corisopitensis*, col. 883.

(7) Son nom « Guido de Lavalle » vient le trente-cinquième sur une liste de trente-six chanoines. Bibliothèque du Mans. *Martyrologe*, 244, fol. 305 verso.

(8) Dom Briant, *Cenomania*. — *Gallia*, XIV, 428.

(9) *Maison de Montmorency*.

(10) Dom Briant, *Cenomania*. Dom Piolin, IV, 497. Bertrand de Broussillon. *La maison de Laval*, II, 45, 46.

(11) Archives nationales, JJ 66, fol. 66 verso, no 181. *Livre rouge*, fol. 66.

l'annexion, vers le même temps, des églises de Saint-Pierre-des-Landes, de Larchamp et de Ségrie à la mense épiscopale qui produisait à peine mille livres de petits tournois [1]; la confirmation, en novembre 1335, par le comte du Maine, à l'évêque, sa vie durant, du droit de patronage sur l'église de Saint Mars-d'Égrenne [2].

Suivant Le Corvaisier [3], Guy de Laval affectionnait particulièrement le château de Larchamp, aux environs duquel il se livrait avec ardeur aux plaisirs de la chasse.

Les Registres du Chapitre signalent un concile (ou plutôt un synode) qui se tint au Mans en 1337 ou 1338 [4]. Peut-être faut-il identifier ce concile avec le Chapitre général de l'ordre de Saint-Benoît, des provinces de Tours et de Rouen, réuni en 1337, dans l'abbaye de la Couture [5]. A cette même époque, on rencontre au Mans, l'évêque de Rennes, Guillaume Ouvrouin, descendu chez Guy de Laval, et le neveu du pape Benoît XII [6], qui avait pris gîte chez le chanoine Guillaume Arnaut ou Ernoul [7], contemporain d'un autre chanoine du nom de Jean Behuchet [8], probablement parent du chevalier Nicolas Behuchet, enterré à la cathédrale, dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste [9]. L'anniversaire de Marthe, femme de Nicolas Behuchet se célébrait le 5 des calendes de septembre [10]. Existait-il un lien familial entre ces Behuchet et l'amiral Nicolas Behuchet [11] pendu au mât d'un navire la veille de la Nativité de saint Jean-Baptiste 1340, par ordre du roi Édouard d'Angleterre ? On est tenté de le croire et de faire entrer dans la même maison Pierre Behuchet et Guillaume Behuchet, chanoines de l'église du Mans, en 1350 [12].

Guy de Laval décéda au mois d'avril 1337 (v. s.), le 4, selon le *Martyrologe*

(1) Bulle du pape Jean XXII, donnée à Avignon, la quatorzième année de son pontificat. *Livre rouge*, fol. 125 v°. Dom Briant, *Cenomania*. L'original de cette bulle appartient à M. l'abbé Coutard, curé de Vallon.

(2) Archives nationales, JJ 69, n° 290, fol. 121.

(3) *Histoire des Évesques du Mans*, 56.

(4) « Misia pro vino presentato. Primo, abbatibus qui fuerunt in Concilio, in villa Cenoman. ». Archives du Chapitre, B 24, fol. 23 verso.

(5) *Martyrologe du Mont Saint Michel* à la Bibliothèque d'Avranches, ms. 214, p. 265.

(6) Jacques Fournier.

(7) Archives du Chapitre. Registre B/24, fol. 23 v°.

(8) « Johannes Behuchet, canonicus Cenoman. » *Martyrologe*, 244, fol. 314.

(9) « En l'église de Saint Julien du Mans, dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, il y a un tombeau où » sont ces mots : ...,. du s^r Nicolas Behuchet, chevalier, qui trespassa l'an de grâce 1334, le jour de la Décolla- » tion Saint-Jean-Baptiste ». Bibliothèque nationale, ms. Du Chesne, 37, fol. 11. — Gaignières a laissé un mauvais dessin de ce tombeau, qui était probablement situé à la place de celui du comte du Maine. Il se composait d'un enfeu décoré à l'entrée d'un frontispice et d'arcatures gothiques, abritant deux statues couchées ; celles de Nicolas Behuchet et de sa femme Marthe. Les huguenots, de 1562, mutilèrent ce monument et cassèrent « les deux gisants ». C'est dans cet état de dégradation, vide de ses statues, qu'il fut dessiné par Gaignières qui, au lieu de la date 1334, lut 1333. Voir à la Bibliothèque du Mans, le ms. 474, n° 1

(10) *Martyrologe*, 244. — En novembre 1335. Philippe de Valois, étant au Gué-de-Maulny accorda à son « amé et féal conseiller Nicolas Behuchet », l'autorisation de fonder une chapelle. Archives nationales JJ 69, n° 315, fol. 133.

(11) Il avait d'abord été trésorier de France. En décembre 1331, Philippe de Valois donne à son trésorier Nicolas Behuchet, une maison « assisse ou Mont Sainte Geneviève à Paris, devant la chapelle Saint-Siphorien » d'une part, et devant *l'ostel l'évesque du Mans*, d'autre part.... ». Archives nationales, JJ 66, fol. 355, n 881.

(12) *Martyrologe*, 244, fol. 309.

de l'abbaye du Pré[1], le 5 d'après l'*Obituaire* de Saint-Maurice d'Angers[2], et le 7 suivant le *Martyrologe de la cathédrale du Mans*, qui lui consacre ces trois modestes lignes: « VII idus aprilis. Obiit bone memorie Guido de Lavalle, Ceno- » manensis episcopus, cujus anniversarium valet x lib.[3] ». Le *Nécrologe du Chapitre du Mans*, affirme dom Piolin, en fait l'éloge en disant qu'il fut vénérable, par sa science et de mœurs libérales, *scientia venerabilis moribus liberalis*[4]. Ce texte que le Révérend Père applique à Guy de Laval, est extrait de l'éloge de Guy d'Étampes[5], vivant au XIIe siècle.

Le Corvaisier nous apprend que Guy de Laval mourut « d'une inflammation » de poumon et d'un débordement de cerveau.... après avoir pris le lit quatre ou » cinq jours seulement ». Le même auteur continue : « Il portait en ses armes, de » Laval qui est de Montmorency, qui est *d'or à la croix de gueules, chargée de » cinq coquilles d'argent, cantonnée de seize alérions d'azur*, et pour sa devise une » main tenant un balay ou des vergettes, avec le mot : *Bon moyen et net*, qu'il » avoit fait peindre sur les cheminées de Larchamp ».

GEOFFROY DE LA CHAPELLE

Geoffroy de La Chapelle, successeur de Guy de Laval, naquit à La Chapelle Saint-Aubin, près du Mans[6]. Le Corvaisier et Bondonnet, dans leur ardeur à trouver des contrastes entre les différents évêques, affirment qu'il était « de basse » extraction », issu « de pauvres villageois rustiques et ignorants » ; dom Piolin se contente d'écrire : « de parents peu fortunés[7] ». La situation des parents de Geoffroy de La Chapelle ne nous est pas absolument connue et la seule hypothèse qu'on puisse émettre à leur égard, c'est qu'ils devaient être d'une condition moyenne. En effet, leur fille Marguerite, sœur de l'évêque Geoffroy, épousa Philippe de La Forêt, modeste habitant de La Suze, apparenté cependant par lui-même ou plutôt par ses enfants, aux d Usages, vidames du Mans, seigneur de fiefs à La Chapelle Saint-Aubin[8].

(1) *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, t. XVI, p. 467.

(2) Par lettres datées de La Suze, en 1335, Philippe de Valois amortit une rente de dix livres léguée au chapitre d'Angers, par l'évêque Guy de Laval, sur deux maisons situées à Angers, rue Baudrière. Archives nationales, JJ 69, fol. 117, no 273. Archives de Maine-et-Loire, G. 335, fol. 9.

(3) *Martyrologe*, 244.

(4) *Église du Mans*, IV, 516.

(5) Cf. *Martyrologe*, 244, au 7 des ides de février.

(6) On célébrait l'anniversaire de Geoffroy, à la Chapelle-Saint Aubin, le 20 juillet, jour de la fête de sainte Marguerite. Cabinet de M. L. Brière. *Pouillé*, ms., p. 198. Voir *Livre rouge*, fol. 119, vo.

(7) *Église du Mans*, V, 2.

(8) Jean de La Forêt, fils de Jean de La Forêt et d'Isabeau Suzanne, petit-fils de Philippe de La Forêt et de Marguerite de La Chapelle, est dit, en 1368, « cousin paternel de noble homme monsr Jehan d'Usages, vidame

Avocat en la cour du Mans, chanoine et official du diocèse, Geoffroy de La Chapelle fut élu d'une voix unanime par ses confrères, probablement le 16 mai 1338[1], pour prendre la place de Guy de Laval, sur le siège de saint Julien. Son intronisation eut lieu le dimanche avant la Nativité de Notre-Dame, 6 septembre de la même année, d'après un acte par lequel Guillaume Chamaillart, seigneur d'Anthenaise et de Pirmil, retenu au service du roi à Amiens, députa son fils aîné, Guillaume, afin de porter l'évêque lors de sa première entrée au Mans. Geoffroy refusa ce jeune seigneur et un autre chevalier. Plus tard, le 6 octobre 1338, le sire de Pirmil reconnut que l'évêque pouvait exiger un service personnel et obtint « les touailles » du festin qui lui avaient été retenues[2].

La charité de l'évêque était inépuisable ; au cours d'une famine, il distribua aux pauvres le blé et le vin qu'il pouvait posséder. Ami de la paix, il la maintint dans le diocèse, rendant une égale justice aux clercs et aux laïques. Il aimait à officier dans sa cathédrale et dans les autres églises, tout en se montrant l'ennemi du faste et des vêtements luxueux.

Son pontificat de neuf années[3] prit fin en 1347, le 20 juillet[4], « par une » strangurie ou retention d'urine », disent Le Corvaisier et Bondonnet. Sa générosité éclata par les dons qu'il fit. La cathédrale eut de beaux ornements. De plus, il donna pour la célébration de son anniversaire le 30 juillet, trois cents livres de petits tournois[5] à convertir en acquêts. Ses exécuteurs testamentaires, les chanoines Jean de Baugé et Guillaume Paon[6], fondèrent pour lui un deuxième anniversaire le 16 mai, en assignant au Chapitre cent vingt francs d'or et cinquante florins de Florence, également d'or, sommes destinées à la réédification des moulins capitulaires du Pont-Mégret[7].

La dépouille mortelle de Geoffroy de La Chapelle fut ensevelie dans la clôture du chœur de la cathédrale, du côté de l'Évangile, à l'autel Saint-Maur.

» du Mans, chevalier ». Archives nationales, X 1 a 19 B, 268 à 277. C'est peut-être ce Jean, alors âgé de seize ans, qu'on trouve dans le *Martyrologe*, 244, au 3 des ides de septembre, qualifié chanoine du Mans et archidiacre de Château-du-Loir.

(1) « Gaufridus de Capella fuit episcoporum ultimus ex iis qui per electionem præsulatum Cenom. adepti » sunt ». *Cenomania*, ms 226 ter, fol. 393.

(2) L'accord où se rencontrent ces détails se trouve dans le *Livre rouge*, fol. 275 v° à la date du « sabmedi » après la feste saint Denis, l'an de grâce mil ccc quarante huit ». Selon la judicieuse remarque de dom Briant, il faut lire 1338. Relativement à ce texte, dom Piolin (V, 2) donne deux dates erronées, 1339 et 1346. Le Corvaisier l'applique faussement à l'évêque Jean de Craon.

(3) « Is Cenomannis ter tribus annis pontificavit ». *Martyrologe*, 244, au 4 des calendes d'août. Le même article nécrologique dit ailleurs, par erreur, qu'il resta douze ans sur son siège.

(4) « M C ter, X quater, 1 bis et V, tunc regula cleri, in Margarete festo, carnis pariete fracto, decessit ». *Martyrologe*, 244, au 4 des calendes d'août. Dom Piolin (V, 8), le fait mourir au Mans, le 30 juillet.

(5) Plus de douze mille francs en monnaie moderne.

(6) Johannes de Baugeyo et Guillelmus Pavonis. Ce Guillaume Paon est appelé Guillaume *de Pennon* par Le Corvaisier (p. 582), et *Jean de Pennon* par Bondonnet (p. 608).

(7) Sur la Sarthe, au bas du Tertre-Mégret. - Les notices nécrologiques de Geoffroy de La Chapelle sont inscrites au 17 des calendes de juin (16 mai), au 4 des calendes d'août (29 juillet) dans le *Martyrologe*, 244, et au 13 des calendes d'août (20 juillet) dans le *Martyrologe de l'abbaye du Pre*

Quelques années plus tard, en 1361, le corps de son neveu, le cardinal Pierre de La Forêt, devait prendre place tout auprès, à l'autel Saint-Fiacre. Voici en quels termes un document parle de ces deux tombeaux brisés par les Huguenots en 1562 :

« De l'aultre costé dudit cueur et dedans icelluy, avoit ung autel de saint » Fiacre, avecques une sépulture d'évesque (de Pierre de La Forêt) qui estoit » de marbre blanc et noir, qui avoyent esté touz cassez, et en ce fait dommaige » en l'esgard de la maczonnerie de mil livres tournois. Au-dessoubz, du mesme » costé, y avoit une table d'autel en la chapelle Sainct-Mor, avecques une » sépulture d'évesque (de Geoffroy de La Chapelle) de marbre blanc et noir, » lesquelz table d'autel et sépultures estoient couvertes d'une chapelle de pierre » de taille portée par quatre pilliers et amortye d'un grant tabernacle fort » hault, tout percé à jour et enrichy de crestres et fueillages, avecques une » cloayson faisant séparation d'entre ledict cueur et l'allée (le déambulatoire), » toutes lesquelles choses auroient esté rompues et démolyes, et faict dom- » maige en l'esgard de la maczonnerie de la somme de deux mil livres » tournois [1].

» Devantaige, y avoit entre lesdictes chapelles Sainct-Mor et Sainct-Fiacre un » pied destal de pierre de taille qui portoit une relique du bras de sainct Gervais, » lequel pied destal auroit esté cassé et démoly et faict dommaige de quinze livres » tournois [2] ».

Si le nom des artistes, auteurs des monuments funéraires de Geoffroy de La Chapelle et de Pierre de La Forêt, reste inconnu, il est permis de supposer que l'architecte de la cathédrale, qui présidait alors à la construction du transept sud et qu'on trouve signalé dans les comptes du Chapitre de cette époque [3], ne demeura pas étranger à leur érection.

La personnalité de Pierre de La Forêt est trop intimement liée à celle de Geoffroy de La Chapelle pour ne pas retenir ici quelques instants l'attention du lecteur. Ce personnage naquit vers 1305, dans la petite ville de La Suze, de Philippe de La Forêt, issu d'une modeste famille [4] fixée dans le pays de temps immémorial . Sa mère, Marguerite de La Chapelle, sœur de l'évêque du Mans, était originaire, ainsi que ses parents, de La Chapelle-Saint-Aubin, près du Mans [6]. Un de ses

(1) Voir Bibliothèque nationale, ms. Duchesne, 37, fol. 163.

(2) Archives du Chapitre. *Plaintes et doléances du Chapitre de Saint-Julien en 1562*, fol 72, 73.

(3) De 1337 à 1345, ces comptes signalent, sans le nommer, le maître de l'œuvre « magister operis », travaillant aux maisons capitulaires. Archives du Chapitre, B/24, fol. 6 et 111 verso.

(4) « De statu modico et humili ». Testament de Pierre de La Forêt, conservé en copie du XVIIIe siècle, dans un *Pouillé manceau* du cabinet de M. L. Brière.

(5) « ..... Philippi de Foresta, patris mei, qui ex eadem parochia de Suza, cum parentibus suis, a tempore » a quo non extat memoria, traxit originem ». *Ibid.*

(6) « ..... Margaretæ, ejus uxoris (Philippi), matris meæ devotissimæ, quæ de parochia de Capella Sancti » Albini prope Cenoman., cum parentibus suis ab antiquis temporibus originem duxit..... ». *Ibid.*

oncles paternels, Guillaume de La Forêt, était chanoine de Saint-Julien[1]. Sur les bancs de l'école dès l'âge de douze ans, Pierre devint de bonne heure docteur en l'un et l'autre droit, professeur à Orléans et à Angers. Alors qu'il atteignait sa vingt-cinquième année, l'évêque du Mans, Guy de Laval, le nomma curé de Chemiré-le-Gaudin. Ensuite on le trouve pourvu d'une chapelle à Athenay, prébendé à Saint-Pierre-de-la-Cour du Mans et à Saint-Martin de Tours, doyen d'Ernée, archidiacre de Montfort-le-Rotrou, chanoine de Paris et de Rouen, chancelier du comte du Maine (1347), évêque de Tournay (1349), chancelier de France, sous Philippe de Valois (1357, 1359), évêque de Paris (1350), archevêque de Rouen (1352) et enfin cardinal prêtre du titre des Douze-Apôtres (1356).

Le cardinal Pierre de La Forêt fit son testament, dans lequel il retrace son *curriculum vitæ*, le 22 juin 1361. Il y demande la sépulture dans la cathédrale du Mans, auprès du tombeau de son oncle l'évêque Geoffroy de La Chapelle, y nomme plusieurs de ses parents, particulièrement son frère, feu maître Guillaume de La Chapelle, curé de La Suze, deux bâtards, portant le nom de Simon de La Forêt, dont l'un fut longtemps à son service, et Jean « Boerii[2] », son neveu, archidiacre de Montfort. Il y mentionne de nombreuses fondations, notamment la fondation d'une chapellenie dans l'église de La Suze où il avait reçu le saint sacrement de baptême. Trois jours plus tard, le 25 juin, il mourait de la peste dans son palais de Villeneuve-lès-Avignon[3]. Son anniversaire est inscrit dans le *Martyrologe* de la cathédrale, au 4 des nones de juillet. Ce texte apprend qu'il avait doté notre église d'une magnifique croix d'or renfermant un gros morceau de la vraie Croix.

Ciaconius donne pour armes au cardinal Pierre de La Forêt : *D'argent à un arbre de sinople*[4].

Mathieu Pezas, doyen du Chapitre, vivait du temps de Guillaume de La Chapelle. Il fut présent au chapitre général qui se tint le jeudi après la fête des apôtres Pierre et Paul, 1346[5], et eut comme successeur Guillaume de Rochefort[6].

JEAN DE CRAON

Jean de Craon, qui occupa le siège du Mans le 27 septembre 1348, après Geoffroy de La Chapelle, était issu d'Amaury III de Craon et de sa seconde femme,

(1) Ce Guillaume est évidemment le même que Guillaume de La Forêt, chantre, qui donna à l'église du Mans, trente-deux sous manceaux « super domum de ultra Pontem Petrinum ». *Martyrologe*, 244, au 4 des nones de juillet.

(2) « Boerii » semble une mauvaise lecture. Il s'agit peut-être d'un Jean Boucher, fils d'un Mathieu Boucher donné par le P. Anselme (VI, 331) comme beau-frère du cardinal.

(3) Testament de Pierre de La Forêt.

(4) Voir dans Le Corvaisier, p. 583, les autres armes qu'on lui assigne sans motif.

(5) Archives du Chapitre, B 4, 2e partie, fol. 2.

(6) Bibliothèque du Mans. *Martyrologe*, 244, fol. 313 verso, et 309.

Béatrix de Roucy [1]. C'est à tort que dom Piolin [2] lui donne comme frère Pierre de Craon, l'assassin du connétable de Clisson. Celui-ci, seigneur de La Ferté-Bernard, fils de Guillaume et de Marguerite de Flandre, était le neveu de l'évêque.

D'abord trésorier de Saint-Martin de Tours, puis chanoine de Paris, le nouvel évêque nommé, dit-on, directement par le roi, sans l'intervention du Chapitre, contrairement à l'antique usage, inaugura son pontificat à l'une des plus misérables époques de l'histoire de France, au moment où la peste noire, prélude des malheureuses guerres du règne de Jean le Bon, moissonnait les populations de l'Europe entière.

Au rapport de Le Corvaisier [3], « Jean de Craon voyant que le nombre des » clercs et prestres de la confrairie de saint Julien croissoit tous les jours, que le » service continuel qu'ils faisoient dans une des chapelles de l'église troubloit » et interrompoit celuy du chœur, ayant reçu plainte des chanoines qui luy » remontrèrent l'incommodité notable qu'ils en souffroient, la confusion et le » désordre qui en pouvoit arriver, il les transféra en l'église de Saint-Michel-du- » Cloistre [4], qui estoit lors une paroisse, afin qu'ils eussent plus d'estendüe et de » liberté pour celebrer les anniversaires ausquelz ils estoient obligez ».

En juin 1355, Jean de Craon fut élevé à la dignité d'archevêque de Reims et parla au nom du clergé à l'ouverture des États-Généraux, le 2 décembre de la même année, après une harangue prononcée par le chancelier de France, le cardinal Pierre de La Forêt [5]. Il sacra Charles V le 19 mai 1364 et, le 19 juin 1367, soutenait au Parlement de Paris, un procès contre Jean de Baugé et Guillaume Paon, chanoines du Mans, exécuteurs testamentaires de l'évêque Geoffroy de La Chapelle [6]. La date de sa mort n'est pas établie d'une manière précise. On la place aux 26, 27 mars et 11 avril 1374 [7]. Décédé à Paris, il fut enterré aux Cordeliers de cette ville [8]. Ses armes étaient celles de sa famille : *losangé d'or et de gueules* [9].

Jeanne de Bourgogne, mère du roi Jean, mourut le 12 décembre 1348, quelques jours seulement après la nomination de Jean de Craon comme évêque du Mans. Elle fonda son anniversaire à la cathédrale en léguant deux cents livres tournois [10].

(1) Comte Bertrand de Broussillon. *La Maison de Craon*, I, 263.

(2) *Église du Mans*, V, 18, à la suite de Le Corvaisier, p. 585.

(3) *Histoire des Évesques du Mans*, p. 588.

(4) Du temps de saint Bertrand, la chapelle Saint-Michel se trouvait dans l'une des tours d'enceinte de la ville. Vers 1070-1074, le comte Robert confirme un acte « in capella Sancti Michaelis que juncta est ecclesie » beatissimi Juliani ». *Cartulaire de Saint-Vincent* (imprimé), col. 108, nº 178.

(5) Georges Picot, *Histoire des États-Généraux*, t. I, p. 35.

(6) Archives nationales, X 1a 21, fol. 51.

(7) Comte Bertrand de Broussillon. *La Maison de Craon*, I, 266.

(8) Bibliothèque nationale, fonds latin (*Nécrologe de l'Église de Paris*) 15439, fol. 69 vº. — Voir aux Archives nationales, JJ 117, fol. 124 vº, nº 193, un mandement de Jean de Craon, du 1er septembre 1372, et à la Bibliothèque nationale, *Titres scellés de Clairambault*, t. 34, p. 2569, une curieuse pièce concernant sa succession, avec mention de bijoux, calices, etc.

(9) Comte Bertrand de Broussillon. *La Maison de Craon*, t. I, pp. 263-266.

(10) *Martyrologe*, 244, au 7 des ides de février.

MICHEL DE BRÈCHE ou DE BRACHE

Après Jean de Craon, on vit sur le siège de saint Julien, Michel de Brèche ou de Brache, docteur en théologie, archidiacre de Châteaudun dans l'église de Chartres [1], aumônier du roi Jean. Avant son élévation à l'épiscopat, il avait entrepris de réédifier à Paris l'église de l'Hôpital des Quinze-Vingts, avait règlementé ce même hôpital [2], les aveugles de Chartres et les Bonnes-Femmes d'Étienne Haudri [3].

Selon Suarès, il fut élevé à la dignité pontificale par bulle d'Innocent VIII, du 1er août 1355 [4]. Son entrée solennelle dans sa ville épiscopale eut lieu le lundi, 28 décembre de la même année. Ysabeau de Parthenay, comtesse d'Harcourt et dame de Montfort, veuve de Jean d'Harcourt, tué à Crécy, en 1346, estimant qu'une femme ne pouvait pas participer à la cérémonie, envoya à sa place son cousin Pierre de Vendôme « sire de Flouré ». Elle espérait, disait-elle dans une lettre du 24 décembre 1355, que son délégué rapporterait « les plaz d'argent » qui lui seraient dûs, et qu'on éviterait les difficultés qui s'étaient produites à l'intronisation de Jean de Craon, difficultés qui n'étaient pas encore réglées [5].

Il était difficile de refuser le représentant de la dame de Montfort, et on doit supposer que le nouvel évêque du Mans accepta Pierre de Vendôme pour la dame de Montfort; les délégués du seigneur de Mondoubleau [6]; Brisegaud d'Usages, Robert de Loudon, Robert Pesaz, chevaliers, Imbert de Chourses, Fouquet Riboul, Robin de Gonenciers ? ou Robin Boissel, au lieu et place du seigneur du Breuil, Gauquelin de Ferrières, sire de Ferrières, mari de Thiephaine de Doucelle, qui devait « aller au roy, nostre sire, en chevaulx et en armes pour résister, o » l'aide de Dieu, aux ennemis de lui et de son royaume [7] ».

Deux ans plus tard, Jean L'Archevêque, sire de Parthenay, déclara à Michel de Brèche que le château de Montfort était « tenuz de l'évesque du Mans en foy et en hommage », et qu'avant de le transporter à sa « très chere et très amée fille [8] », il en avait été « en la foy et l'omage de l'évesque Guorel (lire Gougeul), évesque du Mans [9] ».

(1) *Gallia*, XIV, 408.

(2) Ce reglement débute par ces mots : « Michel de Brache, indigne maistre en théologie, moins suffisant » aulmosnier de très noble, puissant, sage et misericordieux Jean, par la grâce de Dieu, roy de France.... ».

(3) Léon Le Grand, *Les Quinze-Vingts*. Paris, 1887, pp. 103, 161, 312.

(4) *Gallia*, XIV, 408.

(5) *Livre rouge*, fol. 274.

(6) La lettre du sire d'Amboise et de Mondoubleau déléguant son cousin Huet d'Amboise et Macé de Valaines est du mercredi 11 novembre 1355. *Livre rouge*, fol. 276.

(7) *Ibid*, fol. 274.

(8) Ysabeau de Parthenay, dame de Montfort, femme de Jean d'Harcourt, tué à Crecy en 1346.

(9) *Livre rouge*, fol. 271, v°

Pendant l'épiscopat de Michel de Brèche, la guerre désola le diocèse. Le Mans fut rempli d'hommes d'armes qui ne purent empêcher le duc de Lancastre de piller et d'incendier les faubourgs de la ville en 1356 [1]. Les biens de la chapellenie fondée à l'autel des Anges [2] par l'archidiacre Jean de Tocco, subirent les déprédations des Anglais [3]. Dans la crainte de plus grands malheurs, le Chapitre fit murer la grande porte par laquelle on entrait de l'évêché dans la cathédrale [4]. Au milieu de tribulations de toutes sortes, l'évêque eut cependant la satisfaction d'apprendre qu'en 1362 ou 1363, le fameux partisan anglais Robert Markaut avait trouvé la mort devant son château de Touvoie, dont il avait voulu en vain s'emparer [5].

La faveur royale n'abandonna pas l'évêque après la mort de Jean le Bon, arrivée le 8 avril 1364. Par lettres de janvier 1365 (v. s.), Charles V lui accorda un amortissement de soixante livres de rente, en considération de ses bons services rendus à son père dont il avait été l'aumônier [6], et en décembre 1366, il lui permit d'élever dans sa baronnie de Touvoie, possédant haute, moyenne et basse justice, un gibet à quatre piliers [7]. Bien plus, le même roi, considérant qu'il était *chanoine de Saint-Julien* et les pertes subies par le Chapitre, tant à cause des fortifications élevées autour de la ville que par le fait des ennemis du royaume, donna aux chanoines, en février 1366 (v. s.), deux cents livres de revenu, à la condition de deux messes par an, l'une pour les défunts, pendant le carême, et l'autre du Saint-Esprit, à l'époque de la saint Jean-Baptiste, sa vie durant, et des trépassés après sa mort [8].

Michel de Brèche qui portait pour armes, au dire du P. Anselme [9] : « *d'azur à » une gerbe de bled d'or* », et qui avait été l'un des exécuteurs testamentaires, en 1361, du cardinal Pierre de La Forêt, mourut au château de Touvoie, le dimanche de la Trinité, 13 juin 1367 [10]. Son anniversaire, doté de quatre livres sur la métairie » du Ré », à Fay [11], est inscrit au 4 des ides de juin dans le *Martyrologe de l'Église du Mans* [12].

(1) Cf. *Le Maine sous le roi Jean le Bon*, dans *La Province du Maine*, t. VII, pp. 29, 66 et suivantes.

(2) L'autel de Notre-Dame du Pilier et des Anges était adossé à un pilier du pourtour (côté de l'Évangile) à l'entrée du chœur.

(3) *Martyrologe*, 244, fol. 241 vo.

(4) 1358, mardi après la Saint-Martin. *Livre rouge*, fol. 49.

(5) Cf. *La Province du Maine*, t. VII (1899), p. 182.

(6) Archives nationales. JJ 97, fol. 61, no 204.

(7) Archives nationales, JJ 97, fol. 12, no 4. - Dom Piolin, V, 39, date ce document, de mai 1370. Moi-même, je l'ai attribué autrefois par erreur à l'épiscopat de Gontier de Bagneaux ou de Baigneux. Voir *Asile à la cathédrale du Mans, sous l'episcopat de Guy de Laval*, p. 36.

(8) Archives nationales, JJ 97, fol. 62, no 209.

(9) Tome VIII, p. 227.

(10) Cette date a été établie par M. le comte Bertrand de Broussillon. Cf. *La Province du Maine*, t. VII (1899), pp. 307-310.

(11) Les Rays à Fay.

(12) « IIII idus junii Obiit bone memorie dominus Michael de Brechia, episcopus Cenomanensis..... ».

GONTIER DE BAGNEAUX OU DE BAIGNEUX

Dès le 16 juin 1367, le Chapitre voulut faire cesser le veuvage de l'église du Mans. Il écrivit à l'archevêque de Tours pour obtenir la permission de procéder à l'élection du successeur de Michel de Brèche[1]. Cette démarche demeura stérile, car le siège de saint Julien fut aussitôt offert à l'évêque de Laon, Geoffroy Le Meingre, frère du célèbre maréchal Boucicault, et, sur son refus, par le pape Urbain V, à Gontier de Bagneaux, secrétaire du roi, archidiacre de Brie en l'évêché de Meaux. La bulle de nomination de celui-ci est du 25 octobre 1367.

Gontier de Bagneaux, appelé de Baignaux ou de Baigneux par les historiens manceaux, semble originaire de Souppes, en Seine-et-Marne[2]. Il était peut-être parent de son receveur, en 1369, Luc de « *Baigneous* »[3], qui paraît être le même personnage que le chanoine du Mans, Luc ou Lucas « de Balneolis », vivant en 1381[4].

Nommé « conseiller et retenu du Grand Conseil » de Louis, duc d'Anjou et comte du Maine, frère du roi, par lettres du 7 mai 1370, il dut accomplir, aux appointements de huit francs d'or par jour, un voyage de plusieurs mois en Dauphiné et en Languedoc pour « certaines grosses besongnes, touchans très » grandement l'onneur et proffit du roy », du duc et du royaume[5]. Vers le même temps, le 4 décembre 1370, le connétable Bertrand du Guesclin, parti du château de Juillé, battait les Anglais à Pontvallain[6]. Le souvenir du vainqueur se conserva à la cathédrale où l'on vit longtemps un vitrail le représentant[7], et ses armoiries « en la billette » d'une chape de velours violet[8].

L'évêque Gontier n'était pas seul à s'employer au service de Charles V. En 1377, Grégoire Langlois, chantre de l'église du Mans « et maistre des requestes de » l'hostel du roi », fut mandé « hastivement, pour certaines grosses besoignes »

(1) Grandmaison, *Cartulaire de l'archevêché de Tours*, t. I, p. 174.

(2) H. Stein, *Le lieu de naissance de Gontier de Bagneaux, évêque du Mans et archevêque de Sens*, dans *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 3e trimestre de 1892, pp. 321-328. *L'Union historique du Maine* (*Province du Maine*), t. I (1893), pp. 316-317.

(3) Archives de la Sarthe, G 54.

(4) Archives du Chapitre, B 25, fol. 69. 1381 (v. s.) 21 février. « Lucas de Baigneux, notaire du roy, cha- » noine de Lengres et du Mans ». Arch. nat. X 1c 44a, no 50. — En août 1383, on trouve feu « magister Lucas de » Balneolis », chapelain d'Athenay, au Maine. Arch. nat. X/1a 32, fol. 77 et 83 vo.

(5) Compte de Jehan Doucin, bourgeois du Mans, receveur et trésorier du duc d'Anjou, comte du Maine. Bibl. nat. f. franç. 11863, fol. 31 vo.

(6) Cf. *La Province du Maine*, t. II (1894), pp. 1 à 11.

(7) « On voit la figure de du Guesclin sur un des vitraux de l'église Saint-Julien, au-dessus des fonts baptis- » maux. Ce connétable y est représenté les mains jointes. Sur son manteau sont peintes ses armoiries, d'argent » à l'aigle éployee de sable ». P. Renouard, *Essai historique sur la ci-devant province du Maine*. Le Mans, 1811, t. I, p. 301.

(8) « Une chappe de veloux violet, à orfraiz blans et rameaulx vers, esquieulx est escript : *Veritas vincit*, » et, en la billette, les armes *à ègle noir et barre rouge à travers* ». Bibl. du Mans, ms. no 251. *Inventaire de la sacristie de la cathédrale*, no 98.

touchant la « ville de La Rochelle et tout le pays d'Aunys [1] ». Sa récompense ne se fit pas attendre, car il obtint, en 1379, l'évêché de Séez, où il mourut [2] après avoir fait son testament le 13 mai 1404 [3].

Pour être moins célèbre, Simon de Bares ou de Varcs, chanoine et scolastique de saint Julien, n'en doit pas moins être signalé. Originaire de Limoges, il obtint du Chapitre, vers 1376, que la fête de saint Martial, fondée autrefois par Jean « de Cergeio », fût élevée au rang de semi-double et prit soin de faire construire un autel en l'honneur de ce saint dans la cathédrale [4].

Gontier de Bagneaux s'était fait préparer un mausolée dans la chapelle de Notre-Dame du Chevet, mausolée brisé par les Huguenots en 1562 [5], mais son corps ne devait pas y reposer, car l'évêque fut transféré à l'archevêché de Sens, le 25 février 1384 (v. s.), par le pape Urbain VI. Il y mourut le 20 juillet de la même année et fut enterré dans le chœur de sa cathédrale [6]. Cependant il fonda son anniversaire au Mans [7] et beaucoup de ses ornements pontificaux (ses chapelles rouge, blanche et noire) restèrent à la sacristie de Saint-Julien [8].



SCEAU DE L'OFFICIAL DU MANS

Le sceau de l'official du Mans pendant l'épiscopat de Gontier de Bagneaux, publié par M. Bertrand de Broussillon dans son *Cartulaire de Saint-Victeur* [9], présente, sur un champ treillissé et constellé de petites fleurs de lis, un évêque à mi-corps, crossé et bénissant de la main droite. Au bas de son effigie est un blason à *trois orles*. Légende : S. MAGNV : CVRIE EPI : CENOMANENSIS. Le même écu à *trois orles l'un dans l'autre* se trouve sur un grand sceau ovoïde [10] qui montre dans une architecture ogivale : au sommet, une vierge mère tenant de la main droite un sceptre fleurdelisé ; au milieu, saint Julien bénissant et accosté des SS. Gervais et Protais ; au bas, l'évêque Gontier, à genoux, les mains jointes, accompagné de son blason deux fois répété. Légende : S. GONTERI : DEI : GRATIA : EPISCOPI : CENOMANEN.

(1) L. Delisle, *Mandements de Charles V*, nos 1453 et 1863.
(2) Son anniversaire est au 14 des calendes de mai, dans le *Martyrologe*, 244.
(3) A. Tuetey, *Testaments enregistrés au Parlement de Paris sous le règne de Charles VI*, 1880, p. 18.
(4) *Martyrologe*, 244, fol. 217 L'autel Saint-Martial se trouvait entre les chapelles de Saint-Eloi, actuellement Saint-Louis, et de Saint-Nicolas, actuellement Saint Michel.
(5) 1562. Christophe Bougard, notaire et praticien en cour laye, l'un des quatre sergents de la cathédrale, dépose qu'on trouva chez Vignolles « la couverture de fer faite en façon de cage, qui était sur la tombe de » l'évêque du Mans, appelé Gontier, en la chapelle de N.-D. du Chevet ». H. Chardon, *Informations sur l'occupation du Mans*, p. 17.
(6) *Gallia*, XII, 79.
(7) 14 des calendes d'août « Obiit bone memorie Gonterus, episcopus Cenomanensis, cujus anniversa» rium, etc. ». *Martyrologe*, 244.
(8) Cf. *La Province du Maine*, t. I (1893), p. 52
(9) Planche VII, no 20. Voir aussi E Hucher, *Catalogue du musée archéologique du Mans*, p. 80.
(10) Bibl. nat. fonds latin (Gaignières), 17036, fol. 235.

La description précédente m'amène à parler des curieuses peintures murales de la chapelle de Notre-Dame du Chevet au milieu desquelles se trouve reproduit plusieurs fois le blason de Gontier de Bagneaux : *d'or à 3 orles de sable*[1], surmonté d'une crosse et entouré de rayons flamboyants. Ces peintures, appliquées directement sur le parement des murs de la voûte, étaient dissimulées, depuis la fin du XVIIIe siècle, sous une épaisse couche de badigeon. En 1842, elles furent découvertes par l'architecte Delarue, lorsqu'on démolit l'ancien autel de la Vierge pour y substituer celui que nous y voyons maintenant, construit d'après les dessins du P. Arthur Martin[2].

Deux systèmes d'ornementation, d'époques distinctes, se remarquent, le premier dans l'ogive des basses arcatures du sanctuaire, le second aux voûtes de la chapelle.

Les peintures, au trait et sans modelé, qui ornent le mur encadré par les ogives des arcatures, semblent de la fin du XIIIe siècle et représentent des personnages assis, difficiles à déterminer, vu leur état d'altération. Cependant, à la partie centrale du chevet, on reconnaît le Christ, en buste. De la main gauche, enveloppée dans son manteau, il porte le globe du monde surmonté d'une croix ; de la droite, il bénit à la manière latine, les trois premiers doigts ouverts. Sa tête est entourée d'un nimbe crucifère, rouge foncé dans sa partie la plus concentrique, rose au bord. Le vêtement a la forme d'une robe, recouverte par un manteau dont le haut, qui enveloppe le cou, est bordé d'un large orfroi.

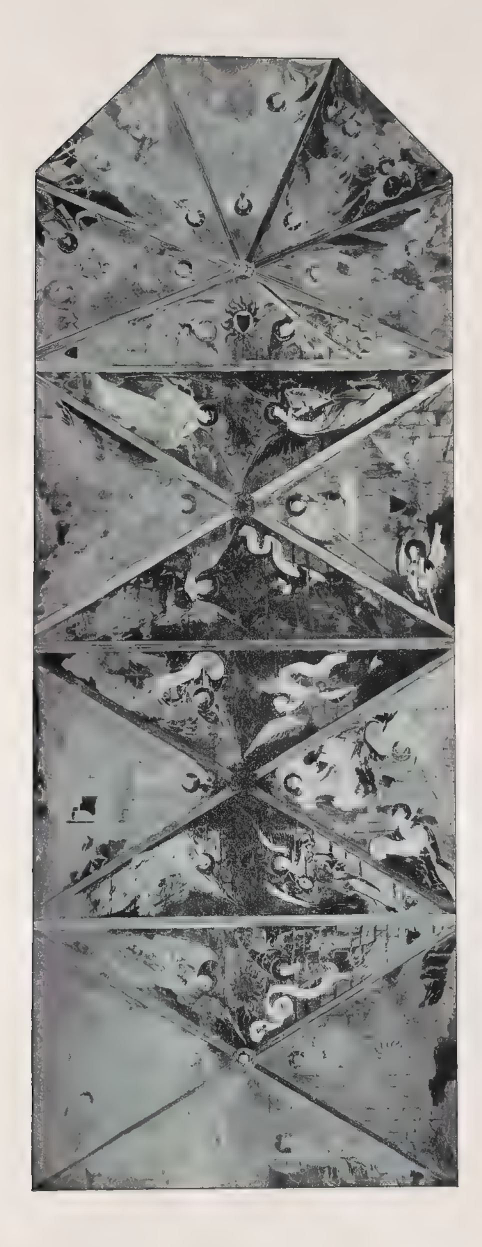
La décoration de la voûte est autrement importante. Quarante-sept anges aux ailes déployées, — trois dans chaque compartiment latéral, et deux dans chaque compartiment central — célèbrent la gloire de la mère du Christ. Les uns jouent d'instruments (harpe, triangle, violon, luth, musette, flûte, guiterne, oliphant, tambourin, monocorde, mandore, trompette) ; les autres, tenant entre leurs mains, des livres, des banderolles, des phylactères, sur lesquels sont inscrits des extraits de l'office de la Vierge ou des pages de plain-chant, chantent les louanges de Marie. On lit encore facilement certains textes, comme : *Ave Maria stella Dei mater alma — Tu decus virginum virgo Dei genitrix — Inviolata integra et casta es Maria — Beata es virgo Maria — Ave Maria gratia plena Dominus tecum — Regina celi letare — Gaude Maria Virgo*, etc[3].

Ces personnages, qui se détachent sur un fond rouge (probablement d'or à

(1) Le Corvaisier, p. 603, indique 4 orles au lieu de 3.

(2) Les statues qui ornent cet autel ont été exécutées par un bénédictin de Solesmes, le P. Eugène Goubeillon, dit Jehan de Solesmes. Cf. *La Province du Maine*, t. VI (1898), p. 32.

(3) La chapelle du Chevet fut toujours un but de pélerinage et il s'y accomplissait, paraît-il, des miracles, témoin cette note du 3 décembre 1649 : « Les procès-verbaux des miracles arrivés en la chapelle de Notre-» Dame du Chevet, rapportés par M. le chantre, ont été resserrés par notre secrétaire pour les conserver ». Archives du Chapitre, B,10, p. 459.



CATHÉDRALE DU MANS

PEINTURES DE LA VOUTE DE LA CHAPELLE DE NOTRE-DAME DU CHEVET

l'origine), parsemé de petites roses noirâtres, se distinguent — avec leurs cheveux blonds, leurs diadèmes dorés, leur nimbe et leurs vêtements de diverses couleurs par le fini de leur modelé, leur corps élancé, l'élégance et la souplesse de leurs mouvements. A l'aspect de cette délicate œuvre picturale, malheureusement entièrement détruite par endroits, on demeure convaincu qu'elle est sortie du pinceau d'un artiste éminent dont le nom est resté dans l'oubli.

Certains critiques d'art assignent aux peintures des voûtes de Notre-Dame du Chevet, qui possèdent certaines similitudes avec les peintures de la chapelle de Jacques Cœur à Bourges, la moitié du XVe siècle. Pour admettre une semblable opinion, il faudrait faire disparaître les armes de l'évêque Gontier de Bagneaux, jetées à profusion, jusqu'à dix-huit fois[1], au milieu de tous ces anges musiciens. Avec un indice aussi infaillible, on peut affirmer que ces belles peintures, que je viens de décrire très sommairement[2], ont été exécutées entre 1367 et 1385 ou peu après la mort de Gontier, certainement avant 1400.

Le Corvaisier, malgré le manque d'autorité de ses dires, doit être invoqué ici. Il écrit que l'évêque Gontier affectionnait particulièrement la chapelle de Notre-Dame du « Chevet dont il fut curieux d'embellir les murailles de diverses pein-
» tures et de faire dorer la voûte, au fond de laquelle on void encore ses armes,
» qui sont d'or à quatre orles de sable[3] ».

PIERRE DE SAVOISY

Gontier de Bagneaux ayant été placé sur le siège de Sens, le 25 février 1384 (v. s.), l'évêché du Mans échut à Pierre de Savoisy, qui, dès le 8 avril de la même année, fit un accord avec l'abbé de Saint-Vincent au sujet de son séjour dans l'abbaye, la veille de son intronisation[4]. Suivant le P. Anselme[5] et le *Gallia*[6], il était le second fils de Philippe de Savoisy, seigneur de Seignelay, conseiller, chambellan du roi et souverain maître d'hôtel de la reine Isabeau de Bavière, et de Marie de Duisy.

(1) Je ne compte pas ici quatorze petits écussons, dans des trèfles, absolument indéchiffrables.

(2) Pour plus de détails, voir dans le *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, t. VIII, pp. 17-75, 379-386, les articles de MM. Espaulart et Voisin sur ces peintures.

(3) *Histoire des évesques du Mans*, p. 603. — Dom Piolin, (V, 37), afin de concilier tout le monde, s'exprime ainsi : « Gontier y fit exécuter des peintures murales d'une rare perfection, au sentiment de ses contemporains,
» et il fit dorer la voûte. Mais ce n'est point à lui qu'on doit attribuer les délicieuses peintures dont on admire
» encore aujourd'hui les restes aux voûtes de cette élégante chapelle ; elles dénotent clairement le XVe siècle,
» et probablement un pinceau italien ». Le Révérend Père aurait été bien empêché de motiver son opinion et surtout de faire entendre comment l'œuvre de Gontier de Bagneaux disparaissant au XVe siècle, le blason de celui-ci aurait été rétabli plusieurs fois et sans motif au milieu des nouvelles peintures.

(4) Bibliothèque du Mans, ms 217, *Livre rouge*, fol, 90.

(5) Tome II, p. 277.

(6) Tome XIV, 409.

Parmi les contestations qui s'élevérent entre l'évêque et le Chapitre et sur lesquelles je ne puis m'étendre ici [1], il importe de signaler un conflit (1392) au sujet des troncs que les chanoines avaient fait placer dans leurs églises du diocèse pour recueillir les offrandes destinées à l'œuvre de la fabrique [2], c'est-à-dire à l'achèvement du transept sud et à l'édification du transept nord.

On se souvient que dès le commencement du XIVe siècle, les travaux de construction [3] du transept sud avaient été entrepris en même temps que ceux de la grosse tour du midi. Ils étaient vraisemblablement achevés en 1392, à l'époque du malheureux voyage de Charles VI dans le Maine. Le monarque, tombé fou dans la forêt de Longaulnay, le 5 août 1392, fut ramené au Mans où différents médecins le soignèrent, notamment le chanoine de Saint-Julien [4], Guillaume Le Touzé, qui reçut pour sa peine la somme de cent francs. Durant son séjour dans la capitale mancelle, Charles VI offrit à la cathédrale (11 août) cent dix torches de dix livres chacune et quatre cierges pesant chacun vingt-cinq livres, soit pour deux cent quarante francs de cire, sans compter un don de cent francs en argent [5]. Plus tard, par acte daté de Paris, le 11 décembre 1392, il donna au Chapitre deux cents livrées de terre de rente, c'est-à-dire cent livrées avec fief et justice, et cent autres livrées sans fief, ni justice [6]. Non content de cette générosité, il accorda le même jour à la confrérie des chapelains et des clercs de Saint-Julien cent autres livrées de terre (cinquante avec fief et justice, et cinquante sans fief, ni justice), à la condition d'une messe solennelle de l'office de saint Julien chaque année, et des Morts après son décès [7].

Déjà, le 8 décembre 1392, par acte passé au château du Louvre, il avait fondé dans la même église une messe basse, à dire tous les jours de la semaine [8], à l'autel « de nouvel mis et assis de par » lui « au destre costé de l'autel monsieur » saint Julian, à l'oposite de la chapelle fondée au senestre costé dudit autel » par le cardinal de La Forest ». Pendant cette messe, il devait y avoir sur l'autel, deux cierges « de cire neuve, ardans, chascun pesant deux livres » et « durant la » lévation du corps Notre Seigneur, à ycelles messes, deux torches de cire neuve,

(1) Au sujet d'un scandale le jour de la Fête-Dieu, 1393, voir Archives nationales, X,1a 1477, fol. 359 et 601 vo. *Livre rouge*, fol. 26 vo à 29.

(2) Archives nationales, X 1a 1477, fol. 147 vo et suivants. *Livre rouge*, fol. 20 vo à 25.

(3) Un accord du 5 decembre 1377, entre l'évêque Gontier de Bagneaux et le Chapitre, nous apprend qu'on prenait le sable pour la cathédrale, dans la Sarthe, aux îles des moulins de Saint Gervais. *Livre rouge*, fol. 31 vo.

(4) Parmi les autres chanoines de Saint Julien à cette date, on peut citer le doyen Jean Soulas, Pierre de Forges, archidiacre de Château du-Loir, Jehan Becquet « maître escolle », Macé d'Auvergne, Jehan de Souvré, Jehan Suzanne, Michel Farias, Jehan Le Bennier, Guillaume de La Rousière, Pierre Ponderoux, Thibaut Fournier, Briand Prieur. *Livre rouge*, 247, fol. 22.

(5) Bibliothèque nationale, ms. fonds français 4482, *Comptes d'Arnoul Boucher*.

(6) Archives nationales, JJ 143, fol. 173 verso.

(7) *Ibid*. 144, fol. 18.

(8) Le dimanche, de saint Julien, par un chanoine; le lundi, du saint du jour; le mardi, de la sainte Vierge; le mercredi, des Morts; le jeudi, de saint Julien; le vendredi de la Croix; le samedi, de la sainte Vierge.



CATHÉDRALE DU MANS

TRANSEPT SUD ET TOUR MÉRIDIONALE

» ardans, chascune du poys de quatre livres ». En plus de la messe hebdomadaire, le Chapitre devait célébrer tous les ans au grand autel, une messe solennelle de saint Julien, le 17 août, et, après le décès du roi, une messe des Morts au jour de son anniversaire[1]. Les cent livres tournois de cette fondation du royal chanoine — car Charles VI était chanoine de Saint-Julien comme son père — servirent à acquérir différentes terres[2].

Au cours de ses visites à la cathédrale, le roi avait remarqué la disproportion qui existait entre le transept sud, récemment reconstruit dans les immenses proportions du chœur, et la croisée ainsi que le croisillon nord, datant du XIIe siècle. Le Chapitre préparait la réédification de ces parties de l'édifice. Plein de bonne volonté, le monarque légua pour l'œuvre la somme considérable de dix mille francs.

« Item — dit Charles VI, dans son testament daté de Paris, en janvier » 1392 (v. s.) — voulons et ordonnons, pour la grande et spécial dévotion que » nous avons à monsieur saint Julian[3], *que pour faire la croisée de l'église*, soit » baillés et délivrés dix mil francs que nous y donnons[4] ».

L'œuvre prit alors le nom d' « ouvrage du roy ». En effet les offrandes royales arrivaient régulièrement de Paris. Le 13 mai 1393, c'étaient mille francs d'or, ensuite d'autres sommes plus ou moins importantes[5]. Le 3 mars 1394 (n. s.), l'évêque Pierre de Savoisy accordait des indulgences à tous ceux qui participeraient au travail par leurs aumônes. Vers la fin de l'année, l'abbé de Beaulieu, qui avait une des clefs du coffre où l'on mettait les offrandes, constata qu'il restait en caisse la somme de quinze cent quarante-quatre livres six sous six deniers[6].

Il ne saurait y avoir de doute, les dons du souverain et des fidèles devaient être appliqués à l'achèvement de la croisée de l'église, c'est-à-dire de la partie centrale entre le chœur et la nef, et à la construction du transept nord. Cette phrase d'un avocat au Parlement en témoigne : « L'an mil III^c IIII^xx et XII, que » Charles VI « fut au Mans, il fonda une messe perpetuel en l'église du Mans, » et donna certaine somme de deniers pour convertir à l'euvre et fabrique de la » dite église, de laquelle l'un des costez de la croizée estoit à faire et ausser au » parail de l'autre[7] ».

(1) Bibliothèque du Mans, ms. 241, fol. 125 et 126.

(2) Archives nationales, JJ 161, fol. 161 v°. — Voir sur les fondations faites à la cathédrale par Louis de Bourbon et le connétable Olivier de Clisson, Archives nationales, P 1355 1, cote 46. Bibliothèque nationale, *Pièces originales*, t. 789, *Clisson. Martyrologe*, 244, 10 des calendes de mai.

(3) Auquel il se recommande spécialement.

(4) Bibliothèque nationale, ms. fonds français, 4426, fol. 179, et *Recueil de diverses pièces servant à l'histoire du roy Charles VI*, par le sieur Besse. Paris, 1660, p. 347.

(5) Archives du Chapitre, B 15, pp. 1, 3, 4. — Pour plus de détails, Cf. *La Province du Maine*, t. V (1897), *passim*.

(6) Archives du Chapitre, B 15. *Extraits de plusieurs secrétariats*, pp. 1 et 4.

(7) Pièce de 1422. Archives nationales, X/1^a 9197, fol. 155 v° et 156.

Dans le courant de l'année 1396, on constate que des travaux se faisaient au clocher. Mais quel était ce clocher ? Faut-il comprendre ici la grosse tour du midi, assise à l'extrémité du transept sud, ou bien un campanile placé sur l'inter-transept lui-même, entre la nef et le chœur ? Le document où se trouve ce renseignement, sans être très explicite, laisse supposer qu'il s'agit du campanile de la croisée de la cathédrale, construit en bois recouvert de plomb, orné de statues (ymaginaciones), qu'on restaurait ou qu'on terminait alors [1]. Ce campanile remplaçait l'ancienne lanterne du XIIe siècle dont il a été parlé plus haut [2].

Quel était à cette époque le maître de l'œuvre chargé de la direction des travaux de la cathédrale ? Depuis la découverte faite en 1881, par M. R. Triger, dans une transaction du 23 avril 1397, la réponse est facile. Il se nommait « maistre Jehan » Lemazcon » et habitait un « houstel » situé dans le quartier de la rue Dorée [3].

Pierre de Savoisy fut transféré à l'évêché de Beauvais au commencement de l'année 1398, le 26 janvier selon le *Gallia* [4], ce qui ne l'empêcha pas de soutenir en 1401, un procès au Parlement au sujet du manceau Guillaume Le Vavasseur, prêtre, chapelain du Gué-de-Maulny, qu'il avait fait arrêter. Au cours des débats, l'évêque de Beauvais fait dire par son avocat « qu'il est noble, grant clerc, de bonne vie et » doulz et courtoiz, et l'eust encore bien cher le paiz du Maine [5] ». Il mourut en 1412 et fut enterré dans sa cathédrale, sous une tombe de cuivre, qui a été reproduite par A. de Caumont, d'après Gaignières. Pierre de Savoisy y est représenté dans un encadrement gothique, mitré, crossé, les mains jointes et revêtu d'une chape dont les orfrois sont couverts de deux écussons alternés : l'un chargé *d'une croix cantonnée de quatre clefs*, l'autre présentant *trois chevrons avec une bordure engrêlée*. Ce dernier est l'écusson de l'évêque qui portait : *d'or à trois chevrons de gueules, à la bordure engrêlée de même* [6].

(1) « Nota quod quando campanar reparatum fuit, posite fuerunt reliquie in duobus pixidis deauratis, » situatis subter medium crucis, ex utraque parte. In uno pixide depositum fuit de zona beate Marie Virginis, de » Sancto Johanne Baptista, de sepulcro beati Johannis evangeliste ; in alio de Sancto Petro, de Sancto Paulo, » de Sancto Andrea, apostolis. In dictis pixidis scripta fuerunt nomina reliquiarum, et scriptus etiam fuit annus » reparationis dicti campanaris, videlicet anno Domini Mo CCCo nonagesimo sexto. — Nota quod opifex qui » reparavit campanar pro faciendo, cum adjutorios ibi dato, *les chauffaulx* galice, pro descendendo vetus plumbum et ipsum refundendo et pro consuendo merramentum ad ponendum subter plumbum, et pro dicto campanari reddendo in bono et honesto statu, ministrando sibi necessaria usque ad pedem scale, que est supra » voltam, dictus opifex habuit trigenta quinque francos, cum expansis suis. Et adhuc tenebatur facere ymaginaciones et opus conveniens dicto operi, prout fecit, et quesivit famulos quos solvit super salarium suum » prenominatum, ad expensas tamen domus, et fuit anno Domini millesimo ccco nonagesimo sexto ». Bibliothèque du Mans, ms. 75. *Martyrologium per anni circulum*, fol. 208 et 211.

(2) Chapitre VI, p. 174.

(3) R. Triger, *Note sur Jean Lemaçon, maître des œuvres de la cathédrale du Mans, en 1397*.

(4) Tome XI, p. 409. Il prêta serment au roi le 19 février 1398 (n. s. suivant dom Briant).

(5) Archives nationales, X 1a 4785, fol. 127 vo et 128.

(6) P. Anselme, t. II, 277.





CHAPITRE X

LES ÉVÊQUES DU XVe SIÈCLE



E XVe siècle, malgré les guerres anglaises qui désolèrent le Maine pendant sa première moitié, vit l'achèvement de la cathédrale, grâce à l'édification du transept nord. Cinq évêques seulement remplirent cette période : Adam Chastelain sous lequel eut lieu l'extinction du grand schisme d'Occident en 1418, Jean d'Hierray, Martin Berruyer, Thibault de Luxembourg et Philippe de Luxembourg. Encore ce dernier, que je réserve pour le chapitre XII, appartient-il en partie au XVIe siècle.

ADAM CHASTELAIN

Adam Chastelain, ancien confesseur du duc d'Orléans, successeur, en 1398, de l'évêque Pierre de Savoisy, était originaire de Laon, selon le chanoine Jean Moreau[1], Le Corvaisier[2] et autres, de Noyon, suivant Renouard[3], de Lyon, d'après un Registre du Chapitre[4], de Bayeux au dire de dom Briant[5]. Devant un semblable désaccord, il importe d'attendre la découverte d'un document probant, avant de rien affirmer à ce sujet.

Dès le 11 octobre 1399, le nouveau pontife se trouvait installé, peut-être à cause « de la grant mortalité » qui régnait alors[6], au château de Touvoie où il donnait une charte relative à l'élection comme abbé de la Couture de Guillaume

(1) Bibliothèque du Mans, mss. 97, 206 et 245.
(2) *Histoire des Évesques du Mans*, p. 631.
(3) *Essais historiques sur le Maine*, I, 384.
(4) B 25, p. 74.
(5) *Cenomania.*
(6) Archives nationales. JJ 164, fol. 89 vo, no 158.

Patry, ancien prieur de Solesmes[1]. Le Maine allait bientôt être envahi par les Anglais. Dès l'année 1412, ceux-ci ravagaient notre contrée[2]. En 1417, ils s'étaient avancés jusqu'auprès du Mans après avoir pris différentes places, en particulier le château de Touvoie[3], et avaient épargné le bourg de La Chapelle-Saint-Aubin moyennant rançon[4]. Par bonheur, la capitale de la province possédait un vigilant capitaine, « noble et puissant Pierre Chaperon, chevalier », mari de « dame Jeanne d'Averton ». Afin de récompenser le zèle de celui-ci et aussi « sa dévo- » tion envers Dieu, la glorieuse Vierge Marie et saint Julien », le Chapitre lui accorda, le 24 mai 1419, la jouissance d'un jardin situé entre le couvent des Frères Mineurs et les fortifications de la ville[5]. En même temps (20 octobre 1419), les chanoines payaient certaine somme au maçon Henry Gillot, pour la restauration des murailles d'enceinte, auprès de la maison de l'archidiacre de Sablé[6]. A la porte de Saint-Vincent, on ne restait pas inactif; comme on y bâtissait une tour, sur la réquisition de Pierre Bouju, lieutenant, et de Jean de Breuil, procureur de la reine de Sicile, le Chapitre, en présence de l'évêque, permit, le 17 septembre 1421, aux bouchers qui avaient leur étal à cet endroit, d'exposer provisoirement leur viande sur la place devant la cathédrale[7]. Pierre Chaperon n'existait plus alors[8], mais la cité n'en était pas moins occupée par de nombreux hommes d'armes[9] et ravagée par des maladies contagieuses[10].

Le dauphin de France se trouvait au Mans avec son armée, le 15 mai 1421[11]. Le dimanche de la Trinité, 18 mai, il voulut assister dans la cathédrale à la messe célébrée par Félix, abbé de Beaulieu. Pendant que ce dernier s'habillait au revestiaire, Jean de Bussy, archidiacre de Montfort, et le chanoine Jean de Landisson vinrent le trouver, protestant que, par respect pour le prince, ils le laisseraient célébrer, mais que son exemple ne pourrait servir de précédent, l'évêque et les chanoines ayant seuls le droit d'officier à l'autel des saints Gervais et Protais et à celui de saint Julien[12].

En 1423[13], les ennemis faisant des courses continuelles sous les murs de la

(1) *Cartulaire de la Couture* (imprimé), p. 346.

(2) « Anno Domini M° CCCC° XII°, in festo Nativitatis Beate Marie Virginis, venerunt Anglici in Cenoma- » nense..... ». *Martyrologe*, 244, fol. 314.

(3) Bibliothèque nationale, ms. De Camps, 48, fol. 663.

(4) Archives de la Sarthe, G 18. fol. 44 v° et 45 v°.

(5) Archives de la Sarthe, G 18, fol. 4.

(6) *Ibid.*, fol. 21.

(7) *Ibid.*, fol 51 v°

(8) 26 février 1420 (v. s.) « Deffunctus dominus P. Chapron, quondam capitaneus, miles...... ». *Ibid.*, fol. 44 v°.

(9) Voir Bibliothèque nationale, *Titres scellés de Clairambault*, t. 57, p. 4338 ; t. 67, p. 5188 ; t. 76, p. 5978.

(10) Archives de la Sarthe, G 18, fol. 31. Archives du Chapitre, B/15, p. 25

(11) De Beaucourt, *Charles VII*, t I, p. 457, 458, d'après Archives de Grenoble, B 3044, fol. 107.

(12) Archives de la Sarthe, G 18, fol. 47. Archives du Chapitre, B 15, p. 26

(13) Le 4 septembre 1423, Jean Michel, chanoine et receveur de la panneterie, se plaint de ne pouvoir en percevoir les revenus, à cause des guerres. Archives du Chapitre, B 15 p. 29.

ville, le Chapitre fit placer des chaînes de fer à l'entrée de la cathédrale [1] et défendit, le 29 mars 1423 (v. s.) aux processions de sortir en dehors des fortifications [2].

Rien ne put préserver la cité. En 1425, après la donation de notre comté à Bedfort [3], les Anglais résolurent de tenter une attaque sérieuse contre Le Mans. Les préparatifs du siége furent poussés avec vigueur dès au moins le 12 juillet. Bientôt à bout de ressources, les Manceaux songèrent à capituler et Adam Chastelain alla, le 2 août, trouver le comte de Salisbury au couvent des Frères Prêcheurs [4], où l'on convint que, si la ville n'était pas secourue, elle se rendrait le 10, à midi. La place, abandonnée à elle-même, ouvrit ses portes le 10 août 1425 et la garnison se retira, laissant aux ennemis toute son artillerie avec ses munitions. Chaque homme d'armes conserva simplement son cheval et son équipement militaire [5].



ADAM CHASTELAIN, ÉVÊQUE DU MANS

D'après le vitrail de la Grande Rose.

Jehan Falstaff, grand maître d'hôtel du duc de Bedfort, devint capitaine du Mans [6], tandis que Pierre Bouju, lieutenant de la reine de Sicile, gardait « le » gouvernement de la justice » pour les Anglais et le bailliage de Touvoie pour l'évêque [7].

Malgré une tentative essayée en 1428, avec le concours de La Hire, Xaintrailles, Guillaume d'Albret, Baudouin de Champagne, Jean de Bueil, Ambroise de Loré et autres, tentative qui fut d'ailleurs cruellement réprimée [8], Le Mans resta aux mains des Anglais jusqu'en 1448.

De si malheureux événements semblaient devoir arrêter l'essor donné aux travaux de la cathédrale. Il n'en fut rien.

Le 1er février 1401 (v. s.), Adam Chastelain remit au Chapitre une circulaire

(1) 6 décembre 1423. Archives de la Sarthe, G 18, fol. 91 v°.
(2) *Ibid.*, fol. 99.
(3) Le 21 juin 1424. Archives nationales, JJ 173, fol. 152 v°, n° 315.
(4) *Chronique de Jean Le Fèvre, seigneur de Saint Rémy*, t. II, p. 115.
(5) Cf. sur le siège du Mans, Monstrelet, Alain Chartier, Cousinot.
(6) Octobre 1425. Bibliothèque nationale, fonds français, 4491, fol. 2 v°.
(7) 1426, mai. *Livre rouge*, 247, fol. 225
(8) Voir *La Province du Maine*, t. III (1895), pp. 1 à 9.

pour faire connaître les indulgences accordées à ceux qui contribuaient à l'œuvre de l'église dont il était question depuis le voyage de Charles VI, en 1392[1]. Les dons affluèrent car, tout en offrant six écus d'or, l'archidiacre de Sablé[2] put poser, le 17 février 1402 (v. s.), la première pierre du transept nord ou transept royal. Au 9 février 1404 (v. s.), les troncs de la forge rendaient seulement trente-trois livres quatre sous six deniers, plus sept onces de billon noir, somme augmentée, le 12 mars suivant, de cent livres tournois[3] par l'évêque lui-même. Des indulgences concédées par le pape Benoît XIII, en 1405, et renouvelées plus tard par Alexandre V et Eugène IV, vinrent stimuler le zèle. Le 26 mars 1405 (v. s.), on adopta pour fils spirituel de l'église un trésorier royal qui s'était employé à faire payer une somme donnée par le roi, et le 30 juin 1406, « l'os sacré du chef de saint Julien » fut placé dans un reliquaire précieux offert par Marie de Blois[4], mère de Louis II d'Anjou, roi de Jérusalem et de Sicile. A titre d'exemple, le Chapitre se taxa lui-même, décidant, le 27 novembre 1406, que tous les chanoines, présents ou absents, auraient à payer « pour l'ouvrage de la » forge, la dixième partie du gros de leur prébende[5] ». L'archidiacre de Château-du-Loir, Pierre de Forges, conseiller de la reine de Sicile et neveu du cardinal de La Forêt, mort le 18 mai 1409, après avoir fait son testament le 9 du même mois[6], fut enterré à la cathédrale[7]; il légua à la fabrique la somme de huit cents livres et deux cents autres livres pour son anniversaire[8].

henry gillot

De 1406 à 1418, l'absence de documents ne permet pas de suivre la marche des travaux. Mais dès le 10 mars 1418 (v. s.), les renseignements deviennent assez nombreux. A cette dernière date, apparaît un des principaux ouvriers du monument, le maçon Henry Gillot[9], dont le nom se voit encore gravé en lettres gothiques à l'intérieur d'un passage pratiqué dans un contre-fort du transept. La direction de l'œuvre était alors confiée à Nicolas de L'Escluse[10], successeur immédiat ou médiat de Jean Lemaçon. Grâce à la persévérance du Chapitre, que n'effraient pas trop les bruits de guerre et qui recommande à ses quarante curés, au synode du 9 juin 1419, en même temps que « la forge de l'église », d'exhorter leurs paroissiens à venir au moins une fois l'an visiter la cathédrale[11], les murailles s'élèvent

(1) Voir plus haut le paragraphe de Pierre de Savoisy.
(2) Était-ce Jean Le Chat (Joannes Cati) qu'on trouve archidiacre de Sable en 1410. *Livre rouge*, 247, fol. 251.
(3) Et non mille livres ainsi que le dit l'abbé Esnault, *Le transept septentrional de la cathédrale du Mans*, p. 8.
(4) Morte le 12 novembre 1404.
(5) Archives du Chapitre, B,15, pp. 11 à 15
(6) Archives nationales, X 1a 9807, fol. 247 vo.
(7) Son épitaphe, inexactement reproduite, se trouve dans Gaignières. Bibliothèque du Mans, ms. 474.
(8) *Martyrologe*, 214, au 15 des calendes de juin.
(9) Archives de la Sarthe, G 18, fol. 2.
(10) 1419, 26 mai. « Magister Nicolaus de Lescluse, lathomus, magister operum dicte nostre ecclesie ». Archives de la Sarthe, G 18, fol. 4.
(11) *Ibid.*, fol. 4 vo et suivants.



CATHÉDRALE DU MANS

TRANSEPT NORD OU ROYAL (XVe SIÈCLE)

rapidement, trop rapidement peut-être. En effet, le 20 juin 1419, les chanoines jettent un cri d'alarme; on vient de constater que la construction menace ruine. Immédiatement, ils s'appliquent à réparer le désastre, et, le jour même, ils chargent le chanoine André de Montourdel[1] de recevoir, de toutes personnes ecclésiastiques ou laïques, tout ce qu'on voudra bien donner, en argent monnayé ou non monnayé, anneaux d'or et d'argent, joyaux, biens ou choses quelconques, pour conjurer, s'il est possible, le danger qui menace le transept[2].

En présence de ce malheur, des offrandes ne tardent pas à affluer. Le 26 juin 1419, Gervais Le Sourd[3], prêtre, donne spontanément une somme de dix livres tournois[4]. Deux jours après, 28 juin, on enregistre un don de quatre cents livres fait au nom du défunt archidiacre de Montfort[5], « pro fabrica et refectione » ejusdem ecclesie Cenomanensis ». En même temps, le chanoine Jean Jacquemin verse vingt livres tournois, sur quarante qu'il avait promises, pour la restauration du somptueux ouvrage de la cathédrale[6] et est imité par le chanoine de Saint-Pierre-de-la-Cour, Jean Lotin[7]. Plus généreux, Jean de La Forêt, archidiacre de Château-du-Loir, donne, le 24 août suivant, mille livres, dont huit cents étaient destinées à la Croisée de l'église et le reste pour fonder l'anniversaire du cardinal de La Forêt[8]. A la suite de ceux-ci, il faut encore citer Jean Gremelin, prêtre, Guillaume de Lucé, chanoine du Mans, évêque élu de Maillezais, frère de Thibault de Lucé, également chanoine du Mans et évêque de Maillezais après Guillaume, Étienne du Tertre, chanoine semi-prébendé, et Guillaume Joibert, qui léguèrent certaines sommes à la fin de l'année 1420, « ad opus novum ecclesie[9] ».

Pendant que le Chapitre s'efforçait de provoquer les dons[10] pour raffermir et continuer les constructions de Nicolas de L'Escluse, ce dernier mourait, avant le 21 octobre 1420[11], et était remplacé, dès le 16 janvier suivant, par Jean de Dampmartin, originaire de Jargeau, au diocèse d'Orléans. Instruits par l'expérience, les chanoines exigèrent de leur nouvel architecte l'engagement de ne pas

(1) « Andreas de Monteordelli ».

(2) Archives de la Sarthe, G 18, fol. 6.

(3) « Gervasius Surdi ». M. l'abbé Esnault (*Transept*, p. 11), l'appelle Gervais *Sinet*.

(4) Archives de la Sarthe, G 18, fol. 6.

(5) En 1397 et 1402, l'archidiacre de Montfort était Arnoul Le Flament (Archives nationales, X 1a 4784, fol. 370 vo, et *Livre rouge*, 247. fol. 46 vo). Le 15 novembre 1419, son successeur médiat ou immédiat, était Jean de Bussy. Archives de la Sarthe, G 18, fol. 22 vo.

(6) « Pro opere sumptuoso ecclesie Cenoman., per Dei gratiam reficiendo ». *Ibid.*, fol. 6 vo. Jean Jacquemin, mort le 19 avril 1419 (v. s.), fut enterré dans la cathédrale devant l'autel Saint Jean, auprès des Fonts. *Ibid.*, fol. 26.

(7) *Ibid.*, fol. 6 vo.

(8) « VIIIc lib. turon. pro opere medie cruciate nostre ecclesie et IIc lib. turon. pro anniversario dicti » quondam magistri Petri..... ». Archives de la Sarthe, G 18, fol. 18 vo.

(9) Archives de la Sarthe, G 18, fol. 32, 37, 38 vo, 43.

(10) Voir les synodes du 31 mai et du 8 novembre 1420. Archives de la Sarthe, G 18, fol. 28 et 38.

(11) Les commissaires du Chapitre « visitabunt eciam domum quam inhabitavit deffunctus magister operis » ecclesie ». *Ibid.*, fol. 36. — M. l'abbé Esnault (*Transept*, p. 14), suppose à tort que les chanoines mécontents lui avaient retiré la direction des travaux.

abandonner l'œuvre sans leur autorisation et lui firent promettre de réparer à ses frais les accidents qui pourraient survenir par sa négligence [1].

Sous sa direction, les travaux se continuèrent malgré la présence des armées ennemies dans le diocèse. Le 3 janvier 1420 (v. s.), quelques jours avant sa réception, le Chapitre avait délibéré qu'on demanderait un sauf-conduit aux Anglais, afin de faire venir des pierres et d'autres matériaux « ad conficiendam » ecclesiam [2] ». De nouvelles ressources arrivaient grâce à la générosité de Jean Anfroy, pénitencier de l'église d'Angers (27 juin 1421), du dauphin Charles qui donna mille livres (22 et 27 septembre 1421) et de l'orfèvre Eudes L'Empereur (29 septembre 1421) demeurant dans le cloître [3].

CLEF DE VOÛTE AUX ARMES DE FILLASTRE

Vers le même temps, Adam Chastelain faisait reconstruire son évêché dont les nouveaux murs, trop près ou s'appuyant sur le transept nord de la cathédrale, nuisaient à l'édifice. Le Chapitre députa vers l'évêque, le 23 juin 1422, deux chanoines, Guillaume Riquentays et Jean de Landisson, pour lui exposer ses remontrances à ce sujet [4]. L'accord ne put avoir lieu et le débat fut porté au Parlement de Poitiers en décembre de la même année [5]. Ce malentendu ne prit fin que le 24 juillet 1424 [6].

Sans se laisser émouvoir par ses difficultés avec Adam Chastelain, le Chapitre continuait à faire appel à la bonne volonté de tous et à recevoir des offrandes. Le 9 juin 1423 [7], il délibère qu'il faut s'adresser aux dames de Laval [8] et, le 6 décembre, il charge le chanoine Jean de Launay d'aller à Angers pour recouvrer trois cents écus donnés à l'œuvre du transept par le cardinal de Saint-Marc [9], qui n'était autre que le fameux Guillaume Fillastre, originaire du Maine, l'un

(1) Archives de la Sarthe, G 18, fol. 43.
(2) *Ibid.*, fol. 41. — Autre sauf-conduit le 22 janvier 1423 (v. s.). Archives du Chapitre, B, 15, p. 30.
(3) Archives de la Sarthe. G 18, fol. 48 v°, 51 v°, 52.
(4) *Ibid.*, fol. 63 v°.
(5) Cf. *La Province du Maine*, t. II (1894), pp. 82 à 89.
(6) *Livre rouge*, 247, fol. 240 v°.
(7) L'année avait été d'une extraordinaire fertilité. Archives de la Sarthe, G 18, fol. 84.
(8) Archives de la Sarthe, G 18, fol. 82.
(9) *Ibid.*, fol. 91 v°. Voir encore fol. 103 v°, 116 v°, 125 v°, 127, 131, 133, 135 v°. — M. le chanoine Persigan (*Recherches*, p. 124) confond le cardinal Guillaume de Braio, mort en 1282 (voir p. 255), avec Guillaume Fillastre. Dom Piolin tombe dans une erreur du même genre en disant (V, 125), « qu'après la mort de Guillaume Fillastre, » le cardinal *Sauchet*, du titre de Sainte Praxède, et les autres exécuteurs de ses dernieres volontés payèrent » à l'église de Saint-Julien 200 livres tournois pour fonder son anniversaire ». La fondation, dont parle le Révérend Père et qui se trouve au *Martyrologe*, 244, au 3 des calendes de mai, est celle faite par le cardinal Ancherus (et non Saucher) Pantaleo, cardinal du titre de Sainte Praxède, en faveur non de Guillaume Fillastre, mais de Guillaume de Braio (voir p. 255).

des personnages influents du concile de Constance. En reconnaissance du bienfait, les chanoines représentèrent le cardinal dans l'une des vitres de la Grande Rose où il se voit encore, avec son blason (*de gueules au massacre d'or, à la bordure dentelée de même*). De plus, ils firent sculpter ses armes à l'une des clefs de voûte du transept.

Pour en finir avec les bienfaiteurs, je nommerai ici le chanoine Guillaume Riquentays, archidiacre de Château-du-Loir. Le 16 décembre 1429, il donna cent cinquante livres pour l'ancien ouvrage de la forge et cent livres pour l'augmentation du divin service, demandant en retour différentes exemptions à cause de son grand âge, spécialement d'être dispensé de chanter au chœur « attendu que sa voix est désagréable [1] ».

Dès 1419, le charpentier André Julien s'employait pour l'église [2]. En 1423, le gros œuvre du transept semble sur le point d'être achevé, car le 26 mai de cette année, le Chapitre achète de Jean de La Masquière, procureur du seigneur d'Assé, pour la somme de soixante-dix livres tournois, deux cents chênes destinés à la couverture de l'édifice [3], à prendre, suivant les besoins, dans les bois de Mézières-en-Champagne [4].

Très content de leur architecte, les chanoines le gratifient, le 9 juin 1423, de dix écus d'or [5]. Le 5 octobre de la même année, ils lui accordent une pipe de vieux vin [6] et le 1er juillet 1424, une autre pipe de vin et dix agnels ou petits moutons d'or qui valaient vingt sous [7]. Le 20 novembre 1424, les charpentiers du nouvel œuvre, Guillaume Raoul et Étienne Julien, reçoivent à leur tour dix livres tournois pour acheter deux tuniques [8].

Mais en dehors des gratifications, il fallait payer des indemnités. Le 16 août 1423, Jean Le Long reçoit huit écus pour deux bœufs perdus en amenant des pierres de Bernay destinées au transept [9]. Afin d'éviter à l'avenir de semblables accidents, les chanoines prennent la résolution, le 18 et le 22 janvier 1423 (v. s.), d'envoyer un messager au duc de Bedfort et aux autres chefs anglais, pour en solliciter des sauf-conduits à l'usage de leur argentier, de leurs officiers et de tous ceux qui travaillent à la cathédrale [10]. Et, pour obtenir plus sûrement ces lettres de circulation, ils arrêtent le 16 mars suivant, que, avec la permission du capitaine de la ville du Mans, Baudouin de Champagne dit de

(1) Archives du Chapitre, B,15, p. 34.
(2) Archives de la Sarthe G 18, fol. 6 et 19
(3) « Ducentorum quercus ad faciendam cooperturam ».
(4) Archives de la Sarthe, G 18, fol. 78 v°.
(5) *Ibid.*, fol. 80 v .
(6) *Ibid.*, fol. 86 v°.
(7) *Ibid.*, fol 104.
(8) *Ibid.*, fol. 110 v°.
(9) *Ibid.*, fol. 83 v°.
(10) *Ibid.*, fol. 95.

Tucé [1], il sera adressé deux pipes de vin au capitaine anglais de Fresnay [2] et à quelques autres chefs influents [3].

Pendant le reste de l'année 1424, le Chapitre prohibe les processions en dehors de la ville à cause du danger des gens de guerre, demande un sauf-conduit aux Anglais, emprunte cent écus d'or à l'hospice des Ardents et vend des vases d'argent [4]. Le 2 avril 1424 (v. s.), Nicolas Cornilleau, chantre de Saint-Julien, chargé de la fabrique, est prié par ses confrères de payer au maître de l'œuvre, vingt livres, pour avoir fait certains clochetons en pierre [5].



SCEAU D'ADAM CHASTELAIN

L'occupation, le 10 août 1425, de la capitale du Maine, par les ennemis du royaume, ne refroidit pas le zèle du Chapitre, mais, en dehors de la nomination, le 16 novembre 1425, de Jean Le Vayer, prêtre, recteur de Brûlon, comme « fabricatorem fabrice ecclesie », et de la mention, le 9 décembre de ladite année, du maçon Henry Gillot [6], il devient impossible de suivre le progrès des constructions qui d'ailleurs ne furent complètement achevées qu'à la fin du XVe siècle. Tout au plus peut-on signaler la délibération du 8 octobre 1427, ordonnant l'édification d'une infirmerie canoniale [7].

Adam Chastelain, qui gouverna, dit-on, l'Église du Mans pendant quarante-un ans et vingt jours [8], mourut vraisemblablement en 1439, avant le 19 septembre [9], au château de Touvoie, selon l'affirmation de Le Corvaisier [10]. Le même auteur ignore « l'endroit où il fut enterré ». Dom Piolin affirme [11] que son corps fut apporté au Mans et enseveli dans le chœur de la cathédrale, du côté droit.

M. le comte Bertrand de Broussillon a publié [12] le sceau de l'officialité du

(1) Voir sur ce capitaine du Mans, Archives de la Sarthe, G 18, fol. 98. *La Province du Maine*, t. I (1893), p. 247 et t. III (1895), pp. 1 et 2. — En épousant la dame de Tucé, Baudouin de Champagne s'engagea à porter les armes pleines de Tucé, sous peine d'une amende de trois cents livres applicables à la cathédrale. Voir Délibération du 9 mai 1425, dans G 18, fol. 116 v°, aux Archives de la Sarthe.

(2) A cette époque le capitaine anglais de Fresnay était Jean Falstaff. Cf. Triger, *Fresnay-le-Vicomte*, p. 51.

(3) Archives de la Sarthe, G 18, fol. 98

(4) Archives de la Sarthe, G 18, fol. 99, 111, 34 v° et 101.

(5) « Pro certis tabernaculis per ipsum pro opere nostre ecclesie factis, ex lapidibus nostris ». *Ibid.*, fol. 115 v°.

(6) *Ibid.*, fol. 121 recto et verso.

(7) *Ibid.*, fol. 136

(8) Archives du Chapitre du Mans, B/25, fol. 74. Note du XVIIe siècle.

(9) Le 19 septembre 1439, le siège du Mans est dit vacant. Cf. Archives du Chapitre, A/1, fol. 8 verso.

(10) Page 716.

(11) *Église du Mans*, V, 146, d'après un *Cartulaire de l'abbaye de Saint Vincent*, fol. 3, aux Archives nationales.

(12) *Cartulaire de Saint-Victeur*, planche VIII, 35-36.

Mans à l'époque d'Adam Chastelain. On y distingue un évêque debout, à mi-corps, mitré, crossé et bénissant de la main droite, entouré de la légende : † SIGN.... .....RIE EPI CENOMANENSIS. Au bas sont les armes du pontife : *Écu chargé de trois chevrons.* Un fragment de sceau de 1400, provenant des Archives de la paroisse de Requeil, laisse apercevoir les restes d'une crosse sur les trois chevrons de l'écu [1]. *La Province du Maine* [2] a donné un fragment d'un autre sceau du même évêque, de l'année 1413.

Le portrait d'Adam Chastelain se trouve dans le vitrail de la grande rose, à côté de celui du cardinal Fillastre. Il est accompagné de son blason (*d'argent à trois chevrons de sable*), surmonté d'une mitre et d'une crosse [3].

JEAN D'HIERRAY

Jean d'Hierray fut placé sur le siège de saint Julien après le 19 septembre 1439 et avant le 31 août 1440 [4]. On l'appelle quelquefois Jean d'Asnières [5] et même d'Assé, d'après Le Corvaisier [6]. Bondonnet le nomme Jean d'Hierrain [7]. Il faut s'en tenir à la forme d'Hierray et croire que le nouvel évêque était originaire du hameau d'Hierray, dans la paroisse de Tassé, tout près des confins de la paroisse d'Asnières. Au dire de Le Corvaisier [8], une transaction du 5 septembre 1433, lui attribue la qualité d'official du Mans. En tout cas, dans une concession du 4 décembre 1433, faite par le Chapitre à l'évêque Adam Chastelain, il est nommé, avec l'archidiacre Guezenot de Tréanna [9] et sous cette forme : « Jehan Dierriau (ou d'Ierriau [10]), chantre de l'Église du Mans, licencié en loix [11] ».

Les travaux du transept nord de la cathédrale, probablement terminés quant au gros œuvre sous Adam Chastelain, continuèrent pour la partie décorative, la scuplture, l'agencement des grandes fenêtres et de la Rose, pendant le pontificat de Jean d'Hierray. A cet effet, « l'office de la forge » reçut plusieurs dons, notamment vingt-cinq sous tournois de rente par testament du 21 mars 1441, de

(1) Voir également Bibliothèque nationale, fonds latin (Gaignières), 17036, fol. 243.
(2) Tome II (1894) p. 150.
(3) Le Corvaisier (p. 631) attribue à tort à Adam Chastelain : *d'azur au château d'argent couvert et girouetté de trois girouettes de même.*
(4) Archives du Chapitre, A/1 fol. 4.
(5) Et non d'Ansières. Bibliothèque nationale, fonds latin (Gaignières) 17036, fol. 249.
(6) Page 720.
(7) Page 631.
(8) Page 720.
(9) Guezenot de Tréanna vivait encore en 1455. (Archives nationales, X/1a 1483, fol. 239.) Son anniversaire est au 14 des calendes d'avril dans le *Martyrologe*, 244. Il fut fondé par son neveu Alain de Tréanna. Dom Piolin (IV, 477) fait vivre Guezenot de Tréanna au commencement du XIVe siècle, sous Robert de Clinchamp.
(10) Ancienne forme d'Hierray
(11) Bibliothèque du Mans, ms., *Livre rouge*, 247, fol. 239 vo.

« Jehan Davezé, bourgeois du Mans », à la condition que celui-ci serait enterré dans l'église, en la paroisse du Crucifix, dont Denis Bougler était un des curés [1]. L'ancien chantre de Saint-Julien, Henri d'Avaugour, nommé archevêque de Bourges, en 1421 [2], légua, dans son testament du 14 juillet 1445, la somme de quinze écus d'or à la fabrique de l'église du Mans [3].

L'événement le plus considérable de l'épiscopat de Jean d'Hierray fut la reprise du Mans par les Français. Je n'ai pas à raconter ici les longues négociations, les conférences, les démarches de René d'Anjou et de sa fille Marguerite, femme du roi d'Angleterre Henri VI, pour faire rentrer le Maine sous l'autorité de Charles VII, ce récit a été amplement développé par M. de Beaucourt [4]. Je m'arrêterai seulement quelques instants sur la lutte finale.

Les lieutenants du roi d'Angleterre avaient reçu l'ordre d'évacuer Le Mans, mais comme ils refusaient de l'exécuter, on dut employer la force. Au commencement de mars 1447 (v. s.), Charles VII fit entreprendre le siège de la place [5]. Parmi les Français qui se trouvaient avec les ennemis, on pouvait remarquer un prêtre, Jean Le Noir, curé de Saint-Mars-la-Bruyère, servant « en la » compaignie de Montfort, anglais d'Angleterre [6] ». Les assiégeants comptaient dans leurs rangs, Philippe de Culant, seigneur de Jaloignes, maréchal de France, avec de nombreux hommes d'armes et des archers, venus du Limousin [7], André de Laval, seigneur de Lohéac, également maréchal de France [8], le sire de Blainville [9], dont un écuyer, Colinet de Saint-Ouen, natif du pays de Caux, tua un de ses compagnons, Ferraudin de Pierrecourt, durant le siège [10], Pierre, seigneur de Champagne [11], et autres [12]. Pour faire face aux besoins de son armée, le roi de France fit emprunter par l'argentier Jacques Cœur, la somme de dix mille écus, à Jean de Chambes, baron de Montsoreau [13].

(1) Jean Davezé, mari de Jacquette, avait été imposé par les Anglais à la somme de quatre-vingt dix salus, lors du malheureux coup de main des François sur Le Mans, en 1428. Archives de la Sarthe. G 14. Original parchemin. *La Province du Maine*, t. III (1895), p. 6.

(2) Henri d'Avaugour avait été remplacé comme chantre de la cathédrale, par le chanoine Hamelin de Logé et la prébende de celui-ci avait été donnée à noble homme Antoine de Champagne, le 23 mars 1421, jour de Pâques. Archives de la Sarthe, G 18, fol. 58.

(3) Voir La Thaumassière, *Histoire de Berry*, liv. IV, p. 321

(4) *Histoire de Charles VII*, t. IV : *L'occupation du Mans*, 1446-1448, pp. 284-308.

(5) Dès le 13 février, le comte de Dunois, Pierre de Brézé et le sire de Precigny etaient arrivés dans les faubourgs, à la tête de six ou sept mille hommes pour négocier avec Mathew Gough et Fouques Eyton.

(6) Il fut tué plus tard par « Jean Paen l'aîné » et autres qui obtinrent des lettres de rémission de Charles VII, en janvier 1454 (v. s.). Archives nationales, JJ 191, fol. 36 v°, n° 68.

(7) Bibliothèque nationale, fonds français (*Montres originales de Gaignières*), 21495, cotes 39, 41 et 43. Ces montres sont datées des 11 et 12 mars 1447 (v. s.).

(8) Des habitants de Saint-Mars-d'Outillé amènent du foin à ses gens d'armes. Arch. nat. JJ 179, fol 69, n° 131.

(9) Jean d'Estouteville, seigneur de Blainville, prévôt de Paris en 1446, après Ambroise de Loré.

(10) Archives nationales, JJ 179, fol. 116 v°, n° 279.

(11) *Ibid.*, JJ 179, fol. 47, n° 86.

(12) De Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, p. 308, t. IV, note 1. Vallet de Viriville, III, 138.

(13) *Remonstrance faite au roi par Jean de Chambes*. Chartrier de Sourches. Fonds Montsoreau. Original en papier signé « Jambes ».

Les opérations du siège consistèrent surtout en pourparlers. Charles VII, qui se trouvait à Lavardin, donna le 11 mars 1447 (v. s.), des lettres de commission à Jacques Jouvenel des Ursins, archevêque de Reims; Jean, bâtard d'Orléans, comte de Dunois; Pierre de Brézé, seigneur de la Varenne, sénéchal de Poitou; Bertrand de Beauvau, seigneur de Précigné, bailli de Touraine, et à Jean du Mesnil-Simon, seigneur de Maupas, sénéchal de Limousin, pour « recevoir la » possession des villes et chastel du Mans, Maine-la-Juhée et autres places ». Le lendemain, 12 mars, par lettres également datées de Lavardin, les commissaires susdits certifient qu'ayant eu plusieurs « communications » avec « honnorez » Mathieu Go et Foulques Eyton, commissaires » du roi d'Angleterre, ils ont reçu « la délivrance et possession desdites cité, ville et chastel du Mans » et « seureté » souffisant desdites autres forteresses, lieux et choses dessusdites ». Charles VII approuva et ratifia l'œuvre de ses délégués, à Montbason, le 30 avril 1448 [1]. Le Mans, bloqué par les troupes royales, ne fut rendu réellement aux Français que le jeudi, 16 mars 1447 (v. s.), jour auquel, tous les ans depuis, on fit une procession solennelle d'action de grâces à travers la ville [2].

Déjà, par lettres, datées de Bourges, le 28 novembre 1447 (l'évêque ne lui ayant pas prêté serment de fidélité), le monarque avait réglé la situation des bénéficiers de l'église du Mans [3]. Par autres lettres, données à Champigny en Touraine, le 23 juillet 1448, il maintint les bénéficiers de Saint-Pierre-de-la-Cour, dans les bénéfices dont ils avaient été pourvus par les Anglais, aux charges de prendre des lettres de collation du comte du Maine [4].

Selon Le Corvaisier, Jean d'Hierray « estant allé sur la fin de l'automne » 1453, voir des ouvriers qui travaillaient aux réparations de Touvoie, tomba » du haut d'une terrasse et se blessa de telle sorte qu'il fut contraint de prendre » le lit; depuis la fièvre estant survenue avec quelques autres accidents qui » augmentèrent son mal, il se disposa à la mort, et, s'estant muny du sacré » viatique, passa de cette vie, au grand regret de ses diocésains ». Bondonnet et dom Piolin [5] placent son décès en 1451, dom Briant en 1449. Ce dernier est le plus près de la vérité, car l'évêque trépassa entre le 13 août 1448 [6] et le 17 janvier suivant, date à laquelle les vicaires-généraux déclarent le siège vacant [7].

(1) British Museum. *Additional Charters*, nº 8427. Pièce parchemin.

(2) « XVII kalendas aprilis. Eodem die, reductio ville Cenomanensis, et debet fieri processio ». Note du XVe siècle, dans le *Martyrologe*, 244, fol. 44. — « Quo die decima sexta (martii) solitum est fieri processionem » generalem per circuitum urbis in memoriam reductionis hujus patrie Cenomanie et liberationis ab Anglicis ». Archives de la Sarthe, G 19, fol. 96.

(3) *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, XIII, 518, 519.

(4) *Ibid.*, XIV, 21, 22, 23.

(5) Tome V, p. 157.

(6) Voir un décret donné au Mans, le 13 août 1448, par Jean d'Hierray, pour le curé de Savigné-sur-Braye. Archives du Chapitre, A 1, fol. 49 verso.

(7) Archives du Chapitre, A 1, fol. 44 verso.

MARTIN BERRUYER

Sous prétexte que les Berruyer étaient très nombreux en Touraine, tous les historiens manceaux ont dit que Martin Berruyer, le successeur de Jean d'Hierray, en était originaire. Cette affirmation appelle une preuve, car le Maine possédait lui aussi une ou plusieurs familles Berruyer. On voit notamment, le 4 avril 1388, un « Martin Berruyer, chastellain de Lucé [1] », et, le 2 décembre 1394, le même Martin Berruyer, se trouve parmi les notables de ladite ville de Lucé [2].

Notre Martin Berruyer, peut-être très proche parent de son homonyme de Lucé, se rencontre au nombre des chanoines du Mans en 1422 [3]. Le 24 mars 1423 (n. s.), le Chapitre le présenta pour la cure de Coulans, vacante par la résignation du chanoine Guillaume Riquentays [4]. Il n'y resta guère, car dès le 8 juin 1424, il résigna son bénéfice [5]. Plus tard on le rencontre au concile de Bâle et doyen de l'église de Tours.

D'après dom Piolin, écho du Père Anselme [6], l'ancien chanoine du Mans, désigné en 1452, pour occuper le siège de saint Julien, aurait été sacré le 2 avril de cette même année à Noyon, par l'évêque Jean de Mailly [7].

Il faut rejeter ces renseignements controuvés [8], car Martin Berruyer avait commencé son pontificat avant le 15 août 1449 [9], après avoir été consacré, ainsi que l'enseigne Maan, dans la cathédrale de Tours, dès le mois de mai de la même année [10].

Pendant que la peste exerçait ses ravages au Mans en 1450, et que beaucoup de chanoines s'absentaient pour échapper aux étreintes du fléau [11], on pensait, sur le conseil de Martin Berruyer, à envoyer vers le pape des délégués dans le but d'obtenir des indulgences [12]. Le chanoine Juhel Chaignon et l'archidiacre Guezenot de Tréanna furent chargés de cette mission le 9 mars 1450 (v. s.), mais ce dernier manifestait sa crainte à cause de la contagion qui régnait également

(1) V. Alouis, *Les Coesmes*, première partie, p. 38. - Le Grand Lucé, de l'arrondissement du Mans.
(2) *Ibid.*, p. 49.
(3) Archives de la Sarthe, G 18, fol. 65.
(4) *Ibid.*, fol. 75 verso.
(5) *Ibid.*, fol. 102.
(6) Tome II, p. 416.
(7) *Église du Mans*, V, 159.
(8) Sur la foi de dom Piolin, j'ai eu le tort de les accepter sans contrôle dans mon *Histoire de la Maison de Mailly*, 1893, t. I, p. 272.
(9) 1449, 15 août. Serment de fidélité prêté à l'archevêque de Tours, par le doyen Pierre Barrillet, nommé à la place de Martin Berruyer devenu évêque du Mans. *Cartulaire de l'archevêché de Tours*, publié par M. de Grandmaison, t. II, p. 226, nº 289. — 1449, 20 décembre. Concordat entre Martin Berruyer, évêque du Mans et son Chapitre. *Livre rouge*, 247, fol. 287 verso. Dom Briant, *Cenomania*.
(10) *Ecclesia Turonensis*, p. 173.
(11) Archives du Chapitre, B 4, 2e partie, fol. 24
(12) *Ibid.*, fol. 25 verso et 26.

à Rome [1]. Si le résultat du voyage nous est inconnu, nous savons que, par lettres du 6 avril 1456, l'évêque du Mans, en vertu des concessions faites autrefois par Benoît XIII, Alexandre V et Eugène IV, accordait au roi René, mari de Jeanne de Laval, des lettres de pardon, *in extremis*, pour le récompenser d'un don de soixante-six sous, huit deniers tournois, fait en faveur de l'achèvement des travaux de la cathédrale [2]. Le lendemain, 7 avril, il rédigeait un important mémoire relatif à la réhabilitation de Jeanne d'Arc [3], ce qui ne l'empêchait pas d'être mystifié, en 1460, par une aventurière « de l'aage de XVIII ans, ou environ, » qui estoit en la ville du Mans, laquelle fist plusieurs folies et grandes mer- » veilles ». Celle-ci, convaincue de concubinage avec un jeune clerc, avoua son imposture et fut condamnée à être mitrée et prêchée publiquement au Mans, à Tours et à Laval, enfin à pleurer ses péchés en prison à Tours, pendant sept ans [4].

Vieux et « débile [5] », Martin Berruyer songeait à faire son testament. Dom Piolin [6] prétend que dès 1452, « pour plus de solennité, il voulut le signer » dans l'église, sur la tombe même » qu'il s'était fait préparer. Le document sur lequel le Révérend Père appuie une si singulière affirmation ne contient rien de semblable. Il indique simplement, que l'évêque écrivit et signa son testament de sa propre main, le 31 mai 1459 [7], et non en 1452.

Dans l'état actuel de la question, il est assez difficile de fixer exactement l'époque de la mort de Martin Berruyer. Dom Briant la place avant le 2 novembre 1465 [8], le *Gallia*, l'abbé U. Chevalier [9], Carré de Busserolles [10], le 24 avril 1465, dom Piolin, le jeudi, 23 avril 1466 [11], Le Corvaisier, le 24 avril 1465 ou plutôt en 1467-1468, Bondonnet, le 24 avril 1468. La bonne date semble être celle du 24 avril 1465. Dom Piolin [12] prétend que l'évêque mourut au château de Touvoie

(1) Archives du Chapitre, B/4, 2e partie, fol. 27 verso. — Guezenot de Tréanna était curé de Maigné-en-Champagne. Le 5 mai 1454, Martin Berruyer qui se trouvait à Maigné, lui accorda des lettres relatives à cette paroisse. Archives du Chapitre, A/1, fol 60 verso.

(2) « Ad dictam fabricam perfectionem, reparationem et restauracionem.... ». Archives de la Loire-Inférieure, E 220, casette 100. Pièce parchemin. — Cf. *Notes sur quelques bienfaiteurs de la cathédrale du Mans*

(3) Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, t. III, pp. 311-317 Dom Piolin (V, 162) dit faussement que Martin Berruyer présida à Rouen (juillet 1456) la séance solennelle de réhabilitation

(4) *Journal de Jean de Roye* (édition de la Société de l'Histoire de France), t. I, pp. 13, 14.

(5) Archives de la Sarthe, G 479, p. 140. — Voir page 116 de ce volume.

(6) *Église du Mans*, V, 159

(7) Archives du Chapitre, B/25, fol. 70 v°. Bibliothèque du Mans, ms. 251, p. 46.

(8) D'après la confirmation faite par l'évêque Thibault de Luxembourg, le 2 novembre 1465, de la fondation de l'hôpital d'Arquenay par Jean Eschart. *Livre blanc*, ms. 259, fol. 224-225, cité ainsi par dom Briant: *Cartularium Capituli Cenomannensis*, fol. 236. — Selon le Registre A/1 du Chapitre du Mans, fol. 133 v° à 137 v°, les lettres de fondation de l'hôpital d'Arquenay, sont du 17 novembre 1473, et l'approbation, au nom de Thibault de Luxembourg, par ses vicaires généraux, du 11 janvier 1473 (v. s.). M. l'abbé Angot, *Dictionnaire de la Mayenne*, t. I, p. 78, accepte la date 1473.

(9) *Répertoire des sources historiques du moyen-age.*

(10) *Dictionnaire d'Indre-et Loire.*

(11) *Église du Mans*, V, 170. Il importe de remarquer que le 23 avril 1466, tombait un mercredi.

(12) *Ibid.*, V, 170.

d'où il aurait été rapporté pour être enseveli « devant l'autel majeur de l'église » cathédrale, du côté droit, près d'Adam Chastelain ». Le Corvaisier [1] dit également que « son corps fut enterré [2] devant le grand autel,.... et non devant celuy » de sainte Geneviève, ainsi que le pensent quelques-uns, fondez sur ce que les » Chantres y célèbrent un de ses anniversaires et appliquent ses armes sur les » quatre cierges qui sont allumez pendant le service ».

Martin Berruyer blasonnait: *d'azur à trois coupes couvertes d'or.* Ces armes se voyaient autrefois « gravées dans la cloison de bois ou retranchement de la » sacristie de l'église cathédrale, que Jacques d'Argouges, chanoine, archidiacre » de Sablé, son exécuteur testamentaire, fit faire après sa mort [3] ». Son sceau, orné de ses armes (1462) a été reproduit dans l'*Union historique et littéraire du Maine* [4], et l'inventaire de ses ornements pontificaux publié dans la même *Revue*, par M. l'abbé Ern.-L. Dubois [5]. Le sceau de Martin Berruyer, de 1462, est identique, sauf les armes, à celui d'Adam Chastelain de 1413. Sous un dais gothique, un évêque tenant sa crosse et mitré, à genoux aux pieds d'un saint évêque debout, mitré, crossé et bénissant de la main droite; à dextre et à senestre, des anges dans deux niches ouvertes dans les tourelles qui soutiennent le dais.

THIBAULT DE LUXEMBOURG

Thibault de Luxembourg, évêque du Mans en 1465, probablement grâce au crédit de son beau-frère Charles, comte du Maine [6], était issu de l'une des plus illustres familles de l'Europe. Second fils de Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Paul, et de Marguerite de Baux, il prit en mariage Philippe de Melun, fille de Jean de Melun, vicomte de Gand, et de Jeanne d'Abbeville. Il se fit religieux de Cîteaux après la mort de sa femme, en 1456 ou 1457, devint abbé d'Igny et enfin évêque du Mans. Ses armes étaient celles de sa maison : *Écartelé, aux 1 et 4, de Luxembourg, d'argent au lion de gueules, la queue nouée, fourchée et passée en sautoir, armé, couronné d'or, lampassé d'azur; aux 2 et 3, de Baux, de gueules, à une comète ou étoile à seize rais d'argent.*

Dès le commencement de son épiscopat, il fut contraint (mai 1466) de confirmer l'élection de l'abbé de la Couture, Jean de Tussé, à laquelle il s'était opposé [7].

(1) Page 738.
(2) « In choro divi Juliani, cum honorabili tumulo ». Jean Moreau, *Legenda aurea.*
(3) Le Corvaisier, p. 732.
(4) Tome I (1893)), p. 14. Voir aussi Bibliothèque nationale, fonds latin (Gaignières), 17036, fol. 255.
(5) *Ibid.*, p. 55.
(6) Charles, comte du Maine, fils de Louis II, d'Anjou, roi de Sicile, avait épousé, par contrat du 9 janvier 1443, Isabelle de Luxembourg, sœur de Thibault.
(7) *Cartulaire de la Couture* (imprimé), pp. 361, 362.



LOUIS XI A LA CATHÉDRALE DU MANS

D'APRÈS LE TABLEAU DE LIONEL ROYER

A la fin de l'année 1467, Louis XI vint au Mans pour réduire les ducs de Bretagne et d'Alençon, soutiens de la Ligue du Bien-Public. Le monarque était accompagné du roi René, du comte du Maine, du duc de Nemours, du seigneur d'Albret et de toute la noblesse de nos contrées. Le clergé se rendit « au devant » du roi, en fort bel ordre, paré de ses plus riches ornements, et le conduisit » depuis la Vieille-Porte jusques à celle de l'église cathédrale, où il descendit de » cheval pour adorer à deux genoux un reliquaire de la Vraye Croix qui lui fut » présentée par Jean du Breil, chantre [1] ». Après que Louis XI fut entré dans la basilique, on le revêtit du surplis, de l'aumusse et de la chape « comme premier » chanoine prébendé. Avec ces habits, il monta dans la place la plus éminente du » chœur, pendant qu'un concert de voix, soutenu de l'harmonie de divers instru- » ments, entonnoit le cantique du *Te Deum* ». A l'issue de la cérémonie, « le roy » se retira en la maison de Jacques d'Argoujes [2], archidiacre de Sablé, qu'on avoit » choisie pour son logement, à cause du bel air où elle estoit située, et dans » laquelle il demeura pendant qu'il fut au Mans, qui fut le 18e de novembre, l'an » 1467, jour de son arrivée, jusqu'au 28e janvier suivant [3], qu'il partit pour aller à » Tours, après avoir remis Alençon en son obéissance ».

Belin de Béru [4], Pesche [5] et dom Piolin [6] affirment que Louis XI, durant son séjour au Mans, logea dans la maison des Morets, et Le Paige [7], dans la maison de la Haute-Poterne. On peut concilier ces deux dires, car la maison de la Haute-Poterne et celle des Morets (actuellement no 4 de la place du Château) étaient contiguës et le roi avec sa suite put habiter les deux logis, agréablement situés « en bel air », au-dessus de la vallée de la Sarthe [8].

Louis XI manifesta à différentes reprises, sa « singulière dévotion au glorieux » corps de monsieur saint Julien, qui reposait en l'église » cathédrale, en accordant certains privilèges au Chapitre, dont il était membre. Un jour de janvier 1468 (n. s.) qu'il se trouvait dans la basilique, un misérable, Jean Charpentier,

(1) Dans une fondation du 14 mai 1479, Jean du Breil (de Brolio) est qualifié prêtre, licencié *in utroque jure*, et chanoine du Mans. Archives du Chapitre, A 1 *bis* fol. 12-14.

(2) Jacques d'Argouges, licencié *in utroque jure*, était simple chanoine en 1455-1456; *sigillifer episcopi* en 1457, scolastique en 1462, archidiacre de Sablé en 1478. Archives du Chapitre, A 1, fol. 69 vo, 83 vo, 94, 95 vo. A 1 *bis*, fol. 6 et 7. Bilard, 2e partie, no 817.

(3) Ces dates correspondent assez bien aux dates fournies par les documents. 1467, 19 novembre; Ordonnance de Louis XI, donnée au Mans. *Ordonnances des rois de France*, t. XVII, p. 37. 1467 (v. s.), 23 janvier; Le Mans Mandement de Louis XI à Jean Bourré. Bibliothèque nationale, fonds français, 20247, fol. 82. 1467 (v. s.), 26 janvier. Le Mans. Promesse de René, comte du Perche, d'entretenir ce qu'il a plu à Louis XI d'accorder à son père. British Museum (Londres), Add. mss., 30758, fol. 198 verso.

(4) Archives de la Sarthe. Fonds municipal, 21a, p. 5.

(5) Tome III, p. 323.

(6) Tome V, p. 176, d'après B 15 des Archives du Chapitre, registre qui ne fait aucune allusion au séjour de Louis XI au Mans.

(7) Tome II, p. 165.

(8) Louis XI redoutait le mauvais air. Le 18 mai 1479, il fit donner un écu « à une povre femme où il print » des noigs qu'il mangea pour le *mauvais air* ». Archives nationales, KK 66, fol. 8 vo, 9 vo et 28.

natif de la paroisse de Dolus[1], prisonnier au Mans pour vol et meurtre, lui fit présenter une requête, afin d'obtenir sa grâce. Le monarque se souvint des captifs délivrés autrefois par saint Julien ; il donna rémission au malheureux « *en l'honneur et réverance de monsieur sainct Julien, en l'église duquel nous* (le » roi) *avons esté requis*,.... pourveu toutevois que incontinent que ledit Charpentier » sera mis hors et délivré desdites prisons, il sera tenu d'aler en chemise, la » corde au col, tenant une torche ardent en sa main, jusques à ladicte église, » pour rendre grâce et louenge à monsieur saint Julien[2] ».

Thibault de Luxembourg avait sa part des bonnes grâces de Louis XI. A plusieurs reprises, notamment en 1469, le roi intervint ou fit intervenir auprès du pape, afin d'obtenir le cardinalat pour son « chier et amé cousin l'évêque du » Mans[3] ». Ces tentatives ne réussirent point et, par contre, les malheurs vinrent visiter le pontife. Son beau-frère, Charles Ier, comte du Maine, qui avait été reçu en grande pompe au Mans, le 11 novembre 1471, mourut à Neuvy en Touraine, le samedi 10 avril 1472 (v. s.), veille des Rameaux ; le jeudi suivant, 15 avril[4], le corps du défunt fut inhumé dans la cathédrale du Mans, après une messe solennelle, chantée en présence des colléges ecclésiastiques et des notabilités de la ville[5]. Son tombeau, qu'on voit, depuis l'épiscopat de Mgr de Grimaldi, dans un enfeu de la chapelle des Fonts, se trouvait primitivement dans le chœur de la cathédrale, à droite (côté de l'Épitre), auprès de l'autel du roi[6]. A peine les Manceaux avaient-ils reçu dans les murs de leur cité (23 avril 1475), le nouveau comte Charles II et sa femme Jeanne de Lorraine[7], qu'une terrible épreuve frappait leur évêque dans la personne de son frère, le connétable Louis de Luxembourg, décapité à Paris, en place de Grève, le 19 décembre 1475, pour crime de lèse-majesté[8].

En 1477, dit dom Piolin[9], Thibault de Luxembourg se disposait à partir pour l'Italie, lorsqu'il mourut le 1er septembre de la même année. Notre évêque décéda, non avant son voyage, mais bien en Italie. Quant à la date de son trépas, tous les auteurs, sans exception, je crois, l'ont placée au 1er septembre 1477, d'après une épitaphe du XVIIe siècle, conservée par Gaignières[10] et reproduite sur un petit

(1) Indre-et-Loire, canton et arrondissement de Loches.

(2) Archives nationales, JJ 200, fol 57 v°, n° 105. — Pour plus de détails, voir *Le Culte de Louis XI pour saint Julien* (*Semaine du Fidèle*, t. XXVIII, p. 196) et *La Nuit de la Saint Julien à la cathédrale du Mans, en 1527*, pp. 9-11.

(3) Joseph Vaesen, *Lettres de Louis XI*, t. IV, pp. 24 et suivantes.

(4) Et non le 14, comme l'ont imprimé Bilard (882) et dom Piolin, V, 179. Le 14 avril, on chanta les vigiles, et le jeudi, 15, on fit la sépulture après la messe.

(5) Archives de la Sarthe, G 480, fol. 132 verso.

(6) Les Huguenots mutilèrent ce monument en 1562.

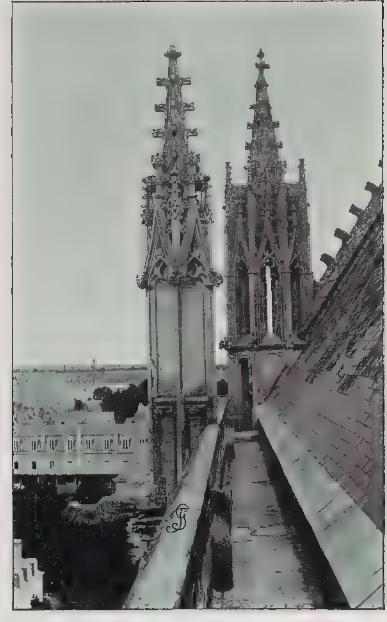
(7) Archives de la Sarthe, G 480, fol. 290 v°. Archives municipales, Premier compte de Jacquet Vaujon.

(8) P. Anselme, III, 726

(9) *Église du Mans*, V, 187.

(10) Bibliothèque nationale, fonds latin, 17036, fol. 263.

édicule du XVIIIe, actuellement placé dans le transept sud de la cathédrale, à l'entrée du déambulatoire du chœur. Le *Martyrologe de l'Église du Mans* jette ici une note discordante. Son texte, du XVe siècle, affirme que le décès de Thibault de Luxembourg se produisit le 1er septembre de l'année 1479 [1].



TOURELLE D'ANGLE DU TRANSEPT NORD

La dépouille mortelle de l'évêque, rapportée d'Italie, dut rester à l'abbaye de Saint-Vincent, en attendant l'achèvement de son tombeau devant le jubé, par son fils [2]. Le samedi après le dimanche *Judica me,* 14 avril 1491 (v. s.), Martin Guerrande, secrétaire de Philippe cardinal de Luxembourg, évêque du Mans, pria, au nom de ce dernier, le chapitre de Saint-Pierre-de-la-Cour de vouloir bien assister, avec les autres corporations ecclésiastiques de la ville, à la translation des restes de Thibault de Luxembourg, apportés d'Italie, de l'abbaye de Saint-Vincent où ils étaient déposés, à la cathédrale où ils devaient être inhumés [3].

Au nombre des principaux bienfaiteurs de la cathédrale à cette époque, il faut signaler le chanoine du Mans et archidiacre de Laval, Guillaume Chaignon, mort le 1er décembre 1471, après avoir donné deux cent vingt écus pour la construction d'une tourelle, avec pinacles, sur le transept, à l'orient [4]. Son homo-

(1) « Kal. sept. Anno Domini millesimo CCCCmo septuagesimo nono, die prima semptembris, obiit » reverendus in Christo pater, ac recolende memorie dominus Theobaldus de Luxemburgo, Cenomanensis » episcopus.... ». *Martyrologe*, 244, fol. 137 verso.

(2) Dans les dessins du Jubé, dit du cardinal de Luxembourg, détruit par les Huguenots en 1562, toute la partie à droite (côté de l'Épitre), semble consacrée spécialement à la mémoire de Thibault de Luxembourg. Là, sont ses armes toujours surmontées d'une crosse. De l'autre côté, ce sont les armes de son fils Philippe de Luxembourg, accompagnées d'un chapeau de cardinal.

(3) Archives de la Sarthe, G 481, fol. 85

(4) « Preterea quamdam parvam turrim, cum certis pinnaculis, super Cruciatam nostre ecclesie ad partem » orientalem, pro quibus summam ducentorum et viginti scutorum exposuit de novo construi fecit ». *Marty-*

nyme, Juhel Chaignon, également chanoine, originaire de Saint-Martin-de-Connée, vivant encore en 1473 [1], ne se montra pas moins libéral ; il offrait une magnifique hospitalité aux grands personnages et reçut chez lui le comte du Maine, qui, par son entremise, donna à la cathédrale des reliques du plus grand prix. Juhel fut enterré devant l'autel de sainte Emerentienne qu'il avait fait édifier [2]. Le comte du Maine, lui-même, Charles Ier, beau-frère de Thibault de Luxembourg, contribua de ses deniers aux travaux de l'église, la présence de son blason (*de France à la bordure chargée d'un lionceau à dextre*) sur un pinacle du XVe siècle, décorant un arc-boutant de la nef de la cathédrale, du côté de la place Saint-Michel, en est la preuve. La munificence de Bertrand de Beauvau, chevalier, seigneur de Sillé-le-Guillaume et de Précigné, se manifesta autrement. Bertrand fit exécuter pour saint Julien, un splendide graduel sur vélin et enluminé, en quatre volumes in-folio, que l'on conserve encore de nos jours. Sa mort étant arrivée en 1474, avant la perfection du travail, son fils Antoine se chargea d'accomplir la volonté de son père à la condition d'un anniversaire [3].

rologe, 244, calendes de décembre. — Il s'agit peut-être ici du couronnement du petit escalier du transept nord.

(1) Dom Piolin, IV, p. 389, le place sous Geoffroy de Loudun, au XIIIe siècle.

(2) *Martyrologe*, 244, au 3 des nones de septembre.

(3) « XV kalendas octobris. Obiit nobilis potens que dominus Bertrandus de Beauvau, miles et temporalis » *dominus de Precigneio in Turonia et Andegavia....* ». *Martyrologe*, 244. Dom Piolin, V, 186, note 1, a lu « dominus de Precigneio in *Thuringia* et Andegavia ». B. de Beauvau était seigneur de Précigny en Touraine (et non en Thuringe) et de Précigné en Anjou.





CHAPITRE XI

LA TOUR ET LES TRANSEPTS



'ARCHIDIACRE de Montfort, Pierre d'Ardenay, mort en 1303, avait donné, pendant sa vie, ainsi qu'on l'a vu plus haut, la somme de cinquante livres mancelles « ad incipiendum opus » in cruce ecclesie, versus Campanile [1] ». Il est donc évident que la construction du transept sud fut commencée, dès l'achèvement complet des parties hautes du chœur et de la sacristie, sous l'épiscopat de Robert de Clinchamp, par l'architecte Mathieu Julien. Comme il était difficile de conduire ces travaux sans toucher à la tour méridionale qui terminait le croisillon, on résolut de renouveler la tour elle-même, qui, par conséquent, présente, en dehors de ses parties romanes conservées [2], les mêmes caractères architectoniques que le transept auquel elle est accolée.

Cette tour barlongue, d'environ dix mètres sur cinq dans œuvre, avec un mur de trois mètres d'épaisseur du côté de la place Saint-Michel, élève sa plate-forme à plus de cinquante mètres au-dessus du niveau du sol. Elle est flanquée de gros contre-forts carrés garnis de quelques niches avec statues, qui s'élancent, sans retraits, mais coupés par des cordons plus ou moins saillants et décorés, jusqu'à la corniche de la plate-forme. La face ouest est ornée, à environ dix mètres du sol, d'une élégante galerie à jour. A l'intérieur, la construction est divisée par quatre voûtes qui donnent un rez-de-chaussée et trois étages à trois travées, une grande travée centrale et deux petites [3]. La voûte du troisième étage se trouve au niveau de la voûte du transept et marque le commencement d'un quatrième étage du XVe siècle, plus élevé que les autres et percé de grandes baies, servant de

(1) Voir p. 309.
(2) La porte et la fenêtre de la face du midi. Voir pp. 199, 200.
(3) Ainsi qu'à la tour en ruine du XIe siècle à l'extrémité du transept nord. Voir p. 201.

beffroi proprement dit. Primitivement, la plate-forme de la tour était surmontée d'un dôme sphérique (encore existant) et, au-dessus, d'une flèche en pierre, supportée par huit piliers. A la pointe de la flèche se trouvait, croit-on, d'après d'anciennes gravures, une statue de saint Aldric, laquelle est transformée, dans une lettre de 1822, en vulgaire girouette. Quatre petits clochetons accompagnaient la flèche centrale. Le 21 juillet 1822, la foudre ébranla « cette pyramide qui, d'ailleurs, tom- » bait de vétusté » et qui fut remplacée par une charpente en planches protégeant le timbre de l'horloge. En 1835, l'architecte Delarue prétendit rétablir l'ancien couronnement. Il fit alors placer la flèche et les quatre clochetons de fonte, qu'on voit maintenant.

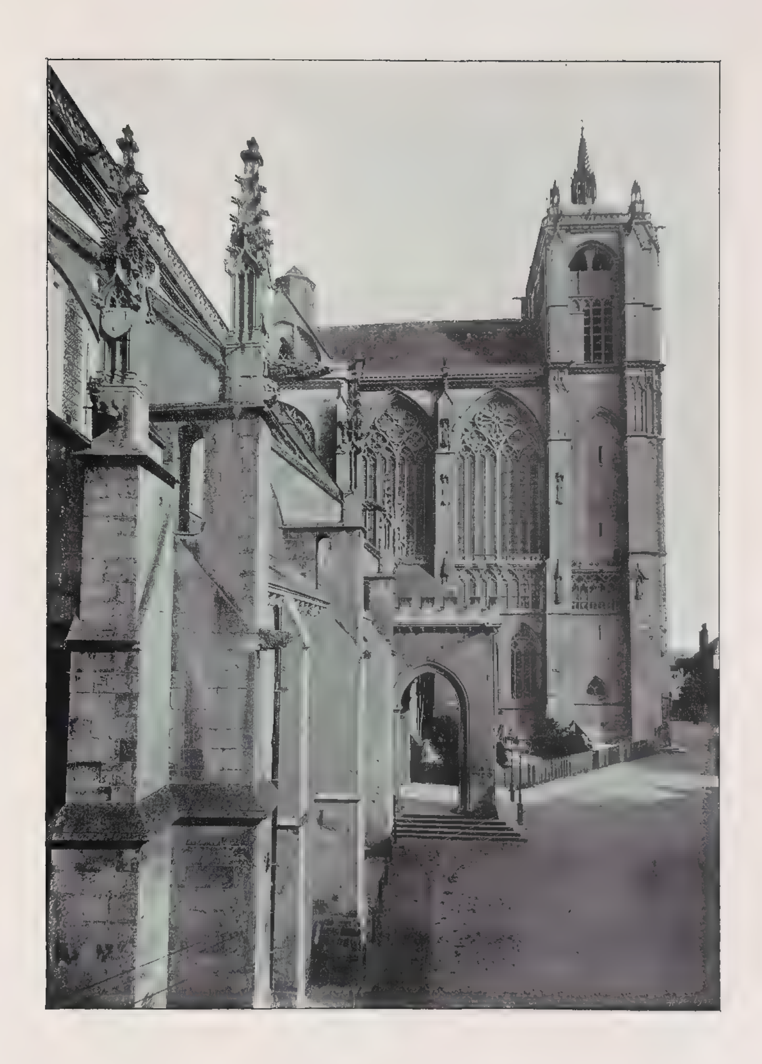


TOUR MÉRIDIONALE

Le transept sud, de vingt mètres de long sur dix mètres de large et de trente-quatre mètres de hauteur, se divise en deux travées. Il n'est pour ainsi dire que l'exhaussement de l'ancien croisillon roman, qui lui a prêté, à l'ouest, ses assises extérieures du XIe siècle et à l'est, c'est-à-dire du côté du chœur, quelques-unes de ses colonnes du XIIe siècle, supportant les colonnettes plus légères du XIVe. L'architecte n'a pas cherché à raccorder les fûts des deux époques, soudés entre eux soit par le chapiteau ancien, comme à l'entrée du premier pourtour du chœur [1], soit par des motifs sculptés, comme à la pile qui sépare le déambulatoire de la chapelle Saint-Pierre.

Six fenêtres, d'une exécution irréprochable, avec des tympans à dessins variés d'une rare beauté, éclairent cette partie de la cathédrale. Les trois plus grandes (deux à l'ouest et une à l'est), divisées chacune en huit parties par d'élégants meneaux, ne sont que le prolongement d'une belle galerie, ouverte sur

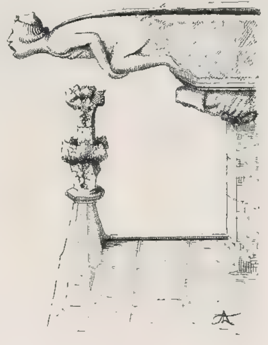
(1) Voir à la page 215, le chapiteau roman du transept sud et à la page 270 les chapiteaux romans du transept nord.



CATHÉDRALE DU MANS

TRANSEPT SUD ET TOUR MÉRIDIONALE

l'intérieur du transept et close par des verrières sur l'extérieur. La galerie de l'est a malheureusement vu ses vitraux remplacés par un remplissage en maçonnerie. Lors des dernières restaurations, on aurait pu faire disparaître, sans danger aucun pour la solidité de l'édifice, ce remplissage malencontreux. Chaque galerie lumineuse avec sa fenêtre forme une superficie de plus de cent cinquante mètres carrés, ce qui donne pour les trois grandes fenêtres, environ quatre cent cinquante mètres carrés. Si, à ces trois immenses baies, on ajoute la fenêtre, nécessairement moins longue, au-dessus de l'entrée des déambulatoires, et les deux fenêtres du rez-de-chaussée dans la travée avoisinant la tour, on constate que l'architecte n'a conservé en fait de murailles, en dehors du pan de mur de la tour, que des soubassements et les colonnes nécessaires pour supporter les voûtes.



GARGOUILLE

Au premier abord, le spectateur éprouve un sentiment d'inquiétude en face de ces prodigieuses ouvertures naissant à une quinzaine de mètres au-dessus du sol pour aller perdre le sommet de leur ogive sous les formerets des voûtes à plus de trente mètres. Il semble que le moindre souffle de tempête va jeter sur le pavé de l'église le fragile assemblage de meneaux et de belles grisailles de l'époque, qu'il a devant les yeux. Le danger n'est qu'apparent, car tout cet ensemble, hardi jusqu'à la témérité, se trouve consolidé par de puissantes armatures horizontales en fer qui, en passant à travers les meneaux, vont enfoncer leurs extrémités dans la maçonnerie des piles intermédiaires, contre-boutées à l'extérieur par des contre-forts ornés de niches garnies de statues.



AMORTISSEMENT DE L'UNE DES FENÊTRES

L'intertransept construit vers la même époque que le croisillon sud, certainement avant 1392, n'est, lui aussi, qu'un exhaussement de l'ancienne croisée du XIIe siècle sur les colonnes de laquelle il a été greffé. La grande fenêtre qui

l'éclaire à l'ouest, en prenant jour au-dessus du toit de la nef, présente les caractères architectoniques du XVe siècle. Ses meneaux ont été maladroitement rétablis en 1842, sous l'épiscopat de Mgr Bouvier. C'est également à cette époque qu'on éleva, à la place d'une clôture en ardoises, le frontispice pauvrement exécuté, qui s'élève extérieurement au-dessus de la fenêtre [1], sous le clocheton remplaçant le campanile du XIVe siècle, détruit par la foudre en 1583.



GALERIE INTÉRIEURE DU TRANSEPT SUD

Dans les parties de la cathédrale de la fin du XIIIe siècle [2] et du XIVe, le tailloir de la plupart des chapiteaux, au lieu de présenter une ligne parallèle au mur, affecte une forme triangulaire [3], ramenant l'angle au milieu de la corbeille.

Le transept nord, élevé pendant le XVe siècle, présente les mêmes dispositions générales et les mêmes proportions que le croisillon sud ; comme celui-ci, il n'est que l'exhaussement de la vieille construction romane, dont on voit

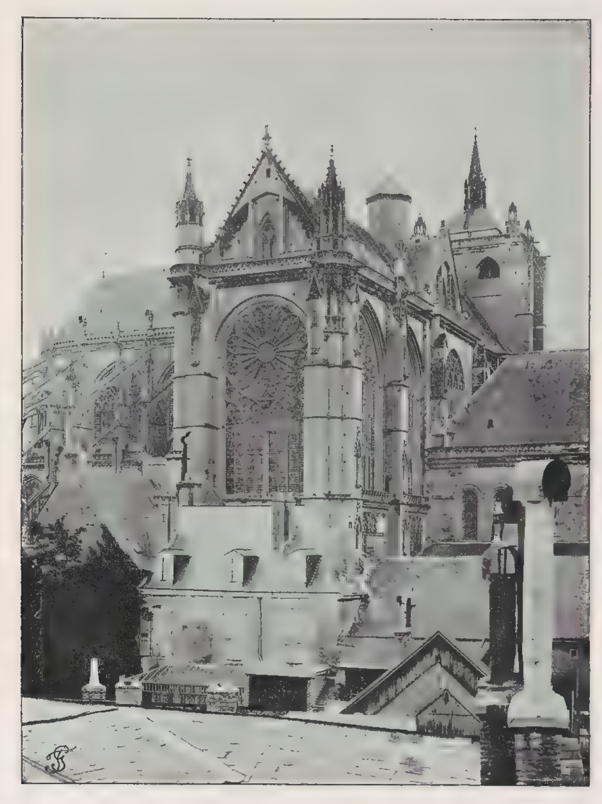
(1) Registres de la fabrique de Saint-Julien.
(2) Parties hautes du chœur et sacristie.
(3) Cette disposition existe également dans les chapelles du chœur, mais seulement aux chapiteaux recevant les nervures de la voûte absidale.



CATHÉDRALE DU MANS

TRANSEPT NORD OU ROYAL (XVe SIÈCLE)

encore des traces çà et là. Les seules différences appréciables consistent dans le profil des moulures qui deviennent de plus en plus prismatiques, dans le



FAÇADE DU TRANSEPT NORD

dessin des tympans des grandes fenêtres, dans la nervure horizontale qui relie les clefs de voûte et dans la Grande Rose. Du côté de la place du Château, la construction accuse le commencement du XV[e] siècle, la Grande Rose, une époque un peu moins ancienne, et la partie au-dessus de la chapelle des Fonts

et du déambulatoire du chœur, le XVe siècle très avancé. Au centre de la galerie de ce côté, se voit un écusson d'évêque que je n'ai pu identifier : *une étoile à huit longs rayons flamboyants entourée de huit petites étoiles à six branches.* Cette étoile à huit rayons flamboyants, est souvent répétée sur les grisailles de cette partie de la cathédrale.

Tout ce transept est fortement chaîné et une barre de fer, dissimulée sous la nervure horizontale des voûtes, pour empêcher l'écartement, unit l'arc doubleau de l'intertransept au pignon nord.



GALERIE DU TRANSEPT NORD AVEC ÉCUSSON

Si le croisillon sud étonne par les proportions de ses grandes baies, l'aspect du transept nord ou royal laisse le visiteur sous une impression encore plus intense, car ici la construction n'est flanquée d'aucune tour, comme celle d'en face, et de plus son pignon nord est presque complètement évidé par une immense fenêtre divisée en huit lancettes, surmontée d'une gigantesque rosace d'environ huit mètres de diamètre, formant vingt-quatre compartiments. Sous cette grande fenêtre, s'ouvre une galerie (la galerie royale) dont les quatre tympans sont décorés de quatre délicieuses fleurs de lis à jour. On voit encore çà et là les lis de France, sur la seconde clef de voûte, sur des écus portés par des petits anges, à l'intérieur et à l'extérieur.

La grande porte qui s'ouvrait autrefois au fond de cette partie de l'édifice a été masquée au XVIIIe siècle par l'autel du Crucifix que fit installer Mgr de Grimaldi. Une petite porte, élégamment décorée, à droite de cet autel

du Crucifix, donne accés à un escalier en spirale qui se termine à l'extérieur par un beau clocheton à pans, construit aux frais du chanoine Guillaume Chaignon; le clocheton d'en face, remarquable par son ingénieux agencement, présente les caractéres architectoniques de l'extrême fin du XVe siècle [1].

A l'aurore du XVIe siècle, la cathédrale du Mans se trouvait (quant au monument lui-même), dans l'état où nous la voyons de nos jours. Il est donc



GALERIE ROYALE

naturel de résumer ici en quelques lignes certains détails, déjà donnés peut-être, mais qui auront l'avantage de grouper des renseignements utiles pour comprendre l'importance de l'édifice.

Notre église occupe, sur un côteau, élevé d'environ trente-quatre mètres au-dessus des eaux de la Sarthe, une superficie de presque cinq mille mètres carrés. Sa longueur totale dans œuvre est de cent vingt-sept mètres [2] sur vingt-

(1) Au pignon du transept nord se trouve gravé assez grossièrement en lettres gothiques : *Jacques Bariez, masoun*, avec marteau à bretture.

(2) L'abbé Bourassé (*Les Cathédrales de France*) se trompe en donnant à la cathédrale du Mans une longueur de cent cinquante mètres, soit vingt-trois mètres de plus qu'il ne faut. Les chiffres qu'il assigne pour les autres cathédrales ne sont probablement guère plus exacts. Voici, d'après les plans du *Dictionnaire de l'architecture* de Viollet-le-Duc, les longueurs dans œuvre des principales cathedrales de France : Amiens, cent

trois mètres de large dans la nef et soixante-deux mètres, également de largeur, de l'abside de la chapelle du Sacré-Cœur au fond de la sacristie. Ses voûtes sont élevées de vingt-quatre mètres dans la nef et de trente-quatre mètres, en moyenne, à la croisée et dans le chœur[1]. Elle est soutenue dans œuvre, par cinquante-quatre colonnes ou piles (dont vingt pour la nef romane, et trente-quatre pour le chœur ogival), en ce non compris les nombreuses colonnes engagées et les multiples colonnettes disséminées dans toutes les parties de l'édifice. Cent soixante-neuf fenêtres, dont quarante-deux pour la nef, l'éclairent. La plupart des baies du chœur et des transepts sont divisées en plusieurs lancettes, ce qui donne dans l'église un total de trois cent cinquante compartiments presque tous garnis de vitraux anciens ou modernes. Les grandes fenêtres des transepts n'ont pas moins de cent cinquante mètres carrés. Le développement total des murailles à la base du monument est d'environ cinq cent dix mètres sans compter les ressauts des contre-forts. Aucune des grandes cathédrales françaises n'atteint, je crois, ce chiffre produit au Mans par la profonde découpure des chapelles absidales.



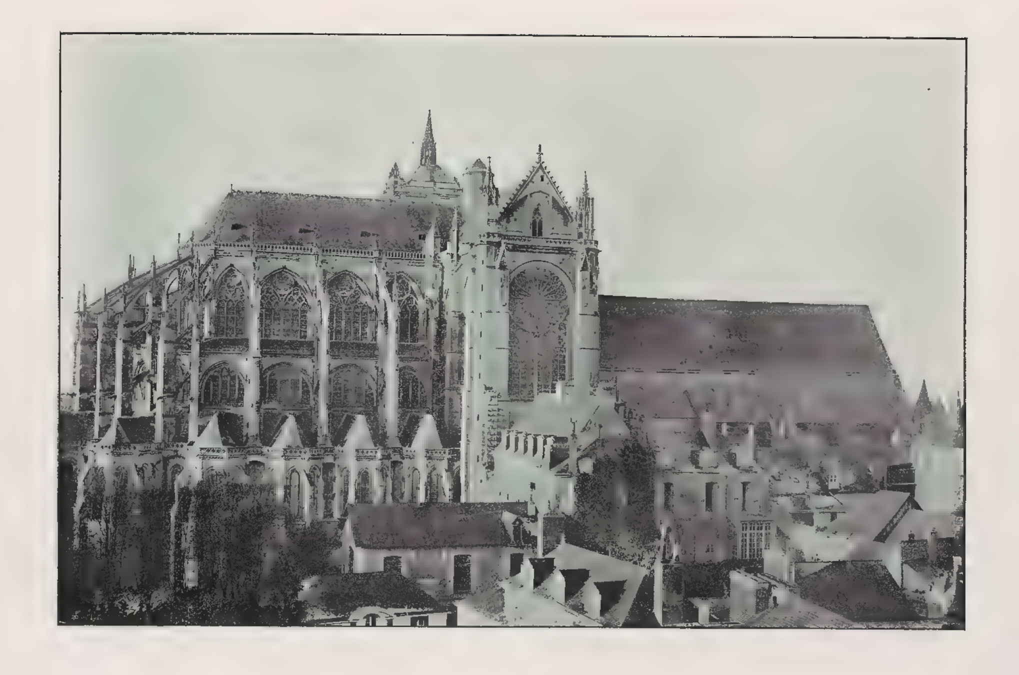
ANGE PORTANT L'ÉCU DE FRANCE

La nef, ses deux bas-côtés, sa petite tour angulaire et les restes d'une tour à l'extrémité du transept nord, présentent les caractères architectoniques des XIe et XIIe siècles. Le chœur a été construit au XIIIe. Le transept sud, la croisée et la grosse tour, romane à la base, se sont élevés durant le XIVe. Quant au transept nord, il fut bâti pendant le XVe siècle et ne fut achevé qu'à la veille de l'époque qu'on est convenu d'appeler la Renaissance.

quarante-cinq mètres; Reims, cent quarante; Chartres, cent vingt-neuf; Le Mans, cent vingt sept; Rouen, cent vingt-six; Paris, cent vingt-cinq; Bourges, cent vingt; Troyes, cent dix huit.

(1) Il va sans dire que tous ces chiffres ne sont pas d'une exactitude rigoureuse, car ils varient de quelques centimètres selon que les mesures sont prises dans tel ou tel endroit du monument. Certaine clef de voûte, par exemple, est légèrement plus élevée ou plus basse que sa voisine. Dans la nef surtout, il existe dans l'assise des murs et des colonnes une assez grande irrégularité, invisible à l'œil, mais qui serait sensible sur un plan à très grande échelle.





CATHÉDRALE DU MANS

VUE GÉNÉRALE DU COTÉ NORD



CHAPITRE XII

LES ÉVÊQUES DU XVIE AU XIXE SIÈCLE



LA cathédrale ayant été achevée à la fin du XV[e] siècle, les évêques, tous grands seigneurs, qui gouvernèrent le diocèse jusqu'à la Révolution, ne firent plus que d'enrichir leur église, modifier son mobilier, chacun selon son goût, les ressources dont il disposait et selon la liberté que lui accordait le Chapitre, qui, dans l'espèce, possédait toujours la plus grande part d'initiative. Rigoureusement, l'histoire de l'édifice, en tant que monument, prend fin à l'époque de la Renaissance. Comme il ne peut s'agir de retracer ici complètement les événements religieux ou politiques de la province, un simple coup d'œil sur les épiscopats des derniers siècles suffira pour nous initier à l'activité des évêques et du Chapitre durant cette période.

PHILIPPE DE LUXEMBOURG

Après la mort de son père Thibault, 1477 ou 1479 [1], Philippe de Luxembourg fut pourvu du siège du Mans. Au commencement de son pontificat, pendant environ deux ans et huit mois, il fut absent de son diocèse. On a dit qu'il accomplissait alors un pèlerinage à Jérusalem, parce qu'on le trouve en compagnie de pèlerins à Venise, le 9 avril 1480, et ensuite à Corfou [2]. En réalité, l'évêque était chargé par Louis XI d'une mission dont il est difficile de préciser le but. Philippe se retrouvait dans le Maine au commencement de l'année 1482, époque à laquelle

(1) S'il faut en croire l'*Histoire de Saint-Florent de Saumur* par dom Huynes (Marchegay, *Archives d'Anjou*, II, 141), Philippe de Luxembourg, évêque du Mans, aurait donné la tonsure, dans la ville de Laval, à Jean de Mathefelon, le 6 juin 1478

(2) Dom Piolin, dans *Revue historique du Maine*, t. VI, p. 337.

il soutenait un procès contre Gilles de Laval, évêque de Séez, ancien doyen du Mans, qui prétendait encore à l'exercice de ses fonctions décanales. Le débat prit fin par un accord du 29 janvier 1482 (v. s.)[1], dépouillant Gilles de Laval de ses droits prétendus[2].

Philippe de Luxembourg fut pourvu de l'évêché de Thérouanne en 1497, et nommé cardinal du titre des SS. Pierre et Marcellin, le 1er janvier 1497 (v. s.), par le pape Alexandre VI[3]. Le 6 et le 8 juillet 1506, les chanoines du Mans résolurent de traiter avec lui « sur l'édi- » fice de l'église[4] ». On a cru qu'il s'agissait d'un projet, caressé par le cardinal, de reconstruire entièrement la nef de la cathédrale[5]. Le Chapitre ayant refusé de s'engager dans une telle voie, Philippe de Luxembourg aurait employé les sommes qu'il destinait à cette œuvre, à la réparation des châteaux de Touvoie et d'Yvré[6], à paver les chemins autour du Mans selon une tradition populaire.



SCEAU DE L'ÉVÊQUE PHILIPPE DE LUXEMBOURG

Au commencement de l'année 1507 (n. s.), le cardinal résigna son siège du Mans en faveur de son neveu, François de Luxembourg, archidiacre de Laval[7]. Le 10 février, il annonça au Chapitre que cette résignation avait été acceptée par le pape[8] Jules II, dont il était l'ami. On résolut, suivant son désir, que, dorénavant, quand il viendrait au chœur, il aurait sa place à la stalle du doyen, comme un cardinal étranger[9].

FRANÇOIS DE LUXEMBOURG

François de Luxembourg, issu du mariage de Jacques de Luxembourg, seigneur de Fiennes, chevalier de la Toison d'Or, frère du cardinal Philippe, avec Marie de Barlemont[10], fit prendre possession de son siége, le 26 février 1507 (n. s.), par l'abbé de Beaulieu[11]. Le 1er mai, l'évêque qui était parti du château de

(1) Archives du Chapitre, B/32, registre non paginé.

(2) Dom Piolin, V, 190, affirme à tort que Gilles de Laval conserva sa dignité de doyen jusqu'à sa mort, arrivée en 1502.

(3) Ciaconius.

(4) Archives du Chapitre, B 15, p. 37.

(5) Dom Piolin, *Église du Mans*, V, 260

(6) Bibliothèque du Mans, ms. 21 (Negrier de la Crochardière), t. I, fol. 502.

(7) Voir aux Archives nationales, R 5 393, fol. 265 vº et suivants, 282, 283, 285, des pièces concernant la résignation du cardinal de Luxembourg.

(8) Archives du Chapitre, B 15, p. 40. Jules II fit présent à Philippe de Luxembourg d'une croix « où il y » avoit du boys de la Vraie Croix ».

(9) *Ibid.*, p. 40.

(10) P. Anselme, III, 738.

(11) Archives du Chapitre, B 15, p. 40.

Touvoie, en compagnie de Gilles de Luxembourg, évêque et comte de Châlons, vint coucher à l'abbaye de Saint-Vincent. Le lendemain, il se rendit, non à l'église de Saint-Ouen comme c'était la coutume, mais, à Saint-Pierre-de-la-Cour, d'où les huit barons ordinaires le transportèrent à la cathédrale [1].

Avant l'intronisation de son neveu, Philippe de Luxembourg donna au Chapitre, le 7 avril 1507, mille écus et soixante livres de rente pour la fondation de son anniversaire [2]. Vers le même temps, les chanoines firent d'importants travaux au grand autel de leur église et permirent au cardinal d'établir une porte pour entrer directement de l'évêché dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste [3].

Déjà, pendant son premier épiscopat, Philippe de Luxembourg avait doté le clergé manceau de livres liturgiques, notamment d'un Missel [4], imprimé à Rouen, en 1489, par les soins du chanoine de Saint-Julien, Pierre Hennier, curé de l'église paroissiale de Saint-Pierre-de-la-Cour [5]. François, voulut imiter le zèle de son oncle en mettant entre les mains de tous ses diocésains le premier catéchisme connu, précédé d'une lettre pastorale, datée de Paris, le 10 mars 1508 (n. s.) [6].

François de Luxembourg, qui, outre l'évêché du Mans, possédait encore celui de Saint-Pons, s'était rendu à Rome avec le cardinal. Il y trépassa le 8 ou le 9 septembre 1509 [7]. Le corps de l'évêque fut ramené plus tard au Mans et enterré dans la cathédrale tandis que son cœur reposa à l'abbaye de Saint-Vincent [8]. Philippe de Luxembourg fonda pour lui un anniversaire à Saint-Julien [9].

PHILIPPE DE LUXEMBOURG

Le cardinal de Luxembourg reprit le siège du Mans [10] et devint successivement, grâce à la protection de Jules II, évêque de Saint-Pons, d'Albano, de Frascati et d'Arras. Il obtint du Souverain Pontife de précieux privilèges pour

(1) Voir le curieux récit de son intronisation dans dom Piolin, V, pp. 264-279. - Archives du Chapitre, B 15, p. 41. Archives de la Sarthe, *Fonds La Suze. Pirmil ; Titres honorifiques.* Accord du 2 mai 1507, entre François de Luxembourg et Louis de Labregement.

(2) Archives du Chapitre, B 15, p. 41.

(3) *Ibid.*, pp. 41 et 42.

(4) In-fol. gothique, à deux colonnes. Bibliothèque du Mans. Imprimés. Maine, nº 59.

(5) Pierre Hennier, mort, selon Hauréau (t. VI, p. 103) en 1510, est l'auteur d'un « *Ordinarium novum, secundum usum ecclesie Cenomanensis* », écrit en 1481 et resté manuscrit. Bibliothèque du Mans. Ms. nº 165.

(6) Cf. Abbé Angot, *Le catéchisme au diocèse du Mans, depuis 1508*, pp. 11 et suivantes. Dom Piolin, V, 284, date ce mandement du *13 février* 1508.

(7) Le 8 septembre d'après le Testament du cardinal de Luxembourg, dans Le Corvaisier, p. 797. Le *Gallia*, dom Piolin et autres donnent la date du 9 septembre, d'après une inscription venant de Saint-Vincent, conservée au Musée archéologique du Mans, nº 571.

(8) Testament du Cardinal, p. 800. Bibliothèque nationale, fonds latin (Gaignières) 17036, fol. 285.

(9) Testament du Cardinal, dans Le Corvaisier, p. 797.

(10) Le 6 octobre 1509, le siège du Mans est dit vacant et le 27 novembre de la même année, le cardinal est donné comme évêque. Archives du Chapitre, A 2, fol 12 et 15 vº.

notre église. Aussi, le Chapitre célébra-t-il tous les ans l'anniversaire du pape [1], le lendemain de la Dédicace, et fit-il graver en grandes capitales, sous la fenêtre de la croisée de la cathédrale, l'inscription suivante : JVLIO II . PONT . MAX . BENEFACTORI.

Au dire de Négrier de La Crochardière [2], cette inscription, qui existe toujours, était accompagnée, à chacune de ses extrémités des armes de Jules II, c'est-à-dire d'un écusson : *d'argent à un arbre d'azur* [3].

Léon X, à l'exemple d'Alexandre VI et de Jules II, favorisa l'évêque du Mans. Par ses bulles du 18 août 1516, il le nomma légat *a latere* en France [4]. Probablement à cause de sa dignité, Philippe couronna, dans la basilique de Saint-Denis, la reine Claude, femme de François Ier, le 10 mai 1517 [5].

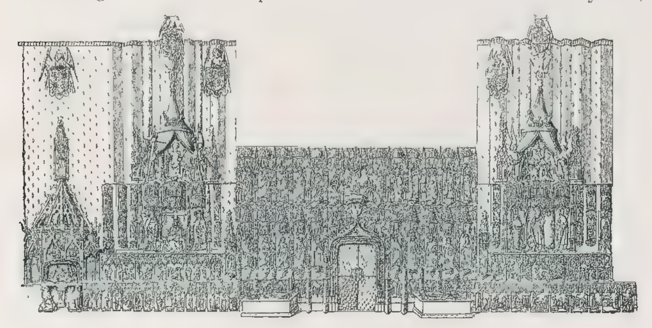
Malgré la peste qui désola périodiquement le Maine pendant ses deux épiscopats, en 1481, 1490, 1499, 1500, 1515, 1517 [6], et un procès au Parlement (1510, 1511), au sujet de la terre de Nogent-le-Rotrou [7], le cardinal de Luxembourg, trouvait des ressources pour l'embellissement de sa cathédrale. Outre cent livres qu'il légua, le 22 avril 1507 (v. s.), à la fabrique pour gagner le pardon, il donna au Chapitre deux cents écus sol. quatre livres « pour l'ayder à faire les belles grosses orgues [8] » ; des petites orgues dorées, auprès de la chapelle Saint-Yves, à l'entrée du premier déambulatoire du chœur, côté de l'Évangile [9] ; des fonts baptismaux en cuivre à ses armes, soutenus par trois lions, dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste ; une grosse cloche ; la petite horloge [10], placée au pilier de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste.

D'après une lettre écrite en 1861, par le R. P. Tournesac à M. Espaulart [11], cette horloge se composait « d'une tour en pierre, en partie à jour et partie » sculptée. Le haut était terminé par une galerie circulaire où l'on voyait passer » de petites statues en couleur, représentant les douze apôtres, qui frappaient les » timbres de l'horloge dont les sons faisaient entendre l'air si connu de la prose » de la messe de saint Julien commençant par ces mots : *Juliano præsuli*. Aussi » disait-on : Allons entendre les *Juliano*. Il y avait une lucarne ou une fenêtre

(1) Jules II mourut le 21 février 1513
(2) Bibliothèque du Mans, ms., nº 21a, t. I, fol. 501.
(3) Ciaconius.
(4) *Catalogue des actes de François Ier*, t. I. nos 506 et 551.
(5) *Journal de Jean Barrillon* (Édition de la Société de l'Histoire de France), t. I, p. 308.
(6) Bibliothèque du Mans. ms. nº 238, fol 186 vº. Archives nationales JJ 234, fol. 133, nº 233 ; JJ 236, fol. 583, nº 520. *Maison de Broc*, pp. 168, 187. Comptes de fabrique de La Guierche. Comptes d'un receveur du Boisfrou (Mayenne).
(7) Archives nationales X 1a, 148, 149 et 1514, passim.
(8) Testament.
(9) « Les petites orgues dorées, composées de six jeuz, à beau parement doré et estouffé, le tout d'estaing, » avecques une grosse fleuste faisant union de l'octave des dites orgues ». On y accédait par l'escalier dans la première pile du chœur
(10) Bibliothèque du Mans. ms. nº 21a, t. I, fol. 501 et 502.
(11) Archives de la Sarthe ; fonds municipal, liasse 21.

» par laquelle paraissait et changeait chaque jour le haut du corps d'une figure » de couleur avec son nom en grosses lettres : *lundi*, *mardi*, *mercredi*, *jeudi*, » tous de bonne mine, mais *vendredi* et *samedi* étaient d'un visage maigre, et » *dimanche* avait un parfait embonpoint ». Au dire de J. Moreau [1], l'horloge indiquait aussi le cours annuel du soleil, sa marche ascendante et descendante, les phases mensuelles de la lune, les heures et les minutes [2].

On attribue également au cardinal de Luxembourg la construction de « la » chapelle de l'évêché, où il faisait allumer toutes les nuits un flambeau pour » servir de guide aux courriers qui venaient au Mans de tous les côtés du royaume,



JUBÉ DU CARDINAL DE LUXEMBOURG

» pour avoir de luy, comme légat du Saint-Siège, des expéditions d'affaire [3] ». S'il faut en croire certains auteurs, le plan de l'édifice fut donné par le fameux architecte Simon Hayeneufve [4], né à Château-Gontier, en 1450 ou 1455, chapelain à l'autel des Miracles de saint Julien en 1530 [5].

Mais l'œuvre par excellence de Philippe fut l'érection d'un immense *Jubé* ou *Pupitre*. M. E. Hucher a parlé trop longuement de ce monument en pierre d'après un dessin d'architecte de l'époque - pour qu'il soit utile d'en entreprendre ici la description minutieuse [6]. Il me suffira d'en indiquer les dispositions générales.

Le Jubé du cardinal de Luxembourg succédait probablement à une ancienne construction analogue dressée à l'entrée du chœur de la cathédrale, car on lit dans

(1) *Legenda aurea.*
(2) En 1562, les Huguenots en volèrent les *planettes de bois doré*
(3) Bibliothèque du Mans, ms. nº 21a (Négrier de la Crochardière), t. I, fol. 501, 502.
(4) Le chanoine Persigan (*Recherches*, p. 128) l'appelle Simon *Hate Neofre*.
(5) Archives du Chapitre B 1, fol. 252.
(6) *Le Jubé du cardinal de Luxembourg, à la cathédrale du Mans.* Texte et planches. Le Mans, 1875.

un document de 1245[1], que Brisegaud de Coesmes ayant été excommunié, la sentence avait été fulminée contre lui « in ecclesia Cenomanensi, *in Pulpito*[2] ». Quoi qu'il en soit, le monument présentait quatre parties distinctes : 1º à droite de l'entrée du chœur, côté de l'Épître, devant la grosse pile, l'autel des Miracles de saint Julien ou de la Sainte-Trinité : 2º entre les deux grosses piles, fermant complètement le chœur, le jubé proprement dit — avec une porte centrale de cuivre divisé en deux étages : en bas des statues dans leurs niches, figurant des personnages de l'Ancien Testament ; en haut les douze apôtres également dans des niches et accompagnant la scène centrale de la résurrection de Jésus-Christ. « Et au » hault dudict poupitre, faisant l'acoudouer » d'icelluy, y avoit une grande moulleure » saillant qui estoit enrichie d'une frize de » fueillaige de vigne de grant relief, au » hault et melieu de laquelle y avoit une » forme de terrasse en montaigne, enrichie » d'une teste de mort et ossemens esquelz » estoit plantée et assise une grande croix » de boys en laquelle estoit pendant la » figure du Crucifix[3] » ; 3º au-devant de la grosse pile, à gauche, côté de l'Évangile[4], l'autel de Notre-Dame de Pitié[5], couronné comme celui des Miracles de saint Julien par « un grand pavillon de pierre de » taille » ; 4º en retour à l'entrée du déambulatoire, côté de l'Évangile, le reliquaire du Pied de saint Philippe, supporté par deux lions et orné des armes de Philippe de Luxembourg, ainsi que de celles du pape Alexandre VI, qui blasonnait suivant Ciaconius[5] : *Parti, au premier d'argent au bœuf de gueules sur une motte de sinople, à la bordure chargée de huit flammes ; au 2e, fascé d'argent et de sable de six pièces*[6].



SCEAU DE PHILIPPE CARDINAL DE LUXEMBOURG

(1) Archives de la Sarthe ; fonds municipal, nº 843, fol. 41.

(2) Alors, le chœur n'était pas encore achevé.

(3) Le dessin reproduit par M. Hucher et qui est donné ici ne possède pas ce couronnement du Jubé, decrit dans les *Plaintes et doléances* de 1562.

(4) Le grand sceau de Philippe de Luxembourg publié par M. Hucher et reproduit ici, offre, dans son ornementation, beaucoup de ressemblance avec la N.-D. de Pitié du Jubé.

(5) Col. 1322

(6) Les mêmes armes d'Alexandre VI sont peintes dans le beau Missel de Philippe de Luxembourg (Bibliothèque du Mans. Ms. 254, fol. 97 vº), mais l'argent y est remplacé par l'or. Ce Missel appartenait à la cathédrale

Dans l'intérieur du Jubé, entre la face donnant sur la nef et celle qui regardait le chœur, existait un couloir voûté avec escalier du côté de l'Épître, permettant d'arriver au sommet de l'édifice, à la gauche duquel se trouvait « l'aigle » de cuyvre qui estoit planté pour lire l'évangille[1] ».

Les armes de Luxembourg décorant la partie du monument du côté de l'Épître, étaient surmontées d'une simple crosse épiscopale, sur celles de la partie opposée, le chapeau de cardinal remplaçait la crosse. Les surfaces des deux grosses piles de l'entrée du chœur, situées en dehors des lignes de l'architecture du jubé, avaient reçu une décoration picturale composée d'un semis de fleurs de lis et de quelques écussons de Luxembourg tenus par des anges, dont on a retrouvé les traces très apparentes lors des derniers débadigeonnages. Ce détail prouve que tout le Jubé était peint ainsi que l'a supposé M. Hucher.

Philippe de Luxembourg fit, le samedi, veille de Pâques 1507 (v. s.), son testament dans lequel il demandait que sa « pouvre et méchante charogne » fût enterrée à Saint-Julien, au lieu qu'il avait préparé[2], à gauche, devant le Jubé, du côté opposé au tombeau de son père Thibault. Il y ajouta les 4, 21 avril 1518 (v. s.) et 26 mai 1519, différents codicilles où il ordonnait spécialement de faire la tombe de feu son frère François de Luxembourg, vicomte de Martigues[3], et de transporter celle de son neveu François, évêque du Mans, « de l'autre côté du » pillier, où elle est de présent ». Le « rochet de monsieur sainct Pierre de » Luxembourg, avec son escaffignon », était donné à l'abbaye de Saint-Vincent[4]

Le décès du cardinal arriva le 2 juin 1519. Ainsi qu'il l'avait désiré, son cœur fut enseveli dans l'abbaye de Saint-Vincent, dont il était abbé[5], et son corps à la cathédrale, à gauche, devant le Jubé. Quatre Luxembourg reposèrent alors dans la croisée de l'église : Thibault, Philippe, devant le Jubé, François et le vicomte de Martigues en face.

Les Huguenots de 1562 n'épargnérent rien de toutes ces œuvres et ils firent également main basse sur « la représentation du cardinal de Luxembourg[6] qui estoit » sur une colonne, jouste le pillier contre lequel estoit basty l'autel Saint-Jehan- » l'Évangéliste[7], laquelle représentation estoit de terre paincte fort bien faicte[8] ».

avant la Révolution. Le 18 avril 1194, un chanoine, du nom de Pierre Hellouyn, donna à Saint-Julien un magnifique Missel, enluminé, avec lettres d'or et d'azur. Bibliothèque du Mans. Ms. 244, fol. 50.

(1) *Plaintes et doléances*

(2) Testament dans Le Corvaisier, p. 790.

(3) Cinquième fils de l'évêque Thibault et mari de Léonore de Savoie. Son anniversaire est au *Martyrologe* 244, au 7 des ides de septembre.

(4) Le testament de Philippe de Luxembourg a été publié in-extenso par Le Corvaisier, pp. 787-813, et par dom Piolin, V, 307-334. Voir à la Bibliothèque du Mans. Ms. 206 bis, fol. 255, et 245, fol. 329-336.

(5) Voir à la Bibliothèque nationale, fonds latin (Gaignières), 17036, un dessin de son sceau, fol. 275 ; son épitaphe, fol. 277 ; sa tombe de marbre blanc à Saint-Vincent, fol. 279.

(6) Un portrait du cardinal existe à la Bibliothèque nationale, fonds latin (Gaignières) 17036, fol. 292.

(7) Dans le haut de la nef, auprès de l'autel du Crucifix.

(8) *Plaintes et doleances.*

Le 25 octobre 1862, différents travaux à l'entrée du chœur amenèrent la découverte du tombeau du cardinal. Le corps embaumé reposait dans un cercueil en plomb, avec mitre en tête et une crosse à son côté gauche.


SCEAU DU CHAPITRE DU MANS

Deux chanoines de cette époque méritèrent surtout la reconnaissance de leurs confrères, le premier, Martin Guerrande[1], prêtre originaire d'Anjou, secrétaire, pendant vingt-sept ans, de Philippe et de François de Luxembourg, mort le 26 février 1509 (v. s.)[2], donna à notre église la belle tapisserie des SS. Gervais et Protais qu'on y voit encore, celles des douze apôtres, des quatre docteurs de l'église latine, des quatre vertus cardinales et des douze sybilles; l'autre, Baudouin de Crépy, né dans le comté de Saint-Pol, au diocèse de Thérouanne, amené au Mans par le cardinal de Luxembourg, décédé le 19 janvier 1518 (v. s.), offrit de précieux panneaux de la vie de Saint-Julien qui lui coûtèrent seize cents livres[3].

LOUIS DE BOURBON

Louis de Bourbon, qui fut appelé le 8 août 1519, à la succession de son parent Philippe de Luxembourg sur le siège du Mans, naquit à Ham le 2 janvier 1493, du mariage de François de Bourbon, comte de Vendôme, et de Marie de Luxembourg, veuve de Jacques de Savoie. Il fut fait évêque de Laon, en 1510, après la mort de Charles de Luxembourg, son grand oncle maternel, et sacré à Paris, le 3 mai 1517. Le pape le créa cardinal du titre de saint Sylvestre, le 1er juillet suivant. Il devint encore évêque de Luçon, 1524, de Tréguier, 1537, abbé de Saint-Denis en France, 1529, etc.[4].

Dom Piolin[5] laisse entendre que Louis de Bourbon fit sa première entrée au Mans en 1519. Ce fut seulement le 12 mai 1521 qu'eut lieu cette cérémonie et un document constate qu'à cette occasion « noble homme Christofle du Fou,

(1) Il était aussi chanoine de Saint-Pierre-de-la-Cour (Archives de la Sarthe, G 481, fol. 54 et 55) postulant la même prébende qu'André d'Averton. (*Ibid.*, fol. 63 v°.)

(2) *Martyrologe*, 244, fol. 180.

(3) *Martyrologe*, 241, fol. 7. Epitaphe de Baudouin de Crépy contre un pilier de la croisée, à gauche. Bibliothèque du Mans. Ms. 474.

(4) P. Anselme, t. II, p. 114.

(5) *Église du Mans*, V, 337

» seigneur, baron de Piremil », s'acquitta de son devoir de vassal et qu'à la fin du repas, il prit tout le linge de table [1].

Avec plusieurs évêchés, un grand nombre d'autres bénéfices et son assiduité à la cour, il était impossible à notre évêque de gouverner lui-même son diocèse du Mans. Comme il n'y mettait d'ailleurs presque jamais les pieds, il avait délégué ses pouvoirs à plusieurs vicaires généraux, notamment à Jérôme de Haugest [2],



LE GRABATOIRE

docteur en théologie, chanoine de Laon, de Noyon et plus tard scolastique du Mans : à Jean Corbin, docteur en décrets, chanoine et official du Mans : à Jean de Courthardy, archidiacre de Montfort, et à Michel Deu, prêtre, docteur en théologie [3].

Nommé archevêque de Sens, Louis de Bourbon y fit son entrée le 22 janvier 1536 (n. s.). Il « mourut à Paris ... le 11 mars 1556, qui est la date la plus suivie, » d'autres disent, mal, à Laon, le 13 mai 1557. Son corps fut transporté, » ainsi qu'il l'avoit ordonné, dans le chœur de son église de Laon ; son cœur et

(1) Archives de la Sarthe. *Fonds La Suze. Pirmil ; Titres honorifiques.* Original parchemin.
(2) Épitaphe de Jérôme de Hangest, mort le 8 septembre 1538, Armes : *échiqueté à une croix*, contre le mur dans la chapelle du Sépulcre, ou de Saint-Pierre, à gauche. Bibliothèque du Mans. Ms. 474.
(3) Archives du Chapitre du Mans, A/2, A/3, A 4, passim.

» ses entrailles restèrent à Saint-Denis, sous une colonne de marbre, posée » à gauche, contre la clôture du chœur en dehors, au haut de laquelle il est » représenté en habit de cardinal, à genoux, sur une table de marbre [1] ».

On possède un sceau de la baronnie de Touvoie de l'époque de Louis de Bourbon. L'écusson de celui-ci (*3 fleurs de lis, à un bâton brochant sur le tout*) avec chapeau de cardinal, y surmonte une porte flanquée de deux tours [2]. Une enluminure, en tête de l'aveu rendu le 1er janvier 1528 (v. s.), par Louis de Laval, seigneur de Brée, à « Loys, cardinal de Bourbon, » évesque du Mans et baron de Thouvoye », nous donne les couleurs de ce blason : *d'azur à 3 fleurs de lis d'or au bâton de gueules brochant sur le tout* [3].



SCEAU DE LA BARONNIE DE TOUVOIE

Au moment même où le cardinal offrait à l'église du Mans « deux magnifiques paremens d'autel [4] », le Chapitre faisait établir les Grandes Orgues sous la direction de l'architecte prêtre, Simon Hayeneufve [5] (1528-1531). C'était aussi l'époque de la reconstruction du Grabatoire, probablement due au même architecte.

Le Grabatoire, situé en face de la grande porte de la nef de la cathédrale, était une ancienne maison du cloître canonial, dont il est fait mention dans quelques documents des années 1337 et suivantes [6]. Au commencement du XVIe siècle, Jean de Courthardy, archidiacre de Montfort, s'était engagé à le faire rebâtir et le Chapitre, par ses délibérations des 28 novembre, 9, 11, 16 décembre 1528 et 4 janvier suivant, s'efforçait d'activer le travail qui semblait devoir se prolonger outre mesure [7]. Sur ces entrefaites, le 22 mars 1528 (v. s.), l'archidiacre de Montfort mourut laissant le bâtiment inachevé et un neveu, Anselme Taron, sieur de La Croix [8], contre lequel les chanoines procédèrent longuement. Pour avoir la paix, ce dernier dut s'engager, le 30 décembre 1542, à verser six cents livres au Chapitre [9].

Le Corvaisier [10] attribue au même Jean de Courthardy, qu'il appelle Jacques

(1) P. Anselme, t. II, p. 114.

(2) *Province du Maine*, t. III, pp. 127, 160.

(3) Archives du château de la Roche-Mailly. Reg. parchemin. Au même château : panneau de bois aux armes du même cardinal. Voir encore à la Bibliothèque nationale, fonds latin (Gaignières), 17036, pp. 299 et 301.

(4) 25 janvier 1530 (v. s.). Archives du Chapitre, B/15, p. 54.

(5) *Province du Maine*, t. III, pp. 91-93

(6) « 1337-1338. Magister Rogerius de Sancto-Quintino pro domo sua juxtà *Grabatorium* in claustro, que fuit » magistri Nicholai Morin ». Archives du Chapitre, B/24, fol. 13 v°

(7) Archives du Chapitre, B 1, fol. 17, 18 v°, 20, 21, 23.

(8) A la suite de M. Espaulart (*Note sur le Grabatoire*), tous les auteurs ont vu dans Anselme Taron, l'architecte du Grabatoire. C'est une erreur qu'aucun texte ne peut justifier, et il est certain que le sieur de la Croix devait simplement comme héritier de Jean de Courthardy, rendre au Chapitre la construction achevée

(9) Archives de la Sarthe, G 19, fol. 35, 57 v°, 58 v°, 59, 64, 68 v°, 84, 94, 137 v°, 152, 155 v°, 202 v°, 204, 216, 253. Archives du Chapitre, B 15, p. 98.

(10) *Histoire des évesques du Mans*, p. 759.

ainsi que dom Piolin[1], la construction du logis voisin du Grabatoire où se voient des coquillages aux rampants. L'archidiacre l'aurait édifié au retour d'un pèlerinage à Saint-Jacques en Galice, ce qui motiverait la dénomination de maison du Pèlerin qu'on lui donne de nos jours.

RENÉ DU BELLAY

Pourvu du siège du Mans après la résignation de Louis de Bourbon, René du Bellay prêta, suivant Le Corvaisier[2], serment de fidélité au roi François Ier, « qui » estoit lors à Fontaine-Françoise[3] », le 27 septembre 1535. Un de ses premiers soins fut de choisir comme vicaire général le chanoine du Mans Jean Broullier, licencié en droit[4].

René du Bellay, d'abord évêque de Grasse, était issu de Louis du Bellay, seigneur de Langey, et de Marguerite de La Tour-Landry. Il avait entre autres frères : Guillaume, vice-roi de Piémont ; Jean, cardinal, évêque de Paris, et Martin, prince d'Yvetot, lieutenant du roi en Normandie. Son intronisation au Mans eut lieu le dimanche 17 septembre 1536[5]. Le Chapitre avait décidé qu'à cette occasion on devait tendre « les grandes tapisseries », parer « le devant des » chaises de MM. le grand archidiacre et de Sablé et quelques-unes des voisines » pour les prélats », et placer « les sièges couverts de tapis aux deux côtés du » grand autel pour les personnes de qualité[6] ».

De goûts très simples, René du Bellay vécut presque toujours dans son diocèse, faisant sa résidence ordinaire au château de Touvoie, où il menait une vie douce et tranquille, s'adonnant aux études convenables à son état et prenant ses divertissements aux plaisirs de l'agriculture, du jardinage et de la possession des plantes rares, qu'il faisait venir de toutes parts pour en peupler son jardin[7]. Il fut l'un des protecteurs du naturaliste manceau Pierre Belon.

Au commencement du mois d'août 1540, deux cardinaux, Jean du Bellay, évêque de Paris, et Charles Hémard, évêque de Mâcon et d'Amiens, vinrent au Mans. Ce dernier, qui habitait chez le chanoine Martin Funet, tomba bientôt gravement malade de la fièvre. Le mal augmenta rapidement et l'illustre visiteur

(1) Dom Piolin (V, 223), commet une autre erreur en mettant au compte de l'archidiacre de Montfort l'édification de la maison des Morets.

(2) Page 823.

(3) François Ier se trouvait en effet à Fontaine-Française le 27 septembre 1535. *Catalogue des actes de François Ier*, t. III, pp. 140, 141.

(4) On le trouve comme tel, dès le 12 février 1535 (v. s.). Archives du Chapitre, A/4, fol 273 vo.

(5) Archives de la Sarthe. *Fonds La Suze. Pirmil*, *Titres honorifiques*. Délégation faite par Françoise de Bouesnay, veuve de Christophe du Fou, baron de Pirmil.

(6) Archives du Chapitre, B 15, p. 67.

(7) Le Corvaisier, p. 824.

mourut le lundi 23 août 1540. Il avait demandé la sépulture à la cathédrale pour son cœur et pour ses entrailles, et légué à notre église la somme de cent écus. Dès le 24 août, le Chapitre décida que l'inhumation des entrailles et du cœur du cardinal, par l'évêque René du Bellay, auprès du tombeau de François de



Luxembourg, vicomte de Martigues, aurait lieu, le jour même, sur les huit heures du soir. Le jeudi 26 août, il fut convenu que les chanoines pourraient, le lendemain, si l'heure des offices le permettait, accompagner jusqu'à la porte du Château [1], le corps du défunt, qu'on devait emmener au lieu de sa sépulture (c'est-à-dire à Amiens [2]). Un poële de velours couvrit longtemps à la cathédrale la sépulture de Charles Hémard [3], lequel portait pour armes, au dire de Ciaconius : *d'argent à cinq fasces de sable.*

(1) Ces renseignements très-précis, qui peuvent servir à rectifier dom Piolin (V, 385), sont extraits du registre G 19, fol. 224 v°, 225, 235, 237 v°, 238, 239, aux Archives de la Sarthe.

(2) Le tombeau de Charles Hémard se voit toujours dans la cathédrale d'Amiens, au dernier pilier de la nef.

(3) Pour protéger ce poële « a minctura canum et calcatu pedum transientium », on établit autour du tombeau, une clôture en bois. Archives de la Sarthe, G 19, fol. 242.

Un autre décès vint attrister l'évêque du Mans. Ce fut celui de son frère aîné, Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, vice-roi de Piémont, qui mourut en revenant d'Italie, le 9 janvier 1543 (n. s.), au bourg de Saint-Symphorien, près de Lyon. Le corps du fameux guerrier fut rapporté au Mans par les soins de ses frères et enterré, avec la plus grande solennité, le 5 mars 1543 (n. s.), par l'archidiacre de Montfort, Christophe de Chauvigné, évêque de Léon. Le Chapitre était allé attendre le corps, qui arrivait de l'abbaye de Saint-Vincent, « entre les deux portes de la basse-cour du Château ». M. des Aubiers « professeur » en théologie et théologal, revêtu de sa chappe de laine, prononça l'oraison » funèbre dans la croisée de la nef. Après la messe finie, le corps qui avait été » pendant l'office déposé dans le milieu de la croisée, sur une chapelle préparée » à cet effet, fut conduit au lieu de sa sépulture marquée dans la chapelle de » Notre-Dame du Chevet, après avoir auparavant été porté au grand autel par » le chœur [1] ».

René du Bellay [2], qui s'était rendu à Paris, se préparait à regagner son diocèse quand il mourut en août 1546, après avoir fait un testament le 15 du même mois [3]. Son corps reçut la sépulture à Notre-Dame de Paris, sous une tombe de cuivre [4], et son cœur, ramené au Mans, fut déposé dans la chapelle de Notre-Dame du Chevet [5]. René portait : *Écartelé, aux 1 et 4, d'argent à la bande fuselée de gueules, accompagnée de six fleurs de lis d'azur mises en orle, trois en chef et trois en pointe* (du Bellay); *aux 2 et 3, d'azur semé de fleurs de lis d'or, au lion de même* (Beaumont); *sur le tout, de gueules au chef d'argent, au lion d'azur, armé, lampassé et couronné d'or brochant sur le tout* (Vendôme ancien) [6].

JEAN DU BELLAY

Jean, cardinal du Bellay, évêque de Paris et titulaire de plusieurs autres sièges, fut nommé évêque du Mans aussitôt après la mort de son frère René. Son registre de collation de bénéfices dans notre diocèse commence le 1er octobre 1546 [7].

(1) Le registre B 15 des Archives du Chapitre, pp. 99-101, renferme un long et curieux récit des obsèques de Guillaume du Bellay.

(2) Au nombre des chanoines du Mans de l'époque de René du Bellay, on peut citer : le doyen Félix de Brie, Nicolas de Joyeuse, archidiacre du Mans, Eustache du Bellay, Charles Ronsart, etc.

(3) Bibliothèque du Mans, ms. 461.

(4) Bibliothèque nationale, fonds latin (Gaignières) 17036, p. 305.

(5) Le Corvaisier, p. 826.

(6) Le Corvaisier, p. 826. — Dessin d'un sceau de René du Bellay, Bibliothèque nationale, fonds latin (Gaignières), 17036, p. 305

(7) « Registrum collationum beneficiorum diœcesis Cenomanensis, jam factarum per illustrissimum domi- » num Johannem, cardinalem Bellayum, Cenomanensem episcopum, ac abbatem monasterii Sancti-Vincentii Manuscrit de la Bibliothèque des Capucins du Mans, provenant des anciennes archives du Chapitre.

Une lettre conservée à la Bibliothèque Nationale [1] nous apprend qu'il fit prendre possession de son siège, avant le 1er février 1547, (n. s.), par le doyen de l'église de Paris et qu'on redoutait, à cause de la peste qui ravageait le diocèse, la multitude qui allait affluer dans la capitale mancelle pour la réception du cardinal. Au dire de Le Corvaisier [2], sa prise de possession



réelle eut lieu le 6 février de la même année. Son séjour au Mans fut de courte durée car, dès le 16 février, le chanoine Jean Broullier lui écrivait : « Monseigneur, je vous envoie (à Paris) de vos fruictz que avez laissez tant en vostre chambre que garde robe [3] ».

Pendant que le cardinal du Bellay faisait administrer l'Église du Mans par des vicaires généraux, notamment par Jean Broullier, archidiacre de Passais [4] et par Jean Ursin, évêque de Tréguier [5], le calvinisme faisait de grands progrès dans toute

(1) Ms. fonds français, 3921, fol. 98. Cette lettre, écrite du Mans, est signée « Maturin Quelain ». *Semaine du Fidele*, t. 25, p. 464.

(2) Page 833

(3) Bibliothèque nationale, fonds français, 3921, fol. 93.

(4) Archives de la Sarthe, G 338, fol. 6 vo, 18 février 1547 (v. s.).

(5) Jean Ursin, évêque de Tréguier, fut reçu chanoine du Mans et archidiacre de Passais, le 15 juin 1552. Archives du Chapitre, B/15, p. 103. Jean Ursin (Johannes Ursinus) que le *Gallia*, XIV, col. 1132, appelle Jean

la région mancelle [1]. L'hostilité des religionnaires se traduisait par l'abat des statues de saints [2], par des vols dans les églises et par d'autres méfaits, préludes d'événements plus graves. À la cathédrale, on dut nommer un gardien spécial contre les voleurs, ordonner la fermeture des portes à six heures du soir et faire chasser avec un fouet de cordes, les marchands qui vendaient auprès du portail de l'église [3].

Les auteurs affirment que Jean du Bellay abandonna le siège épiscopal du Mans, en 1556, en faveur de Charles d'Angennes de Rambouillet [4]. Cependant il faut remarquer qu'en vertu d'un indult apostolique il conserva la collation des bénéfices et que ses grands vicaires, notamment Nicolas du Chemin [5], archidiacre de Sablé, administrèrent le diocèse, en son nom, jusqu'en 1559 [6].

Vers cette époque (12, 19 mai, 11 juin 1557), on plaça dans la chapelle de Notre-Dame du Chevet le mausolée de Guillaume du Bellay, ou plutôt de « messieurs de Langey [7] », qui venait d'être achevé. Il allait bientôt abriter les restes d'un autre membre de la famille, ceux de Martin du Bellay [8], seigneur de Langey, prince d'Yvetot, lieutenant du roi en Normandie, décédé au château de Glatigny, au Perche, le 9 mars 1559 (n. s.). À la requête de l'archidiacre de Sablé, Nicolas du Chemin, le Chapitre permit, le 2 mai 1559, que le corps de Martin du Bellay, fût enseveli dans la cathédrale « in loco majorum suorum honoratissimo », par son frère le cardinal, évêque d'Ostie [9]. L'inhumation eut lieu le samedi, 20 mai, après les Vêpres, « in capella Beate-Marie de Capite », et deux jours plus tard, l'archidiacre de Sablé obtint que le poêle de velours, placé sur la sépulture, pourrait y demeurer durant toute l'année. Pour récompense, le Chapitre reçut le 2 juin, la somme de dix écus d'or. Le 21 juin, deux chanoines, Claude Broullier et Michel Vasse reçurent la mission de rechercher l'épée du défunt qui avait été enlevée de l'église [10].

Jean du Bellay, évêque d'Ostie et doyen du Sacré Collége, mourut à Rome, le

Jouvenel des Ursins, est dit le 14 mars 1558 (v. s.), abbé de La Pelice, au diocèse du Mans, et prieur-doyen du prieuré doyenné de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou. Archives de la Sarthe, G 338, fol. 10 v°. Dès 1542, alors qu'il était abbé de Saint Méen, au diocèse de Saint Malo, on le trouve déjà comme grand vicaire du cardinal du Bellay, évêque de Paris. *Ibid*. fol. 16 v°.

(1) Procès contre des hérétiques manceaux, en 1553. Archives nationales X/2a 114 et 115. Registres non paginés.

(2) 1552, 28 septembre. La statue de saint François, du couvent des cordeliers du Mans, abattue et jetée dans les fossés. Archives du Chapitre B/15, p. 105. — Dom Piolin (V, 406) brode sur ce texte en disant que la statue fut jetée « dans les fosses d'aisances ».

(3) 1553, 1554. Archives du Chapitre, B/15, pp. 107 et 108.

(4) *Gallia*. Bondonnet. Dom Piolin, etc.

(5) Dom Piolin, V, 401, le nomme improprement Nicolas des Champs.

(6) 1558, 23 novembre. Archives du Chapitre B/2 fol. 18. 1558 (v. s.), février et mars. Archives de la Sarthe, G 338, fol. 3 et 4 v°. 1559, 20 mai. Archives du Chapitre B/2, fol. 9.

(7) *Ibid*., p. 115.

(8) Frère de Guillaume, du cardinal et de René, l'évêque du Mans.

(9) Archives du Chapitre, B/2, fol. 55.

(10) Archives du Chapitre, B/2, fol. 58, 60 v°, 61, 64, 67 v°.

16 février 1560, à l'âge de soixante-huit ans. Il fut enterré dans l'église de la Trinité du Mont [1].

CHARLES D'ANGENNES DE RAMBOUILLET

Charles d'Angennes, le nouvel évêque du Mans, né le 30 octobre 1530, était fils de Jacques d'Angennes, seigneur de Rambouillet, et d'Isabeau Cottereau, fille et héritière de Jean Cottereau, chevalier, seigneur de Maintenon [2]. Consacré à Paris, il ne songea à prendre possession de son siège qu'en l'année 1559 [3] et encore un incident assez bizarre menaça-t-il de retarder indéfiniment la cérémonie. Suivant l'usage du temps, l'évêque portait sa barbe et il y tenait. De son côté, le Chapitre du Mans prétendait, d'après ses statuts, ne recevoir qu'un pontife rasé. En cette fâcheuse occurrence, le jeune roi de France, François II, prit parti pour son « amé et féal conseiller et aumosnier ordinaire l'évesque du Mans ». Le 29 juillet 1559, il écrivit, de Saint-Germain-en-Laye, une lettre aux chanoines récalcitrants leur demandant d'accepter Charles d'Angennes avec sa barbe accoutumée. Après en avoir délibéré, le jeudi 10 août, ceux-ci prièrent le roi de respecter leurs usages. Le monarque ne se tint pas pour battu et par une deuxième lettre, datée de Saint-Germain-en-Laye, le 17 août de la même année, il revint à la charge. Cette fois, il fallut céder et, à contre-cœur, on fit le lundi, 4 septembre, une délibération capitulaire dans le sens de la soumission. Le 6 septembre, le chanoine Jean Perrault [4] se vit chargé par ses confrères d'en écrire au roi [5].

L'arrivée au Mans de Charles d'Angennes fut annoncée au Chapitre, par l'archidiacre de Sablé, Nicolas du Chemin, pour le dimanche 22 octobre 1559. La compagnie résolut relativement au don de joyeux avénement que l'on se comporterait comme il avait été fait avec René du Bellay [6], puis le 20 octobre on délibéra

(1) Ciaconius, col. 1504. — Le portrait du cardinal du Bellay a été publié dans la *Province du Maine*, t. VI (1898), p. 76

(2) P. Anselme, II, 425

(3) Le Catalogue des Membres du Concile de Trente, imprimé à Padoue « apud Christophorum Gryphium, » M DLXIII, XV mensis Novemb. » place le début de l'épiscopat de Charles d'Angennes au 27 juillet 1556. Rarissime plaquette de 24 pages, du cabinet de M. le duc de La Trémoille.

(4) Le 1er avril après Pâques 1559, le chanoine Jean Perrault est qualifié vicaire-général du cardinal du Bellay. Archives de la Sarthe, G 338, fol. 25 vo.

(5) Cette affaire a d'abord été racontée par le curé J.-B. Thiers, dans son *Histoire des perruques*. Paris, 1690, p. 514. Mais là, les deux lettres de François II, alors conservées dans le cabinet de M. Ménage, sont faussement attribuées à Henri II. M. Espaulart (*Intronisation des évêques du Mans*, pp. 35, 36) a publié les deux missives royales, provenant du cabinet de M. Landel. — Pour les délibérations capitulaires, voir Archives du Chapitre, B 2, fol. 85, 93 vo, et 95.

(6) Le 3 novembre 1559, le Chapitre approuve le don fait à Charles d'Angennes, d'un bassin et d'une aiguière d'argent dorés, à ses armes et ornés de différents dessins. Il ordonne de payer 230 livres aux orfèvres Jean Prieur et Jean de Louvigny. Archives du Chapitre, B 2, fol. 108 vo.



HOTEL DU LOUVRE, AU MANS

d'envoyer le lendemain sept chanoines au-devant de l'évêque. Au jour dit, 22 octobre, Charles d'Angennes fut solennellement intronisé, chanta la grand'messe et donna le repas ordinaire[1].

Déjà chargé de menaces en 1559, l'horizon s'assombrissait de plus en plus au Mans par le fait des protestants qui prenaient une attitude ouvertement hostile aux catholiques. Réunis, dit-on, dans l'hôtel du Louvre, chez le lieutenant particulier de police, Jean de Vignolles[2], les religionnaires résolurent de s'emparer du Mans. Ils y réussirent le vendredi[3], 3 avril 1562. Au nombre des multiples méfaits qu'on peut reprocher à ces nouveaux Vandales, il faut signaler le sac des églises et surtout celui de la cathédrale, sur lequel il serait facile d'écrire tout un volume, à la honte des sectaires du XVIe siècle. Je me contenterai d'indiquer sommairement ici quelques objets d'art détruits ou détériorés par eux.

Une statue de Notre-Dame, d'argent doré, avec couronne garnie de pierreries, pesant quarante-huit marcs d'argent, estimée trois mille livres. Les statues des SS. Gervais et Protais, à têtes d'argent, estimées quatre-vingt-douze livres. Un crucifix d'argent doré, pesant cinquante-cinq marcs, sur une croix d'argent, en partie dorée, pesant cent dix-sept marcs, le tout estimé deux mille huit cent soixante livres tournois. La grande châsse de saint Julien, partie en argent doré, partie en cuivre doré, le devant de ladite châsse, d'or fin, pesant en or vingt-huit marcs ; il y avait dans cette même châsse soixante-quatre anneaux d'or, de nombreuses pierres fines et deux croix de cristal. La petite châsse de saint Julien, d'argent doré, avec les images des SS. Gervais, Protais, Julien, Thuribe et Domnole, estimée six mille livres. — La cloison de cuivre, autour du grand autel, « faicte en manière d'accoudouer », aux quatre coins de laquelle se trouvaient, sur quatre colonnes, quatre anges portant les armes de la passion de Notre Seigneur. Cette cloison était encore ornée de six piliers surmontés de six petites colonnes chargées d'anges qui tenaient des instruments de musique. Les dites colonnes étaient unies par un système d'arcatures avec « de beaux grands » fleurons et chérubins ». Deux portes fermaient la cloison devant l'autel. Derrière, en travers du chœur, s'échelonnaient quatre colonnes de six ou sept pieds de hauteur, reliées par un couronnement chargé de chandeliers, de masques et de petits dauphins ; deux de ses colonnes servaient de supports à deux hommes d'armes. En travers du chœur, une autre cloison de cuivre très ouvragée, avec pilastres, chandeliers et autres ornements, au milieu de laquelle s'élevait le crucifix d'argent cité plus haut. — Un ange de cuivre aux ailes étendues pour

(1) Archives du Chapitre, B/2, fol. 100 v , 101, 103, 104 vo et 105.
(2) Celui-ci avait épousé Marie Metayer, dont les armes sont sculptées au-dessus de l'une des fenêtres de l'hôtel du Louvre.
(3) Dom Piolin (V, 437), dit mal le *vendredi saint*. C'était le vendredi avant *Quasimodo*.

porter les livres. — Un grand griffon de cuivre aussi à ailes étendues et plusieurs lutrins. — La chaire épiscopale en pierre de Bernay et en bois sculptés. — Le grand autel en pierre de taille et, derrière, l'autel de saint Julien sur lequel était la grande châsse. — L'autel du roi et le tombeau du comte du Maine. Le tombeau de Robert de Clinchamp. Les autels Saint-Fiacre et Saint-Mor, ainsi que les tombeaux du cardinal Pierre de La Forêt et de l'évêque Geoffroy de La Chapelle. — Le Jubé du cardinal de Luxembourg, avec ses statues des douze apôtres[1], ses niches, ses tabernacles, ses trois autels, ses tombeaux des Luxembourg. La statue du cardinal de Luxembourg. Les petites orgues dorées. Les grandes orgues. - Les fonts baptismaux. Le sépulcre du Christ dans la chapelle Saint-Pierre. — La chambre où couchait le sergent de garde, entre deux piliers du chœur, etc.

Rien n'échappa à la fureur destructive des Huguenots : tombeaux, statues, autels, vitraux, sculptures, stalles, tableaux, manuscrits, vases sacrés, reliquaires, objets d'art, peintures, tout subit la rage ou la souillure de ces forcenés. A l'extérieur du monument, ils abattirent des statues en pierre qui étaient sur la grosse tour et « ès basses galleries du chœur ». Les statues des hautes galeries de la nef et du chœur furent décapitées[2].

Quand les misérables dévastateurs, sous le coup d'une panique inexpliquable, évacuèrent Le Mans, le 11 juillet au soir, en la fête de sainte Scholastique, après plus de trois mois d'occupation, les inappréciables trésors de Saint-Julien étaient détruits ou dispersés et le monument lui-même se trouvait à l'état de ruine lamentable[3]. Le dimanche, 19 juillet, Charles d'Angennes dut réconcilier solennellement son église[4]. Alors, le Chapitre comptait parmi ses membres, comme archidiacre de Château-du-Loir, le fameux Pierre de Ronsard, qui, le 3 avril 1562, le jour même de l'occupation du Mans par les Huguenots, prit à loyer, par l'intermédiaire de son confrère Jean Godeau, la maison canoniale de la Poterne[5].

Dès 1561, Charles d'Angennes ayant manifesté l'intention de se rendre au concile de Trente, le Chapitre avait délibéré, le 20 juillet, de lui proposer de s'adjoindre le scolastique René Le Roy, Le Pelletier, prieur de Châteaux-l'Hermitage, et Fresneau, qui passaient pour très-habiles théologiens[6]. L'évêque ne se mit pas en route de suite, car il n'arriva à destination que le 13 novembre 1562, avec

(1) Ce sont peut-être ces douze Apôtres qui ont donné origine à la légende des douze Apôtres d'argent, cachés par l'évêque Charles d'Angennes, avant le sac de la cathédrale.

(2) *Plaintes et doléances du Chapitre du Mans*, en 1562, ms. de 144 pages, des Archives du Chapitre.

(3) Pour plus de détails, voir H. Chardon, *Informations et sentences contre les Calvinistes après la prise du Mans, 1562 1563.*

(4) Archives du Chapitre, B/15, p. 128.

(5) Archives du Chapitre, B/2, fol. 334. La maison de la Poterne était située au-dessous de celles du Grabatoire et des Morets, dans l'escalier des Pans-de-Goron. Dom Piolin (V, 467) nie à tort la prêtrise de Ronsard. Cf. le travail de M. l'abbé Froger, *Ronsard ecclésiastique*, dans *Revue du Maine*, t. X, pp. 178 et suiv.

(6) Archives du Chapitre, B/2, fol. 270 verso.

un théologien de l'ordre des frères prêcheurs, *Petrus Aridiensis*[1]. Il y retourna vers Pâques de l'année suivante[2].

Pendant les guerres de cette funeste époque, les chanoines, qui faisaient rétablir leurs stalles, durent s'armer pour la défense de la ville et l'évêque lui-même fut nommé, par lettres du roi, du 29 octobre 1567, gouverneur de la province[3]. Une autre distinction devait bientôt échoir à Charles d'Angennes, celle de cardinal du titre de Sainte-Euphémie, octroyée, le 27 mai 1570, par le pape saint Pie V.

La cathédrale saccagée en 1562, devait encore subir les attaques de l'incendie. En 1583, le jeudi 5 mai, « par un orage et tonnerre, meslé de foudre, et tremble- » ment de terre espouvantable — dit Lestoile le comble de la grande église de » Sainct-Julian du Mans fut brûlé et consommé d'une conflagration merveilleuse[4] ». En moins « de demie heure » le feu mit « le clocher[5] par terre tout ardant, et » tomba « en sablière et sur la maison de Hierosme Olivier, marchand libraire . . . . » Et après a suivy le feu de telle sorte que toute la croizée de l'église a esté brûlée » et toutes les vitres cassées et abatit presque toutes les couvertures des maisons » d'entour l'église monsieur sainct Julien[6] ». On perdit dans cette circonstance la cloche d'argent, épargnée par les Huguenots, qui sonnait à l'installation et à la mort des chanoines. Le 6, l'incendie n'étant pas éteint, les vicaires généraux demandèrent une procession générale pour le dimanche suivant et le Chapitre décida qu'on y porterait le chef de saint Julien. Le 16, les offices furent transférés dans la nef tandis qu'on restaurait les voûtes qui menaçaient ruine. Tous s'employèrent de leur mieux pour faire disparaître les traces du sinistre[7], excepté le doyen Marguerin de La Bigne qu'il fallut sommer d'avoir à participer aux frais de restauration. Enfin l'église put être réconciliée au moment où la peste faisait de tels ravages que les chanoines devaient, par précaution, ordonner la fermeture des portes du chœur à l'exception de celle « d'en bas », gardée par le sergent en semaine[8].

Charles d'Angennes[9], cardinal de Rambouillet, mourut le 23 mars 1587, à Corneto en Italie, empoisonné, croit-on, par son valet de chambre, Claudio Lupi,

(1) *Catalogus legatorum, patrum, oratorum, theologorum qui, a principio usque ad hodiernum diem, ad sacrosanctam æcumenicam Tridentinam synodum convenerunt, quorum nomina, cognomina, patria et dignitates in hoc libello reperiuntur. Nunc denuo additi sunt menses et dies, quibus ad gradus et dignitates uniusquisque est electus, necnon quo die ad ipsam synodum fuit.* Patavii, apud Christophorum Gryphium, M. D. LXIII, XV mensis novemb. Cabinet de M. le duc de La Trémoille.

(2) Archives du Chapitre, B/15, p. 131.

(3) Archives du Chapitre, B/15. p. 144.

(4) Registre-Journal de Henri III.

(5) Le clocher central sur la croisée.

(6) *Copie d'une lettre missive envoyée du Mans, sur les désastres qui sont advenus le cinquième jour du mois de mai, veille de saint Jean l'Évangéliste, 1583.* Brochure imprimée à Lyon par Benoist Rigault, rééditée par M. J. Chappée, chez A. Goupil, à Laval.

(7) Charles d'Angennes donna à cet effet la somme de 1000 écus. Archives du Chapitre, B/15, p. 185.

(8) *Ibid.*, pp. 183-185.

(9) Son portrait a été donné par M. R. Triger, dans sa *Sainte Scholastique*, p. 192.

et fut enterré dans l'église des Cordeliers observantins de la même ville[1]. Il portait les armes de sa famille : *de sable au sautoir d'argent*[2].

CLAUDE D'ANGENNES DE RAMBOUILLET

Claude d'Angennes, frère du précédent, né au château de Rambouillet, le 26 août 1538, devint évêque de Noyon, en 1578, puis, en 1587, évêque du Mans, où il fit son entrée le 3 avril 1588[3]. Il avait prêté serment de fidélité au roi, le 15 mars de la même année[4]. Pendant la vacance du siège, le 23 novembre 1587, le Chapitre céda aux échevins de la ville « une aille de la nef (de la cathédrale) » pour en faire leur magasin de bled[5] ». Durant l'épiscopat de Claude, les guerres de religion firent rage dans la province, et le Mans, occupé par le ligueur Urbain de Laval-Bois-Dauphin, fut pris par Henri IV le 2 décembre 1589.

Dans ce temps on enterra à la cathédrale madame de la Davière (juin 1587), René Le Maire, lieutenant-général en la sénéchaussée, dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste (novembre 1592), les entrailles de madame de la Bourdaisière, femme du maréchal d'Aumont (septembre 1592), et le cœur de monsieur des Moulins, lieutenant du gouverneur, dans la nef, devant le Crucifix (juin 1596)[6].

Malgré de multiples préoccupations causées par les événements extérieurs, le clergé de Saint-Julien songeait à faire disparaître les ruines de son église. Dès 1592, les chanoines projettent de reconstruire le Jubé dont l'évêque se propose de payer la moitié[7]. Plus tard, on fait exécuter différents plans qui sont soigneusement ramassés « cum antiqua modella pulpiti[8] ». Le 15 mai 1598, intervient un marché avec Jean, Julien et Bertin Les Dieuxivois, fondeurs, pour le rétablissement de l'enceinte de cuivre autour du grand autel[9]. Les travaux suivaient leur cours[10], quand Claude d'Angennes mourut le mardi 15 mai 1601, après quelques jours de maladie. Il fut enterré dans le chœur de sa cathédrale, près de la chaire épisco-

(1) Le testament de Charles d'Angennes a été publie par dom Piolin, *Revue historique du Maine*, t. XV, p. 135.

(2) P. Anselme, t. II, p. 421.

(3) Extrait des registres de l'hôtel de ville du Mans, depuis 1553 jusqu'à 1784. *Annuaire de la Sarthe*, pour 1835, p. 14.

(4) Archives nationales, P 353 3.

(5) Archives du Chapitre, B 15, p. 193.

(6) *Ibid.*, B 15, pp. 191, 216, 231 ; B 5, fol. 62 verso.

(7) *Ibid.*, B 15, p. 216.

(8) *Ibid.*, B 5, fol. 141 v°, 142, 151.

(9) *Ibid.*, B 15, p. 238 B 5, fol. 166 v° et 167. Le 13 septembre 1602, on doit placer le crucifix de l'entrée de la chapelle de la Sainte Vierge « super clausura auricalea chori ». B/6, fol. 249. — Le 11 octobre 1604, Jean Dieuxivois, fondeur, reçoit 220 livres 8 sous « pro reliquo clausuræ eneæ chori ecclesie . B 7, fol. 62.

(10) *Ibid* , B/6, fol. 27 verso.

pale, le mercredi, 27 juin, par l'archevêque de Tours[1], sous une tombe en cuivre, dont Gaignières nous a conservé le dessin[2].

CHARLES DE BEAUMANOIR DE LAVARDIN

Grâce au crédit de Jean de Beaumanoir, marquis de Lavardin, maréchal de France, gouverneur du Maine, qui avait été tenu sur les fonts sacrés en 1551, par Jean, cardinal du Bellay[3], l'évêché du Mans fut donné en 1601[4], à son fils, le jeune Charles de Beaumanoir[5], abbé de Beaulieu. Celui-ci obtint des bulles de provision du pape Paul V le 18 août 1610[6], et prit possession de son siège, par procureur, le 27 novembre de la même année[7]. Le 15 janvier 1611, il prêta le serment accoutumé dans la chapelle épiscopale, en présence du chantre Claude Lefebvre, de l'archidiacre de Laval, Pierre de Samay, des chanoines Nicolas Aubert et Jean Gaceau[8]. En 1614, le 5 septembre, l'évêque reçut Louis XIII dans sa cathédrale, et « présenta à S. M., comme au premier chanoine » de l'église, le surpelis et l'aumuce. Le roi les print et les bailla à l'un de ses » aumosniers[9] ».

Charles de Beaumanoir avait perdu sa mère, Catherine de Carmain, comtesse de Négrepelisse, avant le 11 avril 1614[10]. En novembre de cette année, la mort frappa son père, le maréchal de Lavardin, « en son hostel de la place royalle à » Paris[11] ». Le corps du défunt fut ramené au Mans, où, le 27 novembre 1615, le Chapitre délibérait de l'enterrer, avec celui de la marquise de Lavardin, à la cathédrale, dans la chapelle de Saint-Pierre[12].

Le projet de réfection du Jubé, abandonné à la fin du XVIe siècle, fut repris par le Chapitre quelques années plus tard. Au commencement de 1602, les chanoines en font dresser un plan par un nommé Dionise[13] et le chanoine Jean Cohon achète le tuffeau nécessaire à l'œuvre[14]. Dionise disparaît bientôt et c'est à un

(1) Archives du Chapitre, B/6, fol. 28 v°, 29, 30 v°, 34, 38 v°, 39 v°, 41.
(2) Bibliothèque nationale, ms fonds latin. 17036.
(3) Vie du maréchal de Lavardin. Bibliothèque nationale, ms. fonds Clair., n° 498, pp. 1 à 19.
(4) Avant le 8 octobre 1601. Archives du Chapitre, B 15, p. 215.
(5) Il n'avait pas vingt ans.
(6) Archives du Chapitre, B/8, fol. 10, 13 verso.
(7) *Ibid.*, fol. 11 verso
(8) *Ibid.*, fol. 13.
(9) Voir *La Province du Maine*, t. III (1895), p. 197.
(10) Archives du Chapitre, B/15, p. 267.
(11) Bibliothèque nationale, ms. fonds Clair., n° 498.
(12) Archives du Chapitre, B/15, pp. 269 et 271. Le manuscrit 498 du fonds Clair. dit que le maréchal fut inhumé devant l'autel Saint Jean
(13) Peut-être Étienne Dionise, sculpteur, qu'on trouve le 5 décembre 1610, propriétaire d'une maison, rue Saint-Vincent, au Mans. Archives du Chapitre, B/8, fol. 18.
(14) Archives du Chapitre, B/6, fol. 115, 120 v°, 238, 310.

architecte parisien, Jacques Bugier[1], qu'est enfin confiée le 5 août 1604, la tâche de remplacer le Jubé détruit par les Huguenots. On en place la première pierre



PORTE DU JUBÉ, ACTUELLEMENT DE LA SACRISTIE

en février 1605, puis le travail se continue à l'aide de différents dons, mais non sans accidents d'ouvriers[2]. Le monument se décore de niches, de plaques de

(1) Et non à Hoyau comme le dit dom Piolin (VI, 8), d'après des sources plus que suspectes.

(2) 1605, 13 juillet. « Domini Aubert et Rebours assistent nomine nostro cum magistro Jacobo [Bugier], » architecto, conventioni faciendæ pro operariis nostris vulneratis ». Archives du Chapitre, B/7, fol. 104. L'un

marbres et enfin, à son sommet, d'un Crucifix qui est commandé, en février 1609, au sculpteur La Barre. L'ouvrage semble terminé le 30 juillet 1610, car alors le Chapitre fait son compte qui s'élève à 17,263 livres, 2 sous, 6 deniers. Cependant, en 1633, il est encore question de plusieurs statues exécutées par La Barre pour le Jubé et d'une Notre-Dame de Pitié à placer « in archa Pulpiti » (Jubé), sub pedibus Crucifixi[1] ».

Le Jubé de 1610, dans lequel on avait rétabli les inscriptions funéraires de Thibault de Luxembourg et de son fils le cardinal, fut détruit au XVIIIe siècle par Mgr de Grimaldi. Il n'en reste plus que deux fragments à la cathédrale, les portes de la sacristie et de la chapelle du Sacré-Cœur.

Un beau sépulcre du Christ, placé dans la chapelle de Saint-Pierre, avait été brisé par les religionnaires en 1562, le chanoine Pierre Primet obtint du Chapitre, en 1609, l'autorisation de le remplacer[2]. Malheureusement l'œuvre, attribuée par M. H. Chardon [3] au sculpteur Gervais de La Barre, a complètement disparu lors de la Grande Révolution, à l'exception du buste du donateur placé à la partie supérieure de l'enfeu qui renferme actuellement un autre sépulcre, venant du couvent des Cordeliers.

Ce fut seulement en 1633, que le culte de sainte Cécile prit à la cathédrale une très-grande importance, grâce au chanoine Bernardin Le Rouge[4]. Bernardin fonda un concours annuel de « motets à la louange » de la patronne des musiciens et fit relever, dans le transept sud, sous les grandes orgues, avec une belle statue en terre cuite de la sainte, exécutée par le sculpteur Charles Hoyau, l'autel de sainte Marthe dévasté par les Huguenots en 1562.

Charles de Beaumanoir, frappé par la maladie dès le 13 novembre 1637, mourut le 21 novembre de la même année « d'une retention d'urine[5] ». Son corps resta longtemps à Yvré ; il ne fut enterré à la cathédrale que le 6 février 1638, par l'évêque de Bayeux, Jacques d'Angennes[6]. Le portrait en pied[7] du prélat, peint à l'huile, se trouve dans la sacristie de Saint-Julien. On y voit ses armes : *D'azur à onze billettes d'argent, posées 4. 3 et 4.*

des ouvriers « pulpiti ecclesie », Sébastien Colin, meurt « de inopina morte », le 25 septembre 1605, « in domo » de Touzée ». Archives du Chapitre.

(1) Archives du Chapitre, B/7, fol. 51 verso à 188 verso ; B/8, fol. 21 ; B 15, p. 259. Archives de la Sarthe, G/20, fol. 15 à 125 verso ; G/21, fol. 117 verso.

(2) Archives de la Sarthe, G/20, fol. 98, 123 vo et 236.

(3) *Le sépulcre de la cathédrale du Mans et les Iconoclastes*, dans *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, t. XX (1869), pp. 265 et suivantes.

(4) Abbé Chambois, *La fête de Sainte Cécile à la cathédrale du Mans*, dans *La Province du Maine*, t. II (1894), pp. 343 et suivantes.

(5) Note d'un curé de Saint Martin de Sablé.

(6) Archives du Chapitre, B/15 p. 310.

(7) Un autre portrait au crayon de Charles de Beaumanoir se trouve à Paris, Bibliothèque nationale, ms. fonds latin (Gaignières), 17036, p. 329.

ÉMERY-MARC DE LA FERTÉ

Originaire du diocèse de Rouen[1], Émery-Marc de La Ferté fut nommé évêque du Mans par le roi dont il était aumônier, dès la fin de l'année 1637. Cependant ses bulles ne furent présentées au Chapitre que le 6 mai 1639. Le doyen, René des Chapelles, prit possession en son nom, le lendemain[2], et l'évêque



MAISON SCARRON

arriva le 12 août dans sa ville épiscopale[3]. Ce pontife, qui laissa la réputation d'un pasteur pieux et zélé, mourut dans la nuit du 30 avril au 1er mai 1648 et fut enterré[4] dans le chœur de sa cathédrale, au côté gauche « au droict de celle de » feu Mr Claude d'Angennes », le samedi 16 mai[5]. Gaignières nous a conservé le dessin de sa tombe en cuivre et son portrait au crayon[6]. Émery-Marc de La Ferté, dont le portrait à l'huile se voit encore dans la sacristie de la cathédrale,

(1) *Gallia*
(2) Archives du Chapitre, B/15, pp. 310 et 313.
(3) *Extrait des registres de l'hôtel de ville du Mans* dans l'*Annuaire* de 1835, p. 66
(4) Suivant son intention, ses intestins furent inhumés dans la chapelle de Saint-Nicolas. Archives du Chapitre, B/10, pp. 190, 196, 228.
(5) Archives du Chapitre, B 10, p. 227
(6) Bibliothèque nationale, ms. fonds latin 17036, fol. 335, 339.

blasonnait selon Le Corvaisier, son contemporain : *Écartelé, aux 1 et 4, d'azur à 3 marcs ou piles d'or ; aux 2 et 3, de sable à deux épées d'argent à la poignée d'or, pointées en bas et passées en sautoir.*

En l'année 1634, les chanoines de Saint-Julien entretenaient de cordiales relations avec M. Scarron, conseiller au Parlement, car, le 28 octobre de cette même année, ils ordonnaient aux commissaires de la fabrique d'aller offrir à ce personnage le pain et le vin du Chapitre [1]. M. Scarron n'était autre que Paul I Scarron, époux de Gabrielle Goguet, qui engendrèrent, en l'année 1610, Paul II Scarron, le fameux poëte burlesque, chanoine de la cathédrale du Mans sous les épiscopats de Charles de Beaumanoir, d'Émery-Marc de La Ferté et de son successeur [2]. L'auteur du *Virgile travesti* et du *Roman comique* habitait dans notre ville une maison que la tradition indique au nº 1 de la place Saint-Michel, en face de la tour de la cathédrale. Il abandonna, au commencement de 1646, sa demeure canoniale, n'y laissant qu'un valet malade [3], pour retourner à Paris mener un genre de vie conforme à son caractère. Ses confrères de Saint-Julien, qui ne devaient le retrancher de leur corps qu'après son mariage avec Mlle d'Aubigné, en 1652, ne manquent jamais de le mentionner ainsi sur leurs listes : « *Magister » Paulus Scarron infirmatur* », ou « *absens propter infirmitatem* », ou encore « *dispensatus propter infirmitatem* [4] ».

PHILIBERT-EMMANUEL DE BEAUMANOIR DE LAVARDIN

Malgré l'opposition de saint Vincent de Paul, lui reprochant sa liaison trop intime avec Pierre Costar, soupçonné d'athéisme, Philibert-Emmanuel de Beaumanoir de Lavardin, neveu de l'évêque Charles de Beaumanoir, obtint l'évêché du Mans avant le 13 juillet 1648 [5]. Fils de Henri de Beaumanoir, marquis de Lavardin, gouverneur du Maine, mort en 1633, et de Marguerite de La Baume, remariée au comte de Modène, il eut ses bulles de Rome le 1er mars 1649 [6], fut sacré à Paris en avril [7], vint séjourner au château d'Antoigné, en mai, fit présenter

(1) Archives de la Sarthe, G 21, fol. 243.

(2) M. Henri Chardon affirme que le poëte Scarron se trouvait dans le Maine dès 1633. *Revue historique du Maine*, XVIII, 17 et 18. En tout cas, Paul Scarron, clerc du diocèse de Paris, fut pourvu d'un canonicat à Saint-Julien, par lettres de l'évêque Charles de Beaumanoir, datées du Mans, le jeudi 18 décembre 1636. Archives du Chapitre, B/18, pp. 53, 54.

(3) Archives du Chapitre, B/15, p. 321.

(4) Archives du Chapitre, B/10, *passim*

(5) Archives du Chapitre, B 10, p. 263. — Dès le 15 mai 1648, les chanoines avaient envoyé leur confrère François Nicolon, porter une lettre à « M. Vincent », pour demander l'abbé de Lavardin comme évêque, lequel était également désiré par les magistrats du Mans. Archives du Chapitre, B 10, p. 229.

(6) Archives du Chapitre, B/10, pp. 354, 355.

(7) *Gallia*.

ses bulles au Chapitre le 2 du même mois, par son vicaire-général, le doyen René des Chapelles [1], et entra lui-même dans sa ville épiscopale le 1er juin 1649. Le lendemain, mercredi, les chanoines lui firent demander s'il voulait officier le jour de la Fête-Dieu [2].

Peu de temps après son installation au Mans, l'évêque pourvut son ami



PHILIBERT-EMMANUEL DE BEAUMANOIR DE LAVARDIN

Pierre Costar d'un canonicat à la cathédrale, et le fit archidiacre de Montfort, en septembre 1649 [3]. Celui-ci, qui était sous-diacre du diocèse de Paris et bachelier en théologie, devint ensuite archidiacre de Sablé, diacre [4], prêtre, docteur en théologie, et mourut au Mans, le jeudi 13 mai 1660, à une heure après minuit [5]. Il avait rési-

(1) Archives du Chapitre, B 10, pp. 349-353, 358.
(2) *Ibid.* pp. 362, 363.
(3) *Ibid.*, p. 414.
(4) *Ibid.*, p. 507.
(5) *Ibid.*, B/11, p. 532

gné ses bénéfices en faveur de Louis Pauquet [1], clerc du diocèse de Beauvais. Le défunt, assez connu par ses travaux littéraires et en particulier par sa *Défense des œuvres de M. de Voiture*, méritait peu d'estime ; l'égoïsme, la vanité, la cupidité faisaient le fond de son caractère et la grande préoccupation de sa vie fut *de faire son chemin*.

Parmi les travaux accomplis à la cathédrale au milieu du XVIIe siècle, on peut signaler d'importantes restaurations aux orgues, 1647-1651, par « Jean et » François les Hemans, facteurs d'orgues [2], et par le menuisier-sculpteur Mongendre [3]. Il était encore question à cette époque (1648) de reconstruire l'autel de Saint-Julien, derrière le grand autel [4].

Philibert-Emmanuel mourut à Paris, le 27 juillet 1671 [5], sans avoir eu le temps de penser « ni au ciel ni à la terre », s'il faut en croire Mme de Sévigné. Son corps fut apporté à la cathédrale le 6 octobre « pour être, suivant son » testament, mis dans la cave de ses ancêtres [6] ». Il portait les mêmes armes que son oncle Charles de Beaumanoir. On voit son portrait, attribué au peintre Philippe de Champaigne, dans la sacristie de la cathédrale [7].

L'évêque défunt n'était pas grand orateur. Il lui arrivait de rester court dans un sermon et d'être obligé de quitter la chaire. Après sa mort, Mme de Sévigné, voyant un de ses portraits, s'écria : « Oh, comme il est ressemblant ; on dirait qu'il » prêche ! »

LOUIS DE LA VERGNE-MONTENARD DE TRESSAN

Le 19 novembre 1671, les chanoines de Saint-Julien chargèrent plusieurs confrères, présents à Paris, d'aller saluer Louis de La Vergne-Montenard de Tressan, nommé à l'évêché du Mans [8]. Celui-ci, primitivement curé du village de Portet près de Toulouse et ancien évêque de Vabres, n'arriva dans sa ville épiscopale que le 12 juillet 1672 [9]. Saint-Simon en fait un ambitieux et un intrigant de beaucoup d'esprit. Suivant un mémoire anonyme de 1696, « d'une trés pauvre famille », il voulait s'enrichir [10] et faire du bien à ses parents de telle sorte que

(1) Le 9 mai 1664, Louis Pauquet demanda l'autorisation de faire dorer le cadre de l'autel de N.-D. des Miracles, à la cathédrale. Archives du Chapitre, B/12, p. 147.

(2) Archives du Chapitre, B/10, pp. 23 à 693.

(3) *Ibid.*, pp. 699, 747.

(4) *Ibid.*, p. 291.

(5) *Ibid.*, B/16, p. 352.

(6) *Ibid.*, p. 352.

(7) M. R. Triger a publié dans sa *Sainte Scholastique* un autre portrait de cet évêque d'après une gravure de Robert de Nantueil.

(8) Archives du Chapitre, B 16, p. 353.

(9) *Ibid.*, p. 354.

(10) L'évêché du Mans rapportait alors environ 23,000 livres.

chez lui l'intérêt l'emportait toujours sur l'équité[1]. D'autres au contraire font son éloge. Quoi qu'il en soit, il mourut subitement le 12 janvier 1712 et fut inhumé à la cathédrale. Son portrait, en pied, existe dans la sacristie de Saint-Julien. Ses armes, qui y sont peintes, consistent en un écu *écartelé, au 1er vairé au chef de gueules chargé d'un lion issant d'or ; au 2e d'or à la croix de gueules, cantonnée de seize alérions d'azur ; au 3e de sable semé de billettes d'argent à un griffon de même et un bâton de gueules mis en bande brochant sur le tout ; au 4e d'argent au chef de gueules ; sur le tout d'argent au chef de gueules chargé de trois coquilles d'argent.*

Louis de La Vergne approuva en 1694, une nouvelle édition de la *Vie de vénérable Joseph Ignace Le Clerc de Coulennes, chanoine de l'église cathédrale du Mans,* écrite par François Bondonnet, curé de Moulins[2]. Joseph-Ignace Le Clerc, chanoine diacre, qui, d'après son biographe, pratiqua les vertus chrétiennes à un degré absolument héroïque, était fils de René Le Clerc, chevalier des ordres du roi, seigneur de Coulennes, à Loué, et d'Antoinette Zoccoli, d'une famille italienne. Né le 31 juillet 1659 et mort le 2 octobre 1690, il avait pour émule dans la sainteté, Pierre Ragot, curé du Crucifix[3], né au Mans en 1609, et mort en odeur de sainteté, le jeudi 13 mai 1683. Ces ecclésiastiques consolaient l'Église du Mans des fâcheux exemples donnés avant eux par Paul Scarron et Pierre Costar.

PIERRE ROGIER DU CRÉVY

Après le refus de l'abbé de Vassé, le siège du Mans fut donné, avant le 12 avril 1712, à Pierre Rogier du Crévy, issu d'une famille bretonne[4]. Le nouvel évêque, qui avait été archidiacre de Rennes et doyen de Nantes[5], fut sacré, selon dom Piolin[6], le 21 août 1712, et vint au mois de septembre dans sa ville épiscopale[7]. Il mourut, croit-on, d'une pleurésie au retour d'un voyage à Paris, dans le château d'Yvré-l'Évêque, le 2 août 1723, à trois heures de l'après-midi. Son corps fut amené par le curé de la paroisse dans la chapelle du palais épiscopal du Mans, pour être ensuite inhumé dans l'église cathédrale[8], où l'on conserve son portrait. Il blasonnait : *D'hermines au huchet de sable virolé d'argent et lié de gueules*[9].

(1) Bibliothèque nationale, fonds français ms. 20319, fol. 55 et 56.

(2) Après lecture de ce livre, on se demande pourquoi Le Clerc de Coulennes n'est pas canonisé.

(3) *La vie de Monsieur Ragot* a été imprimée plusieurs fois, la première avec la permission de Louis de La Vergne.

(4) Chartrier de Sourches. Lettre de Louis I du Bouchet, comte de Montsoreau, à M. des Plats. *Le chateau de Sourches*, p. 217, note 2.

(5) *Gallia*, XIV, 116.

(6) VI, 426.

(7) *Annuaire de la Sarthe* pour 1835, p 139.

(8) Registres paroissiaux d'Yvré-l'Évêque. *Le château de Sourches au Maine*, p 217, note 2.

(9) Cauvin

CHARLES-LOUIS DE FROULLAY

Louis I du Bouchet de Sourches, comte de Montsoreau, ayant appris la mort de Pierre Rogier du Crévy, fit aussitôt des démarches afin d'obtenir l'évêché du Mans pour son frère, Jean-Louis du Bouchet, évêque de Dol, depuis 1715 [1]. Cette tentative n'ayant pas réussi, la succession du pontife défunt échut le 17 octobre 1723 [2], à Charles-Louis de Froullay, fils de Philippe-Charles de Froullay et de Marie-Anne de Mégaudais. Sacré à Paris, le 15 février 1724, il vint au Mans, où il fut « com» plimenté au petit hôtel de Tessé », au mois de mai suivant [3].



TOUR DE LA PSALLETTE

Ce fut sous son épiscopat qu'on réédifia le bâtiment de l'évêché qui sert aujourd'hui de Psallette. La preuve s'en rencontre dans la date 1723, gravée au-dessus de la porte d'entrée et au-dessus de la dernière fenêtre de l'étage supérieur, voisine de l'ancienne tour d'enceinte. Les autres fenêtres portent les dates initiales de l'épiscopat des évêques du Mans depuis Louis de Bourbon (1519). Vers la fin de sa vie, il fit établir le perron en pierre avec balustre qui précède le grand portail de la nef de la cathédrale [4].

Charles-Louis de Froullay mourut le 31 janvier 1767, à neuf heures du soir,

(1) *Le château de Sourches au Maine*, p. 217.
(2) *Gallia*, XIV, 417.
(3) *Annuaire de la Sarthe* pour 1835, p. 148.
(4) Bibliothèque du Mans, ms. no 21a (Négrier de la Crochardière), t. I, fol. 503. — *Almanach du Maine, de 1773*, p. 136.

dans sa quatre-vingtième année[1]. Ses funérailles eurent lieu à Saint-Julien; son corps reposa à l'entrée du chœur et son cœur fut transporté à l'Hôpital général. Ses armes reproduites en tête de quelques mandements qui nous restent de lui étaient : *D'argent au sautoir de gueules engrêlé de sable.* Un beau portrait de l'évêque[2], conservé au château de la Roche-Mailly, donne un blason plus compliqué : *Écartelé, aux 1er et 4e d'argent au sautoir de gueules engrêlé de sable ; au 2e d'argent à l'aigle éployée à deux têtes de sable, à la cotice de gueules ; au 3e, de sable ? au lion couronné d'or.*

LOUIS-ANDRÉ DE GRIMALDI

Louis XV avait d'abord désigné l'abbé de Montécler, grand archidiacre d'Angers, pour succéder à Charles-Louis de Froullay, mais, il revint sur sa décision et nomma à sa place, le 19 avril 1767, Louis-André de Grimaldi, des princes de Monaco, qui fut consacré le 5 juillet suivant par Alexandre de Talleyrand-Périgord et qui arriva au Mans le 8 août[3].

De mœurs assez mondaines, l'évêque s'employa cependant, avec son Chapitre, à décorer la cathédrale selon le goût de l'époque. On badigeonna l'intérieur de l'église, puis on se livra à la destruction de la plupart des monuments anciens qui constituaient un véritable musée. Voici en quels termes l'*Almanach du Maine de 1773*, parle de ces travaux qu'on peut qualifier de malheureux.

« Monseigneur de Grimaldi fit démolir le maître-autel, qui étoit un *amas* » *confus* de pierres et d'ornements de cuivre, celui de Saint-Julien, qui étoit » derrière, et les autres qui occupaient le sanctuaire, y fit dresser un bel autre » autel de marbre blanc taillé, travaillé à Paris, et derrière un autre autel de » marbre aussi et de stuc couronné par une gloire de terre cuite, richement » dorée; paver de marbre le sanctuaire et le chœur; orner de belles grilles » de fer le cancel qui n'étoit fermé que par des barreaux de bois[4]; élever[5], » raccommoder, peindre les stalles (de 1567), les orner de deux beaux trônes. Il » garnit l'autel d'une belle croix et de six chandeliers de cuivre d'une grandeur » proportionnée; fit présent d'un bel ornement rouge. Dans la nef, à côté d'une belle » grille de fer, qu'il fit placer à l'entrée du chœur[6], en la place du Jubé (de 1610) » qu'il fit démolir, il fit construire deux petits autels des débris du Jubé, qu'il fit

(1) Archives de la Sarthe, fonds municipal, 834, lettre 1re.
(2) Le portrait de Charles-Louis de Froullay existe également dans la sacristie de la cathédrale.
(3) Voir *Mémoires de Nepveu de la Manouillère*, publiés par l'abbé G. Esnault, t. I, p. 66.
(4) Plusieurs auteurs ont cru qu'avant Mgr de Grimaldi, le sanctuaire de Saint-Julien était clos d'une grille de cuivre. Elle était de bois sculpté et l'autel seul était entouré d'ouvrages en cuivre.
(5) En enlevant les abat-voix.
(6) Cette grille gît actuellement sous un hangar, dans le jardin du Chapitre.

» revêtir de stuc et de marbre, comme il a fait aux six piliers du sanctuaire ; fit » abattre dans la nef, la croisée de l'église, et dans les bas-côtés du chœur, » plusieurs chapelles assez indécentes : fermer la porte septentrionale de la croisée



» (transept nord), pour y placer l'autel de la paroisse du Crucifix[1] ; détruire » quelques buffets d'orgues, qui ne servaient que d'ornement[2] ; le bel horloge » placé à côté de la porte septentrionale, qui auroit gêné le nouvel autel[3]. Il fit

(1) L'autel paroissial du Crucifix se trouvait, depuis au moins le XVII[e] siècle, dans le bas-côté nord de la nef de la cathédrale. En 1633, les deux curés et les paroissiens du Crucifix obtinrent du Chapitre l'autorisation d'élever une cloison de bois « parvam clausuram ligni », probablement pour séparer leur bas-côté paroissial de la grande nef. (Archives de la Sarthe, G 21, fol. 118 et 119). Lors des derniers travaux à la cathédrale, on a retrouvé des traces évidentes de cette cloison qui s'arrêtait avant les dernières travées du bas-côté. Une cheminée, à l'endroit de la pierre tombale du chanoine Pierre Sassier, permettait de chauffer cette partie de l'église.

(2) Les orgues dorées du cardinal de Luxembourg

(3) Voir la description de cette horloge, p. 372

» élever le sol de la sacristie, où l'on descendait comme dans une cave, la mit au » niveau des collatéraux du chœur. Des débris du Jubé, il en fit construire la belle » porte qu'on y voit, et celle qui lui répond dans la chapelle qui est vis-à-vis de l'autre » côté (chapelle du Sacré-Cœur), dont il détruisit l'autel pour y faire le passage de » l'évêché ; fit faire un caveau sous l'autel de Saint-Julien, pour la sépulture des » évêques, et construire pour celle des chanoines des espèces de fours dans le caveau » qui est sous la chapelle de Notre-Dame du Chevet. Derrière l'autel de Saint-Julien, » il fit aussi construire une grande niche pour y placer le trésor des reliques de » l'église. Enfin il fit encore transporter le tombeau de Charles III [1], comte du » Maine, du côté du sanctuaire où il auroit gêné, dans la chapelle de Saint-Jean [2]. » Tous ces ouvrages ont été commencés en 1769, 1770 et finis en 1771. Pendant » tout ce travail, les chanoines firent l'office dans l'église des RR. PP. Jacobins. » Enfin le 23 mars 1771, veille du dimanche des Rameaux, jour de l'ouverture du » Jubilé accordé par Clément XIV, à l'occasion de son exaltation, Monseigneur bénit » le nouvel autel. Le Chapitre rentra dans la cathédrale, dont le chœur étoit fini [3] ».

Quelques protestations s'élevèrent contre le vandalisme de l'évêque et du Chapitre, surtout quand on put lire, le 27 juin 1768, cette annonce dans les *Affiches de Paris:* « Le 12 juillet prochain, on fera dans l'église cathédrale du » Mans, la vente et adjudication de la cuivrerie de ladite église. Elle est fort » ancienne et pèse dix-huit à vingt mille livres ». Un archéologue du temps, Chappotin de Saint-Laurent, employé à la Bibliothèque du roi, à Paris, et membre de l'Académie d'Auxerre, s'empressa d'écrire, le 5 juillet 1768, à Messieurs du Chapitre du Mans, les conjurant, au nom de l'art et des souvenirs historiques, de « conserver au moins un état général de chacune des pièces de cette cuivrerie », de « faire faire une copie exacte des inscriptions qui » pouvaient s'y trouver, ou mieux de faire dessiner exactement ce qu'on voulait vendre [4]. Cet appel, si sensé, ne fut pas entendu et l'on détruisit, sans en garder le moindre souvenir, de précieux monuments d'orfèvrerie dont la perte est irréparable. Déjà, sans autre précaution, en 1719, le Chapitre avait vendu au sieur Léon, orfèvre, des pièces d'argenterie « vieillies et inutiles » qui se trouvaient au Trésor du grand revestiaire et dans celui de la sacristie de Notre-Dame du Chevet [5].

Après le transfert, en 1777 [6], de Louis-André de Grimaldi à l'évêché de Noyon,

(1) Lire Charles Ier.

(2) Les chapelles de la cathédrale étaient fermées, comme le sanctuaire, par des grilles en bois de chêne, reparées après le pillage des huguenots de 1562.

(3) Voir encore, Bibliothèque du Mans, ms. 21a, fol. 503 à 505.

(4) Archives de la Sarthe ; fonds municipal, no 833.

(5) *Ibid.*, 833, fol. 56. — On voit encore à l'extérieur de la chapelle de la Sainte-Vierge, la porte murée de la sacristie de N.-D. du Chevet.

(6) « Le 26 octobre 1777, Mgr de Grimaldi, évêque du Mans, s'est démis de son évêché pour passer à celui » de Noyon ». *Nepveu de la Manouillère*, I, 296.

le Chapitre fit placer un beau portrait du prélat dans le revestiaire, avec une élogieuse inscription [1] sur plaque de marbre, portant la date 1778. Ces souvenirs de gratitude n'ont pas été déplacés.

Malgré une vie épiscopale peu édifiante, Mgr de Grimaldi refusa le serment à la constitution civile du clergé, en 1791. Il émigra en Angleterre et mourut à Londres en 1808, sans avoir voulu admettre le Concordat. Il portait pour armes : *Fuselé d'argent et de gueules,* avec la devise : *Deo juvante.*

FRANÇOIS-GASPARD DE JOUFFROY-GONSSANS

Ce prélat [2], d'une régularité exemplaire, était évêque de Gap quand il fut appelé par le roi au siège de Saint-Julien, le 7 décembre 1777. Il prit possession par son procureur le 27 juin 1778, et arriva au Mans le 30 du même mois. Ayant refusé le serment à la constitution civile du clergé, en 1791, il s'expatria et mourut à Paderborn, le 23 janvier 1799, à l'âge d'environ soixante-dix-huit ans. Le 17 février 1791, Jacques-Guillaume-René-François Prud'homme de la Boussinière [3], curé de la paroisse du Crucifix, fut nommé « évêque du département de la » Sarthe », après le refus de l'abbé Grégoire, qui avait préféré Blois. Le malheureux intrus se rétracta plus tard entre les mains de Mgr de Pidoll et mourut dans sa terre des Touches, à Brains, le 9 février 1812.

Ruinée par les Huguenots en 1562, la cathédrale avait pu reconstituer son trésor et, à la veille de la Révolution, on y trouvait encore des objets d'une grande valeur. Voici l'énumération de quelques-uns d'entr'eux :

Quinze reliquaires d'or et d'argent. — Une vierge d'ivoire avec un piédestal d'argent doré. — Une croix d'or, sur un pied d'argent doré. — Un ostensoir soutenu par deux anges d'argent doré. — Une petite couronne d'argent. — Une grande croix de bois d'épine de mer à plusieurs nœuds, garnie de plusieurs pierres ; sur cette croix un christ de bois différent de la croix [4]. — Deux très anciens livres d'évangiles, couverts d'une feuille d'argent. — Dix bassins d'argent, avec leurs burettes, servant pour les messes de Bourbon, du roi et autres. — Une grande aiguière. — Le chef de saint Julien, dans un reliquaire d'or dont la moitié était sur une base de cuivre doré. — Une petite châsse d'argent doré, garnie de quelques pierreries, dans laquelle était une côte de saint Julien et des reliques des SS. André et Simon. — Un tableau de nacre fine, représentant la mort de

(1) *Mémoires de Nepveu de la Manouillère*, t. I, p. 305.
(2) Armes : *d'or a trois fasces de sable, la première chargée de deux croisettes d'argent*
(3) 18 mars 1791. Procès-verbal de sa consécration. Archives de la Sarthe, L. 373.
(4) C'était le fameux Christ du dimanche des Rameaux.

la sainte Vierge. — Un petit tableau en broderie, au milieu duquel était représentée la Cène, en cire. — Un petit coffre d'ivoire contenant des reliques de saint Étienne, martyr. — Différents objets et ornements ayant appartenu aux évêques de Froullay et du Crévy. — Un bénitier d'argent avec le goupillon et « la crousille ». — Deux livres d'évangiles l'un couvert d'une feuille d'argent doré et de plusieurs pierres, avec un Christ au milieu. — Une croix de cristal de roche, contenant un morceau de la Vraye Croix. — Un livre d'évangiles pour les féries, couvert d'une feuille d'argent. — Deux grandes croix pour les processions, l'une couverte d'une feuille d'argent et l'autre d'argent doré avec des pierreries. — Dix-sept calices en or et en argent doré avec leurs patènes. — Trois paix, dont deux couvertes en feuilles d'argent et une avec une feuille d'argent doré sur laquelle étaient des pierreries. — Six grands chandeliers et une croix de cuivre. — Une croix d'argent avec deux petits chandeliers pour l'autel de la Vierge. — Une croix de vermeil, avec ses deux chandeliers et deux autres chandeliers pour l'autel du roi, etc., etc. — De nombreuses aubes, chasubles, dalmatiques et chapes. — Un dais pour le saint Sacrement et pour la Croix, le dimanche des Rameaux. — Six pièces de tapisserie de haute-lice dans la chapelle de la sainte Vierge. — Quinze morceaux de tapisserie représentant l'histoire des SS. Gervais et Protais, etc. [1]

Il va sans dire que les hommes de la Révolution firent main basse sur la plupart de ces objets d'art et sur beaucoup d'autres dont le détail ne saurait trouver place ici. La cathédrale, elle-même, ne trouva pas grâce devant certains énergumènes. Le 15 décembre 1792, un membre du conseil général du département de la Sarthe réclama la disparition des « diverses armoiries existantes sur » les fenêtres et dans la sacristie de l'église de Saint-Julien, ainsi que dans le » palais épiscopal habité par l'évêque du département [2] ». Bien plus, après l'avoir souillé par le culte de la déesse de la Raison, on alla jusqu'à réclamer la destruction complète du monument. Une lettre [3], datée du 3 fructidor, an VI (20 août 1798), adressée au citoyen Thomas, architecte à Paris, en témoigne. Son correspondant du Mans, commissaire central de la Sarthe, lui écrit : « On propose » de demander au gouvernement la ci-devant cathédrale Saint-Julien : *on veut* » *l'abattre pour bâtir à la place prisons et tribunaux.* Que pensez-vous de ce » projet ?..... On balance à choisir pour temple décadaire au Mans, ou l'église de la » Couture, ou la nef de Saint-Julien. Quelle est votre opinion à ce sujet ? »

« Tous les honnêtes gens de la province (dit Jacques-Pierre Fleury dans ses » *Mémoires*) ont tremblé longtemps sur le sort de la cathédrale, un des édifices » les plus majestueux et les plus antiques de France ; on avoit parlé et l'on parloit

(1) Inventaire de 1790.
(2) Archives de la Sarthe, L 29, fol. 29 verso.
(3) *Ibid.*, L 173.

» encore de sa destruction ». Le promoteur de ce projet, aurait été, d'après dom Piolin, l'ancien curé de Nouans, François-Yves Besnard, et le monument n'aurait été sauvé que grâce à l'énergie déployée par Eustache Livré, ancien Constituant, et par Anselme Négrier de la Crochardière, ancien maire du Mans [1].

Par arrêté du 21 fructidor an VI (7 septembre 1798), le temple décadaire de la commune du Mans fut établi dans l'église de la Couture, plus large que la nef de Saint-Julien [2]. D'après la *Statistique du département de la Sarthe*, de l'an X, par le citoyen Auvray [3], la cathédrale, divisée en deux par une cloison de bois, était consacrée une partie, « au culte des prêtres dits constitutionnels » et l'autre, la nef, au « temple décadaire ».

Longtemps après cette funeste époque, on put lire au-dessus du principal portail de Saint-Julien : LE PEUPLE FRANÇAIS RECONNAIT L'EXISTENCE DE DIEU ET L'IMMORTALITÉ DE L'AME.

On avait demandé en 1792, la suppression des armoiries qui pouvaient se trouver à l'évêché où demeurait « le citoyen Prud'homme, évêque du département » de la Sarthe ». Ce n'était qu'une demi-mesure complétée, le 12 avril 1793, par l'adjudication de « la maison ci-devant épiscopale du Mans, sise ci-devant paroisse » de Saint-Ouen, présentement de Saint-Julien », pour le prix de trente-deux mille livres, à Philippe-René Bardou-Boisquetin [4], député à l'Assemblée législative de 1791.

L'habitation dont il ne reste plus que le bâtiment de la Psallette, réédifié par Charles-Louis de Froullay, occupait un vaste emplacement entre la cathédrale et la rue de Saint-Ouen. On y accédait « par une très grande cour pavée, close sur » la grande route (actuellement rue de Tessé) par un grillage, un petit bâtiment » servant de porterie ». Sur la gauche de cette cour était une terrasse, butant à l'abside de la chapelle Saint-Julien. A droite et en face de la terrasse existait un bâtiment renfermant la chapelle épiscopale [5], au-dessous de laquelle, au niveau de ladite cour, était un appartement servant de secrétariat. Derrière ce bâtiment, du côté de Saint-Ouen, se trouvaient des jardins en quinconce. A l'extrémité de la cour, faisant face à la grille d'entrée et appuyée à la muraille gallo-romaine, la maison d'habitation, à laquelle on accédait par un grand perron, se composait d'un sous-sol (caves, bûchers, office), d'un rez-de-chaussée de plain pied avec la chapelle, d'un étage et de greniers.

Une seconde cour se développait derrière la maison d'habitation. Elle était

(1) J.-B. Fleury, *Mémoires sur la Révolution*, publiés par dom Piolin Le Mans, 1874, pp. 322, 323.
(2) Archives de la Sarthe, L 273.
(3) Pages 138, 139.
(4) Archives de la Sarthe. Q 7/9, nº 212.
(5) Détruite, dit-on, par Bardou-Boisquetin.

fermée à gauche, par des remises obstruant les chapelles de la cathédrale, à droite par les cuisines et autres communs, et au fond par « un autre corps de bâtimens » de maître distribué à la moderne [1] ».

Enfin, au dernier plan et derrière cette seconde maison d'habitation, on voyait le bâtiment de l'officialité avec ses dépendances, archives, prisons, bûchers, celliers, jardin.

Telle était en 1793, la disposition de la vieille demeure fondée par l'évêque Hildebert [2].

(1) C'est la maison actuelle de la Psallette, reconstruite par Mgr de Froullay.
(2) Voir p. 139.





CHAPITRE XIII

LES ÉVÊQUES CONCORDATAIRES



LA royauté des Bourbons avait sombré dans la terrible épreuve de la fin du XVIIIe siècle. La vieille église de France, au contraire, rajeunie et vivifiée par la persécution, allait renaître de ses cendres et continuer sa bienfaisante mission au milieu de difficultés qui ne pouvaient l'étonner, habituée qu'elle était depuis des siècles aux embûches d'ennemis plus ou moins déguisés. Au Mans, l'un des premiers soins de l'évêque concordataire fut de reconstituer son Chapitre qui ne comprit plus que neuf chanoines en titre au lieu des nombreux prébendés d'autrefois.

MICHEL-JOSEPH DE PIDOLL

Michel-Joseph de Pidoll, né à Trèves, en 1734, doyen de l'église de Saint-Paulin de cette ville, sacré le 19 mars 1794, sous le titre d'évêque de Dioclétianopole et suffragant de l'archevêque de la ville de Trèves, fut désigné par le premier consul, le 9 avril 1802, pour occuper le siège du Mans. Il reçut l'institution canonique du pape Pie VII, arriva dans sa ville épiscopale le 7 juillet 1802; quatre jours plus tard, le 11 juillet, il prit solennellement possession de l'église cathédrale dont on lui remit les clefs, restées jusqu'à ce moment entre les mains de Prud'homme de la Boussinière[1]. Il rendit le dernier soupir le 23 novembre 1819. Son portrait, d'une très médiocre valeur, est conservé à la cathédrale. Armes : *D'azur à la barre d'or chargée de trois roses de gueules, accompagnée en chef d'une lune ou croissant d'argent, en pointe d'une toupie cordée de même.*

(1) M. de la Boussinière fit sa rétractation entre les mains de Mgr de Pidoll et assista à l'intronisation de ce dernier. *Nepveu de la Manouillere*, t. II, p. 384.

CLAUDE-MADELEINE DE LA MYRE-MORY

Claude-Madeleine de La Myre-Mory, né à Paris le 17 août 1755, grand-vicaire de Carcassonne, abbé commendataire de Preuilly, en Touraine, prieur de Saint-Blaise, dans la paroisse d'Oizé, au Maine, membre de l'Assemblée du clergé en 1785, devint évêque du Mans en 1819. Il fut sacré le 19 mars 1820, prit possession le 20 mai, quitta son diocèse à la fin de 1828 à cause de sa mauvaise santé, et mourut le 8 septembre 1829, chez son neveu, le comte de La Myre, au château de Gué-au-Trême, paroisse de Congis, dans le diocèse de Meaux. La cathédrale possède de lui un beau portrait [1] peint par Le Barbier, l'aîné, en 1821. Armes : *D'azur à trois aiglettes au vol abaissé d'or, becquées, membrées et diadèmées de gueules posées 2 et 1 ; écartelé d'or à la bande de gueules surmontée de trois merlettes de sable et accompagnée de deux tourteaux d'azur, l'un en chef, l'autre en pointe.*

PHILIPPE-MARIE-THÉRÈSE-GUI CARRON

Philippe-Marie-Thérèse-Gui Carron, né à Rennes, le 13 décembre 1788, fit ses études au séminaire de Saint-Sulpice à Paris. Vicaire et ensuite curé de Saint-Germain de Rennes, vicaire-général de Mgr Millaux, évêque de Nevers, il fut appelé, sur le refus de M. Gallard, curé de la Madeleine, à Paris [2], par ordonnance du 15 avril 1829, à la succession de Mgr de La Myre, fut sacré à Paris le 8 novembre et prit possession de son siège le 21 novembre de la même année. Il mourut subitement au Mans, le 27 août 1833, à l'âge de quarante-quatre ans. Son corps fut inhumé dans le grand cimetière de la ville et son portrait resta à la cathédrale. Armes : *D'azur au chevron d'or accompagné de deux croissans d'argent en chef et de trois losanges de même en pointe* [3].

JEAN-BAPTISTE BOUVIER

Fils de Jean Bouvier, charpentier, et de Renée Lhommeau, Jean-Baptiste Bouvier naquit le 17 janvier 1783 à la Bodinière de Saint-Charles-la-Forêt (Mayenne). Comme son père, il travailla d'abord au métier de charpentier tout

(1) C'est par erreur que, dans mon *Guide de la Cathédrale du Mans*, p. 118, je l'ai attribué au baron Gérard.
(2) Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe*, t. III, p. 701.
(3) Voir pour plus de détails, sur ces trois évêques, *Histoire des évêques du Mans, par un ancien bénédictin de Saint-Maur*. Le Mans, 1837, pp. 388-409.

en apprenant le latin. Appelé par la conscription, il dut passer six mois dans les chantiers de Brest. Au mois d'octobre 1805, on le trouve étudiant la théologie à Angers. Mgr de Pidoll l'ordonna le 24 septembre 1808. Professeur au collège de Château-Gontier, au séminaire du Mans, supérieur du même séminaire en 1819, l'abbé Bouvier fut désigné pour l'épiscopat le 22 novembre 1833. On le destinait à l'évêché de Clermont ; il resta au Mans. Préconisé le 20 janvier 1834, il fut consacré par le métropolitain, Mgr de Montblanc, le 21 mars, et prit possession le même jour. Convoqué à Rome pour assister à la définition du dogme de l'Immaculée-Conception, il y mourut le vendredi 29 décembre 1854, après avoir reçu sur son lit de souffrance la visite de Pie IX. Son corps fut ramené en France et inhumé dans la crypte de la cathédrale, où il avait fait déposer le corps de ses trois prédécesseurs. Le Grand Séminaire eut son cœur. Là se voit un beau buste de l'évêque, en marbre blanc, par Chenillon, tandis qu'à la cathédrale, dans le transept nord, se trouve un monument élevé à la mémoire du prélat qui est rangé parmi les plus grands théologiens de son époque [1]. Au nombre des prêtres les plus éminents de cet épiscopat, il faut citer au premier rang l'abbé Ambroise Guillois, né à Laval en 1796, mort curé du Pré le 8 décembre 1853, auteur de nombreux ouvrages théologiques. Armes de Mgr Bouvier : *D'or, au pélican de gueules, au chef d'azur chargé d'un Agnus Dei d'argent.*

JEAN-JACQUES NANQUETTE

Jean-Jacques Nanquette vit le jour à Fumay, arrondissement de Rocroy (Ardennes), le 6 décembre 1807, fit ses études au petit séminaire de Charleville, où il devint ensuite professeur de philosophie, fut vicaire à la paroisse de Saint-Jacques de Reims, à la cathédrale, curé de Saint-Maurice, archiprêtre de Saint-Charles, à Sedan en 1849, et enfin évêque du Mans le 30 août 1855. Préconisé le 28 septembre suivant, sacré dans l'église métropolitaine de Reims, le 11 novembre, installé dans sa cathédrale, le 28 du même mois, chevalier de la Légion d'honneur en 1857, il décéda au Mans, dans le palais épiscopal, le 19 novembre 1861. Son portrait se trouve à la cathédrale. Lors de l'avènement de ce prélat, le département de la Mayenne fut distrait du diocèse du Mans pour former un évêché distinct [2]. Armes : *D'azur à la croix nillée ou amincie d'argent, cantonnée de quatre M gothiques couronnées d'argent.*

(1) Pour ses ouvrages, voir A. Angot, *Dict. de la Mayenne*, I, 404.

(2) Mgr Bouvier ne croyait pas à l'érection d'un évêché à Laval. Dans son testament du 3 juin 1854, il avait inséré cet article : « Si un évêché était érigé canoniquement à Laval, *ce qui ne parait pas vraisemblable*, la belle » mitre donnée par les sœurs d'Évron serait remise à leur disposition. Il en serait de même de la mitre donnée » par les religieuses hospitalières de Saint-Joseph de Laval ». Archives du Chapitre.

CHARLES-JEAN FILLION

Charles-Jean Fillion était originaire de Saint-Denis-d'Anjou (Mayenne), où il naquit le 1er mai 1817. D'abord élève au Petit Séminaire de Précigné, il entra en 1834, au Grand Séminaire du Mans, pour y devenir plus tard professeur d'Écriture Sainte, de Théologie et sous-supérieur en 1853. Vicaire général de Mgr Nanquette en 1855, il fut nommé le 30 janvier 1858, évêque de Saint-Claude (Jura), préconisé le 15 mars 1858 et sacré, le 16 mai de la même année, dans la cathédrale du Mans, par Mgr Nanquette, assisté de Mgr Mabille, évêque de Versailles, et de Mgr Wicart, premier évêque de Laval. Après la mort de Mgr Nanquette, il fut désigné pour le remplacer par décret du 14 janvier 1863, et préconisé dans le consistoire du 7 avril suivant. Son entrée au Mans eut lieu le 3 juin. Assistant au trône pontifical depuis le 19 avril 1865, Mgr Fillion était comte romain et chevalier de la Légion d'honneur. Au concile du Vatican il fit partie de la *Commission de la discipline.* En 1871, durant l'occupation allemande, il se rendit à Versailles auprès des vainqueurs pour débattre les intérêts de sa ville épiscopale et eut la douleur de voir les ministres protestants officier dans la cathédrale en présence des soldats luthériens installés dans les stalles des chanoines et jusque sur le trône épiscopal[1]. Il assista, le 1er février, à l'incendie de son évêché[2] allumé par l'imprudence des Allemands qui y logeaient. Mgr Fillion mourut de la goutte aux Hommelets, maison de campagne du séminaire, le 28 juillet 1874, et reçut la sépulture, dans la crypte de la chapelle du Chevet, le 1er août suivant. La cathédrale conserve le portrait de Mgr Fillion peint par Lionel Royer. Armes : *D'or à la croix ancrée de gueules au chef d'azur chargé d'une palme d'or mise en bande, accompagnée de deux roses.*

HECTOR-ALBERT CHAULET D'OUTREMONT

Hector Albert Chaulet d'Outremont, fils de Simon-Étienne Chaulet et de Marie-Éléonore-Honorine Marchand[3], naquit à Tours, le 27 février 1825. D'abord conseiller de Préfecture, il fut ordonné prêtre à Rome, en 1856, devint vicaire à la cathédrale de Tours, chanoine honoraire, chanoine titulaire, et en 1865 vicaire général honoraire de Mgr Guibert. Nommé évêque d'Agen, en 1871, par MM. Cré-

(1) Souvenir personnel. A cette triste époque, la nef de la cathédrale servit pendant quelque temps de caserne aux soldats français.

(2) Cet évêché, occupant l'emplacement de l'ancien hôtel de Tessé, avait été construit durant l'épiscopat de Mgr Bouvier. Depuis la Revolution jusqu'en 1847, les évêques du Mans habitèrent un hôtel de la rue Dorée.

(3) Sa mère, madame veuve Marchand, avait épousé en secondes noces le général comte d'Outremont, qui laissa son nom aux deux enfants de Simon-Étienne Chaulet. Voir *Semaine du fidèle*, t. XXII, p. 1023.

mieux et Glais-Bizoin, il fut sacré dans l'église métropolitaine de Tours, le 14 septembre 1871. Devenu évêque du Mans, le 14 septembre 1874, et préconisé dans le consistoire tenu au Vatican le 21 décembre, il fit, le mardi 3 février 1875, son entrée solennelle au Mans, où il rendit l'âme à Dieu le dimanche 14 septembre 1884. Son corps fut enterré dans la crypte de Notre-Dame du Chevet [1]. La cathédrale possède son portrait peint en 1897 par Mlle Marie Lebrun. Armes : *Écartelé, aux 1 et 4, d'or au chevron de gueules, accompagné de trois flammes de gueules ; aux 2 et 3, d'azur au chevron d'or accompagné d'un soleil d'or en chef et en pointe d'un rocher d'où coule une fontaine.*

GUILLAUME-MARIE-JOSEPH LABOURÉ

Guillaume-Marie-Joseph Labouré, né le 27 octobre 1841, à Achiet-le-Petit, département du Pas-de-Calais, fit ses études au Petit Séminaire d'Arras. Envoyé par son évêque, Mgr Parisis, au Grand Séminaire de Saint-Sulpice, il rentra dans son diocèse où il fut nommé professeur de seconde au Petit Séminaire d'Arras et ensuite supérieur, en 1867, par Mgr Lequette. En 1879, Mgr Lequette le pourvut d'une stalle de chanoine et de lettres de vicaire général honoraire. Vicaire général titulaire de Mgr Maignan, l'abbé Labouré fut nommé évêque du Mans, le 31 décembre 1884 et préconisé le 27 mars 1885. Sacré à Luçon, le 31 mai, il fit sa première entrée au Mans le 3 juin 1885, fut nommé et préconisé archevêque de Rennes les 13 et 15 juin 1893. Le 19 avril 1897, Léon XIII l'éleva à la dignité de cardinal. Armes de Mgr Labouré comme évêque du Mans : *D'azur à la croix d'argent chargée du monogramme du Christ accosté des lettres* Α *et* Ω *de gueules.* Devise : *Crux spes unica.*

LOUIS-ABEL GILBERT

Louis-Abel Gilbert naquit à Limoges le 31 août 1849. Son père, d'abord professeur au Lycée de Limoges, fut ensuite nommé censeur au lycée d'Angers où il mourut. Sa mère, née Poncet de Noailles, ramena Louis-Abel à Limoges et lui fit faire ses études classiques au Lycée, puis à l'école Saint-Martial. Séminariste, on le vit pendant l'année terrible, donner ses soins aux malades et aux blessés dans les ambulances. Ordonné prêtre en 1872, l'abbé Gilbert fut nommé successivement vicaire à la cathédrale, professeur de seconde et de

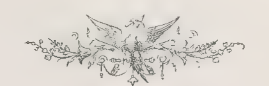
(1) Les dalles funéraires qui recouvrent, dans la crypte de la cathédrale, les tombeaux des évêques du Mans, depuis Mgr de Pidoll jusqu'à Mgr Chaulet d'Outremont, sont l'œuvre de l'habile sculpteur manceau, Auguste Gaullier, qui les a exécutées, excepté la dernière, sur les dessins de M. Steinhel.

philosophie, préfet des études au collège Saint-Martial jusqu'au jour où cet établissement fut confié aux Pères Maristes. Aumônier du couvent de la Providence à Limoges, il devint curé-doyen d'Auzances (Creuse) en 1886, puis vicaire général de Mgr Renouard, en 1889, et enfin évêque du Mans, par décret en date du 29 janvier 1894. Il fut préconisé dans le consistoire du 18 mai et sacré dans la cathédrale de Limoges, le dimanche 15 juillet. Arrivé au Mans, avec son très sympathique secrétaire, M. l'abbé Georges Godefroy[1], le mercredi 27 juillet, le nouvel évêque fut solennellement intronisé le jeudi 28 juillet 1894. D'une santé délicate Mgr Gilbert crut devoir donner sa démission d'évêque du Mans et fut préconisé évêque d'Arsinoé, dans le consistoire du jeudi 24 mars 1898. Armes : *D'azur à la fasce d'or chargée de trois croix de gueules accompagnée de deux tourterelles d'argent en chef et d'un léopard d'or en pointe.* Devise : *Omnia et in omnibus Christus.*

MARIE-PROSPER-ADOLPHE DE BONFILS

Nommé évêque du Mans par décret du Président de la République, du 22 mars 1898, préconisé dans le consistoire du 24 mars, Mgr de Bonfils a été sacré dans l'église de Saint-Roch, à Paris, le 29 juin de la même année. Le successeur de Mgr Gilbert est né à Cherbourg (Manche) le 6 avril 1841. Élève du Petit Séminaire de Saint-Méen au diocèse de Rennes, il entra au Séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, où il connut S. Ém. le cardinal Labouré, ainsi que NN. SS. Mignot, Belmont, Jourdan de la Passardière et d'Hulst. Au sortir de Saint-Sulpice (février 1866) il fut nommé vicaire à Saint-Ferdinand-des-Ternes, et, en 1869, vicaire à Saint-Thomas-d'Aquin. Après la guerre, on lui confia le poste d'aumônier au collège Sainte-Barbe-des-Champs et au lycée de Vanves. Ensuite il passa successivement aux cures de Colombes (1887), de Saint-Jacques-du-Haut-Pas (1893) et de Saint-Roch (1896). Mgr de Bonfils a fait son entrée dans sa ville épiscopale, le lundi 11 juillet 1898, en la fête de sainte Scholastique, patronne de la ville du Mans. Armes : *De gueules à la patte d'ours d'or, onglée ou armée de sable, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.* Devise : *Filii Dei nominemur et simus.*

(1) Actuellement chanoine honoraire du Mans et premier aumônier de l'hôpital de Limoges.





CHAPITRE XIV

LES TRAVAUX PENDANT LE XIX[e] SIÈCLE



LA Révolution n'avait pas seulement dissipé le trésor de la cathédrale, mais elle avait encore laissé l'édifice dans un état si précaire qu'il fallut plusieurs années pour faire disparaître son aspect absolument ruineux. Les plaies béantes de ses verrières laissaient pénétrer pluie et vent sous des voûtes que ne pouvait plus protéger une toiture à demi effondrée [1]. Par ailleurs, une végétation parasite se développait sur les corniches, sur les contreforts, sur les arcs-boutants, entre les pierres disjointes par les infiltrations pluviales.

Dès le début de l'épiscopat de Mgr de Pidoll, on chercha à rendre l'église habitable et les deux départements (Sarthe et Mayenne) qui formaient le diocèse du Mans, durent, selon la jurisprudence administrative de l'époque, participer aux premiers frais de restauration. Plus tard, l'État se substitua aux départements.

Vers 1809 ou 1810, les galeries et les clochetons du porche du Cavalier en face de la Grand' Rue, se trouvant en mauvais état, furent complètement rasés et on y établit une terrasse couverte de bitume. En 1837, après la démolition de maisons qui encombraient l'entrée de ce porche, l'architecte Delarue le couronna d'une lourde galerie crénelée et rétablit le toit [2].

Un fâcheux accident se produisit à la cathédrale le 9 novembre 1810. Sur les

(1) Couverture de la cathédrale « dans un état affreux de dégradation, des brèches considérables en plu- » sieurs endroits, les plombs d'une partie des enfaitages et cheneaux enlevés par les vents ou volés..... Les » eaux entrent de toutes parts dans le vaste édifice. .. » La restauration du monument paraît demander vingt-cinq ou trente mille francs, sacrifice qu'il faut faire car si on abandonnait l'église, « on priverait le public d'un » monument auquel il est attaché tant à cause de son antiquité qu'à cause de son élégance et de la hardiesse » avec laquelle il est construit ». *Rapport des citoyens Jollivet, Le Chesne et Mauchien, du 14 ventôse an XII (5 mars 1804)*. Archives de la Sarthe, V 30 1.

(2) Voir pp. 198, 199. Abbé Pichon, *Essai sur les travaux faits à la cathédrale du Mans pendant le XIX[e] siècle*, pp. 12 et 21.

dix heures du soir, au cours d'une violente bourrasque, la voûte du transept sud voisine de la croisée s'abattit sur le sol avec fracas et le lendemain, vers huit heures du matin, une verrière du chœur, dans la travée au-dessus de la sacristie, fut également renversée par le vent. On répara dans la suite le dommage. La voûte seule, rétablie en 1816, 1817, en tuffeau de Saumur, nécessita une dépense totale de quinze mille francs [1].

En 1814, la fabrique commença la restauration des chapelles autour du chœur ; leur sol fut relevé au niveau de celui de l'église. Elles reçurent des grilles en fer forgé, au lieu de leurs clôtures en bois, et des autels en marbre avec retable. A cette époque, on établit également les grilles qui se trouvent à l'entrée des bas-côtés du chœur [2]. En 1817, Louis-Jacques-Honoré Le Large, vitrier au Mans, est adjudicataire des ouvrages de vitrerie à faire dans la nef, les chapelles et le chœur, et Antoine Lusson, fils, entrepreneur demeurant à Sainte-Croix, se charge des restaurations à la couverture, aux murs et du pavage. Le devis estimatif des travaux montait à la somme de cent cinquante-trois mille neuf cent quatre-vingt-six francs dix-sept centimes [3].

L'accident qui arriva à la flèche de la tour, le 21 juillet 1822 [4], ne put être réparé aussitôt, car les ressources se trouvaient absorbées par le recrépissage des bas-côtés extérieurs de la nef [5], la reprise et le chaînage des arcs-boutants du chœur, 1823 et années suivantes [6], par l'établissement de paratonnerres, 1828 [7], par la peinture des stalles, des grilles et le rafraîchissement du stuc des colonnes du chœur, en 1829 [8]. Les années suivantes, nouvelles dépenses pour le pavage, les contre-forts, les voûtes et pour l'édification de la sacristie de paroisse qui sert maintenant de salle Capitulaire.

Mgr Caron attachait une extrême importance aux travaux de la cathédrale. Secondé par l'architecte Delarue, il s'employa activement pour obtenir des crédits et durant son épiscopat de cinq années, on constate que les allocations pour le monument s'élevèrent à cent douze mille neuf cent trente-deux francs, sans y comprendre les six mille francs accordés par l'État pour l'entretien annuel ordinaire [9]. Sur la fin de sa vie, on fit un devis du badigeonnage de l'intérieur de l'église estimé à la somme de trois mille neuf cent treize francs soixante-treize centimes [10].

(1) Six mille cinq cents francs pour l'échafaudage et huit mille cinq cents francs pour la voûte elle-même. Archives de la Sarthe, V 30 1.

(2) Abbé Pichon, *op. cit.* pp. 9 et 10.

(3) Archives de la Sarthe, V 30 1

(4) Voir p. 356.

(5) Richelet, *Le Mans ancien et moderne*, p. 58.

(6) Pour quarante mille huit cents francs. Archives de la Sarthe. V 30/3.

(7) Abbé Pichon, *op. cit.* p. 13.

(8) *Ibid.*, p. 14.

(9) *Ibid* p. 15.

(10) Archives de la Sarthe, V 30/3.

L'année 1835 vit d'autres travaux aux galeries, aux balustrades et aux contreforts et enfin l'adjudication des clochetons en fonte de la tour qui devaient remplacer le couronnement frappé par la foudre le 21 juillet 1822 [1].

En 1837, Mgr Bouvier obtint l'autorisation de faire transporter dans le caveau de la cathédrale, préparé par Mgr de Grimaldi, au-dessous des déambulatoires du chœur, les restes des évêques de La Myre et Carron, ceux de Mgr de Pidoll y reposant déjà. Quelques années plus tard (1852), quand la crypte de Notre-Dame de Sous-Terre eut été dégagée à l'extérieur des terres qui la rendaient sombre et humide et que ses meurtrières purent y laisser pénétrer l'air et la lumière, il voulut affecter cette crypte à la sépulture des évêques du Mans. En conséquence, il fit détruire (1853) les cases funéraires des chanoines [2] établies par Mgr de Grimaldi et fit creuser de nouveaux caveaux. Le prélat les bénit quelques jours seulement avant son départ pour Rome en 1854, et y déposa, sans aucune solennité, les corps de ses trois prédécesseurs. Lui-même devait bientôt les y rejoindre.

De 1840 à 1845, on constate la restauration du clocheton angulaire de la sacristie : l'exécution de la grande verrière (avec fragments d'anciens vitraux) du bas de la nef par M. Fialeix, élève de la manufacture de Sèvres : la confection, sur les plans du P. Arthur Martin, de l'autel de N.-D. du Chevet [3] ; la découverte des peintures murales de Gontier de Bagneaux [4] ; la reconstitution de la fenêtre de l'intertransept au-dessus de la nef [5], et « le pavage de la totalité de l'édifice, savoir » le chœur en marbre et le reste de l'église en pierres de la Vacherie [6] ».

C'est ici le lieu de signaler un album in-folio assez rare, relatif à la cathédrale du Mans, publié par l'architecte Delarue et dont les sept planches suivantes furent gravées par M. Hibon : 1o Plan géométrique de la cathédrale, avec jardin projeté autour du monument et grand escalier, au chevet de la chapelle de la Sainte Vierge, faisant communiquer le jardin avec la place des Jacobins. 2o Élévation de la façade de la nef, des transepts et de la tour ; petit clocher central projeté. 3o Coupe longitudinale de la cathédrale entière ; petit clocher central projeté. 4o Coupe et plan de deux travées de la nef. 5o Coupe de deux travées du chœur. 6o Relevé des peintures de la chapelle de la Sainte Vierge. 7o Coupe de la chapelle de la Sainte Vierge [7].

Un des plus ardents auxiliaires de M. Delarue pour la restauration et l'em-

(1) Archives de la Sarthe, V 30 3.

(2) Leurs ossements, enterrés là, de 1771 à 1830, furent transportes dans la crypte voisine, sous les déambulatoires du chœur M. le chanoine Persigan a publié la liste exacte de ces chanoines dans ses *Recherches*, pp 227 231

(3) Abbé Pichon, *op. cit.* pp. 21 et suivantes.

(4) Voir p. 321.

(5) *Registres de la fabrique de Saint-Julien.*

(6) Richelet, *Le Mans ancien et moderne*, p. 58.

(7) L'exemplaire de l'album que j'ai eu entre les mains, m'a été communiqué par M. Julien Chappée.

bellissement de la cathédrale fut l'abbé Magloire-Stanislas-Adrien Tournesac, né à Saint-Mars-d'Outillé, le 14 septembre 1805. D'abord cordonnier chez son père, il fut ordonné en 1833, devint prêtre-sacristain de N.-D. de la Couture, chanoine honoraire de la cathédrale, entra dans la compagnie de Jésus et mourut au Mans, dans la maison de Sainte-Croix, le 3 janvier 1875. S'étant livré presque exclusivement aux études archéologiques, il acquit des connaissances spéciales qui firent de lui un architecte distingué. On lui doit en particulier l'église du collège de Sainte-Croix au Mans et les transepts de la cathédrale de Laval. Il professa l'archéologie au Grand Séminaire et employa tous ses efforts, pour faire entrer cette science dans le cadre des études cléricales. Par malheur, cet essai, inauguré par Mgr Bouvier, qui y attachait la plus grande importance [1], resta si infructueux qu'à l'heure actuelle les cours d'antiquité chrétienne et d'histoire ecclésiastique sont absolument rayés du programme, comme inutiles aux prêtres, alors que les laïques en comprennent de plus en plus la nécessité.

A l'architecte Delarue succéda en 1849, M. Lassus déjà chargé de la cathédrale de Chartres et futur restaurateur de la Sainte-Chapelle de Paris. Le 25 juin, celui-ci choisit pour son représentant officiel au Mans, sous le titre d'inspecteur diocésain, M. Leboucher, et, en juillet 1851, après la mort de M. Leboucher, M. Alfred Tessier, l'un et l'autre élèves de M. l'abbé Tournesac. Le nouvel architecte diocésain fit disparaître l'ancienne Psallette, la vieille maison de Saint-Bertrand et établit alors l'escalier dit *monumental* qui met en communication la place Saint-Michel avec la place des Jacobins.

Depuis la Révolution, l'Évêché était passé en plusieurs mains laïques. L'un de ses propriétaires, Pierre Lepeltier, avait aménagé en logements les anciennes remises épiscopales qui se trouvaient à quelques centimètres seulement de l'abside des chapelles rayonnantes du nord de la cathédrale et les locataires transformaient en cloaque la petite cour longeant l'église dont les eaux s'écoulaient dans la crypte sous la chapelle Saint-Joseph [2]. Après de longs et nombreux pourparlers, le sieur Lepeltier consentit (décembre 1852) à se défaire de sa propriété pour la somme de quatre-vingt mille francs, et l'on put y installer la Psallette en 1855.

Le 27 décembre 1853 et le 30 mars 1854, le ministre des cultes accorda d'importants crédits pour la restauration des contreforts du transept nord, la reprise des soubassements de la cathédrale du côté de l'ancien évêché, la restauration extérieure des murs, des contreforts et des chapelles rayonnantes. voisines du transept septentrional [3].

(1) Voir la Circulaire de Mgr Bouvier à ses curés, du 1er avril 1835, et *Bulletin de la Société royale d'Agriculture, Sciences et Arts du Mans*, t. II, p. 150.
(2) Plan des constructions de l'évêché, aux Archives du Chapitre.
(3) Abbé Pichon, *op. cit.* p. 36.

Durant son épiscopat de six années, Mgr Nanquette dégagea intérieurement le chœur de son église en faisant disparaître la *Gloire* absidale due à Mgr de Grimaldi et restaurée par Mgr Carron, les dossiers des stalles, les deux trônes et enfin les deux petits autels à l'entrée du chœur, qui avaient été élevés avec les débris du Jubé de 1610[1]. Ces travaux ont été exécutés au cours des années 1856 et 1857[2].

En 1854, le bourdon de Saint-Julien se brisa. Le 18 août 1858, un orage épouvantable, accompagné d'énormes grêlons poussés par un vent impétueux de l'ouest, s'abattit sur le Mans vers deux heures de l'après-midi. La cathédrale souffrit beaucoup. Ses verrières de l'ouest furent littéralement criblées. Sur l'avis donné par Mgr Nanquette, le ministre des cultes envoya M. Boëswilvald pour se rendre compte de l'importance des dégâts. Comme Napoléon III passait au Mans quelques jours plus tard, au retour d'un voyage en Bretagne, l'évêque se rendit à la gare afin de solliciter sa générosité. L'empereur promit son concours avec la meilleure grâce. Le 21 juin 1859, le ministre des cultes ouvrit un premier crédit et le travail de restauration des verrières fut confié à MM. Coffetier et Lusson, qui devaient s'aider de M. Steinhel. D'après un compte de 1867, la dépense totale, y compris vraisemblablement le renouvellement des meneaux des fenêtres, s'éleva à quarante-deux mille six cent sept francs[3]

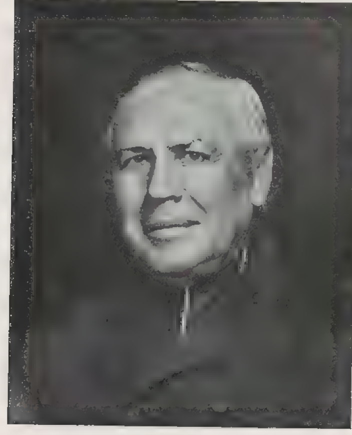
Plusieurs vitraux furent offerts à la cathédrale pendant le pontificat de Mgr Fillion, notamment par M. Edom, ancien recteur d'Académie, et cinq beaux autels en cuivre, sortis de chez Poussielgue-Rusand, à Paris, vinrent meubler (1866-1870) les chapelles de Saint-Étienne, Saint-Michel, Saint-Louis, Sainte-Scholastique et Saint-Joseph. Acquis avec les sommes versées par les parrains et par les marraines des cloches baptisées en 1859 et dessinés par M. Boëswilvald, architecte de la cathédrale, ces autels sont ornés d'émaux et des écussons de leurs donateurs dont les noms, ici énumérés, sont également inscrits sur les cloches : Jean-Jacques Nanquette, évêque du Mans, et Marie-Cécile-Denise de Biré, marquise de la Girouardière : Théophile-Léon Chevreau, chevalier de la Légion d'Honneur, préfet du département de la Sarthe, et Amélie Laffitte, épouse de M. de Bourqueney, chevalier de la Légion d'Honneur, receveur général du département de la Sarthe ; Auguste-Élisabeth-Joseph, marquis de Talhouët-Roy,

(1) Après avoir été utilisés par M. l'abbé Livet, dans l'église de l'hôpital du Mans, les retables de ces deux autels ont pu, grâce à M. l'abbé Sifflet, trouver leur emploi dans la chapelle du Tertre Saint-Laurent.

(2) Cf. *Chronique de l'Ouest* et abbé Pichon, *op. cit.* p. 44. — On trouve dans *Le Maine et l'Anjou*, du baron de Wismes, une vue intérieure du chœur de la cathédrale, avec sa Gloire, les dossiers des stalles et les deux trônes élevés du côte du Sanctuaire.

(3) Abbé Pichon, *op. cit.* p. 46. M. l'abbé Pichon dit à la page suivante : « Le 30 juin 1868, nous trouvons » une ouverture de crédit pour solde d'une dépense de soixante-dix-huit mille huit cent cinquante-un francs, » pour travaux de reconstruction des meneaux des fenêtres et restauration des arcs boutants et des chapelles » rayonnantes du côté nord de 1863 à 1867 ». Il est impossible de bien préciser l'emploi de toutes ces sommes

député et membre du Conseil Général du département de la Sarthe, et Adelaïde-Hyacinthe de Fougières, marquise Christian de Nicolay ; Charles-Léon-Ernest Leclerc, marquis de Juigné, et Philippine-Caroline-Ferdinande-Louise Oudinot de Reggio, épouse de François-René-Joseph Cuillier-Perron ; Charles-Gabriel-Marie-Sosthène, comte et prince de La Rochefoucauld, duc de Bisaccia, et Marie-Antoinette-Clémence-Henriette de Francqueville, comtesse du Luart ; Guy-Charles-Henri d'Andigné de Restau, et Agathe-Marie-Maurice-Louise Magnan, épouse d'Alphonse-Alfred Haentjens, chevalier de la Légion d'Honneur et membre du Conseil Général du département de la Sarthe.



LE CHANOINE FRANÇOIS CHANSON
ARCHIPRÊTRE DE LA CATHÉDRALE DU MANS

On ne saurait, sans ennui pour le lecteur, poursuivre l'examen des travaux exécutés à Saint-Julien, l'énumération des vitraux neufs qui vinrent garnir les fenêtres des chapelles et du pourtour du chœur, le détail des nombreux et importants crédits accordés par l'État sous NN. SS. Chaulet d'Outremont, Labouré, Gilbert et de Bonfils ; il suffira de dire que les architectes, chargés du monument, se montrèrent à la hauteur de leur tâche et qu'ils furent puissamment secondés par MM. les chanoines Laurent Albin, Léon Chanson et François Chanson, ancien vicaire-général de NN. SS. Fillion et d'Outremont, actuellement archiprêtre de la cathédrale. Celui-ci, tout particulièrement, doit être signalé — sa modestie dût-elle en souffrir — à la reconnaissance des amis de nos monuments nationaux. Depuis l'année 1897 surtout, il s'emploie à rendre à la vieille basilique de Saint-Julien la beauté architecturale qu'elle avait perdue au cours des derniers siécles. Grâce à sa généreuse initiative, les épais badigeons étendus sur ses voûtes et sur ses murs par Mgr de Grimaldi et en 1833, ont disparu dans la nef et dans les transepts, des grisailles aux blasons variés ferment les fenêtres du clerestory de la nef, et de riches vitraux dans le style du XIIe siècle remplissent les baies des bas-côtés. Bientôt une chaire monumentale dessinée par l'architecte, M. Raulin, complètera la décoration de la partie romane de l'édifice. Les artistes manceaux qui ont prêté leur concours pour l'exécution de tous ces travaux ne sauraient être

passés sous silence et il est juste de nommer MM. Pascal Vérité, architecte, Gaullier, père et fils, sculpteurs, F. Hucher, peintre-verrier, Renouard et Bernier, peintres-décorateurs.

Malgré les sommes considérables et tous les efforts prodigués depuis un siècle, il n'en reste pas moins de nombreuses améliorations à tenter pour rendre son lustre à l'antique basilique mancelle. Le chœur, ses pourtours, ses chapelles, la sacristie devront être débadigeonnés, les chapelles rayonnantes débarrassées des grilles et des confessionnaux qui les obstruent, les placards disséminés çà et là, réunis dans un vestiaire spécial, les grilles et le pavage du chœur modifiés, les stalles du XVIe siècle nettoyées et convenablement aménagées entre les colonnes du chœur qui pourront alors être rétablies dans leur état primitif, etc. Les générations futures continueront ce que d'autres ont commencé et le proverbe populaire : *L'œuvre de Saint-Julien est interminable,* gardera pendant de longues années encore son incontestable actualité, à moins toutefois que la Révolution ne vienne fermer brutalement le livre de pierre où les fils de saint Julien inscrivent depuis si longtemps les articles de leur Credo.





CHAPITRE XV

LES VITRAUX ANCIENS



LA cathédrale du Mans possède peut-être le plus bel ensemble de vitraux du moyen-âge qui existe en France, et les plus anciens spécimens connus de l'art du peintre verrier dans les célèbres panneaux de l'*Ascension*. Ces vitraux remplissent actuellement les hautes lancettes du chœur, les fenêtres du premier déambulatoire, celles de la chapelle de la Vierge, quelques baies des bas-côtés de la nef et des chapelles rayonnantes ainsi que la Grande Rose. Des grisailles des XIVe et XVe siècles garnissent les immenses ouvertures des transepts.

Comme je l'ai dit plus haut[1], les verrières exposées au couchant subirent le 18 août 1858, de graves avaries et furent restaurées par MM. Coffetier, Lusson et Steinhel. Par bonheur, longtemps avant toute réfection, des calques exacts des plus anciens et des plus curieux de ces vitraux furent levés avec soin par MM. Leveau et L. Charles, sous la direction de MM. Hucher et Delarue[2]. Ils permettent à l'archéologue de contrôler le travail des modernes peintres-verriers. Ces calques ont été publiés de grandeur naturelle[3], dans un bel ouvrage de M. E. Hucher, composé de cent planches in-folio peintes à la main, sous le titre de *Calques des Vitraux peints de la cathédrale du Mans*[4].

La grande fenêtre du bas de la nef contient un vitrail retraçant la vie de saint Julien. Cette verrière exécutée à Paris, en 1896, sous la direction de M. Félix Gaudin, peintre-verrier, en remplace une autre faite en 1841, par

(1) Voir p. 417.

(2) Abbé L. Charles, *Guide du touriste au Mans*, p. 32.

(3) Et aussi réduits au quart.

(4) Le Mans, Monnoyer, 1864. — Dans sa préface, M. Hucher remercie de leur concours dévoué MM. le chanoine Lottin, l'abbé Sébaux, secrétaire particulier de Mgr Bouvier, qui devait mourir évêque d'Angoulême, et l'abbé Launay, vicaire à la Couture.

M. Fialex [1]. Elle possède, comme sa devancière, quelques fragments du XII[e] siècle (notamment l'entrée de saint Julien au Mans, reproduite ici, dans son état ancien), placés çà et là dans ses dix-huit médaillons, au milieu desquels se trouve un saint Julien en pied, mitré, crossé et bénissant.

Aux huit dernières fenêtres des bas-côtés (quatre à gauche et quatre à droite) se voient aussi des vitraux qui datent de la fin du XI[e] siècle ou du commencement du XII[e]. Ils retracent la vie des saints Gervais, Protais, Étienne et différentes autres scènes. Mais le bijou archéologique se trouve dans la deuxième fenêtre (côté de l'Épitre), c'est le vitrail de l'*Ascension* célèbre dans les fastes de la peinture sur verre. « Si l'on veut remonter aux » incunables de l'art et voir les » plus anciens vitraux connus » à date à peu près certaine [2], » il faut, dit M. Hucher, jeter les » yeux sur les quatre panneaux » inférieurs de l'Ascension....... » C'est une peinture ascétique » exécutée entre un reliquaire » et un missel, quelque chose » comme un croquis chinois ou » une peinture du mont Athos ». La Vierge et les douze Apôtres regardent le Christ s'élever dans les airs [3]. La partie supérieure et la bordure du vitrail sont modernes.



ENTRÉE DE SAINT JULIEN AU MANS

(1) Au sujet du vitrail de M. Fialex, placé en 1841, on lit dans les registres de la fabrique de la cathédrale les lignes suivantes : « Pendant la semaine de la Passion de cette année 1841, on a replacé à la grande fenêtre » qui se trouve au-dessus de la principale porte de l'église cathédrale, la grande verrière représentant la vie » de saint Julien. Cette verrière qui avait été déplacée en 1819 et posée à une des fenêtres du chœur dont les » vitraux s'étaient écroulés et brisés (en 1810), a été restaurée par M. Fialex, peintre à la manufacture royale » de porcelaine de Sèvres, sous la surveillance de M. La Rue, architecte du département et de l'église, avec les » fonds accordés par le gouvernement, à la sollicitation de monseigneur l'évêque du Mans ».

(2) On attribue les plus anciens vitraux de la cathédrale aux époques d'Hoël ou d'Hildebert. Voir pp. 133 et 139.

(3) Hucher, planche I. Les vitraux de l'Ascension, des SS. Gervais et Protais, de saint Étienne, étaient, du temps de M. Hucher, dans la chapelle de N.-D. du Chevet.

Toutes les autres fenêtres des bas-côtés possèdent des vitraux modernes exécutés, aux frais de M. F. Chanson, archiprêtre de la cathédrale, par MM. Fauquet et Leprevost.

Les grisailles des fenêtres du clerestory de la nef, œuvres de M. Fauquet et également dues à la générosité de M. F. Chanson, portent chacune trois blasons rappelant les Chapitres, les Abbayes célèbres, les Villes principales du diocèse et certains personnages qui se rattachent par leurs bienfaits ou par un lien quelconque à l'histoire de la cathédrale depuis le XIe siècle [1].



SAINT ÉTIENNE CHASSÉ DE LA VILLE

Le chœur de Saint-Julien est complétement entouré de vitraux de la fin du XIIIe siècle. Les treize fenêtres du clerestory, divisées en quarante-huit lancettes [2], montrent partout une double ou une triple rangée de grands personnages, isolés dans des niches gothiques, représentant en général des saints de l'Ancien et du Nouveau Testament et, à la partie inférieure, l'effigie de donateurs. C'est particulièrement sur ces derniers personnages que je m'arrêterai, renvoyant pour la description complète des autres sujets à l'ouvrage de M. E. Hucher.

Dans la deuxième fenêtre du clerestory (côté de l'Évangile) se trouve, à gauche de la partie inférieure, un premier donateur nommé « Johannes de » Frenneio [3] ». Debout, de profil et imberbe, coiffé d'un bonnet un peu abaissé au milieu, il porte une tunique rouge à manches et une chape verte, avec chaperon baissé, coupée de deux bandes rouges horizontales. M. Hucher lui a vu des souliers jaunes et pointus. Il a les pieds nus et cette partie n'est qu'un morceau venant d'ailleurs. Le personnage porte le regard en haut comme pour offrir la verrière qu'il présente dans ses mains et sur laquelle se lit en lettres blanches : JOHẼS DE FREÑEIO. On trouve en 1280, un Jean *de Fresneio*, procureur des religieux de l'abbaye de Bellebranche, près de Sablé [4]. Il est téméraire d'iden-

(1) Voir *La Province du Maine*, t. V (1897), et t. VI (1898), passim.

(2) Voir le plan de la cathédrale à la page 175. Les divisions de toutes les fenêtres y sont indiquées par des points noirs entre les piliers.

(3) Jean de Fresnay ou du Fresne.

(4) Archives de la Sarthe, H 755. Pièce parchemin. Bilard, 1re partie, 369.

tifier cet individu avec celui du vitrail comme l'a fait M. Hucher, sans autre motif que la similitude des noms.

Les six compartiments inférieurs de la troisième fenêtre sont remplis, le premier par quatre religieux, le deuxième par un abbé de la Couture [1] offrant une verrière, avec l'inscription : ABBAS : DE : CVLTVRA, le troisième par l'évêque saint Bertrand, fondateur de la Couture, représenté sous l'inscription : S. BERTRANNI. Au sommet de ces trois compartiments, un croissant d'or semble sortir d'un nuage. Ensuite on voit : un guerrier, avec éperons d'or, fléchissant le genou, les mains jointes, vêtu d'une cotte de mailles bleue, la tête encapuchonnée dans le haubert ; sur la cotte de mailles, il porte une cotte d'armes blanche ; au-dessous de ses épaules, on distingue des *ailettes* ou *cantons* [2] à ses armes : un vaste écu, également blasonné des mêmes armes (*d'argent à trois jumelles de sable*) se trouve au-dessus de sa tête : un ecclésiastique avec large tonsure, vêtu d'une aube ou d'une soutane blanche, couverte d'une chasuble rouge, offrant une verrière ; ce personnage, accosté de deux écussons (*d'argent à trois jumelles de sable*), se détache sur un fond d'azur semé de fleurs de lis d'or : un second guerrier offrant un vitrail, vêtu comme celui de la quatrième lancette, accompagné des mêmes armes ; la tête paraît venir d'un autre personnage [3].



VIERGE
DU VITRAIL DE L'ASCENSION

On peut, presque sans crainte d'erreur, placer ces trois personnages, donateurs en même temps que l'abbé de la Couture, dans la famille des *majores* ou *maires* (d'où le nom patronymique *Le Maire*) de Cormes [4] qui portait les armes de notre vitrail ainsi que le prouve ce passage d'un armorial [5] : « Guillaume Le Maire porte de Cormes, *d'argent à trois jumelles de* » *sable*. Jean de Cormes porte *telles au lambel de gueules* ». Le *Martyrologe* » *de l'Église du Mans* [6] fait mention, au 8 des calendes de février, de Richard,

(1) Les abbés de la Couture, de la deuxième moitié du XIII[e] siècle, furent Jacques et Gervais. *Cartulaire de la Couture*. Imp., p. 453.

(2) Cet objet apparaît dans les monuments postérieurs à 1260, sous la forme de deux plaques carrées ou découpées en écussons, placées aux épaules des chevaliers. Voir comme exemple, Philippe de Valois, d'après son sceau, dans Quicherat, *Histoire du costume*, p. 210.

(3) Ce vitrail de la 3[e] fenêtre se trouve reproduit, mais bien imparfaitement, dans l'*Atlas du cours d'antiquités monumentales* de Caumont. Paris, 1830, planche CII.

(4) Majoritas de Cormis, en 1186. *Livre blanc*. Imp., p. 15, n° 28. Le *major* de Cormes, chevalier, homme du chapitre du Mans, en 1264. *Ibid.*, p. 357, n° 579.

(5) Manuscrit du XV[e] siècle, du château de La Roche-Mailly, fol. 24.

(6) Manuscrit 214.

major de Cormes, chevalier, ailleurs, au 3 des calendes de juillet et au 2 des calendes de septembre, du chanoine Geoffroy de Cormes, qui fonda l'anniversaire de son père Guillaume de Cormes, chevalier, et de sa mère Denise, sur la métairie *de Valle*, sise à Courgenard et à Cormes.



GUILLAUME ROLAND

A la quatrième fenêtre, dans la partie inférieure de la première lancette, se trouve un ecclésiastique vêtu d'une aube blanche et d'une chasuble bleue coupée horizontalement de bandes, une rouge et deux jaunes; il a un manipule blanc et une étole; derrière sa tête se lit l'inscription : ....ON DE COLO[1]. La seconde lancette présente encore un donateur et la troisième trois personnages, expressément désignés par une inscription placée au-dessus de leur tête et où se lit en lettres blanches sur fond noir : LA VERRINE A DRAPIERS. Ce sont les drapiers du Mans, dit M. Hucher, qui offrent la verrière par les mains de leur doyen. Celui-ci, en tunique verte, et surtout violet doublé de fourrure de vair, tient dans ses mains un simulacre de verrière, deux autres drapiers l'accompagnent.

Au bas de la cinquième fenêtre, on remarque les fourreurs du Mans entourés de pelleteries parmi lesquelles on distingue le vair ou petit gris.

On croit que le vitrail de la sixième fenêtre est un don des taverniers ou hôteliers du Mans, à cause des personnages qui sont peints au bas : un homme vêtu d'une tunique jaune, les cheveux au vent, est en face de deux autres personnages ; il vide dans une coupe une bouteille verte de laquelle sort un liquide rouge. Cette scène provient peut-être d'un autre vitrail, car elle n'est pas dans le plan du reste de la verrière.

La septième fenêtre, centrale, est exclusivement consacrée au Christ et à la Vierge. Au bas, un évêque, le bienheureux Geoffroy de Loudun, le consécrateur du chœur de la cathédrale, en 1254, y est représenté deux fois. La première fois, sous un riche pinacle, en chasuble jaune, ayant sa crosse près de lui, la mitre

(1) M. Hucher propose d'interpréter par *de Coulongé*.

basse en tête, il joint les mains et, la tête renversée en arrière, il lève les yeux vers les personnes divines qui décorent les étages supérieurs. Dans la deuxième lancette, le même évêque, tourné différemment, porte une chasuble violette. En bordure on voit huit fois son blason : *De gueules à la bande d'or.*

Deux personnages, placés au bas de la huitième fenêtre, sont coiffés d'un bonnet rouge et conique ; ils tiennent à la main un phylactère. La description donnée par M. Hucher de cette partie du vitrail ne s'accorde plus avec ce qu'on y voit de nos jours. Des remaniements l'ont considérablement modifiée et l'on ne saurait dire si la verrière est un don des architectes de la cathédrale comme quelques-uns l'ont cru.



JEAN OU SIMON CHAMAILLART

Avec la neuvième fenêtre commence une série d'évêques, parmi lesquels on distingue plusieurs évêques du Mans. Au bas, on voit deux personnages ; le second offre un vitrail. L'inscription : GVALTERIVS DE POLLEIO, placée au-dessus des deux, doit désigner le second. M. Hucher a lu les lettres : GA....VS DE PO..... et a cherché à identifier avec « Geoffroy » de Poncé qui, en 1222, assista aux obsèques du sénéchal Guillaume des Roches ». Dans l'état actuel du vitrail, la lecture *Gualterius de Polleio* n'est pas douteuse. D'ailleurs Gautier de Poillé nous est connu. On trouve dans le *Livre blanc* [1] que le 4 décembre 1276, « Galterus dictus de Pollaio » était mort. Le *Martyrologe de l'Église du Mans* [2] lui consacre, au 2 des calendes d'août, un article qui débute ainsi : « Sic obiit Galterius de Polleio, civis Cenomanensis, qui quantum istam » ecclesiam dilexit finaliter comprobavit ». Pour la fondation de son anniversaire, pour le repos de son âme et de celui de ses deux femmes, il avait donné au Chapitre la moitié de deux arpents de vigne « apud Monsor [3] », la partie des cens qu'il tenait à foi du seigneur de La Milesse « apud Vilareth [4] », ce qu'il avait

(1) Page 209.
(2) Bibliothèque du Mans, ms. 244.
(3) Probablement Montsort, à Yvré-l'Évêque.
(4) Villaret, auprès du Mans, sur le chemin d'Yvré.

« apud Burs » dans le fief de Robert Garnier, chevalier, et « apud ulmum Huberti » de Lochis ». Le Chapitre, qui devait donner le jour de son anniversaire vingt deniers à vingt pauvres, concéda à « Sedilote », femme dudit Gautier, la jouissance, sa vie durant, des biens concédés par son mari, à la condition de verser chaque année durant ce temps douze sous et demi manceaux pour la célébration dudit anniversaire.



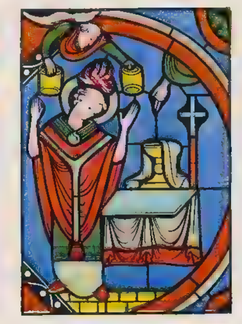
SCÈNE INEXPLIQUÉE

Une curieuse inscription se trouve à la dixième fenêtre ; elle est ainsi conçue : LE VERRIER ECCLES, qu'on peut traduire, avec M. Hucher, par *La Verrière ecclésiastique*. Dans le troisième panneau du bas, des clercs peignent ou écrivent ; ils ont des roseaux ou des pinceaux à la main.

La onzième verrière fut détruite par l'ouragan de 1810 et brisée de nouveau en 1858. Celle que nous voyons maintenant a été reconstituée sous l'épiscopat de Mgr Fillion ainsi que l'indique ses armes jointes à celles du Chapitre.

Le personnage intéressant de la douzième fenêtre se trouve au bas de la pre-

mière lancette, à gauche du spectateur. C'est une dame, à genoux [1], les mains jointes, un voile blanc sur la tête, vêtue d'une robe armoriée des armes qui se trouvent reproduites sur deux blasons, l'un à droite de ladite dame : *D'azur à un lion d'or avec des billettes de même* (Brienne), l'autre à gauche : *De gueules à six écussons d'or, placés 3, 2, 1*, et non *vairé d'or et de gueules* comme l'a cru M. Hucher. On serait tenté au premier abord d'identifier cette dame avec Marie de Beaumont-Brienne, femme de Henri d'Avaugour, baron de Mayenne, mais certaines difficultés [2] font penser à une alliance inconnue Brienne-Mathefélon [3].

MESSE DE SAINT-MARTIN

A la treizième et dernière fenêtre du clerestory, sont des boulangers occupés aux travaux de leur métier et, dans la bordure, un petit morceau de verre égaré représentant une femme tenant une verrière.

Dans le premier pourtour, à gauche (côté de l'Évangile), avant la première grande fenêtre, dans une petite baie ogivale dont le bas est muré, on remarque Notre-Seigneur donnant les clefs à saint Pierre.

Le donateur des deux premières grandes fenêtres (dix lancettes) est vraisemblablement le chanoine Guillaume Roland [4], qui devint évêque, en 1256, après la mort de Geoffroy de Loudun. Il y est représenté plusieurs fois, spécialement au

(1) M. Hucher la dit debout par erreur.

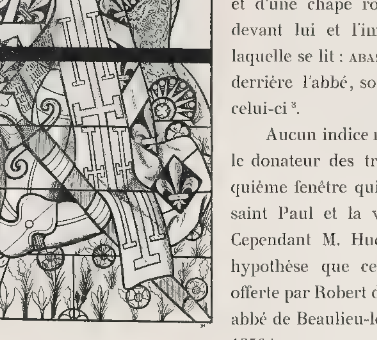
(2) Les six écussons n'ont pas l'escarboucle des Mayenne. Henri d'Avaugour portait d'argent au chef de gueules. Enfin l'écusson du mari ne serait pas à sa place.

(3) Les Mathefélon portaient six écussons dans leur blason. « Thibault de Matefenoul (*sic*) porte *d'or à* » *VI escuchons de gueules*. Foucques de Matefenoul porte de *gueules à six escuchons d'or*. Geoffroy de Matefe- » noul porte *telles à ung baston d'azur*. Fouques de Matefenoul porte de gueules à six escuchons d'argent ». *Armorial manuscrit de la Roche Mailly*.

(4) M. Hucher (*Calques des vitraux*) emet l'opinion que la 4e et la 5e lancette de la première fenêtre, à cause des sujets qui y sont traités, pourraient avoir été données par les religieux de Saint-Vincent.

sommet de la troisième lancette de la première fenêtre, aux pieds de la sainte Vierge, vêtu d'une aube blanche et d'une chape violette, la tête nue et les mains jointes. Son nom, *Guillelmus Rolandi*, se voit inscrit au-dessus de sa tête.

La troisième baie se trouve remplie en majeure partie par des scènes de la vie de saint Julien. Cette verrière, divisée en cinq lancettes, dont deux bordées de serpettes blanches sur un fond rouge, est un don des vignerons du Mans, auxquels quatre panneaux sont consacrés [1].



LOUIS D'ANJOU

Saint Hadoind ou Hadouin [2] et l'abbaye d'Évron devaient posséder leur vitrail à la cathédrale. On le rencontre dans les lancettes de la quatrième fenêtre, avec son donateur, l'abbé d'Évron, un genou en terre, tête nue, vêtu d'une aube blanche et d'une chape rouge, tenant une crosse devant lui et l'image d'une verrière sur laquelle se lit : ABAS DE EBRONIO. Une main, derrière l'abbé, sortant d'un nuage, bénit celui-ci [3].

Aucun indice ne permet de reconnaître le donateur des trois lancettes de la cinquième fenêtre qui renferme l'histoire de saint Paul et la vie de la sainte Vierge. Cependant M. Hucher a émis la gratuite hypothèse que cette verrière a pu être offerte par Robert de Saint-Paul-le-Gaultier, abbé de Beaulieu-lès-Le Mans, mort avant 1250 [4].

Dans le médaillon inférieur de la première lancette, à la fenêtre suivante, on remarque, sous une arcature ogivale, un personnage jeune, nu-tête, un genou en terre et les mains jointes dans l'attitude de la prière. Il est vêtu d'un surtout rouge sans manches, ses bras sont couverts par l'étoffe verte de la robe de dessous, et il est accosté de deux écus *vairés d'or et de gueules*. Ces armes sont celles des Chamaillart, seigneurs d'Anthenaise, de Pirmil, de Sourches, etc., et le personnage de notre vitrail

(1) Voir pp. 236 et 237.
(2) Voir p. 42.
(3) Voir dans M. Hucher, les planches 87 et 89. M. Hucher croit que cet abbé d'Évron est Arnauld, qui mourut, d'après le *Gallia*, en 1259.
(4) *Gallia*.

peut être identifié avec Jean ou Simon Chamaillart [1], qui vivaient dans la dernière moitié du XIIIe siècle [2]. Maurice Chamaillart, doyen de Saint-Martin de Tours, au XIVe siècle, avait un *écu vairé, au lambel à cinq pendants dans une rose gothique* [3]. La troisième lancette de cette sixième fenêtre contient deux blasons inconnus, l'un : *de gueules au lion d'or* et l'autre : *de gueules au lambel d'argent à cinq pendants* [4].

La septième fenêtre, centrale, divisée en trois lancettes, renferme les trois anciens patrons de la cathédrale ; au milieu la sainte Vierge couronnée, assise et portant son divin fils sur ses genoux ; de chaque côté, sur un fond fleurdelisé, les saints martyrs Gervais et Protais, ayant au-dessous d'eux des personnages qui se percent d'un glaive. Au-dessous de l'image de la Vierge se trouve un donateur, un genou en terre, la tête nue, vêtu d'une cotte d'armes rouge sur laquelle brochent deux *léopards d'or, passant de gauche à droite.* Il offre une verrière armoriée du même blason. M. Hucher émet l'opinion que le personnage pourrait bien être Guillaume de la Guierche, seigneur de Segré, de Pouancé et de Martigné, qui portait deux lions passants dans ses armes. Mais d'autres seigneurs avaient un blason à peu près identique, notamment les Bernard de La Ferté [5] et les Rotrou de Montfort. En l'absence de tout document, il est permis d'identifier le chevalier de notre verrière avec Rotrou, seigneur de Montfort, mari de Marguerite d'Alluys, vivant en 1251 et 1267, qui assista, en 1254, à la cathédrale, aux cérémonies de la translation des reliques de saint Julien [6]. Le seigneur



YOLANDE D'ARAGON

(1) « Simons Chamaillars porte *vairé d'or et de gueules* ». *Armorial manuscrit de la Roche-Mailly.*

(2) Dom Piolin (IV, 408), affirme sans hésiter que le personnage du vitrail n'est autre que Vincent de Pirmil, chanoine du Mans, et plus tard archevêque de Tours. Voir sur Vincent de Pirmil, p. 247.

(3) Quittance du 11 novembre 1345. Bibl. nat. Tit. scell. de Clair. Reg. 27, p. 2013.

(4) Voir E. Hucher, planche 84.

(5) Charles. *Hist. de La Ferté Bernard,* p. 23. Arch. de la Sarthe. Fonds municipal, n° 941. *Cartulaire de l'Épau,* p. 33. — Le sceau de saint Louis, appendu à la charte de l'abbaye de Perseigne de 1248, présente, comme contre-sceau, un chevalier à cheval portant un bouclier avec deux lions passants de droite à gauche. Cf. G. Fleury, *Cartulaire de Perseigne,* p. 86.

(6) Voir p. 239.

de Montfort était un des huit barons chargés de porter l'évêque du Mans le jour de son intronisation.

Selon M. Hucher, la neuvième fenêtre, retraçant dans sa troisième lancette, la légende de saint Calais, semble être un don de l'abbaye de ce nom. Malheureusement la preuve n'en saurait être faite.

A la onzième verrière, première et cinquième lancettes, se voient deux chanoines du Mans, donateurs, Philippe Le Romain et Robert Le Pelé[1], vêtus de l'aube blanche et de la chape violette, ayant leur nom au-dessus de leur tête ; le second offre un vitrail. Philippe Le Romain, prêtre, que dom Piolin appelle Philippe Rourer[2], figure en divers actes capitulaires de 1243, 1248, 1251, 1252 et 1253[3]. On trouve dans le *Martyrologe* de l'église du Mans, au 3 des nones de juin, qu'il donna, entre autres sommes, dix livres tournois « ad quandam vitream in » ista ecclesia faciendam ». Robert Le Pelé, prêtre et archidiacre, qui avait un neveu, Julien Le Pelé, chanoine du Mans comme lui, vivant en 1284, fit de nombreux dons au Chapitre, énumérés dans le *Martyrologe* au 4 des calendes de mai. Le bas médaillon de la 3e lancette présente un pape coiffé d'une espèce de tiare, assis entre saint Pierre et saint Paul. Dans le haut du panneau, on lit : PAPA SENE[BALDU]S[4]. C'est le souverain Pontife qui occupait le trône pontifical au moment de la confection du vitrail, Innocent IV (mort en novembre 1254), dont le nom italien était Sinibaldo Flisco[5].

Avec leur légende du moine Théophile et de l'enfant juif de Bourges, reproduites ailleurs, et certaines scènes de la vie de saint Bernard, les deux dernières grandes fenêtres peuvent être, suivant l'opinion de M. Hucher, un don des bénédictines de Saint-Julien-du-Pré et des moines cisterciens de l'Épau.

A la suite de la treizième fenêtre, se trouve une ouverture ogivale, en partie murée, comme celle d'en face. Elle renferme deux médaillons. Dans le premier, un chevalier avec cotte de mailles, surcot rouge et bouclier chargé d'*une croix d'or sur un fond de gueules*[6], percé d'une épée, lancée en pleine poitrine, un roi assis devant une table couverte d'une nappe blanche et servie ; à côté de ce dernier, un autre personnage, tenant un couteau, fait un signe d'effroi de la main gauche. Au sommet de l'ogive, au-dessus du chevalier, une main bénissante émerge d'un nuage. Dans le second panneau (en bas) on voit le même écu[7] *de gueules à la croix d'or* suspendu par une courroie. Jusqu'à ce jour, il a été impossible de trouver un sujet d'histoire s'adaptant à la scène figurée dans le premier panneau.

(1) Hucher, planches 90 et 91.
(2) *Église du Mans*, IV, 190.
(3) Voir *Livre blanc*, passim.
(4) Hucher, planche 85.
(5) Ciaconius.
(6) M. Hucher dit par erreur, *une croix de gueules sur un fond d'or.*
(7) Cette partie du panneau a été renversée, de telle sorte que la pointe de l'écu est en haut.

Quelques chapelles possèdent des verrières ou des fragments de verrières du XIIIe siècle. Dans une rose à six lobes de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste : Jésus-Christ entouré de six colombes et tenant la septième sur ses genoux[1], avec de belles grisailles dans les écoinçons ; chapelle de Saint-Martin, panneau du XIIIe siècle figurant la messe de saint Martin[2] ; chapelle de Saint-Joseph, vitrail de Sainte-Anne[3] ; chapelle de N.-D. du Chevet, vitraux en partie anciens et en partie modernes, on y remarque à la première fenêtre, à gauche en entrant (arbre de Jessé), un donateur, à genoux, Guillaume de Marcé, chanoine de la cathédrale[4], qui vivait au XIIIe siècle[5], et à la troisième fenêtre, trois scènes représentant les changeurs du Mans, donateurs de la verrière[6] ; chapelle Saint-Louis, deux belles verrières, en grande partie du XIIIe siècle, donnant les légendes de saint Eloi et de saint Nicolas[7].

L'immense baie percée dans le pignon du transept nord est entièrement remplie de vitraux du XVe siècle. Elle contient cent vingt-six sujets. La petite rose centrale renferme les attributs des quatre évangélistes. Quant à la grande rose elle-même, elle est consacrée au couronnement de la Vierge et au jugement dernier. Le Père éternel se trouve au sommet, bénissant la Sainte Vierge qui est en face de lui, le Christ est au bas et les autres compartiments sont occupés par des anges, sonnant de l'olifant, jouant du rebec, de l'orgue, ou chantant le *Gloria in excelsis*. Dans les écoinçons et sur les tympans des lancettes, d'autres anges portent des couronnes, des tiares, des mitres et des inscriptions.

Dans la partie rectangulaire, on voit de grandes figures : Abraham, Noé, Moïse, David, avec des inscriptions bibliques. Après viennent les Apôtres portant chacun un article du *Credo*. Ensuite sont placés deux saints évêques, saint Louis, couvert d'un manteau fleurdelisé[8], un chanoine, Adam Chastelain, évêque du Mans[9], le cardinal Fillastre, vêtu de rouge et avec son écusson[10], Louis d'Anjou, bâtard du Maine, Louis III ou René Ier d'Anjou[11], Louis II d'Anjou, roi de Sicile,

(1) Hucher, planche 65.

(2) Autrefois dans la chapelle du Chevet. Hucher, planches 70, 71.

(3) Par exception, cette verrière restaurée depuis peu, est de la fin du XVe siècle. Elle occupait autrefois la septième lancette de la chapelle du Chevet.

(4) Hucher, planche 26. Guillelmus de *Marceio*. Dom Piolin l'appelle Guillaume de La Marre, IV, 392, et Guillaume de Marce, IV, 431. Il ne faut ajouter aucune foi à l'affirmation de dom Piolin (IV, 389, 390) quand il nous dit que le chanoine Juhel Chaignon, qui vivait au XVe siècle et qu'il place au XIIIe, avait son portrait dans les vitraux de la chapelle du Chevet.

(5) On trouve dans le *Martyrologe* 244, deux Guillaume *de Marciaco*, au 5 des calendes de février et au 8 des calendes d'août. L'un des deux vivait à la fin du XIe siècle, l'autre au XIIIe.

(6) Hucher, planches 37, 41 et 42.

(7) Autrefois dans les douzième et treizième lancettes de N.-D. du Chevet.

(8) Hucher, planche 97.

(9) Voir p. 335. Et non Pierre de Savoisy, comme le dit M. Hucher.

(10) *De gueules au massacre d'or à la bordure dentelée de même*. Dans sa planche 98, M. Hucher donne aux armes de Fillastre un fond d'argent, ce qui est une erreur du vitrail. Voir pp. 340, 341.

(11) Hucher, planche 99.

Marie de Bretagne, mère de Louis II, Yolande d'Aragon, femme de Louis II[1].

Parmi les nombreux morceaux de verre étrangers au vitrail de la Grande Rose, apportés de côté et d'autre pour remplir des lacunes, on remarque plusieurs têtes du XVIe siècle, des fragments de petits sujets du XVIIe et ce morceau d'inscription du XIIIe siècle en lettres jaunes sur fond noir : LES : POIS..... DONNE..... VERRE, qu'il faut probablement lire : *Les Poisliers* ou *les Poissonniers donnèrent cette verrière.*

Il existe dans le transept septentrional deux petites fenêtres placées à quelques mètres du sol. Ces deux fenêtres ont conservé presque toute leur verrerie primitive, mais bigarrée de morceaux étrangers. Leurs personnages, étant traités dans des proportions réduites, ont reçu un degré de fini qui n'est pas atteint dans les figures de grande dimension de la Rose. On y remarque un buste d'évêque du XIIIe siècle, puis des sujets de la fin du XVe siècle ou du XVIe, particulièrement saint Jean-Baptiste présentant un chanoine donateur, vêtu d'une soutane rouge et d'un surplis blanc avec l'aumusse sur le bras droit[2] ; une sainte présentant deux personnages à genoux, le mari et la femme, et sainte Marthe enchaînant la Tarasque.



INSCRIPTION DU XIIIe SIÈCLE

Les grisailles des grandes baies des deux transepts, des XIVe et XVe siècles, sont également à signaler. Dans les bordures de celles du croisillon sud se voient des châteaux de Castille, *jaunes sur fond rouge*, semblables aux châteaux de Castille de la rosace de la troisième grande fenêtre du chœur. Au transept nord, les bordures se distinguent par des fleurs de lis, des soleils à seize rayons ou flamboyants et par des banderolles où sont inscrits les noms : JHESUS, MARIA.

Quelques fragments de verrières exposées en 1886 au musée du vitrail à Paris restent encore dans la capitale. Un des morceaux les plus intéressants, du XVe siècle, porte un donateur, à genoux, jeune, cheveux ras, imberbe, mains jointes, armé de toutes pièces. Une tunique blasonnée couvre son armure ; son écu, placé derrière lui, est *pallé, ondé d'hermines et de gueules de six pièces, au franc quartier de sable chargé d'une louve passant d'or*[3].

(1) Hucher, planche 100.

(2) Son écusson est *d'argent à la fasce de gueules, chargée de quatre croix d'or.* La partie bleue du chef semble être un morceau de verre rapporté.

(3) Hucher, planche 99. Voir *Notice sur les vitraux de la cathédrale du Mans, exposés en 1886, au Musée du vitrail,* par l'abbé Robert Charles.

Les Huguenots de 1562 assouvirent leur fureur sur les verrières de la cathédrale comme sur les autres parties du monument. D'après les *Plainctes et doléances du Chapitre*, ils *brisèrent et rompirent* plus ou moins complètement, « à coups de » harquebutte ou baston à feu..... le voyre de la grande vittre sise sur la grande » porte et entrée de ladicte église » et d'autres vitres de la nef, « la vittre estant » sur la porte devant la Pierre au Laict », les fenêtres du transept sud, « troys » vittres estant en la chapelle saint Pierre ;..... quatre vittres, moitié painctes et » moictié blanches » dans la chapelle de la Madeleine[1] ; « six vittres painctes » au revestiaire ; « cinq vittres de voire blanc » dans la chapelle Saint Laurent, actuellement Saint-Étienne ; « sept vittres painctes » dans la chapelle de Saint-Nicolas, actuellement Saint-Michel ; « sept vittres de » voyre painct » dans la chapelle Saint-Antoine, actuellement Saint-Louis ; « une vittre paincte », au-dessus de l'autel de Saint-Louis ; « dix vittres de » voyre painct » à Notre-Dame du Chevet ; « sept » vittres painctes » dans la chapelle Saint-Jacques, actuellement Sainte-Scholastique ; « sept vittres » dans la chapelle de Saint-Georges, actuellement Saint-Julien ; « troys vittres » dans la chapelle Saint-Gatien, actuellement Saint-Joseph ; « cinq vittres » dans la chapelle Saint-Christophe, actuellement Sacré-Cœur ; « cinq vittres » dans la chapelle Saint-Jean-Baptiste, actuellement Notre-Dame de Pitié ; « quatre vittres de voyre painct » dans la salle du Chapitre ; « deux croysées » et une fenêtre dans la librairie ; « deux vittres » dans la chambre des comptes ; les « secondes vittres estant à l'entour du cueur[2] en nombre » de treze, painctes » ; les fenêtres du transept nord ; « la grande vittre paincte[3], » estant au pignon de ladicte église, sur la court de l'official » et « trente-neuf » pieds de voyre blanc » dans « la chapelle de Nostre-Dame de soubz terre ».



TÊTE DE BOURREAU
DU VITRAIL DE SAINT-ÉTIENNE

Les verrières maltraitées par les protestants furent restaurées tant bien que mal et, à la fin du XVIIIe siècle, on voyait encore à la cathédrale, dans le transept nord, des vitraux aujourd'hui en partie disparus. Un manuscrit de la Bibliothèque du Mans[4] nous a conservé le souvenir de ces derniers. On y remarquait les écussons suivants :

« En la première grande vitre, à partir de la croisée, laquelle est du côté » de la cour de l'officialité[5] sont quatre figures avec leurs armoiries : 1° *de gueules*

(1) Actuellement sacristie de paroisse.
(2) Les fenêtres du premier pourtour.
(3) La grande rose.
(4) N° 21a, t. II. (*Observations sur les vitrages de Saint-Julien*), pp. 119 125.
(5) Actuellement place du Château, devant le portail de la Psallette.

» *à un massacre de cerf d'argent tourné de front* ; 2° *d'argent à une macle d'azur* ; » 3° *d'argent à un chevron d'azur, accompagné de trois frêlons volants de sable,* » *ombrés d'argent, deux en chef et un en pointe*[1] ; 4° *d'or, à trois chauve-souris* » *volantes, 2 et 1.*

» En la seconde grande vitre, il y a six armoiries : 1° *d'argent à trois fleurs de* » *lis de gueules* ; 2° armes d'une dame, *parti d'Angleterre (de gueules à trois léo-* » *pards d'or l'un sur l'autre) à la bordure d'hermines, parti échiqueté d'or et d'azur* » *au chevron d'hermines . . . , à la fasce d'or, accompagnée de six croix alaisées de* » *même* ; 3° armes d'un prince, *d'Angleterre à la bordure d'hermines* ; 4° et » 5° armes d'un cardinal, *d'argent à trois roses de gueules boutonnées d'or* ; 6° *pallé,* » *ondé d'hermines et de gueules, au franc quartier de sable, chargé d'une louve* » *passant d'or*[2].

» En la grande vitre de la Rose, côté de l'évêché, il y a huit figures : 1° un » chevalier avec armoiries, *écartelé aux 1 et 4 de gueules au lion d'or, aux 2 et 3* » *de sable fretté d'or* ; 2° un évêque, *d'argent à trois chevrons de sable*[3] ; 3° un » évêque, avec *armes de Bourbon* ; 4° cardinal Fillastre, *de gueules au massacre* » *de cerf d'or, à la bordure engrêlée de même*[4] ; 5° un roi de Sicile, *d'Anjou plein* » *savoir de France à la bordure de gueules* ; 6° un prince de la maison d'Anjou, *de* » *Jérusalem (d'argent à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes de* » *même), parti d'Anjou* ; 7° princesse de la maison de Bretagne[5], *de Jérusalem et* » *d'Anjou, parti de Bretagne* ; 8° une reine[6], *de Jérusalem, parti d'Anjou, tiercé* » *d'Aragon qui est d'or à quatre pals de gueules*[7].

» A la vitre au-dessus de la chapelle Saint-Jean-Baptiste (actuellement cha- » pelle des Fonts) il y a huit figures ; 1° un chevalier, *d'azur à la croix estoquée* » *d'or, brisée en cœur d'une molette de sable* ; 2° un chevalier, *de gueules au lion* » *rampant d'argent* ; 3° dame de la maison de Laval La Faigne, *d'or à la croix de* » *gueules, chargée de cinq coquilles d'argent, et cantonnée de seize alérions d'azur,* » *l'écu entouré d'une bordure de sable besantée d'argent* ; 4° seigneur de Laval, *d'or* » *à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'argent, et cantonnée de seize alé-* » *rions d'azur* ; 5° un pape de la maison des princes de Genève[8], *d'or à la croix* » *échiquetée de quatre points d'azur* ; 6° l'évêque Gontier de Bagneaux, *d'or à trois*

(1) Armes supposées de Geoffroy Freslon. Voir p. 248.
(2) Ce morceau existe encore à Paris. Voir plus haut.
(3) Adam Chastelain, encore en place.
(4) Encore en place.
(5) Marie de Bretagne, mère de Louis II d'Anjou.
(6) Yolande d'Aragon, femme de Louis II.
(7) Les personnages de la maison d'Anjou sont encore dans le vitrail de la Rose.
(8) Il s'agit ici du pape d'Avignon, Robert de Genève, qui fut élu sous le nom de Clément VII, contre Urbain VI, le 20 septembre 1378, et qui mourut à Avignon en 1394. Il confirma les privilèges de l'église du Mans et, dans une de ses bulles, reconnut que saint Julien était un des soixante-douze disciples, envoyés par saint Clément En reconnaissance, les chanoines de Saint-Julien le représentèrent dans leurs vitraux.

» *orles de sable, à la crosse de gueules, mise en pal, brochant sur le tout;*
» 7° Bertrand du Guesclin, *d'argent à l'aigle éployée de sable, membrée et becquée*
» *d'or, à la cotice de gueules brochant sur le tout*[1]; 8° un chanoine, *d'argent à six*
» *losanges de sable, 3, 2, 1* ».

(1) Voir p. 322, note 7.





CHAPITRE XVI

MONUMENTS FUNÉRAIRES ET INSCRIPTIONS

UTREFOIS la cathédrale possédait un grand nombre de monuments funéraires. Ils ont presque tous disparu par suite du pillage des Huguenots en 1562. Le plus précieux de ces monuments était, sans contredit, le tombeau de Geoffroy Plantagenet, mort en 1151. Détruit par les protestants, il n'en subsiste que le fameux émail, déposé actuellement au Musée de la Préfecture, qui resta jusqu'à la Révolution, attaché par des crampons de fer à l'avant-dernier pilier de la nef, du côté de l'Épitre [1].

Le tombeau de la reine Bérengère, veuve du roi Richard Cœur-de-Lion, morte en 1230, provient de l'abbaye de l'Épau qu'elle avait fondée non loin du Mans, sur le territoire d'Yvré-l'Évêque [2]. En 1821, M. Thoré, propriétaire de l'ancien monastère, en fit don à la cathédrale et le monument fut placé dans le transept nord, à la place occupée par celui de Mgr Bouvier, ensuite dans le transept sud, là où il se trouve actuellement. La reine est couchée sur la table d'un sarcophage ; sa tête, ceinte d'une couronne, repose sur un coussin. Son escarcelle est suspendue à sa ceinture ; ses pieds s'appuient sur un lion et sur un lévrier. Bérengère tient sur la poitrine un petit tableau où figure une femme debout entre deux flambeaux allumés. De grands quatrefeuilles accompagnés de roses, décorent les parois du mausolée. La sculpture très ferme indique le XIIIe siècle. Au-dessous de la statue est gravée sur marbre une inscription moderne.

Une pierre tombale, exécutée en 1421, sous la direction de l'architecte Jean de Dampmartin, se dissimule derrière un confessionnal, dans la chapelle de

(1) Voir p. 158.
(2) Voir p. 230.

Saint-Martin. C'est une simple dalle gravée, scellée dans le mur du côté de l'Épitre, mesurant cinquante-six centimètres de hauteur sur quarante-deux de largeur. A la partie supérieure, l'artiste a dessiné au trait, à gauche, un chanoine, l'aumusse sur la tête, vêtu d'une chape et le goupillon à la main ; à droite, un enfant de chœur tonsuré, revêtu d'une aube, l'amict sur les épaules, la main gauche sur la poitrine, tient un bénitier. Entre les deux personnages, se déroulent deux banderoles, ingénieusement agencées et tenues par deux mains sortant d'un nuage. Sur la première on lit : *Tu qui transis ita omni*



TOMBEAU DE LA REINE BERENGÈRE

die dominica : dic hujus anima et requiescat in pace ; sur la seconde : *Dic Pater noster et Ave Maria.* Au-dessous de ce frontispice vient l'inscription funéraire ainsi conçue : *Egidius Fabri hic sepultus dedit | edomadario et puero portanti aquam | benedictam XL^a solidos turonensium perpetui | redditus super locum dai Larda | ise*[1], *pro hac apercione et precibus.*

Gilles Le Febvre, dont il est question ici, était chanoine de Saint-Julien en 1410, titulaire des cures de Chantenay au Maine et d'Amanlis, au diocèse de Rennes. Il mourut entre le 3 juin 1420 et le 19 juin 1421, et fut enterré dans la chapelle de Saint-Martin[2].

Trois autres pierres funéraires sont encastrées dans le bas-côté de la nef, côté de l'Évangile (ancienne paroisse du Crucifix) ; ce sont celles du chanoine Pierre Sassier, de Gilles Juheau, curé du Crucifix, et une inscription relative à une fondation.

(1) L'Ardoise, bordage près de Coulaines.
(2) Pour plus de details, voir *La Province du Maine*, t. VI (1898), pp. 365-368.

Le monument du chanoine Pierre Sassier, tardivement placé en face de la porte du Cavalier[1], à l'endroit d'une ancienne cheminée[2], consiste en une simple pierre gravée[3], d'un impeccable dessin, mais dans un lamentable état de dégradation et veuve du mastic noir qui remplissait les traits en creux. Notre chanoine y est représenté étendu sur un lit funéraire soutenu par six colonnes en perspective, dont la base repose sur des pavés primitivement de deux couleurs, ayant au centre de petits cercles également de deux couleurs. Les mains jointes sur la poitrine, le personnage est revêtu d'une belle chape à orfrois fleurdelisés, élégamment relevée sous le bras droit. Sa tête, qui s'appuie sur un coussin, est couverte de l'aumusse retombant sur les épaules pardessus la chape. Dans le fond, on voit une tenture ornée de dessins réguliers. L'inscription gothique, placée à la tête de la dalle, est dans un état de dégradation extrême. On n'y lit plus que quelques mots, difficilement et avec de nombreuses lacunes.



PIERRE TOMBALE DE GILLES LE FEBVRE

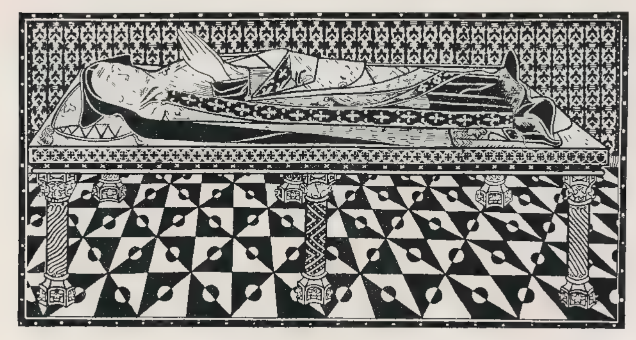
Pierre Sassier, chanoine de Saint-Pierre-de-la-Cour avant 1472[4], et de la cathédrale en 1483[5], mourut le 7 juillet 1498, selon le *Martyrologe* de l'église du Mans, après avoir fondé son anniversaire[6].

La seconde inscription gothique du bas-côté, placée dans la septième travée, est consacrée à la mémoire de « *feu maistre Gilles Juheau, en son vivant licencié* » *en décret et l'un des chappelains de la cure* » du Crucifix. Gilles Juheau, mort en

(1) Voir le plan de la cathédrale, p. 175.
(2) Voir p. 188, note 1.
(3) Un mètre quatre vingt-dix sur soixante-dix-neuf centimètres.
(4) Archives de la Sarthe, G 480, fol. 132 verso.
(5) Archives nationales, X/1a 8317, fol. 119 et 125
(6) *Martyrologe*, 244, au 7 des ides de juillet.

1506, avait donné « *à ses successeurs, chapellains curés, en sa porcion de la dicte » cure*[1], *quatre quartiers et demy de vigne* » assis non loin « *du Cormier, près la » fontaine d'Ysaac* », à la charge de chanter « *vespres la vigille de la feste mon- » seigneur St-Gille et messe le lendemain* ». Par délibération du 10 juillet 1506, le Chapitre accepta dix livres léguées par le dit Juheau à la forge de l'église pour être enterré dans la cathédrale et consentit à laisser mettre « à la muraille près sa » sépulture, une plaque de cuivre[2] » rappelant sa mort et « le legs par lui fait à » sa portion de cure[3] ».

Dans la huitième travée, on lit une inscription gothique, sur pierre, qui



PIERRE TOMBALE DE PIERRE SASSIER

paraît du XVe siècle, rappelant que les deux curés du Crucifix étaient obligés de célébrer, le mercredi de chaque semaine, une messe « *pour rédimer la peine des » trépassés et principallement de feuz Guillaume Le Roy et pareillement de sa » femme Jehanne Gouppille* ».

Le tombeau de Charles d'Anjou, comte du Maine, qui se trouve depuis l'épiscopat de Mgr de Grimaldi, dans un enfeu de la chapelle des Fonts[4], était primitivement établi dans le chœur, à droite (côté de l'Épitre) auprès du grand autel et de l'autel du roi[5]. Détérioré par les Huguenots en 1562, il est ainsi décrit dans les *Plainctes et Doléances du Chapitre*[6] : « Item, une sépulture du conte du Maine » e[ntre deux] des pilliers, près le grant aultier, laquelle [sépulture] estoit de

(1) Il y avait deux curés du Crucifix.
(2) Au lieu d'une plaque de cuivre on mit une table de pierre.
(3) Archives du Chapitre B,15, p. 37.
(4) Voir p. 314, note 9.
(5) Voir p. 352.
(6) Manuscrit pp. 14 et 15.

» marbre et en forme de berceau, quel berceau estoit de cuyvre fort excellent, » et au dessus y avoit grant nombre de petitz ballustres et aux deux boutz du dict » berceau plusieurs grands ballustres, et sur icelluy berceau y avoit grande quan- » tité d'archetz faitz en forme d'arcs-boutants, sur lesquelz arcs boutans et bal- » lustres y avoit une grande cloayson de murailles et de panneaulx faitz en » manière de trillis, de belle faczon et à tous paremens, et au dessus de la dicte » cloayson y avoit un amortissement d'espicz et autres choses propres à mettre » les cierges, et davantaige y avoit un grant épitaphe de cuyvre[1] bordé de mou- » lures aussi de cuyvre armoyé des armoyries du dict seigneur conte ». Voici le texte de cette épitaphe, écrite en lettres gothiques, d'après F. Étoc-Demazy[2] :

Sous ce tombeau gist un Prince notable,
En attendant la journée redoutable
Du Jugement où chacun rendra compte ;
Charles d'Anjou qui du Maine fut comte ;
Duquel Louis, roi de Sicile[3], père
Fut et René du dit païs son frère[4]
Et si fut oncle de Louis roi de France[5],
Frère de Charles, qui est signifiance
De grand' noblesse ; car il fut par arroy
Vray fils et frère, père et oncle de roy,
Lequel donna dix pièces de reliques
A cette église, riches et magnifiques
Ce bon Seigneur, prince de grand renom,
Eut un sien fils, portant semblable nom[6],
Qui de Sicile et de Hierusalem,
Fut roi et prince, lequel par chacun an,
Laissa céans la distribution
De trois cens livres, dont il fit fondation,
Dessus son fief, seigneurie et domaine,
De La Ferté-Bernard au pais du Maine.

Avec son inscription moderne, qui couronne la niche du monument, et privé de sa cuivrerie, le tombeau de Charles Ier est encore très intéressant. La statue du comte, de grandeur naturelle, est en pierre de Tonnerre. Charles est représenté couché sur son tombeau, la tête ornée d'une couronne et appuyée sur un coussin. Ses cheveux sont longs. Il est vêtu d'une cotte de mailles, d'une tunique, d'un camail fleurdelisé et porte des cuissards. On voit à ses pieds son casque d'armes qui devait se trouver primitivement auprès de la tête et qui remplace un animal brisé. Le sarcophage en marbre, assez semblable à un berceau, est porté sur deux

(1) Aujourd'hui disparue.
(2) *Essai sur les sepultures du Mans.* Le Mans, 1836, p. 42.
(3) Louis II d'Anjou, mari de Yolande d'Aragon.
(4) Le roi René mari d'Isabelle de Lorraine et ensuite de Jeanne de Laval.
(5) Louis XI, fils de Charles VII et de Marie d'Anjou, sœur du roi René et de Charles, comte du Maine.
(6) Charles II, comte du Maine, mari de Jeanne de Lorraine.

étroits massifs que renforcent de chaque côté des bandes de marbre noir terminées en griffes de lion. Une scotie, une large surface courbe et deux cavets occupent la hauteur ; ensuite vient une bordure de godrons qui forme un cadre autour de la statue du comte. Dans cet ensemble habilement combiné, dit M. L. Palustre[1], tout est harmonieux. Nulle surcharge de détails, mais des ornements en nombre suffisant séparés par des profils d'une grande pureté. Actuellement, on ne peut plus faire le tour du monument, et c'est à grand peine que l'on



TOMBEAU DU COMTE DU MAINE

aperçoit sur la face tournée vers le mur, entre deux admirables rinceaux, l'écusson du défunt : *de France à la bordure (de gueules) chargée à dextre en chef d'un lionceau (d'argent)*. Par devant se trouve un cartouche à queue d'arondes tenu par deux Amours avec écharpes ondoyantes. Il porte cette inscription :

HIC CAROLVS COMES
CENOMANIAE OBIIT
DIE X AP. MCCCCLXXII

On attribue au sculpteur italien Francesco Laurana l'exécution du mausolée du comte du Maine. D'ingénieuses déductions sont faites à ce sujet par M. Léon Palustre[2]. Elles ne peuvent cependant tenir lieu d'un document précis restant à découvrir, qui donnera peut-être un autre nom que celui de l'artiste italien.

En face du monument de Charles d'Anjou se dresse celui de Guillaume du

(1) *Monuments d'art de la ville du Mans*, p. 14.
(2) *Ibidem*.

Bellay, seigneur de Langey, enterré à la cathédrale, dans la chapelle de la Sainte Vierge, en 1543[1]. Ce superbe tombeau, érigé en 1557[2], ne fut pas complètement respecté par les Calvinistes[3]. Grâce à un médiocre dessin de Gaignières, nous savons quelles en étaient les dispositions premières. Sur un soubassement, décoré de quatre niches abritant les quatre Vertus Cardinales, était placé un lit de repos portant la statue à demi-couchée du héros. Au-dessus, une grande arcade serrée, à droite et à gauche, entre deux colonnes en forme de Termes, la tête chargée d'une corbeille de fruits et la gaîne reposant sur un riche piédestal orné, à sa partie antérieure, d'un panneau de marbre où se voyaient des armes de toute sorte — supportait un fronton circulaire, avec pyramides sur les côtés et armoiries des du Bellay [4] dans l'échancrure médiane [5].

Lors de la dernière dévastation de la cathédrale, à l'époque de la Révolution, le monument fut transporté au Musée municipal, puis réintégré à Saint-Julien dans sa place actuelle [6]. Ses parties essentielles sont restées les mêmes qu'autrefois. La statue de du Bellay, en pierre de Tonnerre, de grandeur naturelle, est à demi-couchée. Le bras gauche du personnage qui est vêtu d'une cuirasse à lanières et chaussé de brodequins, est appuyé sur un casque. Un livre est dans la main de Guillaume ; de l'autre il tient une épée. Quelques volumes sont çà et là auprès de lui. Les pilastres en gaînes de Termes, surmontés de corbeilles de fleurs, existent toujours ; ils portent un entablement orné d'un écu, soutenu par un lion et un griffon. Le sarcophage, en marbre blanc, soutenu par des sphinx en marbre noir, est orné d'un combat de tritons et de naïades, ravissant de verve et d'exécution. Le soubassement est divisé en trois compartiments par quatre pilastres ; il présente dans son milieu des trophées d'armes en marbre blanc, primitivement placés aux deux extrémités du monument, et traités d'une manière absolument remarquable. Au-dessus de la statue de Guillaume, on lit l'épitaphe suivante :

ARRESTE TOY LISANT
CY DESSOVBZ EST GISANT
DONT LE CVEVR DOLENT JAY
CE RENOMMÉ LANGEY
QUI SON PAREIL N'EVT PAS
ET DVQVEL AV TRESPAS
GECTÈRENT PLEVRS ET LARMES
LES LETTRES ET LES ARMES [7]

(1) Voir p. 381.
(2) Voir p. 383
(3) La cloison de la sépulture du « feu seigneur de Langè » fut endommagée. *Plainctes et doléances*
(4) Armes des du Bellay, p. 381
(5) Voir L. Palustre, *Monuments d'art de la ville du Mans*, p. 17.
(6) Étoc-Demazy, *Essai sur les sépultures du Mans*, p. 45.
(7) Deux autres inscriptions rappellent la mort de du Bellay, le 4 des ides de janvier (10 janvier), ailleurs on trouve le 9 janvier, et l'érection de son monument en 1537. Une quatrième inscription latine, peinte sur bois, se trouve entre les deux sphinx.

Ce tombeau, digne de Jean Goujon et de Germain Pilon[1], est l'œuvre d'un sculpteur inconnu.



TOMBEAU DE GUILLAUME DU BELLAY SEIGNEUR DE LANGEY

Au commencement du XVIIe siècle, René de Froullay, comte de Tessé, maréchal de France, fit placer au-dessus du caveau des Beaumanoir, dans le transept nord (entre le monument de Mgr Bouvier et l'autel du Crucifix), une

(1) Germain Pilon, né à Paris (et non à Loué) en 1535, avait vingt-deux ans, en 1557, lors de l'érection du tombeau de Guillaume du Bellay

grande table de marbre noir encadrée de marbre rouge portant une longue inscription où l'on relève les noms de : Jean de Beaumanoir, marquis de Lavardin, maréchal de France, gouverneur du Maine et du Perche, mort en 1614 ; Catherine de Carmain, sa femme, héritière de Négrepelisse ; Henri de Beaumanoir, leur fils, gouverneur du Maine ; Marguerite de La Baume de Suze, sa femme ; Charles de Beaumanoir, évêque du Mans, fils du maréchal ; Henri de Beaumanoir, marquis de Lavardin, fils de Henri et de Marguerite de la Baume, tué au siège de Gravelines [1] en 1644 ; Marguerite-Renée de Rostaing, sa seconde femme [2] ; Henri-Charles de Beaumanoir, marquis de Lavardin, lieutenant-général pour le roi, en Bretagne, mort en 1701 ; Françoise-Paule-Charlotte d'Albert de Luynes, sa première femme ; Louise-Anne de Noailles, sa seconde femme, mère de Henri de Beaumanoir, le dernier de sa maison, tué jeune à la bataille de Spire, en 1703 ; Jean-Baptiste de Beaumanoir, lieutenant-général pour le roi dans le Maine, mort en 1672 ; Philibert-Emmanuel de Beaumanoir de Lavardin, évêque du Mans, commandeur des ordres du roi, petit-fils du maréchal, mort en 1671, frère de Madeleine de Beaumanoir, mariée à René, sire de Froullay, comte de Tessé, duquel mariage · René, sire de Froullay, comte de Tessé, marquis de Lavardin [3], lieutenant-général du Maine, du Perche et du pays de Laval « lequel dit » l'inscription — en mémoire de ses grands pères et oncles maternels et de cette » très ancienne et illustre maison de Beaumanoir-Lavardin, dont les tombeaux « sont en Bretagne, a fait ériger ce monument, l'an M D CC XV ».

Des deux côtés de la plaque, on a peint des squelettes tenant une draperie bleue semée de billettes d'argent, aux armes des Beaumanoir [4].

Après la destruction du Jubé par les Huguenots en 1562 et la démolition de celui de 1610 par Mgr de Grimaldi, les cendres de Thibault et de Philippe de Luxembourg restèrent dans leur sépulture primitive ; mais, pour rappeler ces illustres personnages morts en 1477 ou 1479 [5] et en 1519 [6], on a placé deux inscriptions sur plaques de marbre, encastrées dans de petits édicules du XVIIIe siècle, la première, celle de Thibault, sur le pilier qui sépare les deux déambulatoires du chœur [7], et l'autre dans le transept nord, à une place analogue.

Le monument élevé à la mémoire de Mgr Bouvier enterré dans la crypte [8],

(1) 1644, 11 juillet. Le Chapitre de Saint-Julien députe des chanoines « pour visiter Mme la marquise de » Lavardin, sur la mort de Mr le marquis, son mari, tué au siège de Gravelines ». Arch. du Chapitre, B 15, p. 319.

(2) Il avait epousé en premières noces Catherine de Vassé.

(3) Mort le 30 mars 1725, il fut enterré dans l'église de Vernie au Maine.

(4) *D'azur à onze billettes d'argent placées 4, 3, 4*

(5) Voir pp. 352 et 353.

(6) Voir p. 375.

(7) Voir la planche de la page 285.

(8) La pierre tumulaire qui couvre sa sépulture, exécutée en 1863, par le sculpteur Auguste Gaulher, pour la somme de 440 francs, est en liais de Tonnerre. L'évêque y est représenté, au trait rempli de mastic métallique, vêtu de ses ornements pontificaux.

ainsi que les autres évêques du Mans depuis le Concordat — se trouve dans le transept nord, plaqué au mur. Il a été édifié en 1861, sur les plans de l'architecte Boëswilvald, par M. Alban, entrepreneur des travaux de restauration de la cathédrale de Chartres. Le sculpteur Jean-Louis Chenillon, du Lude, exécuta la statue et le bas-relief[1]. L'évêque est représenté dans une arcature ogivale, à genoux, les mains jointes ; le bas-relief montre Pie IX assis au chevet du lit de mort du docte prélat. Dans un Mémoire lu le 10 février 1862, à la réunion de la Société française d'archéologie tenue au Mans sous la présidence de M. de Caumont, M. Espaulart a vivement critiqué le monument de Mgr Bouvier dont aucune partie ne trouve grâce à ses yeux. Ces reproches ne sont pas entièrement justifiés, car l'œuvre de M. Boëswilvald, toute médiocre qu'elle puisse paraître, n'en vaut pas moins nombre de constructions anciennes qui provoquent l'enthousiasme de naïfs archéologues, persuadés que le génie et même le simple bon goût ont déserté la terre depuis de longues années. Pour se convaincre du contraire, il suffit de jeter un simple coup d'œil sur les modernes dalles tumulaires de Notre-Dame-de-sous-Terre, recouvrant les restes des évêques depuis Mgr de Pidoll.

Outre les tombeaux que je viens d'énumérer, il en existait un grand nombre d'autres dans presque toutes les parties de la cathédrale. C'était souvent des plaques de cuivre qui disparurent lors des différentes réfections de l'église.

Voici l'énumération de quelques-uns d'entre eux, d'après les dessins de Gaignières qui les a reproduits trop souvent avec des dates fautives :

Tombeau de Nicolas Behuchet, mort le 24 juin 1333[2]. « A gauche du chœur, » dans la chapelle de Lavardin[3] ».

Épitaphe de Pierre de Forges, archidiacre de Château-du-Loir, mort le 18 mai « M CCCC VIIX »[4]. « Contre le mur, à droite, au fond de la croisée ».

Épitaphe de cuivre de Jean de Courthardy, mort le 10 novembre 1469[5]. Armes : *D'azur à deux épées d'argent en sautoir.* « A gauche, au milieu, contre le » mur, dans la nef ».

Épitaphe de cuivre de Baudouin de Crépy, mort le 18 janvier 1518[6]. Armes : *Écartelé, aux 1 et 4 à une croix ancrée, aux 2 et 3 à un losange traversé par une bande.* « Contre un pilier de la croisée, à gauche ».

Épitaphe de cuivre de Jérôme de Hangest, chanoine du Mans, mort le 8 septembre 1538[7].

(1) Abbé Pichon, *Essai sur les travaux faits à la cathédrale du Mans*, pp. 42, 43.
(2) Ou 1334. Voir p. 314.
(3) De saint Jean-Baptiste.
(4) Lire 1409. Voir p. 336.
(5) Est-ce la bonne date ? Un Jean de Courthardy, chanoine, archidiacre de Montfort, mourut le 22 mars 1528 (v. s.). Voir p. 378
(6) Il mourut le 19 janvier 1518 (v. s.). Voir p. 376
(7) Voir p. 377, note 2.

Épitaphe en cuivre de Charles Le Maignen, chanoine du Mans, doyen de Mortagne, mort le 28 août 1573[1]. Armes : *D'azur au chevron d'argent, accompagné de deux étoiles en chef et d'un chandelier en pointe, de même.* « Dans la croisée, à » gauche ».

Épitaphe en cuivre de Pierre Goëvrot, natif de Mauves, au Perche, secrétaire du cardinal de Rambouillet, mort le 2 août 1586[2]. Armes : *D'azur, à trois rocs d'échiquier d'argent.* « Contre le pilier, dans la chapelle du Sépulcre, à gauche ».

Épitaphes de cuivre de Sanson Fortin, chanoine de Saint-Julien, mort le 18 septembre 1610[3], et de Charles du Tronchay, chanoine, mort le 30 juin 1630[4]. « Dans la croisée, à droite, dans la nef *(sic)* ».

Tombe d'Ambroise Bourgoing, curé de Coulombiers, prieur de Chaufours et chanoine de Saint-Julien, mort en 1618[5]. Armes : *Une gerbe d'or sur un fond d'azur.* « Dans la chapelle de Sainte-Cécile, à droite, dans la nef ».

Tombe de cuivre de Jean Gaceau, chanoine du Mans (neveu d'un autre Jean Gaceau, aussi chanoine), mort le 3 mai 1640[6]. Armes : *Une fasce, un cerf passant en pointe, un croissant et deux étoiles en chef.* « Dans la croisée, à droite, dans la nef ».

Tombe de cuivre de René Lair, chanoine du Mans, archidiacre de Château-du-Loir, mort le 16 décembre 1680. Armes : *Une croix engrelée, cantonnée de deux étoiles en chef et de deux roses en pointe.* « Dans la croisée, à gauche, dans la nef ».

Tombe de René Le Tourneur, chanoine, mort le 27 octobre 1694. « A droite, à la porte du chœur[7] ».

A cette liste, il faut encore ajouter les tombeaux du chanoine Jean Jacquemin, mort le 19 avril 1420, enterré « prope fontes » devant l'autel de la chapelle Saint-Jean-Baptiste[8], et celui de Jean Laurent, chanoine, mort en 1492, qui fut

(1) On trouve Charles Le Maignen, parmi les chanoines, dès 1538.

(2) « Vénérable et discret maistre Pierre Gouevrot, prieur de Roysé et chanoine prébendé en l'église du » Mans, demeurant au Mans » le 10 février 1571. A. Ledru, *Maison de Broc* Pièces justificatives, n° 222. M. H. Chardon lui attribue le mérite de la réédification de l'autel de la chapelle de saint Pierre ou du Sepulcre, avec son groupe en terre cuite de la Résurrection. On y voit en effet des armes qui ressemblent à celles de Pierre Goëvrot.

(3) Sanson Fortin, « succentor canonicus », mourut le dimanche 18 septembre 1650 « post sextam horam » Il fut enterré à la cathédrale « ante crucifixum, inter quatuor columnas lapideas, juxta ejus testamentum » Archives du Chapitre, B 10, p. 598. Son successeur comme « succentor » fut Louis de Sanson. Ibid. p. 683.

(4) Charles du Tronchay était déjà chanoine en 1595

(5) Un Ambroise Bourgoing, chanoine de Saint Julien et de Saint-Pierre-la-Cour, mourut avant le 4 août 1550, époque à laquelle le Chapitre réglait son anniversaire qui devait se célébrer le 29 août. *Martyrologe* 244, au 4 des calendes de septembre, fol. 136.

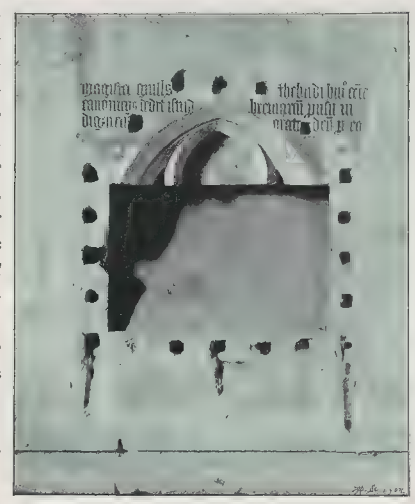
(6) Jean Gaceau, chanoine dès 1601, était locataire du Grabatoire en 1608 (Archives du Chapitre B 6, fol. 14 v° et Archives de la Sarthe, G. 20). Jean Gaceau, neveu du précédent, était archidiacre de Sablé en 1632 (Archives de la Sarthe, G. 20, fol. 13 v°), chantre en 1633 (Ibid., G 21, fol 1 et 89), et en 1638 (*Martyrologe* 244 ; 2e partie p. 40). On trouve encore un Jean Gaceau, simple chanoine en 1651 (Archives du Chapitre, B 10, p. 683).

(7) Cf. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements* ; t. XX, pp. 235 237. Ms. du Mans, 474.

(8) Archives de la Sarthe, G 18, fol. 26.

d'abord ensépulturé près de la porte du chœur et ensuite transporté dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, pour faire place au tombeau de Philippe de Luxembourg.

En face de la chapelle de Saint-Pierre, dans le premier gros pilier du chœur, à l'entrée du déambulatoire, se trouve une petite excavation ogivale disposée en forme de pupitre, protégée autrefois par une grille volée par les Huguenots en 1562. On y lit à la partie supérieure cette inscription gothique, sur trois lignes : *Magister Guillelmus Thebardi hujus ecclesie | canonicus dedit istud breviarium pro usu in | digentium. Orate Deum pro eo.*



ÉDICULE DU BRÉVIAIRE

Guillaume Thébart, le donateur du bréviaire des pauvres, vivait à la fin du XIVe et au commencement du XVe siècle. Le 24 décembre 1390, Guillaume Gorju, de la paroisse de Saint-Benoît, lui vendit un terrain situé rue de Quatre-Œufs, dans la paroisse de la Couture, pour dix livres tournois [1]. Le Chapitre célébrait son anniversaire aux ides de mai, devant l'autel de la Trinité [2].

Lors du pillage de 1562, les Huguenots avaient mutilé « sous les grosses » orgues » un « aultiel et contretable de pierres de taille, laquelle contretable » estoit de colonnes à deux ordres, l'un sur l'autre, le dit aultiel fort enrichy » d'ouvraiges, imageries et bien estoffé ». Les *Plainctes et doléances du Chapitre* complètent ainsi ces renseignements : « Item (ont) rompu et brisé les imaiges » de l'autel soubz les grandes orgues, à savoir : une Nativité Nostre-Seigneur, » avecques les pastoureaux, qui le venoient visiter ; un imaige saincte Marthe ; un » image sainct Ambroys, les imaiges d'une Annonciation Nostre-Dame ; deux » prophettes, un imaige de Dieu le Père, et deux planches estant au dict autel,

(1) Archives de la Sarthe, G 58.
(2) *Martyrologe* 244. Voir aussi au 4 des ides de juillet.

» enrichiz d'or et d'azur, et faict dommaige en l'esgard de l'imaigerie et paincture » de la somme de deux cent soixante et quinze livres tournois ».

L'autel Sainte-Marthe, mis en si triste état par les protestants, fut restauré, en 1635, par les soins du chanoine Bernardin Le Rouge[1], en l'honneur de la Sainte Vierge, de sainte Marthe, de sainte Cécile et de sainte Marguerite, ainsi que



SAINTE CÉCILE

le constate une inscription sur une plaque de marbre noir encadré d'ornements en relief d'un très bon style. Cet édifice, dont on a retrouvé dernièrement quelques traces de peinture, sous les orgues, fut définitivement détruit par Mgr de Grimaldi. Par bonheur la statue, en terre cuite, de sainte Cécile, qu'on y voyait[2],

(1) Fondateur du concours musical de Sainte-Cécile. Voir p. 393. — Bernardin Le Rouge, prêtre, « in » utroque jure doctor », fut reçu chanoine le 2 juillet 1603 (Archives du Chapitre, B 6, p. 315). Il vivait encore le 9 novembre 1638 (*Martyrologe* 244 ; 2e partie, p. 40). — Voir sur ce personnage la notice que lui a consacrée M. l'abbé Chambois dans *La Province du Maine*, t. II (1894), pp. 344 et suivantes.

(2) 1633, 18 avril. « Auditis dominis commissariis fabricae antea deputatis ad vindendum super commodo » et decentia collationis et appositionis imaginum *Sancte Cæciliae*, virginis et martiris, nec non sanctorum

fut sauvée ; elle est actuellement conservée dans le salon de la Psallette. La sainte, d'un mètre vingt de hauteur, est assise sur un siège antique et touche de ses doigts délicats le clavier d'un orgue. Une couronne de fleurs surmonte sa longue et abondante chevelure qui retombe sur son dos. Ses vêtements, admirablement drapés, laissent la poitrine, un des pieds et les bras découverts. Cette œuvre de



SAINTE CECILE

mérite laisse sous une impression mondaine. Sur une des faces de l'orgue, on lit : *Ex dono B. Le Rouge, presbiteri, juribus licentiati, ecclesiæ canonici, festi beatæ Cæciliæ fundatoris. — C. Hoyau. F. 1633.* Sur la partie antérieure de l'instrument, se voit un élégant cartouche renfermant autrefois les armes du donateur.

Le sculpteur Charles Hoyau habitait, non la paroisse de Gourdaine ainsi qu'il a été dit[1], mais celle de Notre-Dame du Pré. En 1643, le 27 février, « Charles

» Francisci et Bernardini, confessorum, super altare Sanctæ-Marthæ, similiter Beatæ Mariæ de Pietate, in » archa Pulpiti, sub pedibus Crucifixi ecclesiæ nostræ, per dominum Le Rouge, concanonicum nostrum » præbendatum, propositæ faciendæ, permittimus eidem domino Le Rouge dictam collationem et apposi- » tionem imaginum.... ». Archives de la Sarthe, G. 21, fol. 118. — La N.-D de Pitié qui se trouvait « in archa » Pulpiti sub pedibus Crucifixi » est celle qu'on voit encore au-dessus de la porte de la sacristie. Voir p. 392.

(1) Abbés Esnault et Denis, *Dictionnaire des Artistes Manceaux*, t. II, p. 24.

» Hoyau, marchand sculteur au Mans, y demeurant, parroisse de Nostre-Dame » du Pré », rendit une déclaration censive au roi pour « une maison manable », située à Notre-Dame de Gourdaine, acquise de « Maître Charles Breslay et Marye » Maillet, sa femme[1] ». Hoyau étant mort avant le 16 novembre 1644[2], cette maison de Gourdaine devint la demeure de sa veuve « Élisabeth Préhoust » qui en vendit une partie à Jean Dieuxivois, huissier audiencier au Mans[3].

J'ai parlé ailleurs de l'inscription du pape Jules II[4]. Quant à celle qui se trouve dans la sacristie sous le portrait de Mgr de Grimaldi[5], elle est conçue en ces termes :

IN OMNI ORE QUASI MEL INDULCABITUR HUJUS
ANTISTITIS MEMORIA,
QUI DILEXIT DECOREM DOMUS DOMINI,
HONORAVIT TEMPLUM,
DEDIT IN CELEBRATIONIBUS DECUS JUXTA
LEGEM ET CEREMONIAS[6].

Hoc perpetuum amoris monumentum, decanus, canonici et capitulum insignis Ecclesiæ Cenomanensis, memores posuerunt, in comitiis generalibus post festum beatissimi Juliani celebratis anno M D CC LXXVIII.

Une belle fontaine du XVIIe siècle occupe un des angles de la sacristie. Elle est ornée d'un bas-relief représentant saint Julien faisant jaillir l'eau du sol et porte la date de 1631 au-dessous de la vasque en marbre.

De tout temps, certains visiteurs de la cathédrale ont aimé à graver leurs noms sur les murs de l'édifice. De ces sortes d'inscriptions, je ne citerai que la suivante placée sur le pignon du transept nord : DVRET ETVDIANT EN CHIRURGIE BODEREAU ET DUPORT ETUDIANS EN PHILOSOPHIE SONT VENUS ICY LE 21 JUILLET 1763. PIERE BODEREAU.

Avant 1562, il existait dans la chapelle de Saint-Pierre une belle mise au tombeau du Christ ainsi décrite dans les *Plainctes et doléances du Chapitre :*

« En la dicte chapelle de Sainct Pierre et Sainct Paul y avoit un sépulchre et, » au devant d'icelluy, une cloayson de pierre de taille à troys archades entre » lesquelz y avoit troys colonnes enrichies ayant chacune colonne pied destal, » basse, chappitreau, acquin trave, frize et corniche, le tout à moulleure antique, et » oultre la dicte cloayson de pierre et à la rondeur de la dicte chapelle y avoit une

(1) Archives nationales R 5 113. Original, signé C. Hoyau, no 17.
(2) Abbés Esnault et Denis. *Op. cit.* p. 27.
(3) Archives nationales, R 5 113, cote 15.
(4) Voir p. 372.
(5) Voir p. 403. L'ornementation qui accompagne le portrait de Mgr de Grimaldi a été exécutée par « le sieur Le Maire, sculpteur » manceau. *Comptes du Chapitre saint Julien de 1778.* Abbés G. Esnault et L. Denis, *Les Artistes manceaux*, t. II, p. 104.
(6) Ce fut Mgr de Grimaldi qui permit aux chanoines du Mans de prendre la soutane violette (déjà autrefois ils avaient porté la soutane rouge ou violette), d'avoir le camail ou mosette noire, de drap bordé en peau d'hermine, en hiver, et de soie en été, et de se vêtir du rochet. Voir les *Mémoires de Nepveu de la Manouillère.*

» voulte de tuffeau faict à croysée d'ogive » dorée « de fin or et aultres coulleurs ». De plus, on y voyait « neuf imaiges, chacun d'iceulx de haulteur de six pieds ou » environ, très beaulx et bien paincts et estouffez de fin or et aultres bonnes » coulleurs, et quatre imaiges de gens d'armes faignant garder le dict sépulcre ». Le tout était protégé par « des huissetz jusques au nombre de quatre, fermant l'un » sur l'aultre, à double joinct et demy rond par hault, faitz de bon assemblaige » et rasez par un costé [1] ».



SÉPULCRE DE LA CHAPELLE SAINT-PIERRE

Ce sépulcre, dont les dispositions générales rappellent celui de l'abbaye de Solesmes, ne trouva pas grâce devant les dévastateurs du XVIe siècle. Le 5 juin 1609, un chanoine, Pierre Primet, obtint de ses confrères du Chapitre l'autorisation de le faire remplacer et de prendre « in usum operis prædicti », une grille de fer de la chapelle de Notre-Dame du Chevet [2]. Le 4 juin 1610, on lui accorda encore à cet effet différents treillis de fer provenant du revestiaire [3]. En février de cette même année, la construction devait être terminée, car le Chapitre la fit visiter et recommanda de veiller à ce qu'elle ne fût pas encombrée par les cierges [4].

(1) En la chapelle des SS. Pierre et Paul, la « sépulture de N.-S Jésus-Christ, composée de plusieurs » images », close « de cuivre et de menuiserie ». *Procés-verbal du pillage de l'église du Mans.*

(2) Archives de la Sarthe, G. 20, fol 98.

(3) Archives de la Sarthe, G 20, fol 236

(4) « Ne luminibus officiatur ». Arch. de la Sarthe, G. 20, fol. 123 v°.

L'auteur de ce second sépulcre en terre cuite était, au dire de M. H. Chardon[1], le sculpteur Gervais de La Barre, qui avait déjà exécuté des statues pour le Jubé[2]. Son œuvre fut encadrée dans un monument d'architecture de fort bon style s'ouvrant dans la chapelle de Saint-Pierre par une arcade unique; mais, au lieu de représenter le donateur parmi les personnages du groupe de la mise au tombeau, l'artiste plaça le buste du chanoine Primet à la partie supérieure du monument, où il se voit encore avec deux inscriptions, l'une sur l'arcade : IPSUM GENTES



SÉPULCRE DE LA PSALLETTE

DEPRECABUNTUR ET SEPULCHRUM EJUS ERIT GLORIOSUM, et l'autre derrière le buste de P. Primet : PER PASSIONEM, CRUCEM, MORTEM ET SEPULTURAM TUAM, LIBERA NOS DEUS NOSTER. 1610.

La Révolution fit disparaître le groupe de la mise au tombeau attribué à La Barre. Après la tourmente, de nouveaux personnages vinrent prendre la place des anciens. C'étaient ceux du sépulcre de l'église des Cordeliers du Mans échappés à la fureur des Iconoclastes du XVIIIe siècle, et recueillis d'abord par Leprince-Clairsigny dans le jardin de l'abbaye de Beaulieu, qu'il avait acquise.

Pesche, l'auteur du *Dictionnaire historique de la Sarthe*[3], attribue le sépulcre des Cordeliers actuellement dans la cathédrale à « Mérillon père et fils ». l'abbé

(1) *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe (Le sépulcre de la cathédrale du Mans et les iconoclastes)*, t. XX, p. 279.
(2) Voir p. 393.
(3) Tome III, p. 365.

R. Charles à Biardeau [1] et M. H. Chardon à Charles Hoyau [2]. Jusqu'à nouvel ordre, l'opinion de ce dernier auteur, appuyée sur d'assez bons raisonnements, peut être acceptée.

Le groupe se compose de huit statues. Au centre, le corps du Christ repose sur un linceul. Un personnage, un genou en terre, supporte le corps inanimé du Sauveur. La Sainte Vierge anéantie est soutenue par saint Jean. Au milieu, une sainte femme relève le bras droit de Notre-Seigneur ; elle est accompagnée d'une autre sainte femme, debout, les mains jointes. Marie-Madeleine reconnaissable à ses cheveux longs, se trouve aux pieds du divin Supplicié. Tout à l'extrémité, faisant face au Christ, se tient Joseph d'Arimathie qui semble donner des ordres et diriger l'ensevelissement.

En 1869, le 2 juin, un misérable fou, ou une victime de l'exaltation anti-religieuse comme on en rencontrait avant l'année terrible, brisa à coups de marteau les têtes des personnages du sépulcre. Elles ont été habilement restaurées par M. A. Gaullier, notre compatriote, et repeintes à neuf dans le même temps.

Une autre petite mise au tombeau, en terre cuite, du XVIIe siècle, se voyait autrefois dans la chapelle de N.-D. de Pitié, à l'endroit du placard renfermant le Christ du dimanche des Rameaux. Elle se trouve actuellement dans le salon de la Psallette, excepté deux des saintes femmes utilisées dans le mauvais retable gothique moderne de l'autel N.-D. de Pitié [3]. Les personnages mesurent seulement quatre-vingts centimètres de hauteur.

(1) *Guide du touriste au Mans*, p. 13.
(2) *Bulletin de la Société d'agriculture*, t. XX, p. 292.
(3) La Notre-Dame-de-Pitié de cet autel est une terre cuite du XVIIe siècle d'un certain mérite.





CHAPITRE XVII

OBJETS D'ART ET MOBILIER



ANS le chœur de la cathédrale il existait en 1562 « une chaire pour le réverend évesque, enrichie de piquetaige par dehors, le tout de pierre de taille avecque les cloaysons faisant la séparation d'entre le cueur et les deux allées (du déambulatoire), icelles cloaysons de pierre de Bernay, portans parpaing et parement de chacun costé. Item, en ladicte chaire de l'évesque y avoit tabernacles et cloaysons de menuyserie autour d'ielle chaire enrichie de fueillaige et aultres beautés ». De plus, on voyait dans ce chœur quatre-vingt-seize stalles [1] ou « chaires », quarante-huit de chaque côté, « ayant grant beaulté de faczon et revers et de haulteur de » douze pieds ou environ ». Les Huguenots brisèrent tout ce mobilier dont la ruine fut estimée seize cents livres tournois pour le trône épiscopal et deux mille cinq cents livres pour les stalles [2].

On songea de suite à rétablir les stalles. Le 15 décembre 1563, le Chapitre fit remercier l'abbé de la Couture [3] du bois qu'il voulait bien donner pour la confection de ces sièges et ordonna qu'on dirait pour lui une messe de saint Julien, le samedi suivant [4]. Le 21 mars 1571, les chanoines s'adressèrent aux religieux de Saint-Vincent pour en obtenir également du bois destiné à la même œuvre [5]. Le travail fut terminé en 1575 et 1576.

Cette intéressante menuiserie, qui se trouve maintenant en partie dans le

(1) L'évêque Maurice, en 1225, avait statué que les chanoines qui n'étaient pas promus aux ordres sacrés ne pourraient pas occuper dans le chœur une place « stallum superioris ordinis ». *Martyrologe*, 244, fol. 282 v° et 286.

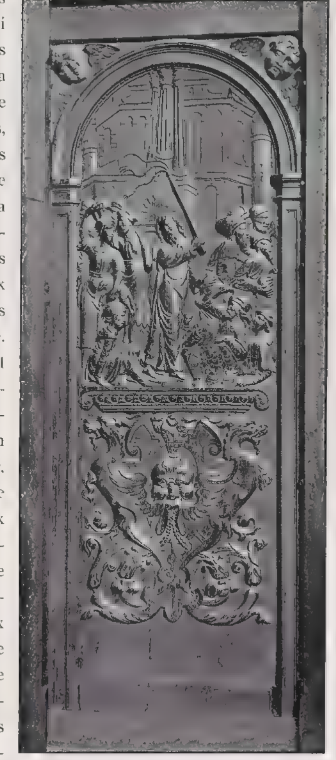
(2) *Plainctes et doléances du Chapitre.*

(3) Nicolas Fumée *Cartulaire de la Couture*, p. 152.

(4) Archives du Chapitre, B 15, p. 133.

(5) Archives du Chapitre, B 15, p. 153.

chœur de Saint-Julien, comprenait à l'origine, quatre-vingt-dix stalles, dont cinquante hautes et quarante basses. Les cinquante stalles hautes étaient complétées par des dossiers et, au-dessus, par des abat-voix. Vers 1768, Mgr de Grimaldi supprima les abat-voix, exhaussa les dossiers par un panneau uni et érigea un trône épiscopal du côté de l'Épître et un autre trône, ou autel des reliques, du côté de l'Évangile. En 1830, sous Mgr Carron, les stalles éprouvèrent de graves mutilations ; un sculpteur de la ville fut chargé d'exécuter des miséricordes en noyer pour être substituées aux lions, levrettes et autres animaux qui disparurent avec de nombreuses figurines posées entre chaque stalle. Enfin le tout, déjà peint en gris, reçut une nouvelle et épaisse couche de peinture vernie. L'année 1855 vit l'enlèvement des dossiers et des deux trônes en bois de Mgr de Grimaldi. Par bonheur, tous les dossiers, formant cinquante panneaux, nous restent, et vingt-six d'entre eux débarrassés de leur peinture, par les soins de M. le chanoine Albin, décorent actuellement la sacristie ; les autres, avec quelques curieux fragments sauvés des mutilations de 1830, se trouvent dans les combles de l'église, au magasin de l'Etat. Ils représentent, sculptés en plein chêne, les principaux épisodes de la vie de Jésus-Christ, ceux-ci en particulier :



DOSSIER DE STALLE

Jeûne et tentation de Jésus-Christ : *Le diable aux longues oreilles est barbu ; il est vêtu d'un froc comme un moine avec un chapelet au côté.* Jésus-Christ rend la vue à deux aveugles et guérison d'un possédé : *Les deux aveugles ont chacun un chien et un bâton en forme de béquille, plus une vielle attachée au côté droit.* Les dix lépreux : *Ils ont la bouche bandée d'un linge, et portent tous au côté un petit baril comme des voyageurs.* Résurrection de Lazare : *Plusieurs des assistants*

se cachent une partie du visage et l'un d'eux pince son nez avec ses doigts pour éviter l'odeur du sépulcre. Entrée triomphante de Jésus à Jérusalem : *Au bas la date : 1575.* Vendeurs chassés du Temple. Apparition à Madeleine : *Au-dessous la date de 1576.* Les deux disciples d'Emmaüs : *Au-dessous, le diable assis sur le piédestal d'une colonne, préside une assemblée d'hommes et de femmes, au milieu desquels se trouvent d'autres démons*[1]. Ce bas-relief semble représenter un prêche calviniste. Jugement dernier : *Jésus-Christ est assis sur l'arc-en-ciel, les pieds posés sur le monde*, entouré d'anges, de la Sainte Vierge, de saint Jean-Baptiste, de Moïse et d'autres saints. Quatre anges sonnent de la trompette; les morts sortent de leurs tombeaux. Des anges viennent chercher les élus. Au-dessous, les diables roulent, dans des brouettes, tirent par les cheveux ou poussent avec des fourches les malheureux réprouvés dans une gueule béante qui figure le gouffre de l'enfer.

A l'entrée du chœur étaient quatre panneaux, actuellement dans les combles, qui représentent la Foi, la Charité, l'Espérance et la Justice.

L'œuvre tout entière n'a pas une égale valeur ; les personnages sont souvent mal dessinés et d'une exécution défectueuse, tandis que la partie décorative, les culs-de-lampe au-dessous des scènes, ne manquent pas de mérite et indiquent la main d'un très-habile menuisier.

Dès au moins le XIIe siècle, la cathédrale était pourvue d'orgues. On trouve en effet dans les *Actus*[2] qu'en l'année 1116, l'évêque Hildebert avait reçu « in canticis *et organis* » des reliques qui lui avaient été adressées par le manceau Adam, chanoine du Saint-Sépulcre[3]. A la fin du XIVe siècle, l'évêque Adam Chastelain paya à son église des orgues, « à la façon d'Allemaigne », qui lui coûtèrent quinze cents écus et qui furent placées dans un *logis* existant depuis plus de deux cents ans[4]. Par un codicille fait le 4 avril 1518, avant Pâques, le cardinal de Luxembourg donna au Chapitre la somme de deux cents écus sol., quatre livres, « pour l'ayder à faire les belles grosses orgues ». Ces « belles grosses orgues » décorent le fond du transept sud. Elles furent construites après la mort du cardinal, arrivée en 1519, sous la direction de l'architecte prêtre Simon Hayeneufve, dit maître Simon du Mans, et terminées après 1535. Le facteur (*organorum compositor*) se nommait Pierre Bert[5], et l'organiste (en 1538) Guillaume Orry[6]. L'instrument était protégé par des rideaux, car le 31 janvier 1538 (v. s.), le teinturier demande son salaire pour la teinture des dits rideaux[7].

(1) La reproduction en est donnée dans la *Sainte Scholastique* de M. R. Triger, p. 164-165.
(2) Page 312.
(3) Voir p. 140, note 10.
(4) Archives nationales, X/1a 9197, fol. 157 à 159 — *La Province du Maine*, t. II (1894), pp. 86, 87.
(5) Voir dans *La Province du Maine*, t. III (1895), pp. 91 et suivantes, *Note sur Simon Hayeneufve*, etc.
(6) Archives de la Sarthe, G 19, fol. 54.
(7) « Tinctor petens salarium de tinctura ridellorum majorum organorum ecclesiæ.... ». — Archives de la Sarthe, G 19, fol. 83 vo.



CATHÉDRALE DU MANS

ORGUES DANS LE TRANSEPT MÉRIDIONAL

Les Huguenots de 1562 maltraitèrent l'œuvre de Simon Hayeneufve, ainsi que les orgues dorées du cardinal de Luxembourg[1]. Voici en quels termes s'expriment au sujet de ce pillage les *Plainctes et doléances du Chapitre :*

« Les grandes orgues composées en grands corps, positif et tourelles, le dict » positif composé de sept jeuz. Les fustz et corps des quelles orgues, tant grands » que petitz, auroient esté par les dessusdicts (huguenots) videz et desnuez de » leurs jeuz, tuyaux, souffletz et autres instrumens, relessez lesdits fustz vides et » endommaigez en plusieurs endroicts, et n'en auroient les dicts plainctifz (les » chanoines) autant de reffaict pour *vingt mil livres, actendu que c'estoient les » belles orgues de France.*

» Item, aux grandes orgues et positif du davant d'icelles, a esté démoly une » hystoire nommée Charité, qui y estoit avecques deux petits enfants, et, aux » deux tourelles aux deux costés d'icelles, a esté rompu des couronnements et » espiz enrichyz de taille anticque, duquel positif ont esté ostez plusieurs cou- » ronnemens qui estoient tant aux piedz des tuyaux que par voye pour servir de » lyens ausdicts tuyaux, iceulx couronnemens fort enrichyz de taille antique. » Aussi a esté desmoly et enlevé plusieurs fenestres qui estoient au derrière dudict » positif, faictes d'assemblaiges à angles enrichyz de bordeure antique.

» Plus, auroient esté demoly et rompuz aux corps desdictes orgues trente » archetz et couronnement estant de grande beaulté et enrichyz de taille antique. » Aussi auroient esté brisez et demoliz plusieurs paneaulx et fenestres en divers » endroictz du derrière des dictes orgues, avecques plusieurs portées à porter les » tuyaux et conduictz des dictes orgues et sommyers d'icelles, lesquelz, ensemble » le clavier et instrumens partans d'icelles et la chaire ou le joueur se mettoit qui » tenoit dedans les dictes orgues avoient esté fractionnez.

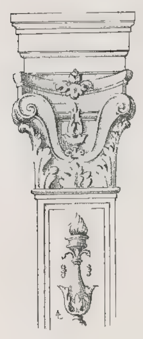
» Davantaige auroient et ont esté enlevez et spolyez deux huys qui estoient à » la soufflerie des dictes orgues [tant] hault que bas, et les conduictz des dictes » orgues corrompuz.

» Aux deux grosses tourelles desdictes orgues a esté [brisé] et fractionné deux » couronnemens au bas des tuyaulx, lesquelz estoient fort enrichiz de taille » antique, ensemble les seinctures de mouleures, qui faisoient le tour des dictes » tourelles, auxquelles seinctures y avoit enrichissement de tournerie, comme » patenostres, bouttons de fer et rozes, le tout pendant à fil de laton, et les » sommiers et conduitz desdites orgues fractionnez et brisez[2] ».

Après ce pillage, on songea à restaurer les orgues et on trouve mention de travaux importants faits à ces instruments en 1567 et en 1571[3]. Le 17 septembre

(1) Voir p. 372.
(2) Vient ensuite le detail des degâts commis aux petites orgues dorées.
(3) Archives du Chapitre, B 15, pp. 140, 153 et 154.

1603, le Chapitre traite avec le facteur d'orgues Léonard Lefebvre[1]; plus tard, de 1647 à 1651, il emploie Jean et François les Hémans, également facteurs d'orgues, pour de longues et dispendieuses réparations[2]. A cette époque (1651), le menuisier Mongendre parachève « ce qu'il a marchandé au grand et petit buffet[3] ». L'œuvre de Mongendre au grand orgue est facile à distinguer. C'est à lui qu'on doit particulièrement les six consoles qui coupent, sous le positif, les délicates sculptures de la grosse poutre supportant la tribune[4].


CHAPITEAU DES GRANDES ORGUES

« Avant 1789, dit M. Boyer[5], douze églises du Mans possédaient des orgues. Mais, nous devons placer au premier rang celui de la cathédrale.

» Après trois siècles d'existence, il est encore un des plus remarquables qui soient en France, par sa majestueuse grandeur, le caractère distingué de sa forme, la richesse de ses sculptures, et surtout par son harmonie qui produit un si bel effet. Cet instrument offre une immense montre plate, distribuée en grand orgue et positif. Le grand orgue étonne l'œil par ses belles tourelles, dont les trois principales sont garnies chacune de trois gros tuyaux de seize pieds de hauteur, et couronnées de dômes à jour, en forme de clochers, d'une admirable structure; les autres ont leurs tuyaux proportionnés ainsi que leurs dômes. Toutes ces tourelles sont bordées de pilastres enrichis de moulures et d'arabesques très délicatement sculptées. Le positif présente le même genre de forme et le même style de décoration. Deux tourelles, aux extrémités, renferment chacune cinq gros tuyaux de huit pieds de hauteur. Trois plates-faces au milieu, sont remplies de tuyaux de petite et de moyenne taille.

» L'appui de la tribune offre, à droite et à gauche, six niches à coquilles, occupées par des statuettes en bois: la *Foi*, l'*Espérance*, la *Prudence*, la *Tempérance*, la *Force* et la *Justice*. Toutes sont représentées avec des signes symboliques qui expliquent l'inscription gravée dans la frise: FIDES CREDENS, SPES EXPECTANS, PRUDENTIA ELIGENS, TEMPERANTIA MODERANS, FORTITUDO TOLLENS, JUSTITIA DISTRIBUENS. Sur le positif, on lit: CHARITAS ARDENS MAJOR HORUM EST. Ailleurs sont écrits différents versets du Psalmiste: LAUDATE DOMINUM IN CHORDIS ET ORGANO, etc.

» L'intérieur de cet orgue ne le cède point à la beauté de sa forme extérieure. Il est composé de quarante-deux jeux qui sont modernes pour la plupart. Il

(1) Abbés Esnault et Denis, *Dictionnaire des Artistes manceaux*, t. II, p. 96.
(2) Archives du Chapitre, B 10, *passim*.
(3) Archives du Chapitre, B 10, pp. 699 et 747.
(4) D'autres restaurations furent faites plus tard à l'instrument, mais il est inutile d'en parler.
(5) *Notice sur les orgues de la cathédrale avant 1789.*







CATHÉDRALE DU MANS

TAPISSERIE DE SAINT GERVAIS ET SAINT PROTAIS

fonctionne par le moyen de quatre claviers. Les fonds sont bien nourris ; leurs sons veloutés flattent et remplissent l'oreille ; les jeux du récit, flûtes, trompettes, cor anglais et surtout les voix humaines sont d'une incomparable beauté. En général, l'harmonie de cet antique instrument s'est conservée aussi pure que belle. Mais, son mécanisme, qui a subi bien des modifications, se ressent de sa vieillesse : il est à refaire en entier, d'après un meilleur système qui réponde aux immenses progrès qu'a faite la facture d'orgue, et qui rende le nôtre digne de sa noble origine ».

Avant 1853, un simple harmonium dut suffire pendant longtemps pour accompagner le chant des offices. M. l'abbé Ch. Blin, maître de chapelle, obtint, à cette date, l'orgue qui se voit actuellement dans le chœur. Le plan en fut dressé par M. Lassus, architecte diocésain, et l'exécution du buffet confiée à la maison Blottière. Ce travail est élégant, avec ses deux clochetons qui s'élancent hardiment sous l'ogive du chœur, et son ange, qui, au milieu, les ailes déployées, sonne de la trompette. Terminé en 1854, l'instrument (œuvre de la maison Ducroquet) fut solennellement inauguré et bénit par Mgr Bouvier. Malgré certains détails techniques qui pourraient être critiqués, cet orgue possède, comme instrument d'accompagnement, des qualités de premier ordre qui lui permettent d'alterner dignement avec son puissant émule du transept [1].

La cathédrale possédait avant la Révolution plusieurs séries de tapisseries : celles des SS. Gervais et Protais, des douze Apôtres, des quatre Docteurs de l'Église, des quatre Vertus cardinales et des douze Sibylles, la grande tapisserie de saint Julien, la petite tapisserie du même saint [2].

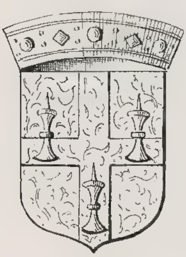
La tapisserie des SS. Gervais et Protais, donnée en l'année 1509 par le chanoine Martin Guerrande, retrace les principaux actes de la vie des saints martyrs de Milan, dans une suite de scènes qui se déploient sur plus de trente mètres de longueur. Voici l'indication sommaire des sujets : 1° *Martyre de saint Vital, père de saint Gervais et de saint Protais ;* 2° *Martyre de leur mère Valérie ;* 3° *Saint Gervais et saint Protais donnent leurs biens aux pauvres ;* 4° *Leur baptême à Milan ;* 5° *Ils délivrent une possédée et la baptisent ;* 6° *Ils construisent une chapelle ;* 7° *Ils sont pris par ordre de Néron ;* 8° *Ils sont amenés devant l'empereur ;* 9° *Néron frappé de la foudre en leur présence ;* 10° *Néron les engage à sacrifier aux idoles ;* 11° *Ils sont jetés en prison ;* 12° *Un ange vient les visiter ;* 13° *Ils sont remis aux mains du prévôt de Milan ;* 14° *Leur supplice ;* 15° *Leur ensevelissement ;* 16° *Miracles opérés par leurs reliques.* A droite de l'autel où se trouve la châsse des saints martyrs, Martin Guerrande se tient à genoux,

(1) Abbé E. Couillard, *L'abbé Blin* dans la *Province du Maine*, t. II (1894), p. 110.
(2) Une tapisserie appartenant à la cathédrale (les Jésuites enseignant les mathématiques aux Chinois) décore le grand escalier de l'évêché, depuis l'épiscopat de Monseigneur d'Outremont.

les mains jointes, vêtu d'une soutane rouge et d'un surplis ; il a l'aumusse sur le bras gauche et est présenté par son patron, saint Martin [1].

Martin Guerrande ne se contenta pas de faire exécuter la tapisserie des saints Gervais et Protais, il en offrit encore d'autres plus petites représentant les *douze Apôtres*, les *quatre Docteurs de l'Eglise*, les *quatre Vertus cardinales* et les *douze Sibylles* [2].

La vie des saints Gervais et Protais devait orner le dossier des stalles, et les petites tapisseries les abat-voix, à certaines fêtes de l'année.



ARMES DE LA VILLE DU MANS AU XVI[e] SIÈCLE

La grande tapisserie de *saint Julien* n'est plus complète. Deux panneaux et un fragment sont les seuls restes de cet important ouvrage, dû, on peut le croire, à la munificence de l'échevinage manceau au commencement du XVI[e] siècle. Les deux grands panneaux portent, sous une couronne, les anciennes armes de la ville du Mans : *Une croix de gueules chargée de trois chandeliers, un en pointe et deux sur les bras, empiétant sur un champ diapré.*

Ils représentent, le premier panneau : *Saint Julien envoyé dans le Maine, avec saint Thuribe et saint Pavace, par le pape saint Clément. Saint Julien, accompagné des saints Thuribe et Pavace, faisant jaillir une fontaine miraculeuse à la porte de la ville.*

Second panneau : *Prédication de saint Julien. Saint Julien guérit un aveugle à la porte du palais du Défensor.*

Fragment dans le salon de la Psallette : *Mort de saint Julien.*

Bien moins importante comme dimensions, la petite tapisserie de saint Julien n'est plus représentée que par un panneau à la cathédrale, au-dessus du tombeau de la reine Bérengère : *Saint Julien reçu par le Défensor ;* un autre panneau en mauvais état à la Psallette : *Le baptême de la famille du Défensor par saint Julien;* un fragment où se voit : *Un aveugle guéri en se lavant les yeux avec de l'eau qui avait servi à saint Julien.*

Sur cette petite tapisserie se trouvent reproduites deux fois les armes du donateur Baudouin de Crépy, chanoine du Mans : *Écartelé aux 1 et 4, d'argent à la croix ancrée de sable, avec une cotice de gueules, aux 2 et 3, d'argent à un fretté de gueules* [3]. Baudouin de Crépy, originaire du comté de Saint-Pol, au diocèse de Thérouanne, avait été amené au Mans par le cardinal de Luxembourg. Il mourut

(1) Pour plus de détails voir dans *La Province du Maine*, t. VII (année 1899), le travail illustré de M[gr] Barbier de Montault sur la tapisserie des SS. Gervais et Protais.

(2) La Cathédrale ne possède plus qu'une partie de ces tapisseries. Les douze Sibylles notamment ont disparu. Voir p. 376

(3) Je donne les couleurs du blason de Baudouin de Crépy d'après l'état actuel de la tapisserie.



CATHÉDRALE DU MANS

GRANDE TAPISSERIE DE SAINT JULIEN

le 19 janvier 1518 (v. s.) et reçut la sépulture devant l'autel de N.-D. de Pitié [1].

Par une délibération du 1er juillet 1529, le Chapitre ordonna que la *Grande Tapisserie* du chœur devait être tendue depuis Noël jusqu'à l'octave de saint Julien ; de Pâques à la Dédicace ou à la fête des saints apôtres Philippe et Jacques dans le cas où cette dernière fête serait célébrée peu après la Dédicace ; de la Pentecôte à l'octave de la Consécration, et le jour de l'Assomption. La *Petite Tapisserie* était réservée pour les fêtes doubles [2].

En dehors de quelques portraits d'évêques mentionnés plus haut, la cathédrale ne possède pas de tableaux de valeur. On peut cependant signaler deux grandes toiles du peintre manceau De Cherche (du commencement du XVIIIe siècle) dans de beaux cadres en bois sculpté. Elles représentent *Le sacrifice d'Abraham* et *David tenant la tête de Goliath* [3].

Le trésor, bien déchu de son ancienne splendeur, ne renferme plus que de rares objets curieux : Un petit reliquaire du XVIe siècle, avec émaux translucides, et deux autres reliquaires du XVe ou du XVIe siècle, dont l'un porte cette inscription gothique : *Le doy de mons. S. Julien* [4] ; deux petites custodes émaillées [5] ; une croix de procession du XVIe siècle ; deux instruments de paix du XVIe siècle (émaux) avec cette inscription : M . IO . VERON . 1550, au plus grand : une croix de cristal de roche, taillé (hauteur quatre-vingt-dix centimètres), offerte en 1626, par Etienne Gueffier, et portant cette dédicace : DEO . ET . DIVO . JULIANO . CENOMA . STEPHA . GUEFFIER . CENO . LUDO . XIII LEGATUS . APUD . RHAETOS . DICAVIT . ANNO . 1626. L'écusson du donateur y est gravé : *D'azur à une fasce d'argent accompagnée en chef d'une colombe de même et, en pointe, d'un lion d'or.*

ARMES DE BAUDOUIN DE CRÉPY

Etienne Gueffier naquit à Vibraye (Sarthe) et mourut à Rome le 30 juin 1660, à l'âge de quatre-vingt-six ans d'après son épitaphe, à quatre-vingt-quatorze ans d'après la *Gazette de France* du 31 juillet 1660. Il commença sa carrière diplomatique vers 1601, comme secrétaire du comte de Béthune, ambassadeur à Rome. Vers 1610, il était agent près du duc de Savoie ; de 1615 à 1622 chez les Grisons, puis en Suisse où il s'occupa des affaires de la Valteline. Vers 1626, il revenait à Rome comme résident et exerça trente-quatre ans son office sous

(1) Voir p. 376.

(2) Archives du Chapitre, B 1 fol. 76. — On conserve encore à la Psallette une pièce de tapisserie avec les figures des SS. Julien, Gervais et Protais, faite « pour estre ajoutée aux petites tapisseries qui font la courtine au couronnement des chaires du chœur ». Elle fut exécutée en 1610 ou 1611 et « garnie et entoilée » par Jean Le Boucher, maître tapissier au Mans. Archives du Chapitre B/11, p. 699.

(3) Placées avant la Révolution dans une abbaye mancelle, ces toiles ont orné le salon de l'évêché avant son incendie en 1871.

(4) Le reliquaire du « doy de mons. S. Julien », de vingt et un centimètres de hauteur, ne renferme plus sa relique.

(5) Tous ces objets ont été expédiés à Paris pour l'Exposition.

Louis XIII et Louis XIV, soit seul, soit de concert avec les ambassadeurs. Par un testament, il donna au couvent des Minimes quatre mille écus pour bâtir une chapelle à saint François de Paule et deux mille écus pour construire le grand escalier de la Trinité du Mont, somme qui fut réduite à mille écus après sa mort, par suite des réclamations de son neveu. Par un autre testament, il dota le collège de Vibraye, y fonda une chapelle et donna mille livres à l'église paroissiale [1].

Au trésor se trouve encore une Vierge d'argent, d'un mètre vingt-cinq de hauteur, exécutée à Paris en 1818, un buste en vermeil de saint Julien, de soixante-huit centimètres de hauteur, donné en 1864, par le chanoine Jean-Baptiste Le Baillif, ancien curé de Saint-Benoît du Mans, d'autres reliquaires, sans valeur, renfermant des reliques de saint Bertrand et du bienheureux Geoffroy de Loudun, quelques beaux calices des XVIIe et XVIIIe siècles, un grand ostensoir d'un mètre dix de hauteur, et différentes pièces d'orfèvrerie moderne.

Le Christ du dimanche des Rameaux [2], brisé à la Révolution, fut reconstitué en 1801, avec une croix neuve, un Christ provenant de la paroisse de Saint-Gilles-des-Guérets, et certains fragments de l'ancienne croix sauvés par des particuliers [3]. Il est renfermé dans un placard de la chapelle de Notre-Dame de Pitié, et n'offre aucun intérêt artistique.

Il est bon de mentionner encore un grand *Ecce homo* [4] en pierre, dû au ciseau du sculpteur Jean-Louis Chenillon du Lude (1841), et surtout une châsse de bois [5] d'un mètre huit de longueur, sur soixante-douze centimètres de hauteur et cinquante-deux centimètres de largeur. Cette châsse est ornée de personnages peints, représentant sainte Adenette, saint Benoît, saint Julien, saint Pavace, saint Romain, la Sainte Vierge assise, l'Enfant Jésus sur ses genoux ; à côté est un personnage vêtu de noir, avec l'inscription : « CETTE . CHASSE . A ESTÉ FACTE . EN . L'AN 1645 . MADe CHARLOTE . DE . GVESPRAI ABBESSE. Au-dessus et du côté opposé est un écusson : *D'azur à la fasce d'or, chargé de trois besans d'or, deux en chef et un en pointe ; parti de gueules au sautoir .... accompagné de trois merlettes de sable.* Ce reliquaire provient de l'abbaye du Pré, dont était abbesse en 1645, Charlotte Miée de Guespray.

De toute la riche librairie de la cathédrale, volée en 1562 et pendant la Révolution, il ne reste plus que des épaves.

(1) Archives du Chapitre B,15, p. 291, et communication de M. l'abbé J. Desvignes, doyen de La Suze.
(2) Voir p. 403.
(3) Article de M. R. Triger dans la *Semaine du Fidèle*, 6 avril 1900, p. 375. *La procession des Rameaux au Mans*, pp. 66 et suivantes. Un nommé Grand Jean, cabaretier, rue Bretonnière, près du Grand-Cerf, avait été l'un des témoins du bris du Crucifix. Il emporta l'un des morceaux de verroterie qu'il rendit en 1801, pour orner la croix actuelle. Note Tournesac.
(4) Auprès de l'autel du Crucifix.
(5) Sous l'autel de la chapelle de saint Julien.



CATHÉDRALE DU MANS

CROIX DE CRISTAL, CUSTODES ET RELIQUAIRES

Un évangéliaire du XIIe siècle, sur vélin[1], de cent vingt et un folios (hauteur trente-cinq centimètres, largeur vingt-cinq centimètres). On lit au folio 118 verso, d'une écriture du XVIe siècle : « *Qui legis non minus datorem quam datum consi-* » *dera Petrum sez* (sic) *de Courthardi Cenomanie utique dum viveret judicem et* » *justicie cultorem supremum, qui super egenum et pauperem intellexit decoremque* » *domus Dei diligens hanc ecclesiam, presentibus capella et libris insignivit, anno* » *sui obitus Domini millesimo quingentesimo* » *vigesimo tercio. Anima ejus in pace quies-* » *cat. Amen* ».



RELIURE DU XVIe SIÈCLE

Quatre volumes in-folio enluminés[2] (Graduel) dus à la munificence de Bertrand de Beauvau, seigneur de Précigné, de Sillé-le-Guillaume, etc. (mort en 1474), et de son fils Antoine de Beauvau[3]. Çà et là, au milieu de riches bordures, se voient les armes des donateurs : *D'argent à quatre lions de gueules cantonnés, armés, lampassés et couronnés d'or, avec une étoile d'azur, à huit branches, en abime.* Le folio initial du premier volume est orné d'une belle miniature inscrite dans l'A de *Ad te levavi.* Saint Julien, vêtu d'une chape d'azur relevée d'or, fait jaillir la source miraculeuse devant une jeune fille. Au second plan, Bertrand de Beauvau, à genoux sur un prie-Dieu gothique et couvert d'une cotte à ses armes, offre ses quatre volumes. Dans le lointain, entre deux collines, la ville du Mans, ceinte de murailles d'où émergent d'élégantes tours rondes terminées par de fines aiguilles d'azur. Le Christ entouré d'anges, contemple cette scène du haut du ciel.

Les archives du Chapitre, conservées dans la salle capitulaire de la cathédrale, se composent encore de cent quarante-six volumes, divisés en quatre séries : A, B, C, D. On y trouve en copie des documents depuis le XIIIe siècle, et en originaux depuis le XIVe siècle. Un de ces registres, B 63, de l'année 1514, possède sa reliure du XVIe siècle : Saint Julien faisant jaillir la fontaine Centonomius, est entouré d'une bordure chargée des quatre écussons : du roi, du cardinal de Luxembourg, du Chapitre et de la ville du Mans. Au-dessous se lit le nom de JEHAN DREUX.

(1) Belle reliure moderne montée en métal.
(2) De soixante-huit centimètres sur cinquante.
(3) Voir p. 354.

Les six cloches de la cathédrale baptisées en 1859, par Mgr Nanquette, portent les noms de JULIEN (bourdon de 6,423 kilos), MARIE (2,580 kilos), GERVAISE (1,788 kilos), PROTAISE (1,255 kilos), LIBOIRE (1,004 kilos), ALDRIQUE (724 kilos).

Rien ne serait plus facile que d'écrire un long et intéressant chapitre sur les cloches et sur les sonneurs de la cathédrale depuis le XIe siècle époque à laquelle on trouve le « *cimbalum magnum* » ou « *majus tintinnabulum* », plus tard (1279) les deux « *tercioli* », (1481) « *duo Mediani scilicet Julianus et » Ludovicus; due campane Anglice* » — mais il est temps de prendre congé du lecteur bienveillant qui a voulu suivre l'histoire de la vieille basilique mancelle d'abord dédiée à la sainte Vierge et à saint Pierre, ensuite aux martyrs Gervais et Protais et enfin au glorieux confesseur Julien.





TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE PERSONNE ET DE LIEU

A

Abbeville (Jeanne d'), femme de Jean de Melun, 348
Abbo, évêque de Metz, 49.
Abraham, chanoine, 220.
— vicaire de Gauziolen, 57.
— vidame, 55.
Absalon, moine, 94.
Achiet-le-Petit, commune du Pas-de-Calais, 111.
Aclaldus, évêque de Chartres, 49.
Adalard, archevêque de Tours, 85, 86.
Adalbertus, évêque de Soissons, 49.
Adalguinus, diacre, 59.
Adalmannus, diacre, 59
Adalmarus, avoué de Saint-Martin de Tours, 88.
Adalricus, diacre, 59.
Adam, chanoine du Saint-Sépulcre, 140.
— de Château-du-Loir, 119.
Ade, abbesse de Sainte-Marie au Mans, 50.
— de Rouen, 241
Adrien II, pape, 82.
Ægidia, femme d'Hugues d'Asse, 250.
Agen, 39. Évêques : 162 ; Hector-Albert Chaulet d'Outremont, 410.
Agérard, évêque de Chartres, 50.
Agerardus, 49. Voir Aclaldus.
Agnès, femme de David, comte du Maine, 97.
— de Beaumont, femme de Louis de Brienne, 239
Agolenus, 49. Voir Gosenus.
Agosenus, 49. Voir Gosenus.
Aidradus, 49. Voir Aclaldus.
Aiglibert, évêque, 30.
— évêque d'Angers, 49, 50.
Aiglibert, évêque de Dorchester, 50.
— évêque du Mans, 48, 50.
évêque de Paris, 50.
Alagise, 40.
Alain, comte des Bretons, 103, 118.
de Tréanna, 343.
Alanus, évêque du Mans, 30.
Albano (évêque d'), Philippe de Luxembourg, 371
Albéric ou Aubry, 111.
— fils de l'évêque Sigefroy et d'Hildeburge, 99, 100.
Albericus, archidiacre, 168
Albertus, métropolitain de Tours, 60. Voir Aubertus.
Albigeois, 39, 228.
Albin (Laurent), chanoine, 418.
Alboin, abbé de Saint-Calais, 65.
Albret (seigneur d'), 351
— (Guillaume d'), 335
Aldric (saint), évêque du Mans, 19, 23, 24, 45, 65-79, 82, 86, 94-96, 122, 202, 205, 216, 356.
— évêque de Sens, 66-67
Aldricus, prêtre, 59
Alençon, 146, 351. Comte . Pierre, 251. Duc : 351. Seigneur : Guillaume Ier, 98
Alésia (siege d'), 1
Alet (évêques d') : Donoaudus, 153 ; Jean, 165.
Alexandre II, pape, 124
Alexandre IV, pape, 241.
Alexandre V, pape, 336, 347.
Alexandre VI, 370, 372, 374.

Alexandre de Talleyrand-Périgord, 400.
Alexandrie, 24.
Algot, chanoine, 128.
Alix de Clermont, dite de Nesle, femme de Jehan de Chalon, 311.
de Dreux, vicomtesse de Chateaudun, femme de Raoul de Clermont, 309, 311.
Allemagne, 24. — Empereur : Henri V, 146.
Allonnes, 1, 2, 4.
Alluys (Marguerite d'), femme de Rotrou de Montfort, 429
Aloncion, villa, 59.
Alpes (les), 86.
Alphonse de Poitiers, frère de saint Louis, 250
Amanlis, cure, au diocèse de Rennes, 437.
Amaury III de Craon, 318.
Amboise (Huet d'), 320.
Ambroise (saint), évêque de Milan, 70, 82.
Amiens, 316, 380. — Cathédrale, 365 Evêques : Hémard (Charles), 379 ; Theodefredus, 49.
Amné, 240.
Anagni, ville d'Italie, 241. Frères Mineurs, 241.
Anastase, empereur, 29.
— (fils d'), 13.
Ancherus Pantaleo, cardinal, 255, 340.
Ancinnes (curé d'), Froger, 121
Andigné (Guy-Charles-Henri d'), 418.
Andouillé, 62.
André (Julien), charpentier, 341.
— de Montourdel, chanoine, 339.
— de Reims, chanoine, 167.
de Vèges, clerc, 252
Anfroy (Jean), pénitencier de l'église d'Angers, 340
Angennes (Claude d'), évêque de Noyon, 390.
de Rambouillet (Charles d'), évêque du Mans, 383, 384, 387, 388, 390.
de Rambouillet (Claude d'), évêque du Mans, 390, 394
— (Jacques d'), évêque de Bayeux, 393.
— (Jacques d'), seigneur de Rambouillet, 384.
Angers, 4, 26, 27, 28, 49-80, 133-134, 219, 220, 230, 255, 312, 315, 340, 409, 411. Abbayes : N.-D. du Ronceray, 117 ; Saint-Serge, 122, 123, 124. Évêques : 162, 254 ; Aiglibertus, 49, 50 ; Eustachius, 29 ; Loup (saint) 85, 86 ; Martigné (Renaud de), 140, 156 ; Mathieu, 165 ; Oudard (Hugues), 311 ; Raino, 86, 90 ; Villoiseau (Michel de), 237 ; Ulger, 145, 153. Maison-Dieu, 312.
Angilramnus, archichapelain de Charlemagne, Metensis episcopus, 58.
Anglais (les), 321, 322, 334, 335, 342.
Angleterre, 125, 130, 138, 146, 172, 221, 224, 403. Rois : 82, 127, 225, 228, 270, 345 ; Edouard, 314 ; Guillaume-le-Conquerant, 130 ; Guillaume-le-Roux, 136 ; Henri Ier, 146, 147, 150 ; Henri II, 146, 161, 162, 166, 169, 171 ; Henri VI, 344.
Angoulême (évêque d'), 162 ; Mgr Sebaux, 420.
(Isabelle d'), femme de Jean-sans-Terre, 222
Anisole, monastère, 34.
Anjou, 76, 79, 92, 155, 156, 157, 222, 234, 236, 313, 354. — Comtes : 118 ; Foulques-le-Jeune, 140, 141, 142, Foulques-le-Réchin, 126, 129, 133 ; Foulques-Nerra, 98 ; Geoffroy Ier Grisegonelle, 98 ; Geoffroy Martel, 118, 119, 122 ; Geoffroy Plantagenet, 158. Duc, Louis, 322 Sénéchal : Guillaume des Roches, 222, 224.
(Charles I d'), comte du Maine, 348, 352, 354, 402, 439, 440, 441.
(Charles II d'), comte du Maine, 352, 440.
(Jean), 222.
(Louis II d'), roi de Jérusalem et de Sicile, 336, 348, 431, 432, 434, 440.
(Louis III), 431.
(Marie d'), 440.
(René d'), 344, 431, 440.
Annon, abbé de Micy, 105.
Anségise, chapelain, 111.
Anselme, archevêque de Cantorbéry, 142.
Ansières, 343.
Ansteus, doyen, 76.
Anthenaise (seigneur d'), 428 Guillaume Chamaillart, 316.
Antoigné, château, 395.
Antoine, religieux du Mont-Cassin, 33.
Antonin, empereur romain, 21, 107.
Apulie, 139. Duc : Robert Guiscard, 139.
Aquila, 255
Aquilinus, évêque d'Évreux, 49.
Aquitaine, 36, 47, 48, 75, 107.
Aragon (Yolande d'), femme de Louis II d'Anjou, 432, 434.
Arc (Jeanne d'), 347.
Arcadius, empereur romain, 25.
Archevêque (Hugues L'), seigneur de Montfort, 311.
— (Jean L'), sire de Parthenay, 311, 320.
Ardenay (Pierre d'), archidiacre de Montfort, 253, 309, 355.

Ardenay (Jean d'), écuyer, 253
Ardenne (comte d'), Beuves, 80.
Ardents (hôpital des), au Mans, 28, 74, 102, 250, 342
Arênes (Etienne des), chanoine, 235.
Argouges (Jacques d'), archidiacre de Sablé, 348, 351.
Aridiensis (Petrus), frère prêcheur, 389.
Arlay (sire d'), Jehan de Chalon, 310
Arles (évêque d'), saint Trophime, 107.
Armel (bienheureux), 142
Arnaud, évêque du Mans, 121-129, 139, 145, 154, 172, 205, 206, 209, 212, 213, 216.
Arnauld, abbé d'Évron, 128.
Arnault, grammairien, au Mans, 121.
Arnault ou Ernoul (Guillaume), chanoine, 311.
Arnault-le-Gros de Courcerault, 102.
Arnoul, archevêque de Tours, 117.
— évêque de Lisieux, 165.
Le Flament, archidiacre de Montfort, 339.
Arquenay (hôpital d'), 347.
Arras, 411. — Évêques : Lequette, 411 ; Parisis, 411 ; Philippe de Luxembourg, 371.
Arsinoé (évêque d'), Louis-Abel Gilbert, 412.
Artins, 99.
Arvernes (les), 107.
Arthur, duc de Bretagne, 221, 222.
Arvina, abbesse du monastère de Notre-Dame ou Sainte-Marie, 59, 60.
Asinaria, villa, 63. Voir Asnières.
Asnières, fief, 232.
paroisse, 313.
— villa, 63. Voir Asinaria.
— (Hamelin d'), 150
— (Hamelin d'), chanoine du Mans, 150
— (Jean d'). Voir Hierray (Jean d'), 343.
(seigneur d'), Damas, 154.
Assé (Geoffroy d'), évêque du Mans, 249-252.
(Hervé d'), 111.
— (Hugues d'), chevalier, 250.
— (Jean d'). Voir Hierray (Jean d') 343.
— (seigneurs d'), 249, 341.
Assé-le-Bérenger, église, 22.
Assé-le-Riboul (Sarthe), 118.
Asuneriis (Raginaudus de), 93.
Athenay, 318. — Chapelain : Lucas de Balneolis, 322.
Attigny (concile d'), en 765, 55.
Aubert, 392.
— (Nicolas), chanoine, 391
Aubertus, métropolitain de Tours, 60. Voir Albertus.
Aubiers (des), professeur en théologie, 381.
Aubigné (Geoffroy d'), chanoine, 114.
— (Mdlle d'), femme de Paul II Scarron, 395.
Aubry ou Albéric, 111.
Audengus, 57. Voir Hoding, évêque de Beauvais
Audobertus, 45.
Aulerces (les), 1.
— Cénomans (les), 1, 3.
Diablintes (les), 1.
Eburons (les), 1.
Aumont (le maréchal d'), 390.
Aunay-Lubin, ruisseau, 117.
Aunis (l'), 323.
Aurèle, empereur romain, 107.
Aurélien, empereur romain, 23.
Ausdigisile, 40.
Austrasie, 75, 84. Rois : Théodebert, 33 ; Théodebert II, 36.
Austrebertus, 45.
Austrehaire, 40.
Austremoine (saint), évêque chez les Arvernes, 107.
Autun, 5, 12. — Évêque : Hermenarius, 49.
Autriche (duc d'), 221.
Auvergne (Macé d'), chanoine, 328.
Auxerre, 75, 252, 402.
Auzances (Creuse), 412.
Avalleria (Robert de), chanoine, 231.
Avallia (Robert de), 231.
Avaugour (Henri d'), baron de Mayenne, 127.
(Henri d'), chantre de Saint-Julien, archevêque de Bourges, 344.
Avesgaud, évêque du Mans, 98, 101-106, 110-117, 219.
Averton (André d'), 376.
— (Jeanne d'), femme de Pierre Chaperon, 334.
Aveugles (les), de Chartres, 320.
Avignon, 34, 314, 434.
Avranches, 124. — Évêques : 310 ; Burel (Guillaume), 225, 270 ; Herbert, 165 ; Lainé (Richard), 239 ; Sainte-Mère-Église, (Guillaume de), 239.
Aymericus de Ripis, archevêque de Lyon, 245.
Aymon, évêque d'Orléans, 85. Lire Raimon.
Azo, doyen, 252.
Azzo ou Atho, marquis, 125, 126, 130.

B

Baccon (Herbert), oncle d'Herbert Ier, 117, 118.
Badégisile, évêque du Mans, 35, 36, 55, 95.
Badurad, évêque de Paderborn, 73
Bagneaux (Gontier de), archidiacre de Brie, 322
— évêque de Sens, 323, 327.
— ou de Baigneux (Gontier de), évêque du Mans, 321-324, 327, 328, 415, 434.
Baigneous (Luc de), 322.
Baigneux (Lucas de), chanoine de Langres, 322
Baillou, en Vendômois, 88.
Bajon, 40.
Balam, prêtre, 59
Bâle (concile de), 346.
Baliau, villa, 63, 88
Ballon, en Bretagne, 76.
au Maine, 62, 76, 130, 169
- (Philippe de), chanoine, 221.
Balneolis (Luc ou Lucas de), chanoine, 322
Baneth, domaine du territoire de Bordeaux, 46.
Barbier (Le), peintre, 408.
Bardou-Boisquetin (Philippe-René), député à l'Assemblée législative, 405.
Bares (Simon de), chanoine, 323.
Barillet (Pierre), doyen de Tours, 346.
Baritaut (Guillaume), chanoine, 220.
Barlemont (Marie de), femme de Jacques de Luxembourg, 370
Barre (Gervais de La), sculpteur, 393, 452.
Barraud (Guillaume), 156.
Bathilde (sainte), femme de Clovis II, 50, 51.
Baudasind, 40.
Baudomalla, fondatrice de l'oratoire de Saint-Martin, 36.
Baugé (Jean de), chanoine, 316, 319
— (monastère de Sainte-Marie de), 34.
Baumade (saint), 71.
Baume (Marguerite de La), femme de Henri de Beaumanoir, 395, 444.
Baux (Marguerite de), femme de Pierre de Luxembourg, 348.
Bavière (La), 75
- (Ysabeau de), 327.
Bayeux, 54, 333. — Évêques: 162; Bonnet (Guillaume), 310; Sainte-Mère-Église (Guillaume de), 239; Guy, 239; d'Angennes (Jacques), 393; Philippe, 165.
(Samson de), chapelain, 128.
Bazougers (église de), 28.
Béatrix, comtesse de Dreux, 234.
— femme de Geoffroy de Loudun, seigneur de Trêves, en Anjou, 234.
— de Roucy, femme d'Amaury III de Craon, 319.
Beatus, prêtre, 59.
Beaufay, 5.
Beaulieu (abbaye de), 113, 165, 222, 225, 452.
- Abbés : 114, 331, 370 ; Beaumanoir (Charles de), 391 ; Félix, 331, Saint-Paul-le-Gaultier (Robert de), 428.
Beaumanoir (Charles de), abbé de Beaulieu, 391. Voir Lavardin (Charles de)
— (Henri de), marquis de Lavardin, 395, 444.
(Henri-Charles de), marquis de Lavardin, 444
(Jean de), marquis de Lavardin, 391, 444.
— (Jean-Baptiste de), 444.
(Madeleine de), 444
de Lavardin (Philibert-Emmanuel de), évêque du Mans. Voir Lavardin (Philibert).
Beaumont (Agnès de), femme de Louis de Brienne, 239
(Lambert de), chanoine, 251
— (Louis II de), 241.
Beaumont-Brienne (Jeanne de), femme de Guy VIII de Laval, 313.
— (Marie de), femme d'Henri d'Avaugour, 427.
Beaumont-sur-Sarthe ou le Vicomte, 14. — Comtes, 89. - Vicomtes Louis de Brienne, 239 ; Raoul, 235 ; Richard II, 239. — Seigneurs, 97, 311.
Beauvais, 57, 126, 300, 397. - Évêques : Clémens, 49 ; Pierre de Savoisy, 332.
Beauvau (Antoine de), 354, 471.
— (Bertrand de), chevalier, 345, 354, 471.
Becquet (Jehan), chanoine, 328.
Bedfort (duc de), 335, 341.
Behuchet (Jehan), chanoine, 314.
— Guillaume, chanoine, 314.
Nicolas, amiral, 314.
— Nicolas, chevalier, 314, 445.
Pierre, chanoine, 314.
Belgrade, en Hongrie, 104.
Belin, 240. - Seigneurs, 219, 220.
Bellanger, seigneur de Changé en Saint-Marceau, 17.
- ou Berranger (Jehan), bourgeois du Mans, 223.

Bellay (Eustache du), chanoine, 381.
— (Guillaume du), seigneur de Langey, 379, 381, 383, 442, 443.
— (Jean du), évêque du Mans, 381, 382, 383, 391 ; évêque d'Ostie, 383 ; évêque de Paris, 379.
— (Louis du), seigneur de Langey, 379.
— (Martin du), prince d'Yvetot, 383.
— (René du), évêque de Grasse, 379 ; évêque du Mans, 379, 380-384.
Belle (Guillemine La), femme de Guillaume Pouriau, bourgeois du Mans, 171.
Bellebranche, abbaye, 422.
Belle-Fille (château de), 154.
Bellesme, 102, 105, 128. — Seigneurs : Guillaume, 98, 102, 105 ; Robert, 136 ; Yves de Creil, 98, 101.
— (Guillaume de), 98, 102, 105.
— (Robert de), 136
Bellopratello (Jean de), chanoine, 255.
Belon (Pierre), naturaliste, 379.
Belot de Montrichart (Gautier), 257
Beloti (Galcherus), chanoine, 257.
Benais-sur-Huisne, villa, 118.
Benais (Pierre de), évêque de Bayeux, 310.
Bennier (Jehan Le), chanoine, 328
Benoît (Denis), évêque du Mans, 256, 257, 306
— archidiacre, 220
— chantre de N.-D. de Paris, 256
Benoît VIII, pape, 257.
Benoît XII, pape, 314.
Benoît XIII, pape, 336, 347.
— (saint), 33, 69, 70, 81.
Beracharius, évêque de Rennes, 50.
Béraire (saint), évêque du Mans, 2, 46, 47, 48, 50, 51.
Béraire II, évêque du Mans, 50, 51.
Berarius, évêque de Rennes, 49.
Béraud (Jean), chanoine, 254.
— (Nicolas), chanoine de Limoges, 254.
Bercaire, évêque du Mans, 50.
Bercehan, 40.
Berchelaicus, 39.
Bérenger, comte du Maine, 86, 88.
Bérengère de Castille, femme de Jean de Brienne, 239
— de Navarre, veuve du roi Richard Cœur de Lion, 221-224, 227, 228, 230, 436, 464.
Berlai (Pierre), père de Guillaume Baritaut, 220
Bernard, évêque de Nantes, 165.
— de La Ferté, 429.
— de Miniac, chanoine, 229.
Bernard (saint), abbé de Clairvaux, 156.
Bernay, 202, 229, 235, 341, 388, 454.
Berrault (Guillaume), 156.
Berruyer (Les), 346
Berruyer (Martin), évêque du Mans, 116, 333, 346, 348.
— (Martin), châtelain de Lucé, 346.
Berry (le), 39.
Bersay (prieuré de), 223.
Bert (Pierre), facteur d'orgues, 456.
Bertchramnus, évêque de Bordeaux, 36.
Berthe, femme d'Hugues, comte du Maine, 122.
— veuve d'Alain, comte des Bretons, 118.
Berthegiselus, 45.
Berthégisil, évêque du Mans, 39.
Berthod, chorévêque du Mans, 55
Bertin Dieuxivois, fondeur, 390.
Bertrand (saint), évêque du Mans, 5, 26, 36, 37, 41, 42, 48, 154, 319, 423.
Bertrand de Beauvau, chevalier, 345, 354, 471.
— du Guesclin, connétable, 322, 435.
Bertrude, reine, 39.
Bertulfus, 37.
Berulfus, évêque de Laon, 49.
Béryte (évêque de), Philippe d'Yvré, 220.
Besnard (François-Yves), curé de Nouans, 405.
Béthune (comte de), 467.
Bétis (le), fleuve d'Espagne, 10.
Beton (Gervais de), chapelain, 284
Beuves, comte d'Ardenne, 80.
Biardeau, sculpteur, 453.
Bigne (Marguerin de La), chanoine, 389.
Bilus, évêque de Vannes, 90.
Biote, femme de Gauthier de Meulan, fille du comte Hugues du Mans, 125.
Biré (Marie-Cécile-Denise de), 417.
Bisaccia (duc de), 418
Blainville (sire de), 344.
Blaives (comte de), Rolland, 59.
Blanche de Castille, 222, 250.
Blason (Geoffroy de), clerc, 240.
Blichilde, femme de Rorigon, comte du Maine, 66.
Blidramnus, évêque de Vienne, 49.
Blois, 30, 82. — Abbaye de Saint-Laumer, 80. — Évêque constitutionnel : Abbé Grégoire, 403.
— (Marie de), mère de Louis II d'Anjou, 336
— (Robert de), abbé de Micy, 105.
Bodereau (Pierre), étudiant en philosophie, 450.

Bodilon, 45.
Boerii (Jean), archidiacre de Montfort, 318.
Boëswisvald, architecte, 417
Bœuf (Payen Le), 155.
Bois-Dauphin (Urbain de Laval), 390.
Bois (Jean du), archidiacre de Passais, évêque de Dol, 312.
Boissel (Robin), 320.
Boissellière (la), monastère, 57
Bologne, 248.
Bomer (saint), 82.
Bonfils (Marie-Prosper-Adolphe de), évêque, du Mans, 412, 418.
Boniface VIII, pape, 256.
(saint), 70.
Bonlieu (abbaye de), 229.
Bonnet (Guillaume), évêque de Bayeux, 310.
Bonneville-sur-Touque, 222.
Bordeaux, 39, 46, 49. Évêques : 162 ; Bertchramnus, 36.
Bouchard, comte de Vendôme, 99.
frère de l'évêque Gervais de Château-du-Loir, 117.
Boucher (Jean), fils de Mathieu, 318.
(Jean Le), tapissier, 467.
(Mathieu), père de Jean, 318.
Bouchet (Jean-Louis du), évêque de Dol, 399
de Sourches (Louis I du), comte de Montsoreau, 399.
Boucicault, maréchal, 322.
Bouesnay (Françoise de), veuve de Christophe du Fou, 379.
Bougard (Christophe), notaire, 323
Bougler (Denis), curé du Crucifix, 344.
Bouju (Pierre), lieutenant, 334, 335.
Bourbon (François de), comte de Vendôme, 376.
(Louis de), 331.
(Louis de), archevêque de Sens, 377.
(Louis de), évêque du Mans, 376-379, 399.
Bourbons (les), 407.
Bourdaisière (Mlle de La), femme du maréchal d'Aumont, 390.
Bourges, 5, 12, 82, 96, 327, 345, 430 Cathédrale, 191, 227, 259, 260, 261, 262, 263, 265, 269, 277, 278, 280, 301, 366 Évêques: Gosenus, 19, Henri d'Avaugour, 344
Bourg-le-Roi, 111. Prévôt : 240
Bourgogne (la), 39, 75, 82. Duc : Raoul, 94.
(Jeanne de), femme de Philippe de Valois, 311, 313, 319.
Bourgoing (Ambroise), curé de Coulombiers, 446.
Bourguignon (Robert le), 130.
Bourqueney (M. de), 417.
Bourré (Jean), 351.
Boussinière (Jacques-Guillaume-René-François Prud'homme de La), évêque constitutionnel du Mans, 403, 405.
Bouvet (Guillaume), évêque de Bayeux, 310. Voir Bonnet.
Bouvier (Jean), charpentier, 408.
(Jean-Baptiste), évêque du Mans, 284, 360, 408-410, 415, 416, 420, 436, 443, 444, 463.
Brabant, 226.
Braio (Guillaume de), 340.
(Guillaume de), cardinal, 255.
Brains, 403.
Braitel (G. de), 140.
(R. de), 140.
Bray (Guillaume de), doyen de Laon, 255.
Brèche (Michel de), archidiacre de Châteaudun, 320.
ou de Brache (Michel de), évêque du Mans, 320-322.
Brée (seigneur de), Louis de Laval, 378.
Breil (Jean du), chantre, 351.
(seigneur du), 219.
Breslay (Charles), 450.
Brest, 409.
Bretagne, 36, 76, 78, 79, 222, 444. Ducs : 351 ; Arthur, 221.
(Marie de), mère de Louis II d'Anjou, 432, 434.
(Yolande de), 222
Breton (Guy Le), archidiacre de Quimper, 247.
(Guy Le) ou d'Étampes, évêque du Mans, 122, 128, 142, 145-149, 168, 216, 315.
Bretons (les), 56, 78, 79, 103, 118.
Breuil (Jean de), 334.
(seigneur de), 320.
Brézé (comte de), 344.
– (Pierre de), seigneur de la Varenne, sénéchal de Poitou, 345.
Briant, 156.
Brice, évêque de Tours, 26.
(Félix de), doyen du Mans, 381.
– (saint), 71.
Brienne (Jean de), roi de Jérusalem, 239.
(Louis de), vicomte de Beaumont, 239.
Brisoul (Henri), dominicain, 229
Brissarthe, en Anjou, 79.
Broces (Habert des), curé de N.-D. des Champs, 251.
Broullier (Claude), chanoine, 383
(Jean), chanoine, 379, 382.
Brûlon, 158, 342.

Brunehaut, reine, 39.
Bruyère, ingénieur, 68.
Bueil (Jean de), 335.
Bugier (Jacques), architecte parisien, 392
Burel (Durand), échanson d'Henri II, 162, 225.
(Guillaume), doyen de Saint-Pierre-de-la-Cour, évêque d'Avranches, 225, 270.
Burgault (Guillaume), chanoine, 220.
Bussiis (Guillermus de), évêque d'Orléans, 246.
Bussy (Jean de), archidiacre de Montfort, 331, 339
Buxiacum, monastère, 57.
Byeron (Jean), chanoine du Mans, 249.

C

C ..., archidiacre du Mans, 223.
Cabariacus, villa en Aquitaine, 47.
Cadulphe, diacre, 45
Cahors, 39.
Calais (saint), 70, 82
Cambrai, 126. Évêque : Vindicianus, 49. Roi . Ragnechaire, 29.
Canaries, îles, 24
Candes, monastère en Touraine, 61.
Cantimpré (Thomas de), dominicain, 226.
Cantorbéry (archevêque de), Anselme, 142
(saint Thomas de), 146, 162, 170.
Carcassonne (grand-vicaire de), Claude-Madeleine de La Myre-Mory, 408
Carcere (Hamiotus de), 168.
Caribert I[er], 41.
Carloman, 84.
Carmain (Catherine de), comtesse de Nègrepelisse, femme de Jean de Beaumanoir de Lavardin, 391, 444
Carron (Philippe-Marie-Thérèse-Gui), évêque du Mans, 284, 408, 414, 415, 417, 455.
Castille (Bérengère de), femme de Jean de Brienne, 239.
(Blanche de), 222.
Caux, pays, 344.
Ceaulcé, 63, 240, 307.
Célestin III, pape, 218
Celsiacus vicus, 63. Voir Ceaulcé.
villa, 59.
Cergeio (Jean de), chanoine, 250, 323.
César, 1, 4
Chaddon, 45.
Chagnoald, abbé, 45.
Chaignon (Guillaume), chanoine, 353, 365.
(Juhel), chanoine, 346, 354, 431.
Chala (Payen de), 167.
Châlé (Payen de), 167.
Challes (Payen de), chanoine, 167.
Chalon (Jehan de), sire d'Arlay, 310, 311
Châlon-sur-Saône, 45-49, 303, 371.
Chalons (Mayenne), monastère, 50.
Chamaillart (Guillaume), seigneur d'Anthenaise, 316.
Chamaillart (Jean), 429.
(Maurice), 429
(Simon), 429.
seigneurs d'Anthenaise, 428.
Chambes (Jean de), baron de Montsoreau, 344.
Chambre (Jean de la), doyen du Mans, 313.
Champagne (abbaye de), 247, 249, 250.
(abbé de), 114
(Antoine de), chanoine, 344.
(Baudouin de), 335, 341.
(comtesse de), 222.
(seigneur de), Pierre, 344.
Champagné-sur-Huisne, 48.
Champaigne (Philippe de), peintre, 397.
Champigny-en-Touraine, 345.
Champs (Nicolas des), 383.
Changé, en Saint-Marceau, 17.
Chanlay (Jean de), archidiacre de Sologne, 252.
(Jean de), évêque du Mans, 234, 252-255, 307.
Chanson (François), archiprêtre, 418.
(Léon), chanoine, 418.
Chantenay, 19, 437.
Chapelle (Geoffroy de La), évêque du Mans, 257, 315-319, 388.
(Guillaume de La), curé de La Suze, 318.
(Jean de La), chanoine du Mans, 94.
(Jean de La), diacre, 221.
(Marguerite de La), 315.
Chapelle-Gastineau (La), 165.
Chapelles (René des), chanoine, 394, 396.
Chapelle-Saint-Aubin (la), près du Mans, 315, 317, 334.
Chaperon (Pierre), chevalier, capitaine du Mans, 334
Chappotin de Saint-Laurent, 402.
Charibert, roi, 34.
Charivius, fils du comte Rothgarius, 53, 54, 55
Charlemagne, 57-63, 66, 84, 86.
Charles, comte du Maine, 241, 245, 246.
— dauphin, 340.

Charles de France, roi de Naples, 236.
de Valois, 311, 313.
fils aîné de Charlemagne, 61.
Charles-le-Chauve, 75-78, 80.
Charles-le Gros, 84.
Charles-le-Simple, 84, 90, 94.
Charles, roi de Sicile, 310.
Charles I d'Anjou, comte du Maine, 348, 352, 354, 402, 439, 440, 441.
Charles II d'Anjou, comte du Maine, 352, 440.
Charles IV le Bel, 306.
Charles V, 306, 319, 321, 322.
Charles VI, roi de France, 188, 306, 328, 331, 336.
Charles VII, roi de France, 188, 344, 345, 440.
Charles IX, 308.
Charleville, 409.
Charpentier (Jean), 351-352.
Charreau de la Plesse (Robert), sénéchal de La Ferté-Bernard, 310
Chartre (La), 60, 61, 126, 247. Seigneur : Geoffroy de Vendôme, 311.
Chartres, 26, 104, 116, 226, 248, 252, 320 Cathédrale : 193, 260-263, 278, 280, 304, 366, 416. — Évêques : Aelaldus, 49, Agérard, 50 ; Fulbert, 103, 104, 105 ; Ragenfroy, 95 ; Robert, 165 ; Yves, 136, 148.
Chartreuse du Parc, 235, 241, 246
Chastelain (Adam), évêque du Mans, 139, 207, 333, 335-340, 342, 343, 348, 431, 434, 456.
(Jean), 309.
Chat (Jean Le), archidiacre de Sablé, 336.
Château-du-Loir, 82, 116, 118, 119, 120, 133, 141, 157, 222.
(Adam de), 119.
(Gervais de), évêque du Mans, 98, 104, 109, 116, 120-124, 130, 139, 145, 205, 206, 216, 219.
(Haimon de), 98, 116
Châteaudun, 222. Vicomte, 166. — Vicomtesse : Alix de Dreux, 310.
Château-Gontier, 373, 409.
Châteaux-l'Hermitage (prieur de), Le Pelletier, 388.
Châtillon (Guy de), archevêque de Reims, 119
Chaufours (prieur de), Ambroise Bourgoing, 446.
Chaulet d'Outremont, évêque du Mans. Voir Outremont
(Simon-Étienne), 410
Chaussée Saint-Victor, près Blois, paroisse, 30.
Chauvigné (Christophe de), archidiacre de Montfort, évêque de Léon, 381.
Chemin (Nicolas du), archidiacre de Sablé, 383, 384.
Chemiré-le-Gaudin (curé de), Pierre de la Forêt, 318.
(seigneur de), Gaudin, 154.
Chenillon (Jean-Louis), sculpteur, 409, 445, 468.
Cher (le), rivière, 64.
Cherbourg, 412.
Cherche (de), peintre manceau, 467.
Chevreau (Théophile-Léon), 417.
Childebert, 31, 34, 50, 53.
Childebert III, le Juste, 51.
Childéric III, 54.
Chilpéric Ier, roi de France, 34, 35, 36, 37, 53.
Chinemond, 40.
Chinon, 170.
Chirmirus, archidiacre, abbé de Saint-Vincent, 51, 53.
Chourses (Imbert de), 320.
Christianus, prêtre, 59.
Chrodegand (saint), 67, 82
Chrodosinde, 40.
Chypre (île de), 221, 224
Cîteaux (religieux de), Thibault de Luxembourg, 348.
Claers (Geoffroy de), chanoine, 220.
Clairvaux, abbaye, 156.
Clarel (Hémery), chanoine, 220.
(Renault), chanoine, 242.
Claude, reine, femme de François Ier, 372.
Claudio Lupi, 389.
Clémence, femme de Juhel de Mayenne, 168.
Clemens, évêque de Beauvais, 49.
Clément III, pape, 169.
Clément IV, pape, 249.
Clément V, pape, 255.
Clément VII, 434.
Clément XIV, 402.
Clément (saint), évêque de Metz, 69.
(saint), pape, 9, 11, 21, 69, 107, 108, 110, 134.
Clerc (Joseph-Ignace Le), chanoine, 398
(René Le), seigneur de Coulennes, à Loué, 398.
Clermont, 134, 409.
(abbé de), 114, 219.
(Alix de), 311
(Isabeau de), 311.
(Raoul de), seigneur de Nesle, 309 ; seigneur de Mondoubleau, 310, 311.

Clermont-Ferrand, église épiscopale, 49.
Clichy (concile de), 45.
Clinchamp (Gervais de), archidiacre du Mans, 252.
cardinal, 306.
— (Robert de), chanoine, 306.
— (Robert de), évêque du Mans, 253, 273, 306-309, 343, 355, 388.
Clisson, 230.
— (Olivier de), connétable, 319, 331.
Clotaire Ier, 34, 36.
Clotaire II, 36, 37, 42.
Clotaire III, 46, 50, 51.
Clovis, 29, 34, 303
Clovis II dit le Fainéant, 42, 45, 46, 50.
Clovis III, 49.
Cocherel (bataille de), 241.
Coëffort (hôpital de), au Mans, 163.
Coémon, à Vouvray-sur-Loir, 116, 117.
Coesmes (Brisegaud de), 374.
Cœur-de-Lion (Richard), 136.
Cœur (Jacques), 327, 344.
Cohon (Jean), chanoine, 391.
Colbert, 121.
Coleniis (Lucas de), chanoine, 114, 242
Colin (Sébastien), ouvrier du Jubé, 393
Colinet de Saint-Ouen, écuyer, 344.
Cologne, 54, 304.
Colombes, 412.
Colonica, villa, 59
Compiègne, 310.
Constance (concile de), 341.
Constance, mère d'Arthur de Bretagne, 221.
Constant, évêque de Paris, 95.
Constantin, empereur romain, 24, 303.
Constantinien, religieux du Mont-Cassin, 33.
Constantinople (empereur de), Jean de Brienne, 239.
Corbin (Jean), chanoine, 377.
Cordeliers (les), à Cornuto (Italie), 390
(les), à Paris, 319.
(couvent des), au Mans, 312, 383, 393, 452.
Corfou, 24, 369.
Cormes, 74, 225, 424.
(Geoffroy de), chanoine, 424
(Guillaume de), chevalier, 424.
— (Jean de), 423.
(maire de), 423, 424.
Corneto, en Italie, 389.
Cornilleau (Nicolas), chantre, 342.
Corulo (Julien de), chanoine, 255.
Costar (Pierre), chanoine, 395 ; archidiacre de Montfort, 396 ; archidiacre de Sablé, 398.
Cottereau (Isabeau), femme de Jacques d'Angennes, 384.
(Jean), seigneur de Maintenon, 384.
Coudrecieux, 192.
Coulaines près Le Mans, 75, 93, 98, 127, 137, 308
Coulans (curé de), Guillaume Riquentays, chanoine, 346.
(église de), 73.
Coulennes à Loué (seigneur de), René Le Clerc, 398.
Coulombiers (curé de), Ambroise Bourgoing, 446.
Coulongé, villa, 99.
(de), 424.
Couptrain, villa, 59
Cour (villa de la), à Sceaux, 4
Courbesin, villa, 59.
Courcebœufs, villa, 59.
Courcerault, 102.
Courgenard, 96, 424.
Courthardy (Jean de), archidiacre de Montfort, 377, 378, 445.
— (Pierre de), 471.
Court-Mantel (Henri), fils d'Henri II, 163.
Courtray (bataille de), 309.
Coutances (cathédrale de), 173, 174, 260, 261, 266, 279, 304 — Évêques : 254 ; Richard, 165.
Couture (abbaye de La), au Mans, 22, 37, 39, 40, 41, 45, 55, 56, 58, 100, 105, 106, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 123, 142, 158, 181, 187, 255, 314, 423, 454. — Abbés : Gervais, 423 ; Guillaume Patry, 333, 334 ; Jacques, 423 ; Jean de Tussé, 348.
(chapelle de La), au Mans, 146.
Craon (seigneur de), 311.
— (Amaury III de), 318.
— (Guillaume II de), 319.
(Jean de), évêque du Mans, 316, 318, 319, 320.
(Pierre de), 319.
Crécy (bataille de), 320.
Creil (Yves de), seigneur de Bellesme, 98, 101.
Crépy (Beaudouin de), chanoine, 376, 445, 461.
Crévy (Pierre Rogier du), archidiacre de Rennes, 398 ; évêque du Mans, 398, 399, 404.
Croix (sieur de La), Anselme Taron, 378.
Cuillier-Perron, 418.
Culant (Philippe de), 344.
Curçon (Robert de), cardinal, 223.

D

Dabertus, abbé de Saint-Serge, 124.
Dagobert, 53.
Dagobert I, roi, 42.
Dagobert III, 51.
Damas, seigneur d'Asnières, 154.
Damgerose, fille de Gaudin, 154.
Dampmartin (Jean de), 339, 436.
Dangeul, 26, 136.
Dauphiné (le), 322.
Davézé (Jean), bourgeois du Mans, 344.
David, chorévêque du Mans, 9, 25, 76, 77.
comte du Maine, 97, 99.
comte de Norfolk, 157.
prêtre, 59.
Davière (Mlle de la), 390.
Dèce, empereur romain, 9, 107, 108.
Dedbertus, abbé de Saint-Serge, 124.
Deduunus, archiprêtre, 76.
Defensor, gouverneur du Mans, 13, 17.
souscripteur du testament de saint Hadoind, 45.
Delarue, architecte, 356.
Denise, femme de Guillaume de Cormes, 424.
Désiré, chorévêque du Mans, 55.
Deu (Michel), prêtre, 377.
Deux-Jumeaux (abbaye des), 54.
Diablintes, 22, 28.
Dido, évêque de Tours, 53.
Dieuxivois (Jean), huissier audiencier, 450.
— (Bertin), fondeur, 390.
(Jean), fondeur, 390.
(Julien), fondeur, 390.
Dioclétianopole (évêque de), Michel-Joseph de Pidoll, 407.
Dionise (Étienne), sculpteur, 391.
Dol. - Évêques : Étienne, 239 ; Jean du Bois, 312 ; Jean-Louis du Bouchet, 399.
Dolus, paroisse d'Indre-et-Loire, 352.
Domée (la), rivière, 135.
Dominicains (les), au Mans, 229.
Domitien, empereur romain, 107.
Domfront, 222, 246.
(Robert de), chanoine, 242, 245.
Domnole, abbé du monastère de Saint-Laurent, à Paris, 34.
(saint), évêque du Mans, 19, 33, 35, 40, 55, 70, 141.
Donoaudus, évêque d'Alet, 153.
Dorchester (évêque de), Aiglibert, 50.
Dorée (église de la), 96.
Doucelle (Thiephaine de), femme de Gauquelin de Ferrières, 320.
Doucin (Jehan), bourgeois, 322.
Douze-Apôtres (basilique des), 13.
église du Mans (Saint-Victeur), 21, 23, 24, 25, 28, 30, 31, 34, 73.
Dreux (Alix de), vicomtesse de Châteaudun, 310.
chapelain au Mans, 121.
(comte de), 125.
(comtesse de), Béatrix, 234.
de Mello, 247.
(Jehan), 471
Drogon, évêque de Metz, fils naturel de Charlemagne et de Régine, 67.
Duisy (Marie de), 327
Duneau, châtellier, 101
Dunois (le), 39. Comtes : 344 ; Jean, bâtard d'Orléans, 345.
Duport, étudiant en philosophie, 450.
Durand, custode, 111.
trésorier au Mans, 121.
Duret, étudiant en chirurgie, 450.
Dutresindus, abbé de Micy, 64.

E

Ebrard, chantre, au Mans, 121.
Ebrélène, 40.
Ecfredus, prévôt de Saint-Martin-de-Tours, 88.
Edom, recteur d'académie, 417.
Edouard, roi d'Angleterre, 314.
Egrenne (Saint-Mars-d'), église, 314.
Electran, évêque de Rennes, 79.
Eléonore de Guyenne, 222.
Elisabeth Prehoust, femme de Charles Hoyau, 450.
Emery-Marc de La Ferté, évêque du Mans, 394, 395.
Emma, fille naturelle de Geoffroy Plantagenet, femme de David, comte de Norfolk, 157.
de Laval, 232.
Emmane, 40.
Empereur (Eudes L') orfèvre, 340.
Enfant (Foulques L'), chevalier, 229.
Engelbaud de Saint-Calais, 168.
Entrammes (monastère d'), près Laval, 79.

Eoladius, fondateur de l'oratoire de Saint-Martin, 36.
Epau (abbaye de l'), 114, 230, 233, 430, 436.
Epinay (château de l'), en Saint-Marceau, 251.
Epineu-le-Séguin (Mayenne), 229.
Eremburge, femme de Foulques-le-Jeune, fille d'Hélie, 137, 140, 142, 146. Voir Héremburge.
Erispoé, 77, 78. Voir Hérispoée.
Erlingus, métropolitain de Tours, 60. Voir Herlingus.
Ermecin, recluse, 145.
Ermericus, prêtre, 59.
Ernée, 318.
Ernoul ou Arnault (Guillaume), chanoine, 314.
Escluse (Nicolas de L'), maître d'œuvre, 336, 339.
Esgaret (Guillaume), chanoine du Mans, 157, 165.
Espagne, 10, 22, 24.
Estouteville (Jean d'), seigneur de Blainville, prévôt de Paris, 344.
Etampes, 39.
Etienne, 168.
Etienne, chanoine, 167.
— évêque de Dol, 239
évêque de Rennes, 165.
Etienne VI, pape, 85.
Etiennette, femme de Durand Burel, 162, 225.
Eudes, comte d'Orléans, 80.
fils de Robert-le-Fort, 85.
- roi de France, 88, 90.
Eugène III, pape, 156.
Eugène IV, pape, 336, 347.
Eusebius, métropolitain de Tours, 60.
Eustache, archidiacre, 93.
clerc de Guillaume de Passavant, 181.
Eustochius, évêque d'Angers, 29.
Evaillé (Robert d'), chanoine, 231.
Eveille-Chien. Voir Herbert.
Evreux. — Evêques : Aquilinus, 49 ; Guichard, 95.
Evron, 45, 55, 60, 114, 240. — Abbaye, 409. Abbé : Arnauld, 428
Eyton (Fouques), 344, 345.

F

Fabien, pape, 9.
Falaise, 222, 256.
Falstaff (Jehan), 335, 342
Farias (Michel), chanoine, 328
Fauste-le-Jeune, consul, 26.
Faustus, religieux du Mont-Cassin, 33.
Fay, 321.
Faye, (Jean de), archevêque de Tours, 226, 229.
Febvre (Gilles Le), chanoine, 437.
Félix, abbé de Beaulieu, 334.
de Brie, doyen du Mans, 381.
Ferrières (Gauquelin de), 320
Ferté (Bernard de La), 129.
(Emery-Marc de La), évêque du Mans, 394, 395.
– (Hugues de La), doyen, 225, 226
Ferté-Bernard (La), 103, 104, 162, 169, 440
Seigneurs : Pierre de Craon, 319.
Sénéchal : Robert Cherreau de La Plesse, 310.
Fiednes (seigneur de), Jacques de Luxembourg, 370.
Fif (Marguerite de), 235.
Fillastre (Guillaume), cardinal de Saint-Marc, 340, 343, 431, 434
Filles-Dieu du Mans, 246.
Fillion (Charles-Jean), évêque du Mans, 284, 410, 417, 426.
Flac (Marsilius de), archidiacre de Passais, 309.
(Nicolas de), évêque de Saint-Malo, 242, 309.
Flament (Arnoul Le), archidiacre de Montfort, 339
Flandre (Marguerite de), femme de Guillaume de Craon, 319.
Flèche (La), 130, 162, 230
(Hélie de La), 130.
Fleury (Jacques-Pierre), 404.
monastère, 106.
Fleyo (Marcilius de), 309.
Flisco (Sinibaldo), 430.
Flodégaire, archidiacre du Mans, 33.
Floduinus, prêtre, 59.
Florence, 316.
Florus, cousin de Harderade, 33.
Flouré (sire de), Pierre de Vendôme, 320.
Fontainebleau, 234.
Fontaine-Daniel (abbé de), 114.
Fontaine-Française, 379.
Fontenelliis (Radulfus de), 168.
Fontevrault (abbaye de), 222.
Fontibus (curé de l'église de), Guy, 247.

Forêt (château de La), à Saint-Jean-d'Assé, 21.
(Guillaume de La), chanoine, 318.
(Jean de La), archidiacre de Château-du-Loir, 339.
(Philippe de La), 315, 317.
(Pierre de La), cardinal, 317-319, 321, 328, 336, 339, 388.
(Simon de La), bâtard, 318.
Forges (Les), en Lavardin, 164.
en Savigné-l'Évêque, 164.
(Guérin des), 164.
(Pierre de), chanoine, archidiacre de Château-du-Loir, 328, 336, 445.
Fortin de Joiaco, chanoine, 313
(Sanson), chanoine, 446.
Fou (Christofle du), baron de Pirmil, 376, 379.
Foucher, évêque de Nantes, 90.
Fougières (Adelaide-Hyacinthe de), 418.
Foulques, comte d'Anjou, 98, 129, 142.
Foulques II, le Bon, comte d'Anjou, 98.
de Mathefelon, 311, 427
époux de Rotaïs, 100.
Eyton, 344, 345.
fils de Geoffroy de Loudun, seigneur de Trèves en Anjou, 234.
frère de Sigefroy, évêque du Mans, 98.
le Jeune, comte du Maine, gendre d'Hélie, 139, 140, 141, 142, 146
le Réchin, comte d'Anjou, 126, 133, 137.
(le fils de), 137.
maître des écoles, 220.
(Marguerite), chanoine, 245.
Foulques-Nerra, comte d'Anjou, 98, 155.
Fouquet (Riboul), 320.
Fournier (Jacques), neveu du pape Benoit XII, 314.
(Thibaut), chanoine, 328.
Francesco Laurana, sculpteur italien, 441.
François Ier, roi de France, 379.
François II, roi de France, 384
de Bourbon, comte de Vendôme, 376.
Francon Ier, dit le Vieux, évêque du Mans, 46, 61, 64, 86.
Francon II, dit le Jeune, évêque du Mans, 64-67, 86, 162.
Francqueville (Marie de), 418.
Frascati (évêque de), Philippe de Luxembourg, 371
Frédégonde, 37.
Fréjus, enceinte romaine, 5
Frenneio (Jean de), 422.
Frères Mineurs d'Anagni, 241.
— du Mans, 229, 233, 234.
Frères Prêcheurs du Mans, 309, 335.
Freslon (Geoffroy), évêque du Mans, 248-250, 434
(Guillaume), chevalier, 248
Fresnay (Jean de), 422.
Fresnay-le-Vicomte, 19, 100, 127, 162, 170, 342.
Fresne (Jean du), 422.
Fresneau, chanoine, 388
Fresneio (Jean de), 422.
Froger, chanoine, 121
— curé d'Ancinnes, 121.
— monnayeur, 134
de Saint-Calais, 121.
Frotère, archevêque de Tours, 98.
Frotier, archevêque de Tours, 98.
Froullay (Charles-Louis de), évêque du Mans, 188, 207, 399, 400, 404, 405.
— (Philippe-Charles de), 399.
— (René de), comte de Tessé, marquis de Lavardin, 443, 444.
Fulbert, évêque de Chartres, 103-105.
Fulcaudus, chantre, 141.
Fulcredus, chantre, 135, 141.
Fumay, arrondissement de Rocroy (Ardennes), 409.
Funet (Martin), chanoine, 379.

G

G., chantre de Saint-Julien du Mans, 311.
G. de Braitel, 140.
Gabrielle Goguet, femme de Paul I Scarron, 395
Gaceau (Jean), chanoine, 391, 446.
Gaiferius, roi, 166.
Gaïlen, 34.
Galcherus Beloti, chanoine, 257.
Galice, 379
Gallard, curé de la Madeleine, Paris, 408.
Gand (vicomte de), Jean de Melun, 348.
Gandelbert, 121.
Gap (évêque de), François-Gaspard de Jouffroy-Gonssans, 403.
Garin de Tennie, 105.
Garnier, frère de Lambert comte de Nantes, 76
(Robert), chevalier, 426.
Gatien (saint), évêque de Tours, 10, 107.
Gaudin, seigneur de Chemiré le-Gaudin, 154.
Gauquelin de Ferrières, 320.
Gauthier de l'Isle, 162.

Gauthier de Meulan, 125
Gautier, archidiacre de Lisieux, 233, 234
— Belot de Montrichart, 257.
 de Poillé, 125.
Gauzbert, comte du Maine, 76.
Gauziolen, fils du comte Rothgarius, évêque du Mans, 53-58, 62, 95.
Gauzlinus, 89.
Gavienus, métropolitain de Tours, 60.
Gaviulphe, 40.
Gazonfier, 68.
Gênes en Italie, 246.
Genève (Robert de), 434.
Gennes, 50.
Geoffroy, abbé de la Trinité de Vendôme, 140.
— archevêque de Rouen, 140, 148.
— archidiacre, 135.
— doyen du Mans, 134, 135, 136, 148
— neveu de Lucas de Coleniis, 242.
— père d'Arthur de Bretagne, 221.
 seigneur de Loudun, 241.
Geoffroy Ier Grisegonelle, 98.
Geoffroy-le-Bel, comte du Maine, 146, 150.
Geoffroy-Martel, comte d'Anjou, 118, 119, 122
— Plantagenet, 141, 157, 158, 161, 181, 215, 232, 436
Gérildis, mère de saint Aldric, 66.
Germain Pilon, 443.
Gersende ou Hersende, femme d'Azzo, fille d'Herbert Eveille-Chien, 125, 126
Germain (saint), évêque de Paris, 36.
Gervais, abbé de la Couture, 423.
— archidiacre, 111.
— doyen, neveu de l'évêque Gervais de Château-du-Loir, 130, 133.
— fils d'Hildebert, 136.
— (saint), diacre manceau, 303.
 trésorier, 111
Gesnes, 50.
Gicquel (Jean), évêque de Rennes, 239.
Gilbert ou Guillebert, archevêque de Tours, 140, 141.
— (Louis-Abel), évêque du Mans, 411, 412, 418.
Gillot (Henry), maçon, 334, 336, 342.
Girard, chanoine, 128.
 doyen, au Mans, 121.
 Le Guespier, sous-bailli, 312
Girois de Lucé, 121.
Girouardière (marquise de La), 417.
Giroye, fils d'Arnault le Gros, de Courcerault, 102.
Gislearius, prêtre, 59
Glanfeuil, monastère, 33.
Glatigny (château de), au Perche, 383.
Godeau (Jean), chanoine, 388.
Godchilde, femme d'Yves de Creil seigneur de Bellesme, 98, 101.
 fille d'Yves de Creil, 98.
— sœur d'Avesgaud, 103.
Godefroy (l'abbé Georges), 412.
Godenus, archiprêtre, 76.
Godfrid, comte, 85
Godrebertus, diacre, 59.
Goëvrot (Pierre), 446.
Goguet (Gabrielle), femme de Paul I Scarron, 395.
Gondulfe, évêque de Metz, 67.
Gonenciers (Robin de), 320.
Gonssans (François-Gaspard Jouffroy), évêque de Gap, 403.
— évêque du Mans, 403.
Gonthier Ier, évêque du Mans, 88, 89, 91, 92.
Gontier de Bagneaux, archevêque de Sens, 323, 327
 archidiacre de Brie, 322
 ou de Baigneux, évêque du Mans, 321-324, 327, 328, 415, 434
Gontran, roi, 36
Gorran (Michel de), 240.
Gorju (Guillaume), 447.
Gosenus, évêque de Bourges, 49.
Gosselin, comte, 92.
 évêque du Mans, 54, 56. Voir Gauziolen.
Gotharius, prêtre, 59.
Gougeul, seigneur de Rouville en Normandie, 310, 312.
— (Pierre), doyen du Mans, 310.
— doyen de Rouen, 310.
 évêque du Mans, 253, 310-313, 320.
— évêque du Puy, 312.
Gough (Mathew), 344, 345.
Goujon (Jean), 443.
Gouppille (Jehanne), 439.
Gourdaine, au Mans, 74, 94, 145, 149, 150.
Gozfrid, comte du Maine, 79, 80.
Gozlin, évêque de Paris, 84.
 fils de Roricon, comte du Maine et de Blichilde, 66
Gradulfe, chanoine du Mans, 121.
Grandmont (prieuré de), 223, 225.
Grasse (évêque de), René du Bellay, 379
Gratus, consul romain, 107.
Gravelines, 444.
Grégoire (abbé), évêque constitutionnel de Blois, 403.

Grégoire IX, pape, 235
Gremelin (Jean), prêtre, 339.
Grenouillet (le), au Mans, 19, 146.
Griffon, frère de Pépin, 57.
Grimaldi (Louis-André de), évêque de Noyon, 10, 158, 402.
— évêque du Mans, 352, 364, 393, 400, 415, 417, 418, 439, 444, 448, 450, 455.
Gué-au-Trême, château, paroisse de Congis, au diocèse de Meaux, 408.
Gue-Brunet, (Maison-Dieu du), a Parigné l'Évêque, 223, 225.
Gué de l'Aunay (abbé du), 114.
Gué-de-Maulny (le), 307, 311, 313.
Gueffier (Etienne), 467.
Guérin de Tennie, 105
Guérin, trésorier de l'église d'Angers, 220.
de Sancto Floscello, 145.
Guerrande (Martin), chanoine, 353, 376, 463, 464
Guerri (Jean), chanoine, 245.
— (Hémery), archevêque de Lyon, 242.
(Hémery), père, 242, 245.
Guesclin (Bertrand du), connétable, 322, 435
Guespier (Girard Le), sous-bailli, 312
Guespray (Charlotte Miée de), abbesse du Pré, 468.
Guezenot de Tréanna, archidiacre, 343, 346, 347.
Guibert (Mgr), archevêque de Tours, 410.
Guichard, évêque d'Évreux, 95.
Guicherius, doyen, 130.
Guierche (Guillaume de La), seigneur de Segré, 429.
Guillaume, archevêque de Rouen, 129
— archidiacre, 111.
— doyen, 111.
— frère de l'évêque Sigefroy, 98
— neveu de Jean de la Chapelle, premier titulaire de la chapellenie de Banjean, à la cathédrale du Mans, 94.
— père de Hugues, 111.
— porte-bannière, 111.
évêque de Tréguier, 165.
fils de Guillaume Chamaillart, 316.
Guillaume-le-Conquérant, roi d'Angleterre, 119, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 133.
Guillaume-le-Roux, roi d'Angleterre, 136, 137, 138, 206.
Guillebert ou Gilbert, archevêque de Tours, 140.
Guillelmide (Hugues), 111.
Guillois (Ambroise), curé du Pré, 19, 409.
Guiscard (Robert), duc d'Apulie, 139.
Guiterne, 121.
Guiumar 142. Voir Guy le Breton ou d'Etampes.
Gundanisole, évêque du Mans, 22, 23, 24, 27.
Guntramnus, évêque de Tours, 53.
Guy, chanoine, 220.
comte du Maine, 76.
— curé de l'église de Fontibus, 247.
— évêque de Bayeux, 239.
Guy V de Laval, 232.
Guy VII de Laval, 313
Guy VIII de Laval, 313.
Guyenne (Éléonore de), 222.
Guyonnet de Laval, 232.

H

Habert des Broces, curé de N.-D. des Champs, 251.
Hadoind (saint), évêque du Mans, 42, 45, 46, 73, 428
Hadrien, pape, 86.
Hagan, 164.
Haimon de Château-du-Loir, 98, 116.
Ham, 376.
Hamelin, évêque du Mans, 169, 214, 218-224, 231, 235
— évêque de Rennes, 153
Hamiotus de Carcere, 168.
Hamon, chevalier, 111.
Hangest (Jérôme de), chanoine de Laon, 377, 445.
Harcourt (comtesse d'), Ysabeau de Parthenay, 320.
Harcourt (Jean d'), 320.
Harderade, vidame du Mans, 33.
Hardouin, archevêque de Tours, 98
Hasbin en Westphalie, 62.
Haspen-Gow, 62
Haudry (Étienne), 320.
Haynaut (Isabelle de), 310.
Hayeneufve (Simon), architecte, 373, 378, 456, 459.
Hector Roland, avocat fiscal, 245.
Helgot, chanoine, 128, 130.
Hélie de La Flèche, comte du Maine, fils de Jean, 130, 133, 135-138, 140, 158.
Hélinand, 111.
Hémans (François), facteur d'orgues, 397, 460.
(Jean), 397, 460.
Hémard (Charles), évêque de Mâcon, 379.

Hémard (Charles), évêque d'Amiens, 379, 380.
Hennier (Pierre), chanoine, curé de l'église de Saint-Pierre-de-la-Cour, 371.
Henri I, roi d'Angleterre, 146, 147, 150.
Henri II, comte du Maine, fils de Geoffroy Plantagenet, roi d'Angleterre, 146, 161, 162, 163, 165, 166, 169, 171, 221, 225.
Henri VI, roi d'Angleterre, 344.
Henri Ier, successeur et frère de Guillaume le Roux, 138
Henri Ier, roi de France, 104, 117, 118, 119, 122.
Henri IV, roi de France, 390.
Henri V, empereur d'Allemagne, 146.
Henri Brisoul, dominicain, 229.
- Court-Mantel, fils d'Henri II, 163.
Henri, hérésiarque, 139.
Hérard, archevêque de Tours, 83.
Herbert, 111.
Herbert-Baccon, oncle d'Herbert Ier, 117, 118.
Herbert, comte du Maine, fils de Hugues, 122.
— Eveille-Chien, comte du Maine, 101, 102, 103-104, 105, 107, 125.
évêque d'Avranches, 165.
père d'Hugues II, 118.
Herberne, archevêque de Tours, 90.
Herbron, chevalier, 103, 111.
Héremburge, fille d'Hélie de La Flèche, femme de Foulques-le-Jeune, 137, 140, 142, 146.
Hérispoée, successeur de Nomenoé, 77, 78.
Herlemond I, évêque du Mans, 50, 53.
Herlemond II, évêque du Mans, 54.
Herlingus, évêque de Meaux, 49.
métropolitain de Tours, 60. Voir Erlingus.
Hermenarius, évêque d'Autun, 49.
Hermentrude, femme de Charles-le-Chauve, 80.
Hervé, 79.
Hierrain (Jean d'), 343. Voir Jean d'Hierray.
Hierray (Jean d'), évêque du Mans, 333, 343, 345, 346.
Hierray, hameau de la paroisse de Tassé, 343.
Hildiéarde, fille de Froger de Saint-Calais, 121.
Hildebert, archevêque de Tours, 142, 145, 146, 147.
— archidiacre, 135, 136.
Hildebert, évêque du Mans, 120, 122, 128, 135-142, 145-147, 154, 164, 167, 172, 210-212, 214-216, 406, 421, 456.
Hildebertus, évêque de Tours, 49.
Hildebrand, évêque de Séez, 83-84.
Hildebrandus, diacre, 59.
Hildeburge, femme d'Haimon de Château-du-Loir, 116
femme de l'évêque Sigefroy, 99.
fille d'Yves de Creil, femme d'Haimon de Château-du-Loir, 98.
- - mère de Gervais de Château-du-Loir, 103, 118.
sœur de l'évêque Gervais de Château-du-Loir 117.
Hildegarde, 85.
Hilgot, chanoine, 128, 130.
Hiliand, 40.
Hilprius, diacre, 59.
Hincmar, archevêque de Reims, 83.
Hire (La), 335.
Hodealde, femme de Geoffroy Passavant, 156.
Hoding, évêque de Beauvais, 57, 58.
évêque du Mans, 57, 58.
Hoel, doyen, 82, 129.
évêque du Mans, 110, 122, 128, 129-131, 133-135, 139, 154, 172, 205, 206, 209-214, 216, 421
Hongrie (la), 104,
Honorius, pape, 141.
Honorius III, pape, 229.
Horolius, 24.
Hoyau (Charles), sculpteur, 393, 449, 450, 453.
Hubert, évêque du Mans, 92, 95.
— trésorier, 111, 116.
vicomte de Vendôme, 123
Hugues Ier, comte du Maine, 97, 99, 100, 101, 122.
Hugues II, comte du Maine, 117, 118, 119.
Hugues, archevêque de Tours, 146, 147, 153.
— archidiacre, 153.
Capet, 91, 97, 100.
fils d'Azzo, 125, 130.
fils de Guillaume, 111.
le Grand, comte du Maine, 94, 97.
— prévôt, 111.
Huguet de Sablé, 307
Huisne (l'), rivière, 4, 48, 65, 101, 103, 230, 313.

I

Igny (abbé d'), Thibault de Luxembourg, 348.
Imbert de Chourses, 320
Ingelbert, 121.
Ingoberge reine, veuve de Caribert Ier, 41.

Innocent IV, pape, 430.
Innocent VIII, pape, 320
Innocent (saint), évêque du Mans, 30-33, 45, 55, 69, 71, 72, 140, 303.
Isaac, archidiacre du Mans, 99.
frère de saint Aldric, père de Rotgarius, 68.
Isaac ruisseau, affluent de la Sarthe, 2, 12, 68.
Isabeau Cottereau, femme de Jacques d'Angennes, 384.
de Clermont, 311.
Isabeau (Suzanne), 315.
Isabelle, nourrice de Jean-le-Bon, 311.
Isle (Gauthier de L'), 162.
Italie, 24, 28, 75, 84, 125, 126, 130, 139, 246, 352, 353, 381, 389.

J

Jacob, diacre, 59.
doyen du Mans, 61.
Jacobins (les RR. PP.), au Mans, 402.
Jacquemin (Jean), chanoine, 339, 446
Jacques, abbé de la Couture, 423.
Jacquette, femme de Jean Davezé, 344.
Jaille (Guillaume de La), seigneur d'Outillé, 225.
Jaloignes (seigneur de), Philippe de Culant, 344.
Jargeau, 339.
Javron, 82.
Jean, archidiacre de Tours, 221.
bâtard d'Orléans, comte de Dunois, 345.
évêque d'Alet, 165.
fils de Henri II d'Angleterre, 170.
— fils de Louis VIII, 222.
frère de Guillaume Rolland, 247.
moine de la Trinité de Vendôme, 140.
père d'Hélie de La Flèche, 130.
roi, 320.
Jean-sans-Terre, 221, 222.
Jean Ier, roi de France, 306
Jean II, le Bon, 306, 311-313, 319, 321.
Jean III, pape, 34.
Jean XXII, pape, 312, 313, 314.
Jeanne, femme d'Hémery Guerri, 242.
Jeanne d'Arc, 347.
Jérusalem, 23, 104, 141, 142, 169, 224, 225, 369, 440. Rois . Charles de France, 236; Foulques-le-Jeune, 146 ; Jean de Brienne, 239 ; Louis II d'Anjou, 336
Joiaco (Fortin de), chanoine, 313.
Joibert (Guillaume), 339.
Joscelin, maître des écoles, 220.
Joseph II, archevêque de Tours, 95, 98.
Joseph, archidiacre de Mérole, 60.
évêque du Mans, 60, 61.
prêtre, 59.
Josephus, métropolitain de Tours, 60.
Joscius, archevêque de Tours, 165.
Jouarre, abbaye, 50.
Joubert (Martin), prêtre, 105.
(Pierre), cirier, 105.
Jouffroy-Gonssans (François - Gaspard de), évêque de Gap, 403.
— évêque du Mans, 403.
Jourdain (Robert), chanoine, 221.
Jouvenel des Ursins (Jean), abbé de La Pelice, 383.
(Jacques), archevêque de Reims, 345.
Joyeuse (Nicolas de), archidiacre, 381.
Jublains, 4, 5, 22, 28.
Juheau (Gilles), curé du Crucifix, 437-439.
Juhel Chaignon, chanoine, 346, 354, 431.
de Mathefélon, archevêque de Reims, 242; archevêque de Tours, 229, 232-235, 242.
— doyen du Mans, 229, 232.
de Mayenne, 168, 247.
Juillé, 62, 322.
Jules II, pape, 370-372, 450.
Julien (André), charpentier, 341.
(Étienne), charpentier, 341.
(Mathieu), architecte de la cathédrale du Mans, 273, 289, 309, 355.
— (saint), évêque du Mans, 9-14, 17, 20, 21, 23, 27, 28, 32, 35, 66, 69, 70, 71, 73, 76-78, 82, 96, 102, 105-107, 110, 123, 127, 128, 131, 140, 146, 150, 153, 154, 225, 247, 249, 303, 434.
(saint), martyr, 69.
Juvigny (monastère de), 81.

L

Labouré (Guillaume-Marie-Joseph), évêque du Mans, 308, 411, 412, 418.
Labrègement (Louis de), 371.
Laigné (Saint-Martin-de), 118.
Lainé (Richard), évêque d'Avranches, 239.
Lair (René), chanoine du Mans, 446.
Lamballe (Pierre de), archevêque de Tours, 239.

Lambert, évêque du Mans, 83-86, 88.
— comte de Nantes, 76.
Lancastre (duc de), 321.
Landebertus, évêque de Lyon, 49.
Landisson (Jean de), chanoine, 334, 340
Landobertus, évêque de Sens, 49.
Landradus, prêtre, 59.
Landramne, archevêque de Tours, 65, 67.
évêque de Nantes, 90.
Landry, 111.
Langey, 383.
— (seigneurs de), Guillaume du Bellay, 381, 142, 143 ; Louis du Bellay, 379.
Langlée (Alexandre de), moine-prieur de Saint-Marceau, 17.
Langlois (Grégoire), chantre, 322 ; évêque de Seez, 323.
Languedoc (le), 322
Langres (chanoine de), Lucas de Baigneux, 322.
Laon, 126, 255, 333. Cathédrale, 261. Chanoine : Jérôme de Hangest, 377. — Évêques : Berulfus, 49 ; Bourbon (Louis de), 376 ; Meingre (Geoffroy Le), 232 ; Luxembourg (Charles de), 376.
Larchamp, 314, 315.
Launay, 50.
— (Jean de), chanoine, 340
Laurana (Francesco), sculpteur italien, 141.
Laurent (Jean), chanoine, 446.
Laval, 19, 22, 26, 79, 82, 165, 232, 240, 313, 340, 347, 369, 409, 416. — Evêque : Wicart, 410.
— fief en Ruillé-en-Champagne, 232.
(Emma de), 232.
(Geoffroy de), doyen du Mans, 229, 232.
évêque du Mans, 229, 232, 234, 242.
- (Gilles de), evêque de Seez, 370.
— (Guy de) évêque du Mans, 313, 316.
évêque de Quimper, 313.
(Guy V de), 232.
– (Guy VII de), 313.
— (Guy VIII de), 312.
(Guyonnet de), 232
(Jeanne de), femme du roi René, 347, 440.
(Louis de), seigneur de Brée, 378
Laval-Bois-Dauphin (Urbain de), 390.
Laval-La Faigne, (maison de), 434.
Lavardin, 41, 136, 164, 256, 345.
— (Charles de Beaumanoir de), évêque du Mans, 391, 393, 395, 397.
(Hildebert de), 136. Voir Hildebert, évêque du Mans.
Lavardin (Henri-Charles de Beaumanoir, marquis de), 395, 444.
— (Hugues de), archidiacre, 168.
— (Jean de Beaumanoir, marquis de), 391, 444.
— (Philibert-Emmanuel de Beaumanoir de), évêque du Mans, 395-397, 444.
— (René de Froullay, comte de Tessé, marquis de), 444.
(marquise de), 391.
Lavenay, 99, 231, 240.
Lebigisèle, 40.
Ledru (André-Pierre), curé de Notre-Dame du Pré, 19.
Lefebvre (Claude), chantre, 391.
(Léonard), facteur d'orgues, 460.
— (Nicolas), 121.
Lemaçon (Jehan), architecte de la Cathédrale, 332, 336.
Lentheric, archevêque de Sens, 104.
Leodégisèle, 40.
Léon, orfèvre, 402.
— (évêque de), Christophe de Chauvigné, archidiacre de Montfort, 381.
pape, 118.
Léon-le-Grand, pape, 22
Léon X, 372.
Léon XIII, 411.
Leporius, évêque martyr, 24.
Leprince-Clairsigny, 452.
Lequette (Mg), évêque d'Arras, 411
Letard, moine de la Couture, 105
Lethald, moine de Micy et de la Couture, 9, 14, 105, 106, 109, 113.
Leudochranne, 39.
Leudon (Richard de), chevalier, 234.
Leutfrède, 39.
Leutran, 39.
Lavaré, Mayenne, (église de), 28.
Lezeline, 19.
Lew-Saint-Pierre (Brabant), 226.
Lhommeau (Renée), femme de Jean Bouvier, 408
Liboire (saint), évêque du Mans, 23-25, 27, 28, 45, 66, 71, 73, 75, 303.
Licinius, évêque de Tours, 29
Lidoricus, évêque de Tours, 28.
Liége, évêché, 62.
Limeçon, en Chypre, 221.
Limoges, 12, 49, 161, 163, 323, 411, 412. Évêques : Martial (saint), 107 ; Renouard, 112.
Lin (saint), pape, 9.
Lincoln (chanoine de), Guy-le-Breton, 142.

Lisiard de Poillé, 232.
Lisieux, 54, 223, 234. Évêques : 162, Arnoul, 165.
Livet (Julien), curé du Pré, au Mans, 19.
Livré (Eustache), 405.
Loches, 352.
— (Simon de), chanoine et archiprêtre, 167.
— (Geoffroy de), chanoine, 167.
Lochis (Hubert de), 426.
Logé (Hamelin de), chantre, 341.
Loges (église des), à Coudrecieux, 192.
Lohéac (seigneur de), André de Laval, 344.
Loir (le), rivière, 64, 98, 117.
Loire (la), fleuve, 29, 33, 37, 64, 80, 234, 248.
London, 50.
Londres, 403
Long (Jean Le), 341.
Longasteshaim, villa, 61.
Longaunay (forêt de), 105, 328.
Longin, consul, 26.
Longis (saint), 82.
Longpré (Jean de), chanoine, 310.
Longueil (Pierre de), 310. Voir Gougeul (Pierre).
Longuève, 50.
Lonlay, monastère, 105, 114.
Loonus, chevecier de Poitiers, 220.
Lopa, fondatrice du monastère de Tuffé, 46
Lope, fils de Théodogond, 40.
Loré (Ambroise de) 335.
Loroux (abbaye du), en Anjou, 313.
Lorraine (Isabelle de), femme du roi René, 440.
(Jeanne de), femme de Charles II, comte du Maine, 352, 440.
Lothaire, roi, 75, 96-98.
Lotin (Jean), chanoine de Saint-Pierre-de-la-Cour, 339
Loudon, terre à Parigné-l'Évêque, 231.
(territoire de), 118
(Robert de), 320
Loudun (Béatrix de), 231.
(Eudes de), 234
— (Foulques de), 234
(Geoffroy de), évêque du Mans, 229, 232-236, 239-242, 245, 249, 258, 277, 278, 354, 424, 427.
(Hémery de), 234.
— (Marguerite de), 234.
(Richard de), 234.
Loué, 103, 398, 443.
Louis, abbé de Saint-Denis, 66.
Louis III, roi de Neustrie et d'Austrasie, 84.
Louis V le Fainéant, 97.
Louis VI dit le Gros, roi de France, 140, 141, 146
Louis VIII, 222, 229.
Louis IX, 230, 233-236, 242, 245, 246, 248, 250, 429, 431.
Louis X le Hutin, 306.
Louis XI, 351, 352, 369, 440.
Louis XIII, 391, 467, 468.
Louis XIV, 468
Louis le Bègue, 77, 78, 79, 84.
Louis-le-Débonnaire, 64, 67, 69, 74, 75
Louis-le-Germanique, 75, 84.
Louis-le-Jeune, 181.
Louis-le-Pieux, empereur, 70.
Loup (saint), évêque d'Angers, 85, 86.
Louvain, 226.
Louvigny (Jean de) orfèvre, 384
Lucé, 182, 346.
— (Girois de), 121.
(Guillaume de), chanoine du Mans, évêque de Maillezais, 339.
(Thibault de) evêque de Maillezais, 339
Luçon 411. — Évêque : Bourbon (Louis de), 376.
Lude (le), 103, 117, 240, 245.
Lupi (Claudio), 389.
Luxembourg (Charles de), évêque de Laon, 376.
(François de), archidiacre de Laval, 370 ; evêque du Mans, 370, 375, 376, 388 : évêque de Saint-Pons, 371 ; vicomte de Martigues, 375, 380.
(Gilles de), évêque de Châlons, 371.
— (Isabelle de), femme de Louis II d'Anjou, 348.
(Jacques de), seigneur de Fiennes, 370.
— (Louis de), connétable, 352.
— (Marie de), veuve de Jacques de Savoie, femme de François de Bourbon, comte de Vendôme, 376.
(Philippe de), évêque du Mans, 17, 333, 353, 369-376, 388, 393, 444, 447, 456, 459, 464, 471.
(Philippe de), évêque de Thérouanne, 370.
(Pierre de), comte de Saint-Paul, 348.
(Thibault de), évêque du Mans, 333, 347, 348, 352-354, 369, 375, 388, 393, 444.
Luynes (Françoise-Paule-Charlotte d'Albert de), 444.
Lyon, 333, 381. — Evêques : Guerry (Hémery), 245 ; Landebertus, 49 ; Pothin (saint), 107.

M

Mabbon, évêque de Saint-Pol de Léon, 95.
Mabille (Mgr), évêque de Versailles, 410
Macé d'Auvergne, chanoine, 328.
— de Valaines, 320
Mâcon (concile de), 35 Évêque : Charles Hémard, 379
Madeleine (curé de la), à Paris, Gallard, 408
Maffort, clerc, 312
Maignan (Mgr), évêque, 411.
Maignen (Charles Le), doyen de Mortagne, 416.
Maigné-en-Champagne (curé de), Guezenot de Tréanna, 347.
Maillet (Marie), femme de Charles Breslay, 450.
Maillezais (évêques de) : Guillaume de Lucé, 339 ; Thibault de Lucé, 339.
Mailly (Jean de), évêque de Noyon, 346.
Mainard, évêque du Mans, 78, 86, 95-97, 122.
Maine (le), 50, 56, 61, 76, 92, 97, 122, 130, 221, 222. — Barons, 125. Comtes : 82, 130, 133, 222, 314, 315, 351 ; Bérenger, 88 ; Charles, 241, 245, 246 ; Charles I, d'Anjou, 348, 352, 354, 402, 439, 440, 441 ; Charles II, d'Anjou, 352, 440 ; David, 97-99 ; Foulques-le-Jeune, 139-142 ; Geoffroy Plantagenet, 146, 150, 158 ; Gozfrid, 80 ; Hélie, 105, 135 ; Herbert Ier, 101-105 ; Herbert II, 122, 125 ; Hugues Ier, 94, 99, 100 ; Hugues II, 118, 119, 122 ; Jean, 222 , Louis, 322 ; Philippe de Valois, 311 ; Robert ; 319. — Comtes : Roland, 59 ; Roricon ou Rorigon, 66 ; Roricon II, 84. Duc : Ragnold, 84.
Maine-la-Juhée, 345.
Mainold, évêque, 86. Voir Mainard.
Maintenon (seigneur de), Jean Cottereau, 384.
Maire (Le), sculpteur manceau, 450.
— (Guillaume), 123.
(René Le), lieutenant-général, 390
Maison-Dieu d'Angers, 312
du Gué-Brunet, à Parigné-l'Évêque, 223.
Maldestor (Pierre de), chanoine, 220.
Malo-Stabulo (decanus de), Renulfus, 165.
Malte (île de), 24.
Mamers, 40, 45.
Mans (Le), 1, 2, 3, 5, 11, 12, 13, 14, 17, 19, 28, 29, 31, 34, 49, 55, 56, 67, 68, 69, 75, 78, 79, 81, 82, 93, 94, 125, 126, 136, 139, 314 Abbayes : La Couture, 22, 37, 39, 40, 41, 45, 55, 56, 58, 82, 100, 105, 106, 123 , Saint-Vincent, 14, 23, 34, 35, 40, 45, 51-53, 59, 63, 65, 77, 80, 82, 83, 86, 92, 96, 99, 101, 110, 113, 114, 123-130, 135, 136, 141, 145, 146, 148, 154, 165, 166, 171, 219, 225, 327, 353, 371, 375, 381, 427, 454. — Chorévêques. Berthod, 55 ; David, 9, 25 ; Désiré, 55 ; Mérode, 55 ; Mérole, 56 ; Pierre, 30 , Seutfred ou Scienfrid, 33, 34, 55 ; Severius, 30. Églises : Saint-Julien du Pré, 13, 14, 17, 18, 19, 20, 34, 65, 73 ; Saint-Victeur ou des Douze-Apôtres, 14, 19, 21, 24, 25, 26, 28, 30, 31, 34, 39, 45, 60, 404. Évêques : Aiglibert, 48-50 ; Aldric (saint), 19, 23, 24, 45, 65-79, 82, 86, 94, 96, 122, 202, 205, 216, 356 ; Angennes de Rambouillet (Charles d'), 383, 384, 387, 388, 390 ; Angennes de Rambouillet (Claude d'), 390, 394 ; Arnaud, 121-129, 139, 145, 154, 172, 205, 206, 209, 212, 213, 216 ; Assé (Geoffroy d'), 249-252 ; Avesgaud, 98, 101-106, 110-117, 219 ; Badégisil, 35, 36, 55, 95 ; Bagneaux ou Baigneux (Gontier de), 321-324, 327, 328, 415, 434 ; Bellay (Jean du), 381, 382, 383, 391 ; Bellay (René du), 379, 380-384 ; Benoit (Denis), 256, 257, 306 ; Beraire (saint), 46-51 ; Berruyer (Martin), 333, 346-348 ; Bertrand (saint), 5-26, 36, 37, 41, 42, 48, 154, 319, 423 ; Bonfils (Marie-Prosper-Adolphe de), 412, 418 ; Bourbon (Louis de), 376-379, 399 ; Bouvier (Jean-Baptiste), 284, 360, 408-410, 415, 416, 420, 436, 443, 444, 463 ; Brèche ou Brache (Michel de), 320-322 , Breton (Guy Le) ou d'Étampes, 122, 128, 142, 145-149, 168, 216, 315 ; Carron (Philippe-Marie-Thérèse-Gui), 284, 408, 414, 415, 417, 455 ; Chanlay (Jean de), 234, 252-255, 307 ; Chapelle (Geoffroy de La), 257, 315-319, 388 ; Chastelain (Adam), 333, 335-340, 342, 343, 348, 431, 434, 456 ; Château-du-Loir (Gervais de), 98, 101, 109, 116, 120-124, 130, 139, 145, 205, 206, 216, 219 ; Clinchamp (Robert de), 253, 273, 306-309, 343, 355, 388 ; Craon (Jean de) 316, 318, 320 ; Crévy (Pierre Rogier du), 398, 399, 404 ; Domnole (saint), 19, 33-36, 39, 40, 55, 70, 141 ; Ferté (Émery-Marc de La), 394, 395 ; Fillion (Charles-Jean), 284, 410, 417, 426 ; Francon Ier dit le Vieux, 46, 61-64, 86 ; Francon II, dit le Jeune, 64-67, 86, 162 , Freslon (Geoffroy), 248-250, 434 ; Froullay (Charles-Louis de), 399, 400, 404, 405 ;

Gauziolen ou Gosselin, 53-58, 62, 95 ; Gilbert (Louis-Abel), 411, 412, 418; Gonthier I, 88, 89, 91, 92 ; Gougeul (Pierre), 253, 310-313, 320 ; Grimaldi (Louis-André de), 10, 352, 364, 393, 400, 415, 417, 418, 439, 444, 448, 450, 455 ; Hadoind (saint), 42, 45, 46, 73, 428 ; Hamelin, 169, 214, 218-224, 231, 235 ; Herlemond I, 50-53 ; Herlemond II, 54 ; Hierray (Jean d'), 333, 343, 345, 346 ; Hildebert, 120, 122, 128, 135-142, 145-147, 154, 164, 167, 172, 210-212, 214-216, 406, 421, 456 ; Hoding, 57, 58 ; Hoël, 110, 122, 128, 129-131, 133-135, 139, 154, 172, 205, 206, 209-214, 216, 421 ; Hubert, 92, 95 , Innocent (saint), 30-34, 45, 55, 69, 71, 72, 140, 303 ; Joseph, 60, 61 ; Jouffroy-Gonssans (François-Gaspard), 403 ; Julien (saint), 9, 10, 11, 12, 14, 17, 20, 21, 23, 27, 28, 32, 35, 66, 69, 70, 71, 73, 76, 78, 82, 96, 102, 105-107, 110, 123, 127, 128, 131, 140, 146, 150, 153, 154, 225, 247, 249, 303, 434 ; Labouré (Guillaume-Marie-Joseph), 411, 412, 418 ; Lambert, 83-86, 88 ; Laval (Geoffroy de), 229, 232-234, 242 ; Laval (Guy de), 313-316 ; Lavardin (Charles de Beaumanoir de), 391-393, 395, 397, 444 ; Lavardin (Philibert-Emmanuel de Beaumanoir de), 395 397 ; Liboire (saint), 23-25, 27, 28, 45, 66, 71, 73, 75, 303 ; Loudun (Geoffroy de), 229, 232 236, 239-242, 245, 249, 258, 277, 278, 354, 424, 427 ; Luxembourg (François de), 370, 375, 376, 388 ; Luxembourg (Philippe de), 17, 333, 353, 369-376, 388, 393, 456, 459, 461, 471 , Luxembourg (Thibault de), 333, 347, 348, 352-354, 369, 375, 388, 393 ; Mainard, 78, 86, 95-97, 122 ; Maurice, 121, 128, 150, 167, 226-235, 258, 454 ; Mérole ; 55, 58-60, 62 ; Myre-Mory (Claude-Madeleine de La), 284, 408, 415 ; Nanquette (Jean-Jacques), 284, 409, 410, 417, 472 ; Nicolas, 224, 225, 226 ; Outremont (Hector-Albert Chaulet d'), 284, 410, 411, 418, 463 ; Passavant (Guillaume de), 121, 122, 148, 155-169, 172, 181, 206, 212-214, 216, 217, 219, 220, 227, 232 ; Pavace (saint), 10, 11, 22-24, 27, 28, 30, 45, 66, 71, 73, 75, 82, 303 ; Pidoll (Michel-Joseph de), 284, 403, 407, 409, 411, 413, 415 ; Principe (saint), 28-31, 45, 66, 82 ; Prud'homme de La Boussinière (Jacques-Guillaume-René-François), 403, 405, 407 ; Renault, 122, 169-171, 214, 218 ; Robert I, 78-80, 82-84, 86, 96, 122 ; Roland (Guillaume), 245 249, 427, 428 ; Royer (Pierre), 255, 256 ; Saint-Calais (Hugues ou Payen de), 122, 128, 148-150, 153-155, 163, 164, 168, 214, 216 ; Savoisy (Pierre de), 327, 331-333, 336, 431 ; Sigefroy, 97-101, 219 ; Thuribe (saint), 10, 11, 14, 21, 22, 23, 24, 27-30, 45, 66, 71, 73, 141, 303 ; Tressan (Louis de La Vergne-Montenard de), 397, 398 ; Victeur (saint), 25, 27-31, 45, 69, 71, 72, 82, 141 ; Victur (saint), 25, 27, 28, 30, 31, 45, 71, 82; Vulgrin, 122 127, 135, 139, 140, 148, 172, 208-210, 212, 216 — Hôpital des Ardents, 28, 29, 74, 102. — Monastères : Saint-Martin de Pontlieue, 26, 36, 37, 82 ; Saint-Sauveur, 23, 74, 117, 145.

Marbode, évêque de Rennes, 140.

Marcé (Guillaume de), chanoine, 220, 225, 431

Marchand (Marie-Éléonore-Honorine), 410.

Marchus, chanoine, 235.

Marcilius de Fleyo, 309.

Maréchal (Jourdain Le), chanoine, 255.

Mareil-en-Champagne, 50.

Marguerin de La Bigne, chanoine, 389.

Marguerite, femme de saint Louis, 233.

— fille de René d'Anjou, femme d'Henri VI, roi d'Angleterre, 344.

— sœur de Geoffroy de Loudun, seigneur de Trèves, femme du seigneur de Montsoreau, 234

— (Foulques), 245

Mariane (Guillaume), chanoine, 256.

Markant (Robert), partisan anglais, 321.

Marmoutier, abbaye, 124, 157, 313

Marogilo, villa, 50.

Marre (Guillaume de La), 431.

Marsilius de Flae, archidiacre de Passais, 309.

Marsus, 45.

Martel (Geoffroy), comte d'Anjou, 118, 119.

Marthe, femme de Nicolas Béhuchet, 314.

Martial (saint), évêque de Limoges, 69, 107.

Martigné (Lucie de), 156.

Martigné (seigneur de), Guillaume de La Guierche, 429

Martigné-Briant, en Anjou, 156.

Martigues (vicomte de), François de Luxembourg, 380.

Martin (saint), évêque de Tours, 13, 24-26, 28, 36, 69, 70, 85, 86.

Martinus, diacre, 59.

Masquière (Jean de La), procureur d'Assé, 341.

Matefenoul, 427. Voir Mathefélon.

Mathefélon (Foulques de), 311, 427.

— (Geoffroy de), 427.

(Jean de), 369.

Mathefélon (Juhel de), doyen du Mans, archevêque de Tours, 229, 232, 234, 235, 242
— (Thibault de), 427.
(Thomasse de), de Pouancé, 313.
Mathieu, chanoine, 221.
- évêque d'Angers, 165.
Mathilde, femme de Geoffroy Plantagenet, 146, 150.
Mathurin Quélain, 382
Maupas (seigneur de), Jean du Mesnil-Simon, 345.
Maura, femme de Saint-Victur, 25.
Maurel, 40.
Maurice, archevêque de Rouen, 231.
- archidiacre, 165.
archidiacre de l'église de Troyes, 226.
— évêque du Mans, 121, 128, 150, 167, 226 235, 258, 454.
Mauves, au Perche, 446.
Maximin, empereur romain, 23.
Mayenne (baron de), Henri d'Avaugour, 427,
(Geoffroy de), 125, 126, 130,
— (Gervaise de), 247
(Isabelle de), 247
— (Jeanne de) 247.
(Juhel de), 168, 247.
(la), rivière, 64
Meaux, 322, 408. — Évêques : Herlingus, 49 ; Royer (Jean Le), 256.
Mégaudais (Marie-Anne de), femme de Philippe-Charles de Froullay, 399
Meingre (Geoffroy Le), évêque de Laon, 322.
Melduana, villa, 59.
Melleray (église Saint-Pierre de), 182
Mello (Dreux de), 247.
— (Guillaume de), chanoine, 311.
(Renault de), chantre, 255, 309, 311.
Mellon (saint), évêque de Rouen, 20.
Melun, 227.
(Philippe de), fille de Jean de Melun, femme de Thibault de Luxembourg, 348
(Jean de), vicomte de Gand, 348.
Menarderie (seigneurs de La), de Langlée, 17
Merienne (Guillaume de), chanoine, 255, 256
Mérillon, sculpteur, 452.
Mérode, chorévêque du Mans, 55,
religieux d'Évron, 55.
Mérole, chorévêque du Mans, 58.
évêque du Mans, 55, 58-60, 62.
Mérovée, 34.
Mesnil-Simon (Jean du), seigneur de Maupas, 345.
Métayer (Marie), femme de Jean de Vignolles, 387.
Metz, 39. — Évêques : Abbo, 49 ; Clément (saint), 69 ; Drogon, 67 ; Gondulfe, 67.
Meulan (Gonthier de), 125.
Meuse (la), fleuve, 75.
Mézières-en-Champagne, 341.
Michel, neveu de Lucas de Coleniis, 242.
Michel (Jean), chanoine, 334.
Micy, monastère, au diocèse d'Orléans, 64, 105, 106, 109.
Milan, Italie, 32, 82, 223.
Milesse (La), 125.
Millaux, évêque de Nevers, 408
Minclou (bois de), 105.
Mincy (Simon de), chanoine, 228.
Miniac (Robert de), chanoine, 229
Minimes (couvent des), 468,
Modène (comte de), 395.
Monaco (princes de), 400.
Mongendre, sculpteur, 397. 460.
Mondoubleau, 166. — Dame : Alix de Dreux, 310, 311. — Seigneurs : 219, 320 ; Raoul de Clermont, 310.
Montbason, 345.
(Renault de), archevêque de Tours, 311.
Montblanc (de), archevêque de Tours, 409
Mont-Cassin, 33
Montécler (abbé de), 400.
Montfort, anglais, 344.
Montfort-le-Rotrou, 169, 229, 320. — Dame : Ysabeau de Parthenay, 320. — Seigneurs : 219, 220, 430; Hugues L'Archevêque, 311 ; Rotrou, 239, 429 ; Simon, 228.
Montmirail, 162, 182, 240.
Montoire, 91, 248, 256.
Montourdel (André de), chanoine, 339.
Montrentain, villa, 59.
Montrichart en Touraine, 257.
Mont-Saint-Jean, 4.
Mont-Saint-Michel, abbaye, 31, 100, 278, 279, 301. — Abbé : Robert de Torigny, 162.
Montsoreau (baron de), Jean de Chambes, 344.
Morel (Pierre II), abbé de Beaulieu, 165.
Morin (Guillaume), chanoine, 242.
(Guillaume), chevalier, 242.
(Nicolas), 378.
Moulins (M. des), lieutenant du gouverneur, 390.
Mortagne (doyen de), Charles Le Maignen, 146.
Morvan (le), 82.
Mue (la), villa, 63, 99, 103, 127.

Mulsanne, 118
Myre (comte de La), 408.
Myre-Mory (Claude-Madeleine de La), évêque du Mans, 384, 408, 415.

N

Nanquette (Jean-Jacques), évêque du Mans, 284, 409, 410, 417, 472.
Nantes, 28, 76. Doyen : Pierre Rogier du Crévy, 398. — Évêques: 99; Bernard, 165; Foucher, 90 ; Landramne, 90.
— (Geoffroy de) chanoine du Mans, 247
Naples (roi de), Charles de France, 236.
Narbonne, 72. Évêque : Saint-Paul, 107
Narreis (le), rivière, 307.
Naud (église Saint-Loup de), Seine-et-Marne, 193
Navarre (roi de), 221
Négrepelisse (comtesse de), Catherine de Carmain, 391, 441.
Nemours (duc de), 351
Nerva, empereur romain, 107.
Nesle (seigneur de), 310 ; Raoul de Clermont, 309
— (Alix de Clermont dite de), 311.
Neustrie (la), 54, 56, 59, 75, 79, 84, 85, 92
Neuville-sur-Sarthe, 67 Seigneurs, 219, 220
Neuvy-en-Touraine, 352
Nevers (évêque de), Millaux, 408
Nicolas, chapelain, 224.
— chapelain du Crucifix au Mans, 162.
— doyen, 220.
— évêque du Mans, 221, 225, 226
Nicolas, prévôt au Mans, 154
Nicolas Ier, pape, 79, 82.
Nicolas III, pape, 252.
Nicolas IV, pape, 254.
(François), chanoine, 395
Noailles (Louise-Anne de), 441.
(Poncet de), 411.
Nodoard, évêque de Rennes, 95.
Nogent-le-Rotrou, 139, 146, 169, 372, 383
Noir (Jean Le), curé de Saint-Mars-la-Bruyère, 344.
Noménoë, roi de Bretagne, 76, 77.
Norfolk (comte de), David, 151.
Normandie (la), 222, 264, 379, 383 — Ducs : 130, 270 ; Guillaume-le-Conquérant, 119, 125.
Normands (les), 75, 78, 79, 80, 82, 83, 88, 91, 92, 99, 122, 137.
Northumberland, comté, 161.
Notre-Dame ou Sainte-Marie, monastère, 59.
Notre-Dame-des-Bois, à la Suze, prieuré, 105.
Notre-Dame-des-Champs (curé de), Habert des Broces, 251.
Nouans (curé de), François-Yves Besnard, 105.
Noyon, 49, 126, 277, 333, 346. — Évêques : Angennes (Claude d'), 390 ; Grimaldi (Louis-André de), 402.

O

Ochleardus, prêtre, 59.
Octavianus, évêque d'Ostie, 169.
Odeline, femme d'André de Vèges, 252.
Oderic, abbé de Saint-Serge, 124.
Odo, archidiacre du Mans, 98, 99
Odon ou Eudes, chanoine, 224.
Odon, doyen du Chapitre Saint-Martin de Tours, 218
Oizé, au Maine, 408.
Olivier (Hiérosme), marchand libraire, 389.
Oliverius, socius Rolandi, 59
Onfroy, majordome du roi d'Angleterre, 125.
Orléans, ville, 33, 64, 339. Conciles, 29, 31. Comte : Eudes, 80. — Duc, 333 Évêques : 105 ; Bussiis (Guillermus de), 246 ; Raimon, 86 ; Rigobertus, 49 ; Théodulfe, 65. — Monastère de Micy, 105.
— (bâtard d'), Jean, comte de Dunois, 345.
Orry (Guillaume), organiste, 456.
Osoenus (Guillaume), donateur de Saint-Vincent, 23
Ostaldus, archevêque de Tours, 54, 60.
Ostie. — Évêques : Jean du Bellay, 383 ; Octavianus, 169.
Otton, diacre, fils de Ravinsinde, 130.
Oudard (Hugues), évêque d'Angers, 311.
Ouen (saint), évêque de Rouen, 51.
Ourschamp, abbaye, 155.
Oust, rivière, 76.
Outillé en Saint-Mars, 225
(Guillaume d'), évêque d'Avranches, 225-270. Voir Burel (Guillaume).
Outremont (Hector-Albert Chaulet d'), évêque du Mans, 284, 410, 411, 418, 463.
Ouvrouin (Guillaume), évêque de Rennes, 314

P

Paderborn, en Allemagne, 24, 73, 223, 235, 403. — Évêque ; Badurad, 73.
Paen (Jean), 344.
Palestine (la), 245, 247.
Pallier (Geoffroy), chanoine, 256.
Pantaleo (Ancherus), cardinal, 255, 340.
Paon (Guillaume), chanoine, 316, 319
Parence (la), ruisseau, 164.
Parigné-l'Évêque, 103, 118, 223, 231, 307.
Parcé (église Saint-Martin de), 26.
Paris, 31, 36, 39, 54, 77, 81, 85, 116, 221, 233, 240, 241, 242, 245, 256, 310, 311, 313, 314, 318, 319, 320, 331, 344, 352, 376, 377, 382, 391, 395, 396, 398, 400, 408, 412, 416, 432, 443 Cathédrale, 256, 257, 258, 260, 261, 278, 280, 297, 366, 381. Conciles, 42, 65, 76. — Évêques : Aiglibert, 50 ; Bellay (Jean du), 379, 381, 383 ; Constant, 95 ; Denis (saint), 107 ; Forêt (Pierre de La), 318 ; Germain (saint), 36.
Parisis (Mgr), évêque d'Arras, 411.
Parthenay (Hémery de), 220.
— (sire de), Jean L'Archevêque, 320
— (Ysabeau de), comtesse d'Harcourt, 320.
Pascal II, pape, 138.
Passais (le), 309, 310, 312, 382
Passavant, 155.
Passavant (Geoffroy), 156.
(Gervais), 156.
— (Hamelin), 156.
— (Guillaume de), archidiacre de Reims, 155. chanoine du Mans, 156, 221, 228
— (Guillaume de), époux de Lucie des Prez, 155.
(Guillaume de), évêque du Mans, 121, 122, 148, 155-169, 172, 181, 206, 212-214, 216, 217, 219, 220, 221, 227, 232.
— Passavant (Guillaume de), père de l'évêque, 156.
Patrice, chanoine, 220.
Patricius, 88.
Patry (Guillaume), abbé de la Couture, prieur de Solesmes, 333, 334.
Paul (saint), évêque de Narbonne, 107.
Paul V, pape, 391.
Pauquet (Louis), 397.
Pavace (saint), évêque du Mans, 10, 11, 22-24, 27, 28, 30, 45, 66, 71, 73, 75, 82, 303.
Pavin (saint), du monastère de Sainte-Marie de Baugé, 34.
Payen, archidiacre, 220, 235.
Pelé (Robert Le), archidiacre du Mans, 283 ; chanoine, 430.
— (Julien Le), chanoine, 430
Pelice (abbé de La), 114, 308, 383.
Pelletier (Le), prieur de Château-l'Hermitage, 388.
Pelliparius (Martin), 252.
Pennon (Guillaume de), 316.
— (Jean de), 316.
Pépin Ier, 75.
Pépin II, 75.
Pépin-le-Bref, roi de France, 54-55, 57, 58.
Perche (le), 76, 383, 444. — Comtes, 139 ; René, 351.
Perigueux (évêque de), 162.
Péronne, 224
Perrault (Jean), chanoine, 384.
Perray-Neuf (le), prieuré, 169.
Perrière (La), 240.
Perrigne (abbaye de La), à Saint-Corneille, 308, 309
Perseigne, abbaye, 114, 157, 219, 221, 235, 429.
Pétersborough, en Angleterre, 172.
Petraldus, diacre, 59.
Petrus Aridiensis, frère-prêcheur, 389.
Pesaz (Robert), chevalier, 320.
Pezas (Mathieu), doyen du Chapitre, 318.
Philippe, roi de France, 127.
Philippe-Auguste, roi de France, 169, 170, 217, 221, 222, 224, 227, 229, 233, 270
Philippe, doyen, 165.
évêque de Bayeux, 165.
frère d'Hamelin, évêque du Mans, 218.
Philippe-le-Bel, roi, 255, 306
Philippe-le-Hardi, roi de France, 252, 313.
Philippe-le-Long, roi de France, 306, 311.
Philippe Ier, roi de France, 129.
Philippe IV, roi, 256.
Philippe VI de Valois, 306, 313.
Picoald, 40.
Pidoll (Michel-Joseph de), doyen de Saint-Paulin de Trèves, 407 ; évêque du Mans, 284, 403, 407, 409, 411, 413, 415.
Pie V, pape, 389.
Pie VII, 407.
Pie IX, 409, 445.
Piémont (vice roi de), Guillaume du Bellay, 379, 381.
Pierre, abbé de Beaulieu, 165.
chancelier de l'église de Paris, 221.

Pierre, chanoine et sacriste, 167, 252.
chorévêque d'Aiglibert, 30.
chorevêque du Mans, 30, 48, 49.
comte d'Alençon, fils de Saint-Louis, 250.
comte de Vendôme, 247.
— préchantre, 220
— seigneur de Champagne, 344.
Pierrecourt (Ferraudin de), 344.
Pilon (Germain), 443.
Pirmil (baron de), Christophe du Fou, 377, 379. — Seigneurs : 219, 220, 428 ; Chamaillart (Guillaume), 316.
(Herbert de), 167.
— (Vincent de) archevêque de Tours, 247, 429
Pitié-Dieu (abbaye de La), 229.
Planchette (villa de), à Saint-Jean-des-Échelles, 4.
Plantagenet, 162.
(Geoffroy), 141, 436.
Plesse (Robert Charreau de la), sénéchal de La Ferté-Bernard, 310
Plessis (Pierre du), chanoine, 220.
Ploermel, 142.
Poille (Gautier de), 425.
— (Guillaume de), archidiacre de Sablé, 252, 253, 254
- (Lisiard de), 232
Poitiers, 340. — Comte : Richard, 169. — Évêque, 162.
— (Alphonse de), frère de Saint-Louis, 250.
(Pierre de), chanoine du Mans, chancelier de l'église de Paris, 116, 221.
Poitou (le), 39, 222. — Sénéchal : Brézé (Pierre de), 345.
Poncé, 99.
— (Geoffroy de), 425.
Poncet de Noailles, 411.
Ponderoux (Pierre), chanoine, 328.
Pontlieue, 5, 126, 137, 170.
— (monastère de Saint-Martin de), au Mans, 26.
Pontvallain, 322
Portet (curé de), près Toulouse, Louis de La Vergne Montenard de Tressan, 397.
Portugal, 24.
Pothin (saint), évêque de Lyon, 107.
Pouancé (seigneur de), Guillaume de la Guierche, 429.
(Thomasse de Mathefélon de), 313.
Pouriau (Guillaume), bourgeois du Mans, 171,
Pré (abbaye du), au Mans, 18, 113. — Cimetière, 18, 20, 65. — Curés : Ledru (André-Pierre), 19 ; Livet (Julien), 19. — Église, 13, 14, 17, 20, 73, 209, 210, 251, 449, 450.
(abbesse du), Charlotte Miée de Guespray, 168.
(bénédictine de Saint-Julien du), 430
Précigné, 26, 410, 471. — Seigneur : Beauvau (Bertrand de), 345, 351.
Précigny, en Thuringe, 351
— en Touraine, 344, 351.
Préhoust (Élisabeth), femme de Charles Hoyau, 450
Prés (Mathieu des), chanoine, 224
— (Robert des), chevalier, 224
Prez (Lucie des), femme de Guillaume de Passavant, 156.
Preuilly, abbaye cistercienne au diocèse de Sens, 254
— en Touraine. — Abbé commendataire : Claude-Madeleine de La Myre-Mory, 408.
Prieur (Briand), chanoine, 328.
— (Jean), orfèvre, 384.
Primet (Pierre), chanoine, 393, 451, 452.
Principe (saint), évêque du Mans, 28, 29, 30, 31, 45, 66, 82.
— évêque de Soissons, 29.
Provence (la), 10, 39.
Provins (église Saint-Ayoul de), 194.
Prud'homme de la Boussinière (Jacques-Guillaume-René-François), évêque constitutionnel du Mans, 403, 405, 407.
Pruillé, 118
Pruillé-l'Éguillé, 13
Pruillé-le-Gaudin, 103.
Ptolémaïs, 142
Puy (Le), 310. - Évêque : Gougeul (Pierre), 312.
Pyrénées (les), 59.

Q

Quélain (Mathurin), 382.
Quimper, 28, 247. Évêques : 99 ; Guy de Laval, 313.
Quinte (La), 50, 118, 240.
Quinze-Vingts, hôpital à Paris, 320.
Quotan, 40.

R

Rabigaud, abbé de Saint-Calais, 59.
Radfredus, prêtre, 134.
Radulfus (Raoul de Beaumont), 89.
Radulphus, chanoine, 220.
vicomte du Maine, 97
Raganteus, prêtre, 59.
Ragenaudus, diacre, 59.
Ragenfroy, évêque de Chartres, 95.
Raginardus, hérétique, 105.
Raginaudus de Asuneriis, 93.
Ragnachaire, roi de Cambrai, 29.
Ragnold, duc du Maine, 84.
Ragot (Pierre), curé du Crucifix, 398.
Raimon, archevêque d'Orléans, 86.
Rainon, évêque d'Angers, 86, 90.
Rambert, évêque de Verdun, 104.
Rambouillet, 390
(cardinal de), 446.
(seigneur de), Jacques d'Angennes, 384.
Raoul, archevêque de Tours, 129.
duc de Bourgogne, roi de France, 94.
(Guillaume), charpentier, 341.
— roi, 97.
vicomte de Beaumont, 235.
Ravenne (Jean de), moine, 86
Ravinsinde, mère d'Otton, 130.
Raymon, évêque d'Orléans, 85.
Rays, métairie à Fay, 321.
Rebours, 392.
Regendricus, diacre, 59.
Régine, concubine de Charlemagne, mère de Drogon, évêque de Metz, 67.
Reims, 45, 122, 366, 409. Évêques : Château-du-Loir (Gervais de), 119, Châtillon (Guy de), 119 ; Craon (Jean de), 319 ; Hincmar, 83 ; Martigné (Renaud de), 156 ; Mathefélon (Juhel de), 242 ; Rémy (saint), 29 ; Renaud, 140 ; Samson, 165 ; Ursins (Jacques-Jouvenel des), 345.
(André de), chanoine, 167.
Rémy (saint), évêque de Reims, 29, 70.
Renaud, père de Robert, sénéchal, 148.
Renaud de Martigné, évêque d'Angers, 140, 156.
évêque de Reims, 140, 156.
Renault, évêque du Mans, 122, 169-171, 214, 218.
René, comte du Perche, 351.
Rennes, 28, 408, 412, 437. — Évêques : 99, Beracharius, 50 ; Berarius, 49 ; Electran, 79 ; Étienne, 165 ; Gicquel (Jean), 237 ; Hamelin, 153 ; Labouré (Guillaume-Marie-Joseph), 411 ; Marbode, 140 ; Nodoard, 95 ; Ouvrouin (Guillaume), 314.
Rennes (Guillaume de), chanoine, archidiacre de Sablé, maître des écoles, 230.
Renouard (Mgr), évêque de Limoges, 412.
Rensidus, 45
Renulfus, doyen de Malo-Stabulo, 165.
Reynault, chantre, 111.
Rhin (le), fleuve, 61, 75, 161.
Rhône (le), fleuve, 11.
Riboul Fouquet, 320.
-- (Gervais), chanoine, 251.
(Guillaume), chanoine, 251.
— (Hubert), archidiacre de Laval, 253.
(les), seigneurs d'Assé, 249
Richard, comte de Poitiers, 169.
— évêque de Coutances, 165.
Richard II, vicomte de Beaumont, 239.
Richilde, femme de Charles-le-Chauve, 80, 81.
Rignomer, frère de Ragnachaire, roi de Cambrai, 29.
Rigobertus, évêque d'Orléans, 49.
Rigambertus, évêque de Tours, 53.
Ripis (Aymericus de), archevêque de Lyon, 245.
Riquentays (Guillaume), archidiacre de Château-du-Loir, 341.
— chanoine, 340, 346.
Ris Oui, ruisseau, 117.
Robert, 89.
abbé de Micy, 105, 106.
abbé laïc de Saint-Martin de Tours, 88.
chancelier, 111.
comte du Maine, 319.
— comte de Paris, 88.
duc de France, 88, 92.
évêque de Chartres, 165.
sénéchal, fils de Renaud, 148.
Robert Ier, évêque du Mans, 78-80, 82-84, 86, 96, 122.
Robert Courte-Heuse, fils de Guillaume le-Conquérant, 130.
de Bellesme, 136.
de Genève, 434.
fils de Guillaume-le-Conquérant, 125, 127.
— frère de l'évêque Gervais de Château-du-Loir, 117.
le Bourguignon, 130.
le Fort, 77-79, 85, 94, 97.
le Grammairien, 124.

Robert le Pieux, 100, 104, 110.
Roche, villa, 91.
Rochefort (Guillaume de), doyen du Chapitre, 318.
Roche-Guyon (La), 117.
Rochelle (La), 323.
Roche-l'Évêque, près Montoire, 91.
Roche-Mabile (La), 240.
Roches (Guillaume des), sénéchal d'Anjou, 222, 425.
(Hervé des), chanoine, 221.
Roches (villa des), à Sceaux, 1.
Roches-Baritaut (Pétronille des), 220
Roches-l'Évêque (Les), 248.
(châtellenie des), 256.
Roger, 88-89, 90, 91.
chapelain du Crucifix, au Mans, 162.
comte, 92.
comte de Sicile, 139.
évêque de Salisbury, 142
Rogisius, chanoine, 220
Roil (Guillaume), doyen du Mans, 252
Roizé (prieur de), Pierre Goëvrot, 446.
Roland, préfet de la Marche de Bretagne, 59.
— (Guillaume), évêque du Mans, 245-249, 427, 428.
— (Hector), avocat fiscal, 245.
Rollon, chef normand, 92, 94.
Romain (Philippe Le), chanoine, 430.
Romanus, diacre, 59
Rome, 10, 11, 62, 69, 79, 86, 107, 126, 134, 138, 218, 241, 246, 252, 253, 254, 347, 371, 383, 395, 409, 410, 415, 467.
Ronceray (abbaye du), à Angers, 117.
Roncevaux, 59.
Ronsard (Pierre de), archidiacre de Château-du-Loir, 388.
Ronsart (Charles), chanoine, 381.
Roorte (Jean de), chanoine, 220, 228.
Roric, 79.
Roricon ou Rorigon, comte du Maine, 66
Roricon II, comte du Maine, 79, 84.
Rostaing (Marguerite-Renée de), 444.
Rotais, femme de Foulques, frère de l'évêque Sigefroy, 98, 100
Rotaud, évêque de Vannes, 165.
Rotgarius, 88-91.
fils d'Isaac, neveu de saint Aldric, 68.
Rothade, évêque de Soissons, 79.
Rothgarius, 54.
comte, 53.
Rotrou, évêque d'Évreux, 165.
seigneur de Montfort, 239, 429.
Rotrude, fille de Charlemagne, femme de Rorigon, comte du Maine, 66.
— sœur de l'évêque Gervais de Château-du-Loir, 117
Roucy (Béatrix de), femme d'Amaury III de Craon, 319.
Rouen, ville, 20, 25, 53, 84, 129, 142, 163, 230, 231, 310, 314, 318, 347, 366, 371, 394.
Évêques : 53, 54, 162 ; Forêt (Pierre de La), 318; Geoffroy, 136, 140, 148 ; Guillaume, 129; Maurice, 231 ; Mellon (saint), 20; Ouen (saint), 20 ; Victrice (saint), 20.
Rouen (Ade de), 241.
Rouez-en-Champagne, 246.
Rouge (Bernardin Le), chanoine, 393, 448, 449.
Rouillon, paroisse, 25, 28.
Roullée, près Mont-Saint-Jean, 4.
Rourer (Philippe), 430.
Roussière (Guillaume de La), chanoine, 328.
Rouville (seigneurs de), en Normandie, 310; Pierre Gougeul, 312.
Roy (Guillaume Le), 439.
— (René Le), scolastique, 388.
Royer (Jean Le), évêque de Meaux, 256.
— (Jean Le), officier du comte de Vendôme, 256.
Royer (Pierre), archidiacre de Château-du-Loir, 255
(Pierre), évêque du Mans, 255, 256.
Rufin, consul romain, 4.
(saint), évêque du Mans, 24, 27.
Ruillé (François), marchand, 105.
Ruillé-en-Champagne, 232
Ruillé-sur-Loir, 99.

S

Sabin, prêtre, 121.
Sablé, 130, 134, 182, 422.
— (Guillaume de), chanoine, 220.
— (Huguet de), 307.
(Michel de), chanoine, 221.
Saighrannus, 45.
Saint-Almire, monastère, 59.
Saint-Aubin, monastère du Mans, 48, 59.
Saint-Aubin-lez-le-Mans, paroisse, 100, 115, 118.
Saint-Benoît-sur-Loire, 82.
Saint-Blaise (prieur de), à Oizé au Maine, Claude-Madeleine de La Myre-Mory, 408.
Saint-Brice (Geoffroy de), 252 ; archidiacre

de Sablé, 252, doyen de Bourges, 252, évêque de Saintes, 252.
Saint-Calais, 126, 148. — Abbaye, 34, 55, 59, 62, 63, 65, 75, 79, 82, 114, 430.
— (Angelbaud de), 168.
— (Froger de), 121.
— (Geoffroy de), chanoine du Mans, 234; clerc, 240.
— (Hugues ou Payen de), évêque du Mans, 122, 128, 148-150, 153-155, 163, 164, 168, 214, 216.
Saint-Célerin (Hugues de), chanoine, 220
Saint-Charles-la-Forêt (Mayenne), 408
Saint-Claude (evêque de), Charles-Jean Fillion, 410.
Saint-Corneille, paroisse, 164, 308
Saint-Denis, abbaye, 66, 168, 223, 297, 300, 372, 378 Abbé : Louis de Bourbon, 376. (prieuré de), à Nogent-le-Rotrou, 383
Saint-Denis d'Anjou (Mayenne), 410.
Saint-Denis-d'Orques, 241.
Saint-Denis de Villenette, 246
Saint Evroul, abbaye, 54.
Saint-Flaceau (Guérin de), 145.
Saint-Florent (abbaye de), près Saumur, 105.
Saint-Georges-du-Bois (monastère de), 48, 82, 114.
Saint-Germain, monastère du Mans, 37.
Saint-Germain-en-Laye, 384.
Saint-Gilles-des-Guérets, 468
Saint Jean-d'Assé, paroisse, 21.
Saint-Jean-de-la-Motte, monastère, 105.
Saint-Jean-des-Échelles, paroisse, 1.
Saint-Laumer-de-Blois, abbaye, 80.
Saint-Longis (monastère de), près Mamers, 45
Saint-Malo, 153, 383. Évêque : Nicolas de Flac, 309
Saint-Marceau, paroisse, 14, 17, 21, 250, 251 Prieur : Alexandre de Langlée, 17.
Saint-Mars-d'Outillé, paroisse, 223, 344, 416
Saint-Mars-la-Bruyère (curé de), Jean Le Noir, 344.
Saint-Martial (Guillaume de), 14. (Robert de), père de Guillaume, 14.
Saint-Martin-de-Connée, 354
Saint-Maur-des-Fossés, abbaye, 76.
Saint-Maur-sur-Loire (monastère de), 33
Saint-Méen (abbé de), Jean Ursin, 383.
Saint-Ouen (Colinet de), écuyer, 344.
— monastère du Mans, 59, 146, 153, 163, 219, 371, 405.
Saint-Ouen-en-Belin, 118.
Saint-Paul (comte de), Pierre de Luxembourg, 348
Saint-Paul-le-Gaultier (Robert de), abbé de Beaulieu, 428.
Saint-Pavace, église près du Mans, 23, 74, 103, 127, 150, 202, 205
Saint-Père-en-Vallée, abbaye, 95.
Saint-Pierre-de-la-Cour, au Mans, 24, 99, 110, 113-116, 153, 222, 224, 318, 339, 345, 353, 371, 376, 438.
Saint-Pierre-des-Landes, église, 314.
Saint-Pol, comté, 376, 464.
Saint-Pol-de-Léon (évêque de), Mabbon, 95.
Saint-Pons (evêques de), François de Luxembourg, 371 ; Philippe de Luxembourg, 371
Saint-Quentin, 126.
Saint-Quentin de Varenne, 167
Saint-Quiriace, cathédrale, 304.
Saint-Rémy-du-Plain (église de), 111.
Saint-Rigomer (monastère de), 59.
Saint-Rigomer-des-Bois (église de), 111.
Saint-Sauveur, monastère du Mans, 23, 74-76, 117, 119
Saint-Serge d'Angers, 124. Abbés : Dedbertus ou Dabertus, 124 ; Oderic, 124 ; Vulgrin, 122.
Saint-Symphorien, près Lyon, 381.
Saint-Ulphace (monastère de), 59.
Saint-Victeur, monastère du Mans, 14, 19, 21, 26, 31, 34, 39, 40, 45, 60, 73, 104, 150, 153, 162.
Saint-Vincent, abbaye, au Mans, 14, 23, 34, 35, 40, 45, 52, 59, 63, 65, 77, 80, 82, 83, 86, 92, 96, 99, 101, 110, 113, 114, 123-130, 135, 136, 141, 145, 146, 148, 154, 165, 166, 171, 219, 225, 327, 353, 371, 375, 381, 427, 454. Abbé : Chirmirus, 51, 53.
Saint-Vincent-des Prés (église de), 111.
Sainte Cécile-sur-Loir, paroisse, 256
Sainte-Gauburge, prieuré, 223
Sainte-Jammes-sur-Sarthe, 118.
Sainte-Marie, ou Notre-Dame, monastère, au Mans, 49, 50, 59.
— de Baugé, monastère, 34.
de Beaulieu, monastère, 113.
Sainte-Marie et Saint-Aubin, monastère, 59.
Sainte-Mère-Église (Guillaume de), évêque d'Avranches, 239.
Sainte-Scholastique, monastère, au Mans, 81
Sainte-Suzanne, 170. — Vicomte : Hubert, 129
(Hubert de), 125, 129.
Saintes, 39, 103. — Évêque : Geoffroy de Saint-Brice, 252.

Saintonge (la), 155, 156.
Salica, paroisse rurale du diocèse du Mans, 58
Salisbury (comte de), 335.
Salisbury (évêque de), Roger, 142.
Salleia, métairie à Outillé, 225.
Salneriæ, 225
Salomon, duc de Bretagne, 78, 79.
- seigneur de Lavardin, 136
Samay (Pierre de), archidiacre de Laval, 391.
Samson, archevêque de Reims, 165.
Samuel, prêtre, 59.
Sancerre (Louis de), 247.
Sanche IV, roi de Navarre, 221.
Sancto-Floscello (Guérin de), 145.
Sancto-Quintino (Rogerius de), 378
Sanson (Louis de), chanoine, 446.
Sarce (église Saint-Martin de), 182.
villa, 99.
Sargé, 68, 94.
Sargé-sur-Braye, 168.
Sarthe (la), rivière, 2, 4, 5, 13, 14, 17-19, 21, 46, 64, 65, 68, 81, 93, 96, 100, 118, 127, 162, 316, 328
Sassier (Pierre), chanoine, 188, 401, 437, 438,
Saturnin (saint), évêque de Toulouse, 107.
Saucher, cardinal, 340. Voir Ancherus.
Saulges, paroisse, 58.
Savigne-l'Évêque, paroisse, 164
Savigné-sur-Braye (curé de), 345.
Savoie (duc de), 467.
(Jacques de), 376.
- (Léonore de), femme de François de Luxembourg, vicomte de Martigues, 375.
Savoisy (Philippe de), seigneur de Seignelay, 327.
— (Pierre de), évêque de Beauvais, 332.
(Pierre de), évêque du Mans, 327, 331-333, 336, 431
Savonnières, à Saint-Georges-de-Lacoué, 59.
(concile de), en 859, 78.
Scarron (Paul I), 395
(Paul II), 395, 398.
Sceaux, 4.
Sceaux-sur-Huisne, paroisse, 58.
Scienfred, chorévêque du Mans, 33, 34.
Scienfrid, chorévêque du Mans, 55. Voir Scutfred.
Scienfroy, évêque du Mans, 33.
Sébastien, chanoine, 220.
Sébaux (Mgr), évêque d'Angoulême, 420.
Sedan, 409.
Sedilote, femme de Gautier de Poillé, 426.
Séez, 26, 76. — Évêques : 162, 254 ; Hildebrand, 83, 84 ; Langlois (Grégoire), 323 ; Laval (Gilles de), 370 ; Yves, 128.
Segré (seigneur de), Guillaume de La Guierche, 429.
Ségrie (Ægidia de), femme d'Hugues d'Assé, 250.
(église de), 314
Seignelay (seigneur de), Philippe de Savoisy, 327.
Seine (la), fleuve, 37, 84.
Senlis, 5, 49, 82.
Sens, 254, 255. Évêques : Aldric (saint), 66, 67 ; Bagneaux (Gontier de), 323, 327 ; Bourbon (Louis de), 377 ; Lemdobertus, 49 ; Lenthéric, 104
Serulfus, 49
Scutfred, chorévêque du Mans, 55.
Severianus, évêque du Mans, 30
Séverien, évêque du Mans, 30.
Severius, chorévêque du Mans, 30.
— évêque du Mans, 30.
Sichelecus, 39.
Sichran, 39.
Sicile, 139, 253. — Comte : Roger, 139. — Rois : 313 ; Charles, 236 ; Charles de France, 239 ; Louis II d'Anjou, 336, 348, 431, 440. — Reine : 334 336
Sigechelme, 39.
Sigefroy, évêque du Mans, 97-101, 219.
Sigelène, 39.
Sigemundus, abbé de Saint-Calais, 75.
Sigobertus, 49. Voir Rigobertus.
Sigramne, 39.
Sillé-le-Guillaume, 59, 126, 170, 246. — Seigneurs : 219, 220 ; Bertrand de Beauvau, 351.
Sillé-le-Philippe, 55, 59.
Silviacus, villa de la cathédrale du Mans, 55.
Simon du Mans, 456. Voir Hayeneufve.
Simplicien, religieux du Mont-Cassin, 33.
Sinet (Gervais), 339. Voir Sourd (Le).
Sinibaldo Flisco, 430.
Sion, père de Saint-Aldric, 66.
Sipidus, villa, 61.
Soissons, 34, 79, 126. — Conciles : 76, 79.
· Évêques : Adalbertus, 49 ; Principe (saint), 29.
Solesmes, prieuré, 105, 110, 130, 324. — Prieur : Guillaume Patry, 334.
(Jehan de). Eugène Goubeillon, 324.
Sougé, 55.
Soulas (Jean), chanoine, 328.
Soulitré (carrières de), 229.
Souppes, en Seine-et-Marne, 322.

Sourches (Hervé de), 235.
— (Louis I du Bouchet de), comte de Montsoreau, 399
(seigneurs de), 229, 428.
Sourd (Gervais Le), prêtre, 339.
Souvigné-sur-Sarthe, 63, 64.
Souvré (Jehan de), chanoine, 328.
Spire, 444.
Suard (Simon), chanoine, 313
Suisse, 467.
Superventus, prêtre, 59.
Suzanne (Isabeau), 315.
(Jehan), chanoine, 328.
Suze (La), 105, 315, 317, 318.

T

Talleyrand-Périgord (Alexandre de), 400.
Tanlay (Jean de), 252 Voir Chanlay
Taron (Anselme), sieur de La Croix, 378.
Tasse, paroisse, 343.
Tedemond, 40.
Teloché, monastère, 74.
Temple (Guillaume du), archidiacre de Sablé, 245
Templiers (les), 308.
Tennie, 62, 105, 187, 247.
(Guérin de), 105.
Tertre (Étienne du), chanoine, 339.
Tessé (comte de), René de Froullay, marquis de Lavardin, 443, 444.
Thébart (Guillaume), chanoine, 447.
Thelcelin, 121.
Théligny, 102.
Théodan, 40.
Théodebert, roi d'Austrasie, 33.
Théodebert II, roi d'Austrasie, 36, 37.
Théodefredus, évêque d'Amiens, 49.
Théodogond, 40.
Théodonivie, 40.
Théodoric, 39.
Théodose, empereur romain, 25.
Théodulfe, évêque d'Orléans, 65.
Théodulphe, abbé, 35.
Thérouanne, diocèse, 376, 464. — Évêque : Philippe de Luxembourg, 370.
Thibault, comte, 155.
Thierry III, 46-49.
Thierry IV, roi, 53.
Thomas, architecte à Paris, 404.
Thorigné, 50.
Thoring, 39.
Thou (J.-A. de), 121.
Thuribe (saint), évêque du Mans, 10, 11, 14, 21, 22, 24, 27-30, 45, 66, 71, 73, 141, 303.
Thuringe, 354.
Tibre (le), 169.
Tocco (Jean de), archidiacre du Mans, 313, 321.
Torigny (Robert de), abbé du Mont-Saint-Michel, 162.
Touches (terre des), à Brains, 403.
Toulouse, 49, 397 - Évêque : Saint Saturnin, 107
Touraine (la), 61, 257, 345, 346, 352, 354, 408.
Tour-Landry (Marguerite de La), femme de Louis du Bellay, 379.
Tournay (évêque de), Pierre de La Forêt, 318.
Tourneur (René Le), chanoine, 446.
Tours, 5, 26, 28, 34, 36, 41, 62, 66, 77, 79, 85, 88, 98, 117, 135, 170, 218, 226, 248, 250, 312, 314, 347, 351, 410, 411, 429. Conciles : 27, 34, 311. — Évêques : 53, 60, 61, 133, 136, 162, 322, 391 ; Adalard, 86 ; Brice, 26 ; Dido, 53. Eustochius, 28 : Faye (Jean de), 226, 229, Frotier, 98 ; Gatien (saint), 10, 107 ; Gilbert, 140, 141 ; Guibert, 140 ; Guntramnus, 53 ; Hardouin, 98, Hérard, 83 ; Herberne, 90 ; Hildebertus, 49 ; Hildebert, 141, 142, 145, 147 ; Hugues, 147, 153 ; Joseph, 95 ; Joseph II, 98 ; Joscius, 165 ; Lamballe (Pierre de), 239 ; Landramne, 65-67 ; Lucinius, 29 ; Lidorius, 28 ; Martin (saint), 24-26, 28, 36 ; Mathefélon (Juhel de), 229, 232, 234, 235, 242 ; Montbazon (Renault de), 311 ; Montblanc (de), 409 ; Ostaldus, 54 ; Pirmil (Vincent de), 427, 429 ; Raoul, 129 ; Rigambertus, 53.
Touvoie, 164, 240, 249, 251, 253, 307, 321, 333, 334, 335, 342, 345, 347, 370, 371, 378, 379.
Touze (Guillaume Le), chanoine, 328
Trajan, empereur romain, 107, 108.
Trans, 50.
Tréanna (Alain de), 343.
— Guézenot de), archidiacre, 343, 346.
— (Guézenot de), curé de Maigné-en-Champagne, 347.
Tréguier (évêques de), Bourbon (Louis de), 376 ; Guillaume, 165 ; Ursin (Jean), 382.
Trente (concile de), 388.
Tressan (Louis de La Vergne Montenard de), curé de Portet, près Toulouse, 397
— (Louis de La Vergne Montenard de), évêque du Mans, 397, 398.

Tresson, 50.
Trèves (archevêque de), 407
(seigneur de), 235.
ville d'Anjou, 234,
Troô, 256.
Tronchay (Charles du), chanoine, 446.
Tronchet (Le), 242.
Trophime (saint), évêque d'Arles, 107.
Trouillard d'Usages, chevalier, 312.
Troyes, cathédrale, 366.
Tucé (Baudouin de) ou de Champagne, 341.
— (dame de), 342.
Tuffé (monastère de), 46, 48, 101, 127.
Tulle, 82.
Tussé (Jean de), abbé de la Couture, 348.
Tyr (évêché de), 219.
Tyronneau, abbaye, 114, 308.

U

Ulger, évêque d'Angers, 145, 153.
Urbain II, pape, 134.
Urbain V, pape, 322.
Urbain VI, pape, 323.
Urricus, archiprêtre, 128
chanoine, 134
Ursin (Jean), évêque de Tréguier, 382.
Ursinianus, 45.
Ursins (Jacques Jouvenel des), archevêque de Reims, 345.
— (Jean Jouvenel des), abbé de la Pelice, 383.
Ursion, frère de l'évêque Gervais de Château-du-Loir, 117.
Usages (Brisegaud d'), 320.
(Guérin d'), chanoine, 221
(Guillaume d'), chevalier, 309
(Jean d'), archidiacre de Château-du-Loir, 316.
(Jehan d'), vidame du Mans, 315.
(Trouillard d'), chevalier, 312.
Usurier (R. L'), prêtre, chanoine, au Mans, 153.

V

Vaas (abbé de), 114.
Vabres (évêque de), Louis de La Vergne-Monthenard de Tressan, 397
Valaines (Macé de), 320
Valentiennes, 51.
Valentinien, empereur romain, 13, 24.
Valerianus, consul romain, 107.
Valérin (saint), évêque du Mans, 23, 24, 27.
Valleti (Jean), 312
Vallon, au Maine, 76.
Valois (Charles de), 311, 313
— (Philippe de), 311, 313-315, 318, 423.
Valteline (la), 467.
Vannes, 28. — Concile, 27; évêques : 99, 162; Bilus, 90 ; Rotaud, 165
Varenne (seigneur de La), Pierre de Brézé, 345
Varennes, hébergement, 229
Vares (Simon de), chanoine, 323.
Vario (Thomas de), chanoine, 255.
Vaslin, juif, au Mans, 181.
Vasse (Michel), chanoine, 383.
Vassé (abbé de), 398.
(Catherine de), 444.
Vaubouan (terre de), 135.
Vaux, à Yvré-l'Évêque, 219, 220.
Vavasseur (Guillaume Le), chapelain du Gué de Maulny, 332.
Vayer (Jean Le), prêtre, recteur de Brûlon, 342.
Vèges (André de), clerc, 252.
Vendôme, 123, 222, 249. — Abbaye de la Trinité, 140 — Comtes : Bouchard, 99 ; Pierre, 247. — Vicomte : Hubert, 123.
— (Jean de), moine, architecte, 210.
(Geoffroy de), seigneur de La Chartre, 311.
— (Pierre de), chantre du Mans, 234 ; chanoine de Chartres et de Tours, 248.
- (Pierre de), sire de Flouré, 320
Vendômois, 39, 65, 88, 248.
Venise, 369.
Verberie, 79
Vercingétorix, 1
Verdun, 104. — Évêque : Rambert, 104.
Verneuil, 146.
Vernie, 444.
Versailles (évêque de), Mgr Mabille, 410.
Vetegisile, 40.
Viane (Jean de), doyen du Mans, 313.
Vibraye (Sarthe), 467, 468.
Victeur (saint), évêque du Mans, 25, 27-31, 45, 69, 71, 72, 82, 141.
Victorius, évêque du Mans, 27. Voir Victurius.
Victorius II, évêque du Mans, 30.
Victrice (saint), évêque de Rouen, 20.

Victur (saint), évêque du Mans, 25, 27, 28, 30, 31, 45, 71, 82.
Victurius, évêque du Mans, 25, 27. Voir Victeur
Vienne (évêque de), Blidramnus, 49.
Vienne (la), rivière, 64.
Vignolles (Jean de), lieutenant particulier, 323, 387.
Vilaine (la), rivière, 76.
Villaines, 50.
Villeneuve-lès-Avignon, 318.
Villoiseau (Michel de), évêque d'Angers, 239.
Vindicianus, évêque de Cambrai, 49.
Virginité (abbaye de la), 248.
Viterbe, 252
Vitrarius (Guillaume), chanoine, 139.
Viviani (Jean), chanoine, 256.
Vivoin, prieuré, 124.
Vouvray-sur-Loir, 116.
Vulgrin, évêque du Mans, 122-127, 135, 139, 140, 148, 172, 208-210, 212, 216.
Vumeradus, prêtre, 59.

W

Walcon, fils de Tedemond, 40.
Warnehaire, 40.
Wedon, au comté de Northumberland, 161.
Westphalie, 24, 62.
Wicart (Mgr), évêque de Laval, 410.
Worms (concile de), en 833, 67.

X

Xaintrailles, 335.
Xistus, évêque de Rome, 107

Y

Yolande d'Aragon, femme de Louis II d'Anjou, 432, 434.
de Bretagne, 222.
Ysabeau de Parthenay, comtesse d'Harcourt, 320.
de Bavière, 327
Yves, archidiacre, 111.
chapelain d'Hildebert, 167.
de Creil, seigneur de Bellesme, 98, 101.
— écolâtre, 168.
Yves, évêque de Chartres, 136, 148.
— évêque de Séez, 128.
— fils de Foulques et de Rotaïs, 98.
fils d'Yves de Creil, 98.
— neveu de Sigefroy, 100.
Yvetot (prince d'), Martin du Bellay, 379, 383
Yvré, 139, 164, 165, 240, 251, 257, 307, 370, 393, 398, 425, 436.
— (Philippe d'), chanoine, 220.
(Philippe d'), évêque de Béryte, 220.

Z

Zacharie, prêtre, 13.
Zenon, empereur, 29.
Zoccoli (Antoinette), femme de René Le Clerc, 398.





TABLE DES MATIÈRES

DÉDICACES. VII
LETTRE DE Mgr DE BONFILS. APPROBATION. IX
PRÉFACE. XI
PRÉLIMINAIRES. 1

CHAPITRE PREMIER

LES PREMIERS ÉVÊQUES DU MANS. — Saint Julien. — Saint Thuribe. — Saint Pavace. — Saint Liboire. — Saint Victur. . 9

CHAPITRE II

LES ÉVÊQUES MÉROVINGIENS. — Saint Victeur. — Saint Principe. — Saint Innocent. — Saint Domnole. — Badégisil. — Saint Bertrand. — Saint Hadoind. — Saint Béraire. — Aiglibert. — Herlemond Ier. 27

CHAPITRE III

LES ÉVÊQUES CAROLINGIENS. — Gauziolen ou Gosselin et Herlemond II. — Hoding. — Mérole. — Joseph. — Francon Ier dit le Vieux. — Francon II dit le Jeune. — Saint Aldric. — Robert Ier. — Lambert. — Gonthier Ier. — Hubert. — Mainard. 53

CHAPITRE IV

LES ÉVÊQUES CAPÉTIENS. — Sigefroy. — Avesgaud. — Gervais de Château-du-Loir 97

CHAPITRE V

LES ÉVÊQUES DU XIe ET DU XIIe SIÈCLE. — Vulgrin. — Arnaud. — Hoël. — Hildebert. — Guy Le Breton ou d'Étampes. — Hugues ou Payen de Saint-Calais. — Guillaume de Passavant. — Renault. 122

CHAPITRE VI

LA CATHÉDRALE ROMANE. 172

CHAPITRE VII

LES ÉVÊQUES DU XIII[e] SIÈCLE. — Hamelin. — Nicolas. — Maurice. — Geoffroy de Laval. — Geoffroy de Loudun. — Guillaume Roland. — Geoffroy Freslon. — Geoffroy d'Assé. — Jean de Chanlay. — Pierre Royer ou Le Royer. Denis Benoît ou Benoiston dit de Falaise. 218

CHAPITRE VIII

LE CHŒUR DE LA CATHÉDRALE. 258

CHAPITRE IX

LES ÉVÊQUES DU XIV[e] SIÈCLE. — Robert de Clinchamp. Pierre Gougeul. Guy de Laval. — Geoffroy de la Chapelle. — Jean de Craon. — Michel de Brèche ou de Brache. Gontier de Bagneaux ou de Baigneux. Pierre de Savoisy. 306

CHAPITRE X

LES ÉVÊQUES DU XV[e] SIÈCLE. — Adam Chastelain. — Jean d'Hierray. Martin Berruyer. Thibault de Luxembourg. 333

CHAPITRE XI

LA TOUR ET LES TRANSEPTS. 355

CHAPITRE XII

LES ÉVÊQUES DU XVI[e] AU XIX[e] SIÈCLE. — Philippe de Luxembourg. — François de Luxembourg. Philippe de Luxembourg. — Louis de Bourbon. — René du Bellay. — Jean du Bellay. Charles d'Angennes de Rambouillet. Claude d'Angennes de Rambouillet. — Charles de Beaumanoir de Lavardin — Émery-Marc de La Ferté. — Philibert-Emmanuel de Beaumanoir de Lavardin. Louis de La Vergne-Montenard de Tressan. — Pierre Rogier du Crévy. Charles-Louis de Froullay. — Louis-André de Grimaldi. François-Gaspard de Jouffroy-Gonssans. 369

CHAPITRE XIII

LES ÉVÊQUES CONCORDATAIRES. — Michel-Joseph de Pidoll. — Claude-Madeleine de La Myre-Mory. — Philippe-Marie-Thérèse-Gui Carron. — Jean-Baptiste Bouvier. Jean-Jacques Nanquette. — Charles-Jean Fillion. Hector-Albert Chaulet d'Outremont. — Guillaume-Marie-Joseph Labouré. — Louis-Abel Gilbert. — Marie-Prosper-Adolphe de Bonfils. 406

CHAPITRE XIV

LES TRAVAUX PENDANT LE XIXe SIÈCLE 413

CHAPITRE XV

LES VITRAUX ANCIENS 420

CHAPITRE XVI

MONUMENTS FUNÉRAIRES ET INSCRIPTIONS 436

CHAPITRE XVII

OBJETS D'ART ET MOBILIER 454

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS DE PERSONNE ET DE LIEU . . 473

PLANCHES ET GRAVURES

Abside de la cathédrale du Mans . . . . Frontispice
Peulvan au bas de la cathédrale 2
Appareil gallo-romain des murs du Mans 3
Tour de l'enceinte gallo-romaine du Mans 4
Corniche gallo-romaine, au Mans 5
Fragments de sculptures gallo-romaines 6
Poteries anciennes, trouvées au Mans 7
Le miracle de saint Julien, d'après une gravure ancienne 12
Substructions gallo-romaines du Port-à-l'Abbesse 13
Suaire de saint Julien, fragment d'étoffe de soie 15
Crypte primitive de l'église du Pré 18
Abside de l'église de la Couture 37
Suaire de saint Bertrand 43
Denier d'argent 47
Tombeau de Gauziolen 56
Inscription de Souvigné-sur-Sarthe 62
Edicule de saint Aldric 68
Crucifix de Coulans 73
Église du Pré, en 1880 74
Ancien palais des comtes du Maine 80
Ancien palais des comtes du Maine 81
Sacramentaire de l'église du Mans 87
Plan de Banjean et de l'aqueduc des Fontenelles 93
Aqueduc romain des Fontenelles 94
Hôpital des Ardents (état actuel) 102
Initiale d'après un sacramentaire du Mans 109
Saint Marc, d'après l'évangéliaire de Gervais de Château-du-Loir . . . 120

Bas-côté septentrional de la nef de la cathédrale du Mans, d'après une aquarelle d'Arsène Le Feuvre. 131
La cathédrale et l'ancien château du Mans. 137
Sceau d'Hildebert. 141
Bas-côté méridional de la nef de la cathédrale du Mans, d'après une aquarelle d'Arsène Le Feuvre. 143
Couvercle du tombeau de la recluse Ermecin. 145
Hugues de Saint-Calais, d'après les *Actus*. 149
Grande nef de la cathédrale du Mans, d'après une aquarelle d'Arsène Le Feuvre. 151
Geoffroy Plantagenet, émail du XII[e] siècle, du musée du Mans. . . 159
Hôpital de Coëffort. 162
Sceau de Guillaume de Passavant. 168
Vue générale de la nef de la cathédrale du Mans. 173
Arcatures romanes du transept nord. 174
Plan de la cathedrale du Mans. 175
Chapiteau d'un doubleau de la nef. 177
Chapiteau du clerestory. 177
Première travée de la nef. 178
Triforium de la nef. 179
Chapiteaux de la nef. 180
Amortissements de voûtes. 181
Marques de tâcherons. 182
Coupe de la nef. 183
Bas-côté méridional. 184
Chapiteau du bas-côté méridional. 185
Baptême de Notre-Seigneur, chapiteau. 186
Vue extérieure de la nef (nord). 187
Façade de la nef. 188
Tympan du portail de la façade de la nef. 189
Porte latérale de la façade de la nef. 191
Intérieur de la vieille tour de la façade de la nef. 192
Portail méridional de la cathédrale de Bourges. 193
Statues du portail méridional de la cathédrale du Mans, côté gauche. . . 194
Statues du portail méridional, côté droit. 195
Pied droit du portail méridional. 196
Tympan du portail méridional. 197
Porte romane de la tour. 199
Base romane de la tour. 200
Tour du nord, détail des ruines. 201
Ruines de la tour septentrionale. 203
Détails d'une arcature de l'église du Pré. 206
Travée de la nef de l'église du Pré. 207
Petite porte dans le mur méridional de la nef. 208
Arcature intérieure dans le mur méridional de la nef. 208
Triforium primitif de la nef. 208
Nef de l'église du Pré, coupe longitudinale. 209
Chapiteau avec base. 210
Colonne monocylindrique, noyée dans une pile. 211
Chapiteau de l'une des petites portes de la façade. 212
Base de la grande fenêtre. 213
Chapiteau et base d'arcature. 214
Date gravée sur une des piles de la croisée. 214
Griffe d'une des grosses piles. 215
Chapiteau roman du transept sud. 215

Sceau et contre-sceau d'Hamelin. . . 223
Église abbatiale de l'Épau. . 230
Sceau de Maurice 231
Panneaux du vitrail des vignerons. . . 237
Tombe de Geoffroy de Loudun. . . 240
Sceau de Geoffroy de Loudun. 241
Chœur de la cathédrale du Mans d'après le tableau de Lionel Royer, au Musée du Mans. 243
Tombe de Guillaume Roland. . 246
Sceau de Geoffroy d'Assé. 250
Sceau de Jean de Chanlay. . . 252
Abside de la cathédrale de Bourges. 259
Déambulatoire de la cathédrale de Bourges . 260
Déambulatoire de la cathédrale de Coutances. . . 261
Déambulatoire de la cathédrale de Coutances . . 262
Déambulatoire de la cathédrale du Mans. . . . 263
Chœur de la cathédrale de Coutances. . 264
Chœur de la cathédrale du Mans. . . . 265
Chœur de la cathédrale du Mans, avec perspective du déambulatoire. . . 266
Élévation du chœur, du déambulatoire et des chapelles 267
Chœur de la cathédrale du Mans, colonnes de l'abside 269
Clerestory du chœur de la cathédrale du Mans et chapiteau roman. 270
Escalier dans le pilier du collatéral. . 271
Tourelle extérieure d'escalier. . . 272
Chapiteau du déambulatoire. . 273
Chapiteau du déambulatoire. . . 274
Déambulatoire, d'après l'aquarelle d'Arsène Le Feuvre. . 275
Base d'une grosse colonne du chœur. . . 277
Base de colonne du déambulatoire. . 278
Triforium et colonnes de l'abside . . . 279
Triforium et clerestory du déambulatoire. . . 280
Rosaces du triforium. 281
Portes de l'ancienne salle du Chapitre 282
Arcatures du déambulatoire, entre les chapelles. . . 283
Fenêtre entre les contreforts des chapelles. . . 284
Entrées du double déambulatoire. 285
Intérieur de la chapelle Saint-Martin. . . . 287
Élévation de la chapelle Saint-Joseph. . . . 288
Arcatures de l'intérieur d'une chapelle. 289
Intérieur de la crypte. 290
Extérieur de la crypte. 291
Mur romain entre les chapelles. . . 292
Extérieur de la sacristie. 293
Absides des chapelles. . . 294
Détails des contre-forts et d'une fenêtre. 295
Vue générale du chœur. 297
Arcs-boutants au-dessus du second déambulatoire. 298
Arcs-boutants au-dessus du premier déambulatoire. 299
Contre-forts au-dessus des chapelles. 300
Contre-forts au-dessus du déambulatoire. 301
Statue de la galerie supérieure. 302
Statuettes des pinacles. 302
Galerie supérieure avec statues. 303
Sceau et contre-sceau de Robert de Clinchamp. 308

Sceau et contre-sceau de l'official du Mans. 323
Peintures de la voûte de la chapelle de Notre-Dame du Chevet. . . 325
Transept sud et tour méridionale. 329
Adam Chastelain, évêque du Mans, vitrail de la grande rose. . . . 335
Signature d'Henry Gillot, maçon. 336
Transept nord ou royal, extérieur. 337
Clef de voûte aux armes de Fillastre. 340
Sceau d'Adam Chastelain. 342
Louis XI à la cathédrale du Mans, d'après le tableau de Lionel Royer. . . 349
Tourelle d'angle du transept nord. 353
Tour méridionale. 356
Transept sud et tour méridionale. 357
Gargouille. 359
Amortissement de fenêtre. 359
Galerie intérieure du transept sud. 360
Transept nord ou royal, intérieur. 361
Façade du transept nord. 363
Galerie du transept nord, avec écusson. 364
Galerie royale. 365
Ange portant l'écu de France. 366
Vue générale du côté nord. 367
Sceau de l'évêque Philippe de Luxembourg. 370
Jubé du cardinal de Luxembourg. 373
Sceau de Philippe, cardinal de Luxembourg. 374
Sceau du Chapitre du Mans. 376
Le Grabatoire. 377
Sceau de la baronnie de Touvoie. 378
Guillaume du Bellay, sieur de Langey. 380
Jean du Bellay. 382
Hôtel du Louvre, au Mans. 385
Porte du Jubé, actuellement de la sacristie. 392
Maison Scarron. 394
Philibert-Emmanuel de Beaumanoir de Lavardin. 396
Tour de la Psallette. 399
Louis-André de Grimaldi. 401
Le chanoine François Chanson, archiprêtre de la cathédrale. . . . 418
Entrée de saint Julien au Mans. 421
Vitrail de saint Étienne. 422
Vierge du vitrail de l'Ascension. 423
Guillaume Roland. 424
Jean ou Simon Chamaillart. 425
Vitrail, scène inexpliquée. 426
Messe de saint Martin. 427
Louis d'Anjou. 428
Yolande d'Aragon. 429
Inscription du XIII[e] siècle. 432
Tête de bourreau du vitrail de saint Étienne. 433
Tombeau de la reine Bérengère. 437
Pierre tombale de Gilles Le Febvre. 438
Pierre tombale de Pierre Sassier. 439
Tombeau du comte du Maine. 441
Tombeau de Guillaume du Bellay, seigneur de Langey. 443
Edicule du bréviaire de Guillaume Thébart. 447
Sainte Cécile. 448

Sainte Cécile. 449
Sépulcre de la chapelle Saint-Pierre. 451
Sépulcre de la Psallette. 452
Dossier de stalle. 455
Orgues dans le transept méridional. 457
Chapiteau des grandes orgues. 460
Tapisserie de saint Gervais et saint Protais. 461
Armes de la ville du Mans, au XVIe siècle. 464
Tapisserie de saint Julien. 465
Armes de Baudouin de Crépy. 467
Croix de cristal, custodes, reliquaires. 469
Reliure du XVIe siècle. 471



CORRECTIONS ET ADDITIONS

Page 28, ligne 12, retrancher *une aile*.

Page 32, note 3, après *idus* mettre *(sic)*.

Page 35, note 1, après *kalendas* mettre *(sic)*.

Pages 53 et suivantes. M. l'abbé Duchesne (*Fastes épiscopaux*, t. II, p. 335) range ainsi les évêques du Mans : Aiglibert, Herlemond, Charivius, Berarius (724), Gauziolen, Hoding, Mérole.

Page 75, seconde ligne de la première note, *meliorum*, lire *meliorem*.

Page 84, ligne 7. D'après M. l'abbé Duchesne (*Fastes*, II, 233 et 340), Hildebrand était encore évêque de Séez en 883.

Page 171, note 4, ajouter : Guillaume Pourriau ne pouvait pas être marié en 1350, car soixante-dix-neuf ans plus tard, le 9 mai 1429, alors qu'il était veuf de Guillemette ou Guillemine La Belle, sa seconde femme, il faisait une fondation à la cathédrale du Mans (Archives de la Sarthe, G 18, fol. 148 v°).

Page 220, note 4, ligne 2, au lieu de *magno*, lire *magne*.

Page 228, note 4, *inclitus Montisfortis*, lire *inclitus comes Montisfortis*.

Page 240, ligne 6, au lieu de *Michel de Gorran, fils du prévôt*, lire *Michel de Gorran, clerc, et un autre clerc, fils du prévôt de Bourg-le-Roi. Actus*, ms. 244, fol. 128 v°.

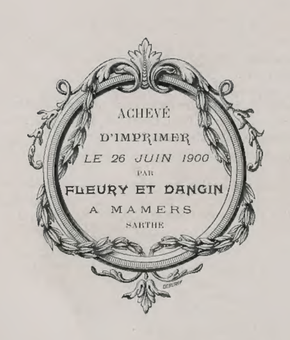
Page 247, note 7, au lieu de *2 des nones*, lire *2 des ides*.

Page 345. Ajouter à la fin du Chapitre : Jean d'Hierray portait, selon Le Corvaisier (p. 320) : *D'argent au chevron de gueules accompagné de trois grappes d'azur*, et, d'après E. Hucher *(Vitraux)*, *hierré* c'est-à-dire un lierre sur son écu.

Page 364. Les armes décrites au commencement de la page sont celles du pape Alexandre V qui accorda des indulgences pour la construction du transept nord (Voir p. 336).

Page 387, ligne 29, au lieu de *Deux portes fermaient la cloison*, lire *Une porte à deux battants fermait la cloison*.

Page 416, ligne 8, au lieu de *les transepts de la cathédrale de Laval*, lire : *un des transepts de la cathédrale de Laval*.



ACHEVÉ
D'IMPRIMER
LE 26 JUIN 1900
PAR
FLEURY ET DANGIN
A MAMERS
SARTHE